

~~XXII~~ W
(27) c1

HISTOIRE DES PAPES

DEPUIS LA FIN DU MOYEN AGE

OUVRAGE ÉCRIT D'APRÈS UN GRAND NOMBRE DE DOCUMENTS INÉDITS
EXTRAITS DES ARCHIVES SECRÈTES DU VATICAN ET AUTRES

PAR

LE D^R LOUIS PASTOR

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ D'INNSBRÜCK

TRADUIT DE L'ALLEMAND

PAR ALFRED POIZAT

TOME HUITIÈME



PARIS

LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET C^o, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, RUE GARANCIÈRE — 6^e

Tous droits réservés

5^e édition

D^r L. PASTOR
par
ALFRED POIZAT

HISTOIRE
DES PAPES
DEPUIS
LA FIN DU MOYEN AGE

TOME VIII



PLON
NOURRIT ET C^o
ÉDITEURS

1926

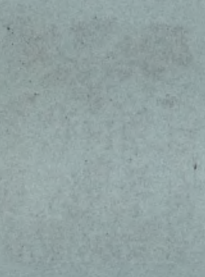
212

D
1.8

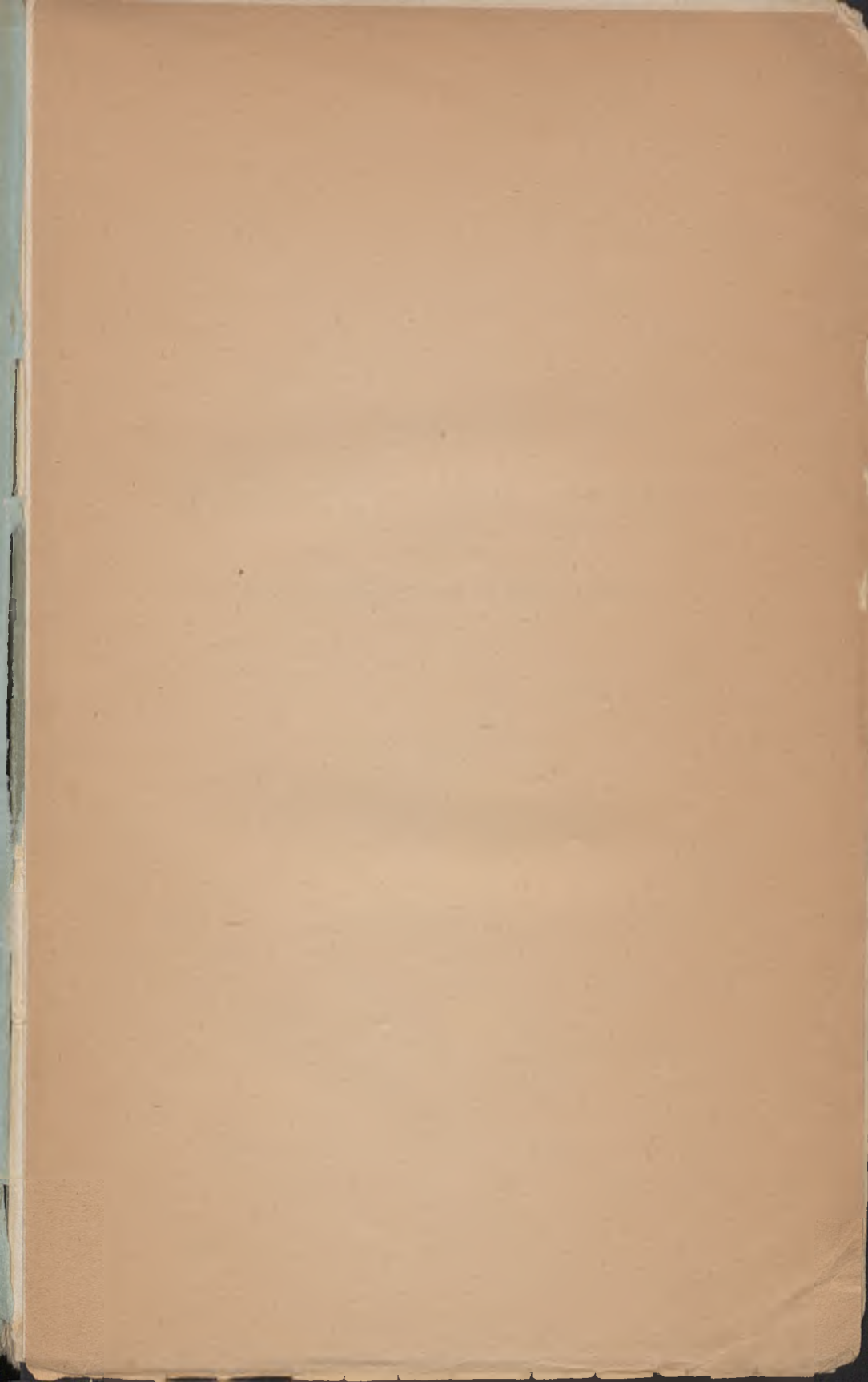
HISTOIRE
DES PAPES

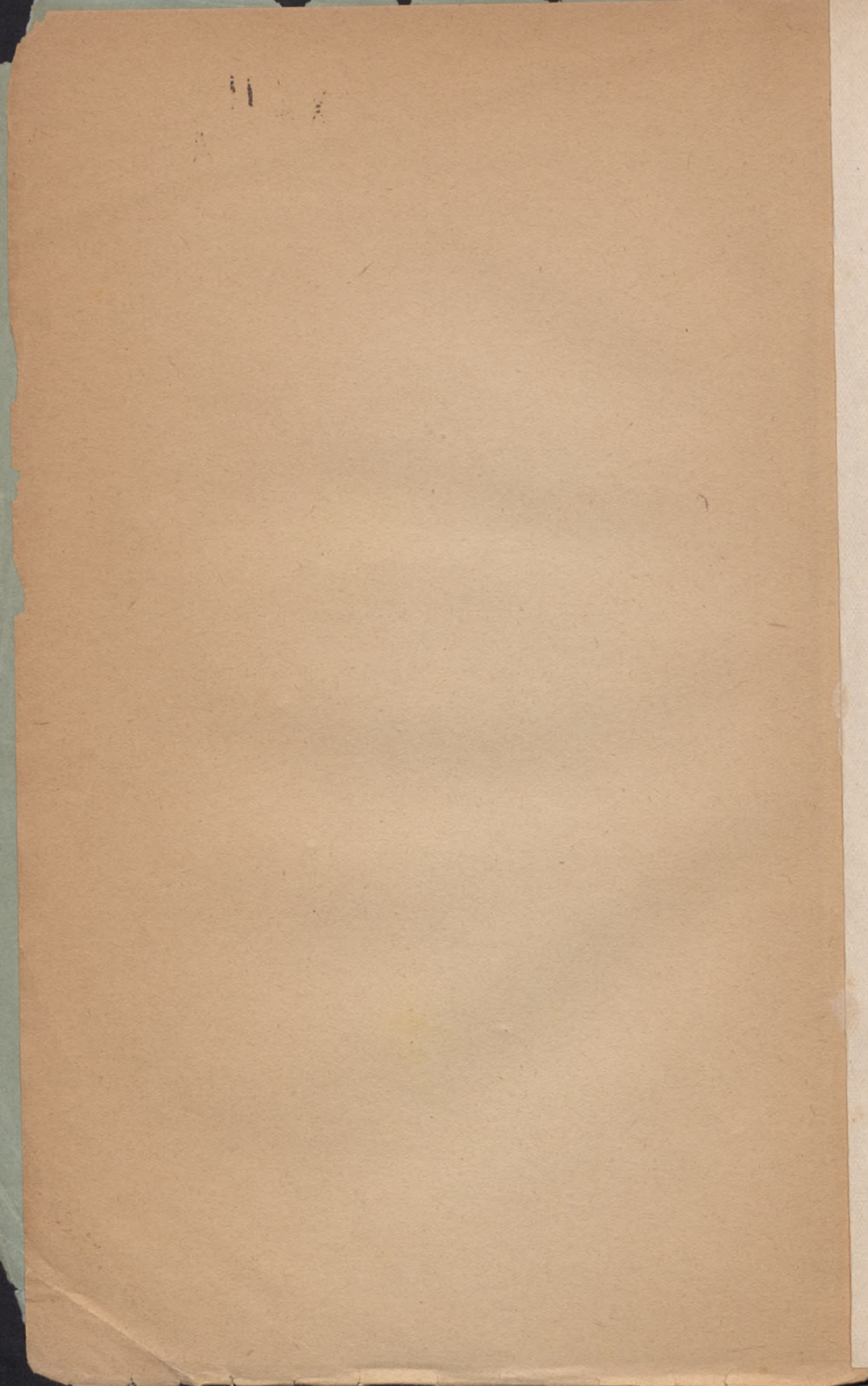
LE PONTIFICAL

DE LA FRANCE



1789





~~XXII~~
N

HISTOIRE DES PAPES

HISTOIRE DES PAPES

DEPUIS LA FIN DU MOYEN AGE

Table-Of-Contents showing page numbers and titles for various sections of the work.

- 1 - Les Papes depuis le XI^e siècle jusqu'à la fin du moyen âge
- 2 - Innocent VIII (1484-1492)
- 3 - Alexandre VI (1492-1503)
- 4 - Léon X (1513-1521)
- 5 - Léon XI (1522-1523)
- 6 - Adrien VI (1522-1523)
- 7 - Clément VII (1523-1532)
- 8 - Paul III (1549-1555)



DU MÊME AUTEUR, A LA MÊME LIBRAIRIE

Histoire des Papes depuis la fin du moyen âge. Onze volumes in-8°.

- Tome I. — **Les Papes depuis l'exil d'Avignon jusqu'à la fin du grand schisme. — Débuts de la Renaissance à Rome (1305-1447).**
- Tome II. — **Nicolas V. — Calixte III.**
- Tome III. — **Pie II (1458-1464).**
- Tome IV. — **Paul II (1464-1471). — Sixte IV (1471-1484).**
- Tome V. — **Innocent VIII (1484-1492). — Alexandre VI (1492-1503).**
- Tome VI. — **Alexandre VI (suite). — Jules II (1503-1513).**
- Tome VII. — **Léon X.**
- Tome VIII. — **Léon X (suite).**
- Tome IX. — **Adrien VI. — Clément VII.**
- Tome X. — **Clément VII (suite).**
- Tome XI. — **Paul III.**

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur en 1909.

HISTOIRE DES PAPES

DEPUIS LA FIN DU MOYEN AGE

OUVRAGE ÉCRIT D'APRÈS UN GRAND NOMBRE DE DOCUMENTS INÉDITS
EXTRAITS DES ARCHIVES SECRÈTES DU VATICAN ET AUTRES

PAR

LE D^r LOUIS PASTOR

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ D'INNSBRUCK

TRADUIT DE L'ALLEMAND

PAR ALFRED POIZAT

TOME HUITIÈME



PARIS

LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET C^o, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, RUE GARANCIÈRE — 6^o

1926

Tous droits réservés

HISTOIRE
DES PAPES

DEPUIS LA FIN DE MOYEN AGE

PAR M. L. PASTOR

LE D. LOUIS PASTOR

PAR ALFRED POISSON

PARIS



1050695

Droits de reproduction et de traduction réservés pour tous pays.

2,93 / 200

HISTOIRE DES PAPES

CHAPITRE X

PERSONNALITÉ ET MANIÈRE DE VIVRE DE LÉON X. —
SES FINANCES ET SA COUR. — LA ROME DES MÉDICIS.

La personne extérieure de ce Pape, qui valut à son époque ivre de beauté le nom de haute Renaissance, n'avait rien de bien saisissant en soi. Léon X était de taille au-dessus de la moyenne, large d'épaules et très corpulent, mais comme le dit Jove¹, plutôt boursoufflé que réellement fort. Sa tête extrêmement grosse et massive, posée sur un cou fort et court, était disproportionnée avec ses autres membres. Ses jambes étaient bien faites mais trop courtes par rapport au sommet du corps. Seules ses mains très blanches, très soignées, paraissaient belles et le coquet Médicis aimait à les orner de bagues de grand prix. Le manque d'agrément du visage, mou et gras, était encore accru par des yeux faibles, exorbités, affligés d'une extraordinaire myopie², — héréditaire dans la famille — et qui obligea le Pape, malgré la réputation qu'il en avait au début, à se servir fréquemment

¹ JOVIUS, *Vita*, I, p. 4. Outre ce portrait, voy. pour la suite les indications de l'anonyme *Vita Leonis X*, Cod. Vat., 3920, imprimée dans ROSKOE-HENKE et ROSKOE-BOSSI. Sur la valeur de cette biographie très impartiale, écrite peu après la mort de Léon X, voy. ROSKOE-BOSSI, p. 177. Dans l'impression, quelques passages contre Léon X ont été supprimés. Voy. enfin la relation de Gradenigo, dans ALBÈRI.

² Voy. ANIOSTO, *Lettere*, ed. Cappelli; voy. aussi la plaisante déclaration d'Equicola, dans LUZIO-RENIER, *Mantova*, p. 210.

d'une loupe. Un dessin à la plume, qui appartient au duc de Devonshire, œuvre probable de Sébastien del Piombo, rend avec une fidélité parfaite les traits grossiers de Léon X¹.

Cependant cette mauvaise impression extérieure se dissipait à peu près complètement dans l'intimité. La voix très sonore et agréable, l'expression vive et spirituelle de la physionomie, la séduction de ses manières amicales et cependant toujours pleines de majesté, son profond dévouement à la science et aux arts et la façon sereine dont il savait goûter les merveilles que lui offrait le haut développement de la culture de son temps, tout cela devait plaire. C'est ce côté de Léon X qu'a extériorisé Raphaël dans le célèbre portrait de son Mécène, et qui est maintenant à la galerie Pitti². Cette merveilleuse toile³, malgré que les traits y soient embellis et ennoblis, donne à coup sûr de l'âme et de

¹ Voy. STRONG, *Reproductions of Drawings by Old Masters in the Collection of the Duke of Devonshire at Chatsworth*, London, 1904.

² On en a une jolie copie par André del Sarto, au Musée de Naples. Une copie par Bugiardini est à la galerie Corsini, à Rome. Voy. NICOLINI, *Sul ritratto di Leone X, dipinto da Raffaello e sulla copia di A. del Sarto*, Napoli, 1841; R. BETTI, *Sul ritratto di Leone X*, Napoli, 1842; C. PANGALDI, *Sulla vertenza intorno al ritratto di Leone X*, Milano, 1842; G. MOSELLI, *Sul ritratto di Leone X dipinto da Raffaello e sulla copia fatta da A. del Sarto*, Firenze, 1842; H. DE GARNIOD, *De la légitimité du portrait de Léon X. Réponse à A. Nicolini*, Florence 1842, etc. Parmi les autres portraits, il reste encore, outre celui de la fresque d'Attila et le croquis déjà mentionné de Sébastien del Piombo, la miniature de la collection Prosper Valton et le croquis de 1513 au Musée de Vienne. Un magnifique buste en marbre, un peu plus grand que nature, exécuté pour Gianozzo Pandolfini, dans le palais de ce nom à Florence, n'a pas encore été publié. La tradition de la famille veut que ce soit une œuvre de Michel-Ange, ce qui est certainement inexact. Une grande statue de marbre de Léon X par Lombardi (le Pape y est représenté bénissant), au Pallazzo Vecchio, est un travail médiocre. La même chose peut être dite avec plus de vérité encore du buste qui se trouve dans le même palais, dans la *Sala di Leone X*. Caradosso et San-Gallo exécutèrent des médailles de Léon X. Il existe de beaux camées avec la tête de Léon X, aux Uffizzi, à Florence.

³ A propos du portrait de la galerie Pitti, Grimm proclame que Raphaël a plus fait pour son maître que n'aurait pu faire le plus brillant historien. Ce portrait apparaît comme la plus haute œuvre que Raphaël ait faite en ce genre, et aucun portrait historique d'aucune époque ne peut lui être opposé. Plusieurs, entre autres SCHUBRING, *Florence* (Stuttgart, 1902), mettent le portrait de Léon X au-dessus de celui de Jules II.

la personnalité du Pape une idée plus juste que l'esquisse mentionnée plus haut, ou que la statue choquante et trop réaliste du Capitole.

Raphaël a représenté le Pape en tenue de maison avec le large camail rouge (*mozetta*) et la calotte appelée *Camauro*, assis commodément dans un fauteuil devant une table sur le tapis de laquelle pose une cloche artistement travaillée; derrière se trouve un manuscrit ouvert orné de riches miniatures. De la main gauche l'ami spiritualisé de la littérature et de l'art tient une loupe avec laquelle il vient d'examiner le précieux manuscrit; il semble demander maintenant leur opinion aux cardinaux de Médicis et Rossi debout à côté de lui. Rien que par ce peu de détails, — la loupe, le livre orné de miniatures et la cloche artistique, — le Mécène, épris de beauté, est légèrement et pourtant nettement caractérisé. La grosse tête disproportionnée, le visage luisant, gras et glabre, les rides du front, le double menton sont rendus fidèlement. Mais le maître, avec un art miraculeux, a éclairé d'intelligence ce visage sans beauté: même l'œil faible prend de la vigueur, sans que le caractère en soit altéré. Le fond de la physionomie exprime surtout une douceur, une bonté, accompagnées de la dignité sereine qui sied à un souverain conscient de sa grandeur et à un diplomate prudent. Inimitable est l'expression parlante de la bouche, où se joue un rire réfléchi. C'est un commentaire de ce que dit Jove sur l'élocution si fine et si gracieuse de Léon X, sérieuse dans les sujets importants, légère et charmante dans la conversation ordinaire, toujours sereine et d'une ingénieuse courtoisie.

Sa bonne humeur, célébrée par les contemporains, n'abandonna pas le Pape même dans les fatigues diverses que lui amenaient sa constitution, sa santé chancelante, en particulier les douleurs de sa fistule¹. Ces défauts corporels augmen-

¹ Outre la *Vita anon.* dans ROSCOE-HENKE, sur la santé chancelante de Léon X, en particulier sur sa fistule, qui lui amena en été 1516 une dangereuse maladie, voy. SANDO et MARINI. On y trouve d'abondants détails sur les médecins et chirurgiens de Léon X. Archangiolo touchait 8 ducats par

tèrent la lenteur et l'amour de ses aises qui forment un trait saillant de ce Pape. A quel point Léon X était incommodé de sa corpulence, surtout dans les longues solennités ecclésiastiques, c'est ce dont témoignent les récits de son maître de cérémonies qui le voyait, en de telles circonstances, éponger constamment la sueur de son visage et de ses mains.

Les ambassadeurs vénitiens, habiles observateurs, ont décrit en peu de traits et avec beaucoup de justesse le caractère de Léon X. « Le Pape, écrit Marino Giorgi dans son rapport définitif de mars 1517, est un homme bon et très libéral, qui craint tout effort un peu sérieux et qui veut la paix : il ne se laisserait pas entraîner à la guerre, si les siens ne le circonvenaient pour l'y pousser; il aime les sciences; il possède de belles connaissances en littérature et en droit canon, mais il est avant tout un musicien distingué. » — « Il est savant et ami des lettrés, écrivait trois ans plus tard Marco Minio; il remplit ses obligations religieuses consciencieusement, mais il veut vivre et jouir de la vie; il se plaît surtout à la chasse. ' »

Dans la relation de Marino Giorgi se trouve encore ce détail, que Léon X aurait dit, après son élection, à son frère Julien : « Laissez-nous jouir de la Papauté, puisque

mois : voy. SERAPICA, *Spese private di Leone X.* (Archives d'État, à Rome.) Voy. aussi *Mem. di ill. PISANI*, IV, p. 291. Parmi ses médecins se trouvait aussi le célèbre juif Bonet de Lattes, auquel s'adressa Reuchlin. (Voy. MAULDE, *Juifs dans les États du Saint-Siège*, Paris, 1886.) Les juifs médecins n'étaient pas un cas exceptionnel. (Voy. MÜNZ, *les Médecins juifs au moyen âge*, Berlin, 1887; LANDAU, *Histoire des médecins juifs*, Berlin, 1895.) Léon X avait du reste, dès avant son élection, un juif à son service. (Était-ce comme médecin?) Il recommanda ce dernier, qui voulait s'établir à Ferrare, au duc Alphonse : « Cum Isac Hebreus de Phano in nos dum in minoribus essemus familiarique nostram plurima obsequia impenderit diuque fideliter inseruerit. » Bref du 2 mai 1513. (Archives d'État, à Modène.) A Borgo-Ninovo, n^o 102 à 105, on admire encore aujourd'hui les belles proportions du palais de Jacques de Bartolomeo, de Brescia, chirurgien ordinaire de Léon X, palais dont le plan est attribué à Raphaël ou à Peruzzi. L'inscription : « Leonis X Pont. Max. liberalitate Jacobus Brixianus Chirurgus || Ædificavit || » n'existe plus. Voy. sur ce chirurgien, qui assista Léon X au Conclave, outre MARINI, I, p. 317, les *Uffiziali camerati*, 1515-1521, f^o 8. (Archives d'État, à Rome.)

¹ SANCTO, XXVIII, p. 577; ALBERI, p. 64.

Dieu nous l'a accordée. » Cette déclaration a été reproduite trop volontiers par les écrivains qui cherchent l'effet; elle ne l'a pas été très authentiquement. L'ambassadeur en question ne prit son poste à Rome que deux ans après l'élection; son témoignage n'est donc pas contemporain, et il n'est aucunement impartial à l'égard de Léon X; il l'est beaucoup moins que tous les autres Vénitiens¹. Giorgi ne fit probablement que répéter une anecdocte d'antichambre. D'autres faiseurs de rapports, qui ont encore moins d'autorité, donnent de ce propos une version différente²; par contre, Jove et Guichardin ont dédaigné de s'en faire les échos³. On peut se demander si réellement Léon X a fait une manifestation de ce genre, ce qui montrerait en tous cas son amour de la jouissance et la façon dont il comprenait sa situation. Sans se douter des périls intérieurs qui menaçaient la Papauté, Léon X se considérait à coup sûr comme l'heureux héritier des succès de son puissant prédécesseur; et si, sur ce point, il était attentif à maintenir la puissance politique du Saint-Siège, pour tout le reste il s'abandonnait avec la plus grande insouciance aux plaisirs intellectuels que la découverte du monde antique et la vaste culture de son temps lui offraient avec tant d'abondance.

Les chefs-d'œuvre des anciens en art et en littérature et les merveilleuses créations des artistes contemporains ne l'intéressaient pas moins que les stupéfiantes relations sur les terres nouvellement découvertes⁴, que les élégants discours et poèmes des humanistes, les légères comédies d'un Bibbiena et d'un Arioste, les charmants concerts de musi-

¹ MASI, *Studi*, I. Masi cherche à prouver que la déclaration emprunte aux circonstances un autre sens; que Léon X voulait simplement réprimer, en parlant ainsi, les efforts ambitieux de son entourage.

² PRATO, par exemple. D'après ZIEGLER, Léon X doit avoir dit : « Nunc triumphabimus, amici. »

³ Par contre, l'auteur de la *Vita* anonyme l'a repris.

⁴ Il lisait le soir, avec sa sœur, les rapports là-dessus, « usque ad nauseam p. martyrís, *Epist.* 562. » GABBIONNETTA raconte, dans son rapport du 25 novembre 1520, à quel point le Pape s'intéressait à un ouvrage intitulé *Origine de Turchi*. (Archives Gonzague.)

ciens distingués, le jeu spirituel de ses improvisateurs et les grossières facéties des bouffons, comme on en voyait alors dans toutes les cours. Il écartait le plus possible de sa route ce qui n'était pas agréable ¹, car un trait fondamental de sa nature était une insatiable recherche du plaisir. Ce trait était particulier à sa famille; il fut encore développé par le milieu dans lequel il se trouva.

Musique et théâtre, art et poésie, conversation spirituelle, ingénieuse, souvent crue des hommes de cour, Léon X jouissait de tout cela avec la sereine tranquillité et l'insouciance d'un enfant gâté de la fortune. En tout il fut un vrai fils de son temps, époque de fermentation, où le bien et le mal se succédaient étrangement. Tout son être léger, sercin, aux mille facettes, offrait un mélange particulier de qualités glorieuses et de défauts peu honorables, manquait toutefois trop de sérieux, de profondeur, d'originalité vraie; éclatant dans toutes les branches de la culture de la Renaissance, il parut brillant et attira irrésistiblement à lui des hommes des nations et des caractères les plus différents.

Une partie des glorieuses qualités de Léon X est si évidente qu'il est impossible de les contester. On ne peut que reconnaître sa fine éducation, son dévouement à tout ce qui était beau, ses dons oratoires éminents, la légèreté et l'élégance qui caractérisent ses lettres latines et italiennes, son heureuse mémoire, son bon goût, enfin la grande majesté, dignité et piété avec lesquelles il s'acquitta publiquement du service divin.

Que Léon X, tout mondain qu'il fût, ait rempli convenablement ses devoirs religieux, — lecture du bréviaire, participation à l'office divin, cérémonies, — qu'il ait donné des preuves de sa piété en maintes circonstances, nous en avons le témoignage non seulement de son maître des cérémonies ², mais d'autres personnes qui ne se firent pas toujours

¹ On retrouve souvent dans les rapports d'ambassadeur ce mot : « Non vol fastidi. » SANUTO, XXVI, p. 509.

² Voy. PARIS DE GRASSIS, le 24 mars 1513. (ROSCOE-HENKE, II, p. 62.) Sur la procession de la Fête-Dieu de 1513, PARIS DE GRASSIS raconte :

scrupule de parler défavorablement de leur maître. Même les ambassadeurs vénitiens, très peu favorables au Pape et qui insistèrent souvent sur sa recherche du plaisir, déclarèrent cependant sa religion incontestable; si occupé qu'il fût, il n'en entendait pas moins la messe dans la chapelle Saint-Laurent et lisait consciencieusement son bréviaire jour par jour¹. Et, quand il devait la célébrer lui-même, il se confessait avant. Le reproche qu'on a fait à Léon X de ne pas s'être intéressé aux sciences sérieuses et particulièrement à la théologie n'est pas mieux fondé que l'accusation qu'on lui jeta d'avoir manifesté des idées libres-penseuses et incroyables²; Léon pouvait être très mondain, il ne fut assurément

* Cumque alii dicerent ipsum cum mitra pretiosa ire oportere et non cum simplici propter solemnitatem actus et ego dicerem, me Julium jussisse sine mitra retento solo bireto albo propter aerem matutinum, ipse hoc audito devote auscultans jussit ambas mitras auferri a se et etiam vultu per totam viam usque ad ultimum actus esse nudo capite; et sic fuit reverentissime, quod a multis fuit tanquam devotissimus commendatus, licet nonnulli damnaverint non decere pontificem esse nudo capite, ad quos ego respondi immo decere portans sacramentum, non procedens suis pedibus prout est sic faciendum. » 19 décembre 1513, après la session du Concile (voy. DELICATI-ARMELINI, p. 10) : « Quæ pluvia instabant papa recta recessit ad aedes suas omissa basilica Netavi autem devotionem ejus qui cum scalas sanctas, quæ Pilati vulgo dicuntur et a mulieribus non nisi genuflexis ascenduntur, non nisi discoperto capite ac semper orando ascendit et in summo quasi veniam a Deo petit quod non genuflexus ascenderit. Hæc dixi quia non possum ejus in omnibus et universis actionibus pietatem referre, sed hæc alibi. » 1516. Processions du Saint-Sacrement : « Papa semper fuit nudo capite licet a me pluries incitatus, ut, si non mitram saltem, birretum assumeret propter sanitatem, sed non voluit, 1519, in vigilia epiphaniæ. » Malgré « frigus intensum », le Pape prend part au service divin. (*Diarium.*)

¹ PARIS DE GRASSIS mentionne, le 15 août : « La capella parva superior, in qua papa quotidie parvam missam quæque dicata est S. Laurentio et Stephano. » (*Diarium.*)

² La phrase : « Quantum nobis nostrisque ea de Christo fabula profuerit, satis est omnibus sæculis notum, » que Léon X aurait proférée devant Bembo, est attribuée au Pape dans une violente satire d'un carmélite séparé de l'Eglise, au temps de la reine Elisabeth. (J. BALE, *Pageant of Popes*, p. 179, éd. 1574.) Quoique cette satire renferme des assertions entièrement insensées (Bembo y est fait cardinal, Julien et Laurent y sont bâtards du Pape), cette anecdote a été répétée par de nombreux historiens sur la foi d'un mot de cet adversaire qui n'est même pas un contemporain. BAYLE (*art. Léon X*) exprima déjà son étonnement à ce sujet, et rejeta, ainsi que ROSCŒ-BOSSE, le propos comme tout à fait incroyable. Depuis, d'innombrables sources nou-

pas un incroyant; il ne fut pas non plus, il est vrai, un homme d'une religion intérieure et profonde. S'il se refusa à considérer comme des miracles, au sens rigoureux du mot, certains faits extraordinaires, et s'il ne partagea pas sur ce point l'opinion frivole de la plus grande partie de ses contemporains, on ne saurait que le louer de cette prudence¹.

En ce qui concerne les mœurs, il jouit, comme cardinal, d'une réputation absolument sans tache, et il n'existe pas de preuve qu'il ait vécu autrement, comme Pape².

velles sur Léon X se sont ouvertes, dans lesquelles on ne trouve pas l'ombre d'un fait confirmant cette histoire. Le *Diarium* de PARIS DE GRASSIS rapporte nombre de propos intimes de Léon X, mais on n'en trouve aucun qui soit d'un incrédule. De même dans les milliers de relations d'ambassades provenant des Archives de Mantoue, Modène et Florence, et que nous avons parcourues le marquis Ferrajoli et moi, on ne trouve pas le moindre fait qui permette de conclure à l'incrédulité de Léon. Pas une bonne source ne confirme non plus le récit d'une conversation de Léon contre l'immortalité de l'âme, récit produit par LUTHER et d'autres auteurs dont le témoignage en cette affaire est très suspect. (Ainsi pensait déjà ROSCOE-BOSSI.) Le plus rude critique de Léon X, D. GNOLI, est aussi d'avis que le Pape Médicis n'a pas été un *miscredente Secolo di Leone X*.

¹ Voy. l'opinion prudente qu'il émit en présence de PARIS DE GRASSIS sur certains *signa* ou *prodigia*, RAYNALD, 1518, n° 1; DELICATI-ARMELLINI, p. 62.

² Tandis que JOVE laisse planer un doute sur la vérité ou la fausseté des accusations portées contre les mœurs de Léon X, en proclamant que les secrets de la vie privée des princes échappent au contrôle de l'historien, GUICHARDIN lance contre Léon X les accusations générales les plus violentes, sans cependant nommer un seul témoin. Cette page, passée jusqu'ici inaperçue, se trouve hizarrement insérée dans l'histoire de Clément VII, livre XVI, chap. v. Mais GUICHARDIN est ici un mauvais témoin. Indépendamment de ce fait qu'il ne vivait pas à Rome alors, il se contredit justement sur Léon X de la façon la plus frappante. C'est ainsi que, partant de cette fausse idée que le cardinal de Médicis a constamment conduit toutes les affaires, il nous représente Léon X (XIV, p. 1) comme entièrement inactif (*alieno sopra modo dalle faccende*), ce qui est contraire à tous les rapports du temps, en particulier ceux des ambassadeurs. Bientôt après, le même GUICHARDIN (XV, p. 3) remarque avec raison qu'on a attribué au cardinal de Médicis beaucoup d'actes qui émanaient en fait de Léon X. MATH. HERCULANUS (dans FABRONIUS, p. 296) célèbre la chasteté comme une des vertus principales de Léon X, et dit expressément qu'il l'a gardée comme Pape. Sur ce point, ROSCOE-HENKE (III, p. 510) et REUMONT (III, 2, 125) rejetaient aussi toutes les accusations contre Léon X comme sans fondements. Les rapports des ambassadeurs de Mantoue et de Venise ne contiennent rien qui puisse justifier l'accusation dont on a parlé. FERRAJOLI, de son côté, n'a trouvé dans une dépêche de l'ambassade d'Este qu'un seul endroit suspect, mais qui ne

Un des côtés les plus aimables du caractère de Léon X, c'est sa grande charité. Il n'y a presque pas d'œuvre charitable qu'il n'ait soutenue. Couvents et hôpitaux, non seulement à Rome, mais au dehors, n'eurent qu'à se louer de sa sollicitude. Soldats invalides, étudiants pauvres, pèlerins, bannis, aveugles, estropiés, malheureux de toutes sortes, furent par lui abondamment secourus¹. Il n'employa pas moins de 6,000 ducats annuels en aumônes². Il n'est pas étonnant que, lorsque le Pape sortait, les besogneux se pressassent de tous côtés autour de lui pour recevoir les dons de sa libéralité. Souvent ces malheureux se plaçaient dans le corridor conduisant au Belvédère³, mais ils cherchaient surtout à l'approcher pendant ses villégiatures. Il n'était pas moins actif à racheter les pauvres esclaves chrétiens qu'à pourvoir aux besoins des infortunés que la brutale conquête des Turcs avait chassés de leur patrie. Les registres de son règne sont remplis d'innombrables dons aux besogneux de cette espèce. Parmi ceux qui obtinrent de lui des pensions régulières, on trouve, à côté de simples gens du peuple, des porteurs de noms illustres et de vains titres; outre les membres de la malheureuse maison d'Aragon⁴, on y voit

prouve rien. ROSCOE-HENKE, II, p. 55, a réfuté l'opinion d'après laquelle la fistule aurait été une conséquence d'une vie immorale. Ajoutons que GREGOROVIVS ne doute pas, lui non plus, de la pureté de mœurs de Léon X.

¹ On en trouve de nombreux exemples dans les *Spese* de SERAPICA, I, II, III. (Archives d'État, à Rome.)

² Le 19 août 1516, le Pape, sur le chemin de Sainte-Marie-Majeure, distribua 30 ducats en aumônes. *Spese di Serapica*.

³ Le 19 mai 1519, les *Spese di Serapica* portent : « Duc. 10 a una donna nel corridoro andando N. S. à Belvedere A. » Nombreux exemples dans les *Spese*. J'extraits du volume II les dons d'une seule journée à Corneto. Le 18 novembre 1520, on y trouve portés : « Duc. 8 per amor di Dio a due povere donne in Corneto; duc. 2 a un povero homo, al qual fu rubato due sachi di mele; duc. 25 a una donna, che li fu bruciata la casa in Corneto; duc. 10 a un giovane di Corneto per andar a studiare; duc. 4 a le monache di S. Agostino; duc. 7 a septe pescatori; enfin à 21 donne povere un giulio per una et une aumône pour fra Nicolo di Padua. » (Archives d'État, à Rome.)

⁴ « Leo X assignat Isabellæ seniori relictæ Federici regis Siciliæ et Isabellæ juniore et Juliz de Aragonia pensiones. » 5 juillet 1521. Cod. Barb. lat. 2428, f° 14. (Bibliothèque Vaticane.)

figurer un Cantacuzène, un Tocco d'Arta, un duc d'Achaïe et prince de Macédoine, et deux fils du roi de Chypre¹.

Où Léon X était incomparable, c'était dans son habileté et son amabilité dans ses rapports avec les autres. Il savait admirablement adapter le ton de sa voix, l'expression de son visage et son attitude à la qualité des gens qui l'entouraient; même quand il était obligé de sévir, ce qu'il ne faisait qu'à regret, il savait tempérer sa sévérité par de tendres excuses et effacer toute impression désagréable en faisant entrevoir l'espérance d'une entente dans une autre occasion. Léon X avait certes le défaut de promettre plus qu'il ne pouvait tenir. Un de ses biographes y voit la cause du revirement défavorable qui se fit contre lui après sa mort. Tout ce que le Pape donnait, il le donnait de bon cœur, largement, disant² souvent qu'il aurait voulu faire davantage. Le même homme, il est vrai, était capable, surtout en matière politique, de beaucoup de dureté; comme partout, il y avait deux âmes en Léon X. Il rejeta inexorablement toutes les prières qu'on lui adressa en faveur du duc François-Marie de la Rovère. Il marcha sans indulgence contre Jean-Paul Baglioni et les tyrans de la Marche. Le cardinal Petrucci dut aussi payer son crime de sa mort; il fut, par contre, procédé avec plus d'indulgence vis-à-vis des cardinaux impliqués dans la conjuration; sous Jules II, ceux-ci ne s'en seraient sans doute pas tirés la vie sauve.

Guichardin, jugeant en Léon X le politique, dit que ce Pape se montra moins bon qu'on ne l'avait espéré, mais qu'il fit voir plus d'adresse qu'on ne s'y était attendu. Le vieux Laurent avait deviné de bonne heure cette habileté,

¹ Voy. AMATI, *Reg. Leon X*; SANUTO, etc. — Sur les fils du roi de Chypre, voy. REUMONT et CESAREO, dans la *Nuova Rassegna*, 1894, I, p. 1. — « Costantino Areneti Comnenus duca d'Achaia e principe di Macedonia » fut nommé par Léon X, en 1516, gouverneur de Fano. — Voy. une lettre que lui adressa Laurent de Médicis, 5 novembre 1516. *Carte Strozzi*, IX, p. 188. (Archives d'État, à Florence.)

² « Dare omnia cupit, negare nescit, a se tristem aliquem minimeque voti comptem discedere non facile patitur. » Raph. VOLATERRA., *Brevis historia*, in Cod. Vat. 5875, f° 30. (Bibliothèque Vaticane.)

car de ses trois fils, Pierre, Julien et Jean, il remarquait que le premier était un sot, que le second était bon, et le troisième, prudent.

Comme Pape, Léon X montra cette prudence surtout à ce moment critique où, contrairement au conseil de son entourage, il se décida, en l'automne de 1515, à une entrevue personnelle avec le vainqueur de Marignan. Avant d'en arriver, il est vrai, à une pareille résolution, il se passa des semaines, des mois, pendant lesquels le Pape réfléchit sans arrêt, pesa toutes les éventualités imaginables et se débattit avec lui-même, sans pouvoir s'arrêter à un résultat positif. En face de la précision, de la netteté, de la grandeur qui se remarquent dans toutes les négociations du génial Jules II, cette lente, indécise, inquiète allure de la prudence des Médicis, cette grande irrésolution, ces excessives tergiversations provoquent une impression doublement antipathique.

Plus choquant encore apparaît le manque de bonne foi, voire la fausseté et la duplicité avec lesquelles Léon X, en véritable homme d'État de la Renaissance, procéda presque constamment. Il s'habitua d'autant plus à « naviguer avec deux compas ¹ » qu'il différait plus volontiers de prendre des décisions définitives. Il ne craignait pas de partir de ce principe que la conclusion d'une alliance ne devait pas mettre obstacle à des négociations avec le parti contraire, pour se pourvoir contre toutes les éventualités ². Par un double jeu sans exemple, il réussit à conclure en même temps, même avec des rivaux aussi déterminés que François I^{er} et Charles-Quint, des traités secrets dont les buts particuliers étaient au moins incompatibles dans la pensée de ces deux princes.

Pour expliquer et excuser un pareil procédé, on a insisté avec raison sur la situation extraordinairement difficile dans

¹ ULMANN emploie une fois cette expression si juste. Un contemporain dit que Léon X n'a jamais navigué avec du vent. VERDI, p. 103. — Dans un entretien politique du temps de Sixte V (*Discorsi politici de conclavi*, manuscrit de la bibliothèque Corvisieri, actuellement en ma possession), on lit que Léon X s'est retourné comme une girouette.

² D'après SORIANO (ALBERI, II, 3^e série, p. 290), on se racontait, en 1531, que Léon X avait lui-même parlé dans ce sens.

laquelle Léon X, comme chef de l'État de l'Église, se trouva entre ces deux grandes puissances : d'un côté, l'Espagne, les Habsbourg ; de l'autre, la France. Étant le plus faible, il cherchait à regagner par la ruse ce qui lui manquait en force matérielle. Ce qui l'excuse encore plus, c'est que toute la politique des cabinets de ce temps offre ce caractère de double jeu ; la diplomatie française, en particulier, usa des pires moyens contre lui. Mais ni la difficulté de la situation, ni le fait que les contemporains se crussent tout permis dans la lutte diplomatique ne peuvent justifier Léon X d'avoir agi comme les princes séculiers, pour qui les traités les plus solennels, les engagements les plus sacrés n'étaient que lettre morte¹.

Le plaisir particulier de tromper, de procéder par des voies tortueuses, ainsi que l'insouciance avec laquelle Léon X faisait des promesses inexécutables, étaient liés chez lui au penchant qu'il avait à cacher à tout le monde les véritables desseins de sa politique, pour ne pas en compromettre le succès. Cette disposition s'était fort développée chez lui au temps de l'exil des Médicis, pendant lequel il prit part à tous les complots formés pour le rétablissement de sa famille à Florence. Ces années eurent une fâcheuse influence sur lui. Cette mauvaise habitude s'empira encore, lorsque, dans son pontificat, il se vit placé entre les grands intérêts opposés des États européens, qu'il fallait tenir en équilibre, si l'on voulait que l'État de l'Église existât comme une puissance intermédiaire indépendante.

Peu d'hommes d'État ont caché leurs pensées intimes, leurs plans, leurs vues à leur entourage, à leurs plus proches amis et parents mieux que ne le fit Léon X, qui parlait très peu² et riait presque toujours³. Bien des années plus tard,

¹ Si vraiment Léon X a dit devant Castiglione qu'il fallait croire à sa parole, car il ne fallait pas toujours se fier à ses brefs et à ses bulles, le propos serait caractéristique. — *Post-scriptum* à un rapport de Castiglione du 18 avril 1516. (Archives Gonzague.)

² Le discours (dans VENUTI, p. 155) célèbre la « prudentissima taciturnitas. »

³ Voy. PARIS DE GRASSIS, dans GNOLI, *Secolo*, II, p. 638-639.

Aléander déclarait n'avoir jamais rencontré personne pour savoir aussi bien cacher ses plans que Léon X¹. Il n'y eut, au début, qu'un homme qui fut introduit dans tous les secrets de sa politique : le cardinal Bibbiena, et plus tard Jules de Médicis qui remplit l'office de vice-chancelier. Il est d'un haut intérêt de suivre, dans les relations de l'ambassade vénitienne, l'influence croissante, d'année en année, de ce neveu, et de voir comment cette influence repoussa peu à peu à l'arrière-plan le tout-puissant Bibbiena². Travailleur sérieux, constant, froid, infatigablement appliqué, le cardinal Jules porta de plus en plus une grande partie des affaires, assisté qu'il était notamment de Giberti et de Nicolas de Schœnberg. Le cardinal fit souvent un utile contrepois à la légèreté, à l'étourderie, au penchant au plaisir de son maître. En de très importantes circonstances, par exemple, le procès de Luther, il fut l'âme active de l'affaire. Une preuve de son influence, c'est que les effets de son absence momentanée se faisaient aussitôt ressentir à la cour³. Il paraît que le cardinal de Médicis ne quittait Rome qu'à contre-cœur; à plusieurs reprises, les mémoires du temps nous le montrent contrarié lorsque des affaires urgentes le forçaient à se rendre à Florence ou bien à l'armée comme

¹ « Dil quale (Leone X) mai vidi principe ne huomo più coperto al negoziar. » Aléander à Sanga, de Regensburg, 25 mars 1532. *Nunz. di Germania*, LI, p. 103. (Archives secrètes des papes.)

² En septembre 1514, Bibbiena et Jules sont sur le même pied; eux seuls savent tous les secrets (SANUTO, XIX, p. 27); mais Bibbiena, jusqu'à l'automne de 1515, joue souvent encore le premier rôle; ce n'est qu'en 1517 que Jules l'a remplacé. En juin 1520, il écrit dans son rapport de conclusion : « Il card. di Medici a gran poder col Papa, è homo di gran maneggio, ha grandissima autorità; tamen sa viver col Papa e non fa nulla se prima non domanda al Papa di cosse da conto. — Il card. Bibbiena è appresso assai dil Papa ma questo Medici fa il tutto. (SANUTO, XXVIII, p. 576.) — En juillet 1521, Léon X ne prend conseil que du cardinal de Médicis. (SANUTO, XXXI, p. 13.) — Le 28 juillet 1521, Castiglione déclare : « Certo è che Medici è consapevole di ogni intentione del Papa. » — En 1523, Gradenigo, revenant sur le passé, écrit : « Medici era il primo apresso Leone, homo di gran ingegno e cor e il Papa feva quello lui voleva. (SANUTO, XXXIV, p. 198.)

³ KATROFF a souligné particulièrement ce détail.

en 1521¹. Souvent, ainsi pendant l'été de 1519, il se fit représenter par son parent, le cardinal Cibo.

Jules de Médicis se maintint en excellents termes avec le Pape et cela malgré de nombreuses divergences de caractère. Lorsque Léon X, après la mort prématurée de presque tous ses parents, écrivit son testament, il institua le cardinal de Médicis son héritier universel². Aux yeux des gens du dehors, il semblait que Léon X, absorbé par ses nombreux intérêts, avait abandonné la direction des affaires politiques entièrement au cardinal de Médicis; en réalité, et quoique depuis 1517 il occupât pour ainsi dire le poste de premier ministre et fit presque toute la correspondance avec les nonces, celui-ci n'en devait pas moins, dans toutes les importantes questions, s'assurer préalablement de la manière de voir du Pape³. C'était ainsi, du reste, que les choses s'étaient passées au temps de Bibbiena. Le Pape menait aussi, autant que possible, personnellement, les négociations décisives avec les ambassadeurs des grandes puissances. Il s'entretenait durant des heures avec les diplomates, s'attachant artistement à leur dissimuler ses véritables intentions et à pénétrer la pensée de son interlocuteur, en lui donnant l'impression du laisser-aller et de l'abandon⁴.

Mais, tandis qu'il poursuivait ses desseins avec tant de prudence, de dissimulation et de profondeur, l'issue en était fatalement compromise par sa libéralité sans limites, qui le priva bientôt de ressources et de moyens d'action, sans les-

¹ Voy. le rapport d'A. Germanello au marquis de Mantoue, du 7 février 1520 : « Heri partite de Roma el card. de Medici per Fiorenza molto di mala voglia perche li recresceva lo andare et mezo indisposto de la persona et andò in lectica; la causa de la partita sua più celere che non haveva desegnato si fo alcuni tumulti et mal vivere se fa ut Fiorenza. » (Archives Gonzague.)

² Original aux Archives d'État, à Florence, imprimé dans *Arch. d. Soc. Rom.*, XXII, p. 567.

³ L'ambassadeur vénitien M. Minio le dit et le pense expressément. (ALBERI, II, 3^e série, p. 64.)

⁴ Les dépêches (dans SANUTO) en offrent d'innombrables exemples. RICHARD célèbre Léon X comme « le pontife diplomate par excellence » dans son essai sur les premiers temps de la nonciature en France, qu'organisa le pape Médicis. *Rev. des quest. hist.*, 1905, II, p. 147.

quels l'homme d'État le plus habile ne peut rien au moment décisif.

L'entourage du Pape, la cour et surtout les compatriotes florentins, ainsi que tout l'essaim des gens de lettres, étaient enchantés de la pluie d'or qui tombait sur eux : ils portaient le Pape aux nues. De tempérament joyeux, Léon X voulait réjouir les autres autant qu'il était en son pouvoir. Sans se soucier de savoir si celui à qui il donnait le méritait ou en avait besoin, il faisait l'usage le plus libéral des ressources qu'il avait à sa disposition. « Ce plaisir de donner lui faisait connaître la vraie grandeur, car il n'avait que de l'éloignement pour le faux éclat et les grandeurs d'apparat, » comme il le montrait par son indifférence à l'égard du cérémonial extérieur. Sa bonne et libérale nature le porta souvent à s'écarter de la rigueur des prescriptions catholiques; il ne les enfreignit que pour pouvoir satisfaire les sollicitateurs, mais au fond il se le reprochait. Il était souvent si effrayé devant la masse des suppliques qu'il appelait à son aide le cardinal Pucci, habitué à ce travail, mais qui n'était peut-être rien moins que savant et le suppliait de ne pas le laisser tomber dans l'erreur. Jove, qui nous donne ce détail, ajoute que Léon X, poussé par les besoins de la guerre et par son enthousiasme pour l'art et la science, eut recours à des expédients financiers qui avaient pour objet plus d'enrichir les autres que lui-même. Tout cela n'excuse pourtant pas chez le Médicis l'absence de scrupules ni cette libéralité qui allait jusqu'à la dissipation.

Jules II avait été un financier économe et habile; sans accabler ses sujets de nouveaux impôts, malgré ses nombreuses guerres, il était arrivé à laisser à son successeur un trésor considérable¹. Léon X sembla le considérer comme

¹ D'après les données détaillées de L. CANOSSA (dans FABRONIUS, p. 278), les revenus accordés à Julien s'élevaient par an à 59,600 ducats. D'après JOVE, la noce de Julien coûta 150,000 ducats au Pape. Mais ce chiffre est certainement exagéré. Jove, du reste, en matière de chiffres, est un indicateur très peu sûr. C'est ainsi qu'il exagère le nombre des habitants de Rome et les dépenses pour les tapisseries de Raphaël.

inépuisable; il jeta à pleines mains ce que son prédécesseur avait eu tant de peine à amasser. Libéralité naturelle et bonté, népotisme, intérêt vif pour la littérature et l'art, attachement immodéré à la pompe et au luxe, tout cela fit que, dans le court espace de deux années, le grand trésor de Jules II fut complètement dévoré. L'homme qui, dans les premiers temps, remplit l'office de trésorier général, Bibbiena, aurait dû crier gare et enrayer le mouvement; mais ce frivole Toscan se montra, en matière d'argent, aussi détaché et insouciant que son maître. En vain l'avidé Ponzetti, qui avait occupé, pendant l'automne de 1513, à la place de Bibbiena, l'office de trésorier général, s'était-il montré expert à découvrir de nouvelles ressources; il ne put cependant maintenir l'équilibre, car Léon X donnait de tous côtés à pleines mains. Il fit à son frère Julien un cadeau de noces de 16,000 ducats. Au printemps de 1515, ce fut la marée basse dans la caisse pontificale; dès lors, Léon X ne sortit plus des difficultés financières.

On essaya des moyens les plus divers pour faire de l'argent. De bonne heure, Léon X eut recours à la création de nouveaux offices et emplois; tous les expédients imaginables, en partie condamnables, furent décidés, mais aucun n'améliora les finances : ni les recettes ordinaires, ni les recettes extraordinaires ne suffirent le moins du monde aux besoins. Ces embarras furent encore considérablement accrus par la guerre d'Urbain qui, dès le début, coûta très cher. Le résultat de cette malheureuse entreprise fut la ruine totale des finances. Le Pape s'efforçait d'y remédier par de gros emprunts, non seulement chez les banquiers, mais encore chez des particuliers, cardinaux et officiers de Curie. Tout cela n'était pas plus efficace que les conseils financiers des cardinaux Armellini et Pucci, peu inventifs en matière de découvertes de sources d'argent.

Les sources à consulter pour établir un état des finances de Léon X sont assez pauvres; les registres des recettes et dépenses des chambres apostoliques ne peuvent pas en donner une idée d'ensemble, non seulement parce qu'ils sont

tenus incomplètement, mais encore parce qu'il y avait d'autres caisses¹. De celles-ci, la plus importante était la caisse particulière du Pape, que le très influent premier camérier secret Jean-Lazzaro Serapica² administrait. Du registre des recettes et dépenses qu'il tenait, trois volumes ont été conservés, qui vont de juillet 1516 à novembre 1521; tout le reste manque³. Aussi regrette-t-on amèrement d'im-

¹ Voy. SCHULTE, I, p. 253, où on trouve un tableau suffisant des *Introitus et Exitus* du pontificat de Léon X, que renferment les Archives secrètes des papes.

² Serapica joua sous Léon X un rôle aussi considérable qu'Accursio sous Jules II. D'après SANUTO, il était d'origine albanaise; il s'appelait de son vrai nom Jean Lazare de Magistris (il reçut le surnom de Serapica à cause de sa mine chétive), et il avait été d'abord chargé de la meute du cardinal Sanseverino (voy. GNOLI, *Cacce*, p. 11), ce qui donna occasion aux satiriques de le plaisanter constamment. (Voy. ROSSI, *Pasquinate*, p. 134.) — Il était déjà au service du cardinal Jean de Médicis et fut un de ses six conclavistes. (DELICATI-ARMELLINI, *Diario di Paride de Grassis*, p. 93.) Dans le *Rotulus* de 1514, Serapica est mentionné comme le troisième des camériers. Dès lors, il était des plus proches hommes de confiance de Léon X. Voy. BASCHET, *Catherine de Médicis*, p. 244. — Le Pape le rémunéra abondamment de ses fidèles services (voy., outre SANUTO, *Reg. Leon X*, n^o 3909, 6105-6107-6122, 6993, 7217, 12551, 13885, 16861, et Archives secrètes des papes, *Arm. XXXIX, XXXI, 1516, n^o 43*): « Pro magistro Io. Lazzaro Serapica de magistris notario et famil. : Licentia capiendi possessionem monast. S. Leonis Tullens. dioc. ord. can. regul. s. August. D. Romæ, 1516, sept. 6 » ; 1518, n^o 82. — Lettre aux deux chanoines Genfer sur les bénéfices de chez eux : « Pro Ioh. Lazzaro Serapica de magistris cleric. Aquil. famil. contin. commens. ac cam. nost. sec. D. Rome 1518, Junii 26. » — Voy. aussi la quittance du 11 novembre 1517, dans *Div. Cam.*, p. 67. En allant à Lorette, Serapica visita Venise en 1518; on l'y traita comme un grand seigneur (SANUTO, XXV); à Rome, il prit part aux courses du carnaval (SANUTO, XXVII, et ADEMOLLO-ALESSAND., VI, ecc. 83); il se distingua également comme un habile chasseur. (CESAREO et GNOLI.) Il paraît qu'il habitait d'ordinaire au Vatican (SANUTO, XXX, p. 466) et au Belvédère, où il fut quelquefois l'hôte de Léon X (SANUTO, XXV, *Manosc. Torreg.*, XXIII, p. 22), ce qui ne l'empêchait pas d'avoir une maison dans la ville. (ARMELLINI, *Censimento*, p. 55.) Il était dans une situation de fortune telle qu'il put prêter d'importantes sommes au Pape. Après la mort de Léon X, il fut arrêté pour détournement. Cette accusation était-elle fondée? Dans l'*Inventarium bonorum in fovaria*, déjà cité, on lit dans beaucoup de pièces : « Dicunt Serapicam habuisse, » ce qui prouve que Serapica abusa de sa position. Il fut remis en liberté après la mort d'Adrien VI. (SANUTO, XXXIV.) — Voy. CESAREO, qui croit que Serapica a été meilleur que sa réputation.

³ GREGOROVIVS réclamait aux Archives d'État, à Rome, les livres de comptes de Léon X; sa supposition que tous manquent est aussi peu exacte que cette

portants livres de comptabilité, auxquels le registre de Serapica nous renvoie souvent. Dans cette absence des sources officielles¹, on en est réduit pour l'essentiel, aux évaluations des ambassadeurs vénitiens qui, à la vérité, ne doivent être acceptées qu'avec réserve et ont été certainement exagérées dans quelques-uns de ces rapports. Cependant, les représentants du grand État commerçant sont en général bien informés; leurs relations fiscales des années 1517, 1520, 1523 fournissent de très intéressants aperçus sur l'administration des finances du Pape.

Marino Giorgi, en mars 1517, évalue le revenu d'État de Léon X à environ 420,000 ducats². Là-dessus, 60,000 ducats venaient de la douane fluviale à Rome (*Ripa grande*), 33,000 environ de la douane terrestre, 8,000 du vinaigre. On pouvait tirer de Spolète, de la Marche d'Ancône et de la Romagne

autre opinion tout à fait dénuée de fondements : « Peut-être les a-t-on anéantis pour que la postérité ne puisse connaître les preuves authentiques des débordements de cet épicurien. » En fait, on trouve aux Archives d'État, à Rome : *Obligazioni per servizi*, un volume allant de 1513 à 1516; *Annate*, 1512-1513, 1513, 1516-1517, 1517-1518, 1519-1520, 1520-1521; *Formatori*, 2 vol.; *Mandati camerari*, 1513-1523, 1 vol.; *Spese minute di palazzo et Registre des dons de Leonard di Zanobi Bartholini*; *Serapica, Spese private di Leone X*, 3 vol. — SCHULTE n'en connaît que le premier volume, qui va du 28 juillet 1516 au 17 janvier 1519, que CESAROLI (*Studi e doc.*, XIV, p. 394) a utilisé aussi. Dès 1893, GNOLI (*Cacce*, p. 11) avait attiré l'attention sur les deux autres volumes et en avait publié quelques extraits. Comme GNOLI a l'intention de donner une publication complète de ces *Spese private* de Léon X, je me borne ici à de courtes indications. Je cite comme *Spese di Serapica*, I, le volume qui va de 1516 à 1519, que CESAREO utilisa dans la *Nuova Rassegna*, 1894, II, n° 8, et *Leone X*, p. 199. C'est un volume de format allongé, relié en cuir brun et qui porte sur le dos de gauche les armes de Léon. A la fin de l'année, le Pape a écrit d'une écriture nette : « Ita est J[oa]nnes. » Le volume suivant (cité *Spese*, II) le continue immédiatement, car il commence avec le 23 janvier 1519; il est relié comme le premier et écrit entièrement par SERAPICA; il se termine avec le 15 décembre 1520. Le troisième (cité *Spese*, III) est une copie terminée le 17 février 1522 par GENTILE DE GUALDO (serviteur du cardinal Armellini). Il va du 16 décembre 1520 au 20 novembre 1521.

¹ La série des *Spese del maggiordomo* ne contient rien concernant Léon X. (Archives d'État, à Rome.)

² La valeur métallique du ducat ou florin correspond à peu près à 10 marks de l'Empire allemand. Une évaluation de la valeur de l'argent, comparative-ment à aujourd'hui, n'est pas possible dans l'état actuel de l'histoire.

180,000 ducats. La fabrique d'alun de Tolfa rapportait, d'après l'estimation vraisemblablement exagérée de Giorgi, 40,000 ducats; les salines de Cervia, jointes aux revenus de Ravenne, de 60,000 à 100,000. A cela s'ajoutaient les revenus spirituels, naturellement sujets à de grandes fluctuations. On évalue en général le produit des annates à 100,000 ducats; mais la moitié des annates consistoriales, c'est-à-dire celles des évêchés et des abbayes, appartenait au collège des cardinaux. La nouvelle taxe des *Compositions*, introduite par Sixte IV, donnait un égal rendement, mais quelquefois s'arrêtait à 60,000 ducats. Enfin venait le produit des charges vénales que Léon X multiplia. Au collège des 141 Porzionari di Ripa, créé par Jules II, il n'ajouta pas moins de 612 nouveaux membres, ce qui lui gagna 286,000 ducats. Il éleva à 60 le collège des Cubiculari; celui des Scudieri, à 140. Les premiers durent payer 90,000, les derniers 112,000 ducats¹. Enfin, il créa en 1520, soi-disant pour amortir les dettes contractées par suite de la guerre d'Urbin et sur le conseil du cardinal Pucci, un nouveau collège, celui des Cavaliers de Saint-Pierre. Chacun des 401 membres de ce collège paya 1,000 ducats. On constitua avec une dette en rentes viagères de 401,000 ducats, rapportant 10 pour 100 d'intérêt; ces 10 pour 100 furent garantis par divers impôts. Les Cavaliers obtinrent en outre une foule de privilèges, tels que la noblesse romaine, le titre de comte palatin et le droit d'inspection sur les comptes de l'État². Ces privilèges n'étaient qu'un appât pour pousser à l'achat de la charge; l'avantage principal consistait dans la jouissance des intérêts. Comme toutes les autres charges vénales (*vacabili*), cet institut n'était pas autre chose qu'un emprunt en rentes viagères. Au rap-

¹ Voy. « Bulla offic. cubicular. et scutifer. apost. Dat. Romæ, 1515, 9 Cal. Aug. » Un exemplaire imprimé contemporain est à la Bibliothèque Rossi, à Vienne. Dans les *Introitus et Exitus*, p. 551, 92, on trouve inscrite la recette de 202,000 ducats « ab officiis scutiferorum et cubiculariorum. »

² La bulle sur les chevaliers de Saint-Pierre du 30 juillet 1520, citée par SCULTER d'après les *Regesta* du Vatican, avait déjà été imprimée. J'en ai trouvé un exemplaire à la Bibliothèque Rossi, à Vienne, particulièrement riche en raretés de cette sorte.

port de l'ambassadeur vénitien Gradenigo, le nombre des charges vénales était, à la mort de Léon X, de 2,150, représentant un capital de près de 3 millions de ducats et un intérêt annuel de 328,000 ducats pour leurs propriétaires, lesquels touchaient donc, en moyenne, plus de 10 pour 100 des sommes versées par eux à l'État.

Une autre source extraordinaire de revenus était, en dehors des dimes, les jubilés et indulgences dont on abusa démesurément. Comme on les avait ravalés au rang d'une opération financière, ils soulevèrent un grand et légitime scandale. Les embarras d'argent en furent d'autant moins diminués, qu'une grande partie de cet argent n'entraît pas dans la caisse pontificale, car les princes et les banquiers s'en assuraient une très grosse part. Aussi les indulgences ne rapportèrent-elles pas longtemps ce qu'elles avaient rapporté d'abord.

En 1517, Léon X mit à profit aussi bien la punition des cardinaux impliqués dans la conjuration de Petrucci que la grande création de cardinaux qui suivit, pour se procurer des sommes colossales. Malgré cela, le déficit resta constant, car le Pape ne songeait pas à réduire ses frais le moins du monde. Son neveu Laurent, lorsqu'il alla en France en 1518, fut doté avec une prodigalité extrême. Pour se procurer de l'argent, on ne recula devant aucun moyen; on trafiqua même des plus hautes charges¹. De même que le cardinalat, la charge de camerlingue était devenue vénale. Innocent Cibo dut payer pour cette dignité, qu'il ne garda que peu de mois², 30,000, d'autres disent 35,000 ou 40,000 ducats. Son

¹ « Omnia sunt venalia, » écrit l'ambassadeur vénitien. SANUTO, XXX, p. 188. — Voy. les rapports de Manuel, dans LORENTI, I, p. 475, 476, 481, et les *Satires de 1518*, dans *Giorn. d. lett. ital.*, XVII, p. 335.

² Cibo, après la mort de Riario (7 juillet 1521), avait obtenu le camerlingat, « excluso Armellino qui magnam controversiam fecerit, » comme dit dans son *Diarium* Biagio di Barone Martinelli da Cesena. Il prit possession de sa charge le 7 août, mais, dès le 2 octobre, « Card. Armellinus cepit possessionem Camerariatus officii, in Camera apost. exhibuit litteras officii, etc. Card. Cibo propter hoc discessit a curia indignatus. » Voy. GARAMPI, App., p. 197, et MARINI, I, p. 271.

successeur, François Armellini, doit en avoir donné pour le remplacer 60,000 ou 70,000¹. Mais toutes ces sommes étaient presque aussitôt englouties qu'encaissées. Comment en eût-il pu être autrement avec un Pape dont Vettori disait qu'une pierre se serait plutôt élevée d'elle-même dans les airs qu'il n'eût été capable de garder ensemble 1,000 ducats?

Si on peut s'en fier à l'ambassadeur vénitien Marino Giorgi, 8,000 ducats par mois s'en allaient en gratifications et jeux de cartes². L'entretien de la maison pontificale, que 48,000 ducats par an³ suffisaient à couvrir sous Jules II, fit plus que doubler dans la suite, d'après des déclarations dignes de foi. Si l'on songe que tout le revenu ne dépassait pas 5 ou 600,000 ducats, on peut juger combien la dépense y était disproportionnée. Elle s'augmenta, à partir de 1516, des frais de la guerre d'Urbin, qui dut dévorer en tout 800,000 ducats. Le cardinal Armellini conseilla alors au Pape d'élever le prix du sel, mais l'essai qu'on en fit échoua devant la résistance déterminée des habitants de la Romagne. Depuis, on n'entreprit plus rien de pareil; les tailles, dans l'État de l'Église, restèrent si minimes qu'elles suffisaient juste à cou-

¹ Castiglione écrit le 16 juillet 1521 au marquis de Mantoue : « Scritti a V. Ex. alli di passati che mons. rev. Cibo havea havuto il camerlengato e fu vero, pur mons. Armellino ne offerse al papa quaranta millia ducati di modo che cosi bella proferta fece un poco titubare el papa in questi tempi del bisogno di modo che mons. Cibo ha pagato trenta millia et hallo ottenuto. » Le 24 juillet. Ce matin « in consistorio » Cibo nommé camerlingue « et ha pagato trenta m. duc. 19 septembre : « Quella (V. Ex.) haverà saputo come monsig. rev. Cibo hebbe a questi di el camerlengato e poi à N. S. è piacciuto che S. S.^{ma} R.^{ma} la renunti a monsig. Armellino il quale ha pagato molti e molti migliaia de ducati e cosi ha havuto il camerlengato; penso bene che N. S. darà a mons. rev. Cibo tal contracambio che se contenterà. » L'évaluation à 80,000 ducats de la somme qu'aurait payée Armellini, d'après un Français vivant à Rome, est une exagération. D'après un rapport de Ginodi au duc de Savoie, daté de Rome du 8 juillet 1521, le camerlingat rapportait annuellement 6,000 ducats. (Archives d'État, à Turin.)

² Léon X ne donnait presque jamais de pourboire au-dessous d'un ducat, et il en donnait souvent beaucoup plus, par exemple, le 8 mai 1520 : « Al barcarolo che sta al ponte per mancia duc. 5 oct. 25. A dui muratori che hanno murato el palazzo de Monterosoli per mancia duc. 8 : *Spese di Serapica.* (Archives d'État, à Rome.)

³ Le cardinal Riario à l'ambassadeur vénitien. — SANUTO, XXIV, p. 91-92.

vrir les frais d'administration. Mais il fallait trouver de l'argent; on fit des emprunts pour lesquels on paya quelquefois jusqu'à 40 pour 100 d'intérêts.

Sur cette voie, la pente était irrésistible et devait mener loin. Fautes sur fautes furent entassées. Les tapis du palais, l'argenterie de table, les bijoux de la couronne, les précieuses statues des apôtres de la chapelle furent hypothéqués¹. Et cependant on ne parvenait pas à boucher le tonneau des Danaïdes. Les troupes attendaient leur solde, les professeurs d'université et jusqu'à des artistes du rang de Raphaël et de Julien de San Gallo en étaient réduits à patienter pour leurs émoluments. « Le bronze vert-jaune des portes du Panthéon, observe avec une fine ironie un contemporain, doit contenir beaucoup d'or : si c'était exact, Léon X ne les aurait pas laissées à leur place. » Ce ne fut qu'avec une peine infinie et en payant d'énormes intérêts qu'on put trouver, en 1521, l'argent pour la guerre contre la France. Pendant la guerre, le déficit arriva à un tel point que Léon X étudia avec ses conseillers, particulièrement avec Pucci et Armellini, des combinaisons qu'on peut qualifier de désespérées : créer de nouveaux offices, taxer les officiers de cour et les prélats, vendre le lac de Trasimène. Puis on revenait à l'idée d'imposer le blé ou de refaire une nouvelle grande promotion de cardinaux : la liste en était déjà prête avec les noms des candidats. On parlait plus loin de vendre Terracine pour 100,000 ducats aux Gaetani²; enfin, on en venait de plus en plus à cet expédient de faire hypothéquer toutes les prébendes des parents et favoris de Léon X. Quand le Pape mourut presque subitement, ceux qui avaient escompté, en raison de sa jeunesse, un long règne, se trouvèrent en face d'un désastre financier. Un rapport, fait à Rome, daté du 5 décembre 1521, et que

¹ Voy. la relation de Gradenigo de 1523 dans ALBERI, II, 3^e série, p. 71; SCHULTE, et *Arch. d. Soc. Rom.*, II, p. 215, la liste des « gemmæ et pretiosa jocalia loco pignoris præfato Sigismondo (Chigi) assignata pro dictis 10 m. duc. (10 mai 1521), dans FEA, *Notizie*.

² Camillo Gaetani prêta à Léon X, pour la « recuperatione di Parma e Piacenza, 10,000 ducati d'ore. » Voy. la « dichiarazione » du cardinal camerlingue du 14 décembre 1521. (Archives Gaëtani, à Rome.)

nous a conservé Sanuto, renseigne sur cette catastrophe financière, telle que Rome n'en avait jamais vu de si considérable. La maison la plus atteinte était la banque Bini, à laquelle il était dû 200,000 ducats; elle menaçait de faire faillite, ainsi que la maison Strozzi. Les Gaddi étaient pris pour 32,000, les Ricasoli pour 18,000, le dataire Turini pour 16,000, le camérier Serapica pour 18,000, le cardinal Salviati pour 80,000 ducats. Salviati, de même que ses collègues Ridolfi et Rangoni, avaient renoncé à tous leurs bénéfices pour créer de l'argent; ils se voyaient ruinés tout comme les cardinaux Pucci et Armellini. Le premier avait prêté 150,000 ducats, le dernier tout son avoir. Bref, conclut le rédacteur du mémoire, tous les favoris et serviteurs de Léon X sont ruinés. S'ils se lamentent fort de leur situation, ils n'accusent cependant pas le mort; ils n'inculpent que la mort qui a enlevé un si excellent seigneur¹. Il faut toutefois se méfier de l'exactitude des chiffres donnés ci-dessus². Bien plus digne de foi est le rapport de l'ambassadeur Gradenigo, qui s'en réfère expressément à la comptabilité présentée par le cardinal camerlingue Armellini. D'après lui, le Pape avait distribué, pendant son pontificat, 4 millions et demi de ducats, et laissait encore cependant 400,000 ducats de dettes³. Une pasquinade

¹ SANUTO, XXXII, p. 236-237. — La date du 5 novembre dans SANUTO est une erreur d'écriture.

² SCHULTE croit avec raison, que les chiffres sont très exagérés, mais il nous montre par des preuves authentiques, que ce qu'ont dit les Vénitiens sur la mise en hypothèque des prébendes des amis de Léon X, pour se procurer de l'argent, est conforme à la vérité.

³ SANUTO, XXXII, p. 230. — Dans une lettre, il est vrai, anonyme, citée par le même auteur, on lit qu'Armellini a évalué le déficit de la chambre apostolique à 80,600 ducats. L'ensemble des dons faits pendant le Pontificat aurait été de 5,050,000 ducats. L'ambassadeur de Mayence Teutleben, ainsi que Pie Pandolfo de la Mirandole (lettre du 16 décembre 1521 au marquis de Mantoue, Archives Gonzague), évalue les dettes à 800,000 ducats; François I^{er}, à 1,200,000 couronnes. (HOEFLER, *Adrien IV*, p. 66.) Jérôme SEVERINO écrivait le 7 janvier 1522, à Charles-Quint, que les dettes connues de Léon X dépassaient 850,000 ducats, ajoutant que des gens bien informés disaient que les autres dettes se montaient à 300,000 ducats. — BERENROTH, II, n° 373. — TIZIO écrit : « Relatum est Leonem Pontificem Cameram apost. exhaustam reliquisse atque alieno gravatam ere nongentorum quinquaginta milium aureorum et mitram quam regnum appellant. Chisis pignorassee mercatoribus. (Bibliothèque Chigi, à Rome.)

exprima la vérité d'après l'opinion générale; on y lisait : « Léon X a consommé trois pontificats : le trésor de Jules II, les revenus de son propre règne et ceux de son successeur. »

Dans le tableau des énormes dépenses de la maison pontificale, Marino Giorgi fait cette observation laconique : « La cause en est dans cette multitude de Florentins, qui se font nourrir par le bon Pape. » — « Léon X, écrivait Marco Minio en 1520, n'est jamais à la caisse, car il ne conçoit pas, dans sa libéralité, qu'on puisse garder de l'argent, et les Florentins ne lui laissent pas un sou. »

Rome avait déjà été souvent envahi par les compatriotes de chaque Pape : sous Calixte III et Alexandre VI, c'étaient les Espagnols; sous Pie II, les Siennois; sous Sixte IV, les Génois, qui se précipitèrent en foule à la cour pontificale. Mais jamais la Ville éternelle n'avait vu une invasion pareille à celle des Florentins. Vainement Léon X, qui connaissait ses compatriotes, chercha-t-il à diminuer la presse qui était énorme au début de son pontificat. Leurs exigences étaient sans bornes; ils croyaient que tous les bénéfices et tous les emplois leur étaient dus. En véritables marchands, tous cherchaient à tirer leur profit de la papauté de Léon. Bientôt Rome ne compta pas moins de trente banques florentines.

Dans sa spirituelle satire à Annibal Malegucci, Arioste nous décrit comment « les gens de Florence » épuisaient la fontaine des grâces pontificales :

Les neveux et les parents qui sont si nombreux
 Ont d'abord à boire; puis ceux qui l'aidèrent
 A vêtir le plus beau des manteaux.
 Quand ceux-là ont bu il faut bien
 Que boivent ceux qui, contre Soderini
 Se levèrent, pour lui permettre de retourner à Florence.
 L'un dit « J'étais avec Pierre dans le Casentin
 Et j'ai couru le risque d'être pris ou tué.
 — Je lui ai prêté de l'argent, » crie Brandino.
 Un autre dit « : J'ai tenu à mes frais son frère
 Un an, et je l'ai pourvu d'habillements et d'armes,
 De chevaux et d'argent. »

Les Romains voyaient avec un mécontentement croissant les Florentins s'introduire dans toutes les fonctions et surtout dans les offices de finances. Le dépositaire général de la Chambre pontificale était, au début du pontificat, Philippe Strozzi, qui amena une foule de compatriotes. Le Toscan Bibbiena obtint la charge de trésorier général qu'occupa ensuite son compatriote Ferdinand Ponzetti. Des parents de ces deux favoris se firent donner des places lucratives. La trésorerie du Comtat-Venaissin fut transmise dès 1514 à Pierre Pazzi. La direction de la Datairie fut constamment entre des mains toscanes : d'abord Pucci, puis Passerini, Beneassai et Turini da Pescia¹.

Les compatriotes du Pape étaient innombrables dans le personnel de sa cour. On y trouve presque toutes les grandes familles de Florence : des Albizzi, des Passerini, des Michelozzi, des Ricasoli, des Gadi, des Capponi, des Alamanni, des Tornabuoni et tant d'autres. Le maître d'hôtel Alexandre Neroni était également Florentin². Un état des dépenses, daté du 1^{er} mai 1514 et trouvé³ dans la chancellerie de ce dernier, relatif à l'entretien de la Cour et de la maison pontificales, entretien qui resta à peu près le même au moins pendant deux ans et demi, nous renseigne sur le chiffre énorme de

¹ Pour compléter les données de SCHULTE sur Latino Beneassai ou Benassao, il faut remarquer que celui-ci fut envoyé en France en novembre 1516, de là revint à Rome le 11 mars 1517, et le lendemain fit son rapport au Pape. *Manosc. Torreg.*, XX, p. 244, 367. — Benassao est désigné là comme camérier du Pape; c'est sûrement le même que le Latinus Benesax mentionné dans le *Rotulus* de Léon X. SANUTO nous indique l'année de la mort de Latino, XXV, p. 348. L'ambassadeur vénitien mentionne le 6 avril 1518 la mort de Latino, dans la trentième année de son âge, et la nomination de Turini comme dataire.

² A. Neroni obtint en 1514 les *præceptoría* de l'hôpital du Saint-Esprit. *Regest. Leon. X*, n° 12550. — Adrien VI le nomma, le 16 août 1523, « commissario dell' Annona » à Corneto et dans tout le patrimoine. Cod. Vatic. 7124, p. 154. (Bibliothèque Vaticane.) — Le 2 mai 1514, commencent dans les *Introitus et Exitus*, p. 552, les comptes d'Alexandre de Neronibus « mag. dom. S. D. N. (Archives secrètes des papes.)

³ « *Rotulus familiae S^{mi} D. N.* » Cod. Vatic. 8598. Bibliothèque Vaticane. — FERRAJOLI prépare une édition complète de ce *Rotulus* avec un commentaire suffisant pour tous les noms.

ceux qui faisaient partie du personnel (*famiglia*) de la maison du Pape Médicis. Il en résulte que le nombre de ces attachés (683), dont 244 seigneurs ou titulaires des hautes charges, 174 officiers particuliers et 265 serviteurs, était environ quatre fois supérieur à ce que comptait la *famiglia* de Pie II. En tête des « seigneurs » étaient les prélats de la maison (*prælati domestici*), en tout 27, dont 2 archevêques et 6 évêques. Les humanistes Bembo, Sadolet, Philippe Beroaldo, Jean Poggio et Zaccharia Ferreri appartenaient également à la plus haute classe. La liste se terminait par les 64 camériers, dont les plus connus sont Serapica, Ercole Rangoni et Balthazar Turini da Pescia, puis deux médecins ordinaires et un chirurgien¹. Au point de vue de la nationalité, les Italiens, et en particulier les compatriotes de Léon, dominaient là comme dans la première classe; mais on y trouve aussi des Espagnols et, parmi les camériers, un Allemand. De nombreux Florentins figurent dans la troisième classe, celle des cubicularii, qui étaient 68, parmi lesquels on voyait deux Allemands et une personnalité connue, le prétendu improvisateur Raphaël Brandolini. Les scudieri sont 94, parmi lesquels plusieurs musiciens, ainsi que le poëtereau Baraballo et le gardien du célèbre éléphant. Les capellani formaient la cinquième et dernière classe; sous ce titre étaient rangés les officiers les plus divers, entre autres deux *clerici capellæ*, deux *forieri*, le plumbator, le pœnitentiarius, les gardiens de la bibliothèque, du Belvédère, des suppliques, et celui de la vigne du Vatican. Très séparés de ces hautes charges de cour étaient les *officiales*, qui se subdivisaient en deux classes².

Il y avait encore de nombreux Florentins et Toscans parmi les littérateurs, parmi les représentants des arts plastiques

¹ « D. Jacobus cirurgus, » évidemment Jacques de Bartol. de Brescia, déjà mentionné.

² Ici comme parmi les autres serviteurs, les Allemands sont notablement représentés; ils forment en tout plus du dixième du personnel total. Sur les familiers et secrétaires allemands de Léon X, voy. *Histor. polit.*, BL. CVIII, p. 740.

et oratoires; il n'était pas jusqu'aux bouffons les plus connus qui n'eussent aussi la même origine.

Parmi les officiers d'administration, le plus célèbre est Guichardin. Pendant que cet homme montrait par sa marche vigoureuse contre les bandits combien on tenait à l'ordre, d'autres officiers de Médicis, la plupart Florentins, firent sentir une telle oppression qu'ils se rendirent odieux¹.

Des compatriotes du Pape se signalaient aussi dans les emplois militaires² et surtout dans la diplomatie. On a vu par les pages qui précèdent quel rôle important jouèrent Bibbiena et Jules de Médicis. Pierre Bibbiena, autre frère du cardinal, fut nonce ordinaire à Venise de 1513 à 1514. Pierre Ardinghello, issu d'une famille de noblesse florentine, tenait à Rome la correspondance secrète des Médicis.

Parmi les nonces en Suisse, l'un, Goro Gherio, était de Pistoia; l'autre, Antonio Pucci, de Florence. On a tout récemment découvert que les ambassadeurs en France de la République de Florence, Roberto Acciaiuoli, François Pandolfini et François Vettori, furent chargés provisoirement, en plus des nonces ordinaires, des affaires du Pape. En Espagne également, les ambassadeurs florentins Jean Corci et

¹ Voy. la relation de M. GIORCI de 1517, dans ALBERI, qui exagère peut-être.

² Dans l'*Introitus et Exitus*, j'ai noté : vol. 551, f° 162 : « Simon de Tornabonis revisor gent. armor. S. D. N. » ; f° 164 : « Hieronymus de Albicis capit. balisterior. (equestrium custodie palatii) » ; f° 174 : « Barthol. de Bibiena superstant. munit. S. D. N. (juillet 1513) » ; f° 227^b : « Jac. Florentin. super. stant. artigiarie D. N. (30 décembre 1513) » ; f° 243 : « Hieronymus de Albicis capit. custodie equor. levis armat. S. D. N. » (mars 1514.) — Vol. 552 : « Bern. de Bibiena superstanti levis armat S. D. N. (31 mai 1514) » ; Barthol. de Bibiena superst. transit. » (4 septembre 1514.) — Vol. 553 : à plusieurs reprises encore, « Bern. de Bibiena superst. munit. et Simon de Tornabonis commiss. ger. armor. » Ici encore, le 23 novembre 1514, un « Nicolas de Bibiena superst. fontis s. Petri ». — Vol. 554, au 3 janvier 1516 : « Hier. de Albicis cap. balist. » ; au 10 janvier 1516 : « Barth. de Bibiena superst. munit. » — Vol. 555, au 12 mars 1516 : « Barth. de Ricasolis cancell. custodie S. D. N. » ; au 28 mars 1516 : « Simon de Tornabonis commiss. gent. armor. » — Vol. 557 (1517-1518), souvent : « Barth. de Bibiena superst. munit. et Nicol. de Bibiena superst. fontis S. Petri. » — Vol. 559, au 30 novembre 1519 : « Julianus Tornabonus castellan. castr. S. Angeli. »

Jean Vespucci eurent à s'occuper aussi des intérêts du Saint-Siège. A des moments particulièrement décisifs, des parents du Pape reçurent des missions diplomatiques : ainsi Roberto Orsini, qui alla d'abord en Hongrie, puis chez les électeurs allemands, à cause de l'Empereur de l'Europe; Raphaël de Médicis fut aussi nonce près de Charles-Quint d'octobre 1516 au printemps de 1517 et d'août 1519 à avril 1521.

La parenté du Pape était très étendue. L'histoire de son pontificat n'a que trop à raconter sur ses propres neveux, sur son frère Julien, son neveu Laurent, et sur le cardinal Jules de Médicis. Il nous a fallu mentionner aussi à diverses reprises l'ambitieuse mère de Laurent, Alfonsina Orsini. Julien mourut dès 1516, Laurent en 1519 et Alphonsine en février 1520. La fille unique de celle-ci avait épousé Philippe Strozzi; elle éleva l'enfant restée orpheline de Laurent, la duchesse Catherine de Médicis.

Léon X eut de nombreux neveux par ses trois sœurs, Madeleine, Lucrèce et Contessina. Madeleine¹ épousa le riche Franceschetto Cibo, comte d'Anguillara. Léon X fit son beau-frère gouverneur de Spolète (1519). Du mariage de Madeleine sortirent six enfants. Le fils aîné, Innocent (né en 1491) fut nommé cardinal dès 1513; il mena une existence toute mondaine et laissa une mauvaise réputation. Le second fils de Madeleine, Laurent, épousa en 1515 Ricciarda Malaspina, héritière de Massa et Carrare. Le troisième fils, Jean-Baptiste, fut nommé, sous Clément VII, évêque de Marseille, par suite de la renonciation de son frère Innocent. Catherine (née en 1501), fille de Madeleine, épousa Jean-Marie da Varano de Camerino, Léon X accorda à celui-ci en 1515 la dignité de duc; il lui donna Sinigaglia en 1520, et, après la mort de Laurent de Médicis, la charge de préfet de Rome². Robert de Sanseverino, comte de Cajazzo, époux

¹ Madeleine, qui reçut en 1515 le droit de bourgeoisie romaine (GREGORIVS, *Schriften*, I, p. 289), mourut le 2 décembre 1519. Conformément au cérémonial, le Pape, malgré le chagrin qu'il avait de cette perte, ne porta aucun signe de deuil. Voy. PARIS DE GRASSIS dans HOFFMANN, p. 434.

² Voy. *Reg. Leon. X*, n° 15241; FELICIANELLI, *Not. S. vita di Cat. Cibo-*

d'Hippolyte, seconde fille de Madeleine, obtint du Pape Colorno, sur le territoire de Parme. Une troisième fille, Éléonore, entra dans un couvent à Gênes.

Lucrece de Médicis fut mariée à Jacques Salviati, qui, sous prétexte d'aider Léon X dans ses affaires d'argent, n'oublia pas son profit personnel. Leur fils, Jean, fut nommé bientôt protonotaire, puis évêque de Fermo en 1516 et cardinal en 1517. Dans le même temps fut élevé à cette dignité Niccolo Ridolfi, fils de la troisième sœur de Léon X, Contessina¹, et de Pierre Ridolfi² qui fut (1514-1516) gouverneur de Spolète³. Avec ce dernier obtint la pourpre Louis de Rossi, qui, par sa mère, fille naturelle de Laurent le Magnifique, était parent du Pape et avait été élevé avec lui. Sa mort prématurée causa un profond chagrin à Léon X⁴.

Léon X était lié d'une amitié très étroite avec le cardinal Bibbiena⁵. Cet homme admirablement doué n'était surpassé par personne à la Cour, en amabilité, en sérénité, en esprit

Varano, duchessa di Camerino, Camerino, 1891. — Le titre de nomination de Maria de Varano à la préfecture de Rome, daté du 8 août 1520, est aux Archives d'État, à Florence.

¹ SANUTO, XX, p. 362. — Dépenses pour Contessina, 1514, dans *Dive Cam.*, p. 68, f° 26^b. (Archives secrètes des papes.) — Dans diverses pièces de l'*Inventarium* mentionné plus haut, on lit : « Asserunt habere Contessinam ou Magdalena. » Les deux sœurs tirèrent ainsi tout le profit possible de la position de leur frère.

² Une fille de Ridolfi fut mariée en 1514 au seigneur de Piombino. Voy. la lettre du cardinal de Médicis à Laurent du 16 mars 1513. (Archives d'État, à Florence.) — Sur le mariage de Louis Ridolfi (1516), voy. *Carte Strozzi*, I, p. 27.

³ Comme tel, il fit peindre par Spagna la *Madone*, si remarquable de beauté et de noblesse, qui forme maintenant un des ornements du musée de Spolète.

⁴ CASTIGLIONE écrit le 17 août 1519, à la marquise Isabelle, que le cardinal Rossi était en danger de mort « (gotta, flusso et febre) N. S. ne ha sentito e tutta via sente grandissimo dispiacere, pur bisogna concordarsi con la volonta di Dio. » Rossi mourut le 19 août. Sur le grand chagrin du Pape, voy., outre le rapport dans BASCHET, p. 261-262, les lettres de Castiglione des 17, 19 et 27 août.

⁵ L'ancienne biographie par BANDINI (1758) ne suffit naturellement plus. GRIMALDI a entrepris la tâche méritoire d'une monographie de Bibbiena. On trouve beaucoup de détails nouveaux sur Bibbiena dans LUZIO-RÉNIEU, *Man-tova*. — Voy. aussi le *Giorn. d. lett. Ital.*, XXXIX, et RICHARD.

et en bonne humeur. Il a été question ici à maintes reprises du grand rôle qu'il joua comme fin politique et principal conseiller du Pape, au début de son règne. Même quand le cardinal de Médicis eut pris sa place, il resta encore très cher à Léon X et fut initié à beaucoup de secrets de la haute politique. Pour être toujours à portée de son maître, il habitait au Vatican. Au printemps de 1516, Bibbiena fut désigné comme légat auprès de l'Empereur, et, deux ans plus tard, envoyé au même titre à François I^{er}. Pendant son séjour en France, le cardinal en vint à pencher en faveur de François I^{er}, plus que cela n'était compatible avec sa charge. Il semble, par suite, que ses bons rapports avec Léon X en aient été troublés. De retour à Rome au commencement de 1520, Bibbiena mourut le 9 novembre de la même année. Le bruit qui courut aussitôt d'un empoisonnement n'est aucunement fondé; le cardinal était souffrant depuis des années¹.

Il n'est pas aisé d'être juste pour la personnalité de Bibbiena : bonnes et mauvaises qualités sont mélangées en lui d'une étrange façon. L'auteur de la comédie : *la Calandria*, si pleine de grossières plaisanteries, n'était guère désigné pour faire un prince de l'Église. Les poésies érotiques de sa salle de bains² et nombre de ses lettres³ prouvent que Bib-

¹ Pendant l'automne de 1516, Bibbiena avait obtenu la légation de Pérouse-Spolète. Le bulle de nomination est datée XV Kal. sept. 1516. *Regesta*.

² Je fais remarquer encore une fois en passant que Bibbiena avait été atteint de maladies dès 1513. — Voy. SANUTO, XVII, p. 205. — Bibbiena semble avoir eu une maladie d'estomac incurable.

³ C'est sur le désir de Bibbiena que fut peinte l'*Histoire de Vénus et de l'Amour*, sujet bien inconvenant pour un cardinal. Raphaël en exécuta les dessins. Voy. PASSAVANT, II, p. 277. — L'opinion courante de nos jours encore et répétée par GREIL-FELS, p. 592, lui-même, d'après laquelle les fresques murales seraient cachées derrière un mur, est inexacte. La salle de bains sans doute est inabordable; cependant, je puis affirmer, sur la foi d'informations authentiques, que les fresques sont encore visibles. Elles se trouvent, il est vrai, dans un triste état. La principale peinture sur le mur de droite a été complètement détruite, lorsqu'on y mit un placard, pour se servir de cette salle de bains comme d'une salle à manger.

⁴ Outre les lettres frivoles dans MOLINI, I, p. 79, 80, 86, voy. notamment LUZIO-RÉNIER, p. 225.

biena avait l'esprit plus mondain qu'il ne convenait à son état. Léon X, ainsi que beaucoup d'autres contemporains, fermait les yeux sur la conduite libertine de Bibbiena. Le charme ensorceleur de ce fort et fin Toscan¹, ses façons toujours spirituelles, sa connaissance de la littérature classique, son talent d'homme d'État, de causeur, d'ordonnateur de fêtes², rendaient indispensable au Médicis l'ancien compagnon de sa jeunesse. Bibbiena n'était pas moins utile à son maître comme intermédiaire pour les affaires d'art, car le cardinal était un des premiers connaisseurs en ces matières. Cet ardent amour de l'art et particulièrement sa belle amitié pour Raphaël³ ont servi sa mémoire. Mais ce qui montre qu'en dépit de sa frivolité Bibbiena n'était pas dépourvu de qualités meilleures et plus sérieuses, c'est, entre autres choses, son intime commerce avec des hommes aussi excellents que Castiglione, Jules Sadolet et Jean-Baptiste Sanga, et aussi son testament⁴.

Au début, en dehors de Bibbiena, le Pape était très lié avec les jeunes cardinaux, auxquels il devait son élévation, notamment Louis d'Aragon, Alphonse Petrucci, Soderini, Sauli, Hippolyte d'Este, Sigismond Gonzague et Marc Cornaro, auxquels il faut joindre les cardinaux Cibo et Pucci,

¹ « Amabilissimus homo. » (BEMBO, *Hist. Venet.*, Basil., 1557, p. 537.)

² Il était véritablement un maître de plaisir. Voy. JOVIUS, et *Vita anon.*

³ Le portrait de Bibbiena par Raphaël n'est pas jusqu'à présent authentifié. CLAU croit que c'est sûrement le portrait du cardinal qui se trouve à la galerie Pitti.

⁴ BANDINI nous a donné déjà des fragments du testament de Bibbiena daté du 8 novembre 1520. FERRAJOLI possède : « Hippolytus de Cesis (cam. apost. not.) Instrumentum, » 1511-1522 On y trouve le « testamentum card^{is} S. Mariae in porticu. » Bibbiena y prévoit des messes pour le repos de son âme; il donne « 150 duc. pro maritandis puellis pauperibus in terra Bibiense. » Les indications qui suivent ne manquent pas d'intérêt : « Item reliquit rev. Card. de Cybo unum pannum quadratum sericeum auro pretextum b. Veronice quo utebatur ipse testator ante altare in celebratione missae. Item reliquit aliud quadrum pannum pictum manu Raphaelis cum figura b. Virginis, quo ipse testator in ejus cubiculo utebatur, mag. dom. Balth. de Castilione. Item reliquit rev. dom. p. Bembo S. D. N. secretaria quamdem parvam lunam æream. Item reliquit quod pax magna S. D. N^o et unum collare aureum cum certis gemmis et etiam si S^u sue placebit quedam crux, alias per S. Suam sibi et dom. Balth. Stuerdo communiter largita restituatur. »

récemment nommés¹. La plupart aimaient et favorisaient la littérature et l'art; quelques-uns même étaient de savants érudits², mais ils étaient de purs mondains. Beaucoup, enfants d'un siècle corrompu, menaient une existence scandaleuse; leur vie se passait en chasses féroces, en voluptueux festins, en jeux frivoles et en des divertissements pires encore. Cet entourage de seigneurs dépensiers, plongés dans le luxe et dans la grande vie, ne pouvait qu'avoir une néfaste influence sur un homme comme Léon X, qui, par nature, n'avait déjà que trop de penchant au plaisir³. Lors de la catastrophe de l'année 1517, son amitié pour Petrucci, Soderini et Sauli cessa et fit place à l'effroi. Louis d'Aragon, accusé, peut-être sans fondement, d'avoir pris part à la conjuration de Petrucci, jugea à propos, sous prétexte d'un voyage auprès de Charles-Quint, de s'éloigner pour longtemps de la Cour; à son retour, au printemps de 1518, ses bons rapports d'autrefois avec le Pape se rétablirent cependant. Louis d'Aragon, le meilleur peut-être des jeunes cardinaux, mourut dès janvier 1519⁴. Hippolyte d'Este, le protecteur de l'Arioste, finit ses jours à Ferrare en septembre 1520. Cornaro avait été soupçonné aussi, celui-là tout à fait sans motif sérieux, d'avoir été initié à cette conjuration; il n'en resta pas moins avec Pucci, après comme avant, l'un des hommes de confiance du Pape. La promotion en masse du 1^{er} juillet 1517 fit connaître les principaux favoris de Léon X. Parmi ceux qui furent alors ornés de la pourpre, Léon X aima surtout à s'entourer de Ponzetti, d'Armellini, de Passerini, de Pandolfini, Orsini, Salviati, Ridolfi, Rangoni, et avant tous ceux-là de Louis de Rossi.

¹ Voy. SANUTO, XX, p. 493, où Pucci est nommé, à côté de Médicis et de Bibbiena, comme cardinal du palais.

² Ainsi SODERINI s'intéressait aux inscriptions étrusques. Voy. *Arch. stor. Ital.*, 4^e série, XIX, p. 314.

³ JOVE le dit, *Vita*, I, p. 4. — Voy., sur les cardinaux en général, ALBERI, 2^e série, III, p. 55, 59. — On peut voir par les nombreuses pasquinades de quelle réputation ils jouissaient. Cibo et Sig. Gonzague étaient malades du mal français. Voy. ALBÈRI, 3^e série, p. 58. — Sur les grands revenus des cardinaux, voy. FABRONIUS.

⁴ Voy. PASTOR, *le Voyage du cardinal d'Aragon*.

La littérature et l'art ne furent pas moins favorisés par nombre de prélats, parmi lesquels se distinguèrent Balthazar Turini da Pescia, Jean-Mathieu Giberti, Jean-Baptiste Branconio dell' Aquila et Giannazzo Pandolfini, ces deux derniers amis de Raphaël¹; les Français Ferry de Carondelet² et Thomas le Roy, qui fit bâtir la charmante Farnesina ai Baul-lari³, et le Luxembourgeois allemand Goritz. La villa de Turini⁴, ornée par Jules Romain, bâtie sur le Janicule, avec le plus beau panorama de Rome (aujourd'hui villa Lante), était, avec la vigne du vieux Goritz, toujours aimable, le rendez-vous de tous les humanistes qui habitaient la Ville éternelle. Turini, qui était avec Giberti et Pandolfini un des hommes de confiance des Médicis, était en rapports étroits avec Francia, Léonard de Vinci et surtout Raphaël; il fut un des exécuteurs testamentaires du peintre d'Urbin. Sa correspondance avec Laurent de Médicis et Laurent Gheri nous révèle toute sa valeur comme connaisseur en arts et protecteur des artistes.

Tandis que les nobles de Rome, à peu d'exceptions près, ne se distinguaient ni comme gens d'esprit ni comme mécènes⁵,

¹ Le maître peignit pour le premier la *Visitation* (maintenant à Madrid) et dessina le plan du palais de Branconio à Borgo. Voy. MUNTZ, *Raphael*, p. 430. — Sur Pandolfini, évêque de Troia, de 1484 à 1514, mort en 1525, voy. UCHELLI, I, 1343. — Son palais dans la Via di Sangallo, à Florence, bâti sur un dessin de Raphaël, est une très agréable demeure, moitié maison de ville, moitié maison de campagne. Voy. CLAUSSE, III, p. 126; GEYMULLER, *Raff. come architett.*, p. 54. — GEYMULLER prépare une monographie sur le palais Pandolfini. Pandolfini, au temps de Léon X, habitait quelquefois au Vatican. Voy. SANDO, XXXII, p. 435.

² Le duc de Grafton possède un beau portrait de Ferry de Carondelet et de son secrétaire, par Sébast. del Piombo. L. DE LA BRIÈRE a publié à Evreux, 1894, des *Lettres de Ferry de Carondelet*.

³ Sur Thomas le Roy, dit Régis, et son palais restauré récemment pas très heureusement, voy. GNOLI, in *Arch. stor. d'Arte*, 1889, p. 393.

⁴ Le beau tombeau de Turini (mort en 1543), par Raphaël de Montelupo, est dans la cathédrale de Pescia. Des fresques de la villa Lante, il ne reste qu'un misérable débris.

⁵ De l'appauvrissement, souvent compliqué de dettes, et de la disparition totale d'une foule de familles en vue de Rome, Marc-Ant. ALTIERI nous fait dans ses *Nuptiali*, achevées environ vers 1514 (édit. Narducci, Roma, 1873), un tableau touchant, exagéré par endroits.

l'aristocratie d'argent des grands banquiers ne s'en faisait que plus remarquer. Son plus brillant représentant, Agostino Chigi, le Rothschild de l'époque, avait été déjà lié avec Jules II par des rapports très étroits, qui s'étaient pourtant un peu altérés dans les dernières années du peu accommodant Rovère; il resta, par contre, très longtemps dans les meilleurs termes avec Léon X¹.

Grâce à des affaires financières étendues, la fortune de Chigi, dont la banque était située via de' Banchi, avait atteint des proportions fabuleuses. Des contemporains bien informés estimaient son revenu annuel à 70,000 ducats, sa réserve à 80,000 ducats. Chigi disait lui-même un jour au Pape Médicis qu'il possédait cent maisons, autant de vaisseaux, et qu'il occupait vingt mille personnes; que, quant à sa fortune, il ne pouvait la connaître à cause de l'étendue de ses affaires. Un mot de ce Crésus valait de l'or en barres. Les souverains d'Espagne, de France, d'Allemagne, le sultan lui-même cherchaient à gagner par des présents la faveur de Chigi. Les fiers Vénitiens, à qui il prêta en 1511 la somme de 125,000 ducats, lui accordèrent à sa requête le premier rang dans leur ville après le doge. Léon X traita également le prince des banquiers, au service duquel il eut souvent recours, comme un véritable souverain. Plusieurs fois, Chigi eut l'honneur de donner l'hospitalité au Pape² dans sa maison de campagne, la célèbre Farnesina, remplie de chefs-d'œuvre de toute sortes. Le luxe que ce prince des affaires, qui n'employait que de la vaisselle d'argent dans sa maison, déployait en pareilles circonstances, fait penser à la Rome des Césars. Dans un de ces babeliques festins, qui eut lieu dans une loggia près du Tibre, les vaisselles d'or et d'argent dans lesquelles on avait mangé étaient jetées à mesure dans le fleuve, où, à la vérité,

¹ CUCONKI a publié une biographie d'A. Chigi, par Fabio CUCIGI (*Arch. d. Soc. Rom.*, t. II, p. 46), qui s'appuie en grande partie sur TIZIO, et l'a accompagnée de précieuses explications. Il y a lieu de s'étonner que personne n'ait entrepris la tâche méritoire d'écrire une biographie circonstanciée de cet homme, qui caractérise si bien son temps.

² Ainsi fin avril 1513. SANUTO, XVI, p. 227. — Léon X dina aussi quelquefois chez le cardinal Farnèse. Voy. lettre de Castiglione, 4 juillet 1519.

des filets qu'on y avait cachés les recueillaient. Dans un autre banquet, à l'occasion de la fête de Chigi, chaque invité trouva ses assiettes ornées de ses armes. Lorsque Chigi, sur les remontrances du Pape, se décida à épouser sa maîtresse, une grande fête eut lieu, le 28 août 1519, à la Farnesina. Détail significatif pour les conceptions morales relâchées de ce temps, le Pape y prit part avec treize cardinaux; même il tint le doigt de l'épousée pendant qu'on lui passait l'anneau. Pour le festin qui eut lieu à cette occasion, Chigi avait fait venir à des prix inouïs, de tous les côtés, les mets les plus rares, entre autres des poissons vivants de France, d'Espagne, et même des rives du Bosphore. Une pareille dissipation, qui sentait le parvenu, fit scandale.

Chigi s'est assuré un meilleur souvenir par sa bienveillance et sa grandiose générosité envers les artistes et les savants. Sa libéralité, sur ce point, lui valut à Rome le surnom de « Magnifique » Quoique sans culture scientifique personnelle, il favorisa volontiers les entreprises savantes; il fit monter dans une de ses maisons une imprimerie, dans laquelle le premier livre grec paru à Rome, Pindare, fut imprimé. Parmi les érudits et les lettrés qui tenaient de près au riche seigneur de la finance, étaient Jove, Bembo, Cornelio Benigno et aussi l'Arétin¹.

Comme amateur d'art, Chigi rivalisait avec le Pape. Un simple coup d'œil sur la Farnesina, ce modèle d'une agréable demeure intermédiaire entre l'habitation de ville et la villa de campagne. Balthazar Peruzzi orna l'étage supérieur de tableaux d'architecture : dans la chambre à coucher, Sodoma peignit les noces d'Alexandre et de Roxane et la famille de Darius devant le conquérant. Au rez-de-chaussée, Chigi fit peindre dans le grand portique, primitivement ouvert, la fable d'Amour et Psyché d'après le récit d'Apulée, qu'on lisait beaucoup alors. Raphaël fournit les précieux

¹ D'après VASARI, B. Peruzzi fut l'architecte de la Farnesina, que GEYMULLEN attribue à Raphaël; ce qui ne paraît pas certain à SPRINGER. (*Beibl. z. Zeitschr. f. bild. Kunst.*, 1884, p. 408.)

dessins, et Jules Romain et François Penni se chargèrent des coins et des coupoles pour le plafond; Jean d'Udine exécuta les magnifiques guirlandes qui les encadrent. Dans la salle à côté, Balthazar Petrucci représenta le ciel étoilé, pendant que Sébastien del Piombo mettait dans les lunettes des représentations des *Métamorphoses* d'Ovide. Sur le mur d'entrée, Raphaël peignit entièrement de sa main la fresque du triomphe de Galathée, donnant ainsi une nouvelle preuve de son attachement à restituer le monde sensuel des anciens. Le critique chrétien ne peut rendre qu'un hommage sous réserve à la « divine nudité » qui domine dans la fresque de la Psyché. Il n'en salue qu'avec plus de joie l'ornementation que Chigi fit faire dans les célèbres chapelles de Santa-Maria della Pace et Santa-Maria del Popolo. Pour la première, Raphaël fit ses incomparables Sybilles. Pour la chapelle funéraire de Chigi, à Santa-Maria del Popolo, Sébastien del Piombo peignit le tableau de l'autel, la naissance de la Vierge. Raphaël dessina des esquisses pour l'architecture de la chapelle, pour le relief de bronze de cet autel, le Christ et le Samaritaine, pour la statue de Jonas et la mosaïque de la coupole; dans la dernière, il représenta les planètes et le ciel des étoiles fixes, gardé et escorté par des anges et béni d'en haut par Dieu le Père¹. Chigi, qui fit de riches présents pour des objets pieux, fit encore orner une autre église. Il commanda le tableau d'autel pour l'église patronale de la confrérie de Sainte-Catherine de Sienne, la Résurrection du Christ, par Genga; à Tolfa, il fit bâtir une église aux Ermites-Augustins.

Chigi ne survécut que peu de jours à son ami Raphaël; il mourut le 10 avril 1520, à l'âge de cinquante-cinq ans. Il fut enterré avec une pompe royale en la chapelle érigée par lui à Santa-Maria del Popolo.

En face de sa richesse fabuleuse et de sa libéralité sans limites, les autres banquiers de Rome, les Spanocchi, les

¹ Voy., outre MUNTZ, p. 514, GRUNER, *I mosaici nella capella Chigiana*, Roma, 1859.

Strozzi, les Altoviti, Gaddi ¹ et Bini ² ne pouvaient pas plus rivaliser que les représentants des Fugger et Welser. En revanche, sur le terrain de l'amour de l'art, ils étaient les dignes émules du Siennois, prince de la finance ³. Sous ce rapport, personne ne se distingua plus que le jeune Bindo Altoviti. Le portrait de cet homme d'esprit a longtemps passé, à la Pinacothèque de Munich, pour un portrait de Raphaël par lui-même ⁴, quoique les yeux bleus, les cheveux blonds et bouclés eussent dû avertir de la méprise. En dehors de cet admirable tableau, le peintre d'Urbino a exécuté pour Altoviti la « Madonna dell Impamata » qui est maintenant à la galerie Pitti ⁵. Le grave Michel-Ange, qui évitait le vieux Chigi, était en relations si étroites avec Altoviti qu'il lui fit présent d'un carton de ses fresques de la Sixtine; il honora aussi d'une médaille commémorative son noble ami, dont Benvenuto Cellini exécuta le buste. Ces œuvres d'art et d'autres, réunies à des œuvres antiques de choix, formèrent le plus bel ornement du palais Altoviti qui était situé à gauche du pont Saint-Ange, au bord du Tibre. Le palais a disparu depuis 1888, tandis que les emplacements de la mondiale maison Chigi située dans le voisinage servent actuellement de magasin à bois ⁶; exemple non isolé de l'oubli humain qui, nulle part au monde, ne s'offre plus au spectateur que dans la « Ville éternelle ».

Un autre banquier, Laurent Strozzi, le frère de Philippe,

¹ Leur beau palais, via de' Banchi, fut bâti par Jacques Sansovino. VASARI, t. VII, p. 497.

² Leur palais, via Consolato, fut malheureusement détruit en 1888.

³ Voy. les amples communications de SCHULTE, I, p. 201, relativement aux Fugger et Welser.

⁴ H. GRIMM a soutenu cette opinion inadmissible dans les *Jahrbüchern preuss.*, XXIV.

⁵ Voy. GNOLI. Sur Altovito, voy. ALBERI, *Francini, Genealogia e storia della famiglia Altoviti*, Firenze, 1871, p. 55. Voy. aussi MORENI, *Illustr. di una rarissima medaglia rappres. B. Altoviti opera di M. A. Buonarrotti*, Firenze, 1824.

⁶ C'était auparavant une écurie de chevaux. Ces emplacements étaient à l'arco de' Banchi qui relie la via de' Banchi à la via Paolo. Voy. *Arch. d. Soc. Rom.*, t. II, p. 488.

connu pour son épicurisme¹, chercha à surpasser Chigi en extravagances. Un banquet qu'il offrit pendant le carnaval de 1519 fit beaucoup parler. Les invités s'effrayèrent lorsqu'on les mena à un petit escalier devant une porte noire, par laquelle ils pénétrèrent dans une salle tendue de noir; au milieu de cette salle, ils aperçurent sur des tables noires des bouteilles de vin et deux têtes de mort qui contenaient des aliments très fins. Après ce bizarre préambule, on se transporta dans une salle de fête brillamment éclairée et on se mit à table. Les mets arrivaient de dessous terre par une machine : ce furent d'abord des friandises, puis des choses immangeables. Brusquement, les lumières s'éteignirent, et deux artistes, habillés en bouffons, apparurent pour mener une danse. Le repas fut si abondant qu'au tiers du service, les convives étaient déjà rassasiés. Quatorze personnes prirent part à ce banquet, entre autres les cardinaux Rossi, Gibo, Salviati et Ridolfi, les deux bouffons Mariano et Brandino, et trois dames du demi-monde.

Un pareil banquet nous transporte au milieu d'une époque où, avec la richesse et le luxe, la débauche et l'immoralité avaient atteint un degré effrayant. Le fait que Strozzi ait osé offrir une pareille compagnie à des cardinaux est suffisamment éloquent. Un procédé de ce genre n'était du reste pas une nouveauté à Rome. Sans remonter jusqu'à Alexandre VI, au temps même du rude Jules II, ne vit-on pas une courtisane avérée, la belle et spirituelle Imperia, jouer un rôle dans la société?

Sur l'étendue de l'immoralité à Rome sous Léon X, il n'y a que trop de témoignages². Elle monta à Rome, dans tous

¹ Voy. FERRAI, *Lorenzino de' Medici*, Milano, 1889, et CIAM, *Cortegiano*, p. 401.

² On peut voir par les indications du *Censimento d. città di Roma sotto Leone X*, édit. Arnellini, Roma, 1882, combien les courtisanes étaient nombreuses à Rome. (Leur quartier principal était au Ponte Sisto.) Qu'on compare la plainte de Batt. Mantovano sur les mœurs de la Curie, dans BURCKHARDT, t. II⁷, p. 304. — Voy. les satires, pasquinades et autre littérature citées en grand nombre dans GRAF, p. 226, 285. — On trouve des détails sur le temps

les cercles ecclésiastiques aussi bien que mondains, et aboutit aux pires monstruosités justement dans les milieux les plus hauts et les plus cultivés. Cependant, la Rome d'alors n'était pas plus pervertie que Venise et les autres villes d'Italie. Il était scandaleux de voir avec quelle nonchalance les plus hautes autorités ecclésiastiques regardèrent longtemps encore cet état de choses : ce furent les Papes de l'époque de la restauration catholique qui, les premiers, se sont élevés vigoureusement et résolument contre un mal qui était particulièrement choquant dans la Ville éternelle. L'immoralité, à Rome, venait de l'extraordinaire mouvement de passagers¹, de l'oisiveté de tant de prélats qui y dépensaient les riches revenus de leurs prébendes, du luxe croissant, de l'afflux énorme d'argent et du grand nombre d'étrangers qui s'établissaient aux bords du Tibre², et surtout de l'accroissement de la population.

Rome gardait encore son caractère éminemment cosmopolite. Aucune cour n'était composée d'éléments plus disparates, autant au point de vue social qu'au point de vue des nationalités ; beaucoup de ces éléments étaient très suspects. La facilité avec laquelle on pouvait, sans se donner trop de mal, gagner de l'argent à la Curie comme hommes d'affaires et négociateurs, la rapidité avec laquelle on pouvait atteindre à la puissance et à la fortune, par les dignités et les offices ecclésiastiques, devaient attirer irrésistiblement les ambitieux, les aventuriers et les oisifs. Sans doute, l'entrée en masse des humanistes dans les emplois honorifiques administratifs avait été d'un détestable exemple ; cependant, les humanistes étaient loin d'être les seuls à rechercher les beso-

de Léon X dans le rare *Lamento di Pasquino*. (Un exemplaire en est à la Bibliothèque d'État, à Munich, *Poet. ital.*, p. 517.)

¹ PARIS DE GRASSIS (*Diarium*) évalue le nombre des assistants à la bénédiction de Pâques, en 1517, à plus de cent mille. Il n'y a pas lieu d'en tirer une conclusion, comme fait GNOLI, sur le nombre des habitants de Rome, car il y avait beaucoup d'étrangers dans ce chiffre.

² Les étrangers étaient les principaux représentants de l'immoralité. Voy. BURCKHARDT, t. I^r, p. 200. — Les mœurs des gens du pays étaient meilleures. Voy. ce que dit ALTIERI, p. 101, sur l'interdiction des divorces.

gues faciles et lucratives aux frais du public et à n'en pas tenir les engagements¹. Une profonde corruption avait depuis longtemps envahi presque tout le monde officiel. Une foule d'abus s'y étaient acclimatés. L'art tout italien de faire traîner les affaires en longueur, les innombrables pots-de-vin et les textes arbitraires s'étaient développés extraordinairement. Ajoutez encore à cela les manipulations frauduleuses et jusqu'à des falsifications d'actes publics par les fonctionnaires eux-mêmes².

Il ne faut donc plus s'étonner de lire que, de toutes les parties de la chrétienté, des plaintes véhémentes s'élevaient contre la corruption et la voracité des officiers de la Curie, et si on disait publiquement qu'à Rome tout était à vendre. Arioste, avec sa mordante ironie de satirique, décrit la poussée infatigable des ambitieux à l'assaut de la Curie sécularisée :

Quand la roue que tourne
Ixion se met, au milieu de Rome,
A torturer les âmes.

Pour des bénéfices et des dignités, l'ambition jamais assouvie sacrifie repos, contentement, liberté. A quoi servent cinq mitres sur la tête et cent gardes pour vous escorter au Vatican? On appelle cela de la félicité.

Je dis que c'est misère et je suis assez fou
Pour penser et dire que, dans la superbe Rome,
Le seigneur est plus esclave que le domestique.

Si blâmable cependant que fût cette ruée à la Curie, elle

¹ Voy. HOFMANN qui remarque avec raison que l'emploi de fonctionnaires non qualifiés se montre dans la négligence de l'écriture des bulles et des registres. Les registres de Léon X ont bien la plus mauvaise écriture et la plus illisible de tous.

² Sebastiano de Trevigi fut brûlé pour falsification de suppliques et de bulles. Voy. JOVIUS, *Vita*, t. I, p. 4; SANUTO, t. XXVII, p. 474, et le bref pour Joh. Novello « et vicario gen. episc. Feltren. s. d. (super falsificat. litt. apost. facta a Sebastiano de Federicis) Brevia anni 1518, » *Arm. XXXIX*, t. XXXII, f° 234. *Ibid.* pour Ant. de Pocalera, « facult. contra falsificat. litt. apost. D. 1518, Juni 21. » (Archives secrètes des papes.)

présentait pour Rome et pour le patrimoine plus d'avantages encore que d'inconvénients, et il en allait de même des prodigalités du Pape. L'extraordinaire prospérité de la ville en dépendait étroitement. Il n'y avait pas de lieu au monde où l'on pût aussi bien placer ses capitaux et arriver aussi vite à la fortune et à la considération, et où l'on payât moins d'impôts. De plus, la ville était à l'abri des souffrances de la guerre. Rome exerçait un tel attrait en particulier sur la haute Italie, si éprouvée à ce point de vue, que Jove nous parle d'une nouvelle colonie d'Italiens établie à Campo de' Fiori. Le Pape favorisait cette tendance de tout son pouvoir. Léon X s'ingéniait à embellir sa résidence de toutes les façons. Il tenait énergiquement la main à assurer le calme et la sécurité aussi bien à Rome que dans l'État de l'Église¹. Il régla le transport et le prix des vivres, favorisa l'agriculture dans la campagne, s'occupa du dessèchement des marais Pontins², veilla sur les établissements de bienfaisance, en particulier sur les hôpitaux de Rome³, et mérita la reconnaissance publique par ce qu'il fit pour l'architecture urbaine. Les travaux de restauration commencés par Jules II dans la via Alessandrina, qui conduisait du pont Saint-Ange au Vatican, furent continués par Julien de San Gallo, et à la partie nord du Champ de Mars on entreprit le beau tracé des trois rues qui vont à la Piazza del Popolo et qu'acheva Clément VII. Une bulle, d'un grand intérêt pour Rome, fut celle du 2 novembre 1516, renouvelant les édits de Sixte IV pour l'élargissement et l'embellissement des rues et encourageant les propriétaires à bâtir, si bien

¹ Malgré cela, il y avait de nombreux assassinats, aussi bien dans l'État de l'Église que dans la ville de Rome. Voy. le rapport de M. DE WATT de 1520, dans les *Mitteil. des hist. Ver fur S' Gallen*, XXV, p. 292.

² Sur la conduite d'un aqueduc à Ravenne, voy. bref du 5 septembre 1514. (Archives d'État, à Modène.)

³ Sur la fondation de l'hôpital de Sainte-Marie de Constantinople, en 1515, voy. *Arch. d. Soc. Rom.*, XIII, p. 286. — En 1520, Léon X érigea un couvent comme lieu de refuge pour les filles repenties. Voy. *Bull.*, t. V, p. 742. — Voy. aussi la bulle de confirmation pour l'« archiconfraternitas charitatis » du 28 janvier 1520, qu'avait fondée le cardinal de Médicis.

qu'une grande partie de la ville en fut métamorphosée¹.

Les contemporains étaient émerveillés de la façon dont la ville s'embellissait, à vue d'œil, s'accroissait, et dont tous les arts se développaient : « De jour en jour, s'écriait un orateur, on voit chez vous s'élever de nouveaux bâtiments; tout le long du Tibre, aussi bien au Janicule qu'à la porte Flaminia (del Popolo), de nouveaux quartiers se forment. » L'ambassadeur vénitien Louis Gradenigo évalue, en 1523, à dix mille le nombre des nouvelles maisons bâties à Rome par des Italiens du Nord depuis l'élection de Léon X. Ce chiffre est peut-être aussi exagéré que le calcul de Jove qui prétend que le nombre des habitants de Rome s'était élevé à quatre-vingt-cinq mille² sous le Pape Médicis; néanmoins on ne peut douter que la ville ne se soit développée considérablement, extraordinairement. Nous en avons un témoignage dans les récriminations du Romain Antonio Altieri, qui déplorait le changement rapide de tous les rapports du passé, les incontestables inconvénients du luxe croissant, et qui disait à ce sujet, de dures vérités aux Papes : « On voit de tous les côtés, écrit celui-ci, non seulement de belles et confortables maisons, mais une foule de palais splendides habités par des gens très bien, d'un grand luxe extérieur, et où l'on rencontre, au milieu d'une nombreuse domesticité, de beaux adolescents coiffés de bérets impertinents et chaussés de pantoufles et de souliers de velours. Les femmes se montrent parées de bijoux, non seulement dans les cérémonies, mais dans la vie quotidienne, et sortent pomponnées, fières, parfumées, parmi la danse et la musique, comme si chacune d'elles était destinée à monter sur un trône³. » Quel contraste avec l'époque d'Eugène IV, dont on n'était

¹ On lit, dans le *Journal d'un Français* : « En l'an 1518, par commandement du Pape Léon X, fut commencée la strada de N. Dame de populo... et fut achevée en l'an 1519. » Cod. Barb. lat. 3582, f° 34. (Bibliothèque Vaticane.)

² Sur l'exagération que se permet ici Jove, voy. GNOLI (dans *Arch. d. Soc. Rom.*, t. XVII, p. 382). — La population ne dut pas avoir dépassé 50,000.

³ ALTIERI, *Nuptiali*, p. 17. Sur le luxe des Romains, voy. aussi GAYE, I, p. 608.

éloigné que de soixante ans, et où les Romains n'étaient aux yeux des Florentins qu'un peuple de vachers!

La cité Léontine, dont Alexandre VI avait particulièrement transformé la partie centrale, resta sous Léon X la ville intellectuelle proprement dite. Renfermant l'Église principale et la forteresse principale, Saint-Pierre et le pont Saint-Ange, elle était habitée par la plupart des cardinaux, prélats, officiers de la Cour, membres de la Curie. Aux palais qui y existaient déjà vint se joindre celui commencé par le cardinal Armellini et qui passa plus tard à la famille Cesi. La grande place près Saint-Pierre était celle de San-Giacomo-Scossacavalli, alors derrière le palais de Dominique de la Rovère (aujourd'hui palais des Pénitenciers); on l'appelait surtout place du Cardinal-San-Clément. Dans ce magnifique monument d'architecture, qui même dans sa forme actuelle très défigurée garde encore de nombreuses traces de son ancien éclat, résidait le cardinal Louis d'Aragon¹, qui rivalisait de libéralité et de pompe avec Léon X. Juste en face, de l'autre côté de la place, dans un palais plus beau encore, qu'on a longtemps attribué à Bramante, habitait le cardinal Adriano Castellesi. L'élégante maison de Raphaël² était où se trouve maintenant le palais dei Convertendi. A côté du cardinal Adriano Castellesi habitait le cardinal Soderini; dans le voisinage se trouvait la demeure de Jean-Antoine Battiferri d'Urbin, dont la façade était ornée de peintures, d'après des dessins de Raphaël. Ce monument a disparu; par contre, ont été conservés sur le côté droit et nord de Borgo Nuovo la maison du médecin de la cour Febo Brigotti et l'élégant palais dessiné par Raphaël, du chirurgien du Pape, Jacques de Brescia. Sur le côté gauche de la rue s'appuyait au palais de Raphaël le palais du cardinal Accolti. Plus loin encore, du côté de la place Saint-Pierre, on apercevait le luxueux palais du

¹ Voy. PASTOR, *le Voyage du cardinal Louis d'Aragon*, p. 8.

² Bâtie par Bramante, achetée en 1517 par Raphaël qui y habita jusqu'à sa mort. Les bâtiments qu'on y a ajoutés en ont détruit la physionomie primitive.

camérier du Pape, Jean-Baptiste Branconi, lié d'amitié avec Raphaël. Cette dernière construction fut détruite lorsqu'on fit la place Rusticucci.

Sur la rive gauche du Tibre, on considérait le palais de la Chancellerie comme le plus beau, et celui de Saint-Marc (aujourd'hui propriété de Venise) comme le plus grand. Bientôt commença à s'élever un palais qui devait rivaliser victorieusement avec ceux-là par les proportions véritablement romaines de son architecture, et qui a immortalisé le nom de Farnèse. La façade de ce palais devait, d'après le plan primitif, être tournée vers la via Giulia. Cette rue, alors la plus large et la plus belle de la ville, jouait pour l'époque le rôle du Corso actuel. Sous Clément VII, un chroniqueur de Pérouse disait que là se trouvait encore la fleur de Rome. Le canal di Ponte (à présent via del Banco di San-Spirito) et la Via de' Banchi, où les princes de la finance et les petits banquiers, la plupart florentins, avaient leurs comptoirs, rivalisaient de vie et d'éclat avec la via Giulia. Dans le voisinage, Léon X fit bâtir pour ses compatriotes l'église San-Giovanni de' Fiorentini.

Toute la région Ponte, jusqu'à la piazza Navonna et jusqu'à Campo di Fiore, était la plus peuplée et la plus animée de la ville. Sur la place Navonna était établi le marché depuis 1477; à Campo di Fiore, où avaient lieu d'ordinaire les exécutions des criminels, se tenaient la plupart des restaurants¹. Dans le voisinage s'installèrent, sous Léon X, nombre d'Italiens du Nord qui y élevèrent beaucoup de constructions dont plusieurs étaient remarquablement belles². Non loin de l'Université agrandie par Léon X se dressèrent deux nouveaux palais, qui le disputaient en magnificence au palais Cicciporci bâti en 1521 pour Jules Alteriori; c'étaient le palais Lante ai Capretari, œuvre de Jacques Sansovino, et le palais Maccarani, que Jules Romain construisit pour la famille Cenci. L'habitude de mettre des peintures sur les

¹ Voy. la grande justice d'un meurtrier à Campo di Fiore, mentionnée dans le *Journal d'un Français*.

² La Piazza Lombarda s'appelle maintenant Madama.

façades des maisons contribuait à en égayer extrêmement la physionomie; on y introduisait de plus en plus des reliefs en stuc, des médaillons et d'autres ornements. L'impression morne, sombre de la Rome du moyen âge commençait peu à peu à disparaître; les parties plus élégantes de la ville, où l'influence de l'art moderne s'affirmait, tendaient visiblement à dominer. La région située au pied du Capitole avec son labyrinthe de rues étroites, les quartiers populeux du Transtévère gardèrent longtemps encore leur caractère moyenâgeux; les maisons y étaient la plupart petites avec des avant-corps et des galeries à colonnes au premier étage où conduisaient du dehors des escaliers de pierre¹. Entre elles s'élevaient de nombreuses tours, dont il ne reste plus actuellement que celle des Anguillara. Le Champ de Mars, non moins peuplé, étalait dans ses rues irrégulières un extraordinaire mélange de bâtisses modernes et moyenâgeuses, palais et églises, toutes grouillantes d'un trafic auquel prenaient part les nations les plus diverses.

Tandis que la ville proprement dite se transformait ainsi de plus en plus sous Léon X, les vieux monuments n'avaient pas à souffrir de modifications trop considérables; sans doute, malgré l'intérêt croissant qui s'attachait aux antiquités, on continuait à les utiliser comme des carrières commodes de marbre et de travertin, mais au moins on n'eut pas à déplorer de grandes destructions. La ferveur qu'on avait pour l'antiquité fit qu'on sauva beaucoup d'œuvres d'art et d'inscriptions. Ce fut le Colisée qui eut le plus à souffrir; les thermes de Dioclétien et de Constantin, ainsi que ceux de Caracalla, semblent être restés assez intacts².

A la Rome débordante d'activité et de vie, le monde silencieux des ruines opposait un contraste saisissant. Ces parties

¹ Voy. GREGOROVICUS, VII², p. 678. — Lorsque cette description fut composée, il restait encore debout beaucoup plus d'antiques maisons que maintenant. Un bon spécimen d'une de ces maisons à galeries de colonnes ouvertes se trouve actuellement au Transtévère, au Vicolo dell' Atleta.

² Qu'on continuât à brûler du marbre, sous Léon X, pour faire de la chaux, on en peut voir le témoignage dans VENUTI, p. 69.

abandonnées étaient bien plus étendues que les quartiers habités. Le Pincio était encore en grande partie un jardin; sur le Quirinal commençait la région des maisons de campagne; le Viminal, l'Esquilin, le Cœlius n'offraient pas beaucoup de maisons habitées. Ce territoire prenait sa physionomie des vénérables basiliques et des nombreuses églises. Sainte-Marie-Majeure et le Latran avec ses dépendances, encore vierges des restaurations ultérieures, éclairaient dans toute leur grandiose majesté avec leurs rangées d'antiques colonnes de marbre et leur décoration de mosaïques. Les gigantesques galeries des Thermes de Dioclétien dominaient un vaste champ de ruines d'une solitude émouvante; dans ces Thermes avait poussé une véritable forêt où l'on gardait des cerfs¹. Le champ de Testaccio était entièrement désert; l'Aventin n'était qu'en partie habité et la Pyramide de Cœlius était profondément enterrée dans les décombres. En dehors de quelques églises et couvents, gris de vétusté, on y apercevait surtout des champs et des prés. La région du Forum d'Auguste et Nerva était en partie en jardins, en partie en marais, que rappelle le nom d'Arco dei Pantani. Les trésors du Forum étaient recouverts d'une couche de décombres et de terre, haute de neuf mètres, de laquelle émergeaient seulement, malgré les bâtiments élevés au travers, les fûts de colonnes du temple de Saturne, tandis que ceux du temple de Vespasien étaient à moitié enfouis. Les arcs de triomphe de Septime Sévère et de Titus étaient défigurés par d'odieuses constructions. L'espace de la place resté libre, et sur lequel une grande partie de l'histoire romaine s'était jouée, servait de marché aux bestiaux, Campo Vaccino; tout autour se dressaient de vieilles églises et quelques maisons.

Sur le Capitole, le palais du Sénat avec ses quatre tours crénelées du temps de Boniface présentait encore un aspect

¹ FRANC. JANIS DA TOLMEZZO en parle dans son rapport. ECCER a reproduit (*Verzeichnis der architek. Handzeichnungen der Hofbiblioth.*, Wien, 1903, p. 19) un plan des thermes de Dioclétien d'après le livre d'esquisses d'un Italien en 1514.

moyenâgeux, abstraction faite des insignifiantes additions de Nicolas V à qui le palais des Conservateurs devait sa figure alors. La cime sud-est de cette colline fameuse dans l'histoire du monde était au temps de Léon X entièrement déserte; la roche Tarpéienne s'appelait Monte Caprino, à cause des chèvres qui y grimpaient.

Les ruines du Palatin formaient une solitude d'un romantisme indescriptible. Au sud-est se dressaient encore, tapissés de plantes grimpantes et d'herbes, les restes magnifiques du Septizonium. Même les autres colossales ruines des palais des Césars avaient été envahies par une végétation d'une abondance sauvage. Entre les masses des murailles d'un brun rougeâtre aux fissures et crevasses desquelles les tiges vert-sombre du lierre s'étaient presque partout insinuées, fleurissaient des roses sauvages et des touffes de genêt d'or. Ici venaient de hauts lauriers, là de noirs cyprès et de pittoresques pins. Au milieu de tout ce fouillis, on avait planté de la vigne aux endroits favorables. Un profond silence régnait sur ces lieux d'où jadis les Césars avaient dirigé l'histoire du monde. Il ne venait plus là que des érudits et des artistes qui visitaient aussi, à cause de leurs décorations, les vastes espaces voisins, les magnifiques Thermes.

Les rapports de quelques Vénitiens nous renseignent sur ce que les gens éclairés de ce temps allaient visiter dans la Rome d'alors ¹. Tout étranger commençait par diriger ses pas vers la basilique de Saint-Pierre, dont la mosaïque des façades attirait de loin par son éclat le voyageur. Une grande partie de la vieille église subsistait encore, dont les reliques célèbres dans le monde entier, la tête de saint André, la Sainte Lance, le suaire de sainte Véronique

¹ Outre la relation connue des ambassadeurs vénitiens de 1523, qu'a vraisemblablement composée Pietro PESARO (dans ALBERI, II, 3^e série, p. 97), voy. l'intéressant rapport de Franc. JANIS DA TOLMEZZO, qui visita Rome en février 1519, dans FULIN, *Diarii Venez.*, Venezia, 1881, p. 68. Une publication française très rare nous fournit aussi des détails intéressants : *Dom Edme, XLI^e abbé de Clairvaux. Relation d'un voyage à Rome, commencé le XXIII du mois d'août 1520 et terminé le XIV du mois d'avril 1521.* Publ. par HARMAND, Troyes, 1850.

(Santo Volto) n'étaient montrés au peuple que les jours de fête et en vertu d'une autorisation spéciale et écrite du Pape. Au bout de la nef, un chœur provisoire avait été formé, en sorte que le service de Dieu pouvait être encore célébré dans la nef principale; on n'en voyait pas moins partout que le vénérable bâtiment était voué à la ruine¹. Le plan de la nouvelle cathédrale comportait une si vaste étendue que tous les spectateurs avaient l'impression que seuls les anges pourraient vivre à peine assez longtemps pour en voir l'achèvement. Au Vatican comme au château Saint-Ange, on bâtissait fièvreusement; les loggie de la cour Damase étaient presque terminées. Des Suisses, au nombre d'environ trois cents, en uniforme blanc, vert et jaune, avec leurs hallebardes, tous beaux hommes à la fleur de l'âge, gardaient l'entrée de la résidence papale, laquelle présentait tout le luxe que peut faire imaginer la culture la plus raffinée. Les ambassadeurs vénitiens eux-mêmes, habitués à l'art et à la pompe, étaient étonnés de la splendeur de cette résidence, à laquelle on ne pouvait comparer aucune maison princière du monde.

Rivalisant avec les peintures des murs et des plafonds, qui témoignaient de la hauteur où en était arrivé l'art dans le monde entier, on y voyait déployés une quantité prodigieuse de tapis et de baldaquins tissés d'or et de soie. Les meubles, les vaisselles d'or et d'argent témoignaient du goût le plus aristocratique. Les sièges du Pape, couverts de velours rouge cramoisi, avaient des boules d'argent où étaient ciselées en or les armes de Léon X². La vie et le mouvement étaient

¹ Dans la relation du voyage de l'abbé Edme, on lit sur Saint-Pierre : « Qui étoit du tout ou a peu pres desolee et ruinee et est piteable chose de la veoir. Le pape Julle y avoit fait quelque peu de beau commencement, mais faulte de couverture yl se ruinoit fort. »

² Je tire ces détails de la relation des ambassadeurs vénitiens citée plus haut. On trouve un très intéressant aperçu de la richesse du Vatican, dans l' « Inventarium omnium bonorum existentium in foraria S^{mi} D. Leonis pp. X factum de mandato suæ Beaⁿⁱ per r. d. Philippum de Senis et Christophorum Barotium cameræ apost. clericos die septima septembris A. D. 1518 pont. sui anno sexto. » (Archives d'État, à Rome. Archives de la Chambre, *Invent. busta*, t. I.)

tout ce qu'on peut imaginer de plus intense. De hauts prélats attendaient des quatre et cinq heures avant de pouvoir être reçus par le cardinal de Médicis; avant d'obtenir une audience du Pape, il s'écoulait souvent six heures, car les cardinaux amis de Léon X avaient constamment affaire au palais. « Les appartements de Sa Sainteté, écrivait Bembo le 19 juillet 1517 à Bibbiena, peints par Raphaël, sont déjà magnifiques et sans rivaux, grâce à ces peintures; mais le fait que de nombreux cardinaux y circulent presque constamment y ajoute encore de l'attrait. » Mais, si les contemporains s'émerveillaient des travaux de Raphaël au Vatican, ils mettaient encore bien au-dessus la puissante création de Michel-Ange dans la chapelle du palais du Pape. Mais pour les enthousiastes de l'antiquité, le plus intéressant, c'était la cour du Belvédère, où le Nil, le Tibre, l'Héraclès, l'Ariane, la Venus Felix, le célèbre Apollon et le groupe plus estimé encore du Laocoon étaient exposés au milieu des cyprès, des lauriers, des orangers et des fontaines bruissantes. Le Pape Léon X accordait à tous le plus libre accès à ce sanctuaire de l'art antique¹. Quiconque visitait le Vatican ne manquait pas d'aller voir le jardin d'acclimatation, où se trouvaient plusieurs lions².

Le pèlerinage aux sept églises principales, qu'aucun pèlerin ne négligeait, se faisait en une seule journée et prenait environ huit heures. On commençait le plus souvent par la basilique de Saint-Paul, ornée de colonnes³. De là, on se rendait à Saint-Sébastien. L'entrée des Catacombes avoisinantes avait été rendue très difficile, parce que plusieurs étrangers s'étaient égarés dans leurs rues souterraines. De ces lieux vénérables, on se dirigeait vers la basilique de Latran, riche surtout en reliques et devant laquelle était la statue de Marc-Aurèle; de là, on allait à Santa-Croce où le

¹ Le rapport vénitien de 1523 dit expressément que l'entrée était libre.

² D'après VASARI, Jean d'Udine avait peint la ménagerie du Pape dans la salle des palefreniers.

³ Dom Edme fit le pèlerinage inverse; il visita aussi les catacombes de Callixte.

cardinal Carvajal faisait faire de considérables embellissements, puis à Saint-Laurent-hors-les-Murs, et à Sainte-Marie-Majeure; enfin, pour finir, à l'église du Tombeau-de-Saint-Pierre.

Aucun ami de l'antiquité ne manquait de visiter le Colisée sur le Monte Cavallo et les collections du palais des Conservateurs avec le jeune homme qui s'arrache une épine, et la louve, les plus beaux bronzes du monde, disait l'ambassadeur vénitien Pierre Pesaro. Parmi les monuments antiques, ce dernier vante le Panthéon, auquel on accédait par un escalier de huit marches, et surtout les Thermes de Dioclétien; ces derniers, mieux conservés alors qu'aujourd'hui, sont, déclare-t-il, parmi les plus belles choses qu'on puisse voir à Rome, mais le Colisée dépasse tout.

L'enthousiasme pour l'antiquité, que respire le rapport de Pesaro, ne se montre pas au même degré dans les descriptions de voyage des étrangers d'autres pays; il prouve la fine culture des représentants diplomatiques de Venise. Et ce n'était pas là un cas isolé.

Le corps diplomatique, qui du reste, depuis cette époque, n'a presque jamais cessé de renfermer des hommes intellectuellement et littérairement très distingués, rivalisait alors avec les cardinaux, prélats et banquiers, par son goût pour les productions artistiques et littéraires autant que par son luxe et sa magnificence. Alors brillaient dans son sein deux noms de première grandeur : le docte Alberto Pio de Carpi¹, tenu en haute faveur par Léon X, et qui fut représentant de l'Empereur puis de François I^{er}, et Balthazar Castiglione², le chargé d'affaires à Rome du marquis de Mantoue. Dans

¹ Voy. TIRABOSCHI, *Bibl. Mod.*, IV, p. 156; Firmin DIDOT, *Alde Manuce*; NOELHAC, *Érasme en Italie*, p. 45. — Il y a une abondante bibliographie particulièrement sur la bibliothèque de Carpi. *Giorn. d. lett. Ital.*, XXXV, p. 221. — Voy. aussi ULMANN, II, p. 453, et GUGLIA, p. 19, où sont utilisés les rapports de CARPI; d'autres rapports du même figurent dans les *Lett. de' principi*, et dans MOLINI, ainsi qu'à la Bibliothèque nationale de Paris. Sur une fête donnée à Rome par Carpi, voy. SANUTO, XXV, p. 284.

² Le plus important de la bibliographie considérable sur Castiglione est réuni dans GASPARY, II, p. 684, et FLAMINI, p. 566.

l'hospitalière maison du plus aimable cavalier du monde, comme Charles-Quint appelait Castiglione, se rencontraient tous les littérateurs et artistes éminents de la ville. Castiglione n'était pas seulement lié d'amitié avec Raphaël, mais avec Michel-Ange, qu'on n'abordait pas aisément. Le célèbre ouvrage, *le Livre du courtisan*, achevé dans les premières années du pontificat de Léon X, par le diplomate mantouan, nous peint, sous un jour sans doute idéalisé, dans un italien classique d'une admirable fluidité, les manières de la société aimable et très cultivée du temps où la Renaissance avait produit ses dernières fleurs les plus épanouies, mais déjà souvent malsaines. La lecture de ce petit livre, qui nous trace un tableau unique de la culture du temps, nous représente mieux qu'aucune autre la vie des salons intellectuels et brillants de l'époque¹. Peut-être manquait-il à Rome, comme s'en plaignait le cardinal Bibbiena², un élément abondamment représenté à la Cour d'Urbin dans le livre de Castiglione : les femmes. Mais les poètes, les savants et les artistes étaient, par contre, bien plus nombreux dans la Ville éternelle.

La Renaissance ne connaissait pas la différence des rangs ; à la Cour de Léon X, on n'y faisait pas la moindre attention. Les plus hauts prélats et diplomates tenaient pour leur égal quiconque avait du talent et de la personnalité. C'est pourquoi les humanistes, poètes, érudits, et enfin les artistes qu'on s'efforce maintenant de reléguer de plus en plus à l'arrière-plan, formaient un élément essentiel de la haute société de cette ville, qu'on appelait le flambeau et la scène du monde.

Ce que fut plus tard Paris, la Ville éternelle l'était alors : le centre de la culture européenne. Il n'était pas de bonheur comparable, aux yeux des contemporains de haute intelligence, au bonheur de vivre à Rome. Citons seulement, à ce propos, Érasme qui écrivait à un cardinal : « Pour me faire oublier Rome, il faudrait que j'aie bu au Léthé. » Il ne se lassait pas de se rappeler son séjour là-bas ; un invincible attrait

¹ D^r FEDERER, *Un Salon de la Renaissance*, dans le n^o 41003 de la *N. Fr. Presse* du 12 avril 1895.

² *Lett. de' principi*, I, p. 13^b.

ramenait la pensée de cet homme si froid et si ironique vers le lieu qui, en dehors des nombreux monuments de l'antiquité, offrait encore tant d'autres charmes : « Quelle précieuse liberté, quels trésors littéraires, quelle abondance de savoir chez les érudits, quelle exquise politesse de propos ! Où trouve-t-on des sociétés littéraires si nombreuses, en quel lieu voit-on réunis tant et si de grands talents ? »

Dans les chapitres qui rouleront plus spécialement sur la littérature et l'art, nous reviendrons plus amplement sur cette aristocratie intellectuelle. C'est elle qui a donné leur portée historique aux personnalités éminentes de la Cour de Léon X et à ce Pape lui-même.

Quelle foule de noms éclatants, connus de tous les esprits cultivés ! D'un côté, les savants et les lettrés, comme Bibbiena, Bembo, Sadolet, Castiglione, Carpi, Jove, Lascaris, Inghirami, dont les portraits ont été faits par les premiers peintres du monde ; de l'autre, la série magnifique des artistes : Raphaël, Bramante, Michel-Ange, Balthazar Peruzzi, les deux Sansovino, Julien et Antoine de Sangallo, Soddoma, Sébastien del Piombo, Fra Giocondo, Caradosso et bien d'autres.

Ce sont les artistes qui, pour les yeux de la postérité, ont rejeté dans l'ombre beaucoup de scandales de cette société corrompue et dominée par un esprit païen ; ils ont, confirmant la brillante description de Jove, donné à la Cour de Léon X un éclat, un charme idéal, qui, pour n'être pas entièrement conforme à la réalité, n'en a pas moins prolongé jusqu'à aujourd'hui son rayonnement.

Rien d'étonnant à ce que les contemporains, ravis par les impressions que leur donnait Rome, en gardassent l'éblouissement toute leur vie. La société romaine de ce temps enfermait en elle autant de bien que de mal, quoique naturellement le bien ait moins fait parler de lui que le mal. Si on tient compte de cette considération, cette époque fut moralement meilleure qu'on n'est disposé à le croire au premier

¹ Voy. GREGOROVIVS, VIII, p. 285, et NOLHAC, *Érasme en Italie*, p. 65.

moment, sur l'impression de grands et déplorables excès. C'est ce qui explique qu'un homme de la valeur intellectuelle de Sadolet, si sérieux et si religieux, ait pu longtemps après se souvenir avec une douce mélancolie des jours qu'il avait passés dans la Rome d'alors¹.

C'est une particularité de la Ville éternelle d'attirer tout ce qui se distingue par l'intelligence, la science ou l'art. Mais jamais Rome n'a revu dans ses murs une société aussi brillante que celle d'alors. C'était, il est vrai, une société surtout mondaine, en tout cas fort sécularisée, qui donnait le ton au siège du chef de l'Église. Les prêtres, les théologiens disparaissaient au milieu de cette Cour aimable, voluptueuse, spirituelle, passionnée de littérature, d'art, de musique et de théâtre.

Léon X en était l'âme, à ce point de vue. Il déployait le plus grand luxe; il pensionnait le plus possible d'artistes, de savants, de poètes, et s'enivrait de leurs diverses créations. Ses jours s'écoulaient dans un changeant miroitement de prisme : grandes fonctions ecclésiastiques, processions solennelles, fêtes religieuses, graves consistoires, fastueuses réceptions d'ambassadeurs, longs entretiens diplomatiques alternant avec de grandes chasses, splendides banquets, concerts et représentations théâtrales, auditions de harangue et de poésies classiques, contemplations d'œuvres d'art anciennes et nouvelles. La vie s'écoulait pour le Médicis dans une sorte d'ivresse intellectuelle. Il ne faut pas s'étonner après cela s'il ne lui restait pas de temps pour des occupations aussi sérieuses que la réforme de l'Église.

Comment, au milieu de cette constante et brillante activité, vivait Léon X; quelles étaient les occupations qui lui agréaient le plus? Nous avons là-dessus tant de renseignements que le tableau en est aisé à tracer².

¹ Voy. la lettre de Sadolet à Colocci, de l'an 1529, à laquelle CIAN a ajouté un commentaire. CIAN a réfuté vigoureusement avec raison la triviale idée qu'on se fait généralement du temps de la Renaissance et spécialement de la cour de Léon X, représentés comme une grande bacchanale classique et une perpétuelle orgie païenne. *Giorn. d. lett. Ital.*, XXIX, p. 404.

² Les sources principales sont les rapports des ambassadeurs vénitiens dans

Léon X avait l'habitude de se lever tard. Le premier qui entrât dans sa chambre était le secrétaire du cardinal de Médicis, Gian Matheo Giberti, qui prenait ses instructions pour les affaires d'État importantes; le dataire venait ensuite pour expédier les affaires de bénéfices; puis c'était le tour des camériers. Après cela, le Pape entendait la messe, habitude dont il ne s'est jamais départi. Ensuite commençaient les audiences, qu'il accordait nombreuses; enfin le déjeuner, qu'il prenait à une heure assez avancée. Après le repas, le Pape allait se reposer un moment; il reprenait encore une fois ses audiences ou causait avec ses intimes. Là-dessus, on jouait aux cartes ou aux échecs, — Léon X abhorrant les dés, comme immoraux. Le Pape possédait un jeu d'échecs très précieux, dont les figures étaient en argent doré¹ — un pendant de la magnifique cloche qui est représentée sur son portrait par Raphaël et une preuve que tous les objets d'usage journalier avaient, sous son règne, une valeur artistique. L'après-midi, le Pape faisait le plus souvent un tour à cheval dans les jardins du Vatican. Quand il se trouvait hors de Rome, il consacrait ce temps au plaisir de la chasse. Sa résidence habituelle était le palais du Vatican; pendant les grosses chaleurs, on recherchait de préférence le Belvédère ou le frais château Saint-Ange².

Léon X était personnellement sobre dans tous ses repas; il se limitait à un diner par jour. Il était cependant fort mangeur, ce qui ne l'empêchait pas de jeûner trois jours par semaine; le mercredi et le vendredi, il faisait maigre; le vendredi, il ne prenait que des légumes, des fruits et de la pâtisserie. Il trouvait une récréation particulière, en sortant de table, à entendre de la musique; là encore il se

SANUTO. Voy. aussi ALBERI, JOVE et PARIS DE GRASSIS, dans ROSKOE-HENKE, III, p. 517. Il y a encore de nombreuses autres sources.

¹ Sur ce jeu d'échecs, voy. *Arch. stor. dell' Arte*, I, p. 3, 71. — Le 5 octobre 1516, SERAPICA inscrit : « A N. S. per giocar duc. 70. » — Le 9 octobre 1518, SERAPICA comptait de nouveau 13 ducats pour dettes de jeu du Pape. SERAPICA, *Spese di Leon X*, I. (Archives d'État, à Rome.)

² SANUTO. — Au château Saint-Ange, on avait fait un jardin. Voy. *Introtus et Exitus*. (Archives secrètes des papes.)

retrouvait véritable fils de la Renaissance pour qui il n'y avait pas de plaisir de société sans un peu de chant, et sans quelques instruments à corde.

Dès sa jeunesse, Léon X, qui avait une oreille fine et une voix bellement sonore, fut un ami ardent de l'art musical; il en parlait avec prédilection. Il avait dans sa chambre un instrument sur lequel il notait ses idées musicales¹. Cardinal, il s'était même distingué comme compositeur². Dans les brillants diners qu'il offrait, comme Pape, aux cardinaux³ et à ses autres amis, on finissait toujours par des concerts. Fort avant dans la nuit, le Vatican résonnait des accents d'une musique sereine. Lorsqu'il assistait à une bonne exécution, le Pape en était tout transporté; la tête inclinée, les yeux clos, il était tout absorbé dans la jouissance de ces mélodies, qu'il accompagnait souvent lui-même, à voix basse⁴.

Non seulement de toute l'Italie, mais de la France et de l'Espagne, les musiciens les plus distingués étaient attirés à la Cour du Pape. Le Pape envoyait des brefs particuliers aux différents princes et cardinaux rien que pour en obtenir des artistes musiciens ou pour les remercier de lui en avoir adressé⁵. Quand on feuillette les livres de comptes de Léon X, on y trouve le plus souvent, à côté de noms d'orfèvres, des noms de musiciens. Ils étaient payés très généreusement; en dehors de leurs appointements relativement très élevés, ils touchaient encore des gratifications sur sa caisse particulière⁶. Le juif Gianmaria, à qui on permit de

¹ Sur les instruments de musique du temps, voy. CIAN, *Cortegiano*, p. 101.

² Voy. *Chronique de musique d'église*, 1888.

³ De ceux-là était surtout Louis d'Aragon, amateur passionné de musique. Voy. PASTOR, *Voyage de Louis d'Aragon*.

⁴ BEMBI, *Epist.*, XVI, p. 5; *Vita anon.*, JOVIUS; PARIS DE GRASSIS, et la lettre de Bald. da Pescia à Laurent de Médicis du 8 juin 1514. (Archives d'État, à Florence.)

⁵ Outre BEMBI, *Epist.*, voy. les lettres à F. Gonzague du 8 août et du 25 septembre 1514. (Archives Gonzague.) — Rapport de Gabbionetta du 19 juin 1514. — Lettre à François I^{er} du 3 août 1517. (Archives nationales de Paris.)

⁶ Je note dans les *Introitus et Exitus*, les chiffres suivants : 551. 18 avril 1513 : « Flor. 10¼ cantorib. capellæ. » Mai 14 : « Flor. 46 Joa. Mar. Ale-

porter le surnom de Médicis, touchait une pension mensuelle de 23 florins d'or, et les revenus des châtelles de la ville de Verucchio lui furent attribués. Chez les ecclésiastiques, on récompensa souvent de hautes dignités spirituelles les connaissances musicales.

Cela provenait de l'importance que Léon X mettait à la

mano musico secreto S. D. N. ; » appointements de deux mois. Mai 14 : « Flor. 6 Galeat. Baldo Bonon. musico ; » appointement d'un mois. 8 Août : « Comptes de Laurentio de Mutina, Nic. de Albis et Joa. Jac. de Zanetto (appelé en d'autres endroits Tarvisio ou Trivino) cantoribus secretis. » F^o 192 : « Galeatio de Ubaldis musico. » Octobre, 29 : « Ant. Brochier, cantori secreto. » F^o 226 : « Galeatio Badeto mus. secr. »

552. 1514, 15 mai : « Mathie Mariliano et Raph. Lunesio musicis S. D. N. » Juin, 8 : « Raph. et Mathie musicis. » Juin, 10 : « Ant. Brochier. cant., secr. » Juin, 20 : « Gal. Baldo musico. »

553. 1514/1515 : mêmes noms que 551 et 552.

554. Outre les noms ci-dessus. 1515, août, 2 : « Gab. Baldo mus. secr. » Août, 27 : « Jac. Larcinto et Nic. de Albis musicis. »

555. 1516, mars, 28 : « Io. Mar. de Medicis musico » (évidemment le juif mentionné plus haut.) Mai, 30 : « Nic. et Jac. cant. secr. » Ensuite, la plupart des noms cités plus haut, mais écrits en partie autrement, à l'exception de « Iacottino Level. Ioh. Brugio. »

557. 1517, mars, 13 : « Les mêmes noms, plus Ioh. Ambr. mus. secr., Georg. de Parma, musico. »

558. 1518/1519. Mêmes noms ; plus loin, les comptes (10 avril 1518) de Laurent de Bergomotiis et (15 août 1518) : « Camillo filio et Ioh. Mar. mus. secr. » 11 mars 1519 : « Franc. et Selimino gallicis cant. secr. »

560. 1520. Mêmes noms, plus avril 30 : « Cesari Tolentino mus. sec. » 12 août : « Simoni Mallo (ou Mella) cant. sec. » Septembre, 16 : « Martino mus. sec. et Ioh. Esquino (le célèbre Encina) mus. sec. » — Les musiciens ne figurent pas en moindre nombre dans les comptes des dons privés de Léon X par SERAPICA. 1516, août, 22 : « Bidone cantore ; Io. Maria musico. » Septembre, 19 : « A li tedeschi delli organi duc. 25. — A dui cantori de Carpentras. » Septembre, 29 : « M. Egidio cantor di capella. » 1517, janvier, 5 : « Musici Milanesi. » Mars, 1^{er} : « Gian Maria musico 45 d. » Septembre, 8 : « A un prete musico di far viole duc. 40. » Septembre, 13 : « Musici Mantovani. » Plus : « Padre e figlio musici Milanesi. » 1518, mai : « Musici Mantovani. — Un cantor francese. » Juillet, 13 : « A. Jo. Maria Giudeo duc. 250. » Septembre, 4 : « A quel canta de Orlando duc. 4. » Septembre, 29 : « A quello che sono la lira in la rocha di Viterbo duc. 2. » Octobre, 9 : « A uno sonava la citara duc. 1 nel Isola. » 1519, Janvier, 1^{er} : « Giachetto cant. da Spelimberto. » Janvier, 5 : « Jul. Mantuano musico. » Mai, 13 : « A. M. Francesco musico duc. 45. » Juin, 15 : « A li musici di Re di Francia duc. 45. — A li tedeschi musici duc. 20. » Août, 13 : « Hieron. da Asti mus. » 1520, avril, 8 : « Pifferi milanesi. » Juillet, 21 : « A uno musico di Corneto duc. 90 per sua provisione di tre mesi, etc. »

musique pour le service divin ; car les nombreux musiciens qu'il payait servaient non seulement à agrémenter des réunions particulières, mais encore à rehausser l'éclat des grandes solennités ecclésiastiques, à la majesté desquelles le Pape attachait le plus grand prix. Plus il était simple dans ses manières, plus en revanche il était soucieux des formes extérieures du culte : en de telles occasions, il donnait le plus beau spectacle par son attitude à la fois majestueuse et recueillie. La chapelle papale, qui comprenait des chanteurs italiens, français, néerlandais, espagnols, atteignit sous lui à une telle perfection qu'elle devint pour les contemporains l'objet du plus haut enthousiasme. Ce n'est pas sans raison que, dans la fresque du couronnement de Charlemagne, dans les « Stanze » la chapelle a été représentée au premier plan. Quand on lit que Léon X se fit envoyer souvent de Florence des ouvrages de musique, en particulier des messes, on comprend pourquoi Raphaël l'a peint avec un livre de ce genre. Cela répondait à la préoccupation de Léon X, tout comme du reste la représentation d'instruments de musique dans les arabesques des « loggie ».

A plusieurs reprises, Léon X acheta très cher des instruments de musique ornés d'or et d'argent. Il en commanda jusqu'à des artistes allemands¹. Il fit venir de Naples un orgue décoré d'albâtre, que Balthazar Castiglione célèbre comme le plus beau qu'on eût jamais vu et entendu². Le cardinal Louis d'Aragon en envoya au Pape un petit d'une grande valeur.

Parmi les talents de société les plus appréciés pendant la Renaissance, on peut citer l'improvisation à côté de la musique. L'art de trouver instantanément l'expression poé-

¹ Le 30 septembre 1517, furent payés : « 1,000 duc. Corrado Trompa (écrit Trompet en marge) de Noliebergo (*sic!*) pro uno horologio et certis instrumentis musicis per eum datis S. D. N. et auro et argento laboratis. » *Introitus et Exitus*, p. 557.

² « Non tacerò ancor questa nova che da Napoli è stato portato al papa un organo di alabastro, el più bello et il migliore che mai sia stato visto ne udito. » B. Castiglione au marquis de Mantoue, du 16 juillet 1521. (Archives Gonzague.)

tique qui correspond à la circonstance où l'on est convient particulièrement au génie du peuple italien. Léon X n'aurait pas été le fils de Laurent le Magnifique si cet art ne lui avait pas plu. Il prit souvent part lui-même à cette élégante et spirituelle escrime, qui ornait plus sa table que les vaiselles précieuses, les mets de choix et les vins fins.

Parmi les plus adroits improvisateurs, en dehors de Tebaldeo, Accolti et Strascino¹ se distinguaient Raphael Brandolini et André Marone : ces deux derniers étaient des hommes réellement doués comme poètes. Le premier, compatriote de Léon, jouissait déjà près de lui d'une faveur particulière, même avant qu'il fût élu Pape; il avait son logement au Vatican et était si bien en cour qu'on l'appelait l'œil de Sa Sainteté; singulier surnom, si on songe que Brandolini était aveugle. Une habileté encore plus grande à habiller sur-le-champ de vers latins élégants un sujet, si aride fût-il, était celle qu'avait Marone, de Brescia, dont Raphaël doit avoir immortalisé les traits dans le *Joueur de violon*. Il excellait à agrémenter le texte de ses improvisations, en les accompagnant sur le luth ou la guitare et en les mimant de la façon la plus expressive. Les vers, qui se pressaient sur ses lèvres, étaient si riches de force et de pensée que les auditeurs en étaient littéralement enthousiasmés. Certaines de ces improvisations obtinrent une vraie célébrité; telles celles qu'il composa sur la question turque, alors au premier plan, en 1517, dans un dîner que donnait le Pape aux ambassadeurs. Jove a conservé à la postérité le début de cette improvisation. Le Pape récompensa le poète en lui accordant un bénéfice dans l'archevêché de Capoue.

A certains jours de fête, Léon X organisait de véritables joutes d'improvisateurs sur un thème donné par lui. Une fois, — c'était pour la fête patronale des Médicis, la Saint-

¹ Sur Tebaldeo et Accolti, voy. notre chapitre XI. Sur le Siennois Niccolò Campani, nommé Strascino, qui improvisa plusieurs fois devant Léon X, voy., outre ADEMOLLO, *Alessandro VI*, etc., p. 79, de plus récentes bibliographies dans GASPARY, *Rossi*, II, p. 2, et FLAMINI. — SERAPICA note dans les *Spese priv. di Leon. X*, le 27 août 1518 : « Duc. 50 dati a Strascino. »

Cosme et Damien, — se mesurèrent Brandolini et Marone. Le Pape, qui avait coutume de faire une critique rigoureuse de la pensée, de l'expression et du rythme, dut à cette occasion attribuer le prix à Marone.

Avec ces jeux frivoles alternaient, à la table pontificale, des entretiens touchant à des questions graves de science ou de religion; car Léon X était constamment préoccupé d'étendre ses connaissances et d'approfondir sa culture¹. Il restait cependant tellement un enfant de son temps qu'il se délectait aux plates facéties des bouffons professionnels². Les excès où on atteignit sur ce point pourraient sembler incroyables s'ils n'étaient attestés par les contemporains les plus autorisés. A la même table où étaient invités des cardinaux, des ambassadeurs, de vrais poètes, des artistes, on put voir des bouffons, des poètes à moitié fous et autres parasites exhiber leurs scandaleuses et ridicules personnalités. Léon X, qui personnellement était sobre dans le boire et le manger, faisait à ses invités des festins extrêmement coûteux. Son successeur fut stupéfié de ses colossales dépenses de cuisine, où notamment un plat de langues de paons jouait un grand rôle. La glotonnerie des bouffons, sur laquelle couraient les plus bizarres anecdotes, fut souvent mystifiée par Léon X, qui alla jusqu'à leur faire servir, sous la forme de rôtis délicats, des singes et des corbeaux.

Les contemporains citent toute une série de ces grossiers farceurs dont les plaisanteries souvent très vertes amusaient Léon X, qui croyait allonger sa vie en se détendant ainsi l'esprit.

Le plus célèbre de tous les bouffons fut Fra Mariano³.

¹ Si extraordinaire que cela paraisse, ce mélange était alors habituel. Voy. ce que LUZIO-RENIER, dans *Giorn. d. lett. Ital.*, XXXV, p. 245, disent du « *miscuglio di giocondità e diserietà* » chez Isabelle d'Este.

² Voy. outre BURCKHARDT, I, p. 170, le remarquable travail de LUZIO, *Buffoni, nani e schiavi dei Gonzaga*, Roma, 1891. On peut voir dans SANUTO quel cas on faisait des bouffons dont on ne croyait pas pouvoir se passer dans les fêtes.

³ Sur les bouffons de Léon X, spécialement fra Mariano, il existe une bibliographie très étendue. Voy., outre les écrits déjà cités, FABRONIUS, p. 295;

Celui-ci s'appelait de son vrai nom Fetti et doit avoir été barbier de Laurent le Magnifique. Plus tard, Fetti fut des adhérents de Savonarole et entra dans l'ordre des Dominicains, sans cependant renoncer à ses bouffonneries. Il divertissait son maître et la société de la cour non seulement par ses plates plaisanteries, mais aussi par son manque absolu de savoir-vivre et son incroyable appétit. Certaines anecdotes qu'on a racontées sur lui, comme par exemple qu'il aurait avalé en un seul repas quarante œufs et vingt poulets, sont certainement exagérées. Il n'est pas possible de préciser quelle place il occupait dans son ordre; il ne lui a appartenu vraisemblablement que comme frère lai¹.

Fra Mariano doit, du reste, avoir valu mieux que sa réputation, s'il fut l'ami du grave Fra Bartholomeo. Cet original aimait l'art, ainsi qu'en témoigne encore aujourd'hui sa chapelle sur le Quirinal; il la fit orner par Balthazar Peruzzi et Polidoro da Caravaggio². Fra Mariano put s'offrir ce luxe, Léon X lui ayant donné, après la mort de Bramante, une charge de piombatore (les piombatori fermaient avec du plomb les bulles papales). Cette charge rapportait annuellement 800 ducats; faveur que ne put s'empêcher de blâmer même un courtisan aussi dévoué aux Médicis que l'était Balthazar Turini³. On en peut dire autant de l'autorisation

GAGE, II, p. 135; GRAF, *Cinquecento*, p. 370; *Giorn. d. lett. Ital.*, XVI, p. 254, 466; XVII, p. 284; XVIII, p. 460; XXVIII, p. 52; XLII, p. 287, 292; CIAN, *Arch. stor. Lomb.*, XVIII, p. 406, et la *Cultura*, 1891, n° 20; LUZIO, *Arch. d. Soc. Rom.*, IX, p. 572; CALMO, *Lettere*, p. 64; TAORMINA, *Un frate alla corte di Leone X*, Palermo, 1890; ROSSI, *Pasquinate*, p. 85; *Fra Mariano*, p. 91; *Brandino detto il Cordiale*, p. 101; *Moro de' Nobili*, p. 105; *Mastro Andrea dipintore*, p. 144; Poggio; MASI, I, p. 170, 212.

¹ C'est l'opinion de MARCHESE. (*Mem. d. pitt.*, Bologne, 1874, p. 104.)

² Cette chapelle, encore bien conservée, a été sauvée de l'oubli par GNOLI, dans *Arch. stor. dell' Arte*, IV, p. 117. — Le plancher, avec des carreaux de majolique pareils à ceux qui ornaient les loggie, est reproduit en chromolithographie dans TESORONI, fig. 1 et 2.

³ Voy. le témoignage publié par GNOLI dans la *N. Antologia*, 3° série-XIV, p. 585. — Franc. Poggio obtint aussi un poste lucratif : de sollicitateur des brefs pontificaux. Voy. ROSSI, *Pasquinate*, p. 144. — Par de telles charges, les bouffons de la Renaissance italienne se distinguaient essentielle-

que le Pape accorda à Mariano d'entrer dans l'ordre des Cisterciens, en lui maintenant cependant le droit de continuer à habiter dans le cloître de Saint-Sylvestre⁵.

A la catégorie des bouffons se rattachaient, dans un certain sens, ces poéteraux à moitié fous, dont la vanité donna lieu souvent à des plaisanteries cruelles¹. L'un d'eux, nommé Camille Querno, était parti de sa ville natale, Monopoli en Apulie, pour venir à Rome, où il espérait faire fortune. Les littérateurs romains virent bientôt à quel homme ils avaient affaire. Querno, obèse avec de longs cheveux en brousaille, fut conduit par eux à une réunion où on le fit boire et chanter tour à tour; quand il eut fait ses preuves à ce double point de vue, on lui mit une couronne de feuilles de vigne, de feuilles de choux et de laurier, et on lui attribua le titre d'archipoète. Le pauvre homme prit tout cela au sérieux et en versa des larmes de joie. Il conçut encore une idée plus haute de sa valeur lorsqu'il fut amené à la table du Pape, où il déchaina la gaieté de l'assistance non seulement par les vers qu'il improvisait, — une fois, il les déclama, costumé en Vénus, — mais encore par sa faim et sa soif. Quand il avait fait une faute dans ses vers, on mêlait de l'eau à son vin. Le Pape répondit sans doute quelquefois en vers improvisés à son archipoète, qui touchait une pension mensuelle de 9 ducats². Si les exemples qu'on en cite sont vrais, le Pape a dû posséder une grande habileté d'improvisateur.

ment des bouffons des cours au nord des Alpes; même, sous Léon X, il n'y eut pas d'emploi particulier de bouffon de cour. Voy. LUZIO.

⁵ L'entrée de Mariano chez les Cisterciens, jusque-là ignorée, ne venait pas du tout de ce que, depuis des siècles, l'emploi de bullatore était exercé par des Cisterciens. Voy. TANGL., p. 216.

¹ A cette catégorie appartenaient, outre ceux nommés dans le texte : Jean Gazoldo, Jérôme Brittonio et le bredouillant Cinotto. Voy. *Pasquinate*; LUZIO, p. 11. — Présents pour Gazoldo, dans SERAPICA, *Spese priv. di Leone X*, 1518, juin, 26 : « Al Gazoldo duc. 12; » Novembre, 20 : « Al Gazoldo, duc. 1. » (Archives d'État, à Rome.)

² Voy. SERAPICA, *Spese*, II; 1519, décembre, 25 : « Al archipoeta per sua provisione di dec., gennaio e febraio d. 27; » 1520, mars, 27 : « A M. Camillo Querno archipoeta d. 27 per sua provisione de trois mois; » avril, 2 : « Al archipoeta duc. 27; » 1521, février, 21 : « Al archipoeta duc. 27. »

Plus méchante encore fut la mystification dont fut l'objet l'improvisateur Baraballo de Gaète, dont la vanité était sans mesure. Ce rimailleur se considérait comme un second Pétrarque. Plus ses poésies étaient folles, plus il en était loué à la table du Pape; de sorte qu'il se mit en tête d'être couronné au Capitole comme poète. On décida de satisfaire à son désir. Dans le costume d'un triomphateur romain, on le fit aller au Capitole sur l'éléphant que le roi de Portugal avait envoyé au Pape! On ne craignit pas de mettre cette fête le jour de saint Côme et saint Damien, patrons des Médicis. On ne regarda pas que Baraballo portait l'habit religieux ni qu'il appartenait à une famille considérée. Malgré toutes les représentations des siens, Baraballo, plein de suffisance, revêtit, au jour dit, son vêtement de fête composé, d'après un modèle antique, tout en velours vert et soie cramoisie avec garnitures d'hermine, et se transporta au Vatican, où on le reçut solennellement et où il fut conduit vers le Pape au son des flûtes. « Si je ne l'avais vu de mes propres yeux, écrit Jove, je n'aurais pas cru qu'un sexagénaire à cheveux gris se pût donner en comédie de cette façon. » Les vers que Baraballo récita étaient si insensés que les auditeurs ne pouvaient qu'à peine garder leur sérieux. Le poète fut ensuite conduit place Saint-Pierre. Le Pape regardait de sa fenêtre le spectacle avec une lorgnette; il vit l'archipoète monter la bête somptueusement parée et le cortège se mettre en mouvement, au bruit des timbales et des trompettes. Mais, sur le pont Saint-Ange, l'éléphant prit peur, jeta le héros par terre, et la plaisanterie finit ainsi déplorablement¹. Rien d'étonnant à ce qu'il y ait eu des poètes pour célébrer cet événement; mais qu'on soit allé jusqu'à immortaliser cette farce en la représentant sur une porte des *Stanze*, voilà qui était du plus mauvais goût.

Baraballo pouvait être content de n'y avoir pas laissé sa peau. Il arriva pire à d'autres poètes. Pendant le carnaval de

¹ Léon X, d'après Jove, doit s'être amusé, de la même manière, de son secrétaire Evangelista Tarasconio, qui s'estimait un grand théoricien de la musique. Voy. Rossi, *Pasquinate*, p. 116.

1519, on représenta une comédie qui fut un fiasco complet; le Pape fit punir en sa présence l'auteur, un moine, d'une façon aussi rude que sérieuse : on fit sauter le pauvre diable à la couverture et il fut battu jusqu'au sang¹. En dédommagement, il reçut deux ducats². Le poète gauzoldo doit avoir souvent, lui aussi, reçu la bastonnade pour ses mauvais vers. Rien ne montre mieux l'inconvenance et la grossièreté où l'on en arriva à la Cour du Médicis que ce fait, qu'un convive, révolté de la goinfreterie de Querno, l'ait blessé au visage.

On a vu, dans la prédilection marquée de Léon X pour les bouffons de toutes catégories, un goût particulier à ses compatriotes et principalement aux membres de sa famille³. Néanmoins, on s'explique difficilement qu'un prince élevé comme lui dans les plus délicates jouissances de l'esprit ait pu trouver tant de plaisir à des farces grossières et niaises. Mais la chose a encore un autre aspect très sérieux. Que presque tous les autres princes de l'Europe, et même nombre d'évêques mondains d'Allemagne, se soient permis de tels divertissements, cela n'empêche pas qu'ils ne fussent indignes d'un Pape. Jove lui-même en convient, malgré tout son enthousiasme pour son héros. Aujourd'hui, nous devons être encore plus sévères. Sans s'inquiéter des présages menaçants du temps, on s'abandonna follement à ces extravagances et à ces inepties jusqu'à ce que la grande catastrophe arrivât.

Un plaisir auquel Léon X s'adonnait encore avec plus d'assiduité, c'était celui tout aristocratique de la vénerie⁴. Malgré l'interdiction ecclésiastique, nombre de cardinaux,

¹ Voy le rapport de PAOLUCCI, qui raconte la chose d'après les on-dit, dans la *Nuova Antologia*, 3 série, XIV, p. 583.

² 1519, mars, 10 : « A M. Ant. di Spello duc. 2, disse per dare al frate de la comedia. » SERAPICA.

³ « Certamente Leone ebbe una natura da stremo a stremo, nè saria opra da ognuno il giudicare chi più gli diletasse, o le virtù de' dotti o le ciance de' buffoni; e di ciò fa fede il suo aver dato a l'una ed l'altra specie, esaltando tanto questi, quanto quegli, » écrit ARETIN, *Lettere*, I, Parigi, 1606, p. 26^b.

⁴ GNOLI, *Cacce*.



depuis Scarampo, s'adonnaient à ce sport, que maintenant un Pape même pratiquait.

Dès juillet 1513, Léon X écrivait au cardinal Farnèse, qui l'avait invité à une chasse : « Que ne puis-je être libre comme toi et accepter ton invitation ! » On ne sait pas si c'étaient les affaires ou le scrupule qui retenaient alors le Pape. En janvier 1514, il se rendit cependant à une nouvelle invitation de Farnèse, pendant l'automne; il s'adonna presque tout le mois d'octobre aux joies de la chasse. A partir de cette époque, il fit la même chose, chaque année. Aussitôt que les premières pluies avaient mis fin aux ardeurs de l'été romain, le Pape commençait à courir la campagne autour de Rome. Le moment était bien choisi : la plupart des affaires chômaient, car octobre, conformément à un antique usage, était le mois des vacances pour les officiers de la Curie. La campagne de Rome, sous sa parure automnale, invitait irrésistiblement à des fugues. On ne peut imaginer de saison meilleure pour la chasse. Le plus souvent, Léon X poussait, par la via Cassia, par delà Monterosi et Nepi, vers les collines boisées de Viterbe, où il prenait les bains chauds. La contrée était le principal théâtre de la chasse aux oiseaux, à laquelle Léon X se livrait avec une passion tout italienne. Pendant des heures, il pouvait observer avec quel art les faucons qu'on avait dressés se saisissaient des cailles, des perdrix, des faisans. De Viterbe, on allait au lac de Bolsena, célèbre par ses anguilles, et où le cardinal Farnèse recevait avec une pompe royale son maître dans sa résidence seigneuriale de Capo di Monte. Léon X se plaisait particulièrement à séjourner dans l'île rocheuse et pittoresque de Martana, admirablement disposée pour la pêche et la chasse aux oiseaux. « Chaque année, chante le poète de la maison Farnèse, Léon daigne visiter mon empire et tremper dans mes eaux son saint visage. » De Bolsena, il s'acheminait par longues étapes par Toscanella vers Corneto, d'où il parcourait en chassant tout ce territoire semé de tombeaux étrusques jusqu'à Civita-Vecchia et aux forêts de Cervetri. Cette contrée était particulièrement riche en cerfs et sangliers, pour

la chasse desquels la large plaine, entourée de gracieuses collines entre Corneto et Civita-Vecchia, était si propice, qu'on la disait un véritable piège à fauves. A un mille de Civita-Vecchia, à Santa-Marinella, on poussait les cerfs jusqu'à la mer, où ils étaient tués par des gens placés dans des barques. Par Palo, qui est encore aujourd'hui l'Eldorado des chasseurs de cailles, Léon X se dirigeait sur Magliana et de là sur Rome.

C'était, en fait, un domaine de chasses véritablement royal, borné au sud par le cours du Tibre, à l'est par l'antique via Cassia, à l'ouest par l'étincelant miroir de la mer, et qui se prolongeait jusqu'aux pentes de l'abrupte Corneto. C'était aussi le territoire des Orsini, ses parents, dont les châteaux hospitaliers offraient leur accueil. En moyenne, ces parties de chasse prenaient chaque automne un mois environ¹. Les affaires politiques et ecclésiastiques ne faisaient que rarement abrégé ou interrompre au Pape ce temps de distractions. Pas une seule année il n'y renonça. Ni la pluie, ni le vent, ni le froid, ni la gravité de la situation politique n'étaient capables de le détourner de ce plaisir². Il se faisait accompagner notamment des jeunes cardinaux; Louis d'Aragon d'abord, puis Orsini étaient les conducteurs des chasses.

On avait vu très souvent, à l'époque de la Renaissance, des cardinaux aller à la chasse; Ascanio Sforza aussi bien que Sanseverino furent de jeunes Nemrods passionnés. Des Papes avaient pris part jusque-là à quelques chasses. Léon X fut le premier qui s'y consacra régulièrement, qui se réserva une zone particulière et qui organisa sur une grande échelle des

¹ Sur la durée et la fréquence des chasses papales, les rapports ne concordent pas. Jovæ dit que Léon X ne craignait ni le vent, ni la tempête, ni les constants changements de résidence, ni les chemins incommodés, dès qu'il s'agissait de se donner le plaisir de la chasse. PARIS DE GRASSIS parle d'un séjour hors de Rome de deux à trois mois; il n'a cependant pas déduit les séjours à Palo et à la Magliana. VOY. GNOLI, p. 35-36.

² Lettres de Bald. da Pescia à Laurent de Médicis, 16 juin 1514. (Archives d'État, à Florence.) — Des ambassadeurs furent quelquefois invités à la chasse. L'ambassadeur impérial Manuel raconte, dans son rapport du 20 novembre 1520, comment le Pape se servait de la chasse pour ne pas lui parler. BERGENNOTH, II, n° 310.

chasses purement papales. Il n'y épargna aucune dépense. Il établit un grand maître des chasses, Dominique Boccamazzo. Il fit venir de France des filets, des chiens et une grande partie de son personnel de vénerie¹. Princes, cardinaux, ambassadeurs rivalisaient à qui enverrait les chiens les plus chers, les faisans, les faucons² : preuve de la passion avec laquelle Léon X s'adonnait à la chasse.

Cette ardeur fit scandale, même de son temps. Pour l'excuser, on a invoqué des raisons de santé, qui expliquent un peu la conduite du Médicis. Obèse et souffrant d'un fort échauffement, les médecins lui ordonnaient du mouvement corporel, des séjours à l'air frais et sous le ciel libre. Les raisons de santé ne peuvent cependant légitimer la passion de chasse que Jove lui-même fait ressortir chez Léon X³.

Dans la peinture panégyrique que font de ces chasses les poètes de cour⁴, on nous montre, il est vrai, le Pape plutôt sous l'aspect tranquille et serein d'un Jupiter trônant par-

¹ Encore ignoré est le bref du 2 mai 1518, par lequel Prosper Colonna, pour la défense du gibier, est nommé « commissarius super venatione Campanie et Maritime ».

² Outre les détails de GNOLI, je m'en réfère à SANUTO et aux lettres suivantes : 1° A Alphonse de Ferrare, 1^{er} décembre 1513, il lui recommande : « Ioa. Antonius pardorum magister, » qui retourne à Ferrare (Archives d'État de Modène); 2° au marquis François Gonzague de Mantoue, 1^{er} juin 1518 (il le remercie des « Aves præstantes falcones vocatos » que le marquis lui envoyait); 3° au même, Magliana, 1520, avril, 28 (il le remercie des « falcones qui quidem eo tempore venerunt quo propediem eorum experimentum eram capturi ».) (Archives Gonzague, n^{os} 2 et 3). Les bêtes étaient gardées en partie à Magliana, en partie dans l'antique Viridarium, au Vatican. Dans les *Introitus et Exitus*, apparaissent souvent, en automne 1513, des comptes de « Franc. de Ferrara custodi leopardi D. N. ».

³ Léon X donne lui-même ces raisons. Voy. ΒΕΜΒΙ, *Epist.*, X, p. 1, et *Regest. Leon.*, n^o 12147. Voy. aussi la lettre de Longueil dans ROSCOË ΠΕΡΚΕ, III, p. 616.

⁴ « Tranquilli Molossi Palietum seu descriptio venationis quam Alex. Farnesius in Palietii sui silvis Leoni X P. M. aliisque Romanæ aulæ præcæribus paravit, » publié par G. ANDRES, *Anecdota græca et latina I*, Napoli, 1816. ROSCOË-BOSSI en donne des extraits. ROSCOË a réimprimé les poésies sur ce sujet de Guido Postumo Silvestri. Un poète de Pérouse décrit également, dans un poème, une chasse à laquelle prirent part, à Viterbe, Léon X et Jean-Paul Baglioni. Voy. BELLUCCI, *I Manosc. d. com. di Perugia et l'Umbria*, 1898; I, n^{os} 5-6.

dessus le tumulte et pareil à un spectateur sans passion. Contrastant avec l'impétuosité des cardinaux qui s'agitent devant lui, il contemple du haut de son siège élevé la furieuse mêlée, distribue la louange et le blâme, et, quand vient le coucher du soleil, met solennellement fin au carnage, abandonnant, au retour, avec une noble libéralité, tout le butin aux chasseurs. Jove, plus réaliste, nous le représente comme un sportsman, qui, conformément aux traités classiques de la vénerie, savait attendre avec une longue patience le moment d'intervenir et montrait une sévérité extrême quand quelqu'un effarouchait le gibier en parlant trop haut; il nous le fait voir incroyablement cassant et rigoureux, ne cachant pas son dépit et souvent rudoyant très durement même des hommes importants, quand, par suite de l'imprudence de chasseurs moins expérimentés, l'issue de la journée n'était pas si heureuse qu'elle aurait pu être. Malheur à celui qui, après une mésaventure de ce genre, s'avisait de demander une faveur au maître irrité. Ses familiers attendaient pour adresser leurs requêtes un de ces moments où Léon, revenant d'une chasse abondante, distribuait sans compter les grâces extraordinaires, particulièrement à ceux qui s'étaient signalés par un exploit cynégétique.

Jove, du reste, ne nous renseigne pas sur la part personnelle que le Pape prenait à la chasse. D'après le rapport du secrétaire du cardinal d'Aragon, Léon X, muni de lunettes, tuait quelquefois avec l'épieu les cerfs pris au filet¹.

Dans les vers à la façon d'Ovide que le poète Guido Postumo consacra à la description des chasses de Léon X à Palo, le personnage principal apparaît vêtu d'un habit blanc. Plus fidèle assurément est le portrait que retrace Paris de Grassis de son maître partant pour la chasse. Le maître des cérémonies nous raconte, très scandalisé, en janvier 1514, que le Pape quitta Rome sans étole, et, ce qui est pire, sans rochet, et, ce qui dépasse tout, avec des bottes. « Cela n'est pas

¹ Lettre d'Ant. de Beatis, 1^{er} mai 1518. (Archives Gonzague.) — Il faut contrôler GNOLI, p. 15, et BURCKHARDT, 1^{er}, p. 378, d'après ce garant bien informé.

admissible, car personne ne lui peut baiser les pieds. » Le Pape, à qui on en fit l'observation, ne fit que rire, sans s'en montrer autrement fâché.

Les cardinaux qui accompagnaient le Pape commettaient des infractions encore plus grandes aux règles du costume. Un ambassadeur vénitien vit, à une chasse, le cardinal Cornaro en pourpoint court, rouge écarlate, avec un chapeau espagnol¹. L'ambassadeur vénitien, dans un rapport du 29 avril 1518, donne un court résumé du programme d'une journée de chasse, auquel le Pape assista tantôt en litière et tantôt à cheval². De grand matin, les chefs de la chasse partaient, pour renseigner leur seigneur sur l'endroit où se trouvait le gibier. On allait d'abord aux chevreuils, cerfs et sangliers, puis aux oiseaux. Tout de suite après le petit déjeuner, le Pape se mettait en route; tout en causant, il gagnait les points où il voyait les chiens lancer une bête.

Quelques relations authentiques nous montrent dans quel grand style ces chasses étaient menées. Un ambassadeur mantouan parle en janvier 1514 d'une chasse organisée par Alexandre Farnèse et à laquelle le Pape prit part avec dix-huit cardinaux³. Le nombre des chiens lancés à la découverte de la bête se montait à 60 ou 70. La compagnie du Pape, cardinaux, prélats, domestiques, littérateurs, bouffons, comédiens et musiciens, atteignait environ le chiffre de 140 personnes, auxquelles il faut joindre la garde, environ 160 hommes, foule très considérable si on envisage les difficultés de ravitaillement dans les localités pauvres. Il est cependant fait mention de chasses où participèrent de 1,000 à 2,000 cavaliers⁴.

Dans toutes ces excursions, l'affable seigneur était reçu

¹ Description d'un témoin oculaire dans ALBERI, 3 série, III, p. 94.

² SANDO, XXV, p. 385. — Voy. aussi la lettre du 26 novembre 1520, *ibid.*, XXIX, p. 422. — Ces deux importants rapports ont échappé à GNOLI, qui, du reste, a rassemblé tout ce qui concernait ce sujet avec une grande intégrité.

³ BASCHET, *Catherine de Médicis*, p. 243.

⁴ Cette forte garde du corps s'explique par ceci que le Pape craignait pour sa vie. Voy. BERGENROU, II, n° 303.

par le peuple avec une allégresse sincère et la plus grande pompe possible. Son biographe décrit avec de vives couleurs comment enfants, femmes, vieillards se mettaient sur le chemin pour baiser les pieds de Léon X et lui offrir des présents. Il les récompensait si princièrement que les pays, selon l'expression du même historien, voyaient dans son arrivée une récolte plus avantageuse que les plus abondantes de leurs champs. Il leur distribuait de l'argent sans compter; il les appelait même amicalement à lui et leur demandait s'ils avaient à se plaindre de quelque chose qui leur fût lourd à supporter dans leur existence. Il dotait volontiers sur son passage de pauvres jeunes filles et payait les dettes de gens malades ou âgés ou de familles chargées d'enfants. Ces détails sont confirmés par les livres de comptes de son fidèle camérier Sérapica. Tantôt c'étaient des églises ou des couvents; tantôt une femme dans une position intéressante, une malheureuse dont la maison avait brûlé; tantôt un jeune homme qui voulait faire des études, ou une fille qui voulait se marier; tantôt c'étaient les pauvres de Saint-Lazare qui, dans un défilé pittoresque, venaient solliciter « pour l'amour de Dieu » la libéralité si connue du généreux souverain. Aucun de ceux qui avaient, n'importe comment, coopéré à la chasse, ne s'en retournait au logis les mains vides. Les dépenses de ce genre se balancent entre 10 et 50 ducats¹.

Le Pape montrait la même bienfaisance en son château de chasse de la Magliana, où il se retirait non seulement pendant ses excursions d'automne, mais souvent dans le cours de l'année, lorsque l'agitation de Rome le fatiguait trop. Là, dans la solitude de la silencieuse Campagna, il vivait dans la plus entière absence de contrainte et volontiers s'entretenait, à sa façon affable, avec ses hôtes et les gens du voisinage.

La Magliana se prêtait à de fréquents séjours, parce qu'il était facile de conduire de là les affaires importantes du

¹ Voy. les communications des livres de comptes, dans GROLI, *Cacce*, p. 37.

gouvernement, ce château¹ étant situé à neuf kilomètres seulement à l'ouest de la porte Portese, juste à côté du Tibre et à gauche de la route qui va à Fiumicino. La contrée, livrée dès lors et de plus en plus depuis à la malaria par suite de la destruction des forêts, offre assez d'attraits comme paysage. Seul, l'amour de la chasse peut expliquer que Jérôme Riario, le neveu de Sixte IV, ait bâti là un château de plaisance. Ce château fut agrandi et embelli sous Innocent VIII et Jules II par le favori de ce dernier, le cardinal Alidosi. Cette demeure jadis brillamment décorée, dans laquelle Léon X aimait tant à séjourner avec ses favoris, ses chasseurs, ses musiciens, ses poètes et ses bouffons, n'est plus aujourd'hui qu'une grande ferme dont les salles servent de grenier à blé. Des milliers de voyageurs passent chaque année dans cet endroit, en chemin de fer, sans penser que les fêtes les plus brillantes y ont été célébrées et que les plus graves décisions y ont été prises. On croit n'avoir devant soi qu'un de ces innombrables châteaux abandonnés de la Campagna déserte : des créneaux couronnent les murs d'enceinte qu'un fossé environne. Mais, si l'on pénètre dans la cour par la grande porte, on reconnaît tout de suite que de grands seigneurs ont jadis habité dans les édifices situés des deux côtés. Un portique à triple arceau, à pilastres octaèdres et à voûtes d'arête, orne l'aile de gauche ; au-dessus des fenêtres, on lit le nom d'Innocent VIII. L'achèvement de ce côté du bâtiment, ainsi que le portique qui se termine à angles droits et qui est à cinq arceaux, remontent à Jules II, comme les inscriptions nous l'apprennent. On remarque aussi les armes du Pape Rovère et celles d'Alidosi sur le sol de la grande salle à manger. Un large et grandiose escalier, où sont conservés encore quelques beaux carreaux, conduit au

¹ Sur la Magliana et les fresques qui l'ornaient, voy. NINBY, *Dintorni*, II, p. 284 ; GRUNER, *I freschi della villa Magliana*, London, 1847 ; GROVER, dans la *Gazette des beaux-arts*, 1873, I, p. 336 ; HANO, *De l'authenticité des fresques de Raphaël provenant de la Magliana*, Paris, 1873 ; OUDRY, *De l'histoire et de l'authenticité de la fresque de Raphaël : le Père éternel bénissant le monde, provenant de la Magliana*, Paris, 1873 ; MUNTZ, *Raphaël*, p. 468. — L'architecte Barluzzi prépare un travail spécial.

premier étage, où une salle des fêtes était décorée jadis des fresques d'Apollon et des muses qui se trouvent maintenant dans la galerie de peinture du Capitole. Des fenêtres, on jouit d'une magnifique vue sur les méandres du Tibre, sur les molles ondulations de la verte Campagna, jusqu'aux formes majestueuses des montagnes d'Albanie. Les fresques de la petite chapelle représentaient le martyr de sainte Cécile et Dieu le Père bénissant le monde. Les premières sont détruites; la dernière a été transportée à Paris. Rien, pas une seule armoire, n'y rappelle plus aujourd'hui le Pape Médicis qui préféra ce séjour à tous les autres¹.

L'attrait principal pour lui en était le gibier; car dans le district de la Magliana était situé le Campo dei Merli, si favorable à la grande chasse. Dans les environs du château, il y avait des sangliers, des cerfs, des chevreuils et des lièvres en abondance. L'endroit n'était pas moins propice à la chasse aux hérons et aux mouettes². La passion de la chasse chez le Pape absorbait des sommes énormes, comme en fait foi le registre de ses dépenses privées; cependant, Léon X, malgré ses embarras financiers, ne songeait pas le moins du monde à se réduire sur ce point. Il se souciait tout aussi peu que la chasse à grand fracas comme il la pratiquait fût incompatible avec la gravité sacerdotale et enfreignit les prescriptions catholiques. Le Médicis les connaissait bien, puisqu'il avait justement, à la prière du roi de Portugal, interdit la chasse aux ecclésiastiques de ce pays, comme un divertissement qui ne seyait pas au clergé. Une telle contradiction entre la théorie et la pratique provoque une impression pénible. A plus forte raison encore y a-t-il lieu de l'éprouver au sujet des fêtes à spectacles coûteux et des représentations théâtrales qu'organisa Léon X.

Le merveilleux spectacle de la prise de possession du

¹ Léon X fit bâtir là encore peu avant sa mort. Voy. GNOLI, p. 23. — Le jardin fut également embelli. Voy. SERAPICA, *Spese*, III. 1521, janvier, 4 : « Comptes des operatii hanno pianati limoni celsi a la Manliana. »

² GNOLI, p. 24. — A l'embouchure du Tibre, à Ostie, Léon X s'amusa quelquefois à la chasse aux filets importée de France.

Latran en avril 1513 donna aux Romains un avant-goût du nouveau gouvernement, qui cherchait à se surpasser en éclat, en pompe, en luxe. Les Romains recommencèrent à rivaliser avec leur souverain au moment de l'attribution du patriciat aux neveux du Pape, Julien et Laurent, en septembre 1513. Léon lui-même avait prié les sénateurs d'accorder cette dignité à sa famille. Par cet acte au Capitole, les jeunes neveux devaient être rendus d'un coup populaires.

Peu de fêtes de cette époque, pourtant si entraînée à la joie, donnèrent lieu à autant de mémoires et aussi circonstanciés que celle-ci, qui mit tout Rome en mouvement ¹.

Le matin du 13 septembre, une députation de soixante membres de la noblesse se présenta chez Julien, — Laurent était absent, — pour l'accompagner en cortège solennel au Capitole ². Là, une grandiose surprise attendait le neveu : presque à tombée de nuit, sur la place la plus historique du monde, fut dressé un théâtre qui s'adossait au palais des sénateurs. Le curieux bâtiment était presque tout en bois, ce qui ne l'empêchait pas de paraître, dans ses proportions monumentales antiques, comme un morceau d'architecture d'une rare beauté. La façade, avec une grande porte d'entrée au milieu, était copiée d'un arc de triomphe romain et ornée de peintures qui donnaient l'illusion des reliefs antiques. La scène, longue de trente et un mètres, était limitée au fond par une muraille qui offrait un coup d'œil extrêmement brillant. Des pilastres ornés d'or divisaient la muraille en cinq parties, dans chacune desquelles une porte se trou-

¹ Les principaux mémoires sont : 1° *Giuliano de' Medici eletto cittadino romano, ovvero il Natale di Roma nel 1513. Relazione di M. Ant. Altieri*, édit. L. Pasqualucci, Roma, 1881. (Édition à deux cents exemplaires).

² *Le feste pel conferimento del patriziato romano a Giuliano e Lorenzo de' Medici narrate da Paolo Palliolo Fanese*, édit. Guerrini, Bologna, 1885. Voy. JANITSCHER, *le Théâtre du Capitole*, J. 1513, dans le *Répertoire des sciences artistiques*, et FLECHSIG, p. 51. — Tous deux ignorent un troisième rapport dans Cod. Barb. lat. 4793. (L. III, p. 31.) La description mentionnée par PASQUALUCCI, p. 13, au Cod. Vatic. 5381, se trouve, avec le nom de l'auteur, dans la Bibliothèque com. à Pérouse. Voy. MAZZARINI, VI, p. 147.

vait, qui était fermée par une portière de drap d'or. Sur les portes, on remarquait quatre frises illustrées de branchages, de divinités marines et d'emblèmes des Médicis, et, par-dessus les frises, cinq grandes peintures célébrant la très antique amitié des Romains et des Étrusques. On avait apporté d'autres grands tableaux d'histoire : l'un d'eux avait été dessiné par Peruzzi. Dans cette construction, Julien fut reçu par l'ambassadeur de l'Empereur, les ambassadeurs de France, d'Espagne, de Milan, de Florence, le despote de Morée, les sénateurs et les grands de la ville. Sur la scène, on avait dressé un autel richement décoré ; et là, — sous les peintures païennes, — on chanta une messe solennelle, pour implorer Dieu, dit un contemporain, ainsi qu'il sied au commencement de chacune de nos actions. Après la messe, Laurent Vallati et un des conservateurs prononcèrent des discours auxquels Julien répondit. Puis eut lieu la lecture solennelle du document écrit en lettres d'or, par lequel le Sénat et le peuple de Rome conféraient à Julien et à Laurent, ainsi qu'à leurs descendants, le droit de bourgeoisie. Les cérémonies de cette journée furent clôturées par une série de banquets. Les cardinaux et hauts prélats furent invités au palais des Conservateurs ; le bas clergé, la noblesse, les changeurs et comédiens, au Palais du Sénat. Une table particulière fut réservée à Julien, aux sénateurs et aux ambassadeurs, qui dinèrent sur la scène du théâtre, en face de la foule qui remplissait la salle des spectateurs. Même ces derniers eurent leur part des mets recherchés, qui furent apportés avec une abondance prodigieuse dans les vaiselles les plus magnifiques. Quand on eut emporté les tables, on donna sur la scène des représentations de pantomimes allégoriques avec récitation de vers en l'honneur de Julien, et une églogue. Aux sons de la musique, on vit défile Rome, la Justice et la Force, Cybèle sur un char de triomphe, Florence sur un lion.

Les fêtes du deuxième jour continuèrent par ces représentations, mais on y intercala la comédie de Plaute, le *Pænulus*, qu'on joua en latin. Les interprètes, presque tous

des nobles romains, étaient vêtus de soie, de velours et d'étoffes d'or, et ornés de pierres précieuses. Le directeur du spectacle était le savant Tommaso Inghirami, qui avait donné aussi le plan du décor.

Le cérémonial n'avait pas permis à Léon X de prendre part aux brillantes fêtes sur le Capitole, fêtes qui avaient coûté dans les 6,000 ducats. Mais il ne voulait pas renoncer à ce plaisir; le 18 septembre, il se fit donner au Vatican une seconde édition du tout; et ses parents et toute sa Cour y étaient présents. Des nombreuses fêtes des jours suivants, Léon X n'entendit pas être privé, et il s'en donna la reproduction, autant qu'il fut possible¹. Son intérêt pour ces sortes de choses était si grand qu'il se faisait raconter dans les moindres détails même les fêtes qui se donnaient ailleurs².

Tous les ans, en vrai Médicis qu'il était, il s'amusait du mouvement bigarré et pittoresque des masques du carnaval, qu'il contemplait le plus souvent de la loggia de Jules II au château Saint-Ange. Pendant le carnaval de 1519, il resta tout le temps pour ce motif au château Saint-Ange et ne rentra au Vatican que pour les Consistoires. Dans la cour du même château, il fit souvent appeler aussi pendant le carnaval, des comédiens de Sienne, dont la spécialité était de donner des représentations de comédies de paysans qu'on ne donnait plus ailleurs³.

Les représentations théâtrales brillamment mises en scène, accompagnées de musique et de danses artistiques, étaient également un des plaisirs favoris de Léon X, sous

¹ La présence d'Isabelle d'Este à Rome donna lieu à de nombreuses fêtes et à un carnaval particulièrement brillant, en 1514. Voy. LUZIO-RÉNIER, Mantova, p. 213. — Sur une fête romaine en 1519, voy. GAYE, *Carteggio*, I, p. 408.

² Voy. les lettres de Bald. da Pescia à Laurent des 8 et 22 juin 1514. (Archives d'État, à Florence.)

³ Voy., outre RUTU, II, p. 496, 504, MAZZI, *la Congrega dei Rozzi di Siena nel sec. 16*, I, Firenze, 1882. — La *Comedia di Pidinzuolo*, représentée par les prédécesseurs des Rozzi, a paru dans la Bibliothèque populaire, *Sanese curata da C. Mazzi*, fasc. 3, Siena, 1891.

lequel la scène atteignit un très haut éclat. Non seulement pendant le carnaval, mais souvent au cours de l'année, des comédies furent jouées devant le Pape qui aimait le théâtre avec autant de passion que la chasse et la musique¹. Léon X, qui ne connaissait aucune limite dès qu'il s'agissait de son plaisir, céda là encore à un entraînement tout mondain; il ne craignit pas de ravalier son palais au rang d'une maison de spectacles et d'assister à des comédies tout à fait inconvenantes. Dès l'automne de 1514, il se montra à la pompeuse représentation de l'immorale comédie *la Calandria*, que son auteur, le cardinal Bibbiena, donna dans ses salons en l'honneur d'Isabelle d'Este qui séjournait alors à Rome. Le décor en avait été exécuté par Balthazar Peruzzi lui-même.

Le dimanche de carnaval, 6 mars 1519, le Pape assista à la représentation d'une autre comédie oubliée, les *Suppositi* de l'Arioste, qui parut à la scène, au château Saint-Ange, dans les appartements du cardinal Cibo. Environ deux mille personnes furent admises dans la salle transformée en grand amphithéâtre. Léon X était assis sur un siège élevé, entouré des cardinaux et des ambassadeurs, en face de la scène, sur le rideau de laquelle était peint : « Fra Mariano harcelé par des diabolotins. » La classique description de l'ambassadeur de Ferrare Alphonse Paolucci nous renseigne sur la représentation². « Quand tous eurent pris place, écrit-il, les fifres

¹ Ang. Germanello raconte au marquis de Mantoue, le 5 août 1520 : « La Sua S^a sta in castello e fuge li fastidii quanto po. El primo e secundo di de Augusto fece doi nobilissime cene e comedie e musiche, dove intervenero molti cardinali, ambasciatori e altri nobili. » (Archives Gonzague.) — Même pendant ses fugues à la campagne, Léon X se faisait donner des comédies et des danses. Voy. SERAPICA, *Spese*, 1516, octobre, 22 : « A quelli che fecero la comedia in S. Severa duc. 6; » octobre, 24 : « A quelli che fecero la comedia (in S. Severa) duc. 10. » Les acteurs qui représentèrent la *Moresca* furent bien récompensés. Voy. 1520, avril, 2 : « Ali tre francesi fanno la moresca duc. 63. » Également le 12 juin. 1521, février, 20 : « Duc. 25 per doi a quelli singari ferno la morescha. » Compte du 18 juin : « A una donna che ballo. » (Archives d'État, à Rome.)

² De Rome, 8 mars 1519; publié d'abord par CAMPORI, in *Att. mod.*, I, p. 111; ensuite par CAPPELLI, *Lett. di L. Ariosto*, Milano, 1887, et enfin le mieux par ADEMOLLO, *Il Carnevale di Roma*, Roma, 1887

commencèrent à jouer et le rideau se leva. Pendant la musique, le Pape regardait avec sa lorgnette la scène, sur laquelle Raphaël avait représenté en perspective la ville de Ferrare, où l'action se passait. Les candélabres artistiques, chacun avec leurs cinq bougies, portaient le monogramme de Léon X. Tout d'abord parut un messager qui dit le prologue et plaisanta sur le titre de la comédie; ce qui fit rire de bon cœur le Pape et son entourage, tandis que quelques Français, m'a-t-on dit, en furent scandalisés. Là-dessus fut jouée la comédie, qui fut très bien débitée. La musique remplissait les entr'actes; on y entendit entre autres les petites orgues, présent fait au Pape par notre défunt cardinal, et une flûte. Le concert vocal mérita moins d'éloges. Comme dernier intermède, on donna la *Moresca* (ballet artistique), avec la fable des Gorgones; elle fut belle, sans pouvoir être comparée pourtant à celle donnée chez votre seigneurie. Puis les spectateurs commencèrent à quitter la salle avec une hâte et dans un désordre tels, que, pressé contre une rangée de sièges, je fus en danger de me rompre une jambe, ce qui me valut la bénédiction du Pape. Dans les appartements, où le souper avait été préparé, je rencontrai les cardinaux Rangoni et Salviati; nous parlâmes de messer Lod. Ariosto et du talent dont il avait fait preuve. En m'en retournant ensuite avec Lanfranco Spinola, nous remarquâmes combien il était regrettable qu'on donnât en présence d'un seigneur si révérent des choses indécentes, comme ç'avait été le cas notamment au début de la pièce¹. »

Un banquet donné par le cardinal Cibo, auquel prirent

¹ REUMONT dit avec raison qu'un Pape assistant devant tout le monde à de pareils spectacles soulevait du scandale, mais serait aujourd'hui une énigme inexplicable si d'autres incidents ne nous donnaient la preuve d'une différence de point de vue moral, qui, dans la mesure où elle nous apparait, a quelque chose d'effrayant. De même que Léon X et son collègue de cardinaux, au moins ceux qui étaient plus jeunes que lui, ne se montraient pas choqués de situations obscènes et de grossières impudicités, on vit des cours qu'on pouvait citer comme modèles, telle celle d'Urbain, dans les dernières années de Guidobaldo de Montefeltre, et des princesses finement cultivées, comme Isabelle Gonzague, s'y récréer, elle qui, ne pouvant se lasser de la Calandria, la fit mettre en grande pompe sur la scène, à Mantoue, en 1520.

part le Pape, seize cardinaux, ainsi que les ambassadeurs et les prélats les plus éminents, clôtura la soirée. Le lundi eut lieu, sur la place Saint-Pierre, un combat de taureaux, où plusieurs hommes perdirent la vie. Les toréadors portaient de riches costumes envoyés par le Pape; par contre, aucun des cardinaux n'avait rien fait de pareil. A ce propos un Vénitien se plaignit que le beau temps fût passé ou le cardinal Petrucci avait payé 4,000 ducats un seul costume. Le soir, on représenta de nouveau une comédie devant le Pape; le mardi gras, on en donna deux : une avant, l'autre après le souper¹.

Et cependant les circonstances étaient aussi graves que possible. Sans s'en préoccuper, sans se soucier non plus du scandale que sa présence à la représentation des *Suppositi* avait soulevé, Léon X fit demander une nouvelle pièce à l'auteur. Arioste composa le *Negromante*; mais, quand on s'aperçut que le prologue raillait les indulgences et les abus qui y étaient liés, la représentation n'eut pas lieu².

Si sérieux que fussent les événements de 1520, — situation politique embarrassée, affaire de Luther et mort d'Alphonsine Orsini survenue le 6 février, — le Pape ne renonça pas à son habitude de faire représenter des comédies et de se divertir, du haut du château Saint-Ange, à la folle sarabande des masques³. Le carnaval de 1520 fut, au contraire, fêté de façon particulièrement brillante. « Chaque jour, nous avons un nouvel amusement, écrit un contemporain, et le soir on donne, en présence du Pape, des représentations théâtrales et musicales. » En ville, les courses ordinaires alternaient

¹ SERAPICA inscrit dans les *Spese*, le 27 mars 1519 : « Duc. 48 per prezzo di 4 thori. »

² *Opere min. di Ariosto*. II, Firenze, 1857, p. 538, 559.

³ « El papa sennesta in castello tucto el di ad vedere le mascare et omne sera se fa recitar comedie, et domane el S^r Camillo Ursino ad la presentia de la sua S^{ta} deve contrahere li sponsalitiu con una figliola de Joanpaulo Baglione. Hore è morta madonna Alphonsina cugnata del papa in Roma in la casa del papa quando era in minoribus... » Ang. Germanello au marquis de Mantoue, le 7 février 1520. PANDOLFO PICO DELLA MIRANDOLA écrit le 18 février 1520 : « N. S^{ta} sta in Castello per veder passar Maschare. (Archives Gonzague.) »

avec les courses de taureaux et les barbares amusements moyenâgeux du mont Testaccio, où des chars remplis de porcs étaient lancés d'en haut et envoyés au peuple. Devant le château Saint-Ange, on représenta un combat autour d'un fort en bois. La domesticité papale, vêtue d'un costume particulier, prenait part à une bataille d'oranges, qui amusa si fort le Pape qu'il la fit recommencer le lendemain devant son palais¹. La traditionnelle fête du jeudi gras, place Navona², fut entièrement dans le style antique. Elle dépassa en pompe tout ce qu'on eût vu jusque-là en ce genre. Un grand cortège triomphal se mit en mouvement du Capitole par la via de'Banchi au château Saint Ange, d'où le Pape le contemplait, puis vers la place Saint-Pierre, et de nouveau enfin vers la place Navona, où on arriva à la tombée de la nuit. Dans le cortège, on remarqua treize chars avec des figures représentant l'Italie, Isis d'après une ancienne statue que possédait le Pape, Neptune, Hercule, Atlas, Éole, Vulcain; plus loin, le Tibre, la louve du Capitole, Alexandre le Grand à cheval, et, dans l'intervalle, deux chameaux dont on avait fait cadeau à Léon X. En dernier lieu, venait une sphère avec un ange dessus, laquelle devait figurer le triomphe de la Religion. Les chars étaient escortés de deux cents jeunes hommes, en costumes antiques, de tous corps de métier, et des représentants des Rioni avec leurs bannières³. Léon X, dans une autre occasion, laissa les filles, qui obtenaient leurs dots à la Pentecôte, paraître également dans un cortège à demi antique. L'antiquité pénétrait tout. Comment s'étonner que même un Dominicain comparât Léon X au dieu du Soleil?

¹ Voy., outre SANUTO, XXVIII, p. 277, particulièrement le rapport de MICHELS dans CICOGLIA, p. 407, et le *Journal* dans Cod. Barb. lat. 3552. Bibliothèque Vaticane.

² En 1514, on y lit d'intéressantes allusions politiques. Voy. SANUTO, XVIII, p. 14. — C'est vraisemblablement à l'année 1515 qu'appartient la description (Cod. Vat. 3351, f° 175^b), utilisée par JANITSCHER, qui nomme quelques artistes ayant travaillé à Rome sous Léon X et restés inconnus jusqu'ici.

³ *Le feste di Nagone con li carri sono stati più pomposi che mai vedesse altre volte*, écrit Pandolfo PICO DELLA MIRANDOLA le 18 février 1520. (Archives Gonzague.)

Léon X passa encore le carnaval de 1521 au château Saint-Ange. Malgré la situation menaçante, il ne trouvait jamais qu'il y eût assez de masques, de musique, de représentations théâtrales, de danses, de joutes. Les affaires chômaient complètement¹. Le soir du dimanche gras, des comédiens siennois vinrent donner dans la cour du château Saint-Ange une « moresca » que Balthazar Castiglione a décrite². Le Pape et son entourage regardaient de la fenêtre. Comme scène, on avait utilisé la cour dans laquelle avait été dressé un pavillon de satin brun. On y vit d'abord paraître une femme qui priait Vénus, en vers élégants, de lui envoyer un amoureux. Ensuite s'avancèrent, au bruit des tambours, huit ermites en vêtements gris. Ils dansèrent et délièrent, en le battant, un Amour qui parait les coups avec son carquois. L'Amour suppliait Vénus de le délivrer des mains des ermites qui lui avaient enlevé son arc. Là-dessus apparaissait Vénus; elle ordonnait à la femme qui soupirait d'amour de venir. Celle-ci donnait aux ermites un breuvage magique, qui les endormait. L'Amour reprenait ses armes et réveillait à coups de flèche les ermites endormis. Ces derniers dansaient après cela autour de l'Amour et faisaient à la femme des déclarations de tendresse; enfin, ils jetaient leur froc et apparaissaient comme de beaux jeunes gens. Après avoir exécuté une « moresca », la femme leur déclarait qu'il fallait lui montrer comment ils se servaient des armes. Tous succombaient dans le combat, sauf un qui obtenait la femme aimée comme prix de sa victoire.

¹ Dans la lettre de Castiglione déjà citée, on lit : « Il vero è che N. S. è stato questi di occupato in feste di modo che non si è potuto attendere a negotio alcuno. »

² La très intéressante lettre de B. Castiglione au marquis de Mantoue, datée de Rome « il primo di quaresima 1521 », a été imprimée deux fois entièrement et réimprimée en partie dans LUZIO-RÉNIER. La première édition complète devait paraître comme publication de noce, sous le titre : *Lettera di B. Castiglione à F. Gonzaga, ora per la prima volta messa in pubblico da Anton. Enrico Mortara, Casalmaggiore, 1851*; mais elle ne vit pas le jour, parce que la noce n'eut pas lieu. La même lettre fut ensuite donnée par C. LORIA, *Comme finora inedita per le ausp. nozze Loria-Maroni. Lettera inedita di B. Castiglione, Mantova, 1861*. Cette brochure est aussi une rareté bibliographique.

Si ce fait n'était pas certifié par un témoin sûr, il paraîtrait incroyable. Si loin allait la légèreté inconsciente de Léon X qu'à l'époque même où l'affaire de Luther était traitée devant la diète de Worms et où nombre de moines sympathisant avec le professeur de Vittemberg s'apprêtaient à jeter le froc et à prendre femme, on pouvait représenter et presque glorifier à Rome, en présence du Pape, des cas tout semblables, sous le couvert frivole d'un spectacle dramatique.

Comment s'étonner, après cela, que l'opposition au nord des Alpes gagnât de jour en jour du terrain; que l'appel à la réforme à la tête et dans les membres retentît de plus en plus véhément; que les plaintes les plus dures, que les pires accusations élevées par Hutten, Luther et nombre d'autres felleux ennemis de la Papauté en Allemagne, trouvassent crédit chez des milliers et des milliers de personnes, tellement que beaucoup en arrivaient à douter de l'institution de la Papauté.

La grandeur du danger venait de ce que, sur les points les plus différents de la Chrétienté, les matières inflammables entassées depuis des siècles commençaient à prendre feu et qu'une opposition passionnée s'étendait comme une flamme. Non seulement une grande partie de l'Allemagne se préparait à rompre le lien millénaire qui l'unissait à Rome, mais, même en Italie les États du nord et du centre, en pleine fermentation, s'insurgèrent contre la Papauté sécularisée.

Un petit nombre seulement allaient aussi loin que Machiavel qui réclamait l'anéantissement de toute l'institution, en laquelle il voyait la cause de tous les maux. Cependant, d'année en année, se multipliaient et devenaient plus fortes les voix qui dénonçaient la prépondérance contre nature qu'avaient atteinte à la Cour de Rome les tendances purement mondaines. Francesco Vettori, qui vivait dans l'intimité des Médicis, nous peint en de séduisantes antithèses les contrastes saisissants qu'il y avait entre son époque tout à fait sécularisée et la simplicité apostolique, la pureté du christianisme primitif. L'historien Guichardin, après avoir

servi Léon X et Clément VII pendant de longues années, s'emportait en plaintes violentes contre Rome et attendait justement de Luther la destruction de l'État de l'Église. Un passage de ses *Aphorismes* nous montre quelle haine amère emplissait son âme. Il y écrivait, à un moment (1529) où déjà on pouvait mesurer l'étendue des conséquences de l'entrée en scène de Luther : « Personne n'a plus d'aversion que moi pour l'ambition, la cupidité, la débauche des prêtres, autant parce que chacun de ces vices est haïssable en soi, que parce que ces vices, isolés ou groupés, conviennent peu à des hommes qui se savent particulièrement dépendants de Dieu par leur état, d'autant plus que ces vices paraissent si opposés entre eux qu'on ne peut les trouver réunis que chez des individualités tout à fait exceptionnelles. Les situations que j'ai occupées près de plusieurs Papes m'ont cependant obligé à m'occuper de leur grandeur, d'où dépendait ma fortune. Mais sans cette considération, j'aurais aimé Martin Luther comme moi-même, non pas pour m'affranchir des lois que la Chrétienté, autant qu'on en peut juger, à le droit de nous imposer, mais pour voir cette bande de scélérats (*questa caterva di scelerati*) ramenée à de justes limites et renoncer à ses vices ou bien à sa puissance ¹. »

L'opinion antipapale de Guichardin se rattache étroitement à la conception que cet historien avait de tout surnaturel qui, à ses yeux, était pour l'homme le domaine de l'obscur ². Son inimitié contre l'Église ne peut donc surprendre; mais, ce qui est plus frappant, c'est de voir des Italiens tout à fait croyants se livrer à des manifestations aussi véhémentes contre l'esprit séculier du haut et du bas clergé. La *Chronique milanaise* de Jean-André Prato contient dans ce sens des passages très vifs, notamment contre ces moines, « qui, n'ayant rien, cependant possèdent tout ». Ce dur jugement de Prato prend encore plus de portée si on se rappelle de lui ces mots très significatifs, à savoir qu'il

¹ RICORDI, n° 28, in *Opere ind.*, I, p. 97.

² Voy. BURCKHARDT, II⁷, p. 187; MONNIER, *Quattrocento*, I, Paris, 1901, p. 88.

voulait se faire sur Léon X, par respect pour les clefs de saint Pierre.

Un autre chroniqueur, le Florentin Bartolomeo Cerretani (mort en 1524), partisan des Médicis, nous peint, sous la forme d'un entretien imaginaire entre plusieurs amis florentins, partisans et adversaires de Savonarole, les abus ecclésiastiques sous les plus noires couleurs, et proclame la nécessité d'une réforme de l'Église. Ce Florentin n'espère le salut, ni plus, ni moins, que de Martin Luther. Il salue en celui-ci un homme également distingué par les mœurs, la science et la piété; dont les vues sont souvent conformes à l'esprit et à la vie de l'ancienne Église, dont les écrits sont aussi admirables que remplis de véritable et bonne doctrine. Le dialogue de Cerretani parut en 1520, quand on ne prévoyait pas encore les développements ultérieurs du luthéranisme; néanmoins, la bulle *Exsurge* était déjà connue de Cerretani; sa profonde sympathie pour le professeur allemand n'en avait pas été altérée. Malgré la condamnation du Pape, il croyait encore que Luther amènerait dans l'Église la réforme ardemment attendue¹.

A Rome, le professeur de jurisprudence Mario Salomoni, dans un traité dédié à Léon X lui-même, élevait des plaintes contre la simonie, contre la conduite de guerres par le Pape, contre la prédominance des tendances mondaines à la Curie. Malgré cela, il déclarait, comme Dante et Prato, être rempli de respect pour les Clefs et ne vouloir parler du Chef de l'Église qu'avec timidité et révérence; il fait remarquer cependant que si le Pape, détenteur de la plus haute dignité qui soit sur la terre, ne peut être condamné par personne, même quand il abuse de sa puissance, il ne pourra toutefois se dérober au jugement de Dieu².

Dans la chronique encore inédite du chanoine siennois

¹ Voy. SCHMITZER, *Sources et recherches pour l'histoire de Savonarole*. B. Cerretani, Munich, 1904.

² Voy. l'intéressant traité de CIAN, *Un trattatista del « Principe » a tempo di Machiavelli*. Mario Salomoni, Torino, 1900, p. 16-18.

Sigismond Tizio, on trouve les observations tout à fait remarquables d'un contemporain également fidèle à l'Église, mais qui était certainement très irrité personnellement par les constantes demandes d'argent du Pape. Ce n'en sont pas moins des témoignages inappréciables du scandale que le train mondain de Léon X devait provoquer chez des gens profondément attachés à l'Église.

La plupart des plaintes de Tizio portent sur l'exploitation financière du clergé amenée par les insatiables besoins et la frivole insouciance du Pape. Tizio est d'accord là-dessus avec beaucoup de ses contemporains, en Italie aussi bien qu'en Allemagne, pour condamner énergiquement les abus des indulgences et les entreprises guerrières de Léon X. Même il se laisse aller parfois à des plaintes générales qui ne le cèdent guère aux pires manifestations de l'opposition allemande. Ce qui révolte notamment Tizio, c'est le contraste choquant entre la sublimité des fonctions que le Pape avait à attribuer et l'insuffisance incroyable avec laquelle s'en acquittaient les détenteurs des plus hauts pouvoirs de l'Église. Malgré tout, Tizio ne songe pas à refuser l'obéissance au Saint-Siège, et il ne veut pas davantage accepter l'enseignement nouveau de Luther; il tient Luther pour fort savant, mais ses idées pour fausses. A ce point de vue, il prend, contrairement à Cerretani, une attitude tout à fait correcte et rigoureusement catholique. Un fait digne de remarque, c'est le soin avec lequel Tizio distingue entre la chose et les personnes; même quand il s'irrite des éternels besoins d'argent et de l'amour des jouissances du Pape Médicis, il trouve encore pour lui des mots d'excuse, par exemple quand, à propos de la joie que Léon X éprouvait aux bouffonneries, il fait observer que les Florentins évitaient de parler au Pape de sujets tristes et qu'ils ne lui disaient rien des affaires de l'Église. Cependant, il conclut aussitôt avec un accent plus sévère : « En se livrant à de telles plaisanteries et à de tels plaisirs, le Pape en arrive à s'oublier lui-même; il ne songe pas au fardeau qu'il porte sur ses épaules; il perd de vue la volonté de Dieu, les dan-

gers qui nous menacent d'Allemagne, les erreurs qui se multiplient et les sévères arrêts des Conciles. »

Des manifestations comme celles-ci montrent que, même en Italie, des opinions dangereuses contre la Papauté étaient bien plus répandues qu'on ne le croit généralement. Néanmoins, ce mouvement d'hostilité au Pape n'y prit jamais l'extension qu'il eut dans les pays au nord des Alpes. Des circonstances différentes avaient agi ici. En aucune autre contrée, la grande masse du peuple et toute la vie de celui-ci n'étaient liées aussi intimement à l'Église qu'en Italie. La foi catholique y avait poussé les plus profondes racines. Certes, on n'était pas aveugle pour les transgressions du clergé de tous les degrés, mais nulle part on ne distinguait mieux entre la personne et la fonction. Dans tous les milieux régnait cette persuasion que, de même qu'une mauvaise monture ne diminue pas la valeur d'une pierre précieuse, l'indignité du prêtre ne pouvait nuire essentiellement ni au saint sacrifice, ni aux sacrements dont il était le dispensateur, ni à la doctrine dont il était le porte-parole. On disait : « Dieu reste Dieu indépendamment de la pureté ou de l'impureté de la main qui donne l'Eucharistie. » Des motifs matériels les empêchaient aussi de penser à une rupture avec la Papauté. Beaucoup constataient avec une sorte d'orgueil national que le centre de la Chrétienté était dans leur pays. Beaucoup d'autres avaient le plus grand intérêt à ce que les choses demeurent ainsi. Enfin, le fait que la Papauté, depuis un demi-siècle, eût conquis sur le terrain des arts et de la science la conduite des esprits, exerçait aussi une profonde influence, particulièrement sur les milieux cultivés.

CHAPITRE XI

ÉTAT DE LA LITTÉRATURE, DE LA SCIENCE ET DE L'ART

PREMIÈRE PARTIE

Développement de la Renaissance sur le terrain littéraire. — Bembo et Sadoleto. — Vida et Sannazar. — Science de l'antiquité. — Raphaël et le plan de l'ancienne Rome. — Faveur accordée aux études grecques. — La Bibliothèque Vaticane et l'Université romaine.

Un charme particulier est attaché au nom des Médicis; partout où il est question de littérature et d'art, il apparaît au premier rang comme représentatif de la société cultivée. Au temps de l'élévation de Jean de Médicis sur le siège de Pierre, cette opinion était déjà si répandue que son élection fut saluée par toute la société éclairée avec la plus joyeuse allégresse et la plus grande espérance. Le fils de Laurent le Magnifique devait ramener le temps de la paix et de l'âge d'or pour les poètes, les savants et les artistes. Dans les cercles les plus étendus régnait la conviction que l'élève de Politien qui, comme cardinal, avait, dans des circonstances difficiles, montré son vif intérêt pour la science et l'art, devait, maintenant en possession des richesses de la dignité pontificale, mettre en œuvre brillamment les traditions et les tendances de sa famille.

Déjà, à la solennelle prise de possession du Latran, de nombreuses inscriptions proclamaient la venue du siècle de Pallas Athéné. La rudesse de Jules II avait préparé à son

successeur une très favorable opinion. Tout le monde espérait et annonçait qu'au pontificat agité du second fondateur des États de l'Église succéderait un temps de paix dans lequel le très cultivé Médicis devait servir les Muses. On proclamait évidemment avec intention qu'au belliqueux Rovère devait succéder le pacifique Médicis, comme à Romulus avait succédé Numa ¹.

Alde Manuce, l'infatigable et savant éditeur des classiques grecs et latins, dans sa dédicace de la première édition des œuvres de Platon, rappela au nouveau Pape le dévouement à la science de Nicolas V et de Laurent le Magnifique; à l'illustre successeur de l'un et au digne fils de l'autre il était réservé d'accomplir ce qu'une mort prématurée avait empêché l'un et l'autre d'exécuter ².

Les premiers actes du nouveau pape qui proclamait que, dès sa première jeunesse, il avait affectionné les beaux-arts et grandi parmi les livres ³, qu'il voulait attirer à Rome le plus possible d'écrivains distingués, étaient propres à satisfaire aussi l'attente générale. La nomination des célèbres latinistes Bembo et Sadolet au secrétariat particulier du Pape, l'appel fait à l'illustre helléniste Jan Lascaris, la fondation d'un collège pour les études grecques, enfin la réorganisation de l'université romaine jetèrent toute la société littéraire dans un joyeux enthousiasme. De tous côtés, poètes, littérateurs et savants accoururent vers ce Pape qui distribuait l'argent et les faveurs avec une libéralité inouïe. Un dithyrambe d'Angelo Colocci fut payé 400 ducats; un autre de Tebaldeo, 500 ducats. Des poètes sans importance furent aussi récompensés richement ⁴. Tout ceci fut aussitôt

¹ Il est à remarquer que le poète-archéologue André Fulvio, dans son ouvrage dédié à Léon X, représente le pontificat de Jules II comme une interruption guerrière dans la floraison des études. CIAN, dans *Giorn. d. lett. Ital.*, XXIX, p. 435, l'a fait remarquer pour la première fois.

² ROSCI-BOSCHI, V, p. 298.

³ « Nos qui ab incunabulis bonas artes dileximus et in bibliothecis per omnem ætatem versati fuimus. » Bref du 24 août 1513. *Reg. Leon. X*, n° 4202.

⁴ Il n'y avait pas de poète si insignifiant, dit Jove, qui n'eût éprouvé la libéralité de Léon X. — Éloge bien rare.

annoncé au loin par des lettres et des poèmes : la générosité de Léon X était unique, incroyable, y lisait-on ; l'antiquité entière ne montrait rien de pareil, la postérité la plus éloignée en parlerait. « Enfin, disait une épigramme collée à Pasquin vêtu en Apollon, enfin, je suis de retour d'exil, car Léon règne, lui qui ne laissera personne sans récompense et qui gratifiera richement les poètes pour leurs vers ¹. » De vrais et de faux exemples de la libéralité illimitée du Médicis circulaient, une véritable légende se formait sur le mécénat littéraire de Léon X. De cet ordre est le récit si souvent reproduit de la bourse de velours rouge remplie de paquets d'or de diverses grosseurs dans laquelle l'heureux héritier du rude Jules II puisait aveuglément pour donner aux écrivains qui l'approchaient ².

En réalité, Sérapica, le camérier particulier du Pape, inscrivait très exactement toutes les dépenses de son maître sur son livre ³.

Plus encore qu'elle ne l'avait été jusqu'ici, Rome devenait le centre du monde littéraire. « De toutes parts, écrivait en juillet 1515, à Érasme, le cardinal Riario, qui a construit la Cancelleria, de toutes parts les littérateurs se pressent dans la Ville éternelle, qui est pour tous la patrie universelle, la nourrice et la protectrice. « En fait, aucun lieu du monde ne présentait autant de spirituelle animation et de ressources que Rome. Nulle part, pour les talents distingués, ne s'ouvraient autant de perspectives. Les nombreux offices de la Curie comme les brillantes situations chez les cardinaux et les banquiers offraient de beaux gains, des positions agréables et la vie large et abondante. Non seulement autour

¹ GNOLI, *Storia di Pasquino*, p. 283.

² « Purpuream etenim crumenam quotidie aureis nummis sibi repleti jubebat ad incertas exercendæ liberalitatis occasiones. » JOVIUS, *Vita*, I, p. 4.

³ De même que l'histoire de la bourse, appartient aussi à la légende, l'anecdote souvent rééditée jusqu'à ces derniers temps, d'après laquelle Léon X aurait payé d'une bourse vide le poème d'Aurelio Augurelli sur l'art de faire de l'or, sous prétexte qu'un homme qui peut faire de l'or n'a besoin que d'une bourse.

du Pape, mais aussi près des cardinaux et des autres seigneurs de la société romaine, on trouvait le littérateur qui rédigeait d'élégantes lettres, prononçait des discours d'occasion, composait des devises, des inscriptions pour armoiries, des programmes et des poèmes de fête. Cet état de choses, qui existait déjà avant Léon X, se développa de plus en plus sous son règne. Parcourt-on du regard la liste embrouillée des écrivains dans la Rome léontine, on est surpris avant tout de l'extraordinaire nombre des poètes. Beaucoup de ceux-ci s'étaient déjà rendus à Rome au temps de Jules II, qui, là-dessus comme sur d'autres points, fut en somme un précurseur du Médicis; sous Léon X, le nombre des poètes devint incalculable. L'admiration sans réserve de l'antiquité fit qu'on donnait résolument la préférence à la poésie néolatine. Si la servile imitation dominait, on vit aussi éclore de personnelles et libres créations. Tous les genres furent cultivés : l'épopée historique, la poésie mythologique, bucolique, didactique, comme la poésie lyrique et l'épigramme; c'est dans cette dernière qu'on approcha le plus de l'antiquité. Outre les matières classiques, on traitait de préférence maintenant les histoires sacrées et les sujets contemporains.

Les grands et les petits événements du règne de Léon X, son élection, la prise de possession du palais de Latran, l'octroi du droit de bourgeoisie aux neveux du Pape, l'ambassade et les présents du roi de Portugal, l'envoi de manuscrits, les décès au collège des cardinaux, le Concile de Latran et la guerre turque, de même que les chasses du Pape, ses artistes et ses œuvres d'art, offraient aux infatigables poètes une occasion désirée de composer des poèmes. Enfin, chaque cérémonie importante, une simple visite du Pape aux églises, tout était mis en vers. L'histoire connaît peu de souverains aussi glorifiés et d'une manière aussi variée par les poètes que Léon X¹.

¹ La bibliothèque Chigi à Rome conserve un remarquable poème sur la question turque, lequel fut imprimé aux frais de Léon X : « Carnina de certo Turcar. || adventu non credito || cum exhortatione || ad arma in eos su || scienda

Sans regarder individuellement à la valeur ou à la non-valeur des poètes, le Médicis distribuait de tous côtés ses grâces : au grave savant et au vrai poète comme à l'habile improvisateur, au bouffon le plus vulgaire. Plus il donnait, plus les poètes étaient exigeants : il ne leur suffisait pas que le bon Pape les admit fréquemment à sa table, qu'il les laissât réciter leurs productions aux solennités¹ particulières et leur accordât quotidiennement un libre accès à midi. L'impudent essaim des poètes poursuivait Léon X partout; même dans sa chambre à coucher, il n'était pas à l'abri des importuns qu'il y avait appelés lui-même². Le Pape n'arrivait pas naturellement à les satisfaire tous, malgré sa libéralité. Lorsque, plus tard, il arriva à des embarras financiers croissants, les voix qui se plaignaient de manquer de faveurs se multiplièrent. Parmi ces mécontents de Léon X se range également ce poète qui faisait tant de cas de l'antiquité parce qu'on y trouvait de plus grands mécènes. Il est toujours hasardeux d'accorder confiance à des écrivains mécontents; aussi la plainte, dans le cas présent, devait être sûrement injuste, car rarement les poètes de talent ne furent éclairés par un soleil aussi doré que par celui de Rome au temps de Léon X.

En dehors des présents en argent comptant, c'était avec des emplois à la Curie et des bénéfices que le Pape récompensait les littérateurs; il leur accordait en abondance d'autres faveurs, comme la noblesse, le titre de comte et d'autres titres honorifiques; ils obtenaient des lettres de recommandation particulières pour des princes, des auto-

per || Ioan. Bapti||stam Catha||neum||s. L. et a. 9 feuilles. » Un poème italien encore inédit, sur le secours envoyé à Rhodes par Léon X contre les Turcs, se trouve aux Archives d'État, à Florence.

¹ Ce qui eut lieu notamment à la fête des saints Cosme et Damien, patrons des Médicis : « Et post hæc (la messe) dedit epulum omnibus cardinalibus et principibus et infinitis curialibus ac Romanis solempne, post quod recitata sunt multa festiviter carmina latina et vulgaria. » PARIS DE GRASSIS, ad a. 1514, XII, p. 23. (Archives secrètes des papes.)

² VALERIANUS, *Sermo cui titulus est simia ad Leonem X*, dans ROSC. & HENKE, II, p. 422.

rités ecclésiastiques et laïques ¹. Près du Vatican, ornée de manuscrits rares, de livres, d'antiquités et d'inscriptions, sur les ruines du jardin de Salluste, la villa du riche Angelo Colocci était un lieu de rendez-vous pour les poètes et les littérateurs. Colocci, le chef de l'académie romaine, fut nommé par Léon X son secrétaire et fut récompensé richement de ses vers; il obtint plus tard l'expectative de l'évêché de Nocera ². Un autre lieu de réunion des poètes romains était la vigne du vieux préposé aux suppliques Jean Goritz, vigne située près du forum de Trajan. Celui-ci, Luxembourgeois devenu entièrement Italien, célébré par Érasme comme un « homme d'un cœur pur », donnait toutes les années, le jour de la Sainte-Anne, une fête à ses amis littéraires. Les poètes payaient leur écot de reconnaissance par de nombreux poèmes; ils les apportaient tantôt dans la vigne de leur hospitalier et amical patron, tantôt dans la chapelle bâtie par celui-ci à saint Augustin et rendue vite célèbre par le groupe de Sansovino : la Madone avec l'enfant et sainte Anne. Dans un recueil de ces poèmes, le plus ancien almanach romain des Muses ³, que fit imprimer en l'an 1524 le poète Blosio Palladio, célèbre pour son élégance, on rencontre parmi des célébrités comme Bembo, Castiglione, Vida et Flaminio, beaucoup de noms tout à fait inconnus. C'est encore plus le cas du poème ajouté à ce recueil sur les poètes romains, lequel a pour auteur le docteur François Arsilli ⁴.

¹ Voy., par exemple, la lettre de Sadolet au doge, dans laquelle il lui recommande le poète Franc. Modesto. Imprimée dans SANUTO, XXIV, p. 474.

² Voy. LANCELLOTTI, *Vita di Colocci* (Poésie, édit. Jesi, 1672); NOLHAC, *F. Orsini*, p. 249; C. GIOIA, *Gli orti Colocciani in Roma*, Foligno, 1893. — De nombreuses lettres composées par Colocci, encore inédites et manquant aux *Regest.* d'HERGENROTHER, se trouvent dans les *Regest. brevium Lateran.* transportés pendant l'automne 1904 aux Archives secrètes des papes. Voy. particulièrement tome V, *Brevia Leonis X*, I, p. 1514-1518.

³ *Coryciana*, Romæ, 1524. (Un exemplaire est à la Bibliothèque Victor-Emmanuel.) Voy. le bel essai de GRIGER, *Le plus ancien Almanach romain des Muses*; SCHOENFELD, *Sansovino*, p. 21; PAQUIER, *Vita Beroaldi*. Sur Blosio Palladio, voy. BONGIA, *Anecd. litt.*, II, p. 167; sur Goritz et son cercle, voy. GNOLI, *Pasquino*, p. 69.

⁴ *Fr. Arsilli Senogalliensis de poetis urbanis ad P. Jovium libellus*, dans

Si on y ajoute les notices de Giovio Giraldi¹, et Picrio Valeriano², on obtient un très complet tableau de la cour des Muses de Léon X³. Incontestablement au premier rang de la république des savants se placent Bembo⁴, et Sadolet, tous deux également célèbres comme poètes et comme prosateurs. Par la nomination de ces représentants authentiques du pur style cicéronien aux postes de secrétaires particuliers et de prélats de la maison papale, Léon X marquait quelle importance il attachait à ce que les écrits sortant de sa chancellerie se distinguassent par leur latinité fine et élégante.

Bembo et Sadolet étaient étroitement liés. Tous deux avaient déjà joui de la faveur du Pape Rovère; maintenant, ils obtenaient en même temps une aussi agréable qu'importante et lucrative situation. Le choix de ces deux illustres latinistes est également caractéristique pour Léon X, car ceux-ci représentaient les courants opposés qui dominaient la vie intellectuelle de ce temps.

On a souvent présenté Bembo comme un païen. Cette

TINABOSCHI, VII, avec les variantes de la première édition dans les *Coryciana*. ANSILLI, qui faisait partie des poètes mécontents, évite de nommer Léon X; dans une de ses épigrammes, il a l'air de parler comme si Jules II était encore vivant. GNOLI, *Secolo*, II, p. 628. — GNOLI a raison contre TINABOSCHI quand il dit que le texte plus étendu publié par ce dernier est postérieur à celui des *Coryciana*. ROSCOE-BOSSI, qui s'est servi de la deuxième édition, en a éclairé le texte de nombreuses notices.

¹ Lilius-Gregorius GYRALDUS, *De poetis nostrorum temporum*, réédité par WOLKE, Berlin, 1894. Giraldi vint à Rome en 1514 avec son élève Ercole Rangone, et il y acquit bientôt la faveur de Léon X. Il appartient au groupe des humanistes résolument chrétiens. Remarquable est la vigueur avec laquelle, dès son premier dialogue composé sous Léon X, il condamne les sujets immoraux et les poésies lascives.

² P. VALERIANUS, *De infelicitate litteratorum*, Venetia, 1620.

³ Nous ne pouvons faire ici un dénombrement complet de tous les poètes et littérateurs de la Rome léontine. Au groupe des poètes se rattachent en partie les improvisateurs. Du reste, la plupart de ces poètes ne peuvent être mentionnés, comme Marc-Antonio Flaminio qui n'habita que peu de temps à Rome.

⁴ Une biographie de BEMBO, répondant aux exigences actuelles, manque malheureusement. CIAN en a fait un commencement dans son œuvre composée avec sa maîtrise habituelle, *Un decennio di vita di M. P. Bembo*, Torino, 1885.

assertion est certainement inexacte; mais on ne peut nier que le spirituel et voluptueux Vénitien adhéraît à ce mouvement humaniste dont les représentants vivaient insoucians des commandemens du christianisme, dans une indépendance morale et un abandon sans réserve à l'antiquité¹.

Quelque libertine que fût alors la conduite de Bembo, il n'avait pourtant nullement des opinions incroyables²; de meilleurs sentiments sommeillaient en lui qui parurent plus tard avec l'âge. D'ailleurs, Bembo n'avait reçu à ce moment que les ordres mineurs; il prit les majeurs seulement en 1539, à sa nomination au cardinalat³. Quoique Bembo fût très bien rétribué comme secrétaire du Pape, il faisait encore, comme beaucoup d'autres, une chasse pressée aux bénéfices⁴, dont les revenus devaient lui assurer une brillante et agréable vie. Cependant, il employa ses revenus à de plus nobles buts : il réunissait avec ardeur des manuscrits, des livres, d'anciennes et nouvelles œuvres d'art; parmi ces dernières se trouvaient de la main de Raphaël les portraits de Navagero, Beazzano et de Bembo lui-même, auprès de tableaux de Memling, de Mantegna, de Bellini et de Sebastiano del Piombo⁵. Caractéristiques de son goût pour l'antiquité, on a de lui, à côté des licencieux poèmes de sa jeunesse, quelques lettres du temps de son séjour à Rome, dans lesquelles il priaît son ami Bibbiena de lui envoyer une statue

¹ Bembo vécut vingt-deux ans dans un commerce illicite avec la belle Morosina, qui lui donna plusieurs enfans et dont il pleura amèrement la mort. Il est significatif que personne ne semble s'être scandalisé de cette conduite. Sur les enfans de Bembo, voy. les lettres à Bembo, dans Cod. Barb., LXI, p. 3. (Bibliothèque Vaticane.)

² Voy. MORSOLIN, *la Ortodossia di P. Bembo*, Venezia, 1885.

³ CIAN, *Decennio*, p. 15.

⁴ *Reg. Leon. X*; PINTON, *P. Bembo, canonico Saccense*, Roma, 1892; bref daté de Viterbe du 30 septembre : « Sup. canonicatu et præbenda eccles. Bel-lunen. » *Arm. XXXIX, XXXI*; bref du 24 mai 1518 (bénéfice à Foligno) *ibid.* (Archives secrètes des papes.)

⁵ Sur la bibliothèque de Bembo, outre NOLHAC, *F. Orsini*, voy. CIAN, *Decennio*, p. 102, où on trouve des renseignements sur les autres collections de BEMBO, qu'il n'avait sans doute que commencées à Rome. Voy. aussi JANITSCHER, p. 95. — Agostino Beazzano, également poète, servait de secrétaire à Bembo.

de Vénus qu'il voulait placer dans son cabinet de travail à côté de Jupiter et de Mercure, le père et le frère de celle qui était née de l'écume de la mer.

Léon X distingua Bembo dès octobre 1513 en le nommant notaire du Saint-Siège et comte palatin; le 1^{er} janvier 1515, il lui accordait le nom et les armoiries des Médicis; plus d'une fois il lui confia des missions diplomatiques. Mais l'habile styliste continua, après comme avant, la rédaction des lettres papales. Si l'on considère la correspondance¹ privée que Bembo entretint avec presque toutes les illustrations de son temps, hommes et femmes, savants, poètes, artistes, hommes d'État et ecclésiastiques, on est rempli d'étonnement sur les multiples relations, les intérêts différents et la force de travail du patricien vénitien². Les très nombreuses lettres rédigées pour le compte du Pape concernaient soit les affaires politiques et religieuses, soit des choses de moindre importance, souvent tout à fait secondaires. L'habile styliste savait traiter tout, même les sujets les plus différents, avec une élégance classique, mais froide souvent et artistique. Beaucoup des lettres que Bembo a rédigées comme secrétaire de Léon X ne sont pas encore imprimées ou sont perdues; une partie seulement est parue en seize livres, d'abord à Venise (1535-1536), à laquelle Cola

¹ Sur les éditions des lettres de BEMBO, voy. MAZZUCHELLI, II, p. 2, 763. Voy. les *Lettere volgari* dans l'édition vénitienne de 1729, dans le troisième volume; les *Epist. lat.* dans le quatrième. MALAGOLA donna des suppléments dans le journal *Il Baretto*, Torino, 1875. Beaucoup d'autres sont éparpillées dans des publications particulières. Citons, sans prétendre être complet : *Bembo, lettere inedite o rare*, Padova, 1852; *Lettere ined. del. Card. Bembo tratte dai codici d. Marciana*, Venezia, 1855; voy. *Arch. stor. Ital.*, N. S., II, p. 1, 242; *Lettere inedite di P. Bembo e di altri scritt. pubbl. da S. Spezi*, Roma, 1862; V. NARDUCCI, *Intorno ad alcune lett. ined. dell card. P. Bembo*, Roma, 1862; *P. Bembo, Saggio di 4 lettere delle 67 inedite a cura di M. Melga*, Napoli, 1861; *Alc. lett. di scritt. ital. del. sec. XVI*, Padova, 1871; *Quattro epistole p. p. c. di F. Stefani*, Venezia, 1873; *Lett. inedit. di P. Bembo à G.-B. Ramuzio*, Venezia, 1875; CIAN, *Decennio*, donne au début nombre de lettres de BEMBO, qui étaient inconnues jusqu'ici.

² Sur les rapports de Bembo avec Isabelle d'Este, voy. *Giorn. d. lett. Ital.*, I, p. 81.

Bruno mit une main active¹. Dans la dédicace de cette édition à Paul III, Bembo raconte comment, à son départ de Rome, il avait jeté dans une caisse une liasse de brouillons de lettres écrites sous le pontificat de Léon X et au nom de celui-ci; comment son ami Latino-Giovenale Manetti a trouvé ces manuscrits presque oubliés et l'a poussé à les publier. La dédicace à Paul III indiquait que les lettres devaient servir de modèle pour les écrivains de la chancellerie de celui-ci.

Dans cette édition des lettres se trouvent toutes ces expressions et ces tournures antiques qu'on a si souvent citées en exemple pour montrer combien le paganisme s'était infiltré profondément à la Cour papale sous Léon X. Une telle conséquence pourrait être tirée si les lettres avaient été imprimées vraiment dans la forme où elles ont été expédiées. Or, ce n'est pas le cas. La plupart des expressions païennes furent ajoutées seulement plus tard pour l'impression : dans les originales qui furent expédiées de la chancellerie de Léon X, une partie de ces tournures ne se trouve pas. Une imitation trop servile de l'antiquité n'aurait pas satisfait un Pape aussi large d'esprit que Médicis. Si Léon X mit sa gloire à ce que la langue latine² fleurit sous son pontificat, il n'était nullement de ces latinistes exclusifs qui considéraient Cicéron comme l'unique source de la langue; il lui suffisait que ce qu'il avait à lire et à entendre fût vraiment latin, vivant et élégant.

Bembo prit une place éminente à la Cour de Léon X; sa façon d'être élégante et spirituelle enchantait tout le monde! Les nombreux littérateurs qui furent placés près du Pape par son entremise font voir l'estime que celui-ci avait pour lui. Ses plus proches amis étaient les cardinaux

¹ CIAN, *Un medaglione del Rinascimento, Cola Bruno e le sue relaz. c. Bembo*, Firenze, 1901.

² « Nam inter cæteras curas, quas in hac humanarum rerum curatione divinitus nobis concessa, subimus, non in postremis hanc quoque habendam ducimus, ut latina lingua nostro pontificatu dicatur facta auctior, » lit-on dans le bref composé par SAOLET à Fr. de Rosis, dans ROSCÔÈ, VII, p. 172.

Bibbiena et Jules de Médicis, le banquier Chigi, les poètes Tebadeo, Accolti et Castiglione; parmi les artistes, Raphaël lui était particulièrement intime. La part qu'il prit au développement intellectuel du peintre d'Urbin ne peut assez être signalée et estimée. Tous deux parcouraient généralement les incomparables environs de Rome pour admirer la beauté de la nature et des ruines.

Fin avril de l'année 1519, Bembo se vit contraint de quitter Rome pour des raisons de santé et de famille; il revint seulement au printemps de 1520. Un an plus tard, il demanda, en raison de sa santé chancelante, un nouveau congé qu'il obtint. Il était secrètement décidé à abandonner définitivement sa situation à Rome pour aller s'établir à Padoue et y vivre dans la paix de l'étude. On a accusé Léon X d'avoir été cause que Bembo quittât la Ville éternelle; il est vrai aussi que Bembo, par sa nomination au cardinalat, aurait pu être retenu à Rome. Mais il faut approuver le Pape de n'avoir pas donné cette dignité à l'élégant viveur. Il semble bien, en effet, que Bembo s'estimait digne de porter la pourpre. Mais ce qui, plus encore que l'ambition déçue et la raison de santé, le décida à abandonner sa place à Rome, ce fut le dur et fatigant service de la chancellerie qui ne plaisait pas à cet homme d'esprit. Après la mort de ses amis, Raphaël, Chigi et Bibbiena, Rome devait perdre pour lui de son attrait. Grâce à ses nombreux bénéfices, il possédait des revenus suffisants pour se livrer tranquillement à ses penchants littéraires loin de la vie agitée de la Cour.

Dans son poème sur les poètes de la Rome de Léon X, Francesco Arsili dit de Bembo que le large fleuve de l'éloquence toscane coulait de sa plume et qu'il apparut en même temps comme un maître en abondance et en pureté latines. Malgré cette louange, Bembo reste, pour Arsili, seulement à la deuxième place; le premier rang est accordé à Sadolet¹. Sur plus d'un point, la prééminence

¹ Outre les anciennes biographies de FIORDIBELLO (dans l'édition romaine des *Epist.* de 1759 et l'édition véronaise des *Opera Sadoleti*) et de TINAROSCHI (*Bibl. mod.*, IV, p. 428), voy. la monographie peu connue d'A. JOLY, *Sado-*

sur son collègue est due en effet à cet homme distingué.

Théologien, philosophe, orateur, poète, auteur et diplomate, Sadolet surpassait son ami non seulement par la variété de son savoir, mais aussi par la profondeur et la pureté de son caractère. Prêtre constamment exemplaire, il montra par son exemple qu'on peut se plonger sans inconvénient dans les études classiques quand le tempérament moral n'en est pas altéré. Depuis la publication de son poème sur la découverte du groupe de Laocoon, la réputation de Sadolet était fondée dans le cercle des littérateurs romains. Il participa peu à la vie brillante de la Cour de Léon X.

Retiré le plus possible, il se consacra à son emploi et aux études sérieuses. Son unique distraction était de former avec ses amis littéraires quelque réunion sereine où, après avoir pris un simple repas dans un lieu classique, des poèmes devaient être récités et des discours tenus. Bien des années après, Sadolet se rappelait encore cet heureux temps¹.

La question de la réforme ecclésiastique préoccupa aussi à plusieurs reprises cet homme profondément religieux. Il refusa constamment les présents qui lui étaient souvent envoyés en grande abondance dans sa situation influente. Il donna aussi dans ce temps le trop rare exemple d'un complet désintéressement, car jamais il ne chercha à acquérir un bénéfice pour lui. Lorsqu'en 1517, Léon X, qui lui avait donné déjà plutôt maintes preuves de sa faveur, lui conféra l'évêché de Carpentras, il voulut refuser cette dignité; il ne céda qu'à la volonté bien exprimée de son maître. Très volontiers il serait allé dans son diocèse pour se livrer entièrement à son office ecclésiastique et à l'étude; mais, tant que Léon X vécut, il retint ce fidèle serviteur. « Plût à Dieu, écrivait Sadolet, que je puisse quitter Rome et me

let (1477-1547), Caen 1857; voy. aussi CANTU, *Ital. ill.*, III; GERINI, *Scritt. pedag. del sec. XVI*, Torino, 1891; *Miscell. ex Mss. Collegii Romani S. Jesu.*, Romæ, 1754, et KOPF, dans la *Bibl. de pédagog. cathol.* XV, Fribourg, 1904.

¹ *Sadoletti epist. fam.* I, ep. 106. Voy. aussi la lettre de Sadolet à son ami Mario de Volterra, nommé par Léon X évêque d'Aquino. CIAN la cite (*Cortegiano*, p. 215).

retirer dans mon diocèse pour m'y consacrer au Christ, mon unique maître. »

De tant de lettres que Sadolet écrivit sous le nom de Léon X pendant la durée de sa charge, une petite partie seulement a été imprimée¹. Elles sont toutes rédigées dans la forme classique du style des lettres de Cicéron qu'on appréciait si universellement. Modèles d'élégance et d'habileté dans la forme, pleines d'une grâce académique et imprégnées de cette fine politesse comme on la connaissait seulement à la Curie. Dans beaucoup, il a rendu de main de maître la vive expression de sentiments de son maître. Sadolet a exposé, dans la deuxième partie de son magnifique ouvrage sur l'éducation des enfants, les principes qui le conduisaient à se servir de la forme classique dans ses discours. « Il est sans doute permis, dit-il, de tenir compte de l'expression employée dans la langue où on veut parler. Je n'hésite pas non plus à me servir de figures et de tournures latines lorsqu'il ne s'agit pas de sujets purement théologiques. Ainsi, il m'arrive parfois de dire : « Par Hercule » ou « par Zeus, » ou bien de parler au pluriel des « dieux immortels ». De semblables expressions ne doivent pas être prises dans leur sens littéral ; elles servent seulement à donner au style plus de force, de vigueur et d'éclat, et à lui laisser un peu le caractère antique. Car, si la langue, par ce moyen, est parée d'ornements qui lui sont propres, elle n'en a que plus de poids et plus de force pour enseigner la justice et la vérité et pour pousser au bien² ».

Sadolet n'était pas le seul écrivain qui, dans un milieu animé de tout autres sentiments, alliait d'une harmonieuse manière le vrai christianisme à un ardent enthousiasme pour les trésors de l'antiquité. Dans les mêmes idées, étaient

¹ Dans l'édition romaine des *Epist. Sadoleti* de 1759, sont imprimés, dans le premier volume, quatre-vingt-dix-huit brefs au nom de Léon X. Les *Regesta* d'HERGENROËTHER en citent beaucoup d'autres ; nombre de lettres qui sont aux Archives secrètes et aux Archives de Paris et de Bologne ne sont pas encore imprimées.

² KOPP, p. 404.

Jean-François Pic de la Mirandole, Alberto Pio de Carpi, et le jeune Gian-Matteo Giberti qui jouissait d'une grande faveur près du Pape et du cardinal Médicis¹.

Avec Giberti était étroitement lié d'amitié le chanoine régulier Marco-Girolamo Vida (1490-1566), qui, dès le temps de Jules II, était venu à Rome, et vivait là comme un modèle de prêtre pur et sans tache au milieu de la corruption générale. C'est un honneur pour Léon X d'avoir traité si favorablement cet homme excellent qu'on put désigner Vida comme l'ami particulier de Médicis². Les poèmes de jeunesse de Vida sur les échecs et les vers à soie le mirent en très haute estime près de Léon X ; il attira à lui l'auteur, le récompensa et le chargea de mettre de côté ses autres travaux pour consacrer toute sa force à une épopée chrétienne qui devait traiter de la vie du Sauveur. Afin que Vida pût se livrer tranquillement à cette grande tâche, le Pape, qui voulait devenir l'Auguste d'un nouveau Virgile, lui accorda le prieuré du couvent de Saint-Sylvestre, à Frascati. Peu de lieux dans les environs de Rome sont aussi bien faits pour un poète que cette gaie petite ville avec ses souvenirs classiques, ses collines pittoresques, ses magnifiques paysages. Là, au milieu de forêts de vieux oliviers et de pins, en face du panorama grandiose de la campagne romaine, est née la *Christiade* de Vida, dont Léon X ne vit pas l'achèvement³. En provoquant l'éclosion de cette épopée, le Pape s'est acquis un mérite durable au point de vue de la poésie chrétienne. Ce service est d'autant

¹ Peut-être Giberti était-il alors moins sérieux qu'il ne le devint plus tard. Voy. *Giorn. d. lett. Ital.*, XLV, p. 68. Giberti obtint en 1517 le droit de bourgeoisie romaine. Voy. GREGOROVIVS, *Schriften*, I, p. 291.

² Sur Vida, voy. LANGETTI, *Vita e scritti di G. Vida*, Milano, 1831; BISSOLATI, *Vite di due ill. Cremon.*, Milano, 1856; BERTHIAUX, *G. Vida*, Alba, 1869; GAROTTO, *Cinque lettere di M. G. Vida*, Pinerolo (Publ. de nocces); CICCHITELLI, *Sulle opere poet. di M. G. Vida*, Napoli, 1904.

³ La première édition de la *Christiade* de Vida parut à Crémone en 1535. On en a une traduction italienne par N. ROMANO, Napoli, 1894. Parmi les récents historiens de la littérature italienne, ont parlé de la *Christiade* : G. MORONCINI, *Sulla Christiade*, Trani, 1896; ZAMBINI, dans l'écrit : *Per il giubileo del card. Capocelatro*, Caserta, 1897; L. GATTA, *G. Vida e la Christiade*, Palermo, 1900, etc.

plus grand que la glorification du Christ par la plus belle épopée artistique du temps de la Renaissance prouve l'injustice de l'accusation élevée par Luther que la Papauté se mettait en travers du Rédempteur et des rachetés.

L'œuvre de Vida ne peut être appréciée avec pleine justice si on ne se représente les difficultés qui étaient liées à cette entreprise. L'impossibilité de modifier un sujet sacré et circonscrit d'avance fait qu'il est à peu près impossible de donner libre cours à l'invention poétique. Il devait renoncer à beaucoup d'ornements humains et poétiquement agréables, parce que cela était inadmissible au point de vue théologique. Le plus éminent génie poétique ne pouvait atteindre la sublime simplicité, la sereine grandeur qui, dans chaque chapitre des récits bibliques, va au-devant du lecteur d'une manière si merveilleusement émouvante. Tous les poètes chrétiens qui se risquaient à ce sujet avaient à lutter avec ces difficultés; Vida n'était pas capable de les vaincre entièrement. Incontestablement, pourtant, il est allé plus loin que tous ses prédécesseurs. Dans cet étroit enchaînement du récit de l'Évangile, le sublime, inépuisable sujet, est traité en six chants dans la plus digne, la plus majestueuse en même temps que la plus gracieuse et la plus saisissante narration, avec tous les ornements de la plus belle langue latine¹. Sous l'affirmation résolue de la nature humaine que le Christ a prise, éclate partout sa divinité. Inoubliables resteront à tout lecteur ces pages uniques où Vida peint la fuite en Égypte et la vie de Jésus à Nazareth. La Passion forme le point le plus élevé de l'ouvrage. La crainte appelée par Satan, ce grand, noir, invincible épouvantail auquel aucun autre tyran de l'abîme ne peut être comparé, dicte sa conduite à l'indécis Pilate; elle voltige autour du gouverneur comme un oiseau de nuit. Lorsque le mot : « Roi des Juifs » retentit à son oreille, la mort du Christ est décidée. Avec le ressuscité sort de terre la race des Chrétiens; le poète termine son œuvre par sa diffusion sur le monde entier, qui

¹ Un Virgile même eût à peine pu mieux faire, dit BAUMGARTNER, VI, p. 591.

renferme beaucoup de beautés de premier ordre. On comprend l'enthousiasme des contemporains qui célébraient Vida comme le Virgile chrétien de la poésie et de la prose¹.

Un mérite particulier de la *Christiade* est que le poète a dédaigné complètement les antiques accessoires païens qui étouffent presque le sujet chrétien dans tant d'autres créations du même temps. Virgile fut son modèle pour le style et pour les vers; sur la marche du poème, l'élément classique n'exerce aucune influence. Par suite, le poème de Vida procure une plus pure jouissance que la célèbre épopée si achevée de forme de Sannazar sur la naissance du Christ; là, surtout dans le troisième livre, il y a abus de la mythologie païenne². Malgré cela, on ne peut pas plus douter de la religion de Sannazar que de celle des nombreux poètes qui, avant et après lui, se permirent la même liberté. Beaucoup de passages qui feraient supposer à première vue du paganisme ne sont qu'un jeu poétique ou une concession au style classique³.

Comme caractère, Sannazar⁴ n'est pas aussi haut que Vida. Précisément, dans ses rapports avec Léon X, cela apparaît clairement. Sannazar intervint passionnément à Rome dans la difficile affaire du mariage de sa très honorée amie Cassandra Marchese⁵. La chose n'a pas été complètement éclaircie; jusqu'à aujourd'hui, les actes du procès manquent⁶. Il est impossible de dire si les graves accusations que San-

¹ Voy. notamment ARIOSTE, *Roland furieux*, XI, VI, p. 13. — Il n'a pas fallu moins que LE TASSE pour rendre dans une traduction libre et dans sa *Jérusalem délivrée* toutes les faces de la *Christiade* de Vida.

² FLAMINI fait observer, du reste avec raison, que toutes les parties du poème de Sannazar ne sont pas gâtées par l'abus blâmé plus haut. Voy. NICOLA DI LORENZO, *Sul de partii virginis di J.-S.*, Pistoria, 1900.

³ Sur la piété sincère de Sannazar, voy. GABOTTO, *la Fede di S. Bologna*, 1891.

⁴ Voy. ROSSI, *Quattrocento*, où les questions de littérature sont très bien traitées dans les notes. Il faut attendre un travail spécial de PERCOPO.

⁵ Outre l'excellent travail de NUNZIANTE, *Un divorzio ai tempi di Leone X*, Roma, 1887.

⁶ Mes recherches aux Archives secrètes n'ont pas donné plus de résultats positifs que ceux que Nunzianté obtint en un temps où les inventaires des archives en question n'étaient pas encore abordables.

nazar dirigea contre Léon X à propos de la décision de cette affaire sont fondées¹. Dans ce moment d'extrême sur-excitation, le poète composa la mordante épigramme dans laquelle il se moque de Léon X qui, comme une clignotante taupe, voudrait être, contre sa nature, un lion². Cette attaque et une autre semblable du poète restèrent-elles inconnues du Pape? Les opinions diffèrent à ce sujet. Le fait est que, le 6 août 1521, arriva à Sannazar un bref extrêmement flatteur; ce bref contenait la prière de publier immédiatement le poème sur la naissance du Christ. Ce désir était fondé sur ce que, contrairement à tant de mauvaises productions littéraires, son poème glorifiait avec un rare bonheur la Reine du ciel. « Pendant que l'Église est tourmentée et déchirée par d'autres, toi, tu l'élèves jusqu'au ciel. Notre siècle est illustré par l'éclat de ton poème. D'un côté se tient Goliath en armes contre nous; de l'autre, le frénétique Saül; là, le pieux David apparaît et vainc cet insensé par sa fronde, tandis qu'il calme les transports du furieux avec l'aimable lyre³. » La réponse que fit Sannazar à cette invitation du Pape n'est pas connue. Une triste preuve de l'implacabilité du poète est, par contre, dans l'outrageante épigramme que Sannazar, après la mort de Léon X, fit contre lui. Sur la foi du faux bruit que le Pape était décédé sans sacrement, il lança une indigne attaque contre le mort⁴.

Les humanistes Girolamo Fracastoro et Battista Spagnolo se servirent de l'élément classique avec une plus grande réserve que Sannazar. Le premier, qui loua en termes

¹ Comme NUNZIANTE, SCHERILLO déclare aussi que toute cette affaire continue à être enveloppée d'obscurités.

² *Épigr.*, II, p. 57. — SCHERILLO insiste avec raison sur le caractère purement personnel de cette attaque.

³ Publié pour la première fois dans l'*edix. Corniniana des Poemata XLIII* de SANNAZAR, sans indication de sources, et réimprimé avec des fautes dans ROSCOË-HENKE, III, p. 532. — Ce témoignage confirme, quoi qu'en dise SCHERILLO, l'opinion de MORONCINI, que Léon X espérait de tels poèmes un progrès religieux.

⁴ *Épigr.*, III, p. 8.

excessifs le mécénat de Léon X, n'appartient pas spécialement au cercle littéraire romain avec lequel il se tint cependant en active relation. Dans son poème de *Joseph*, Fracastoro dédaigne d'étaler des phrases paiennes. Cet humaniste, qui était célèbre en même temps comme médecin et comme philosophe, doit sa renommée au poème didactique qui est consacré à l'abomination du temps et au mal français. Ce sujet scabreux est traité dans cet élégant autant qu'impressionnant poème avec un grand soin d'éviter toute indécence. Un certain emploi de la mythologie antique correspond ici au contenu. Au commencement du deuxième livre, il peint très vigoureusement les maux qui ont fait irruption sur l'Italie et y oppose la tranquillité dont Rome jouissait sous le magnanime Léon¹.

Une très remarquable figure est celle du Carme Battista Spagnolo Mantovano, général de son ordre depuis 1513, mort le 20 mars 1516 et déclaré bienheureux par le Pape Léon XIII². Comme Sadolet, il alliait une sincère piété à un grand enthousiasme pour les trésors de l'antiquité. En Italie et même jusqu'en Allemagne, il jouissait d'une grande réputation de poète fécond; on exagérait en le proclamant un second Virgile³. Bien que Spagnolo, même dans ses hymnes sacrés, ne dédaignât pas l'élément mythologique, il l'employa cependant avec mesure; plusieurs fois, il réagit dans un sentiment chrétien contre le paganisme de l'antiquité, duquel il ne peut cependant se délivrer entièrement. Au commencement de son *Calendrier des fêtes* (*De sacris diebus*⁴), il déclare que le lecteur ne doit pas s'attendre à

¹ CASTELNAU, *Médecins*, p. 326; ROSSI, *Fracastoro in relazione all' aristotelismo e alle scienze nel Rinascimento*, Pisa, 1893; BARBARANI, *G. Fracastoro*, Verona, 1897.

² Voy. F. AMBROSI, *De rebus gestis ac scriptis op. Bapt. Mantuani*, Taurini, 1784; FANUCCHI, *Vita d. b. Batt. Spagnolo*, Lucca, 1887; GABOTTO, *Un poeta beatificato*, Venezia, 1892.

³ A Mantoue, son buste fut placé derrière celui de Virgile. BETTINELLI, *Lette ed arte Mantor* (1774), p. 100.

⁴ Première édition, Lyon, 1516, réimprimée dès 1518 par WIMPHLING, à Strasbourg.

trouver dans son poème rien de relatif aux fausses divinités ; il ne s'agira ni de Jupiter ni de Junon et de Vénus, mais au contraire de ces héros entrés dans le ciel et pour lesquels le Père Tout-Puissant a établi « le château éthéré ». Dans cet ouvrage, le pieux Carme chante toute la série de fêtes de l'année liturgique, dans laquelle les jours des saints s'enlacent comme une aimable guirlande ; il souligne avec une évidente intention le contraste entre le paganisme et le christianisme, et la victoire de celui-ci sur celui-là.

Le Christ et ses saints ont renversé les faux dieux — c'est le ton principal qui résonne partout. La fin du culte des « fausses larves » approche avec l'Incarnation du fils de Dieu : Mercure, qui plane au Carmel derrière l'ange Gabriel, entend le mystérieux salut à la Vierge sainte de Nazareth ; il entrevoit immédiatement que ses affaires vont mal et se hâte d'annoncer aux dieux ce qu'il a entendu : ceux-ci tiennent conseil, inquiets et tremblants. Vénus et Junon pleurent ; Pallas, remplie d'affliction, jette sa lance, mais se recueille ensuite et conseille d'employer de nouveaux artifices pour le maintien de leur antique souveraineté. C'est en vain ! Le libérateur du monde est né ; il renouvelle tout : lois, sacrifices et prêtres, et il conquiert la terre. « Cédez, ô vous, larves ! lit-on dans le poème du 25 décembre ; quittez le temple : votre gloire est passée ! Apollon Delphien, ferme la porte de ton faux temple, chante avec le trépied dans l'Orcus et emporte tes oracles au gouffre stygien. Vénus, Junon, Jupiter, fuyez dans les ténèbres, car sur terre votre puissance est désormais finie. Allez-vous-en, tyrans ; cédez les situations et les honneurs que vous avez volés. Le vrai roi rentre dans son royaume. »

Avec une tendance chrétienne si fortement exprimée, il est sans importance que le poète emploie quelquefois le vicil apparat classique en nommant le ciel l'Olympe ; Dieu le Père, le Tonnant, les enfers ; « Orcus. Que les astres et les jours de la semaine portent des noms païens, dit Battista Mantovano, en un passage, cela ne peut nous émouvoir : du moment que ces mots signifient de bonnes choses, ils ne peuvent nuire. »

Battista Mantovano dédia son *Calendrier des fêtes* à Léon X.¹ Dans les poèmes sur Cosme et Damien et sur les saints Papes Léon, il rendit hommage à son haut patron à qui il rappelait franchement ses grands devoirs. Ces devoirs étaient au nombre de trois² : restaurer la paix en Italie, défendre la foi chrétienne contre les Turcs et réformer la Curie romaine empoisonnée par la corruption qui infectait tous les pays. « Viens à notre secours, Saint-Père Léon, criait-il, la chrétienté est près de sa perte³. »

Une œuvre qui prend place à côté du *Calendrier des fêtes* de Spagnola, c'est le livre de Zaccaria Ferreri, paru sous l'instigation de Léon X. Cet homme savant mais agité était entré en scène sous Jules II comme champion littéraire du Concile de Pise; après l'élection du nouveau Pape, il résolut de faire sa paix avec lui. Il opéra sa retraite en un poème latin qui se présente comme une remarquable imitation de *la Divine Comédie* de Dante⁴. Bien qu'il parlât librement dans ce poème d'une réforme de l'Église qui devait commencer à Rome, Léon X accueillit très gracieusement l'ouvrage⁵. Ferreri, recommandé chaudement d'autre part, obtint non seulement l'absolution des censures sous le coup desquelles il était tombé à cause de sa participation au schisme de Pise, mais il fut bientôt distingué de la manière la plus marquée par le bienveillant Pape⁶. Il l'ac-

¹ La bibliothèque Laurent, à Florence, conserve l'exemplaire de dédicace aux armes de Léon X.

² *De sacris dieb.*, I, p. 4; *De sanctis Leonibus*.

³ Le Pape ne prit pas cet énergique avertissement en mauvaise part; il convoqua, au contraire, l'auteur au Concile de Latran et favorisa ses efforts pour la réforme des Carmélites. (Voy. AMBROSI, p. 86.) Cependant le Médicis n'en fit pas davantage.

⁴ « Lugdunense somnium de divi Leonis X P. M. ad s. apost. apicem divina electione ad r. Franc. Soderinum card. Volat. 1513. » (Exempl. à la Bibliothèque Laurent.) Autre édition avec dédicace à Louis XII, Lyon, 1513. Voy. MORSOLIN, *Un latinista del Cinquecento imitatore del Dante*, Venezia, 1894.

⁵ « Roma tamen purganda prius, postrema moratur, Quando tarda magis, tanto graviora flagella. »

⁶ Le passage suivant de PARIS DE GRASSIS montre combien Léon X et son

compagna dans son voyage à Bologne, fut nommé évêque, et en 1519, nonce en Russie et en Pologne, il se donna beaucoup de mal pour la réforme du clergé et le refoulement de l'hérésie luthérienne¹. L'estime que Léon X faisait de Ferreri comme poète fit qu'il le chargea de la réforme du bréviaire. Cette tentative ne portait pas — cela est assez caractéristique — sur le fond, mais seulement sur la forme : une amélioration du style était tout ce que Léon X désirait. Ferreri lui apparut comme l'homme indiqué pour ce travail; déjà, par ses hymnes sur le nombre des saints, celui-ci s'était fait un nom. Ferreri se mit avec ardeur au travail; seulement, Léon X mourut sur ces entrefaites. Une partie en parut imprimée pour la première fois en 1525 : la refonte des hymnes du bréviaire². Dans la lettre-préface de Ferreri à Clément VII, il est raconté comment Léon X, plein de zèle pour l'Église et en même temps épris de littérature, a reconnu très justement combien les hymnes employées chaque jour à la louange de Dieu s'éloignaient de la vraie latinité et de la juste mesure des vers; de là cette tâche « de les corriger ou de les refaire en en éliminant tout barbarisme ». Si grand était l'intérêt que Léon X y portait qu'il lisait, une à une, les hymnes à mesure que Ferreri les avait mises sur pied. De même Clément VII était d'avis d'écarter

entourage furent bienveillants envers FERRERI. Le jour de Pentecôte 1517, il écrit « Sermonem nullus habuit quis cardinalis celebrans (s. Crucis) sic de gratia petiit à papa. Factorum illum erat Zacharias electus titularis qui alias fuit scismaticus et ideo plus placuit omnibus quod non fieret sermo per illum scismaticum et cum papa se remisisset ad vota cardinalium omnes quidem acceptarunt ut non fieret. Hadrianus autem obtulit papæ par pavonum si non fieret et papa acceptavit. » *Diarium*.

¹ Voy. MORSOLIN, *Z. Ferreri*. Les pouvoirs que FERRERI obtint le 7 juillet 1520 pour la Pologne sont dans les *Regest.*, n° 1201, f° 390. (Archives secrètes des papes.)

² *Zachariæ Ferrerii Vicent. Pont. Gardien. Hymni novi ecclesiastici juxta veram metri et latinitatis normam a beatiss. patre Clemente VII P. M. ut in divinis quisque eis uti possit approbati et novis Ludovici ac Lantitii Perusini characteribus in lucem traditi, sanctum ac necessarium opus Breviarium ecclesiasticum ab eodem Zach. Pont. longe brevius et facilius redditum et ab omni errore purgatum prope diem exhibit. Romæ, 1525.* » (Exemplaire rare; l'utilisai celui de la Bibliothèque Casanat.)

des hymnes du moyen âge tout ce qui pouvait choquer des contemporains formés à la culture classique. Le résultat satisfit au plus haut point les latinistes d'alors. Le jugement de la postérité n'est pas aussi favorable. Certainement les hymnes de Ferreri, qui appartiennent au meilleur temps de la Renaissance, présentent une série de morceaux excellents. Mais le plus grand nombre, en dépit de leur forme classique irréprochable, apparaissent à l'homme d'un goût sain comme une imitation languissante des majestueuses et fortes strophes d'une meilleure époque¹. Rien n'est gardé des anciens chants; tout est refaçonné et en parti repensé. Si on compare même les meilleures poésies, celle du *Veni Creator*², par exemple, avec l'ancienne forme, on voit alors avec étonnement que l'hymne a perdu, presque entièrement en forme et en partie en fond, son ancien caractère. Trop souvent les hauts et religieux sentiments y souffrent de la forme profane. La poésie a subi aussi plus d'une diminution; ainsi la merveilleuse force de l'hymne *Cælestis urbs Jerusalem* a complètement disparu³. Ce qu'il y a de pire, c'est que, dans certains de ces chants à forme classique, des images, des expres-

¹ BAÛMEN trouve beau le début de l'hyme à la Sainte-Trinité :

O celsitudo gloriæ,
O maximum mysterium ;
Secreta cæli noscere
Conceditur mortalibus.

² Cette hymne est refaite ainsi dans FERRERI :

Veni, beate spiritus
Nostræque menti ill. here,
Depelle cuncta crimina,
Et da tuis charismata.

Hyberna pelle frigora
De cordibus rigenibus;
Tuo nitore splendeant,
Tuo calore ferveant.

Xenophanis ceu lesbii
Te iambicis attollimus
Concentibus : sic effice
Nos esse cæli compotes.

Zelum futuri sæculi
Hujusque vite tedium
Des, o perennis halitus
Parentis atque filii.

³ Le poème de FERRERI commence ainsi :

Civitas hæc est vocitata pacis
Visio : que de superum beato
Orbe descendens nova sponsa, gaudet
Conjunge Christo.

sions, des allusions païennes sont employées avec une incroyable naïveté. Ainsi la Sainte Trinité est nommée *triforme numen Olympi*; la mère de Dieu est invoquée comme une heureuse divinité (*felix dea*) ou la très pure Nymphé (*nympha candidissima*); Dieu, comme le plus grand maître des dieux (*deorum maximus rector*). L'humaniste, qui se plaît à la beauté des tournures classiques, leur a donné la prépondérance d'une manière très inconvenante.

Jusqu'ici, tous les poètes mentionnés sont étrangers à Rome. Il ne manquait cependant pas de talents indigènes parmi les membres de la Cour des Muses de Léon X : la si incroyable stérilité du temps de Nicolas V était enfin vaincue. On peut citer Marcello Palonio qui chanta la bataille de Ravenne, Egidio Gallo, Battista Casali, Antonio Lelio, Bernardino Capello, Vincenzo Pimpinelli, Lorenzo Vallati, Giambattista Sanga, Lorenzo Grana, Scipione Lancellotti, Camillo Porcari, celui-ci nommé professeur d'éloquence par Léon X; enfin, Evangelista Fausto Maddaleni de Capodiffero.

Celui-ci, nommé également par Léon X professeur à la célèbre école Pomponio Leto, avait déjà été en rapports avec Jules II.

C'était encore un des féconds poètes de ce temps, mais il n'y a pas trop à s'en réjouir. Tout d'abord, il avait célébré les Borgia; comme il ne reçut d'eux aucune récompense, il changea son ton et se fit l'écho des accusations les moins mesurées des ennemis de cette famille. Certains de ses poèmes révèlent par leur lubricité la mauvaise influence de l'antiquité. Le fécond poète chanta Léon X en de nombreux poèmes; il célébra les choses les plus diverses, l'éléphant offert par le roi de Portugal comme les artistes et les œuvres d'art de la Rome d'alors¹.

¹ Ses poèmes sont dans Cod. Vatic. 3351. Voy. NOLHAC, p. 257. On trouve dans Cod. Capponi, 75, f° 91-112 de la Bibliothèque Vaticane, des épigrammes de lui ainsi que de Blossio Palladio, L. Grana et B. Pimpinelli, sur l'octroi du droit de bourgeoisie aux neveux du Pape. Quelques poésies d'E.-F.-M. de Capodiffero, se trouvent dans Cod. 33 de la Bibliothèque communale, à Savignano, dans la Romagne.

Plusieurs membres de la famille Mellini, que rappellent encore aujourd'hui la villa sur le mont Mario et la tour de Sainte-Agnès, se distinguèrent aussi comme poètes. L'un d'eux Celso Mellini par ses controverses avec l'humaniste français Longueil et par sa mort tragique et prématurée, atteignit une grande célébrité.

De Rome était sorti aussi Marc-Antonio Casanova, dont la famille était originaire de Côme. Ce spirituel imitateur de Martial dédia au Pape ses *Heroica*¹; en récompense, il reçut le titre de comte. Casanova qui était *abbreviator* apostolique, passa pour l'un des poètes les plus élégants et les plus combattifs de ce temps. On l'appelait le nouveau Catulle et on qualifia ses épigrammes de célestes. Le Mantouan Giovanni Muzzarelli, peu remarqué d'abord, força l'attention par un dithyrambe sur Léon X. Le Pape le récompensa en le nommant gouverneur de Mondaino en Romagne, où il trouva une mort violente². Parmi les poètes de cour se place le Sici-

¹ « *Heroica Marci Antoni Casanovæ* » (cent dix-sept épigrammes, un hymne *ad Virginem Christi param* et une élégie *de morte patris*). L'exemplaire de dédicace adressé au Pape, un charmant Codex-Renaissance aux armes de Léon X, se trouvait en la possession de S. VOLPICELLA, qui en publia à Naples, en 1867, une édition avec des annotations (*Nozze Medici-Gallone*), aujourd'hui devenue très rare. Le Codex se trouve maintenant à la Bibliothèque de la *Società di storia patria*, à Naples, où je l'utilisai en 1893. Le manuscrit est important, en ce qu'il montre avec quelle absence de sens critique fut faite la publication des *Carmina ill. poetar. Ital.*, Parisiis, 1576. — Divers poèmes qui, d'après le manuscrit napolitain, appartiennent à CASANOVA, sont attribués à d'autres auteurs (TERALDEO, LANPRIDIO, MOLZA). L'hymne *ad Virginem Christi param* est particulièrement significatif pour le mélange de christianisme et de paganisme. On y lit :

Jure Ceres, jure et colitur jam nulla Minerva,
Nulla soror Phœbi est nec Jovis ulla soror

Mais le poète chante ensuite :

In te stelliferi Rector descendit Olympi
Elegitque uteri candida templa tui
Quo noscente ruunt veterum simulacra deorum.

La fin est encore plus forte :

Pulsa Venus Cypro est : pulsa Diana Epheso.

² Voy. *Giorn. d. lett. Ital.*, XXI, p. 362; XXVII, p. 268.

lien Iano Vitali, qui dans un poème débordant de dégoûtante flatterie sur l'élection de Léon X, ne craignit pas de dire qu'un nouveau Jupiter était descendu du haut Olympe et que, pareil à Apollon, il guérirait toutes les maladies¹. D'une manière aussi insipide, dans un poème où il excite Léon X à s'occuper de l'ornement du Quirinal devenu désert, un ancien Dominicain instruit, Zanobi Acciaiuoli, compare le Pape Médicis au dieu du Soleil Apollon.

Très estimé aussi était Guido-Postumo Silvestri, médecin et poète, qui chanta dans un poème le bonheur de l'Italie pendant le règne de Léon X. En remerciement, le Pape fit rebâtir la maison de campagne du poète, tombée en ruine. Postumo paya cette libéralité par une élégie qui se termine ainsi :

Léon me donne de l'or pour les sons argentins de la lyre.
Vois, du toit qui s'élève brillent les rayons de l'art!
Oh! qui douterait encore de la vérité de la légende d'Amphion,
Puisque, élégante maison, le son de la lyre t'a bâtie?

Un autre poème du même auteur va encore plus loin dans la flatterie ridicule; il prie le Christ, Marie et les saints de laisser encore à l'humanité Léon, cette divinité, car il y a assez de saints dans le ciel! Le même homme dans un long poème célébra les chasses de son divin protecteur². Postumo, l'ami de l'Arioste, le correspondant d'Isabelle d'Este, est aujourd'hui oublié; de même qu'Antonio Tebaldeo de Ferrare, quoique ce dernier soit rappelé par un monument honorable à *S. Maria della Via Lata*³. Destiné d'abord à la médecine, Tebaldeo entra plus tard dans l'état ecclésiastique. A Rome, il gagna bientôt la faveur du Pape et l'amitié des membres les plus éminents de la Cour : Bibbiena, Bembo et

¹ ROSCÉ HENKE, II, p. 412. — Sur Iano Vitali, voy. *Arch. stor. Sicil.*, N. S., VIII (1888), et GNOLI, *Un giudizio*, p. 162.

² Voy. RENIER, *Della corrisp. di G. P. Silvestri*, dans la remarquable publication : *Nozze*. — CIAN, *Sappa Flandinet*, Bergame, 1894, p. 241.

³ FORCELLA, VIII, p. 407. — Voy., sur TEBALDEO, *Gaspary*, II, p. 1, 306, 367; *Giorn. d. lett. Ital.*, XXXV, p. 193; XXXVII, p. 96; Rossi, *Pasquinate*, p. 111.

Raphaël qui fit son portrait. Tebaldeo, que quelques-uns égalaient à Bembo, versifiait en latin comme en italien ¹. Comme d'autres nombreux poètes, il chanta les efforts de Léon X pour la croisade ; il a célébré aussi la villa du cardinal Médicis à Monte-Maria. Comme Tebaldeo était très habile improvisateur, il obtint de nombreuses faveurs du Pape ; une épigramme latine à la louange de Léon X lui rapporta un cadeau princier de 500 ducats ².

A côté des poètes originaires d'Italie se trouvaient alors beaucoup d'étrangers ³, car de tous côtés les humanistes affluaient dans la ville éternelle pour y étudier ou y faire leur fortune. Proportionnellement, les Allemands étaient très nombreux ; à côté de Hutten, on mentionne : Susténius, Petrus Aperbachius, Janus Hadelius Saxo, Kajus Silvanus, Gaspard-Ursinus Velius et Michael Humelberg. Ceux-ci étaient presque tous en relations avec l'hospitalier Gorits ⁴.

Le total des écrivains et des poètes énumérés par Arsili dans la Rome des Médicis s'élève à plus de cent. Un flot de bons et de mauvais poèmes, d'odes, d'épîtres, d'épigrammes, d'églogues se répandait sur la ville éternelle. Une pasquinade de l'an 1521 remarque que les versificateurs à Rome sont plus nombreux que les étoiles du ciel ⁵. L'importance

¹ Voy. l'intéressante lettre de Bembo à Bibbiena du 19 avril 1516. BEMBO, *Opere*, III, p. 11.

² *Luca Gaurici Tractatus astrologicus*, Venetiis, 1552, p. 65. — Dans les *Spese* de SERAPICA, je trouve inscrit le 13 juillet 1518 : « A M. Antonio Tebaldeo duc. 200. » (Archives d'État, à Rome.) — Le 12 juin 1518, Léon X avait adressé à Maximilien une lettre : « Pro Ant. Thebaldeo, clerico Ferrarini famil. fust. super adipiscenda possessione ecclesie s. Mariae de Bretonico. » *Arm.* XXXIX, t. XXXI, 1518, n° 65. (Archives secrètes des papes.)

³ Parmi ceux-ci, il faut citer particulièrement l'Espagnol Bartolome de Torres-Naharro, qui railla dans ses comédies les ridicules de la Rome papale. Voy. GANOTTO, *Un comediografo Spagnuolo alla corte di Leone X*, dans la *Gazz. lett. di Torino*, 1889, n° 17. — Sur l'Espagnol Saturno Gerona, mort en 1523, dont on garde l'épithaphe en vers à Santa-Maria dell' Anima, voy. le spirituel essai de GNOLI dans la *Nuova Antologia*, 3^e série, LI, p. 232-248.

⁴ GRACONOVIS, VIII, p. 328.

⁵ « Carmina apposita Pasquillo, anno 1521. » Voy. GNOLI, *Pasquino*, p. 23. — Sur la *Smania versuista* de ce temps, voy. aussi CIAN, dans *Giorn. d. lett. Ital.*, XVII, p. 277.

de ces poètes vivant à l'ombre de la Curie était en général en rapport inverse avec leur nombre. L'oubli presque total dans lequel sont tombés la majorité des poètes latins de ce temps et leurs ouvrages respirant seulement l'air de la Cour au lieu de la vraie poésie, peut être considéré comme mérité. Néanmoins, il ne faut pas contester la portée historique de leur littérature.

Du reste, la poésie latine, répandue partout avec l'ardeur d'une mode, exerça sur la poésie italienne contemporaine une profonde influence. A la vérité, on ne rencontre que trop souvent, à côté d'une fécondité inépuisable, un manque complet d'originalité. Même les deux plus remarquables lyriques, Bembo et Molza, en dépit de hauts dons, ne se signalèrent que par une élégante imitation; à leur suite se range une bande innombrable de disciples que les Italiens ont désignés justement du nom de « rimatori ¹ ». Francesco-Maria Molza, nommé le nouveau Tibulle, était d'ailleurs un poète hautement doué, qui malheureusement dissipa ses meilleures forces dans une vie agitée et immorale. Les autres poètes italiens de la Rome léontine ne survivent que dans l'histoire littéraire; on s'étonne des louanges que firent d'eux les contemporains. Qui connaît, par exemple, encore aujourd'hui le poète Bernardo Accolti; la « grande lumière d'Arezzo, « l'unique » (*l'unico*), comme il se nommait orgueilleusement lui-même et comme le nommaient les autres? Accolti chanta la libéralité de Léon X qui l'avait récompensé si richement qu'il put acheter le titre de duc de Nepi. La réputation, inexplicable aujourd'hui de cet Arétin qui, par son aimable et ingénieux bavardage, ravit la société de la Cour, provient du reste du goût particulier de cette

¹ Voy., outre REUMONT, III, p. 2, 326; TIRABOSCHI, VII, p. 33. — Les contemporains se moquaient déjà de plusieurs de ces poètes, par exemple de G. Casio. Voy. ROSSI, *Pasquinate*, p. 81; *Giorn. stor. d. lett. Ital.*, XXXVIII, p. 56, et GEREMIA, *G. Casio*, Palermo, 1902. — Sur un autre médiocre versificateur, Mariangelo Accursio, voy. *Cali in Nuova Rassegna*, I, p. 45. Sur les *Canzoni de Guql. de' Nobili* en l'honneur de Léon X, voy. PAWLOWSKI, *Catalogue des livres de la Bibliothèque Firmin Didot*, 1878, p. 36.

époque pour l'accompagnement des poèmes avec de la musique adaptée. « Si on apprenait, raconte Pierre Arétin venu à Rome à ce moment, gratifié par le Pape et favorisé particulièrement par le cardinal de Médicis ¹, si on apprenait que le céleste Accolti improviserait sur le luth, les boutiques se fermaient et les prélats comme les autres grandes personnalités faisaient cercle autour du chanteur. » Pierre Arétin fut même envoyé un jour à Accolti pour lui rappeler une visite qu'il avait promise au Pape. Lorsque Accolti venait au Vatican, Léon X ordonnait de laisser entrer tout le monde. Le poème qu'il chanta sur la Vierge enthousiasma tellement les auditeurs qu'ils s'écrièrent tout d'une voix : « Vive longtemps le divin poète ! » Cette production est restée ; quand on la lit, on s'étonne qu'une telle œuvre ait pu obtenir une telle approbation ². L'échelle de proportion d'alors est entièrement différente de celle d'aujourd'hui.

Le poète Agostino Beazzano fut doté aussi de riches bénéfices. Il remercia dans des sonnets italiens et dans des épîtres latines. Plus considéré encore par Léon X et utilisé à des missions diplomatiques fut le poète Giangiorgio Trissino ³. Avec une chaude recommandation de la margrave Isabelle d'Este aux cardinaux Bibbiena et Louis d'Aragon, ce poète de qualité était venu au printemps de 1514 de Vicence à Rome, où il fut accueilli avec grand honneur par Léon X. Dès l'automne de l'année suivante, Trissino recevait une mission difficile en Allemagne, près de l'empereur Maximilien qui le retint au delà des Alpes jusqu'au printemps de 1516 ; à l'automne de 1516, il fut envoyé en mission à Venise. Ce gentilhomme refusa une récompense pour les services rendus. Dejà, en 1515, il avait dédié au Pape sa tragédie *Sophonisbe*, non sans crainte que cette œuvre écrite en italien ne fût pas agréable au classique et éclairé Médicis. Le sujet

¹ Il obtint 50 ducats le 25 août 1520. Voy. CESAREO, p. 499.

² ROSCOË-BOSSI, VII, p. 15 ; GASPARY, II, p. 1, 314.

³ MORSOLIN, *Giangiorgio Trissino*, Firenze, 1894. Les lettres del card. Giulio de' Medici al Trissino ont été publiées par MORSOLIN, à Vicence (Nozze public.) en 1881.

de l'ouvrage, composé en vers non rimés, est emprunté au trentième livre de Tite-Live. Cette tragédie est déjà terne et froide; l'épopée héroïque de Trissino, *l'Italie délivrée des Goths*, qui parut d'abord en 1547, doit être regardée comme malheureuse¹.

De même, et sans beaucoup plus de succès, Giovanni Rucellai², ami de Trissino, écrivait en vers non rimés. Comme son proche parent, le Pape le chargea plusieurs fois d'affaires politiques, et dans un moment critique l'envoya en mission auprès de François I^{er}, roi de France.

On a dit souvent que la tragédie de Rucellai, *Rosemonde*, fut jouée en présence de Léon X pendant le séjour de celui-ci à Florence; cela n'est nullement établi. Parmi les poètes de ce temps apparaît encore un autre parent de Léon X, Pietro de Pazzi; il est impossible de se rendre compte du mérite qui lui a valu de tels éloges de ses contemporains³.

On est surpris que le Pape, qui récompensa tant de rimailleurs et de poètes sans valeur⁴, se soit montré si dédaigneux pour l'Arioste. Se fiant à d'anciens rapports d'amitié, celui-ci était venu en hâte à Rome après l'élection de Léon X. L'accueil très aimable qu'il reçut du Pape éleva au plus haut point les espérances du poète. Son étonnement fut d'autant plus grand de ne pas les voir se réaliser. Les spirituelles satires dans lesquelles l'Arioste dépeint l'état de Rome montrent combien sa déception fut grande et profonde. Cependant, même dans ses attaques les plus amères, apparaît l'intention d'excuser le Pape dont il reçut un privilège pour la réimpression de son *Orlando* et plusieurs bénéfices comme marques de faveur⁵.

¹ Voy. ERMINI, *l'Italia liberata di G. Trissino*, Roma, 1893, et MORSOLIN, dans *Rassegna bibliogr.*, 1895, n° 1. — Les vers énergiques contre les abus de Rome manquent en quelques exemplaires de l'édition originale. D'après MORSOLIN, ces vers (*Un poeta ipocrita*, dans la *Nuova Antologia*, 1^{er} novembre 1882) étaient adressés au Pape et à la Curie.

² MAZZONI, *Opere di G. Rucellai*, Bologna, 1887.

³ GNOLI, *Un giudizio*, p. 41.

⁴ Voy. BERNARDO GIAMBULLARI, *Sonetti rustici di Biagio del Capperone*, pubbl. a cura di C. Arlia, Città di Castello, 1902.

⁵ Voy. SADOLETI, *Epist.*, p. 193; BEMBI, *Epist.*, X, p. 40; ROSSI, *l'Ariosto*

*
* *

A côté de la poésie, l'éloquence prit une place considérable dans la Rome de Léon X. Enfant de la Renaissance autant que membre d'un peuple pour qui les plaisirs de l'oreille étaient au premier plan, le Pape était aussi heureux d'une belle prose latine que de vers harmonieux. Les solennels discours d'obédience, dont la réponse pour certains de ses prédécesseurs qui n'avaient pas de culture classique était une source d'embarras, devenaient pour lui une haute jouissance : il répondait à tous avec une habileté et une élégance étonnantes. Cet art ne devait pas peu contribuer à la gloire du Pape Médicis, en un temps où on appréciait de façon si exagérée l'élégance classique qu'on estimait également l'habile rhéteur et le peintre.

Les discours alors les plus admirés laissent froids la plupart du temps le moderne lecteur : beaucoup d'érudition classique mais peu d'originalité. Dans les meilleurs, les heureuses pensées et les nobles trouvailles même sont souvent étouffées par un torrent de phrases sonores. On cherche vainement de vrais sentiments, des pensées profondes dans ces discours pompeux ; la forme élégante tient lieu de tout. Le vide du contenu est souvent effrayant. Et alors quel manque de vérité ! Comme dans les lettres de forme classique, la louange est versée sans aucune mesure. Si les faits manquent, on loue les prétendues intentions, on aligne les phrases brillantes qui sonnent comme un éloge. Des tours de force de ce genre étaient alors admirés. Il arrivait qu'un discours funèbre fût considéré comme très élégant et très

e il beneficio di S. Agata, dans Rendiconti dell' Ist. Lomb. d. scienze e lett., 2^e série, XXXI (1898), 1169; REUMONT, III, p. 2, 347, déclare que le privilège pour l'édition de l'Orlando a servi aux détracteurs de Léon X, comme s'il comportait une approbation du Pape à la poésie de l'Arioste, tandis qu'il ne s'agissait, en réalité, que d'un privilège légal en faveur de l'imprimeur. Cela est juste ; ce qui n'empêche pas que CASTELNAU a eu raison d'écrire (les Médicis, II, p. 336) : « Vue de plus haut, cette manifestation de puissance spirituelle en faveur d'une œuvre profane, adverse au fond, sinon

bien fait parce qu'on y avait réussi à louer un homme qui n'avait possédé réellement aucune des qualités que l'élégance et l'habileté de l'orateur lui attribuaient¹. Si les phrases harmonieuses, bien présentées, retentissaient agréablement aux oreilles, les auditeurs étaient satisfaits.

Dans cet ordre d'idées, Léon X n'aura pas fait exception. Quelle estime exagérée il faisait de ces harangues, cela se voit par l'ordre qu'il donna en 1514 que les réunions des sénateurs devaient être ouvertes chaque fois par un discours d'un Romain sur les personnages importants de l'antiquité. La fête des patrons de sa famille, Cosme et Damien, était célébrée par des discours. Un jour, à cette occasion, parla Raphaël Brandolini, célèbre comme improvisateur et épistolier, lequel glorifia plus tard son protecteur le Pape dans un élégant dialogue intitulé *Léon*². Le péril turc donna de même occasion à de nombreux discours³.

A côté de cela, il faut signaler les prédications habituelles de la chapelle Sixtine. Celles-ci se distinguaient à peine des autres harangues : Léon X voulait qu'elles fussent courtes et ne durassent pas plus d'un quart d'heure. Fréquemment, le Pape faisait venir un prédicateur qui avait fait un bon discours pour lui en témoigner personnellement son conten-

hostile à l'esprit chrétien, met en plein jour le caractère de l'évolution accomplie au faite de l'Église.»

¹ Très intéressant à ce point de vue, le rapport suivant de PARIS DE GRASSIS sur les obsèques, célébrées le 3 avril 1517, du cardinal Sisto Gara della Rovere : « Camillus Portius canonicus Romanus elegantissimam habuit orationem cum admiratione omnium expectantium quo evasurus esset orator ipse in laudem unius viri qualis iste fuit nullius ingenii, nullius veritatis, virtutis sed abiectionis viri sicut unus asinus et tamen elegantia et dexteritas oratoris tanta fuit ut in laudem ipsius viri evaserit. » *Diarium*. (Archives secrètes des papes, XII, p. 23.)

² Sur Raphaël Brandolini Lippi, voy. TIRABOSCHI, VI, p. 2, 270. FOGLIAZZI dans la préface au *Raph. Brandolini Lippi iun. Dialogus Leo nuncupatus*, Venetiis, 1753. La Bibliothèque Classense, à Ravenne, garde un exemplaire original de dédicace, brillamment orné, de son *Oratio de laudibus eloquentiæ in æde divi Eustachii ad populum, habita XV Cal. Nov., 1513*.

³ GEIGER, *Renaissance*, p. 274, mentionne un discours d'A. Navagero sur la question turque. Très rare et manquant dans GROEFFE et la *Baltasar. de Rio Pallantinus, Oratio de expedit. contra Turchos ineunda*, Romæ (MAZUCHIUS), 1513.

tement¹. D'après le témoignage de Giovio, un bon sermon réussi pouvait mener à l'épiscopat². Du reste, Léon X avait en 1513 donné des instructions plus rigoureuses au maître du palais sur les prédicateurs qui devaient être présentés au Pape³. Ceci ne fut guère observé; ainsi pouvait continuer l'abus déjà blâmé par Érasme au temps de Jules II et d'après lequel les prédicateurs, dans leur langue cicéronienne, s'occupaient plus de l'antiquité que du christianisme. Un témoin qui n'est pas suspect, le maître des cérémonies Paris de Grassis, rend compte du scandale que provoqua un humaniste qui, en 1517, à la fête du baptême de saint Jean, invoqua devant le Pape, « d'une manière plus païenne que chrétienne, » les dieux et les déesses. Les prédicateurs, en agissant ainsi, ne croyaient pas plus mal faire que l'humaniste Mario Equicola qui, dans son discours où il félicitait Léon X d'une allocution heureuse, le comparait à Castor, à Romulus et à d'autres qui avaient été élevés au rang des Dieux⁴. Plus loin encore alla Pierio Valeriano qui, dans son oraison funèbre du cardinal Bibienna, dédiée à Léon X, apostrophait ainsi l'ombre du cardinal « Nous ne cherchons pas en quel lieu de l'Olympe ta vertu immortelle t'a conduit sur un quadrigé d'or; mais, si tu vas à travers les

¹ Le maître des cérémonies de Léon X s'exprime ainsi à l'occasion de la Saint-Étienne, 1516 : « Sermonem habuit quidam frater s. Dominici de Placentia de domo Alemanorum et doctissimum et elegantissimum ita ut papa post missam miserit pro ipso fratre et multum eum commendaverit de doctrina et elegancia et arte concionandi. » PARIS DE GRASSIS, XII, p. 23. (Archives secrètes des papes.)

² P. Jovii *Dialogus de viris lit. illustr.*, dans BURCKHARDT, I^{er}, p. 283.

³ Le rapport mentionné en partie seulement par MUNTZ, *Raphaël*, p. 426, et par BURCKHARDT, et cité avec des incorrections par CREIGHTON, V, p. 315, est celui-ci dans l'exemplaire du PARIS DE GRASSIS, XII, p. 23 : « Sermonem habuit quidam scholaris Narniensis satis scholasticæ et potius gentilitio more quam christiano, invocans deos deaque in exclamatione sua ita ut multi riserint multi detestati fuerint. Ego increpavi magistrum palatii qui non corrigit quando prævidet eos sermones. Papa patienter tolleravit ut est sui moris patientissimi et dulcissimi. » Sur un autre discours humaniste, voy. LUTOLF, *Schweizergarde*, p. 20.

⁴ « Oratio ad Isab. Est. in consecratione divæ Andreasiæ. » Voy. LUZIO-RENIER, dans *Giorn. d. lett. Ital.*, XXXIV, p. 18. Là, se trouve le détail sur Equicola, qui vint à Rome en 1513, par ordre des Gonzague.

mondes célestes contempler les héros, n'oublie pas de supplier le roi du ciel et tous les autres dieux, s'ils veulent jouir de leur culte ici sur la terre¹, d'accorder à Léon les années dont les Parques impies ont privé Julien de Médicis et toi². »

Beaucoup de discours conservés, manuscrits ou imprimés, n'ont pas été du reste prononcés comme ils sont écrits. On en peut dire autant de l'énorme discours prononcé au Capitole, à la fête des Fleurs, par le réformateur de l'Université, lorsque fut élevée sur le Capitole la colossale statue de marbre de Léon X, votée conformément à une décision du Sénat de l'an 1518³. L'orateur⁴ fait défiler presque toute l'histoire de Rome; même il commence par les plus anciens États de l'humanité. Romain de naissance, il s'arrête avec une prédilection marquée à l'antique histoire de sa patrie. Énergiquement, il décrit le contraste entre autrefois et aujourd'hui : « Les anciens couvraient de leurs maisons sept collines qui ne montrent maintenant que des ruines et des vignes. Des seize forums avec leurs basiliques et leurs temples, nous ne voyons plus que la place vide. Des vingt aqueducs, il ne reste plus que l'*Aqua Virgo*. Des treize thermes, nous avons encore les ruines de ceux de Dioclétien et de Caracalla; des trois cents temples, le Panthéon est seul resté entier. De l'amphithéâtre de Vespasien, compté jadis parmi les merveilles du monde, nous ne voyons plus que le tronc mutilé. Où sont les cinq Naumachies, les onze nymphées, les quatre champs de course, les six grands obé-

¹ P. Valeriani *Hexametri*, Ferraria, 1550, p. 78.

² *Oratio totam fere Romanam historiam complectens habita Romæ in edibus Capitolinis XI Kal. Maii 1521 ab anonimo auctore die qua dedicata fuit marmorea Leonis X P. M. statua ed. R. Venuti, Romæ, 1735.* — Que Léon X ait entendu cette harangue, c'est là une affirmation tout à fait arbitraire de GNECONOVIVS, VIII, p. 297. Le discours n'a jamais été prononcé. Voy. GNOLI, *Un giudizio*, p. 35.

³ VENUTI croyait que c'était Celso Mellini, qui était mort cependant dès 1520. MARINI pensait à G.-B. Veralli. GNOLI (*Un giudizio*) considère avec la plus grande vraisemblance Blossio Palladio comme l'auteur de cette harangue. Il est question aussi, dans ce dernier, des allusions qu'elle contient à l'affaire de Longueil.

lisques, les vingt-quatre bibliothèques, les dix basiliques, les vingt-deux chevaux d'airain doré, les trente-six arcs de triomphe de marbre et tant d'autres ouvrages d'architecture? Tout cela git, en ruines, renversé ou brûlé pour faire de la chaux et détruit, au point qu'il n'en reste plus aucune trace. » Plus la douleur de l'orateur sur cette destruction est grande, plus il admire les vieux Romains. Il ne veut voir que les côtés lumineux des temps antiques, de telle sorte qu'il regarde comme non fondée l'accusation faite aux Romains d'avoir conduit des guerres injustes, opprimé des provinces. Dans un jour d'autant plus fâcheux lui apparaissent les barbares de Gaule et de Germanie qui envahirent l'Empire romain. Dans la deuxième partie de son mémoire, car ce discours doit être appelé ainsi, l'auteur s'arrête à la gloire de la nouvelle et chrétienne Rome. Après que nous eûmes conquis par les armes les pays et les mers, et par la littérature une gloire éternelle, il ne nous restait plus qu'à devenir participants du ciel par la religion. Ainsi la religion succède à la gloire des armes comme Numa à Romulus. » Ensuite, il entonne un éloge enthousiaste des Papes qui non seulement rétablissent partiellement l'ancien royaume, mais en fondent aussi un nouveau tout spirituel. Aucune ville du monde n'a agi plus puissamment pour le christianisme que Rome. Tant de Papes originaires de Rome, tant de milliers de martyrs dont nous honorons aujourd'hui les reliques dans les voies latines Appienne et d'Ostie le prouvent. — Si donc l'Empire romain a succombé comme une œuvre humaine, nous devons nous réjouir, parce que la ruine de celui-ci fut le commencement d'un nouveau, d'un meilleur empire. — Nous sommes nés dans de plus heureux temps, car nous n'honorons par le cruel Mars, l'adultère Jupiter, la vénale Vénus, le trompeur Mercure, mais le Dieu en trois personnes. Rome était redevable aux Papes de tout ceci et de beaucoup d'autres choses encore. Mais aucun de ceux-ci n'a été aussi populaire que Léon X, le premier à qui est consacrée maintenant une statue de marbre. » Avec des expressions enthousiastes sont dépeints les services du Médicis à

la ville de Rome, sa conduite et ses bonnes qualités. Le Pape a donné des ouvrages d'architecture à la ville et des saints au ciel, il a bâti des églises, réformé les mœurs, rétabli la paix dans Rome; il s'est montré père de la patrie. Comme conclusion, l'orateur déclare qu'il ne veut pas supplier Jupiter, mais la Vierge capitoline, la mère de Dieu, d'accorder une longue vie à un tel pape.

L'élément chrétien est encore plus mis en valeur dans une œuvre semblable de Matteo Ercolano, qu'on ne devait s'y attendre au milieu du courant païen de la littérature d'alors. Ercolano qui, en sa qualité d'ancien ami du Médicis, éprouva souvent la faveur de Léon X, se borna à parler de la vie de son haut protecteur; il rapporte maints traits intéressants de la biographie de Léon X; malheureusement le travail ne va qu'à la quatrième année du pontificat¹.

Tommaso Inghirami et Camillo Porzio, nommé par Léon X à l'évêché de Teramo, jouirent de la plus grande réputation comme maîtres d'éloquence cicéronienne dans la Rome d'alors. Avec ceux-ci, célébrés avec enthousiasme par Giovio, comme des lumières de l'Académie romaine, combattaient pour la palme de l'éloquence Battista Casali, Lorenzo Grana, Blosio Palladio, Sadolet, Egidio Canisio, Vincenzo Pimpinelli et autres nombreux humanistes; beaucoup de ceux-ci eurent l'honneur de faire montre de leur art devant le Pape².

A Porzio et Casali se joignait un savant français venu à Rome en 1516, Christophe Longueil (en latin Longolius), qui sut se gagner bientôt de nombreux amis, entre autres Bembo et Sadolet³. Cet étranger ne manqua pas non plus de jaloux et d'envieux; ceux-ci cherchèrent à utiliser

¹ Le travail : *Mathei Herculani Encomion in Leonem X P. M.*, utilisé souvent, notamment par FABRONIUS, est conservé à la Bibliothèque Laurentine, à Florence, Plut. LI, Cod. XVI.

² Le discours que C. Porzio prononça sur le roi de Portugal, devant Léon X, donna occasion à une épigramme louangeuse. Voy. VOLPICELLA, *Heroica M. A. Casanowæ*, Napoli, 1867, p. 49 et 40. La harangue de Blosio à Léon X est imprimée dans *Anecd. litt.*

³ Voy. SABBADINI, *Storia del Ciceronianismo*.

notamment un discours prononcé par lui à Poitiers en 1508, dans lequel la prééminence était accordée à la France sur Rome et l'Italie. Longueil résolut de pallier cet accident et fit dans ce but à la fin de 1518, dans la maison de Giberti, cinq éloges de Rome¹. Ses amis parlèrent de lui donner comme récompense le titre de citoyen romain; ses ennemis surent, par contre, faire trainer en longueur l'expédition du diplôme. Quand Longueil demanda la délivrance de celui-ci, les sénateurs décidèrent qu'on devait faire une enquête d'abord sur ce qu'il avait écrit auparavant au sujet de Rome.

Avec la plus grande animosité marchaient maintenant les deux partis littéraires l'un contre l'autre : d'un côté, les amis du savant français; de l'autre, les enthousiastes patriotes romains menés par le jeune Celso Mellini, qui d'ailleurs avait d'autres personnes derrière lui². Il y avait d'abord de la jalousie contre cet étranger dont la fierté et la conscience de sa valeur offusquaient; il se joignait à cela une susceptibilité exagérée pour la grandeur de Rome et la peur du développement de l'humanisme étranger qui paraissait menacer par ses progrès la suprématie littéraire de l'Italie. Très sérieusement, il fut soutenu que Longueil, qui copiait activement des manuscrits, avait été envoyé secrètement par Érasme et Budé à Rome pour ravir aux bibliothèques leurs trésors littéraires. L'affaire fut bientôt portée du cercle des humanistes devant le peuple, et là éclatèrent les tendances chauvines qui s'élevaient contre les Français et en général contre les étrangers, « les barbares. » Le parti pris contre Longueil apparaissait à beaucoup comme un devoir patriotique; l'accentuation malade et la surexcitation des idées nationales touchaient naturellement à un côté particulier de la Renaissance. Si l'aristocratie littéraire, représentée par Bembo et Sadolet, prenait le parti de l'étranger attaqué, les

¹ Conservés dans le Cod. Ottob. 1517, p. 44-185 de la Bibliothèque Vaticane. Voy. GNOLI, *Un giudizio*, p. 20.

² Notamment Tommaso Pighinucci da Pi. trasanta, le précepteur des fils de Mario Mellini. Voy. GNOLI, p. 31 et 38, et CIAN, *Giorn. stor. d. lett. Ital.*, XIX, p. 154.

ennemis de celui-ci étaient supérieurs en nombre. Les flots de l'émotion s'élevaient de plus en plus. Si la sombre peinture de Longueil peut être exagérée, les faits cependant prouvent assez que la grande colonie allemande se sentit menacée et déclina, par l'organe de ses représentants de la société « l'Anima », toute solidarité avec Longueil¹.

Il est très significatif que cette affaire ait provoqué une émotion telle qu'on peut assurer avec certitude que la cause de Longueil jeta Rome, en 1519, dans une plus grande agitation que celle de Martin Luther. Le Pape lui-même intervint en faveur de l'accusé en lui faisant, manifestement poussé en cela par Bembo et Sadolet, attribuer d'une manière inusitée de grosses marques de faveur².

Du côté des ennemis de Longueil fut rédigée une accusation en règle par laquelle celui-ci était cité solennellement devant le Sénat et le peuple de Rome comme ayant commis, par suite de ses déclarations contre Rome et les Italiens, un crime de haute trahison punissable de mort : *crimen læsæ majestatis*. Avec un grand sérieux fut déployé d'après l'antique appareil romain une procédure qui plus que toute autre chose montre dans quel monde fantastique vivaient beaucoup d'humanistes.

Jamais les salles du Capitole n'avaient vu une si nombreuse réunion de savants et de littérateurs que le jour où l'affaire entra en discussion. Il faut attribuer à l'influence de Bembo et de Sadolet l'échec de la proposition de révoquer le décret de citoyen romain pour Longueil. Ceux-ci ne purent empêcher, par contre, la résolution qui suivit : les deux partis devaient exposer leurs conclusions, sur quoi interviendrait un jugement public. C'était une forme de plus sous laquelle l'antiquité revivait dans Rome.

Les préparatifs furent grands, plus grands encore que tous

¹ Cette assertion de MELLINI (GNOLI, p. 41) est digne de foi, quoiqu'il ne se trouve aucun document là-dessus dans les Archives de l'Anima.

² Dans le premier des brefs du 19 avril 1519, publiés par CIAN, *Giorn.*, XIX, p. 378, Longueil est légitimé; dans le second, il est nommé comte du palais de Latran et notaire du Saint-Siège.

ne s'y attendaient. Beaucoup de cardinaux et de prélats, le Pape même, se rendirent au jour fixé au Capitole, avides de goûter le spectacle d'un violent débat littéraire. On allait avoir cependant une désillusion; car Longueil avait trouvé prudent de se dérober à la fureur de ses ennemis par une fuite secrète (milieu de juin 1519).

Le discours du jeune Mellini¹, qui flattait habilement les passions nationales, ne laissa du reste rien à désirer comme violence; il réclama avec un grand sérieux que son adversaire, conformément à l'ancienne loi de Rome et comme criminel de lèse-majesté, fût mis à mort ou tout au moins incarcéré. Des rapports contemporains attestent quelle agitation régnait²; Balthazar Castiglione jugeait que Longueil aurait été jeté par la fenêtre ou déchiré en morceaux s'il eût été présent³. Mellini avait impressionné même les amis de Longueil; il reçut pour son rapport des éloges de Léon X. Pourtant Longueil ne fut pas abandonné. Sa défense, que ses amis firent encore imprimer à Rome⁴ au mois d'août, agit en sa faveur. Longueil y présente son affaire d'une manière très habile; il entre entièrement dans la fiction d'un procès antique, parle comme un ancien républicain qui, accusé devant le sénat et devant le peuple, se défend et prend la peine de montrer que, d'après les définitions de la loi Julia, il n'est pas coupable. En termes éloquentes, il rappelle non seulement la grandeur de l'ancienne Rome, mais aussi la prééminence spirituelle de la Ville éternelle comme centre de l'Église. « Il est vrai, dit-il, que vos pères ont dominé autrefois sur une grande partie du monde; si

¹ Le discours de MELLINI qu'on croyait perdu se trouve à la Bibliothèque Vaticane, Cod. Vatic. 3370, et il a été imprimé d'après ce texte dans GNOLI, p. 99-118.

² Voy. notamment la lettre de Gabbioneta à M. Equicola du 30 juin 1519, publiée par CIAN dans *Giorn. d. lett. Ital.*, XIX, p. 155-156.

³ Lettre du 16 juin 1519, dans GNOLI, p. 54.

⁴ La première rédaction jusqu'ici inconnue de la « *Christ. Longolii civis Ro perduellionis rei defensio* » fut découverte à la Bibliothèque Angelica par GNOLI, qui a apporté tant de lumière sur toute cette affaire et qui l'a publiée d'après ce texte, I, p. 121-160.

vous n'envoyez plus aujourd'hui de prêteurs et de proconsuls, vous envoyez partout des évêques et des archevêques. Les Espagnols, les Français, les Allemands, les Hongrois, les Anglais, en un mot tous les mortels qui connaissent le véritable christianisme, suivent la religion de Rome. »

Un revirement inattendu se produisit en faveur de Longueil par la mort prématurée de son adversaire Celso Mellini. En novembre 1519, celui-ci prit part à une chasse de Léon X dans le voisinage de la Magliana, et reçut à cette occasion une preuve particulière de la faveur du Pape. Avidé de porter cette nouvelle aux siens, il se dirigea précipitamment vers Rome. Dans l'obscurité de la nuit, il arriva à un ruisseau gonflé d'eau et se noya. Universel fut le deuil à propos de la mort de ce jeune homme plein de talent; de nombreux poèmes célébrèrent sa mémoire. Léon X ordonna d'élever un pont sur l'emplacement où avait eu lieu le malheur, et fit pour celui-ci une épigramme latine qui se distingue par son élégante simplicité, et qui est restée ¹.

Longueil, pendant ce temps, s'était transporté de Paris à Louvain; il visita là Érasme à la critique ironiste duquel le procès mené à Rome avec un si grand sérieux parut tout à fait ridicule. Longueil, malgré son amère expérience, ne pouvait pas résister au désir de retourner vers la belle Italie; par Bembo, il trouva à Venise, puis à Padoue, un asile tranquille et se consacra là entièrement à ses études, aidé d'une pension de Léon X. Il avait refusé fièrement (en février 1520) une chaire de professeur à Florence, que lui offrait Sadolet par ordre du cardinal Médicis. En mai 1520, il eut la satisfaction de se voir remettre le décret de citoyen romain. Le fidèle Bembo était venu à bout de cette affaire. Ce fut aussi Bembo qui invita Longueil, au nom de Léon X,

¹ GNOLI, après avoir terminé son travail, trouva cette poésie à la Bibliothèque Alessandrina, dans le recueil : « In Celsi Archelai Melini funere amicorum lacrimæ. Impressit Romæ Ja. Mazachius; il l'imprima en appendice S. 165. Voy. sur la fin de Mellini, LUZIO-RENIER, Mantova, p. 235. Les *Giambi insignificanti* (GASPARY-ROSSI, II, p. 2, 283) que Léon X composa, comme cardinal, sur une statue de la Lucrezia trouvée au Transtévère, sont imprimés dans ROSCI & BOSSI, XI, p. 230-231.

à écrire contre Luther. Celui-là le fit en cinq discours. Bembo et Navagero furent très élogieux; ils déclarèrent que Longueil seul avait pénétré dans la citadelle luthérienne et avait apporté la théologie de l'école sur la place publique. Plus juste est le jugement évasif d'Érasme. Malgré toute son admiration pour l'art avec lequel le savant français s'était efforcé de revêtir de la forme cicéronienne les attaques théologiques, il disait que la liberté de son argumentation était gênée par son style étranger.

Longueil ne jouit pas longtemps de son triomphe; exténué par l'acharnement de son travail, il mourut en septembre 1522. Dans la deuxième édition de son discours de défense, de forme cicéronienne, il s'élevait contre la fête de Pasquino, dans laquelle d'honnêtes gens étaient attaqués par des poésies anonymes. Le passage est d'importance, parce qu'il prouve pour ce temps que le Pasquino n'était pas permanent toute l'année. A la vérité, se préparait lentement, sous Léon X, ce changement en suite de quoi Pasquino devint le porte-voix officiel de la raillerie et de la satire romaine¹. Cependant, la statue dans ses lignes essentielles gardait encore son caractère original académique. Après comme avant, mais seulement à la fête de saint Marc (25 avril), elle fut parée et travestie d'une manière ridicule, pendant que les littérateurs, spécialement ceux qui touchaient à l'Université romaine, affichaient leurs épigrammes au piédestal de la statue. Il n'est pas sans intérêt d'observer combien les faits contemporains et les antiques étaient mis à contribution pour l'ornement du Pasquino : en 1512, sous Jules II, on avait déguisé la statue en Mars; en 1513, sous Léon X, elle apparut semblable à l'Apollon du Belvédère; en 1514, comme Mercure; en 1515, comme Orphée; en 1516, comme Protée; en 1517, dans l'année de la procession organisée à cause de l'effroi que causaient les Turcs, elle fut

¹ Voy. un tableau de cette littérature spéciale dans FLAMINI, p. 550. — Le point qui n'est pas encore élucidé est de savoir qui a opéré la métamorphose du Pasquin académique en Pasquin satirique. Aretin ou Antonio Lelio, ou plutôt, comme le pensait CESAREO, le peuple romain.

déguisée en pèlerin. L'organisateur de la fête resta un professeur de l'Université; le patron, un cardinal. Une nouveauté extraordinairement caractéristique pour Léon X, c'est que le Pape s'intéressa directement à la fête et donna de l'argent pour elle. Si ces poésies comportaient quelques excès, les attaques politiques contre la Curie et même contre Léon X étaient admises : les dernières ne renfermèrent du moins jamais rien contre la puissance spirituelle du Pape. Au contraire, Pasquino attaqua à plusieurs reprises l'« insensé » Luther¹.

Les libelles littéraires, sous Léon X, croissaient en proportion de la culture intellectuelle. Rome a été riche de tout temps en satires savantes et populaires; seulement, ce genre de littérature n'avait jamais plus pullulé ni plus licencieusement qu'alors, depuis le temps des empereurs. Partout la médisance faisait de vraies orgies dans de nombreuses satires italiennes ou latines². Quelle « incroyable liberté » régnait alors, on en a la preuve dans ce fait que, notamment dans les années 1513, 1515, 1516 et 1518, furent aiguisées des satires de la plus violente, de la plus amère façon, dirigées non seulement contre les cardinaux et les membres éminents de la Curie, surtout contre les Florentins détestés, mais aussi contre Léon X lui-même. Quelques-unes de celles-ci furent attachées à la statue de Pasquino; seulement, l'impression de ces morceaux ne fut pas permise, et les auteurs se cachèrent sous le voile de l'anonymat. En l'an 1519, la fête de Pasquino fut défendue, à la grande consternation des littérateurs romains. En 1520, un long poème attaché à Pasquino se lamentait sur la déplorable situation de ceux-ci à Rome. Une autre pasquinade fournit indirectement la preuve que les poètes avaient raison d'être satisfaits de la libéralité du Pape³.

¹ Voy. GNOLI, *Storia di Pasquino*.

² Voy. CESAREO, dans *Nuova Antologia*, 3^e série, t. II (1894). Sur une des plus célèbres satires, le *Testamento dell' Elefante*, voy. ROSSI, dans *Intermezzo*, t. I (1890), n^o 28-30. Sur les *Sortes Vergilianæ* de 1517, voy. LUZIO-RENIER, dans le *Giorn. d. lett. Ital.*, t. XLII, p. 87. Il y est parlé de Léon X avec grande irrévérence.

³ Voy. cette pièce dans CESAREO, *Leone X e Maestro Pasquino*.

Si l'antiquité classique exerçait une forte influence sur la satire et l'éloquence, elle n'en exerça pas une moindre sur les historiens, sur ceux mêmes qui se servaient de la langue italienne. Même les historiens écrivant en italien ont en eux l'esprit de l'antiquité plus que les latinistes tite-liviens. Léon X a connu personnellement les plus grands, sans vivre assez pour voir l'apparition de leurs ouvrages historiques.

François Guichardin, qui doit être nommé ici au premier rang, a écrit son immortelle *Histoire d'Italie* longtemps après Léon X; mais, excité par les événements historiques du présent, il en avait préparé dès lors le plan¹. D'adversaire des Médicis, il était devenu leur chaud partisan lorsqu'il fut envoyé jusqu'à Cortone au-devant du Pape allant à Bologne. Léon X reconnut bien vite le grand talent de cet homme hautement doué. Guichardin fut nommé avocat au Consistoire, et, en 1516, gouverneur de Modène et de Reggio. Dans un mémoire politique, il émet l'avis que les Médicis devaient, toutes autres choses mises à part, ne poursuivre que le dessein de se créer, sous l'apparence républicaine, une forte souveraineté à Florence.

D'une tout autre opinion était Machiavel. Ce génial écrivain, aussi indifférent en morale que Guichardin, se range à côté de son compatriote à cause du contenu historique et didactique de ses œuvres les plus importantes nées au temps de Léon X et de ses considérations sur l'histoire romaine et l'art de la guerre. Machiavel avait été impliqué dans la conspiration de Boscoli et dut son salut à la clémence de Léon X. Il vivait maintenant dans la campagne de Florence, occupé de multiples travaux littéraires. Vers la fin de 1513, il termina son livre connu du monde entier : *le Prince*, et le dédia à Laurent de Médicis dans l'espérance de trouver une

¹ Sur Guichardin historien, voy., outre les développements bien connus de RANKE, *Zur Kritik*, p. 1; BENOIST, *Guichardin, historien et homme d'État ital.*, Paris, 1862; GEBHART, *les Historiens florentins de la Renaissance*, Paris, 1875. Voy. aussi GEOFFROY, dans la *Revue des Deux Mondes*, 1861 et 1874; TNEVERRET, *l'Italie au seizième siècle*; GUICHARDIN, Paris, 1879; GIODA, *Guicciardini e le sue opere ined.*, Napoli, 1880.

occupation près de lui. Ce plan échoua cependant par la résistance du cardinal Médicis; en février 1515, celui-ci fit prévenir expressément Julien d'éviter de prendre Machiavel à son service. Machiavel réussit plus tard, pourtant, à entrer dans une intimité plus étroite avec les Médicis. Du cardinal Jules, il reçut l'invitation d'écrire un mémoire sur l'art et la manière de réformer le gouvernement de Florence; celui-ci devait être présenté au Pape qui alors, après la mort de Laurent, travaillait à cette réorganisation. Machiavel s'acquitta de cette charge en conseillant le rétablissement de la République de manière néanmoins que Léon X et le cardinal Jules restassent les vrais maîtres pendant toute la durée de leur vie¹. Si à Rome on rejeta ce conseil singulier, du moins de meilleurs jours commencèrent pour Machiavel, car il reçut enfin quelques charges du cardinal; celles-ci étaient cependant si insignifiantes qu'à proprement parler elles l'humilièrent plus qu'elles ne l'élevèrent. Une vraie marque de faveur lui fut accordée en 1520, lorsque les chefs de l'Université florentine lui donnèrent la mission d'écrire *l'Histoire de Florence*, moyennant un salaire annuel de cent florins. Ce résultat était en majeure partie l'œuvre du sage et avisé cardinal Jules, qui, comme archevêque de Florence, était à la tête de l'Université de là-bas, et, conformément à une bulle de Léon X du 31 janvier 1515, conférait les dignités et les grades académiques. De cette œuvre d'histoire de Machiavel, Léon X n'a cependant pas eu connaissance; de celle de Paolo Giovio, au contraire, il lui fut permis de lire au moins une partie².

Paolo Giovio³, le troisième des grands historiens natio-

¹ « Discorso sopra il reformar lo stato di Firenze, fatto ad istanza di P. Leone » (en fait indirectement seulement, mais demandé directement par le cardinal : voy. VILLARI-HEUSLER, t. II, p. 51); *Opere*, t. IV, p. 105.

² Depuis TIRANOSCHI jusqu'à GREGOROVIVS, on a cru que JOVE n'était venu à Rome qu'en 1516. Mais il était déjà professeur de l'Université romaine en 1514. Voy. aussi sa lettre de Rome de mai 1514 (MARINI, *Lettera*, p. 111); lettre à Sanuto, datée de Bologne du 15 décembre 1515. (SANUTO, XXI, p. 391.)

³ Pour la connaissance du caractère de JOVE, voy. la publication extrême-

naux que forma le siècle de Léon X, était né à Coïme en 1483, avait suivi les cours de Pomponazzi à Padoue, et avait pris le grade de docteur en médecine à Pavie. Le bruit de la libéralité du Pape Médicis l'amena à Rome. Là, il exerça son art médical; mais les études sur l'histoire contemporaine lui paraissaient plus intéressantes. Peu de lieux du monde y étaient aussi propres que la Ville éternelle. Les nombreuses nouvelles qui y affluaient de toutes les contrées, Giovio les échangeait avec un ami qui conservait également pour ces choses un intérêt illimité, avec Marino Sanuto, l'auteur de la grande compilation : les *Diarii*, qui forme une mine inépuisable pour l'histoire de ce temps. Giovio fit le plan d'un grandiose ouvrage d'histoire embrassant tous les pays; celui-ci devait contenir en langue latine tous les événements du monde qui s'étaient passés depuis l'entrée de Charles VIII en Italie. Un début plus important que cet événement qui amena un bouleversement complet des relations dans les États d'Europe ne pouvait être choisi. Déjà en l'année 1514, une partie de cet ouvrage était achevée; Giovio avait l'honneur de la lire à Léon X. Le Pape en fut extrêmement content. Il doit avoir déclaré que, depuis Tite-Live, personne n'avait écrit aussi élégamment et aussi éloquemment. Le titre de chevalier et une chaire¹ à l'Université romaine furent la récompense de l'heureux écrivain qui accompagna le Pape à Bologne en 1515. De là, il écrivit à Sanuto qu'il ne pensait à rien autre qu'à l'achèvement et à la publication de cet ouvrage. En 1550 seulement, deux ans avant la mort de l'écrivain, cet ouvrage commença à paraître imprimé. Des copies manuscrites avaient déjà circulé auparavant, mais Giovio améliorait

ment importante et trop connue de LUZIO, *Lettere di Giovo*. Voy. aussi MARINI, *Lettera*, p. 43.

¹ JOVE fut professeur de rhétorique. Il lui aurait beaucoup plus importé d'avoir le poste mentionné plus haut; ce fut F. Maddaleni di Capodiferro, connu pour ses poésies, qui l'obtint. — RENAZZI, t. II, p. 14, 234-235. — Cette nomination nous fait voir le caractère dilettante et fantaisiste du mécénat de Léon X. Jove n'obtint pas la place; ce fut un poète à qui il fallut donner des aides et des suppléants.

constamment son œuvre, et ne cessait de faire des démarches pour obtenir de nouveaux détails des côtés les plus différents.

L'œuvre de Giovio partagea avec toutes les œuvres d'histoire vraiment considérables la destinée de provoquer des jugements très variés. Élevé par les uns jusqu'au ciel, par les autres il fut abaissé tout autant. Giovio avait occasionné de même les attaques par des aveux sincères qu'il faisait soit dans des lettres, soit verbalement. En véritable humaniste, persuadé qu'il était le dispensateur de la réputation, il voulait que sa profession d'écrivain rapportât le plus possible. Avec une cynique fanfaronnade, il déclarait à ce propos qu'il entendait être payé selon qu'il habillait d'étoffe d'or ou de gros coutil¹. Cet homme, qui manifestait des principes doublement condamnables pour un historien, a dit pourtant d'amères vérités à ses plus grands protecteurs, eussent-ils toujours payé richement. Son ouvrage serait devenu le modèle et la source principale de tous les écrivains politiques de l'Italie d'alors, si la plupart de ceux-ci ne l'eussent attaqué par jalousie. Beaucoup de pages de l'histoire de Giovio jettent sur les opinions morales de celui-ci une lumière suspecte. Des lettres intimes des années 1522 et 1523 fournissent la preuve que Giovio, comme tant de ses contemporains², acceptait la conception jouisseuse et païenne qu'on se faisait alors de la vie. A côté de basses jouissances, la Rome de Léon X en offrait aussi beaucoup de nobles; parmi celles-ci étaient en première ligne pour Giovio les collections d'œuvres d'art, de portraits surtout, qui formaient le principal ornement de son musée si illustre plus tard, et les relations sociales avec tous les hommes spirituels et savants qui logeaient dans la Ville éter-

¹ Ces passages et d'autres sont dans TIRABOSCHI, t. VII, p. 2, 247. Voy. aussi la lettre très caractéristique citée dans LUZIO, p. 23. LUZIO en conclut (p. 13) : « Non dunque una sfacciata venalita, ma un desiderio molto pratico di non lavorare per la sola gloria. »

² CIAN, dans *Giorn. d. lett. Ital.*, t. XVII, p. 278, peint excellemment, en peu de traits, le caractère de JOVE.

nelle. Le souvenir de ce temps aimable que Giovio passa alors à Rome transfigure comme un clair rayon de soleil l'image biographique qu'il esquisse de son haut protecteur et des jouissances esthétiques de celui-ci. Si cette peinture, dans laquelle les mauvais côtés du pape Médicis disparaissent presque entièrement, provoque la critique, on n'en comprend pas moins qu'elle ait été lue universellement pendant tout un siècle. Ce joyeux et brillant esprit parle avec la complaisance d'un assistant, du temps de Léon X sous lequel la jouissance de l'antiquité se mêlait avec toutes les autres jouissances donnant à la vie de Rome un caractère si particulier ¹.

Les penchants classiques de Léon X durent venir de sa parfaite connaissance de l'antiquité. Un des représentants les plus éminents de celle-ci, Latino Giovenale Manetti, a déjà été nommé comme ami de Bembo. De non moins étroites relations liaient ce noble patricien qui s'essaya aussi dans la poésie avec Sadolet, Sanga, Trissino, Castiglione, et surtout avec le cardinal Bibbiena. Manetti commençait déjà sûrement alors la collection de statues qui plus tard fit de sa maison sur le Campo de' Fiori une curiosité. Léon X employa à diverses reprises cet homme aussi savant qu'habile dans des missions diplomatiques à Ferrare en 1514, au nord de l'Italie en 1515, en Allemagne en 1516, à Venise en 1517. Plusieurs bénéfices, entre autres un canonicat à Saint-Pierre, furent la récompense de ses fidèles services ².

En 1521, Léon X eut encore la joie de voir imprimée la première collection d'inscriptions romaines topographiques. Jacopo Mazocchi, l'actif éditeur de l'Université romaine, qui lui-même était un demi-savant, les publia; le Pape,

¹ Voy. BURCKHARDT, t. I^{er}, p. 231, 265. — Celui-ci remarque en un autre passage : « Le souffle du siècle court à travers ces pages; son Léon, son Alphonse, son Pompée Colonna vivent et se meuvent devant nous avec une vérité et une logique entières, quoique le fond de leur être ne nous y soit pas révélé. »

² Voy. *Regesta Leonis X*, n° 7948, p. 16, 331.

qui distinguait Mazocchi, avait déjà accordé à ce travail, le 30 novembre 1517, un privilège d'imprimerie. Cette collection, dans laquelle notamment furent utilisés les travaux préparatoires du Véronais Fra Giocondo et de Pietro Sabino, a été vraisemblablement compilée par le savant chanoine Francesco Alberti, l'auteur du petit livre, dédié à Jules II, *Des merveilles de l'antiquité et de la nouvelle Rome*. Elle comprend les inscriptions antiques et les anciennes inscriptions chrétiennes, et elle n'est, on le conçoit, ni correcte, ni complète; malgré cela, une honorable mémoire lui est assurée; elle a sauvé beaucoup de morceaux abîmés depuis lors, et ouvert une nouvelle époque pour l'épigraphie romaine¹.

Déjà s'éveillait aussi l'intérêt pour les antiquités égyptiennes; excité vraisemblablement par les obélisques de Rome, Pierio Valeriano, célèbre aussi comme poète, s'occupait du symbolisme des hiéroglyphes, sur quoi il publia plus tard un grand ouvrage. Léon X chargea en 1521 ce savant, universellement versé dans les littératures grecque et latine, de l'éducation de ses neveux Hippolyte et Alexandre².

Dans le temps du Pape Médicis se manifesta aussi l'activité d'Andréa Fulvio qui, dans un acte officiel, est désigné formellement comme antiquaire. Déjà, en 1513, il dédiait à Léon X une description, rédigée en hexamètres latins, des antiquités de Rome³; ensuite vint, sous l'inspiration directe du Pape, la description en prose de la Ville éternelle qui parut sous Clément VII et représente un progrès considérable dans la connaissance de l'antiquité. En l'an 1517, Fulvio avait publié aussi un ouvrage numismatique que Léon X défendit contre la contrefaçon en lui donnant un privilège particulier pour ses gravures sur bois⁴. Plein de

¹ Voy. HENZEN dans les rapports mensuels de l'Académie de Berlin, 1868, p. 403.

² Sur Pierio Valeriano (Giampietro Bolzani), voy. TICCOZZI, *Storia dei lett. del dipartimento della Piave*, Belluno, 1813; G. CALI, *Della vita e delle opere di Giovan Pierio Valeriano*, Catania, 1901.

³ *Antiquaria Urbis per A. Fulvium* (J. MAZUCHIUS), 1513.

⁴ A. FULVIUS, *Illustrium imagines*, Rome (J. MAZUCHIUS), 1517. Dans le privilège d'impression, le Pape donne à l'éditeur les plus grandes louanges.

gratitude, le savant antiquaire célébra le Pape Médicis à qui il dédia aussi une églogue sur la naissance du Christ, dans un poème latin composé en l'honneur du Saint-Siège.

L'érudition étendue d'Andrea Fulvio fut estimée très hautement par Raphaël comme elle l'était par le Pape. Le grand maître récompensa Fulvio des services qu'il avait rendus à ses études antiques en se l'adjoignant comme architecte expert. Fulvio ne fut pas le seul dont le peintre d'Urbino, qui ne se lassait pas d'apprendre, utilisât les connaissances; il se fit traduire Vitruve¹ en italien par le vieux Fabio Calvo de Ravenne. Quand Raphaël visitait avec les deux précédents les restes de la vieille Rome, ils étaient souvent accompagnés de ce fin diplomate qui prenait une si vive part à tous les efforts intellectuels de ce temps : Balthazar Castiglione. Dans ce cercle fut formé un projet auquel Léon X adhéra avec joie. Il ne s'agissait de rien moins que d'un grand plan archéologique de l'antique Rome expliqué par un texte, qui devait être perfectionné en se basant sur les restes existants, sur de nouvelles fouilles et sur le témoignage des anciens écrivains. Cela donna lieu à la lettre si discutée adressée à Léon X sur les antiquités de Rome, qui a été attribuée d'abord à Castiglione, puis à Raphaël, et par d'autres à Fulvio ou à Fra Giocondo². La vérité dut être que ce très intéressant mémoire présenta les idées de Raphaël dans la forme soignée de l'habile styliste Castiglione³.

La publication représente un des monuments les plus remarquables de l'art de la gravure qui aient paru dans la Rome de Léon X.

¹ Cod. ital. 216 de la Hofbibliothek de Munich. Contrairement au doute de GREGOROVICUS (t. VIII, p. 309), LANCIANI (*Rendiconti d. Accad. dei Lincei, Cl. scienze mor.*, 5^e série, t. III, p. 803) tient pour certain que les notes en marge de ce manuscrit ont été écrites par Raphaël lui-même.

² Il y en a deux rédactions. L'une fut publiée d'après un manuscrit de Sc. MAFFEI, pour la première fois dans l'édition padouanne de 1733 des œuvres de Castiglione, et séparément par E. VISCONTI (Roma, 1834); ensuite par PASSAVANT. SCHMELLER en trouva à la Hofbibliothek de Munich une deuxième rédaction un peu ultérieure qui contient quelques différences importantes. Elle a été publiée par PASSAVANT, t. III, p. 43. Avec REUMONT, je suis la deuxième rédaction qui remonte aux derniers temps de la vie de Raphaël. GREGOROVICUS place cette lettre en 1518 ou 1519.

³ L'opinion primitive qui attribuait la composition du rapport à Castiglione

Le mémoire est rempli d'une ardente vénération pour l'antiquité et pour les admirables restes que ladite antiquité a laissés à Rome, la « reine du monde ». Avec indignation sont accusés là les « Goths et les Vandales », ces « infâmes barbares » qui ont si fortement méconnu et détruit les respectables témoins de la grandeur et de la force du peuple romain, de sorte qu'il n'en reste plus que le squelette. Si Raphaël adopte ici l'interprétation contraire à l'histoire qui s'était établie à la fin du moyen âge, il est pourtant assez impartial pour reconnaître les fautes des Romains du moyen âge et de la Renaissance. Avec une noble sincérité, il continue ainsi : « Combien de Papes, Saint-Père, qui possédaient la dignité de Votre Sainteté, mais qui n'avaient ni le savoir, ni la solidité, ni la hauteur d'esprit, ni cette grâce qui vous donne de la ressemblance avec Dieu ! Combien de Papes ont abattu des temples antiques, des statues, des arcs de triomphe et d'autres magnifiques édifices ! Combien ont permis, rien que pour extraire de la terre de Pouzzoles, qu'on en détruisit les fondements, de sorte que la ruine des ouvrages d'architecture devait fatalement s'ensuivre ! Combien d'antiques statues et de morceaux d'ornement ont été transformés en chaux ! La nouvelle Rome que nous voyons maintenant dans toute sa grandeur et sa beauté, ornée de palais, d'églises et d'autres ouvrages d'architecture, est bâtie entièrement de chaux qui a été extraite, il faut l'avouer franchement, de ces marbres antiques. » Rempli de douleur, Raphaël remarque, qu'en moins de douze années de son séjour dans la Ville éternelle, il a vu détruire la borne de Romulus près du

a été combattue avec succès par D. FRANCESCONI (*Congettura che una lettera credita di B. Castiglione sia di Raffaello d'Urbino, Firenze, 1799*) ; depuis, Raphaël en a été considéré comme l'auteur. H. GRIMM a cherché d'abord à prouver que c'était impossible. Pendant que le savant Berlinoïse déclarait qu'A. Fulvio en était l'auteur, SPRINCEN pensait à Fra Giocondo. MUNTZ en a ensuite énergiquement revendiqué contre eux la paternité pour Raphaël. MUNTZ a écarté avec un grand bonheur les difficultés chronologiques soulevées par GRIMM, et qui, au premier abord, semblent s'opposer à ce que la lettre soit de Raphaël. Que la forme extérieure en soit de Castiglione, c'est ce que MUNTZ conteste aussi peu que FRANCESCONI.

château Saint-Ange, l'arc de triomphe et l'entrée des thermes de Dioclétien, le temple de Cérès de la Via Sacra, et tout récemment une partie du Forum de Nerva, la plus grande partie de la basilique du Forum, une foule de colonnes, de frises et d'architraves, barbarie qui fait la honte de notre temps. Annibal n'aurait pu nous faire plus de mal. Raphaël suppliait le Pape de préserver le peu de restes de « l'antique mère de la gloire et de la grandeur de l'Italie », afin que les témoignages de la valeur et de la puissance de ces « esprits divins, à la pensée desquels les vivants s'enthousiasment, ne soient pas anéantis et perdus par les méchants et les ignorants. »

A grands traits, Raphaël donne alors un spirituel aperçu sur le développement de l'architecture dans l'antiquité, au moyen âge et pendant la Renaissance : l'antiquité, cela va de soi, est pour lui l'inaccessible modèle ; il oppose Vitruve à l'architecture gothique allemande¹. Ensuite vient une description de la méthode à employer dans l'appréciation et l'utilisation de l'architecture antique.

Le plan de la ville devait être exécuté sur quatorze feuilles dont chacune embrasserait une des régions de l'empereur Auguste. A l'exécution de celui-ci devaient travailler Andréa Fulvio, Mario-Fabio Calvo, à côté de l'Urbinate². Les con-

¹ Il est à remarquer que, malgré tout le dédain du gothique que Raphaël partageait avec ses compatriotes, on voit percer chez lui une lueur d'intelligence à l'égard de cet art. Le mépris du gothique était lié chez lui à son aversion pour les « Barbares ». Voy. MESTICA, *la Cultura ed i sentimenti politici di Raffaello*, dans la *Nuova Antologia*, 1899, février 16.

² Voy., outre KEHLEN (*Calvo et Calcagnini, etc.*, 1844, n° 46-47), notamment LANCIANI, *la Pianta di Roma antica e i disegni archeol. di Raffaello Sanzio*, dans les *Rendiconti d. R. Accad. dei Lincei*, 5^e série, III (1894). Après la mort de Raphaël, ses amis survivants continuèrent le travail : FULVIO s'occupa du texte, et CALVO, du dessin. Ainsi parurent en 1527 les *Antiquitates* de FULVIO et le plan de CALVO. LANCIANI a découvert à la Bibliothèque Vitt. Emm. (*Collez. rom.*, 3, G. 21) l'unique exemplaire de ce plan qui eût échappé au sac de Rome. (M. FULVIUS CALVUS, *Antiquæ Urbis cum regionibus Simulacrum Romæ*, dans *Lud. Vicentinus*, 1527.) D'après l'opinion de ce savant, il faut se souvenir que Calvo et Raphaël poursuivirent, dans une étroite collaboration, leurs recherches sur la topographie romaine, ce qui fut la cause que la paternité de ce travail, excellemment conçu, mais complète-

temporains attribuèrent à Raphaël seulement le travail entier; tous les amis de l'antiquité le suivaient avec le plus grand intérêt. Le savant Celio Calcagnini, qui dans un poème latin célébrait la géniale nouvelle découverte de la Rome détruite¹, écrivait à son ami Jacob Ziegler : « Raphaël est actuellement chargé d'un admirable travail qui paraîtra incroyable à la postérité. Il prépare une représentation de la ville de Rome qui montre celle-ci rétablie en majeure partie dans son antique figure, dans son primitif pourtour et dans les proportions de ses parties diverses. Dans ce but, il a fait entreprendre des fouilles à l'intérieur des collines et dans les fondations profondes, et les résultats concordent avec les descriptions et les dimensions des anciens auteurs. Ce travail a rempli le Pape et tous les Romains d'une telle admiration que tous lèvent les yeux vers l'auteur comme vers un être très haut, envoyé du Ciel pour rétablir la Ville éternelle dans son antique majesté². »

Grande fut la douleur de tous les esprits éclairés lorsque le travail fut interrompu brusquement par la mort prématurée de Raphaël. Dans des vers devenus célèbres, Castiglione déplore qu'un destin jaloux ait ravi au monde celui qui devait rendre de nouveau à la vie l'ancienne Rome³. Le noble Vénitien, Marc-Antoine Michiel, dans une lettre du 15 avril 1520, fait ressortir la grandeur de la perte dont peintres et architectes sont également frappés. « Comme Ptolémée, la terre, écrivait-il, ainsi Raphaël dessinait dans un livre tous les vieux monuments de la ville de laquelle il

ment manqué dans l'exécution, fut exclusivement attribuée au peintre d'Urbino. Le plan de Calvo serait par conséquent celui dont on attendait la publication et qui fut entrepris en collaboration et sous la direction de Raphaël : les nombreux efforts que l'on a faits pour trouver l'autographe de Raphaël sur ce plan sont, d'après LANCIANI, restés infructueux, parce qu'il n'a jamais existé. GNOLI mentionne, *Secolo*, II, p. 650, des plaisanteries d'Arétin sur ce fameux plan.

¹ Voy. les vers de Caius Silvanus Germanicus cités par GNOLI dans *Arch. dell' Arte*, II, p. 250.

² C. CALCAGNINI, *Opera*, Basil., 1544, p. 401. Sur Calcagnini, voy. LUZIO-RENIER, dans *Giorn. d. lett. Ital.*, XXXV, p. 240.

³ *B. Castil. Carmina*, Romæ, 1760, p. 150.

rapportait la forme, les proportions et les ornements si clairement que qui voyait son dessin croyait voir la vieille Rome elle-même. Déjà il avait terminé la première région où non seulement la forme et l'emplacement des bâtiments étaient rapportés à leur mesure d'après un examen minutieux de leurs ruines, mais les façades elles-mêmes étaient aussi représentées telles qu'elles ressortaient de l'étude assidue de Vitruve, des règles de l'antique architecture et de la comparaison des anciens auteurs. »

Pendant qu'avec une telle ardeur se poursuivaient les études classiques dans la Rome léontine, la philosophie et la théologie devaient se contenter d'une situation modeste. La direction douteuse où Pietro Pomponazzi engageait la première amena sa condamnation au Concile de Latran¹. Le plus terrible adversaire de Pomponazzi, Agostino Nifo², obtint de Léon X une nomination à l'Université romaine; il fut à plusieurs reprises l'objet de distinctions, de titres et d'honneurs³. Pendant que Nifo s'occupait surtout d'Aristote, apparaissait Jean-François Pic de la Mirandole comme adversaire du Stagirite et admirateur passionné de Platon. Aussi ces deux savants étaient-ils aux antipodes l'un de l'autre. Nifo avait sur la morale des opinions très libres; Pic en avait de très sévères. Léon X témoigna plusieurs fois une cordiale sympathie à Pic dans les difficultés au milieu desquelles il se trouvait; plein de reconnaissance, Pic dédia au Pape son ouvrage : *De l'amour divin*⁴.

¹ Un fait digne de remarque, c'est la considération dont jouit Pomponazzi malgré la condamnation de son livre. Voy. COSTA, dans les *Atti p. la Romagna*, 1903. Il est notoire que BEMBO intercédâ pour Pomponazzi. Sur le cardinal de Médicis et son opposition à l'écrit contre l'immortalité, voy. *Atti p. la Romagna*, t. VI, p. 148.

² Voy. TINABOSCHI, t. VII, p. 1, 339, et t. IX, p. 305; MARINI, *Archiatrî*, I, p. 289, et *Lettera*, p. 40; TROZZI, *A. Nifo e le sue opere*, dans les *Atti d'Accad. di Padova*, N. S., t. XX (1904). L'opinion représentée par Conso dans la *Riv. Calabr.*, t. X (1902), que Nifo était né à Ioppolo (Iopolo), doit être fausse.

³ Sur le philosophe Francesco Diaceto favorisé par Léon X, voy. CIAN, *Cortegiano*, p. 83; sur le philosophe espagnol Juan Montedoch, appelé à Rome, voy. *Atti p. la Romagna*, p. 293.

⁴ L'exemplaire de dédicace de son écrit, *De Amore divino*, est conservé à la Bibliothèque Laurent.

Egidio Canisio de Viterbe, orné de la pourpre par Léon X, mérite ici aussi une mention spéciale comme auteur d'un ouvrage dans lequel il essaye de donner une philosophie de l'histoire du monde et de l'Église avant et après l'Incarnation du Christ¹. Le tout est un rare mélange, souvent entièrement confus², de détails historiques, d'amplifications philosophiques, philologiques, morales, exégétiques et allégoriques; les dernières s'appuient sur la base des prophéties de l'Ancien Testament. On y peut apprécier non seulement des indications autobiographiques et nombre de détails sur les Papes de ce temps. Plusieurs de ceux-ci sont jugés avec une noble sincérité; singulier contraste avec l'éloge démesuré qu'Egidio, en courtisan accompli, décerne à Léon X. L'écrivain tire une signification particulière de ce qu'il prouve la pénétration des idées humanistes même sur les pensées des moines les plus sévèrement religieux³.

Le Napolitain Ambrogio Fiandino, de l'ordre des Augustins, nommé par Léon X, en 1517, évêque suffragant de Mantoue, nous conduit des philosophes aux théologiens. Fiandino composa aussi plusieurs écrits contre Luther. Le premier qui, en Italie, entra en scène contre Luther, appartient à l'ordre qui, en Allemagne aussi, livra de nombreux combats au novateur de Vittenberg⁴; c'était Silvestre Prie-

¹ « *Historia viginti sæculorum per totidem psalmos conscripta*, » Cod. G 8, 49 de la Bibliothèque Angelica, à Rome. Je me suis servi de ce manuscrit. PÉLISSIER (*Rev. d. Bibl.*, t. II, p. 238) cite un autre manuscrit à la Bibliothèque nationale, à Naples; il y voit l'original. Il s'en trouve un troisième qui a échappé à Péliissier et qui est à la Bibliothèque de Dresde. HOEFLER l'a utilisé.

² Je soupçonne l'œuvre, telle qu'elle est là, de n'être qu'un brouillon.

³ Voy. la forte et profonde critique de PÉLISSIER, *De opere historico Ægidii card. Viterb.* « *Hist. vigint. sæcul.* » Monspelii, 1896. L'œuvre, du reste, n'est pas aussi inconnue que le croit Péliissier. Elle fut, au contraire, très souvent utilisée, par exemple par VICTORELLUS dans CIACONIUS, II, p. 551, 590; MAMI, *Anni santi*, p. 48, GEORGIUS, *Nicolaus V*; BALDZE, *Vita*; puis par HOEFLER, LOEMMER, TOMMASINI, et enfin ici même. Les développements panégyriques d'Egidio sur Léon X concordent très bien avec sa lettre que cite ULMANN, *Studien*, p. 95.

⁴ Voy. PAULUS, *Die deutschen Dominikaner gegen Luther (1518-1563)* Freiburg, 1903. — Sante Pagnini da Lucca, dont Léon X pressa avec tant de zèle la traduction de la Bible, appartenait aussi à l'ordre des Dominicains.

rias, maître du Sacré Palais de Léon X. Il a déjà été question de son activité. Près de ceux déjà nommés, se rangent encore, parmi les premiers adversaires italiens du Vittenbergeois, les Dominicains Ambrogio Catarino et Tommaso Rhadino, professeurs à l'Université romaine, ainsi que le Vénitien Christoforo Marcello¹. Le cardinal Cajetan, qui était incontestablement le théologien le plus important de la cour de Léon X, les surpasse tous de beaucoup. Presque tous les écrits de cet homme remarquable, que Clément VII nommait la *Lumière de l'Église*, ont été faits à Rome. Cajetan doit la plus grande partie de sa gloire à son commentaire classique sur la *Somme* de saint Thomas d'Aquin et à son savant traité composé dès le temps de Jules II sur l'autorité du Pape et des Conciles. En outre, il publia un grand nombre de traités particuliers dans lesquels il combattit, avec une grande mesure et une grande prudence, les nouveautés luthériennes, et soutint les doctrines de l'ancienne Église². A côté de Cajetan, on peut nommer encore, comme théologien remarquable de ce temps, Alberto Pio de Carpi. Carpi était, comme tant d'autres savants rigidelement religieux, un adversaire du très remarquable et très illustre savant de ce temps : Érasme de Rotterdam.

Lorsque Érasme séjourna à Rome en 1509 et que les cardinaux l'accueillirent comme un frère, il avait été à plusieurs reprises au palais de Jean de Medicis. Une plus étroite intimité s'était cependant formée difficilement ; c'est ce qui explique comment, après l'élévation de Médicis au trône pontifical, aucune invitation de venir à Rome ne lui était parvenue. Érasme lui-même laissa passer deux années

¹ Sur ceux-ci et quelques autres, voy. KITKOFF, *ALÉANDER*, p. 221, et *Forschungen*, p. 176. — Sur Catarino, voy., outre KIRCHENLEVICON, MARINI, *Lettera*, p. 28. — Sur le dominicain P. Colonna, nommé du nom de son pays Galatino, qui écrivit en 1518 un ouvrage sur la *Vérité catholique* contre les Juifs, voy. TINABOSCHI, t. VII, p. 1, 308.

² Voy. JOEGER, *Lutte de Cajetan contre la doctrine luthérienne*, 1858 ; voy. ECHARD et QUÉTIF, II, p. 14 ; JENKINS, *Pre-Tridentine Doctrine : A Review of the Commentary on the scriptures of Thomas de Vio*, London, 1891, et A. COSSIO, *Il Card. Gaetano e la riforma*, I, Cividale, 1902.

entières avant de se remettre en relations avec Léon X. Il s'appliqua, il est vrai, aux plus subtiles flatteries et à la plus profonde humilité. De Londres, ils adressa, le 28 avril 1515, au Pape, un écrit aussi long qu'emphatique. Il excuse d'abord sa hardiesse de s'approcher par lettre de l'homme qui est aussi élevé au-dessus des hommes que ceux-ci le sont au-dessus des animaux. « Oh ! qu'il me soit cependant donné de me jeter vraiment à tes pieds très saints et de les baiser. » Après ce prologue, Érasme chante sur le ton le plus haut les louanges des Médicis et du Pape qui dépasse tous les autres membres de sa famille, également grand comme protecteur des sciences et comme prince de la paix. Comme grâce particulière, il demande de pouvoir dédier à Léon X son édition de saint Jérôme.

Un tel hommage de la part du plus célèbre des humanistes dut être très agréable au Médicis. Il accepta la dédicace de l'édition de saint Jérôme et aussi celle du Nouveau Testament en grec ; en même temps, il recommandait Érasme au roi anglais Henri VIII. Mais l'invitation à la cour de Rome qu'Érasme pouvait avoir espérée si vivement alors ne s'ensuivit pas. Pourtant, Léon X céda à une autre prière que l'illustre savant lui fit présenter par le nonce anglais Andreas Ammonius. Érasme avait, de son chef, quitté son vêtement religieux et était tombé par là sous le coup de l'excommunication ; en dehors de cela, il ne put, par suite de sa naissance illégitime, obtenir aucun bénéfice ecclésiastique. La faveur papale était intervenue dans tous ces cas difficiles. A cause de cela, Érasme fit la promesse de ne publier à l'avenir aucune feuille qui ne fût à la louange de ce Pape excessivement bon et sublime¹.

Quel prix on attachait à Rome à la satisfaction de la première illustration littéraire de l'époque, on le voit à la manière délicate et pleine d'égards avec laquelle on lui accordait les grâces qu'il demandait. Fin janvier 1517, parurent trois dispenses dont deux étaient composées de

¹ ERASMI, *Op.*, III, p. 1, 159.

telle façon que personne ne connût quel était le défaut inhérent à la naissance d'Érasme et par où il s'était attiré les censures ecclésiastiques¹. Érasme, dans sa lettre de remerciement, promet de faire maintenant « des mains et des pieds » pour augmenter la gloire du Pape qui ramenait l'« âge d'or » pour la piété et la science.

Les rapports du plus célèbre des humanistes avec le plus célèbre des mécènes restèrent dans la suite aussi bons qu'ils avaient été jusque-là. Ce fut le cas lorsque se multiplièrent les voix qui s'élevaient dans Rome contre Érasme comme contre l'auteur et le promoteur de l'hérésie luthérienne. Que son passé en cette occasion prêtât le flanc aux attaques, Érasme le sentait aussi. C'est pourquoi il se hâta d'éloigner tout soupçon par les plus forts serments de soumission. Très habilement, dans son discours d'excuse, il toucha une corde dont il était sûr qu'elle résonnerait chez Léon X. Il présenta ses adversaires comme ennemis avant tout de la science, disant qu'ils l'attaquaient seulement parce qu'il la défendait.

« De naissance, ces gens sont ennemis des Muses et des Grâces; il mènent une guerre sans fin contre les études auxquelles ils ne comprennent rien. Ils crient également : « La religion est en danger! » car ils s'en croient naturellement eux-même les appuis. » Mais Érasme, dans sa noble activité, ne veut pas laisser faire fausse route. Emphatiquement il assure : « Si insignifiant que puisse être mon talent, il est pour toujours consacré au Christ, il servira seulement à sa gloire; il servira à l'Église romaine, au chef de cette Église, à votre sainteté tout particulièrement à qui je suis si infiniment redevable². »

Comme les accusateurs, surtout Aléander, ne se taisaient pas, Érasme s'adressa encore une fois au Pape. Des hommes déloyaux, écrivait-il le 13 septembre 1520, ennemis des belles sciences, voulaient le calomnier, l'accusant d'avoir fait siennes la cause de Reuchlin et celle de Luther. Rien n'est

¹ L'un de ces brefs est dans les *Op. Erasmi*, III, p. 1, 166; les deux autres sont dans VISCHER, *Erasmiana*, p. 26.

² Lettre du 13 août 1519, *Erasmi Op.*, III, p. 1, 490.

plus faux. Il ne connaît pas Luther; il n'a pas lu ses écrits, excepté dix à douze pages qu'il a parcourues superficiellement et à la hâte. D'après ce peu, il lui a paru, à la vérité, que Luther possède des façons d'expliquer la Bible à la manière des anciennes facultés; cependant, dès qu'il a eu vérifié les inquiétudes excitées par celui-ci, il en a éprouvé une telle crainte qu'il a détourné par menaces l'imprimeur Froben lui-même d'imprimer de tels écrits. En outre, il a prié ardemment ses amis d'exhorter Luther à la modération et au maintien de la paix de l'Église. « Même lorsqu'il m'eut écrit, il y a deux ans, dit-il, je lui rappelai amicalement ce que je désirais qu'il évitât. Il eût bien fait d'obéir à ce conseil. J'appris que cette lettre avait été remise à Votre Sainteté et que le résultat fut que je perdis l'estime de Votre Sainteté alors qu'elle eût dû m'attirer la faveur papale. » Comme conclusion, Érasme se défend du reproche de n'avoir pas encore écrit contre Luther. D'un côté, le temps lui a manqué pour étudier profondément les écrits de Luther; il lui manquait aussi le don nécessaire; d'un autre côté, il n'avait pas voulu empiéter sur les facultés de théologie qui s'étaient occupées de l'affaire; finalement, il donne pour cause principale de son silence : la crainte d'attirer sur lui la haine de tant de gens.

Cette lettre paraît avoir eu, au moins près de Léon X, le résultat désiré. Le Pape répondit le 16 janvier 1521 qu'en effet, non seulement des gens très sages, intègres, mais encore quelques-uns de ses écrits l'avaient rendu un instant soupçonneux; mais que sa lettre avait détruit cette impression, que maintenant il ne doutait plus de sa soumission au Saint-Siège et à la foi de l'Église, et il désirait que chacun pût en être convaincu comme lui. En même temps, il l'exhortait à employer ses talents et sa science à combattre le luthérianisme.

Des lettres du cardinal de Médicis à Aléander en l'automne de 1521, il ressort que celui-ci, malgré tous les rapports défavorables sur l'attitude d'Érasme, était d'avis après comme avant qu'il devait observer vis-à-vis de lui les plus

grands égards et la plus grande douceur. On alla à ce point de vue jusqu'à la dernière limite, peut-être même au delà. Du reste, plus tard encore, un Adrien VI aussi a espéré qu'il réussirait à gagner la plus habile plume de la Chrétienté, le premier des latinistes du temps à la défense de l'Église contre les novateurs religieux.

Si exagérées que fussent les louanges données par Érasme aux mérites scientifiques de Léon X, elles peuvent cependant paraître en partie justifiées, surtout si l'on considère ce que celui-ci a fait pour les études grecques. Très significative aussi était déjà, à ce point de vue, la protection que Léon X fit accorder à l'entreprise d'édition vénitienne d'Alde Manuce (né en 1450, mort en 1515). Alde n'était pas un vulgaire éditeur, mais un savant et un homme profondément attaché à sa religion. Il recommanda expressément, dans le prologue de son édition de Lucrèce, de rejeter tout ce qui contredisait l'opinion des théologiens. Il prouva sa vénération pour le Siège pontifical en supprimant dans la publication des œuvres de Pétrarque les sonnets passionnés contre Rome. Les éditions d'Alde Manuce auxquelles, avec une habileté marchande, il prétendait offrir des débouchés tout nouveaux, étaient universellement estimées à cause de leur correction et de leur allure élégante. L'activité de sa raison sociale, qui bientôt obtint une renommée universelle, eut pour ce temps un caractère d'extraordinaire universalité; Alde Manuce eut ce mérite particulier de remédier abondamment au manque de livres grecs¹. Bientôt après l'élévation de Léon X, commença à paraître à l'imprimerie d'Alde Manuce, par les soins de Marc Musurus, l'édition des œuvres de Platon. A côté d'un magnifique poème grec de Musurus, cette dédicace pleine d'élévation d'Alde dont il a déjà été fait mention orne la première partie de cette importante publication. Le Pape fut très content; car on aurait pu difficilement faire une dédicace plus convenable au fils de Laurent de Médicis. Il

¹ Voy. A. FIRMIN-DIDOT, *Ald. Man. et l'hellénisme à Venise*, Paris, 1875; P. DE NOLHAC, *Corr. d'A. Man.*; CASTELLANI, *la Stampa in Venezia*, Venezia, 1889; F. ONGANIA, *L'Arte di stamp. nel rinasc. a Venezia*, Venezia, 1895.

s'acquitta de sa dette par un document qui est daté du 28 novembre 1513. Dans celui-ci, il vante le zèle infatigable et les frais et fatigues depuis tant d'années d'Alde pour l'impression de savants ouvrages; ensuite, il lui donne pour plus de quinze ans le privilège exclusif de faire imprimer ou de rééditer tous les livres latins et grecs qu'il a publiés déjà ou qu'il publiera encore avec les beaux caractères cursifs d'imprimerie inventés par lui. Tous les contrefacteurs et imitateurs seront menacés de lourdes amendes et d'excommunication. Par contre, il est recommandé à l'éditeur de ne pas exagérer ses prix, de vendre ses ouvrages à un tarif raisonnable¹.

Pour le développement des études grecques à Rome, Léon X, dès la première année de son règne, appela dans la Ville éternelle le célèbre Jan Lascaris² et son élève Marc Musurus. Le premier, qui avait déjà eu d'étroits rapports avec Laurent le Magnifique, reçut une lettre composée par Sadolet et rédigée de la plus aimable et de la plus obligeante manière³. Dans la lettre à Musurus, rédigée par Bembo, il est dit que le Pape désire ardemment de faire revivre de nouveau la langue et la littérature grecques dont la connaissance est à peu près éteinte, car il tient à favoriser de toute sa force les sciences; Musurus peut donc faire venir de Grèce dix ou plus encore de gens bien doués pour que les Italiens puissent apprendre comme il faut la langue grecque. Lascaris devait donner tout le détail de l'organisation de cette école moderne de science⁴.

La maison de Colocci, située au Quirinal, fut choisie

¹ Sur les plaintes élevées contre ce privilège par l'éditeur florentin Giunta, voy. MAZZI, *Una questione libraria fra i Giunti ed Aldo Manuzio (Nozze-Publ.)*, Firenze, 1895.

² MULLER a réuni les sources et la bibliographie ancienne sur Jan Lascaris dans *Zentrabl. f. Bibliothekwesen*, I, p. 333. Voy. p. 411, sur les défauts du travail de VAST, *De Vita et operibus J. Lascaris*, Paris, 1878. — Le meilleur se trouve dans LEGRAND, *Bibl. hellen.*, I, p. CXXXI-CLXII; II, p. 332-336. Voy. aussi SCHUCK, *Aldus*, p. 80, et *Mélanges d'archéol.*, 1886.

³ SAPOLETI, *Epist. Leonis X*, 1759, p. 2-3.

⁴ BEMBO, *Epist.*, t. IV, p. 8.

pour le siège du nouveau collège grec¹. Le recteur fut Lascaris. Lui et Musurus, qui vint à Rome en 1516², enseignèrent le grec, et le Crémonien Benedetto Lampridio³, qui se distingua comme poète, fut chargé du latin. Au collège, qu'on nomma l'Académie Médicis, fut reliée une imprimerie qui devait remédier au manque sensible des livres grecs. Léon X fonda aussi à Florence un collège semblable, dont le recteur fut Arsenio Apostolios⁴.

Lascaris fut en grand honneur près de Léon X⁵. Déjà, en février 1514, il fut désigné pour être nonce à Venise⁶; en octobre 1515, il fut chargé d'une importante mission diplomatique près du roi de France qui séjournait alors dans la haute Italie; plus tard aussi il fut appelé aux délibérations sur la guerre turque⁷. En l'année 1518, le savant helléniste entreprit un voyage en France pour appuyer de ses conseils François I^{er} dans l'organisation des études grecques⁸. Après la mort de Léon X, Lascaris resta à Rome où il mourut en 1535. Sur son tombeau, à Santa-Agata in Suburra, on lit cette mélancolique épitaphe : « Lascaris repose ici sur la terre étrangère plutôt avec joie, car, comme grec, il pouvait craindre de ne plus trouver dans sa patrie un seul morceau de terre libre⁹ ».

L'espérance conçue par Musurus de voir, grâce à la fonda-

¹ LANCELOTTI, *Colocci*, p. 36; FOGLIAZZI, *Raph. Brandolini*, et MARINI, *Lettera*, p. 70.

² *Arch. Veneto*, N. S., t. II, p. 1 (1901), 173-174.

³ Sur Lampridio, voy. TIRABOSCHI, t. VII, p. 3, 197; NOLHAC, p. 134.

⁴ Sur les *Præclara dicta* dédiés au pape Léon X par Arsenio, archevêque de Monembasia, voy. ROSCOE-BOSSI, t. IV, p. 116, 163. — La Bibliothèque Laurentienne conserve (Plut. IV, Cod. XVI) : « Arsenii Monembasia Flores auctorum ad Leonem X »

⁵ Il obtint une pension mensuelle; AMATI, p. 216, 226. — Le Pape aida aussi sa famille. Voy. *Rev. d. Bibliothek*, V, p. 325-329.

⁶ Voy. la lettre du cardinal Jules de Médicis à Laurent, datée de Rome du 20 février 1514. (Archives d'État, à Florence.)

⁷ MÜLLER se trompe complètement, quand il fait voyager Lascaris en France en 1515; François I^{er} se trouvait dans la Haute-Italie.

⁸ Il est faux que Lascaris se soit établi à Paris en 1518, ce que GROLL semble accepter. Voy. LEGRAND, I, p. CLII.

⁹ FORCELLA, X, p. 348.

tion du collège grec, renaître Athènes dans le Latium, ne se réalisa pas. Comme on ignore ce qui s'est passé, il est permis de supposer que, par suite des embarras financiers, les ressources manquèrent pour achever ce qu'on avait commencé¹. La jalousie des savants romains dut être aussi pour quelque chose dans cet échec. Enfin le coup très dur fut, en l'automne 1517², la mort de Musurus, à qui Léon avait donné l'année précédente l'archevêché de Monembasie (Napoli di Malvasia)³. Son successeur dans cette dignité fut un autre helléniste favorisé du Pape, Manilio Rallo⁴. Léon X avait déjà, dans l'été de 1514, nommé évêque et vice-gouverneur de Nocera son ancien professeur de grec, Varino Favorino de Camerino; celui-ci prit part en cette qualité au Concile de Latran. L'ouvrage capital de Favorino, qui parut en 1523 chez Zaccaria Calliergi, est son célèbre lexique grec; il avait déjà, en 1517, dédié au pape sa traduction latine des *Apophthegmes* grecs d'auteurs différents compilés par Giovanni Stobeo. Dans cette même année, à l'imprimerie adjointe au collège grec, furent imprimées les notes sur Homère; de cette même presse sortirent encore alors une nouvelle édition de Porphyre et pour la première fois un commentaire de Sophocle. Ces ouvrages et d'autres furent protégés avant la réimpression par des privilèges du Pape qui menaçaient les contrefacteurs de l'excommunication⁵.

Remarquable aussi est le zèle avec lequel Léon X soute-

¹ Voy. GSOLI, *Secolo*, II, p. 636, qui montre cependant que du collège grec de Léon X sont sortis des hellénistes distingués. Sur un des plus éminents, Nik. Sophianos, voy. LEGRAND, I, p. CLXXXVII.

² Le détail que Musurus serait mort de chagrin de n'avoir pas obtenu le chapeau de cardinal, est une légende. Voy. LEGRAND, t. I, p. CXX.

³ LEGRAND cite une lettre de Léon X du 20 février 1517 (Bibliothèque nationale d'Athènes), de laquelle il ressort que Musurus avait obtenu de Léon X des bénéfices en Crète et à Chypre.

⁴ La question laissée indécise par LEGRAND, de savoir si Rallo succéda réellement à Musurus dans cet archevêché, est maintenant résolue, grâce aux indications jusque-là restées inaperçues de SANUTO (XXV, p. 64, 66, 120, 502). Rallo y est nommé « servitor del card. Medici ».

⁵ Les exemplaires de ces derniers ouvrages sont très rares. La Bibliothèque nationale de Paris en possède la collection complète.

nait l'étude des langues orientales; ces efforts se rattachaient au concile de Latran ¹.

*
* *

« Grandi parmi les livres, » Léon X déployait déjà comme cardinal une grande activité à collectionner des manuscrits et des ouvrages imprimés : il aimait tout particulièrement dans ces codex les illustrations en miniatures auxquelles l'art de la Renaissance donnait tant de développement ². Il ne redoutait aucun sacrifice pour reconstituer la riche bibliothèque de sa famille que les Forentins avaient saisie et vendue aux moines de Saint-Marc en 1494. Il y réussit en l'an 1508. La bibliothèque fut transportée alors à Rome et forma désormais le plus bel ornement de son palais de Saint-Eustache (aujourd'hui palais Madame). La garde de la précieuse collection, qui était ouverte à tous les savants, était aux mains de Varino Favorino, déjà nommé ³.

Un des premiers actes de Léon X fut de s'occuper de sa bibliothèque privée et de celle du Vatican. Les deux collections restèrent séparées; les ordonnances laissées par Sixte IV et qui étaient suffisantes furent de nouveau remises fortement en vigueur, elles réglaient l'usage et la conservation des livres précieux; en outre, un nouveau fonctionnaire fut nommé. Le préfet de la bibliothèque vaticane ne fut pas changé, c'était celui qui avait été nommé par Jules II, Thomasso Inghirami, qu'on appelait le Cicéron de son temps, à cause de son éloquence classique, et qui joua un grand rôle à la cour du Pape. On le surnommait communément Phèdre, parce que, dans sa jeunesse, à une représentation de l'*Hippo-*

¹ Voy. GUBERNATIS, *Matériaux pour servir à l'histoire des études orientales en Italie*, t. XXXV, Paris, 1876, p. 188. — Le premier livre éthiopien qui parut imprimé fut le *Psautier* imprimé à Rome en 1513. *Arch. d. Soc. Rom.*, IX, p. 273.

² L'exemplaire de dédicace de l'écrit de M. SALOMONIS, *De principatu*, actuellement à la Bibliothèque Vittorio Emanuele, forme un splendide échantillon de l'art de la miniature alors.

³ MESTICA, *Varino Favorino*, p. 35.

lyte de Sénèque, il avait joué le rôle de Phèdre, et, pendant un dérangement des machineries du théâtre, il avait improvisé avec un grand art des vers latins. Il était devenu maintenant un opulent prélat. Il est ainsi représenté dans le célèbre portrait de la galerie Pitti qui est attribué à Raphaël : la plume à la main, en vêtements officiels rouges et avec une vérité et une vie saisissantes. Lorsque Inghirami, par suite d'une chute malheureuse, perdit la vie¹ le 5 septembre de l'année 1516, Léon X, pour témoigner sa reconnaissance à celui qui avait été d'une fidélité éprouvée pendant le temps de son exil, accorda ce poste important et honorifique à Filippo Beroaldo, l'humaniste de Bologne, qui, pour le distinguer de son oncle du même nom, portait le surnom de Jeune². Beroaldo, qui avait déjà servi de secrétaire au cardinal Jean de Médicis, avait reçu du Pape de magnifiques marques de faveur. Maintenant, il obtenait non seulement la garde des livres précieux du Pape, mais il était aussi placé à la tête des archives secrètes papales gardées au château Saint-Ange. Après la mort prématurée du très remarquable mais frivole et agité Beroaldo, fut nommé pour lui succéder, en septembre 1518, un compatriote du Pape, Zanobi Acciaiuoli. Ce très savant Dominicain, de culture humaniste, se dévoua à sa tâche avec une grande application; il fit non seulement un nouvel inventaire de la bibliothèque, mais aussi celui des archives du château Saint-Ange. Acciaiuoli mourut bien vite, et, sur la recommandation du cardinal de Médicis, fut nommé à sa place, le 27 juillet 1519, le savant Aléander. Il accepta ce poste considéré, à la plus grande satisfaction des savants indigènes et étrangers. Lorenzo Parmenio et Romulo Mammacino, nommés par Jules II les gardiens de la bibliothèque, le restèrent.

¹ Sur Inghirami, que NOLHAC (*Érasme en Italie*, p. 68) appelle le type le plus accompli du prélat romain de la Renaissance, voy. MARINI, *Lettera*, p. 53, et CIAN, *Cortegiano*, p. 204.

² Outre le travail fondamental de PAQUIER, *De Ph. Beroaldi jun. vita et scriptis*, Parisii, 1900, voy. LUZIO-RENIER, *Giorn. d. lett. Ital.*, t. XXXVIII, p. 48.

En ce qui concernait le prêt des manuscrits, la libéralité du début dut être diminuée sous Léon X comme sous le Pape Rovère; car c'était le seul moyen de prévenir des pertes sensibles. Dans certains cas importants, cependant, furent faites des exceptions légitimes. Pour faciliter au cardinal Ximènes l'achèvement de la célèbre Polyglotte de Complutum, le Pape commanda d'envoyer de la bibliothèque Vaticane en Espagne les manuscrits grecs nécessaires, même ceux qui étaient scellés de chaînes de fer¹.

Léon X, comme ses prédécesseurs, pensait avec ardeur à multiplier les livres et les manuscrits précieux. On songe au temps de Nicolas V quand on voit le Pape envoyer de tous les côtés, de la Scandinavie jusqu'en Orient, des émissaires pour découvrir des monuments littéraires. A de telles missions furent employés entre autres Agostino Beazzano, Angelo Arcimboldi, Fausto Sabeo, Johann Heitmers et Francesco de Rosis². Dans un bref à ce dernier, Léon X déclarait qu'il considérait comme un de ses devoirs les plus importants d'augmenter le trésor des anciens écrivains, afin que la langue latine fleurît sous son pontificat.

L'intérêt personnel que prit le Pape à ces missions littéraires nous apparaît très distinctement dans les brefs aux princes ecclésiastiques et séculiers dont fut l'objet le clerc liégeois Johann Heitmers en l'année 1517 dans ses missions en Allemagne, en Danemark, en Suède, en Norvège et en Gothie³. « Pour la découverte des trésors précieux de l'an-

¹ *Regest. Leonis X*, n° 4263. La *licentia* d'emprunter des manuscrits grecs à la Bibliothèque Vaticane, accordée à « Alphonso Garcia, abbati de Compludo », datée du 19 août 1513, est à la Bibliothèque Vaticane, Cod. Barb. lat. 2428, f° 116. Voy. FANNONIUS, p. 307, et HEFELER, *Ximenes*, Tubingue, 1851, p. 117. Voy. aussi PRESCOTT, *Ferdinand le Catholique*, t. II. — La Bibliothèque Vaticane possède un des plus rares exemplaires sur parchemin de la *Polyglotte* de Complutum.

² ROSCÖR-BOSSI, t. IV, p. 137; GRECONOVIVS, t. VIII, p. 292. — Sur Fausto Sabeo, dont une épigramme montre (*Epigr.*, Romæ, 1556, p. 402) que là aussi il était souvent arrêté pour des raisons de finances. Voy. QUININI, *Spec. litt. in Brixia*, t. II, p. 167.

³ De ces brefs, trois, qui furent composés par SADOLET, ont été imprimés, savoir : 1° au roi Christian de Danemark, 8 novembre 1517, publié pour la

cienne littérature, dit-il, nous n'avons crain, depuis le commencement de notre pontificat, ni peines, ni dépenses; veillant, autant que Dieu nous le permettait, à ce que les hommes capables, en particulier les savants, trouvassent profit et distinction outre l'honneur et la célébrité qu'ils ont acquis au plus haut point. » Heitmers devait, ou bien emprunter ces ouvrages sous caution de la Chambre apostolique pour les copier, ou, ce qui était encore plus agréable au Pape, acheter les originaux eux-mêmes. Dans le sauf-conduit pour Heitmers¹, Léon X proclamait énergiquement son intention de hâter tellement la résurrection de la connaissance de l'ancienne littérature que les productions les plus importantes en seraient conservées et multipliées pour le présent et l'avenir; il proclamait en même temps son projet de rendre accessibles à tous, par l'impression, les livres latins et grecs nouvellement acquis. Toutes les bibliothèques de l'Allemagne et des pays scandinaves devaient être fouillées dans ce but. Des privilèges et d'autres faveurs étaient promis à leurs possesseurs; ceux qui s'y opposeraient seraient menacés de la grande excommunication. Heitmers obtint aussi l'autorisation d'employer des sous-commissaires. Il s'agissait surtout de découvrir un exemplaire complet de l'œuvre historique de Tite-Live que déjà Nicolas V avait fait chercher avec ardeur. Heitmers s'était vanté de connaître un manuscrit de ce genre, sur quoi Léon X lui promit une haute récompense s'il le trouvait. Une nouvelle espérance de l'heureuse issue de sa mission lui venait de cette circonstance que Léon X avait réussi à acquérir un manuscrit des six premiers livres

première fois dans *Nova litt. maris Balthici IV*, Lubeck, 1697, p. 347; ensuite dans Roscoë-Bossi, X, p. 249 (au lieu de 1518, il faut lire 1517); 2° à l'archevêque Albert de Mayence, 26 novembre 1517; 3° au même, possesseur de toutes les décades de Tite-Live, 1^{er} décembre 1517. Ces deux lettres parurent dans BAYLE, *Dictionn.*, à l'article de Léon X, puis dans Roscoë-Bossi. La lettre du 1^{er} décembre 1517 (avec l'adresse à Albert de Mayence) a été avec raison suspectée par Fr. RITTER. (*Philologus*, XVI, p. 665.)

¹ Le manuscrit de cette pièce jusque-là inconnue est à la Bibliothèque de Wolfenbüttel.

des *Annales* de Tacite¹, qui fut donné à l'impression dès 1515 par Filippo Beroaldo. Ce manuscrit de Tacite sortait du cloître de Corbie, auquel il avait été arraché. Léon X, dans son ardeur pour l'avancement des études classiques, avait si peu de scrupule sur la provenance de ce trésor que, dans un des brefs donnés à Heitmers, il parle tout simplement du vol du manuscrit qui, après avoir passé par beaucoup de mains, est enfin venu en sa possession, et, pour consoler l'abbaye, il ajoute : « Nous avons envoyé un exemplaire du livre corrigé et imprimé, avec une belle reliure, à l'abbé et aux moines, pour prendre dans la bibliothèque la place du volé. Afin qu'ils puissent reconnaître que ce larcin leur a produit plus de profit que de dommage, nous leur avons accordé une indulgence plénière pour leur église². »

A la fin de l'édition de Tacite de Beroaldo³, on voit les armoiries du Pape et dessous, les mots : « Au nom de Léon X, sont promises d'importantes récompenses à ceux qui lui abandonneront des manuscrits anciens non encore publiés. » L'édition contient plus loin un privilège du pape contre une réimpression illégale. Dans la même édition, Léon X justifie avec des paroles éloquentes l'ardeur avec laquelle il encourageait la littérature profane. « Depuis qu'élevé par la grâce de Dieu à la dignité pontificale, nous nous sommes consacré au gouvernement et à l'agrandissement de l'Église, nous croyons devoir, à côté d'autres affaires, nous occuper préférablement de la littérature et des beaux-arts; car, depuis notre plus tendre jeunesse, nous avons été convaincu qu'après la connaissance et la vraie adoration du Créateur, il n'y a rien de meilleur et de plus utile pour les hommes que ces études qui, non seulement fournissent un ornement et une ligne de conduite à la vie humaine, mais

¹ Aujourd'hui à la Bibliothèque Laurent.

² A Melk, la tentative de Léon X d'enlever des manuscrits échoua; il obtint, par contre, quelques Codices du Mont-Cassin.

³ Quoique imprimée à Rome en 1515, il n'existe plus un seul exemplaire de cette édition dans la Ville éternelle. Voy. ΠΑΡΙΣΙΑ, *Vita Beroaldi*. Par contre, la Bibliothèque nationale de Paris en conserve un très bel exemplaire.

aussi sont utiles dans chaque situation; qui nous consolent dans le malheur, nous réjouissent et nous honorent dans le bonheur, et sans lesquelles l'homme serait dépouillé de toute éducation sociale. La sécurité et la profession de ces études paraissent surtout dépendre de deux circonstances qui sont : l'abondance des hommes savants et la multiplication des livres de valeur. A l'égard des premiers, nous espérons avoir montré, avec l'aide de Dieu, que nous avons le désir ardent et le ferme dessein de récompenser et d'honorer le mérite, ce qui a toujours été notre plus grande joie. Quant à l'acquisition des livres, nous remercions Dieu qu'il nous ait donné aussi l'occasion d'être utile au genre humain¹. »

Aucun Pape n'a apprécié plus fortement l'importance des classiques anciens. En reconnaissant l'enthousiasme de Léon X pour les vieux auteurs, on ne peut dissimuler cependant que, dans son intérêt pour ceux-ci, il alla souvent beaucoup trop loin; quand il accepta, par exemple, la dédicace de la première édition d'un poème de Rutilius Namatianus, sans se soucier que cet ardent défenseur des dieux eût déclaré la doctrine du Christ plus pernicieuse que le venin de Circé, en tant que celle-ci ne métamorphosait que les corps, tandis que celle-là transformait l'âme².

Il n'était pas rassurant non plus que Reuchlin ait pu dédier sa *Kabbala* à Léon X : il est vrai que, deux ans plus tard, Hochstraten pouvait publier sa *Destruction de la cabale*, également avec une dédicace au Pape Médicis. Le nombre des écrits dédiés à Léon X est si grand qu'une complète énumération de ceux-ci est impossible ici, à cause de la place dont nous disposons³.

¹ La lettre, dont ROSCOË-HENKE, II, p. 157, donne la traduction fut composée par SADOLET. Hutten vit dans le privilège contre la contrefaçon un signe de l'envie que Léon X portait à la culture intellectuelle du peuple allemand. Voy. STRAUSS, II, p. 30.

² Voy. *Cl. Rutilius Namatianus ed. crit. p. Vassereau*, Paris, 1904.

³ Je me bornerai, en dehors de ceux que j'ai déjà cités, aux indications suivantes : BANDINIUS, *Cat. Cod. Bibl. Laurent*, I, p. 725; II, p. 31, 139; FANTUZZI, II, p. 226; MARRUCHELLI, I, p. 50, 380; CIULIARI, *Lett. Veron.*, p. 148, 242; MAZZATINTI, IV, p. 203; BODIK, III, p. 2; *Civiltà catt.*, 1899, t. I, p. 407. — Outre cela, il faut tenir compte des nombreux

Malgré les efforts extraordinaires du Pape, l'augmentation de la bibliothèque du Vatican n'était pas aussi grande qu'on aurait pu s'y attendre. Il résulte des inventaires que la somme totale des volumes n'atteignait pas à plus de 4,070, au lieu de 3,650 sous Sixte IV. L'âge d'or pour l'acquisition des nouveaux manuscrits était passé; la concurrence des livres imprimés devenait un obstacle. Les difficultés financières durent avoir été aussi d'une influence nuisible. Ce fut incontestablement le cas pour l'Université romaine¹.

Léon X ne manqua assurément pas de zèle pour l'agrandissement de cette institution. Une nouvelle ère parut s'ouvrir pour elle lorsque, le 5 novembre 1513, fut publiée une constitution papale qui organisait une réforme très salutaire². Par cette constitution, les dispositions prises par Eugène IV étaient remises en vigueur. D'importants privilèges et de bons revenus devaient assurer la floraison de l'Université. A l'égard des professeurs, il fut décidé que ceux-ci se consacraient exclusivement à leur professorat et qu'ils tiendraient exactement leurs cours; à côté de ces cours, ils devaient discuter oralement avec les élèves sur les

manuscrits de la Bibliothèque Vaticane. Nommons : Cod. Vat. 3447 : « Christoph. Marcelli Dialogus de animæ sanitate ad Leonem X; » 3646 : « Christ. Marcelli oratio ad Leonem X; » 3726 : « Franc. Syragatti de ortu et occasu siderum libri duo ad Leonem X; » 3732 : « Ioannis Poggii Florentini de veri pastoris munere ad Leonem X; » 3745 : « Constantii Felicis de Castro Durantii historia de conjuratione Catilinæ cum præfatione ad Leonem X; » 3884 : « Sebastiani Compagni Ferrariensis. Geographia ad Leon. X; » 5794 : « Petri Martyris Navigat. Indicæ ad Leonem X. »

¹ La sollicitude du Pape ne se borna pas à l'Université romaine. Il s'occupait aussi de celles de Bologne, Pise (voy. Raph. VOLATERR., *Brevis hist.*, Cod. Vatic. 5875, f° 44, et JOANNINENSIS, *Pentatheucus*, f° 102^b), Avignon, Louvain, Francfort, Ingolstadt, Cracovie et Vienne. Voy. *Reg. Leon. X.* — On ignorait jusqu'ici que Léon X eût soutenu aussi l'Académie florentine. On trouve dans les *Introitus et Exitus*, p. 558, à la date du 30 janvier 1519, l'indication suivante : « Dicta die solvit duc. 75 similes de mand. sub die 29 maii præteriti dom. Antonio Dolphino Benintendi presidenti academie Florentin, pro pensione domus conducte pro exercitio scientie academice per menses decem et octo finitos die 22 martii præteriti. »

² La constitution *Dum suavissimos* est tronquée et fautive dans *Bull.*, t. V, p. 568, corrigée dans les *Regest. Leon. X.*, n° 5265. Voy. RATTI, *Lettera*, p. 14, et MORPURGO, *Roma e la Sapienza*, Rome, 1881, p. 23.

matières à traiter : c'était donc une espèce de séminaire, peut-être le premier de cette espèce que mentionne l'histoire de l'Université.

Le 20 septembre 1514, Léon X ordonna l'érection d'une chapelle particulière dans les bâtiments de l'Université, et l'institution d'une prévôté avec deux chapellenies sous le patronage des Médicis; dans cette chapelle devaient aussi se faire les promotions de docteurs, les discussions publiques (*disputationes*) et autres cérémonies académiques¹.

Pour renforcer l'enseignement de l'Université, on fit largement appel aux concours du dehors. Les plus célèbres professeurs gagnés par le Pape étaient : le philosophe Agostino Nifo, le médecin Christoforo Arefino, le juriste Girolamo Botticella et les humanistes Giampaolo Parisio et Basilio Calcondila; le premier, professeur de rhétorique; le deuxième, professeur de grec. Une chaire particulière fut érigée pour la langue hébraïque². Quand les professeurs qu'il avait appelés se trouvaient engagés ailleurs, Léon X cherchait, dans l'intérêt public, à les délier de telles obligations; car l'Université romaine devait être conduite, autant que possible, par les professeurs les plus remarquables.

Un registre officiel, provenant de l'année 1514, donne un aperçu très intéressant³ de la situation du haut enseignement au commencement du règne de Léon X. Le nombre de ceux-ci ne se montait pas à moins de quatre-vingt-huit; presque toutes les branches étaient représentées par plusieurs professeurs. Dix-sept enseignaient la philosophie et la théologie, onze le droit canon, vingt le droit séculier,

¹ Fil. Beroaldo obtint la prévôté; Cam. Porzio et Giov. Gazoldo, les chapellenies. *Reg. Leon. X*, n° 11820.

² Sur Nifo, voy. plus haut; sur G. Parisio (Aulus Janus Parrhasius), voy. JANNELLI, *Vita A.-J. Parrhasii*, Napoli, 1844; F. LO PARCO, *A.-G. Parrasio*, Vasto, 1899. Léon X tâcha aussi de gagner pour son université Filip. Decio. Voy. RENAZZI, t. II, p. 32.

³ Publié et accompagné de notes dans le traité rare, *Lettera dell' Abb. G. Maroni al ch. Mons. G. Muti Papazurri già Casali*, Roma, 1897. — Sur le professeur de grec Agosto Baldo, voy. *Rev. d. Bibliothek*, V, p. 14.

quinze la médecine, dix-huit la rhétorique¹, trois le grec, deux les mathématiques; un était chargé de l'astrologie et de la botanique². Les appointements allaient de 50 à 530 florins. Les médecins Avangelo de Sienne et Scipione de Lancelloti touchaient les plus hautes sommes : 530 et 500 florins. L'illustre Paolo Giovio recevait, comme professeur de morale, 130 florins; le juriste Mario Salomoni, 150; le philosophe Agostino Nifo, 300; Luca Paciolo de Borgo San Sepolcro de l'ordre des Frères Mineurs, maître de perspective, 120 florins. Parmi les humanistes, Inghirami et les professeurs de grec étaient les mieux payés : chacun 300 florins. Beroaldo et Raffaello Lippi Brandolini en touchaient 250; Parisio, 200; Camillo Porzio, 150. En l'an 1514 furent donnés en tout, pour les appointements des professeurs. 14,490 florins. Le Pape fit des sacrifices pour sa création favorite, et son espérance que l'Université romaine deviendrait la première de l'Italie ne parut pas mal fondée. Malgré cela, le grand but ne fut pas atteint. Diverses circonstances y ont concouru. D'abord, la mort fit des vides importants qui ne pouvaient être comblés. Peu après la composition de la liste mentionnée moururent Calcondilla et Botticella; en 1516, Inghirami, et en 1518, Beroaldo, furent emportés aussi. Encore plus sensible que ces morts fut la concurrence de Pise où s'étaient portés Nifo, Christoforo Aretino et les juristes Giambattista Ferreri et Pierre-Paolo Parisi. Le motif du départ de ceux-ci était principalement les embarras financiers du Pape qui causaient le plus grand dommage à toutes ces entreprises qui devaient atteindre aussi la situation de l'Université. A cela, il faut ajouter que, par suite de l'abolition du statut de garantie, beaucoup de chaires étaient accordées à la faveur plus qu'au mérite. On cherchait, par des intrigues,

¹ « La Retorica corrispondeva in qualche modo alla Facoltà di lettere. »
GROLI, *Pasquino*.

² La chaire de botanique, à Rome, fut la première établie en Italie. Voy. MARINI, *Lettera*, p. 75; le même, p. 45, sur la prédilection de Léon X pour l'astrologie. Voy. MAZZI, p. 36. « Lucha stoligho del Papa » est mentionné dans le *Censimento*, p. 81, édité par Armellini.

à dérober aux autres leurs chaires ¹. A la mort de Léon X, on en était arrivé à ce point qu'un professeur de jurisprudence pouvait écrire : « Il y a une foule de professeurs qui sont nommés sans choix: les appointements ne suffisent pas à l'entretien de la vie, et, ce qu'il y a de pire, ils sont payés si irrégulièrement que, pour toucher son traitement, il faut plus d'efforts que pour enseigner. » L'incontestable et très personnel intérêt de Léon X pour l'Université n'avait pu arrêter la décadence progressive de cette institution. Même le fait qu'on eût maintenu l'étude à la Curie, à peu près vers ce temps, ne fut d'aucun profit ².



Le sort de l'Université est en quelque sorte typique pour tout le mécénat littéraire de Léon X : un beau commencement qui suscita de grandes espérances, qui provoqua en grande partie de douloureuses désillusions. C'est une impression que le critique retrouve plus ou moins, à peu près toujours. Le motif de cet échec relatif doit se chercher d'un côté dans le constant délabrement des finances, d'un autre côté dans la grande légèreté avec laquelle Léon X accordait souvent sa faveur et ses secours.

Sans aucun doute, au premier regard, l'attitude de Léon X pour la science et la littérature éblouit, car de nombreux noms illustres sont alliés à sa mémoire et une infinité de voix des contemporains entonnent sa louange. Pour la formation du jugement de la postérité, la célèbre biographie de

¹ Cela arriva, par exemple, à Matteo Ercolano, quoiqu'il eût composé un *Encomium in laudem Leonis X.* (FANTUZZI, t. III, p. 275.) M. Ercolano, qui, après la mort de Lippo Brandolini, expliquait les classiques à l'Université, supplia le Pape dans une lettre, de ne pas lui ôter sa place, comme quelques-uns le voulaient. Il écrit entre autres : « Ad te vero pertinet ne tua decreta resolvens a teque ipse dissentiens et plus quam par sit aliorum voluntatibus permittens in numerum cogi indiceris. » J'ai trouvé cette lettre non datée dans Cod. Regin., 2023, f^o 196-199. (Bibliothèque Vaticane.)

² Voy. DENIFLE, *Universités*. — Morpurgo attribue à tort à Adrien VI la décadence de l'Université.

Giovio a notamment exercé la plus grande influence; le Pape Médicis y est placé habilement dans un saisissant contraste avec le guerrier Jules II, et le mot d'ordre est que Léon X a fait revivre l'âge d'or¹. Le mécénat de Léon X était entouré d'un nimbe de rayons brillants qui a trompé même les adversaires les plus clairvoyants et les plus amers de Rome. Mais, entrant de plus près dans les détails et dans dans le jugement critique des réalités, on voit se dessiner une autre image moins favorable mais plus conforme à la vérité : l'éclat de l'Université dotée de quatre-vingt-huit professeurs comme celui du collège grec pâlit, et la valeur positive de tout ce mouvement de belle intellectualité, de cette foule de poètes et de poétereaux se réduit de plus en plus. L'assistance que Léon X accorda aux littérateurs et aux savants nous apparaît faisant trop souvent fausse route, et moins vaste que ne l'ont décrite les panégyristes contemporains et ceux qui vinrent plus tard. Les fruits immédiats du mécénat littéraire de Léon X, malgré les phrases sonores que lui et ses admirateurs emploient volontiers, et qui furent souvent représentés comme les produits puissants de la production littéraire directement favorisée par lui, sont plus une légende qu'une vérité². C'est à tort que le Médicis

¹ Les titres de gloire, que Jove donne à son héros au point de vue du mécénat littéraire, dans le troisième livre de sa *Vita*, sont : 1° la nomination de Bembo et de Sadolet comme secrétaires pontificaux; 2° le fait d'avoir appelé à l'Université romaine de célèbres professeurs : « Gymnasium vero accitis undique gravissimarum artium professoribus ita instauravit, ut neque Bononiensi neque Patavino vel doctorum præstantia vel auditorum concursu concedere videretur; » 4° la faveur accordée aux poètes : « Singulos vero vel mediocris etiam nominis poetas et exquisitis nobilioribusque artibus instructos tanta benignitate suscipiebat ut omnes iam excitatis animis ad excolenda literarum studia vehementer accenderentur, quum ab tanto armorum strepitu, quo neglectis literis Julii aures magnopere gaudebant, tandem virtuti locus patefactus esse videretur... Florebat enim tum Roma præstantibus ingeniis, copia incredibili rerum omnium et a clementiore cælo inusitata aeris salubritate ut Leo tantæ virtutis ac amplitudinis pontifex, auream ætatem post multa sæcula condidisse diceretur. »

² Outre GNOLI, p. 51, CIAN notamment l'a proclamé avec raison. Voy. *Giorn. stor.*, XXXIX, p. 439; XXXVI, p. 215. — Pour savoir combien on exagèrait auparavant, voy. BUDIK, LXXXIV.

a donné son nom¹ à une époque littéraire que ses prédécesseurs avaient préparée et fondée; c'est à tort qu'il apparaît comme le guide, pendant qu'en fait, il se laissa entraîner en toutes choses en fils de son temps; il se laissa entraîner en toutes choses par les tendances les plus différentes, nobles ou non, hautes ou basses. La gloire d'un mécénat unique, que ses admirateurs lui ont prêtée, ne tient pas devant un examen critique fait froidement; ses vrais mérites, qui ne doivent pas être niés, sont loin de correspondre au grand bruit qui a été fait.

L'amour de la littérature et de la science qui anima le fils de Laurent le Magnifique se montre trop souvent comme un dilettantisme littéraire. Comme la plupart de ses contemporains, il n'appréciait la valeur des poètes et de leurs productions que par l'élégance de leur forme. Dans son ardent enthousiasme, il était par trop vite content. Il lui suffisait qu'une lettre, un discours, un poème fût élégant; pour la forme, il oubliait souvent le contenu. Dans la distribution de ses faveurs, il n'avait aucunement la main heureuse,

¹ Sur les services rendus par Jules II à la Renaissance littéraire, voy. ce que nous disons ailleurs. Le premier qui, d'une façon tout arbitraire, étendit l'époque de Léon X de 1500 à 1550, fut ORELLI (*Contribution à l'histoire de la poésie italienne*, Zurich, 1810); SCHLUTER l'imita. (*M. A. Flaminius et ses amis*, Mayence, 1847.) Ceux qui, avec exagération et sans critique, glorifièrent Léon X comme mécène, sont ROSCI, dont *Life of Leo the Tenth* parut à Liverpool en 1805 (traduit d'abord en allemand par HENKE, et en italien, avec de nombreuses observations pleines d'intérêt, par BOSSI, Milano, 1817); RENAZZI; RATTI (*Lettera al sign. C. Fea suldi lui paralello di Giulio II con Leon X*, Roma, 1822); HAFERKORN (*Léon X, mécène de la Rome chrétienne*); AUDIN (*Histoire de Léon X et de son siècle*, Paris, 1852); et BIECHY (*Tableau du siècle de Léon X*, Limoges, 1844), dans leurs panégyriques entièrement dénués de valeur, tandis qu'ANDRES et DANDOLO niaient qu'il eût rendu le moindre service aux lettres, et que d'autres, comme CANTU et REICHENSBERGER, ne voulaient voir que le paganisme dans Léon X, ce contre quoi CIAX protesta avec raison. Plus tard, BURCKARDT, REUMONT et GREGOROVIVS émirent un jugement plus sobre et plus juste. JANSSEN et GNOLI firent ressortir, surtout ce dernier, les mauvais côtés; KRAUS se rattache à ce dernier non sans quelque réserve. (*Medicean Rome*, Cambridge, 1904.) MASI cherche à tenir le milieu entre ces écrivains dans son jugement, mais il n'entre pas assez dans le détail. — G. CONFORTI, *Leon X ed il suo secolo*, Torino, 1896, est sans valeur.

sans plan et sans sérieux discernement, il distribuait ses récompenses. Indifféremment, il goûtait les vrais poètes, les improvisateurs et autres gens de cet acabit, qu'on ne peut pas ranger parmi les littérateurs, mais parmi les bouffons¹. Il n'y voyait que trop un simple passe-temps et un spectacle divertissant; il manquait au protecteur d'un Baraballo et d'un Fra Mariano aussi bien du goût et du jugement que du sérieux et de la force.

L'éclat du mécénat littéraire de Léon X, si souvent et si longuement vanté, est bien plus apparent que véritable; parfois s'impose la comparaison d'un brillant feu d'artifice dont il ne reste que peu de souvenir. Non seulement sur le pur terrain scientifique, on cherche vainement des œuvres véritablement grandes, mais, même en ce qui concerne la belle littérature, de considérables restrictions peuvent être faites sur les panégyriques ordinaires. En vérité, les poèmes de Vida et de Sannazar sont les seuls saillants. L'importance personnelle de Léon se borna surtout à exciter les talents. A ce point de vue, le Pape Médicis a rendu nombre de services. L'impulsion universelle qu'il donna aux arts comme à la vie littéraire et scientifique tout entière ne peut pas être taxée de médiocre. Son œuvre, ce fut que dans Rome une atmosphère intellectuelle, un milieu fut créé sans lequel Raphaël même n'eût pas atteint à sa pleine grandeur; son œuvre, ce fut aussi en grande partie que l'humanisme exerça une profonde influence sur une partie considérable de l'Europe². Pour le développement historique de la culture de l'Occident, cela n'a pas eu peu d'importance. La littérature de la Renaissance en Italie montra aux nations romaines la route par laquelle, dans une heu-

¹ BURCKHARDT a déjà, dans un passage resté inaperçu, signalé ce côté hasardeux et tenant de la loterie qui caractérise le mécénat littéraire de Léon X.

² MASI le proclame de nouveau avec raison. BURCKHARDT, longtemps avant, avait émis ce jugement : « L'action que les humanistes italiens ont exercée sur l'Europe depuis 1520 environ, est toujours liée de quelque façon à l'impulsion donnée par Léon X. » GEIGER s'exprime d'une manière analogue sur « la place impérissable que Léon X s'est acquise dans l'histoire de l'esprit humain. »

reuse alliance de l'antique et de l'élément national, elles pouvaient produire de nouvelles œuvres d'une perfection classique. Non moins importants furent les progrès faits dans la connaissance et l'appréciation de l'antiquité. Tout cela était plus ou moins le résultat de la faveur et de la protection que Léon X accordait à la renaissance littéraire. Une certaine part de la gloire mondiale de la Papauté comme porteuse de la grande culture revient donc sans aucun doute au fils de Laurent le Magnifique. L'histoire doit prononcer plus encore avec honneur et reconnaissance le nom du Médicis si l'on considère son mécénat artistique.

CHAPITRE XI

DEUXIÈME PARTIE

Léon X, mécène des arts. — Stanze, tapisseries et *loggie* de Raphaël. — Développement des arts secondaires. — Nouvelle construction de Saint-Pierre. — Sollicitude pour les antiquités de Rome.

I

Parmi les productions artistiques qui doivent leur naissance au Pape Médicis se placent au premier rang, par le nombre et la valeur, les œuvres de peinture. Tout à fait en tête se placent ici les créations étonnantes de Raphaël. Une nouvelle époque commence avec le règne de Léon X pour la carrière artistique du maître; comme le Pape le surchargeait des travaux les plus différents, l'aimable autant que génial peintre d'Urbain savait satisfaire avec une grande habileté des demandes qui dépassaient presque les forces humaines. Digne d'admiration est le dévouement dont il fit preuve jusqu'à sa fin prématurée; stupéfiante, son infatigable ardeur à l'étude, sa fécondité intarissable, la constante élévation de sa force artistique.

En dehors, bien entendu, de la continuation des fresques monumentales dans les Stanze, Léon X donna encore également au maître, la première année de son règne, une deuxième mission, aussi difficile que vaste, en lui confiant l'esquisse des cartons pour les tapisseries de la chapelle Sixtine. A côté de ces deux tâches, dont chacune était propre à

absorber la pleine force d'un artiste, Raphaël fut chargé encore de nombreuses besognes grandes et petites de la part du Pape et de son entourage artistique. L'Urbinate, joyeux de créer, cherchait par la mise en œuvre de toutes ses forces à venir à bout des commandes croissantes, mais il se voyait de plus en plus dans la nécessité de recourir à l'aide de ses élèves. Le nombre de ceux-ci a été très exagéré par Vasari et les écrivains d'art ultérieurs. D'abord, deux peintres seulement vécurent à côté du maître : Giovanni-Francesco Penni et Giulio Romano. Raphaël a payé de son affection et de la plus grande confiance ces deux favoris, qui doivent être considérés comme ses élèves dans toute l'acception du mot.

Il est facile de reconnaître déjà des mains étrangères dans la fresque de la rencontre d'Attila avec le pape Léon le Grand de la stanza d'Héliodore, dont l'achèvement fut interrompu par la maladie et la mort de Jules II. La composition, le dessin, comme le ton de ce tableau, dénotent des défauts qui ne s'accordent pas avec la maîtrise de Raphaël. Le paysage avec les ruines romaines porte tous les traits caractéristiques de Giovanni-Francesco Penni; il ne peut être question de Jean d'Udine à qui on l'attribuait d'abord habituellement. Un changement décisif dans cette fresque concernait la figure de Léon I^{er}. Dans l'esquisse primitive de Raphaël, ce grand Pape apparaissait avec les traits de Jules II. Le guerrier Rovère, reconnaissable à sa longue barbe, sur une chaise à porteur, contraste, par sa sérénité, avec le sauvage et impétueux roi des Huns et sa horde de cavaliers, pendant que du ciel les princes des Apôtres, Pierre et Paul, planent menaçants. La fresque, comme on la voit encore aujourd'hui, montre au contraire, à la place de Jules II, son glabre successeur Léon X, dans tous ses ornements pontificaux, sur le cheval blanc qu'il avait monté à la bataille de Ravenne, et un an plus tard à la grandiose procession de la prise de possession du palais de Latran¹. Sans

¹ A côté du Pape, on voit son maître des cérémonies. Nous avons donc ainsi là le portrait de PARIS DE GRASSIS.

aucun doute, l'artiste, par ce changement de personne, suivait le désir du nouveau Pape qui, de cette manière, voulait conserver sa figure à la postérité et rappeler aussi la façon dont il s'était délivré de la captivité française¹. Deux inscriptions à l'arc de la fenêtre, sous la libération de saint Pierre, prouvent que les travaux dans la stanza d'Héliodore se terminèrent dans l'été de 1514².

Il reçut immédiatement après la charge de peindre la troisième stanza, car, au 1^{er} juillet 1514, Raphaël informe son oncle Simon Ciarla qu'il a commencé à peindre une autre salle pour Sa Sainteté et qu'il recevra 1,200 ducats d'or pour cela.

L'année suivante, Raphaël envoyait deux croquis au crayon rouge de la bataille d'Ostia, qui sont maintenant à Vienne, au maître Dürer de Nuremberg, pour lui « montrer son tour de main ». En juin 1517 seulement la peinture de l'appartement fut terminée; le rapport de l'ambassadeur d'Este³ et l'inscription à la fenêtre s'accordent là-dessus⁴.

Les retards extraordinaires de l'achèvement de la troisième stanza trouvent leur explication dans la nomination de Raphaël, dès 1514, comme architecte de Saint-Pierre. Le lourd travail qui lui échut de ce fait était d'autant plus grand qu'il prenait plus au sérieux sa nouvelle charge. En se plongeant dans les choses de l'architecture, il fut conduit naturellement à l'étude de l'antiquité; cette influence se montre distinctement dans les fresques de la troisième stanza. D'un autre côté, la nouvelle charge d'architecte de Saint-Pierre contraignait le maître à donner un

¹ J'ai déjà démontré que la libération de Saint-Pierre se rapporte non à Léon X, mais à Jules II.

² « Leo X Pont. || Max. || Ann. Christ. || MDXIII || Pontificat. Sui II ||. » La deuxième année du Pontificat va du 19 mars 1514 au 19 mars 1515. La salle fut achevée en été, comme il résulte de la lettre S. 493, A. 2, citée, et du compte du reliquat du 1^{er} août 1514, dans FEA, *Notizie*, p. 9.

³ Voy. la lettre de l'ambassadeur dans *Gazette des beaux-arts*, 1863, I, p. 351, et *Atti mod.*, t. I, p. 115. Voy. la lettre de Bembo à Bibbiena du 19 juillet 1517, *Opere*, t. III, p. 14.

⁴ « Leo X Pont. Max. || Anno Christi || MCCCCXVII || Pontificatus || Sui Anno || IIII. »

rôle extraordinairement grand dans ses peintures à ses élèves, et à recourir de plus en plus à l'aide de ceux-ci. Un regard superficiel aux fresques de la troisième stanza montre qu'aucune de celles-ci ne fut exécutée de la main même de Raphaël; de nouvelles recherches ont démontré qu'il n'a pas exercé non plus, même sur la composition, une complète influence.

L'idée principale de l'ornement de la fresque de la troisième stanza se rattache à celle de la stanza d'Héliodore; là aussi, la grandeur et la puissance de la Papauté comme centre de l'Église devaient être glorifiées par une allusion à l'activité du règne de son haut protecteur. Les relations purement personnelles avec le chef suprême de l'Église alors régnant, qui dans la première stanza ne se montrent que faiblement, s'affirment déjà beaucoup plus clairement dans la deuxième, et deviennent si fortement accentuées dans la troisième que l'ensemble en apparaît un peu désuni, et que l'intention en est trop marquée. Quant au projet de rattacher ces peintures à celles des voûtes où la glorification du Christ peinte par le Pérugin sous Jules II était restée, il fut abandonné; les grandes fresques murales sont là indépendantes: elles ne sont reliées les unes aux autres que par le nom de Léon. C'est pourquoi la vraie dénomination pour la troisième stanza devrait être « salle de Léon ». De l'histoire des Papes Léon III et Léon IV, à qui l'Église a décerné les honneurs des autels, furent tirés deux événements importants qui, à côté de la similitude des noms, renfermaient en même temps des allusions aux événements du présent glorieux. Et, comme si ce n'était pas encore assez, Léon III et Léon IV apparaissent toujours sous les traits sans beauté du Pape Médicis. En reproduisant les traits flattés de Léon X, on ne s'apercevait pas que ce genre de peinture pouvait devenir froid et désagréable. On conçoit que Raphaël, dans une situation qui soumettait son génie à une contrainte si peu naturelle, se fit remplacer le plus souvent possible par ses élèves. Il aida surtout par des esquisses et des études à la fresque l'*Em-*

brasement du Borgo qui, comme la plus importante, a donné à la salle le nom de stanza de l'Incendie¹.

Le livre papal raconte comment Léon IV éteignit rapidement, d'une manière miraculeuse, par le signe de la Croix, un effroyable incendie dans le faubourg fondé et fortifié par lui au bourg de Saint-Pierre. Une telle donnée était difficile à traiter picturalement, car la puissance miraculeuse du signe sacerdotal par excellence ne peut être rendue sensible aux yeux. Cependant, l'exécution en fut réussie de la plus heureuse façon.

La personne sur laquelle porte le sujet capital, le Pape bénissant, est hardiment reculée par l'artiste dans le fond de la fresque; il apparaît là sur une *loggia* du Vatican à côté de laquelle se voit la façade encore debout alors de la vieille église Saint-Pierre, pendant qu'au premier plan, est représentée à grands et vigoureux traits la course précipitée, le sauvetage, la fuite, les plaintes de ceux qui sont menacés par l'élément dévastateur. La terrible puissance du feu, quand elle atteint la chaîne préservatrice, est décrite dans un tableau de genre d'une grande puissance de style, avec une si extraordinaire intensité de vie qu'on comprend l'admiration et les imitations que suscita cette fresque dans l'époque académique. Des deux côtés sont d'antiques édifices magnifiques, placés en vue intentionnellement, et dans lesquels le feu fait fureur. Vers le bâtiment de droite sont des hommes occupés à éteindre; deux porteuses de vase devenues célèbres, dont la plastique a à peine son égale dans la peinture, tendent l'eau à ces hommes courageux. Sur le côté gauche sont les flammes déjà victorieuses: elles obligent les habitants à une prompté fuite. Seule, une mère s'oublie elle-même et tend, pleine d'angoisse, au père, leur enfant dans les langes. A côté, un adolescent énergique, qui s'est sauvé déshabillé de son lit, se laisse glisser par les murs. A l'extrême gauche, le fils plein de jeunesse et de force porte le père décrépît, à peine vêtu, comme Énée, Anchise; à côté

¹ Le nom de Stanza di torre Borgia est presque entièrement oublié.

fuit un garçon alerte qui, lui aussi, est vêtu misérablement. Sur cette scène qui rappelle l'incendie de Troie peint par Virgile, le groupe de femmes dans le milieu ne peut passer inaperçu, car non seulement il relie les événements des deux côtés, mais aussi il dirige de nouveau l'attention sur le Pape bénissant dans le fond. Une des femmes groupées là dans l'angoisse s'est jetée sur le sol, et, les bras étendus, invoque le secours du Pape; une mère de qui l'enfant est tombé à genoux, en priant, l'invoque aussi — reposante idylle dans ce monde de trouble et d'effroi. Le groupe du peuple, exécuté avec une vérité de nature saisissante et une extraordinaire beauté, implore, sur les marches du palais papal, le chef suprême de l'Église¹. L'invention de tous ces magnifiques groupes isolément revient certainement à Raphaël. Le maître n'est pas responsable de la composition d'ensemble extérieure, en partie défectueuse, et des rapports de grandeur entre eux. Il est certain que l'exécution de la fresque fut abandonnée entièrement aux élèves : Giulio Romano peignit le premier plan, Penni le fond.

De la même manière fut faite la deuxième fresque qui représente la bataille navale d'Ostie sous Léon IV, avec cette différence que, là, Jules Romain exerça sur la composition d'ensemble une très grande influence. Léon IV, qui se montre aux spectateurs sous les traits de Léon X, apparaît à gauche, non loin du bord de la mer, où un socle des ruines d'Ostie lui sert de trône. Derrière lui, on aperçoit les deux principaux conseillers du Médicis : les cardinaux Médicis et Bibbiena. Le Pape, avec un regard dirigé vers le ciel, remercie Dieu de la victoire navale qui remplit le fond. Devant lui débarquent déjà les Sarrasins prisonniers, dont le garrot est représenté d'une manière brutale. Un guerrier de taille magnifique montre au Pape les prisonniers amenés; l'esquisse de ceux-ci s'est conservée dans le dessin rouge que Raphaël envoya à Dürer². Beaucoup de figures de cette

¹ MURZ a insisté particulièrement avec raison sur la beauté de cette partie de la fresque.

² On a récemment contesté, mais à tort, l'authenticité de cette feuille qui

fresque, de même que la peinture de l'incendie du Borgo, montrent combien Raphaël et son école étaient alors occupés de l'étude de l'antiquité¹.

Les deux autres fresques de la stanza de l'Incendie représentent des scènes de la vie de Léon III : l'une, la justification canonique contre de fausses accusations que, sans y être contraint et poussé par personne, ce Pape donna dans l'église Saint-Pierre, le 23 décembre de l'an 800; l'autre, le couronnement de Charlemagne, qui apparaît représenté sous les traits de François I^{er}. Des croquis de Raphaël pour cette peinture des cérémonies qui représentaient tout le luxe du temps de Léon X ne peuvent être produits; tout montre que non seulement l'exécution, mais aussi la composition, est presque entièrement le travail de ses élèves. Les contours durs et le coloris clair font conclure que Giovanni Francesco Penni exécuta cette fresque.

Pour le choix des événements des règnes de Léon III et de Léon IV qui sont représentés dans la stanza de l'Incendie, certains événements particuliers de l'histoire de Léon X peuvent avoir été déterminants; événements qui étaient plus compréhensibles alors qu'aujourd'hui. Au lieu de se perdre en vastes considérations de toute nature², on doit se borner à songer à l'activité du gouvernement du Pape Médicis avant l'année 1517 pour trouver une allusion qui corresponde à chaque fresque. Il y en a une très claire dans la représentation de la bataille navale qui fut gagnée sur les Sarrasins à Ostie. La peinture en question marque combien la guerre contre les infidèles préoccupait le Pape Médicis au commencement de son règne. Lorsque le plan de la fresque fut

est conservée à l'Albertina. Voy. DOLLMAYR contre FISCHEL. (*Croquis de Raphaël*, Strasbourg, 1898.)

¹ Sur Raphaël et l'antiquité, voy., outre les travaux spéciaux de GRUYER et de PULSKY, MUNTZ, dans la *Gazette des beaux-arts*. 1880; NOLLIAC, *Petites Notes sur l'art italien*, Paris, 1887. On reconnaît dans l'Incendie du Bonco des échos de DONATELLO; VOEGE (*Raphaël et Donatello*, Strasbourg, 1890) le dit, mais y insiste un peu trop peut-être.

² C'est ce que fait notamment HETTNER, p. 225, dont les amplifications finirent par l'amener à voir dans les fresques des choses qui n'y sont pas.

presque achevé, l'idée de la croisade préoccupait vivement le Pape. Le succès des armes chrétiennes dont l'ambassadeur portugais avait donné témoignage, les frontières des États de l'Église menacées continuellement par les pirates mahométans des mains desquels Léon X, un jour, à Ostie, s'échappa par miracle, durent exciter au plus haut point l'intérêt des contemporains pour cette fresque. De même, l'introduction des infidèles comme prisonniers placés au premier plan sur le tableau n'était pas pour les Romains du temps de Léon X un spectacle inusité. Combien un homme sérieux, le général des Augustins, Egidio Cansio, avait conçu d'espérances sur Léon X dans l'affaire de la croisade, cela ressort d'une page de son ouvrage d'histoire dans lequel le renversement du mahométisme par le Pape est présenté comme certain, car il est écrit dans les révélations de saint Jean que le lion de Juda doit être victorieux¹. Plus encore que cette parole, la fresque qu'il avait devant ses yeux, dans sa chambre, dut avoir poussé plus tard Léon X à sa grande tentative d'unir les princes chrétiens pour combattre les infidèles.

Dans le couronnement de l'Empereur Charlemagne qui est représenté sous les traits de François I^{er}, il devrait s'agir, d'après la donnée habituelle, d'une allusion à la faveur montrée à la France dans la lutte électorale engagée en 1519 au sujet de la plus haute dignité du monde². Mais les plus grandes difficultés s'opposent à cette interprétation. La fresque était terminée, en 1517, lorsque le vague bruit de cette candidature commençait à naître et n'avait aucun fondement certain, puisqu'il commença à l'entrevue de Bologne. Il y a encore moins lieu de s'arrêter à l'opinion d'un récent chercheur qui veut voir dans ce tableau la prééminence absolue de l'Église sur la puissance séculière.

¹ HETNER a insisté aussi là-dessus, p. 227.

² BURCKHARDT, *Cicerone*, p. 669, a présenté cela comme certain, et beaucoup ont adopté son opinion. Si FORSTEN, t. III, p. 74, à côté de la flatteuse allusion à l'entrevue de Bologne, voit dans la fresque une invite pour François I^{er} à briguer la couronne impériale, sa supposition est assez conforme à l'attitude du Pape en cette affaire.

Sans aucun doute, le caractère ecclésiastique de l'Empire au moyen âge est représenté dans cette fresque. Mais la vraie et propre signification du tableau doit être cherchée dans l'expression de l'engagement de défendre le Saint-Siège qui est lié à la dignité impériale. L'inscription mise sous la fresque le démontre : « Charles le Grand, défenseur et protecteur de l'Église romaine. » Maintenant, lorsque Charlemagne apparaît avec les traits de François I^{er}, on reconnaît quelle importance fut attribuée dans les cercles de la Curie, en octobre 1515, à l'alliance conclue avec le roi de France victorieux : François s'était engagé formellement à défendre tous les États de l'Église; il apparut alors comme le vrai protecteur de l'Église, au lieu du prince faible et irrésolu qui portait le titre d'empereur¹.

Si deux fresques de la stanza de l'Incendie contiennent de claires allusions à l'activité politique de Léon X, les deux autres doivent avoir rapport à l'activité personnelle ecclésiastique de ce Pape. Deux événements étaient au premier plan, lorsque le plan des fresques fut arrêté : la fin du schisme et le Concile de Latran. Au deuxième événement se rattache bien incontestablement la justification canonique de Léon III. Pour l'explication de cette fresque, on a été condamné longtemps à des suppositions incertaines et forcées. L'inscription sous le tableau nous conduit cependant à une interprétation certaine : « A Dieu et non aux hommes, il appartient de juger les évêques. » Ce principe fut exprimé à la onzième séance du Concile, le 19 décembre 1516, dans la bulle *Unam Sanctam*, lancée en même temps que l'abolition de la Pragmatique Sanction. « La plus haute puissance ecclésiastique, y lit-on, peut être jugée seulement par Dieu et non par les hommes². »

¹ Lorsqu'en 1521, la situation se fut modifiée, un orateur écrivait : « Ac sicuti Leo III cum Carolo ita nunc Leo X cum Carolo V, ad recipiendas urbes ecclesiæ adnititur. » (VENUTI, p. 156.) Ce passage montre combien de tels rapprochements étaient alors usuels. Voy. aussi Io. Bapt. MANTUANUS, *De sacris diebus*, t. I, p. 4; *De sanctis Leonibus*. L'auteur célèbre là la Rencontre avec Attila, la Bataille d'Ostie et le Couronnement de Charlemagne.

² Tandis que BURCKHARDT, *Cicerone*, p. 669, et SPRINGER, p. 325, trou-

Le rapport de la fresque de l'extinction de l'incendie du Borgo avec l'histoire de Léon X présente pour l'explication une grande difficulté. Vraisemblablement, cette fresque fait allusion à la fin du schisme, fin qui permit au Pape d'éteindre d'une manière rapide et surprenante un dangereux incendie au centre de l'Église. Il y a aussi à côté une autre allusion évidente¹. La représentation de la façade de la vieille église Saint-Pierre qui était vouée à la ruine, et la vue de son architecture intentionnellement mise au premier plan, bien qu'elle n'ait rien à faire avec le « Borgo », doivent signifier que là il y a une allusion en même temps au nouvel édifice de la basilique du prince des Apôtres poursuivi d'abord avec grande activité par Léon X. Ainsi s'explique aussi le recul de l'événement principal à l'arrière-plan. Raphaël, comme architecte de Saint-Pierre, voulait par la fresque manifester d'une manière délicate son hommage et son remerciement au mécène qui l'avait nommé successeur de Bramante².

Après l'achèvement des travaux de la stanza de l'Incendie, il restait encore, pour en finir avec l'ornementation des appartements d'état du Pape, à peindre la grande salle à côté de la stanza d'Héliodore, et qui était directement contiguë à la loggia. Le choix des sujets à y traiter devenait difficile, car il devait paraître délicat et malaisé de faire mieux dans la même voie que pour la chambre de Léon. De même, Léon X comprit que, par la commande de tableaux d'hom-

vaient incompréhensible le choix de la justification canonique, HETTNER y a découvert avec raison une allusion à la bulle de Boniface VIII, tout en altérant par des hypothèses trop arbitraires la justesse de ce point de vue.

¹ Cette explication, présentée pour la première fois, semblera plus naturelle que celle d'HETTNER qui voit dans l'*Incendie du Borgo* l'indication que l'Église, par suite de sa sainteté, ne peut perdre la puissance miraculeuse qu'elle tient de Dieu; il rappelle le décret du Concile contre Pomponazzi. FÖRSTER donne à l'*Incendie du Borgo* un sens allégorique, où il veut voir la façon quasi miraculeuse dont Léon X arrêta la marche menaçante de François I^{er} en Italie, par les négociations de Bologne. GRUYER y voit le monde dévasté par le feu des péchés, et qui ne peut trouver de salut qu'auprès du représentant du Christ.

² Le conseiller aulique Strzygowski, avec lequel je pus m'entretenir à Rome des choses traitées ici, tient cette opinion pour la seule exacte.

mage et de cérémonies, il avait imposé à Raphaël une dure contrainte; que la charge devait être conçue plus largement et plus hautement, s'il ne voulait pas que la fin des stanze différât trop du commencement. C'était une très heureuse idée que le Pape, pour la représentation des événements historiques, se décidât à les emprunter à la vie de l'Empereur Constantin sous lequel le christianisme avait fait son entrée triomphante et solennelle à Rome, et à qui la tradition attribue l'origine des États de l'Église. Il était encore permis à Raphaël de retourner à son beau plan d'ensemble pour cette salle. La représentation par cette fresque de la victoire de Constantin au pont Milvius tenait bien certainement à une esquisse tracée par le peintre d'Urbin. La grande allure du style dans cette fresque exécutée par Giulio Romano est certainement d'un maître du premier rang. En voyant la teinte froide et grise de la fresque, ou en voyant le dessin seulement sur une estampe, on sent que ce magnifique tableau de la bataille du monde ne peut avoir été esquissé que par le peintre d'Urbin¹.

*
* *

Pendant que les élèves de Raphaël peignaient la chambre de Léon X, le maître était occupé aux esquisses des tapisseries qui, aux fêtes de l'Église, devaient, à la place des anciennes détériorées, orner les parois inférieures de la Chapelle Sixtine. Vers Noël 1516, ce travail, qui demandait certainement plusieurs années, doit avoir été terminé. C'étaient dix cartons légèrement coloriés, exactement dans la grandeur et la forme où ils devaient être tissés, sur lesquels avaient été peints à la détrempe les événements les plus importants de l'histoire des apôtres Pierre et Paul. Chaque carton fut payé par le Pape 100 ducats d'or².

¹ DOLLMEYER veut que tout le tableau soit de Jules Romain; cependant, le conseiller aulique Wickhoff conclut, d'après une communication qui lui a été faite verbalement par un ami, à l'existence d'une esquisse assez poussée de Raphaël.

² Marcantonio MICHEL, dans CICOONA, p. 406. Il y a dans FEA, *Notizie*,

Pour l'exécution des tapisseries, on ne pouvait penser alors qu'à la Flandre. Le siège principal de la fabrication de ce pays, Arras, du nom de laquelle de tels travaux étaient nommés depuis longtemps en Italie « Arazzi ¹ », était cependant, depuis la prise de cette forteresse par Louis XI, en 1477, incapable d'exécuter un si grand travail. Depuis longtemps Bruxelles ² était devenue le centre de cette fabrication, et c'est là que Léon X s'adressa ³. L'envoi des cartons à Bruxelles dut avoir lieu immédiatement; car, dès la fin de juillet 1517, le cardinal Louis d'Aragon pouvait admirer pendant son séjour dans cette ville la première tapisserie, la remise des clefs à Pierre. Le cardinal, très artiste, visita même les ateliers; il pensait que l'on compterait la série des tapisseries comme le plus beau des travaux que la chrétienté eût à montrer ⁴. L'exécution en laine, soie et fils d'or était sous la surveillance de Bernhard van Orley, l'élève de Raphaël, et entre les mains de Peter van OElst qui, en dehors du titre de fournisseur de la cour papale, reçut pour chaque pièce des ces Arazzi 1,500 ducats, donc en tout 15,000 ducats ⁵.

Au commencement de juillet 1519, trois tapisseries furent envoyées à Rome. L'ambassadeur vénitien les déclare admirables par la délicatesse de l'exécution et la valeur des morceaux ⁶. Quatre autres tapisseries durent être

p. 7-8, deux comptes du 15 juin 1515 (300 ducats) et du 20 décembre 1516 (134 ducats).

¹ MUNTZ, *Histoire de la tapisserie*.

² PINCHARD, *Histoire de la tapisserie dans les Flandres*, Paris, 1878-1885, p. 118.

³ MUNTZ conclut cela du contrat cité par lui du 27 juin 1520, dans lequel il est vrai que Bruxelles n'est pas nommé. Tout doute à cet égard est levé par le témoignage d'Antonio de Beatis.

⁴ Voy. PASTOR, *Voyage du cardinal L. d'Aragon*, p. 65, 117. Ce passage est également important pour lever les doutes que GERSPACH (*Revue de l'art chrét.*, 1901, p. 106) a soulevés.

⁵ Les chiffres plus élevés que PARIS DE GRASSIS, PANVINIUS et VASARI donnent sont exagérés. Voy. MUNTZ, *Raphaël*.

⁶ « De molti pezzi di arazzi che'l Pontefice fa fare in Fiandra per fornire le camere e capella finora ne sono stati portati tre di tanta perfectione et pretio che vagliono cento ducati el brazo ne si stiamo cari. » Lettre du 4 juin 1519,

exécutées dans le cours de l'automne, car il est établi que le Pape fit accrocher pour la première fois, le jour de Saint-Étienne, sept des nouvelles tapisseries aussi belles que précieuses sous les fresques des murs de la chapelle Sixtine¹. Si des voix jalouses se prononcèrent d'une façon malveillante, l'impression universelle fut d'exclusive admiration. « Tous les assistants dans la maison de Dieu, raconte le maître des cérémonies Paris de Grassis, restent étonnés à l'aspect de ces magnifiques tapisseries, qui, de l'avis universel, sont de ces choses qui ne peuvent être surpassées en beauté dans tout l'univers. » Le Vénitien Marcantonio Michiel atteste aussi que les nouvelles tapisseries valaient tout ce qui avait été fait jusque-là en ce genre de plus beau. « Cela surpasse, disait-il, aussi bien les tapisseries de l'antichambre de Jules II que celles du marquis de Mantoue et celles de la maison royale de Naples. »

Aujourd'hui, on les juge plus froidement et on trouve des fautes techniques commises dans l'exécution. Non seulement les contemporains immédiats, mais ceux qui sont venus après, se sont laissés emballer. « Un merveilleux ouvrage digne d'étonnement, écrit Vasari, car on ne comprend pas comment il était possible de tisser si bien des cheveux et des barbes, de donner par un entre-croisement de fils de la mollesse aux chairs, et on estime le tout plutôt un miracle qu'un ouvrage de l'homme. Eau, animaux et monuments sont exécutés avec une telle perfection qu'on les dirait non pas tissés, mais peints avec un pinceau. »

Les nombreuses reproductions en partie exécutées au seizième siècle sont la meilleure preuve de l'extension et de la durée de l'admiration qu'on eut pour les tapisseries de Raphaël. Les plus beaux échantillons de ce genre de

dans SANUTO, qui a échappé par extraordinaire à MUNTZ, mais qui confirme les conclusions de cet érudit contre PASSAVANT.

¹ Léon X vécut assez pour voir arriver les trois tapisseries qui manquaient encore. Cela résulte avec certitude du supplément à l'« Inventarium bonorum in foraria Leonis X » de 1518 (Archives d'État, à Rome), dans lequel (f° 30) les dix tapisseries sont inscrites sous la dénomination de : « Panni pretiosissimi de la S^{ta} di papa Leone ad uso della capella. »

reproduction ornent actuellement les collections artistiques de Berlin, Dresde, Madrid et Vienne, ainsi que la cathédrale de Lorette.

Les originaux du Vatican subirent les destinées les plus diverses, livrées qu'elles furent aux vicissitudes de la puissance de la Papauté. Après la mort de Léon X, elles furent mises en gage à cause des embarras des finances d'alors¹; mais, dégagées plus tard, elles furent employées de nouveau à l'ornement de la Sixtine. Elles y brillaient encore lorsqu'en mai 1527, le cadavre de Bourbon fut caché dans le sanctuaire². Mais les fils d'or tissés excitèrent bientôt la cupidité des mercenaires; là, un essai de fonte de la moitié de la tapisserie, qui représentait la perte de la vue d'Élymas, donna un faible résultat; quelques morceaux, si ce n'est tout, furent mis dans le commerce. Déjà, en 1530, des négociations furent entamées pour le rachat d'une tapisserie volée pendant le pillage de Rome; un inventaire de 1544 mentionne sept tapisseries se trouvant dans le palais papal; sous Jules III, deux larges morceaux qui avaient été emportés de Venise à Constantinople revinrent au Vatican. Désormais, ils ne servirent pas seulement à l'ornement de la Sixtine, mais aussi à celui de la place Saint-Pierre le jour de la Fête-Dieu. Gœthe, qui les admirait en cette circonstance, en l'année 1787, pensait qu'elles étaient l'œuvre unique de Raphaël; ce qui n'est pas peu dire, si on arrive dans la Sixtine par les fresques de Michel-Ange. Grâce aux agressions de la Révolution française, les tapisseries furent encore une fois enlevées à Rome. Au commencement de l'année 1798, elles furent publiquement vendues aux enchères avec le mobilier du Pape et achetées par des brocanteurs français. Ceux-ci les emportèrent à Gênes, puis à Paris, où elles furent exposées pendant longtemps dans la cour

¹ Voy. la notice du 17 décembre 1521 dans l' « Inventarium » mentionné plus haut, imprimée dans MONTZ, *Chronique des arts*, 1876, p. 247, et *Histoire de la tapisserie*, p. 21.

² Ce détail de SANDRO, t. XI.V, p. 418, a passé jusqu'ici inaperçu de tous les chercheurs qui se sont occupés des tapisseries.

du Louvre. L'achat par le gouvernement français se rompit pour des raisons financières. Pie VII, en l'année 1808, peu de temps avant d'être emmené en France, eut la joie de reconquérir le joyau pour son palais. En l'année 1814, le Pape les fit accrocher dans la chambre de Pie V; sous Grégoire XVI, elles passèrent dans le corridor contigu à la galerie des Candélabres, qui, depuis, fut nommée galeries des Arazzi¹.

Ces destins difficiles font que les tapisseries ne montrent, aujourd'hui, qu'un faible éclat de leur rayonnante magnificence d'autrefois. Les couleurs claires et délicates, en particulier les tons de chair, apparaissent entièrement fanés; beaucoup de places sont fortement restaurées; la moitié inférieure d'une tapisserie manque, les bordures chez d'autres sont fausses. Malgré cela, on reconnaît encore toujours que c'est là au fond une des créations de la maturité du maître. Les cartons restés comme modèles à Bruxelles, et qui n'avaient pas été réclamés par les successeurs de Léon X, donnent seuls, à la vérité, la pleine impression du génie raphaëlique : sept de ces cartons originaux, que Rubens découvrit pour ainsi dire de nouveau, parvinrent en la possession de la maison royale anglaise; elles forment actuellement la plus grande curiosité du musée South Kensington, à Londres.

Vasari rapporte que Penni a aidé beaucoup son maître Raphaël pour la peinture des cartons des tapisseries de la chapelle papale. Sur la base de cette donnée et d'observations particulières, les anciens biographes du peintre d'Urbino admettent que, dans l'admirable coup de filet, la partie principale seule a été de la main personnelle du maître; que, dans tous les autres cartons de Londres, le dessin et quelques détails, en particulier les têtes, sont seulement de lui².

¹ Elles sont mêlées ici avec des tapisseries qui ne sont pas de Raphaël, et avec lesquelles elles n'ont rien à voir. La restauration des tapisseries, commencée sous Pie IX, fut achevée sous Léon XIII. Voy. GENTILI, *Memoria sulla conservazione degli arazzi*, Roma, 1886, et *Arazzi antichi et moderni*, Roma, 1897.

² PASSAVANT, t. II, p. 253. Voy. son *Voyage en Angleterre*.

Dernièrement, ce dernier point a été contesté. Un critique d'art, qui a de la valeur, a également soutenu avec finesse et érudition, mais sans avoir vu les cartons originaux de Londres, l'hypothèse que le travail de la composition est l'œuvre de Penni; que, comme dans le premier, Raphaël n'a jeté souvent que de fugitives esquisses. Cette assertion cependant n'est pas soutenable; des chercheurs artistiques éminents soutiennent après comme avant que la participation de Raphaël à la composition des cartons pour la représentation de l'histoire des apôtres ne peut pas être réduite de cette manière. Sans aucun doute, le maître a véritablement fourni le dessin de la vocation de Pierre¹. Mais les autres doivent avoir été plus ou moins de sérieuses esquisses personnelles de Raphaël. La représentation des figures particulières dans les formes, les vêtements, les gestes et l'expression, porte si absolument l'empreinte directe du maître qu'il apparaît impossible de ne voir dans tout cela que la main de l'élève². » Si ce n'est pour tous les sept, on peut du moins, pour quatre des cartons de Londres, conclure que tout l'essentiel ne peut avoir été exécuté par aucun autre que Raphaël³. Tout ce qu'on trouve d'orga-

¹ Dans ce sens se sont exprimés WEERSE, MUNTZ, JULY, STEINMANN, BILDT. MUNTZ dit notamment que l'argument principal de DOLEMAIR, la *Madone de Monteluce*, en qui il voit arbitrairement un morceau original de Penni, repose sur une pure hypothèse. WOELFFLIN qui est, ainsi que BERENSON et FISCHER, pour l'hypothèse de Dollmayr, déclare cependant : « Quelques cartons sont pourtant d'une perfection telle qu'on y sent le voisinage immédiat du génie de Raphaël. » Wickhoff enfin, l'homme qui connaît le mieux les dessins de Raphaël, réduit considérablement l'hypothèse de Dollmayr et dit : « Pour la *Remise des clefs*, Raphaël a d'abord dessiné d'après le modèle tout le groupe des figures, laissant à Penni le soin de les transporter sur le carton. Mais il n'est pas nécessaire de supposer qu'il ait abandonné tout le reste à Penni. Le maître, qui allait et venait dans la maison, a naturellement donné le mouvement avec de larges traits au crayon; il a disposé le fond, etc.; mais le temps lui manqua pour le modelé, qu'il laissa à Penni. Mais si celui-ci mettait les figures en relief, on n'en sent pas moins vivre partout, toujours plus ample, la grande puissance créatrice du maître. » Je pourrais aussi mentionner que J. Burckhardt m'a déclaré de vive voix et de la façon la plus décidée, en 1895, que Dollmyr allait beaucoup trop loin.

² Dans la collection de Windsor.

³ Je crois, d'accord en cela avec Strzygowski, que tout l'essentiel dans la

nique, de puissant, de vivant dans les formes et les figures, décèle la grande et directe influence du génie supérieur qui, non seulement traçait l'ensemble de la composition, mais presque toujours en ordonnait un à un les détails; ce qui ne veut pas dire que Penni n'a pas pris une part plus ou moins étendue à la mise en couleurs des cartons. Mais quant à l'hypothèse d'après laquelle l'élève aurait presque tout fait, trop de preuves très sérieuses, en dehors de celles qui ont été déjà produites, empêchent de l'admettre. Si on ne peut pas ajouter trop d'importance à ce fait que les cartons ont été désignés dans les livres de comptes et par tous les contemporains comme l'œuvre de Raphaël, il y a cette autre considération assez sérieuse qu'au début de l'exécution de l'œuvre, Penni n'avait que vingt ans¹. Ce fait nous oblige à supposer qu'il dut nécessairement travailler sous la direction d'un peintre plus grand que lui. Il est tout à fait invraisemblable qu'un si jeune homme créât une telle œuvre presque entièrement seul. A la mise en couleurs des cartons, Penni, par contre, dut participer d'une façon active. Il est très difficile de savoir dans quelle mesure Raphaël est ici intervenu. Mais que là aussi son influence ait été très considérable, tous ceux qui ont étudié les cartons originaux à Londres peuvent s'en rendre compte. L'impression de la couleur ici est si importante et si essentielle pour un jugement d'ensemble que les meilleures photographies n'en donnent aucune image véritable. On voit mieux quelle grande influence exerça Raphaël sur les sept cartons de Londres, quand on leur compare, au point de vue de la composition et de l'exécution, les trois tapis qui restent de la première série² dont les cartons sont perdus. La recherche, la mignardise, l'exagération qu'on y rencontre partout montrent que ces peintures (la *Lapida-*

Pêche, la Guérison du paralytique, le Sacrifice à Lystré et la Prédication de saint Paul, est de Raphaël.

¹ D'après MUNTZ, Penni était né en 1496.

² « Arazzi della scuola vecchia, » pour les distinguer des « Arazzi della scuola nuova. »

tion de saint Étienne, la Conversion de saint Paul, Saint Paul en prison) ont été abandonnées aux élèves.

Moins réussies encore sont les tapisseries de la deuxième série commandées par Léon X, mais achevées seulement sous Clément VII, qui représentent des scènes de la vie de Jésus. Tommaso Vincidor esquissa les dessins pour une troisième série de tapisseries à tisser : les jeux d'enfants (*Giocchi di putti*) que Léon X toujours fastueux fit exécuter à Peter van Aelst, à Bruxelles. L'élève de Raphaël, envoyé personnellement par le Pape à Bruxelles pour la surveillance des travaux de tapisserie, annonce à son maître, dans une lettre du 20 juillet 1521, qu'il a définitivement tracé les cartons des *Giocchi di putti*, les plus riches et les plus belles tapisseries qu'on ait jamais vues¹.

La haute importance des Arazzi de la première série justifie les développements que nous avons consacrés à cet ouvrage. Dans un incomparable et très dramatique style, sont peints là les premiers temps de l'Église. La première moitié donne les événements de l'histoire de saint Pierre; l'autre, ceux de l'histoire de saint Paul. Dans l'arrangement de ces tapisseries à la chapelle Sixtine² il fut vraisemblablement pris en considération qu'à droite et à gauche, aux grandes solennités, des tribunes seraient érigées pour les femmes que Léon X voulut pour la première fois admettre aux solennités de la Sixtine. Où cessaient ces tribunes commençaient les tapisseries : deux pour la place occupée par les laïques, trois pour celle occupée par les prêtres. Sur le mur de gauche (côté de l'Évangile), on voyait, sous la *Punition de la bande de Coré*, la *Vocation de saint Pierre*; sous la *Loi donnée sur le mont Sinaï*, la *Guérison du paralytique*; sous le *Passage de la mer Rouge*, la *Mort d'Ananias*; sous la

¹ MONTZ, dans *Athenæum*, a publié le texte de la lettre de T. Vincidor.

² Voy. l'essai de STEINMANN, la *Disposition des tapisseries de Raphaël à la chapelle Sixtine*. Il faut y ajouter que déjà Fœrster se déclarait contre l'ordre presque universellement adopté jusque-là, de Bunsen-Platner. La tentative faite par Fœrster d'un ordre meilleur ne pouvait, il est vrai, pas aboutir, parce que le déplacement de la *Cancellata* sous Grégoire XIII lui était inconnu.

Jeunesse de Moïse, la Lapidation de saint Étienne; sous la Circconcision de l'enfant de Moïse, la Pêche miraculeuse de saint Pierre. Sur le mur de droite (côté de l'Épître), on apercevait, sous le *Baptême du Christ, la Conversion de l'apôtre saint Paul; sous la Purification du lépreux, la Perte de la vue d'Élymas; sous la Vocation des premiers disciples, le Sacrifice de Lystra; sous le Sermon sur la montagne, la Délivrance de saint Paul de la prison; sous la Remise des clefs, la Prédication de saint Paul à Athènes.* Finement et bien conçu, le choix des sujets pour la composition des tapisseries apparaissait dans cet ordre. « Ces tapisseries remplissaient les parois de la chapelle jusqu'aux tribunes et racontaient dans leur rigoureuse série chronologique les actes des apôtres continuant la série des autres peintures murales. » La seule déviation dans cet ordre chronologique, la *Pêche miraculeuse*, intercalée entre le trône papal et l'autel, se justifie de soi-même, par le désir de Léon X d'orner de tapisseries ayant trait à sa suprématie les deux extrémités du mur le long duquel était son trône.

Les grandes peintures dans les panneaux du milieu des tapisseries étaient encadrées de larges bordures ornementales qui, il est vrai, ne sont pas toutes conservées. Les bordures perpendiculaires qui correspondent aux piliers de la chapelle montrent sur un fond blanc ou or des grotesques coloriés; d'allégoriques figures d'une grande beauté sont groupées de distance en distance entre des vases et des branches; elles représentent les Parques, les Saisons, les Heures, les Vertus théologiques, les Travaux d'Hercule, et montrent en outre les armes de Léon X. Ces bordures devaient relever en partie, par le contraste, la peinture principale. Ainsi, ce n'est nullement par hasard que les Parques, les Saisons encadrent la transmission des pouvoirs du Pasteur suprême à Pierre. Le contraste consiste ici d'abord dans la puissance des Heures et des Parques sur le corps des hommes, et la puissance du représentant du Christ sur les âmes de ceux-ci. Les bordures de la base contiennent en frises gracieusement composées de petites images en couleur, d'or et de

bronze. Celles qui sont sous les représentations de saint Paul se rapportent aux peintures principales dont ils contiennent l'histoire; sous les représentations de saint Pierre apparaissent au contraire, sur le désir particulier du Pape, sans doute les événements de sa vie avant son élection pontificale; même les moins glorieux, comme sa fuite sous un déguisement de Florence et sa captivité à la bataille de Ravenne. « L'enfant de la Fortune trouvait tout ce qui lui arrivait non seulement remarquable, mais, aussi, digne d'être rappelé par des monuments. »

Les images principales se détachent d'autant plus magnifiquement en face de ces travaux d'écoliers. Cependant, les cartons seuls en donnent la pleine impression; car le plus habile tissage ne pouvait pas rendre le dessin dans sa pureté primitive¹.

La série des cartons conservés, sur lesquels le temps a passé non sans laisser des traces², commence avec la *Pêche miraculeuse du prince des apôtres*³. La peinture correspond exactement au cinquième chapitre de l'évangile de saint Luc. Jésus avait prêché le matin dans une barque à la foule rassemblée autour du lac de Génésareth et s'était retiré ensuite avec Pierre; là, le Seigneur fit rejeter encore une fois le filet.

¹ Le reproche qu'on a souvent fait à Raphaël de n'avoir pas assez tenu compte, en faisant ses cartons, de la technique du tissage, est injuste. Voy. l'excellente exposition de ZIMMERMANN, II, p. 485. Cependant, il est vrai qu'on n'a pas pris garde, dans tous les cartons, que le procédé du tissage fait apparaître l'image en sens contraire. Le *Sacrifice de Lystre* et l'*Aveuglement d'Elymas* perdent à être ainsi renversés. Voy. WÖLFFLIN, p. 114. — Contrairement à ce dernier critique, je crois que la *Prédication de saint Paul* n'y perd rien; que la figure de l'orateur, notamment, y gagne en importance.

² L'*Aveuglement d'Elymas* et la *Guérison du paralytique* ont surtout souffert.

³ Les considérations qui suivent sont tirées de notes, que je pris pendant l'automne de 1900, au cours d'un séjour d'études à Londres, relativement aux cartons. Toutes les nombreuses copies antérieures ont été rejetées dans l'ombre par les reproductions photographiques des originaux par Braun. MUNTZ (*Tapisseries de Raphaël*) reproduit enfin en des gravures très soignées, faites d'après les photographies prises sur les originaux, et donne, en outre, des fac-similés de toutes les esquisses qui s'y rapportent.

Pierre obéit à la parole du Maître, quoiqu'il eût travaillé la nuit entière sans avoir rien pris. Et voilà qu'un miracle récompense son obéissance; les filets ne peuvent pas contenir les poissons: ils se déchirent. Une deuxième barque dans laquelle se trouvaient Jean et Jacques doit être appelée à leur aide; mais la quantité des poissons est si grande que les deux barques enfoncent presque. Tous sont saisis d'étonnement devant la grandeur du miracle; mais Pierre, dans le sentiment de son indignité, se jette au pieds de Jésus: «Éloignez-vous de moi, je suis un homme pécheur.» Le maître répond avec douceur: «Ne crains rien; à partir de maintenant, tu seras pécheur d'hommes.»

L'artiste a peint ce moment. Sur le devant, les deux bateaux, enfoncés profondément dans l'eau à cause de l'excès de poissons, sont représentés à dessein si petits que les figures des pêcheurs se détachent dominantes. Dans l'une des barques sont Jean et Jacques représentés, vrais et solides figures de pêcheurs, occupés avec zèle à sauver la riche capture, pendant qu'à côté d'eux, le pilote s'efforce à maintenir en équilibre le bâtiment par trop chargé. Au bout de l'autre bateau, le maître est assis dans un vêtement bleu clair et un manteau blanc, avec une tranquillité majestueuse, brillant et comme transfiguré; la main élevée, il dit à ce moment à Pierre les paroles hautement symboliques. Sur la face du prince des Apôtres, qui, les mains jointes, adore le Maître, sont peints avec un art inimitable la foi humble, le dévouement le plus complet et le plus grand bonheur. Derrière Pierre qui porte un vêtement bleu se tient, le buste penché, les bras étendus, un deuxième disciple vêtu de vert, sans doute André. Cette image de l'abandon absolu au Christ renforce d'une habile manière l'impression de la figure de Pierre. Le maître déploie un plus grand art encore en ce qu'il place tous les personnages de la barque sous une ligne qui, partant du pilote, s'élève vers André, s'abaisse ensuite profondément avec Pierre pour se relever de nouveau avec le Christ. «Tout conduit à lui; il donne un but au mouvement, et, quoique de proportions médiocres et placé

entièrement au bord du tableau, il les domine tous¹. »

Le charme mystérieux qui plane sur le tout est renforcé par le paysage très poétique. C'est un matin plein de fraîcheur, un léger vent agite les vêtements et les cheveux des pêcheurs. Le lac rayonne brillant et clair, reflétant les figures. Tout près, apparaît dans le fond la ville de Capharnaüm avec la foule émue encore de la parole du Maître, pendant qu'au premier plan la rive est animée par des coquillages, des crabes, et par la prise des poissons capturés.

Le tableau suivant est en rapport avec la pêche miraculeuse et la mission apostolique de Pierre. Avant que le maître ne l'appelle à l'honneur d'être son représentant sur la terre, il bénit de nouveau sa pêche, et cette fois les filets ne rompent pas. Après le troisième aveu de son amour, le Sauveur lui donne par ces mots trois fois répétés : « Pais mes agneaux, pais mes brebis, » le suprême titre de pasteur sur les rachetés, sur la terre sans exception et même sur les apôtres. Cette scène racontée par saint Jean, et que l'artiste place dans le fond, se passe aussi sur le lac de Génésareth. La figure principale est, cette fois aussi, à côté du Sauveur, les dominant tous : Pierre agenouillé.

Au premier plan apparaît l'image lumineuse du Ressuscité avec les plaies aux mains et aux pieds, recouvert d'un vêtement blanc orné d'étoiles d'or, qui laisse à découvert la poitrine et un bras. Il se tourne à demi, plein d'ineffable amour et de majesté, vers ses disciples, et passe également devant eux, car les mots : « Pais mes agneaux, pais mes brebis », sont déjà prononcés. Faisant signe d'une main à Pierre, de l'autre aux agneaux, le Seigneur, par ce double mouvement, donne à son ordre la plus décisive expression. Dans le plus énergique contraste, la tranquillité céleste du Ressuscité est opposée à la fougueuse conduite des disciples. Pierre, qui porte un vêtement orange, accablé par la tâche qui lui est confiée, est tombé à genoux dans une adoration ardente; d'un regard plein de reconnaissance, il contemple son Maître. Il

¹ On n'avait jamais jusque-là composé ainsi, dit WÖELFFLIN.

ne veut se laisser ravir les clefs par aucune puissance du monde; il presse sur son cœur agité le signe de son nouveau pouvoir. Profondément émus, les autres disciples se serrent les uns contre les autres. Les uns, comme Jean, peuvent adorer avec joie; la mine des autres exprime la profonde surprise de la soudaine apparition du Maître parmi eux. Le tout est placé dans un paysage admirablement adapté.

Par ces deux premières peintures est représenté l'événement le plus important pour l'Église, l'institution de la suprématie. Raphaël suivait ici l'Évangile; l'histoire des apôtres, à laquelle il s'attacha avec une grande fidélité, lui servit de guide pour les autres tableaux. Par précaution Raphaël lui-même ou son conseiller théologique a renoncé à représenter les nombreux rapports des princes des apôtres avec la Ville éternelle, rapports qui avaient été si souvent représentés. Le « livre des livres » était l'unique source à laquelle le maître puisait; là, il a choisi, avec une connaissance profonde et un grand sens dramatique en même temps que symbolique, d'importants événements qui mettent sous les yeux d'une manière spéciale le pouvoir de bénir, le pouvoir de punir et l'activité enseignante de l'Église.

Le miracle que Pierre fit en faveur du mendiant paralytique de naissance montre comment l'Église bénit et guérit. Le lieu de la scène, la « belle porte » du temple de Jérusalem, correspond à l'histoire des apôtres; trois colonnes torses enlacées de vignes semblables à celles qui, dans la vieille église Saint-Pierre, venaient, d'après la tradition, du temple de Salomon, partagent bellement et clairement le tableau en trois groupes. Dans le milieu, le miracle : Pierre, avec l'expression de la plus haute dignité et du plus profond sentiment de la force de la parole divine, redresse le paralytique-né, représenté avec une saisissante vérité de nature, au nom de Jésus de Nazareth, et lui ordonne de marcher pendant que Jean, rempli d'amour et d'une douce compassion, étend la main vers le malheureux. Des deux côtés, des hommes et des femmes dont les mines reflètent : joie, curiosité, crainte. Déjà plein d'espérance se traîne un deuxième infirme qui

s'appuie sur une béquille. Dans l'intervalle, des enfants insoucians de tout cela font oublier par leurs aimables figures la repoussante image des estropiés.

Mais le devoir de l'Église est non seulement de bénir et de guérir, mais aussi de juger et de punir. Le quatrième carton figure cette vérité. Dans le milieu du tableau, sur une tribune, se tient, sérieuse et grave, l'assemblée des apôtres. Sur l'un des côtés, les fidèles apportent leurs dons; sur l'autre, les dons sont distribués aux indigents. Au premier plan est Ananias tombé mort sur le plancher, à la terreur de son entourage; car Pierre, se détachant de la rangée des apôtres et s'avancant plein de puissance comme organe du Saint-Esprit, a annoncé au trompeur son châtement qui s'exécute aussitôt : « Ananias, pourquoi Satan a-t-il rempli ton cœur au point que tu mentes à l'Esprit-Saint et que tu retiennes quelque chose du prix de ton champ? Ce n'est pas à des hommes que tu as menti, mais à Dieu. » (*Actes des Apôtres*, v, 3-4.) A côté de Pierre, un autre majestueux apôtre montre avec la main le ciel d'où vient la justice; son regard cherche à droite Séphora qui s'avance avec des yeux rusés et retire d'une main quelques pièces de l'argent qui est dans l'autre main, ne se doutant pas de la punition qui a déjà atteint son mari et qui l'atteindra elle aussi¹.

Parmi les tableaux qui glorifient l'apôtre saint Paul, trois des cartons seulement sont restés. Le premier, aveuglement du magicien Élymas, est un digne pendant à la punition d'Ananias. L'apôtre des nations et le magicien qui cherchait à détourner de la vraie foi le proconsul Sergius Paulus qui aspirait à la parole de Dieu, sont immédiatement en face l'un de l'autre; Paul, plein d'une tranquillité sublime qui exprime la puissance de la foi, étend seulement une main puissante; rempli de l'Esprit-Saint, il prononce la parole : « Tu seras aveugle, » et la sentence est exécutée immédiatement sur Élymas. « L'obscurité et les ténèbres, comme dit l'Écriture, tombèrent sur lui, de sorte qu'il cherchait de tous côtés

¹ Гоетне admirait particulièrement ce tableau.

quelqu'un qui lui donnât la main » (*Actes des Apôtres*, XIII, II.) Raphaël a peint cette scène magistralement. La figure lamentable du malheureux qui se courbe de terreur à la perte soudaine de sa vue, la bouche à demi ouverte, avance la tête, cherchant à voir avec des yeux morts, et à pas incertains tâtonne du bout des doigts avec les deux mains en avant, est « une figure inimitable d'aveugle ». Le proconsul effrayé qui trône au milieu et ceux qui l'entourent saisis d'étonnement et de consternation, apparaissent moins réussis. On peut supposer que Raphaël n'a pas beaucoup veillé sur cette partie du tableau.

Certainement, les deux cartons qui suivent sont du maître lui-même. Le sixième montre comment, par le miracle de saint Paul, le peuple de Lystre enthousiasmé veut offrir des sacrifices à l'apôtre des nations et à son compagnon Barnabé comme à des dieux, ce que les deux apôtres cherchent de toute leur force à empêcher. Paul veut déchirer ses vêtements de douleur à la vue de l'erreur des païens. (*Actes des Apôtres*, chap. XIV.) Le maître, par une habile combinaison, a placé cette figure principale sur un point élevé et l'a isolée des autres. La scène du sacrifice, imitée librement d'un relief antique, est peinte avec une maîtrise souveraine. Magnifiques aussi sont les audacieuses découpures dans le fond architectural où le dieu antique est placé significativement à côté de Paul. La figure de Paul marquant les mouvements d'humeur les plus variés, les sacrificateurs disposant tout pour leur office et la tête difforme et brillante de reconnaissance du paralytique guéri, sont rendus d'une manière inimitable.

Tout à fait incomparable se montre le génie de Raphaël dans le septième carton : la prédication de saint Paul à Athènes. L'homme ardent qui, appelé par Dieu à la conversion du monde grec et romain, consacre la force puissante de son esprit à cette mission qui embrasse le monde, n'a guère pu être représenté plus grandiosement ni plus magnifiquement. Raphaël a dépensé tout l'effort de son talent pour faire ressortir le « vase d'élection » comme centre spirituel.

Élevé au-dessus de tous se tient le grand docteur en habit vert et manteau rouge, presque entièrement au premier plan, comme une colonne de la foi sur l'Aréopage qui est désigné par le temple ¹ et la statue d'Arès. Tout plein de son apostolique mission, il annonce Jésus-Christ et la Résurrection (*Actes des Apôtres*, 17, 18.) L'apôtre, dont l'attitude et le costume rappellent visiblement le saint Paul de Masaccio dans la chapelle Brancacci, a également les deux bras élevés vers le ciel et s'avance au bord des gradins. Qui a vu seulement une fois cette puissante figure pleine de grandiose et apostolique majesté ne peut plus l'oublier : un sérieux profond, une éloquence rayonnant de ce prédicateur sans égal magnifique sur le cercle des auditeurs. Non seulement Paul les dépasse tous par le point élevé où il se trouve, mais aussi parce que les auditeurs sans exception sont représentés plus petits. L'impression que produit la sublime figure est rendue plus grande encore par l'éclairage le plus varié. Comme une apparition céleste, il enchaîne la foule qui ne peut s'arracher au charme de son discours. Dans les physionomies des auditeurs se jouent les expressions les plus diverses : auditeurs antipathiques, vives impressions échangées, réflexions intenses, doute silencieux. Deux seulement sont entièrement convaincus de la vérité de la nouvelle doctrine : un homme et une femme qui se pressent à droite en haut des gradins; surtout dans le regard plein de flamme et les mains étendues du premier se lisent l'abandon enthousiaste à ce Dieu qui n'est déjà plus le dieu inconnu, et la joie heureuse de la promesse d'une vie immortelle. Raphaël s'en tient ici exactement à l'Écriture sainte qui rapporte comment quelques hommes seulement, entre autres Denys et une femme de Damaris, adhérèrent au christianisme et crurent à l'apôtre. Toute l'histoire de l'Église est peinte dans la *Prédication de*

¹ L'un est une copie du *Tempietto* de Bramante à San-Pietro in Montorio. Par cette copie, Raphaël voulut rendre à son maître et ami un dernier hommage. STAZYCOWSKI, p. 63, remarque avec raison que, si on isole les architectures du fond, la figure de Paul se détache avec plus de puissance encore : « Michel-Ange lui-même n'a pas pu représenter ainsi le Créateur. »

Paul : la prédication apostolique de la vérité, le refus d'une grande partie du monde de s'y soumettre et le dévouement fidèle de la part des élus.

*
* *

On a appelé les cartons des tapisseries, les sculptures du Parthénon de l'art nouveau¹. Cet éloge, qu'on comprend en face de la *Pêche miraculeuse* et de la *Prédication de saint Paul*, peut à peine être dépassé; aussi, sans aller si loin, on devra avouer que ces compositions étaient dignes de l'emplacement au-dessus duquel s'élevait le ciel de Michel-Ange². Elles sont traversées de l'esprit de la vraie foi : magnifiques témoignages de la Renaissance chrétienne qui rendent d'une manière inimitable la grandiose simplicité des récits de l'Écriture sainte avec une impressionnante fidélité.

Dans le développement de Raphaël, les cartons des tapisseries marquent l'approche de l'époque où il atteint le plus haut point de sa production, et où, de la profondeur de son expérience mûrie sous l'impression de l'antique et de Michel-Ange, sortirent « des œuvres, d'une grandeur impérissable dans lesquelles tous les éléments du grand style, espace, masse, lumière et expression, forment, dans une union unique, un tout imposant ». Sous beaucoup de rapports, les tapisseries de Raphaël représentent une très haute réalisation : à sa manière hardie, libre et procédant par grands traits on reconnaît combien le maître avait progressé dans la Rome éternelle.

L'influence des tapisseries de Raphaël sur l'art qui suivit a été incommensurable, plus grande encore que celle des Stanze. « Elles furent le trésor dans lequel on allait chercher

¹ SPRINGER, p. 284. Voy. aussi WOLTMANN et MINGHETTI. RIO (*Michel-Ange et Raphaël*, p. 188) lui-même écrit à propos de la *Prédication de saint Paul* :

« On ne peut rien comparer à cette dernière composition dans le domaine de l'art chrétien. »

² GOETHE proclame que Raphaël a égalé là Michel-Ange.

les formes expressives, les mouvements de l'âme humaine. C'est le principal titre de gloire de Raphaël. L'Occident n'a plus su se représenter autrement l'aspect de l'étonnement, de la terreur, les contorsions de la douleur et l'image de la grandeur et de la noblesse.

A la majesté de ces représentations artistiques correspond aussi la sublimité du sujet des tapisseries, qui n'auraient pu être mieux choisies pour la chapelle du palais du Pape. Michel-Ange avait peint au plafond la création et l'histoire primitive de l'humanité jusqu'au déluge; à côté, les prophètes et les sibylles comme annonçant la nouvelle alliance. Les maîtres du Quattrocento avaient déjà peint auparavant, au milieu de la muraille, le temps de la loi dans la vie de Moïse et le règne de la grâce dans la vie du Christ. Ce règne devait durer jusqu'à la fin des temps. Raphaël résolut dans ses tapisseries de continuer l'histoire de la rédemption qui commence à la création du monde, en racontant la fondation de la Primatie et la vie de la jeune Église d'après les *Actes des Apôtres*. Il y rappelle fortement au spectateur qu'il est au centre de l'Église, dans la chapelle du palais de son chef suprême. Les miracles des princes des apôtres, Rome sanctifiée par leur sang, l'appel de l'un au suprême pontificat, l'activité apostolique de l'autre embrassant tout, sont le sujet de son immortelle création. C'est ainsi que fut glorifiée sous Léon X, dans la chapelle du Pape, l'activité salutaire de l'Église romaine dans ses deux représentants principaux; le prince des apôtres, le premier Pape Pierre, et Paul, l'apôtre des païens.

*
* *

Aux fresques des Stanze et aux tapisseries il faut joindre encore une troisième et non moins importante œuvre avec laquelle Léon X fit orner son palais : les *loggie*.

Devant chacun des trois étages du Vatican s'ouvre une rangée d'arcades : celle du milieu à l'aile orientale a obtenu une réputation universelle sous le nom de *loggia* de

Raphaël; elle forme avec raison, à côté de la Sixtine et des Stanze, un des plus puissants attraits pour tous les voyageurs à Rome.

La construction de ces beaux halls fut commencée par Bramante et continuée après sa mort par Raphaël. Le millésime 1513 dans la douzième arcade des *loggie* désigne le commencement de l'ouvrage, achevé en 1518. On manque de détails précis sur l'histoire de la construction. Les comptes d'août et de septembre 1516 marquent un certain point d'arrêt pour la pose du parquet. Léon X fit restaurer celui-ci avec de précieux carreaux de majolique de l'atelier florentin de Robbia, qui portent son emblème sur un modèle de tapisserie¹. L'exécution des riches portes ciselées fut confiée à Giovanni Barile de Sienne. Sur l'origine de la décoration des parois, piliers et plafonds des *loggie*, on a difficilement des détails exacts. Quand ces travaux commencèrent, c'est ce qu'on n'a pu jusque-là établir avec certitude. On ne sait qu'une chose : c'est que l'achèvement de cette magnifique décoration eut lieu plus tard qu'on ne le dit. On donne, d'après des sources authentiques, l'année 1519 comme époque de la fin de ce travail. Les livres de comptes signalent, le 11 juin de cette année, un présent de 25 ducats pour les aides de Raphaël qui avaient peint les *loggie*. Peu de jours après, le 16 juin 1519, Balthazar Castiglione écrivait à la

¹ Voy. TESORONE, *l'Antico pavimento delle Loggie di Raffaello*, Napoli, 1891; et GNOLI, dans *Arch. stor. d'Arte*, IV (1891), p. 205. Ces deux chercheurs n'ont pas connu un vieux et excellent dessin du parquet primitif et qui existe dans le bel ouvrage : « Disegni della prima e seconda loggia Vaticana fatti da Francesco la Vega Spagnolo l'a° 1745 per ordine e spese dell' em. sig. Card. Silvio Valenti Gonzaga segret. di stato della S^a di Benedetto XIV e dall' em. nipote di lui sig. card. Luigi Bibliothecario di S. C. e protettore della bibliotheca Vaticana donati a questa l'a° 1802 nel giorno med^o nel quale n'ebbe il solenne possesso. » (*Sala d. Stampe e incis. AMD. XVI*, p. 1, de la Bibliothèque Vaticane.) De cet antique parquet, quelques restes, sauvés par le professeur Seitz, sont exposés dans l'appartement Borgia. Il était si usé qu'il fut, en 1869, remplacé par un nouveau formé de grandes dalles de marbre. Comme, depuis, la fabrication de la majolique a fleuri, il serait à désirer qu'une copie de l'antique parquet fût exécutée et mise à la place de celui de marbre, qui s'assortit fort mal avec la décoration des murailles et des voûtes.

marquise Isabelle d'Este : « Le Pape se plaît plus que jamais à la musique et aux travaux d'architecture. Continuellement il fait bâtir de nouvelles choses au Vatican ; ainsi, une *loggia* est tout à fait terminée. peinte et ornée de stucs d'après les modèles antiques ; c'est une œuvre de Raphaël, belle au possible, et peut-être plus qu'aucune chose qui se puisse voir aujourd'hui en fait de travail moderne. ¹. »

Différentes lettres du Vénitien Marc-Antonio Michiel concordent avec cette affirmation. Le 4 mai 1519, celui-ci rapporte que Raphaël a achevé la décoration d'une très grande *loggia* et qu'il commence la préparation des travaux dans deux autres. Au 27 décembre, Michiel revient encore une fois sur ce sujet. « Ces jours-ci, annonce-t-il dans un rapport aussi intéressant qu'important, la *loggia* inférieure du Vatican a été terminée ². Je pense que c'est l'une des trois arcades superposées avec vue sur Rome. Elle est ornée de feuillages, de grotesques et de motifs divers ; ce n'est pas un travail très finement exécuté, on y a épargné, ce qui n'empêche qu'il attire les yeux. Le motif pour lequel on n'a pas plus dépensé pour cette arcade, c'est qu'elle est accessible à toutes les personnes habitant dans le palais ; on y arrive même à cheval, quoique cette *loggia* soit située au premier étage. Il en va tout autrement de celle qui est située au-dessus : celle-ci est fermée et n'est ouverte que sur l'ordre du Pape ; elle renferme des tableaux de haute valeur et d'une grande beauté, terminés récemment, dont Raphaël a fait les croquis. Le pape y a fait apporter, en outre, une quantité de statues antiques qui étaient gardées autrefois dans un lieu privé et qui ont été achetées en partie par lui,

¹ Cet important document fut publié dans la revue *Il Raffaello* du 20 au 30 septembre 1876. J'en extrais encore ce passage : « Del resto si vive al consueto. N. S^{ta} sta su la musica più che mai e di varie sorti si diletta ancor de architettura e va sempre facendo qualche cosa nova in questo palazzo et or si è fornito una loggia dipinta e lavorata de' stucchi alla antica, opera di Raffaello, bello al possibile et forse più che cosa che si vegga oggidi de moderni. » (Archives Gonzague, à Mantoue.)

² Au premier étage. Les peintures et décorations (voy. TALLA, *Descriz. del Vaticano*, p. 124) sont malheureusement fort restaurées.

en partie par Jules II; celles-ci sont placées dans les niches entre les fenêtres qui sont situés en face des colonnes du hall, immédiatement à côté des appartements du Pape et de la salle du Consistoire¹. »

Tout ce que l'art d'alors pouvait donner dut être employé à l'ornement des treize travées entourant les *loggie* du second étage, comme entrée des Stanze, des somptueux appartements du Pape. Non seulement pour les petites voûtes des coupoles, mais aussi pour toutes les autres surfaces ouvertes originairement², pour les arcades inondées de lumières fut inventé un ornement qui unit la peinture et la sculpture dans des conditions telles qu'on n'a jamais pu refaire aussi bien. Cet ornement répondait, par sa gaieté et sa magnificence comme par le naïf et parfait emploi alterné des peintures chrétiennes et païennes, à l'esprit du temps de Léon X. Les peintures bibliques du plafond avaient le caractère qui convenait au palais du chef suprême de l'Église; les ornements des parois rappellent bien ce Pape qui a aimé l'étude de l'antiquité plus qu'aucun de ses prédécesseurs.

La disposition des ornements que reçurent les treize surfaces de coupoles offre un plan sévère et unique. Au centre se trouve la voûte de la septième coupole, avec sa riche et brillante décoration, et les armes de Léon X placées au milieu. Les armes des Médicis servent de clefs de voûte pour le reste des cintres : la bague de diamant avec les trois plumes d'autruche en couleur et le joug soutenus par des génies ailés³.

Chaque coupole est ornée de quatre petites fresques qui,

¹ CICOONA, p. 406-407.

² La fermeture avec fenêtres vitrées eut lieu en 1813, sur l'initiative du ministre napolitain Zurlo.

³ La forme des surfaces intérieures des coupoles et leur décoration par couples a été exécutée d'après les mêmes dessins et modèles. Dans la première paire de voûtes, des tapisseries de diverses couleurs sont tendues entre les peintures bibliques; dans la deuxième, une architecture de piliers forme une perspective très artistique; par le toit et la fenêtre, le ciel brille d'un bleu profond. De riches grotesques et de fausses mosaïques encadrent la peinture, dans les troisième et cinquième paires de voûtes, pendant que, dans la quatrième, les motifs architecturaux se répètent; et que, dans la sixième, ce

dans l'arcade médiane, sont formées de stuc, et dans les autres de peintures en châssis. Quarante-huit de ces peintures sont empruntées à l'Ancien Testament, quatre au Nouveau. Elles sont connues sous le nom célèbre de *Bible de Raphaël*.

La part du maître dans toute cette création est sans aucun doute très contestée. Vasari dit : « Raphaël fit les dessins pour les ornements de stuc et pour les peintures qui devaient être exécutées dans les *loggie*. Il confia à Jean d'Udine les travaux de stuc et les grotesques, et à Jules Romain les figures, quoique celui-ci en ait peu fait. Gian-Francesco Penni, Tommaso Vincidore de Bologne, Perino del Vaga, Pellegrino de Modène, Vicenzio de San-Gimignano, Polidore de Caravaggio et beaucoup d'autres y peignirent les figures, les portraits et les sujets anciens. » Malgré cela, l'exécution fut entièrement attribuée aux élèves; Vasari suppose que les dessins du maître ont servi de base pour la composition, ce qui s'accorde également avec les dires de Michiel et du connaisseur d'art Castiglione.

Un examen critique des dessins à la main relatifs aux peintures des *loggie* montre, il est vrai, que parmi ce grand nombre de feuilles, et à l'exception de l'esquisse originale de Penni conservée aux Uffizi : *Joseph jeté par ses frères dans la citerne*, aucun ne provient non plus de ses élèves.

Toutes ces feuilles apparaissent comme des copies exécutées d'après les fresques devenues célèbres. L'effort qu'on a fait pour authentifier les auteurs d'après les fresques présente de grandes difficultés, parce que celles-ci ont été restaurées, ou sont si mal conservées qu'un sérieux examen des formes peut seul aider à les découvrir. Le résultat de ces recherches fut que les peintures des neuf premiers couples, à l'exception des paysages provenant de Gio-

qui fait ressembler le commencement à la fin, un filet très artistique semble être déployé sous le toit, dans les mailles duquel planent d'innombrables anges. La devise « *Semper* », unie aux trois plumes d'autruche dans l'anneau de diamant, était depuis longtemps la devise préférée des Médicis. C'était la représentation emblématique de la devise : « *Semper adamas in pœnis (pennis)*. »

vani d'Udine et des représentations d'animaux, sont de Penni; celles des quatre derniers couples sont d'autres artistes, notamment de Perino del Vaga. Raphaël aurait donc seulement fourni « les idées les plus générales pour la composition », et là se bornerait à peu près sa part dans la décoration totale des *loggie*, de sorte qu'« il aurait confié vraisemblablement le plan d'ensemble à Jean d'Udine et approuvé les détails qui lui furent proposés ¹ ».

De graves objections ont été soulevées contre une telle hypothèse. On a posé entre autres cette question. « Si Jean d'Udine avait réellement travaillé sur un plan particulier et entièrement indépendant à l'ornementation des *loggie*, comment s'expliquer l'attitude de Raphaël vis-à-vis du Pape, qui lui avait fait la commande. » A une œuvre entreprise sous son nom et dont il toucha le payement, il dut au moins mettre un peu la main. C'est pourquoi il ne manque pas aujourd'hui de critiques qui, après comme avant, continuent à soutenir que Raphaël a dû largement participer à l'œuvre, au moins en faisant l'esquisse de l'ornementation des *loggie*. En particulier, en ce qui concerne les fresques des voûtes de couples, beaucoup persistent à soutenir que notamment celles des huit premières arcades sont de la conception du maître, et que sa participation à la peinture du reste des arcades jusqu'à la dixième a été profonde même pour les détails ². Que l'exécution des fresques soit l'œuvre des élèves de Raphaël, il n'y a aucun doute là-dessus; on doit donc oublier le coloris grêle, le ton rouge brique des chairs, le rapprochement dissonant des couleurs pour jouir de la beauté du dessin primitif ³.

¹ DOLLMAYR, p. 297, 309. — Dans un autre passage, DOLLMAYR dit que Raphaël ne donnait plus à ses élèves que des indications verbales et tout au plus de petites esquisses.

² FABRICZY fait cette observation : « Si on peut, comme on l'a fait dernièrement, voir la main des élèves non seulement dans l'exécution matérielle du travail, mais aussi dans les esquisses détaillées, — l'esprit qui a conçu le plan d'ensemble et donné les idées pour l'exécution des détails, et qui les a fixés, est sûrement celui du maître. »

³ Dans le triste état où se trouvent actuellement les *loggie*, les vieilles copies sont d'un prix tout particulier. Outre le grand ouvrage déjà cité plus

Les gracieuses petites images qui ornent la surface intérieure des coupoles des *loggie* se distinguent essentiellement de l'art sérieux et colossal avec lequel Michel-Ange a illustré de l'Écriture sainte le plafond de la Sixtine. Pourtant, dans plusieurs se montre l'influence de Michel-Ange. Aucun artiste ne pouvait échapper à cette influence du Titan de la Renaissance : les créations picturales dans la première arcade, l'histoire de Noé dans la troisième arcade sont inspirées directement de Michel-Ange. Pour la peinture de l'expulsion du Paradis, elle vient de l'insurpassable composition de Masaccio. Le beau paysage de *Jacob et Rachel au puits* est peint à l'imitation d'une gravure de Dürer qui représente, d'après un antique, la chute d'Adam dans le péché. A côté de celle-ci, les *loggie* offrent pourtant de nombreux morceaux d'un art très personnel. La vie de nos premiers parents, les trois anges devant lesquels Abraham se prosterne, *Jacob et Rachel au puits*, *Moïse sauvé des eaux*, l'interprétation des songes de Joseph, sont des compositions entièrement originales et d'une beauté saisissante, d'une profonde poésie : vraiment humaine et pourtant transfigurée. On ne peut assez admirer comment tout cela est reproduit si simplement et en même temps d'une manière si vraie et si vivante et avec si peu de figures. Sur ces remarquables compositions, Raphaël a eu certainement une grande influence; en revanche, l'exécution des paysages du

haut de Franc. LA VEGA (Bibliothèque Vaticane), il faut aussi tenir un compte sérieux d'un Codex de la Bibliothèque de Vienne, Min. 33 : Peintures à gouache faites à Rome par de jeunes artistes les plus renommés qui étaient à Rome du temps de M. Giov.-Batt. Armenini pour un Fugger, 105 feuilles in-folio de la plus fine exécution. On y peut mieux étudier les *loggie* que dans l'original, et encore mieux que dans toutes les publications faites jusqu'ici. Quelques copies sont de toute beauté. Sur ce manuscrit de Vienne, G.-B. ARMENINI rapporte, *De Veri precetti della pittura* (édit. Milano, 1820, p. 270) : « Et è certo che ogni cosa di questa insieme col suo pavimento fu disegnato e colorito in carta a uso di minio nel proprio modo che si trova per mano di più valenti giovani che in Roma fossero nel mio tempo fra le quali io ne feci parte, onde così colorita fu poi mandata di chi l'avea in commissione e che la pagava realmente in Aversa a un gran signore de Fucheri, il quale si dice che di ciò si diletta sopra modo. » Une deuxième copie est allée ensuite en Espagne.

fond, gracieusement ensoleillés, appartient sûrement surtout à Jean d'Udine, le ton idyllique des tableaux en est rehaussé extraordinairement. Ce ton est conforme aussi bien au caractère des récits bibliques qu'au but des compositions qui devaient former seulement une partie de la décoration de l'ensemble.

Les huit premières arcades se distinguent essentiellement des suivantes. Dans la neuvième se trouve encore, il est vrai, la magnifique présentation des tables de la loi par Moïse. Mais, en général, la portée des tableaux diminue. L'élément dramatique correspondant au sujet commence à l'emporter sur le caractère idyllique qui dominait jusque-là, le coloris est aussi plus brillant et plus vif¹. Les peintures de la dernière arcade (treizième), où les élèves furent entièrement abandonnés à eux-mêmes, sont les moins réussies. Avec celles-ci commencent les récits du Nouveau Testament, dont la suite fut interrompue par la mort de Léon X.

Sur les ornements décoratifs des *loggias* Raphaël n'a eu qu'une médiocre influence. Si parfois, dans certain morceau, brille encore son génie, c'est l'esprit personnel de son élève Jean d'Udine, assisté de plusieurs auxiliaires², qui dut diriger cette partie du travail³. Doté d'un rare sentiment de la beauté et d'une inépuisable fantaisie, cet artiste a créé dans la décoration des *loggias* une œuvre qui n'a pas été surpassée en ce genre. Parois, piliers, arceaux, toutes les petites surfaces furent, avec une admirable utilisation de l'espace, ornées d'or, de couleur ou de fin stuc blanc, que Jean d'Udine obtenait par un mélange de marbre et de

¹ Déjà SPRINGER a émis l'opinion que Raphaël n'avait eu aucune part à ces peintures. WOLTMANN considère les quarante compositions des dix premières arcades comme des conceptions de Raphaël. Je crois qu'à l'exception de la peinture citée plus haut, les élèves firent toutes les parties essentielles de la neuvième arcade.

² Ainsi Perino del Vaga, Pellegrino da Modena, Vicenzio da San-Giustignano, et, si l'on veut, Polidoro da Caravaggio. DOLLMAYR, p. 289.

³ DOLLMAYR a rendu très vraisemblablement cette opinion; seulement, il va trop loin quand il dénie là aussi toute influence à Raphaël. Voy., par contre, BURCKHARDT, *Cicerone*, p. 177.

chaux broyés. Peut-être la principale beauté des décorations des *loggies*, le fin et magique jeu des couleurs dont la note dominante est d'être vaporeuses et claires, extraordinairement variées et pourtant harmonieuses, ne se fait-il que plus sentir aujourd'hui; car l'action de l'air, la brutalité de beaucoup de visiteurs ont gravement endommagé l'ensemble¹.

La base de ce travail décoratif est imité incontestablement de l'antique. Erroné est cependant le récit de Vasari, si souvent répété, que des décorations romaines de ce genre avaient été découvertes dans les thermes du Titus et imitées pour la première fois par Jean d'Udine. Dès le dernier tiers du quinzième siècle, les artistes de la Renaissance connaissaient et utilisaient les élégantes et gracieuses décorations en stuc des murs et des voûtes, et les peintures qui étaient contenues dans les voûtes souterraines appelées encore aujourd'hui « Grotte » à Rome et qui de là reçurent le nom de grotesques. Le mérite de Jean d'Udine réside en ce qu'il éleva par lui-même cet art de l'ornementation à une perfection classique. En tout sa devise était : « Complet, nouveau et personnel. » Justement, pour l'essentiel, la décoration montante des pilastres, l'antiquité ne lui fournissait pas de modèle.

La plume la plus habile ne peut donner une exacte description de cette admirable création, du goût et du sentiment de la beauté à cette époque. C'est comme un conte fabuleux rendu avec des couleurs et des images, c'est un rêve d'inépuisable poésie. Partout sont répandues à profusion sur les piliers et sur les murs les plus délicates figures et les plus élégantes ornements, sans excès toutefois. Les peintures et les compositions en stuc se détachent dans une

¹ Les travaux exécutés en 1890-1891 sous la direction du professeur L. Seitz se sont limités à maintenir ce qui subsistait et à écarter certaines choses ajoutées inconsidérément sans toucher en rien aux anciennes peintures ni compléter les ornements de stuc endommagés. On a seulement réparé les morceaux manquants à l'aide de peintures en clair-obscur, et le crépissage des murs a été raffermi au moyen de pointes de métal. Les estampes et surtout les anciennes copies permettent seules une étude approfondie.

variété infinie. Partout on voit de charmantes et gracieuses images qui sont insinuées légèrement ou habilement aux entrelacs ou dans les parties architectoniques.

Si librement qu'agissait l'artiste, il évitait cependant tout jeu arbitraire dans la construction. En apparence seulement dominant là le hasard et l'irrégularité; en fait, tout est ordonné avec symétrie et dans la plus délicate harmonie. La décoration de chacun de ces supports est faite en tenant un compte sévère des conditions architecturales, et cependant la plus entière liberté règne dans le choix des détails. C'est le mérite étonnant de Jean d'Udine d'avoir su tirer un tel parti de la nature aussi bien que de l'antiquité. Chaque motif est plus délicieux que l'autre. On ne sait où tourner d'abord le regard. Croit-on être à la fin de l'admiration, l'œil découvre bientôt alors de nouveaux motifs par lesquels il est attiré et toujours de plus en plus dans ce monde magique et fabuleux. La délicate composition, la chaleur naturelle, la gracieuse légèreté, l'inépuisable richesse des idées artistiques et l'extraordinaire variété des motifs, jamais satisfaite d'elle-même, mais qui au contraire recule presque, à force d'être inépuisable, les limites de la vie, tout cela est prodigieux. Les plantes les plus diverses, les fruits et les animaux alternant avec des imitations de sculptures antiques, les petits paysages avec figures de fantaisie, les allégories avec des représentations contemporaines, comme ces célèbres médaillons en stuc dans la fenêtre de la première arcade, qui montrent le maître assis et dessinant, et ses élèves exécutant ses esquisses. A l'arc de la fenêtre de la troisième arcade on remarque la tête de Léon X dont le nom apparaît en beaucoup d'endroits des arcades et sur toutes les fenêtres du mur de derrière d'une manière presque importune. Brillantes apparaissent aussi les belles fleurs inimitables et les guirlandes de fruits qui, aux fenêtres entre les piliers du mur de derrière, sont rendues avec une fidélité réaliste sur un fond bleu azur.

Souvent, la décoration fait allusion aux penchants favoris de Léon X. Ainsi, le monde des sons est exprimé par de

magnifiques instruments de musique; l'amour de la chasse chez le Pape est rappelé par les différents poissons, oiseaux et autres animaux. L'éléphant est représenté deux fois. Partout, dans les intervalles, des objets charmants, rubans voltigeant, légères guirlandes. Des fantaisies telles que des enfants volant, des Amours qui font danser un ours, manquent aussi peu que des rappels d'œuvres d'art contemporaines, comme le *Jonas* de Raphaël. Les peintures chrétiennes se rencontrent dans ce monde varié, mais elles disparaissent devant l'abondance de celles qui sont empruntées directement à l'antique ou inspirées de son esprit. Une grande partie de l'antiquité classique y fête sa résurrection; on aperçoit la Victoire de la colonne de Trajan, l'Apollon du Belvédère, la Venus Victrix, Jupiter, Bacchus et Ariadne, Apollon et Marsyas, la Diane d'Éphèse, Médée sur son char attelé de dragons, Égisthe et Oreste, le Sphinx, les Centaures, les Satyres, les trois Grâces, des danseuses, des joueuses de tambourin, des nymphes, des héros, des harpies, les multiples jeux d'Éros, les combats des Tritons avec les monstres de la mer, des scènes de sacrifices, un augure même, des ruines, un temple à demi écroulé, la voie Appienne, le monument funéraire de Cecilia Metella, le mur d'enceinte romain.

On a fait de sévères reproches à Léon X sur cette prépondérance de l'antique; même on a accusé Raphaël de s'être livré, en faisant au plafond des peintures de la Bible, à un jeu purement artistique sur des sujets dont la signification s'était depuis longtemps perdue. Un tel jugement n'est juste ni pour le caractère du temps de la Renaissance, ni pour l'intention du Pape Médicis. Ces reproductions du monde de l'antiquité pour les *loggie* n'apparaissent pas déplacées si on considère le but auquel ces gais espaces devaient servir. Le sévère Jules II avait cherché son délassement dans les jardins du Belvédère ornés des ouvrages des maîtres de l'antiquité; le délicat et maladif Léon X pensait à se réjouir le regard de ces antiques dans les *loggie* abritées contre le vent et contre la pluie.

De ce paisible côte-à-côte des choses chrétiennes et païennes, tel que le montrent les *loggie*, personne n'éprouva le moindre scandale dans ce temps de floraison de l'humanisme. C'était là un état coutumier depuis longtemps que donnaient la peinture, la plastique aussi bien que la poésie. Si plus tard on fut disposé à un jugement plus sévère, il fallut considérer que même les anciens chrétiens, dans les catacombes, s'étaient complu au spectacle riant d'une décoration tirée de l'antique. Les détails vraiment inconvenants, quand il s'en trouve dans la décoration des *loggie*, sont entièrement isolés et cachés. Un très sévère critique a même pensé avec raison qu'on pourrait très bien, en fermant les églises aux légères productions de l'antique fantaisie, ouvrir à celles-ci les portes du palais.

Si, dans la décoration des *loggie*, l'antiquité domine, il s'y trouve cependant quelques représentations religieuses. Un pilier, entre la deuxième et la troisième arcade, montre l'expulsion du Paradis; un autre, la bénédiction donnée par le Pape.

Parmi les peintures bibliques des voûtes qui, dans quelques arcades, sont disposées par couples, se montrent plusieurs fois des motifs religieux qui se rapportent au sujet des fresques. Ainsi, dans la première coupole, planent des anges en prière, et dans la dernière se trouvent l'histoire de la création et l'Incarnation du Christ. Par endroits, les motifs mythologiques contiennent des allusions pleines de sens aux tableaux bibliques d'à côté auxquels ils se subordonnent ainsi. Enfin, les peintures couleur bronze qu'exécuta le très habile Perino Del Vaga traitent tous les sujets de la Sainte Écriture qu'on retrouve sur les peintures des intérieurs de coupoles¹.

Par conséquent, on ne peut nullement affirmer que la

¹ Malheureusement, ces parties inférieures de la décoration des *loggie* sont complètement détruites, en sorte qu'on en est réduit aux gravures de Bartoli. L'intéressant récit de la jalousie de Raphaël, dans la lettre de Pandolphe Pic de la Mirandole du 29 janvier 1520 (BERTOLOTTI, *Artisti in relaz. coi Gonzaga*, p. 155), se rapporte vraisemblablement à Perino del Vaga, qui travailla aussi pour les Fugger. Voy. LERMOLIEFF, *les Galeries Borghèse*, p. 188.

décoration des *loggie* n'ait pas le moindre rapport avec les tableaux bibliques des dômes. Au contraire, conformément à l'esprit du temps comme à celui de Raphaël, on doit supposer qu'un certain rapport existe entre le haut et le bas. Dans les fresques des Stanze, dans les appartements du chef suprême de l'Église, le maître a proclamé avec force et d'une manière inimitable la prépondérance du christianisme sur le paganisme. Dans les *loggie* contiguës qui devaient servir à la disposition de remarquables antiques, il exprima la même pensée plus légèrement et plus finement : sur la beauté des statues antiques avec lesquelles l'ornement des murs et des piliers s'harmonisait devait planer le monde supérieur, figuré dans la Sainte Écriture.

Sur l'ordre de Léon X, Perino del Vaga et Jean d'Udine exécutèrent un ouvrage de décoration d'un art semblable à celui des *loggie* au plafond de la grande salle papale de l'appartement des Borgia. Les peintures et stucs de ces deux artistes brillent encore aujourd'hui par leur gaie magnificence. Le premier peignit d'une manière charmante les constellations avec des allégories, pendant que Jean d'Udine exécutait le ravissant cadre à ornement de stuc blanc et or sur fond bleu azur. Partout apparaissent ici le nom et les armes de Léon X; dans les intervalles, on lit avec intérêt une série d'inscriptions qui se rapportent à l'histoire des Papes d'Urbain II à Martin V; elles sont vraisemblablement le dernier souvenir des peintures qui existaient là auparavant.

Les peintures que Raphaël fit pour la salle des palefreniers et le corridor du Belvédère ont péri; la salle fut entièrement restaurée par Taddeo Zuccheri; le corridor s'est écroulé sous Clément VII.

On ne peut comprendre comment Raphaël, à côté de tous ces travaux, trouva encore du temps pour les commandes de Bibbiena et d'A. Chigi, et pour une longue série de tableaux, de portraits et de peintures religieuses; il est vrai qu'il se fit aider considérablement par ses élèves pour tous ces travaux. Même dans le célèbre portrait de Léon X, la tête et les mains seulement doivent être du maître. Ses

élèves eurent aussi grande part non seulement à l'exécution, mais même à l'esquisse des deux grands tableaux de la Sainte Famille et de l'archange saint Michel dont Lorenzo de Médicis fit présent en 1518 à la famille royale française. Entièrement de lui sont, au contraire, le grand tableau d'autel, la Madone sixtine et l'esquisse de la Transfiguration, dans lesquels le maître glorifiait avec un art miraculeux les mystères de la foi chrétienne. Une céleste inspiration se manifeste dans ces deux créations immortelles qui sont parmi les plus belles qui existent sur terre. Raphaël avait déjà fait résonner cette corde dans la Madone de Foligno, dans Ézéchiël et dans sainte Cécile : là, il atteint la plus haute perfection.

La Madone sixtine, destinée à l'église des Bénédictins de Saint-Sixte, à Plaisance, a été faite vraisemblablement en même temps que les cartons des tapisseries. Magnifiquement est glorifiée là, et comme une vision miraculeuse s'élève sur les nuages avec l'enfant Jésus dans ses bras, la Reine du ciel pleine d'une inexprimable grandeur dans l'éclat de la gloire, entourée d'une infinité de têtes d'anges. Des deux côtés sont agenouillés sainte Barbara et le vieux Pape Sixte, et en bas, entourant la composition, le célèbre groupe d'anges. Bien peu d'œuvres d'art sorties de la main des hommes ont pu atteindre une telle hauteur et un caractère aussi surnaturel : de toutes les images de Marie, aucune n'est aussi répandue dans toutes les chaumières et les palais. Les maîtres les plus éminents ont essayé de reproduire avec leur crayon les beautés de cette création sans pareille. Cette seule peinture a provoqué une abondante littérature, car elle renferme d'inépuisables points de vue ¹.

C'est un des rares tableaux religieux qui rendent sensible au spectateur par un miracle d'art, l'insaisissable et surnaturelle vérité de la foi, qui tournent le regard vers un autre monde lumineux et l'obligent formellement à l'humble aveu de l'éternité. Ceci est rendu très énergiquement par l'atti-

¹ La collection bibliographique est incomplète dans MUNTZ, *Historiens*.

tude du Pape Sixte et de sainte Barbara. Le Pape a quitté sa tiare, s'est agenouillé pour rendre hommage à la Reine du ciel et lui recommander le peuple des croyants. La sainte, dans son humilité, n'ose pas lever les yeux; heureuse, elle honore la Mère de Dieu qui, dans son écrasante grandeur, n'apparaît que comme la porteuse de l'Éternel qui est venu pauvre et nu dans le monde. Dans le tableau de la Madone, Raphaël s'est surpassé lui-même : la mère du Seigneur, baignée de lumière et planant du haut des cieux, montre vraiment au monde le grand mystère, le Verbe éternel devenu homme.

Le surnaturel qui traverse toute la composition dépend avant tout de la figure principale qui plane et par laquelle le ciel se communique à la terre, et de l'expression difficile à rendre par des mots, qui rayonne dans les grands yeux brillants de la Vierge et de l'Enfant. Marie regarde par-dessus le spectateur, pensive et étonnée : c'est comme si devant son esprit l'avenir se découvrait peu à peu. « Tout se superposant dans son cœur, » elle est surprise de ce que le vieillard Siméon lui a dévoilé de l'enfant qui sera « la lumière des païens, l'illustration de son peuple, et qui est venu pour la chute et le salut de plusieurs, et comme un signe de contradiction. (Saint Luc, II, 19, 32-35.) Le maître, par la tristesse évidente sur le visage de Marie, a rendu la prophétie de Siméon, la grande douleur qui atteindra la Mère de Dieu : « un glaive transpercera ton âme ».

L'Enfant pense aussi, mais ne s'étonne pas. Dans toute la conscience de sa divinité, cet Enfant sublime et merveilleux chez qui tout est, particulièrement l'œil, plus grand que nature, plonge dans le lointain avec un ferme et tranquille regard. Il n'est pas assis; il trône sur les bras de sa Mère qui montre joyeusement au monde, dans une attitude de respect timide, le très grand bien qui lui a été confié, mais pour peu de temps, car cette image du ciel peut disparaître à tout instant.

La représentation d'une vraie vision est contenue dans la dernière création du maître, ouvrage commandé par le car-

dinal Médicis pour la cathédrale de son archevêché de Narbonne : la transfiguration du Christ sur le mont Thabor¹. Sur le sommet de la montagne plane le Sauveur transfiguré, entouré de l'éclat de la majesté divine, dans une blancheur brillante, semblable à une apparition lumineuse. — « Son visage brillait comme le soleil, mais ses vêtements étaient blancs comme la neige. (Saint Mathieu, XVII, 2.) Bien rarement le problème du libre essor vers le ciel a été si bien et si naturellement rendu. Dans ce Christ, Raphaël a rassemblé comme en un point central la somme entière de ses facultés si variées; il a fait résonner toutes les cordes de son âme d'artiste dans un accord unique. L'ineffable douceur et la majesté qui conviennent au médiateur transfiguré entre Dieu et les hommes se manifeste sur le visage légèrement incliné de côté. Les yeux et les bras sont élevés au ciel comme dans un élan inquiet, pour retourner à son père, ce qui devait lui être accordé comme prix de ses souffrances. A côté du Christ, un peu plus bas cependant, s'élèvent, tournés vers lui dans la plus profonde adoration, Moïse le législateur pressant les tables de la loi sur sa poitrine et Élie le plus glorieux des prophètes avec le livre de ses prophéties. Attirés magnétiquement par le Sauveur, comme les planètes autour du soleil, ils parviennent seulement jusqu'à la ligne de lumière qui entoure le Transfiguré. De la sorte, la lumière ne sort que du Seigneur : il rayonne comme une source de clarté dans ses vêtements d'une blancheur de neige; les vêtements des patriarches miroitent moitié argent, moitié violet. Moïse et Élie portent le rayonnement de la lumière divine. Les apôtres choisis, Pierre, Jacques et Jean, au contraire, sur la base de la montagne, effrayés et éblouis, se prosternent sur le sol. A droite, deux diacres martyrs s'agenouillent; ceux-ci sont représentés plus petits que les apôtres qui sont plus petits que Moïse et Élie : mais, les

¹ Pour conserver le dernier tableau de Raphaël, le cardinal de Médicis l'envoya à Rome, en 1524, à l'église San-Pietro in Montorio. (Voy. *Arch. stor. d'Arte*, I, p. 449.) De là, les Français l'expédièrent à Paris; il fut ensuite transporté dans la Pinacothèque du Vatican.

surpassant tous dans sa grandeur surhumaine, par-dessus l'espace et le temps, plane vers le ciel le Sauveur.

En dessous de la montagne et correspondant à la scène décrite par l'évangéliste saint Mathieu (xvii, 14), se présente un garçon lunatique que les disciples ne pouvaient guérir. C'est le contraste le plus fort qu'on puisse imaginer et qui exerce une impression d'autant plus profonde que cette partie ne fut pas exécutée par Jules Romain pour faire valoir l'ensemble. Autour de ce malheureux défiguré par les convulsions, les disciples et les parents se sont réunis; beaucoup de ces figures rappellent directement Léonard de Vinci. Dans les mines et les attitudes se manifestent la compassion, l'étonnement, l'épouvante, la perplexité, le désespoir; mais, au milieu du trouble universel, quelques disciples montrent le haut de la montagne, où s'est élevé le Seul qui ait le pouvoir de soulager. Expriment l'idée de l'artiste, ceux-ci voient aussi peu le Transfiguré que ne le voit la foule rassemblée en dessous; seulement, le spectateur doit l'apercevoir et rétablir par ce moyen l'unité de l'idée. Au-dessous, la misère et la douleur des fils de la terre, l'impuissance humaine; au-dessus, la tranquille béatitude du Transfiguré, la toute-puissance divine qui peut seule secourir.

Une telle représentation du caractère sauveur du Christ répondait nécessairement et éminemment aux idées du temps où Raphaël acheva cette mystérieuse création. Depuis longtemps, en effet, couraient des bruits sur les progrès des infidèles, si préoccupants que depuis l'automne 1517 la question turque était dans Rome au premier plan. « Le Pape est occupé en ce moment de la question orientale plus que de toutes les autres, écrivait fin octobre, au nonce de Venise, celui qui avait commandé la *Transfiguration*, le cardinal de Médicis. Bientôt après, le Pape Léon X adressait un mémoire considérable aux princes les plus en vue de la chrétienté qui étaient censés partager son opinion sur la guerre contre les infidèles. La publication d'un armistice général pour toute la chrétienté et la décision d'envoyer des légats pour la croisade furent résolus à la suite des délibérations engagées à ce

sujet; en même temps, une grande procession fut faite à Rome, à laquelle le Pape assista en personne. Raphaël fut témoin de ces manifestations religieuses, pendant lesquelles son ami Sadolet prononça un admirable discours.

Le tableau de la *Transfiguration* avait une étroite relation avec les efforts romains pour la croisade. Calixte III avait ordonné expressément, après la grande victoire des chrétiens à Belgrade, en l'année 1456, qu'en actions de grâces de ce grand succès, la fête de la Transfiguration du Christ devrait désormais être célébrée solennellement dans toute la chrétienté le 6 août de chaque année. « La fête liturgique de la Transfiguration était donc la fête de la victoire de l'Occident chrétien sur le Croissant et la Transfiguration du Christ sur le Thabor élevée comme un trophée de triomphe sur l'ennemi héréditaire. » Ainsi s'explique la présence des deux diacres martyrs qui ne peuvent guère être que Felicissimus et Agapitus, qui sont dans un étroit rapport avec la fête liturgique de la Transfiguration du Seigneur. Ce lien était encore un si vivant souvenir au temps de Raphaël que personne à la cour de Léon X ne pouvait avoir un doute sur le vrai sens du tableau; il devait donner au regard des croyants la confiance et la certitude que cette fois encore le secours tout-puissant du Sauveur ne ferait pas défaut contre les ennemis du nom chrétien¹. Raphaël ne put achever que la moitié supérieure de la *Transfiguration*; dans la deuxième semaine de mars 1520, il fut atteint d'une de ces fièvres ardentes si dangereuses à Rome, qui consumma rapidement ses forces affaiblies par un tra-

¹ L'explication de la présence des diacres martyrs et le lien qui rattache la fête liturgique de la Transfiguration avec le contenu du tableau sont une très heureuse découverte de Fr. SCHNEIDER (*Theologisches zu Raffaël*, Mainz, 1896, p. 11.) Celui-ci nous donne même à entendre que Narbonne, à qui le tableau était destiné, était justement alors menacé par des pirates mahonnétans. A cela, je pourrais ajouter les tentatives de croisade dont j'ai parlé plus haut, qui furent faites par Léon X en 1517-1518, et qui, pour la première fois ici, ont servi à l'explication du tableau. Elles confirment pleinement les explications de SCHNEIDER. La guérison du jeune possédé est, d'après le sentiment de l'érudit artiste de Mayence, un symbole du joug redoutable du mahométan.

vail surhumain. Le vendredi saint, 6 avril, l'âme de Raphaël alla dans cet autre monde qu'il avait montré d'une manière si inimitable dans ses tableaux de vision. L'impression que produisit la mort presque subite du maître, qui n'avait que trente-sept ans, fut très profonde. Cette mort survenait au milieu de sa carrière de gloire; il venait justement d'acheter dans la Via Giulia, à Saint-Jean des Florentins, un terrain pour y bâtir un nouveau palais¹. Sur sa bière on plaça son chef-d'œuvre encore inachevé, la *Transfiguration*. On remarqua la coïncidence de l'éroulement d'une partie des loggie et d'un tremblement de terre avec cette perte irréparable. « La douleur de la cour papale, écrit Pandolfo Pic de la Mirandole, est d'autant plus profonde qu'on s'était promis encore de plus grandes créations du maître; dans toute la ville, on ne parle de rien autre que de la mort de cet homme excellent : ce qui en lui était mortel est mort, mais sa gloire ne périra pas; il vivra par ses œuvres et ses admirateurs². » En effet, les plus illustres poètes, un Bembo, un Arioste, un Tebaldeo, et avant tous le fidèle Castiglione rivalisèrent pour la glorification du peintre d'Urbino³. Dans les cercles bourgeois, l'opinion commune était qu'une plus longue vie lui aurait fait atteindre à la grandeur de Michel-Ange⁴. Raphaël avait indiqué le Panthéon pour son lieu de repos, et il avait fait exécuter par son ami Lorenzetto pour son tombeau la statue de la Madone qui orne encore aujourd'hui la Chapelle. Le maître qui, dans ses plus importantes créa-

¹ Document du 24 mars 1520, dans MUNTZ, p. 635. La fortune de Raphaël fut évaluée à 16,000 ducats. CICOGLIA, p. 410.

² Lettres de Pic in *Atti mod.*, V, p. 307-308. Voir sur ce sujet la lettre de Paolucci, *ibid.*, I, p. 138; celle de Germanello, dans GAYE, II, p. 151, et les lettres de Lippomano et Michiel dans SANUTO, XXVIII, p. 423. — Ces lettres font définitivement justice de la fable de VASARI, déjà combattue par PUNGILEONI, p. 257, d'après laquelle Raphaël serait mort des suites de ses débauches. Voy. par contre PASSAVANT, II, p. 555; FARABULINI, *Raffaello e la Fornarina*, Urbino, 1880.

³ Voy. PASSAVANT, II, p. 549. CAMPORI a publié, dans *Atti*, un poème inédit de TEBALDEO.

⁴ Voy. le jugement d'un contemporain publié par JANITSCHKE dans *Repertorium*, IX, p. 121.

tions, avait résolu comme aucun autre le grand problème des rapports de l'Antique au Christianisme, qui dans la Sixtine avait créé le plus beau tableau de la Madone, ne pouvait se choisir un tombeau mieux adapté que l'antique bâtiment rond qui avait été transformé en église sous le nom de Santa-Maria ad Martyres par le Pape Boniface IV.

L'enterrement eut lieu de la manière la plus honorable. Que le Pape y ait assisté en personne, c'est là une fable inventée plus tard; le cérémonial rendait une telle distinction impossible. Combien grande avait été la douleur de Léon X à la perte de l'Unico, cela ressort du témoignage de Marc-Antonio Michiel, qui rapporte que le Pape, pendant la maladie, fit prendre chaque jour des nouvelles du maître, qu'il lui donna maintes preuves de sa bienveillance et qu'il se chargea aussi des frais du monument funèbre¹.

L'extraordinaire préférence que le Pape Léon X donna à Raphaël et à son école eut pour résultat l'effacement de tous les autres artistes. De tant de peintres venus à Rome sous Léon X, aucun ne put prendre place à côté de l'Urbinate. On ne peut que le regretter douloureusement en songeant au maître qui, dans sa *Cène*, avait été le plus loin dans l'expression de l'Idéal en ce temps de la Haute Renaissance. A l'âge de soixante-deux ans, Léonard de Vinci apparut dans la Ville éternelle, avec quelques-uns de ses élèves, à la suite de Julien de Médicis, en automne 1513². Il fut de la part du Pape l'objet de distinctions extraordinaires : on lui donna un appartement au Belvédère; mais à l'exception de deux tableaux exécutés pour Balthazar Turini, Léonard n'a laissé aucune trace de son passage à Rome. Jusqu'en 1515, il resta près de Julien de Médicis qui lui offrit le traitement considérable de 33 ducats d'or par mois; mais, à la fin de

¹ Sur la statue de la *Madone* et le tombeau qui fut ouvert le 9 septembre 1833, voy. PASSAVANT. *Voy. Nel centenario di Raffaello il Comune di Roma*, Roma, 1883. Sur le crâne de Raphaël dont on conserve un moulage en plâtre à la Congregazione de' Virtuosi, voy. *Arch. d'Anthropologie*, XV, p. 417, et SCHAFFHAUSEN, *Der Schädel Raffaels*, Bonn, 1883.

² MUNTZ, *Léonard de Vinci*, p. 454.

1516, il passa au service de François I^{er}. Que son emploi auprès de Léon X, pour qui il écrivit un traité sur la frappe des monnaies, lui fût une gêne, ce point n'est pas encore éclairci. Le mémoire de Vasari n'est qu'une anecdote d'atelier. Celui-ci raconte que le maître avait reçu une commande de Léon X, mais qu'au lieu de commencer le travail, il s'adonna à des expériences scientifiques qui ne conduisaient à rien. Là-dessus, le Pape doit avoir déclaré que Léonard n'achèverait rien, car il mettait la fin avant le commencement¹. Il est beaucoup plus probable que Léonard qui, sous Jules II, ne fut pas davantage occupé, quitta Rome parce qu'il ne voulait pas être avec Michel-Ange².

En l'an 1514³, Fra Bartolommeo, attiré par la réputation des œuvres de Raphaël et de Michel-Ange, vint à Rome où il trouva près de Fra Mariano un accueil hospitalier. Pour celui-ci, il commença les tableaux des princes des apôtres, mais, après quelques mois, il retourna de nouveau à Florence. La même année apparut aussi dans la Ville éternelle Soddoma qui exécuta pour le premier étage du palais Farnèse d'Agostino Chigi le *Mariage d'Alexandre avec Roxane*, et la *Famille de Darius devant Alexandre*⁴. Chigi recommanda l'artiste au Pape; à celui-ci, Soddoma offrit la *Mort de Lucrèce*, que deux récents chercheurs veulent avoir découvert l'un au Musée de Turin, l'autre à celui de Hanovre. Là-dessus, Léon X lui accorda comme remerciement le titre de chevalier; mais Soddoma, pas plus que Signorelli qui cherchait également alors fortune à Rome, n'obtint de travail au service du Pape. Andrea del Sarto, Franciabigio

¹ JOVE rapporte, du reste, aussi dans *L. Vincii Vita* (TIRABOSCHI, VII, p. 290) : « Sed dum in quærendis pluribus augustæ arti adminiculis morosius vacaret, paucissima opera, levitate ingenii naturalique fastidio repudiatis semper initiis absolvit. »

² G.-B. DE TONI et E. SOLMI soutiennent cette thèse, *Intorno all'andata di Leonardo di Vinci in Francia* (*Estr. d. Rendic. d. ist. Ven.*), Venezia, 1905. Du reste, Léonard était déjà si souffrant en 1517 qu'on ne pouvait plus espérer de lui rien de grand. Voy. PASTOR, *le Voyage du cardinal d'Aragon*, p. 79, 143.

³ FRANTZ, *Fra Bartolomeo*.

⁴ Voy. JANSEN, *Soddoma*, Stuttgart, 1870.

et Pontormo furent chargés, d'après le récit de Giovio, d'exécuter dans la salle principale de la villa Poggio à Cajano, à Florence, des peintures historico-allégoriques tirées de l'histoire romaine et qui existent encore ¹.

L'enthousiaste admirateur de Michel-Ange, Sebastiano del Piombo, ne réussit pas davantage à obtenir de commande de Léon X ². Consumé de jalousie, celui-ci ne négligea rien pour rabaisser Raphaël; il eut beau faire, cependant, il obtint tout au plus quelques travaux chez les particuliers. Le Pape, à qui les mesquines querelles entre les partisans de Raphaël et ceux de Michel-Ange ne pouvaient qu'être également désagréables, resta fidèle à l'Urbinate dont il avait éprouvé le talent. Les peintures remarquables que Sebastiano exécuta pour San-Pietro in Montorio prouvent bien cependant que le cardinal Jules de Médicis lui-même pensait lui faire avoir une commande honorable. Pendant que Raphaël exécutait la *Transfiguration*, Sebastiano del Piombo eut à peindre la *Résurrection de Lazare*. On peut facilement se figurer comment ce dernier saisit avidement l'occasion de se mesurer avec son odieux rival. « Mon œuvre a été retardée, annonçait Sebastiano à Michel-Ange le 2 juillet 1518. Je me suis arrêté si longtemps pour que Raphaël ne la voie pas avant que la sienne soit achevée. » A la fin de l'année 1519, Sebastiano exposa au Vatican son tableau qui décora d'abord la cathédrale du cardinal Jules de Médicis, archevêque de Narbonne, et qui actuellement fait l'ornement de la Nationale Galerie de Londres. « Il a plu tout de suite à chacun au lieu de déplaire, excepté aux gens en question qui ne savent maintenant plus ce qu'ils doivent dire, écrivait alors Sebastiano à Michel-Ange. Il me suffit que le cardinal Médicis m'ait dit qu'il était satisfait au delà de son attente, et je crois mon tableau mieux dessiné que l'étoffe des tapisseries

¹ Voy. REUMONT, *André del Sarto*, p. 126.

² Voy. BIAGI, *Mem. di F. Sebastiano Luciani*, Venezia, 1826; DALL, *Acqua Giusti*, dans *Atti d. R. Accad. d. Belle Arti di Venezia*, 1870; MILANESI, *les Correspondants de Michel-Ange*, I, Paris, 1890; RICHTER, *Sebastiano del Piombo*; PROPPING, *Seb. del Piombo*, Leipzig, 1892.

qui sont venues de Flandre ¹. » Leonardo Sallajo croyait devoir écrire à Michel-Ange : « Le travail de Sebastiano est si bien réussi que tous ceux qui y entendent quelque chose le placent bien au-dessus de Raphaël. Le plafond chez Agostino Chigi est maintenant découvert : une vraie honte pour un grand maître et bien pire encore que la dernière stanza du Vatican. Maintenant, Sebastiano ne craint plus rien ². »

Comme Raphaël mourut avant l'achèvement de la *Transfiguration*, les espérances de Sebastiano augmentèrent encore ; il crut alors l'occasion venue d'obtenir la place de premier peintre à la cour papale.

Son effort allait avant toute chose à obtenir que la peinture de la salle de Constantin, à laquelle avaient alors déjà commencé à travailler Jules Romain et Penni, lui fût confiée. Michel-Ange s'employa pour lui dans ce but près du cardinal Bibbiena. « Je prie Votre Grandeur, lit-on dans la recommandation écrite qu'il adressa à celui-ci en juin 1520, non comme un ami ou comme un serviteur, car je ne mérite ni l'un ni l'autre titre, mais comme un homme de rebut et un maniaque, de faire que le peintre vénitien Sebastiano obtienne, maintenant que Raphaël est mort, une partie des travaux du Vatican. Et si Votre Seigneurie peut dédaigner les services d'un homme de mon espèce, je pense cependant qu'on peut s'amuser de temps en temps à faire plaisir aux maniaques, comme plaisent les oignons à la bouche de celui qui est rassasié de chapons ³. »

L'effet de cette bizarre recommandation fut qu'on offrit à Sebastiano la décoration des salles inférieures de l'appartement des Borgia, où Perino del Vaga et Jean d'Udine étaient occupés. Celui-ci, blessé profondément dans son orgueil d'artiste, refusa de peindre dans une « cave » pendant qu'on laissait aux élèves de Raphaël « les appartements dorés ». Il ne renonça pas pour cela à ses démarches. Il réussit enfin

¹ BOTTARI, VIII, p. 42; FANFANI, *Spigolature Michelangiolesche*, Pistoia, 1879, p. 114.

² GOTTI, *Michelangelo*, I, p. 127.

³ MILANESI, *Lettere di Michelangelo*, Firenze, 1875, p. 415.

à obtenir une audience de Léon X. La relation qu'il fit de cette entrevue dans une lettre adressée à Michel-Ange, le 15 octobre 1520, est très intéressante à de multiples points de vue; on y voit plus que dans un autre document de cette espèce de quelle manière le Pape Médicis traitait les artistes.

« Sa Sainteté, écrit Sebastiano, accueillit gracieusement la déclaration que je lui fis d'être prêt avec vous à tous les genres de services qui lui plairaient; je l'interrogeai sur les sujets, les mesures et tout le reste. Sa Sainteté répliqua :

« Bastiano, Juan del Aquila m'a dit que, dans la salle inférieure, on ne pouvait rien faire de bien à cause de la voûte qu'ils ont faite, car là où cette voûte s'étend il y a certaines lunettes qui vont presque jusqu'au milieu de l'espace sur lequel les peintures doivent être posées. Et puis, là, sont aussi les portes qui conduisent aux chambres de monsignor de Médicis. Donc, il n'y a pas lieu de faire de la peinture pour chaque mur puisqu'on ne peut la faire proprement; mais on pourrait bien faire un tableau pour chaque lunette, car celles-ci sont larges de dix-huit et vingt palmes, et on pourrait leur donner la hauteur nécessaire. Cependant, dans un si grand appartement, ces figures apparaîtraient trop petites. » Et me dit encore Sa Sainteté que cette salle était trop accessible. — Après cela, notre Seigneur me dit encore :

« Bastiano, en conscience, ce que ceux-ci font ne me plait pas, encore que cela ait plu à quelqu'un qui a vu l'ouvrage. Dans quatre ou cinq jours je veux voir leur travail, et s'ils ne font rien de mieux que ce qu'ils ont commencé, alors je ne veux pas qu'ils y travaillent davantage. Je leur donnerai à faire quelque autre chose; je ferai démolir ce qu'ils ont fait et je vous donnerai alors cette salle entière, car j'ai l'intention de faire une belle œuvre, ou bien je la ferai décorer avec des modèles de Damas. » Je lui répondis qu'avec votre aide je me chargeais de faire des merveilles, sur quoi il me répliqua : « De cela je ne doute pas, car vous avez tout appris de lui. » Sa Sainteté a ajouté : « Considérez donc les œuvres de Raphaël; dès qu'il a eu vu les œuvres de Michel-Ange, il a abandonné soudain la manière

« du Pérugin et s'est approché de celle de Michel-Ange autant
 « qu'il a pu. Mais cet homme, comme tu le vois toi-même,
 « est effrayant et ne se laisse pas facilement aborder. » Sur
 quoi je répliquai à Sa Sainteté que votre caractère redou-
 table ne faisait tort à aucun homme, et que vous ne parais-
 siez si terrible que par l'amour que vous portez au grand
 art¹. »

Que la conversation se soit passée réellement aussi favo-
 rablement pour Sebastiano, c'est un point qui reste indéci-
 s. Le fait est que tout le plan avorta finalement, ce à quoi
 contribua beaucoup le refus du rancunier Michel-Ange de
 s'y associer. La salle de Constantin resta aux élèves de
 Raphaël. Si le Vatican est devenu par là peut-être une
 œuvre d'art considérable, l'attachement du Pape aux élèves
 du maître disparu a bien aussi son éloquence.

II

On a longuement décrit les rapports de Léon X avec
 Michel-Ange : comment le Pape Médicis, ce fin diplomate, a
 eu de l'antipathie contre le rude maître qui garda toujours
 son franc-parler et comment il traita toujours froidement
 l'incommodé Caton de Florence. Cette supposition ne tient
 pas devant les faits. Sans aucun doute, il est vrai que les
 années se succédèrent sans que le Pape demandât ses ser-
 vices. Cependant, ce n'était pas par raison d'antipathie,
 mais bien parce qu'on dépeignait au Pape le maître comme
 indomptable. Ainsi Michel-Ange put se consacrer exclusive-
 ment au monument de Jules II. A ce moment, Léon X
 forma le plan de faire construire une grandiose façade de
 marbre pour San Lorenzo de Florence, l'église de famille de
 sa maison. Cette tâche fut confiée à Michel-Ange. Le maître
 et son biographe ont dit plus tard que le Pape Médicis

¹ GAYE II. ann. 487 (sous la fausse date de 1512).

l'avait contraint à abandonner le monument de Jules II, pour se consacrer à cette nouvelle tâche. C'est pourquoi de sévères reproches se sont élevés contre Léon X. Les plus récentes recherches ont montré que ces reproches sont entièrement dénués de fondement. Léon X n'a pas arraché Michel-Ange au monument de Jules II; au contraire, celui-ci s'est offert lui-même au Pape. Comme Florentin, il ne put résister à la tentation de retourner dans sa patrie aimée comme grand maître et sculpteur du Saint-Siège (*sedis apostolicæ archimagister et sculptor*), chargé d'une tâche monumentale. La perspective de pouvoir achever l'ornementation de l'église de Brunelleschi hautement révérend par lui, lieu de repos de son ancien et paternel ami Laurent de Médicis, était trop tentante. Le traité que Michel-Ange conclut le 8 juillet 1516 avec les héritiers de Jules II fait clairement connaître qu'il avait déjà sacrifié à moitié l'ancienne tâche en faveur de la nouvelle. De ce jour date l'abandon de la grande idée du monument de Jules II.

Léon X, aussi bien que le cardinal de Médicis, accepta avec joie la proposition de Michel-Ange, quoique celui-ci exigeât bientôt non seulement l'exécution des ouvrages de peinture, mais la direction supérieure de l'architecture entière. Toute l'affaire dut être réglée verbalement. Au commencement de décembre 1516, Michel-Ange alla à Rome présenter au Pape une esquisse de la façade qui fut approuvée. Ensuite le maître alla à Carrare afin de terminer ses travaux pour le monument de Jules II, et pour faire extraire le marbre nécessaire à la façade. La tâche qu'avait maintenant Michel-Ange de conduire en même temps deux puissantes entreprises surpassait les forces du Titan. Léon X, qui cédait à toutes ses exigences, voulut avant tout, ce qui se comprend, voir un modèle du plan de la façade. Ce ne fut qu'en décembre 1517 que Michel-Ange envoya ce modèle à Rome, et, en janvier 1518, il s'y rendit lui-même. Le 19 de ce mois, un contrat fut signé en vertu duquel l'artiste s'engageait à exécuter dans un délai de huit ans la façade, d'après le modèle approuvé par le Pape. En

même temps, intervint un accord, pour le tombeau du Pape Rovère, avec les héritiers de Jules II, devenus impatientes. Par le traité de janvier 1518, Michel-Ange était libre de tirer à son choix le marbre de Carrare ou des carrières de Serravezza nouvellement découvertes. Le 20 mars, il se transporta dans ce dernier endroit où il devait passer le temps le plus stérile de sa vie. Là, la matière devint pour lui le but même : « Son plus grand souci, son bonheur est de trouver des blocs d'un blanc pur pour ses colonnes. » En vain Léon X, à la fin de 1518 et au commencement de 1519, lui manifesta-t-il son désir devenu très vif de voir au moins le commencement d'une figure de la façade. Il n'obtint rien. Michel-Ange, qui voulait faire tout par lui-même, pendant qu'il avait le plan le plus grandiose en tête, perdit un temps précieux en des travaux secondaires qui auraient pu être exécutés aussi bien par tout autre. On attendit à Rome encore toute l'année 1519, mais inutilement. Les poètes de la cour parurent s'occuper plus de la façade que celui à qui elle était confiée. Enfin, au commencement de l'année 1520, quand un quart du temps stipulé se fut écoulé, la patience qu'on avait si longtemps montrée fut à bout. Les relations jusque-là sans résultats furent rompues, mais sans qu'on y mit toutes les formes. Le cardinal Médicis suspendit les travaux pour ôter à Michel-Ange la peine de transporter les marbres. Le maître, devant cette immixtion d'autres personnes, se crut lésé dans son droit garanti par contrat et offrit de se démettre de sa charge. Sa lettre d'alors montre combien profondément il était irrité. Les choses n'en vinrent pas cependant jusqu'à la brouille avec le Pape et le cardinal de Médicis. Même après la rupture du contrat, l'artiste resta en honneur près de Léon X. Le 27 octobre, Sebastiano del Piombo chercha à apaiser la rancune du maître : « Je sais combien Sa Sainteté tient à vous; elle parle de vous aussi tendrement que d'un frère et montre qu'elle vous apprécie et qu'elle vous aime; mais vous faites peur même aux Papes. » Le désaccord cessa entièrement lorsque Léon X fit nouer par le

cardinal Médicis des négociations avec Michel-Ange pour un nouveau grand ouvrage. On devait bâtir à San-Lorenzo une seconde sacristie au milieu de laquelle Michel-Ange devait élever les quatre monuments funéraires du père, de l'oncle, du frère et du neveu de Léon X. Le maître entra avec joie dans ce plan.

Le cardinal de Médicis, qui se plaçait au-dessus des différends et des rivalités des artistes, n'hésita pas à employer souvent le rival de Michel-Ange : Baccio Bandinelli. Bandinelli travaillait à Lorette sous André Sansovino. Celui-ci, après Michel-Ange, le plus célèbre sculpteur de la haute Renaissance, et qui égalait presque Raphaël par la noblesse et la beauté des formes, fut chargé dès 1513 de l'exécution des décorations plastiques qui, sous Jules II, entouraient la Casa Santa dans le Dôme de Lorette, travail qui occupait encore Sansovino pendant le pontificat de Clément VII. Outre Bandinelli, étaient encore près de lui Tribolo, Francesco da Sangallo, Raffaello da Montelupo, Girolamo Lombardo, Mosca et d'autres.

Rome elle-même ne fut enrichie sous Léon X que de peu d'œuvres de sculpture. Les plus importantes sont : la statue du Christ de Michel-Ange, qui fut placée en 1521 dans la Santa-Maria Sopra Minerva ; le *Jonas* de Lorenzetto dans la chapelle funéraire de Chigi, et le relief de bronze *le Christ et la Samaritaine*, qui se trouve également là. Les deux dernières œuvres, qui sont parmi les plus intéressantes créations de la haute Renaissance, ne furent qu'exécutées toutefois par Lorenzetto. La composition entière du relief de bronze de style antique, peut-être la statue de Jonas, furent-elles réalisées d'après une esquisse de Raphaël ? Quel autre aurait pu trouver comme le maître d'Urbain cet emblème de la résurrection d'une vie intense, dont la chaste beauté, la grâce et la force rappellent le meilleur temps de l'antiquité ? Parmi les tombeaux dont les églises et les chapelles furent remplies alors, aucun n'est particulièrement remarquable. La colossale statue d'honneur de Léon X, achevée par un élève de Sansovino du nom de

Domenico Ami de Bologne, et qui, conformément à un sénatus-consulte, fut élevée sur le Capitole, est si lourde et si grossière qu'elle ne peut prétendre au titre d'œuvre d'art. Malgré cela, il se trouva alors un poète allemand qui en plaça l'auteur à côté de Phidias¹. Au service de Léon X était aussi le sculpteur florentin Francesco de Buglioni, dont on voit la pierre tumulaire à San-Onofrio².

Pendant qu'au temps de Léon X la sculpture proprement dite déclinait d'une manière surprenante, les sculptures décoratives et les industries d'art se développaient d'autant plus. On a attribué avec raison ce développement à l'influence de la peinture. A Léon X aussi est due une partie de cette efflorescence. Doué du goût le plus fin, il fit donner à ces branches d'art l'élan le plus fécond. C'est pourquoi Raphaël l'a représenté comme l'ami des arts secondaires dans son portrait si essentiellement différent des portraits ordinaires du Pape.

Il faut toujours en revenir à la décoration des *loggie*. Elle y est poussée à une perfection classique. Le fin sentiment d'art qui se fait sentir en elles éclate aussi partout ailleurs. Chacun peut se convaincre encore aujourd'hui de la beauté des portes et des boiseries sculptées avec lesquelles Léon X fit orner les appartements du Vatican. Le Siennois Jean Barile en fit les admirables ciselures et Fra Giovanni de Verone les intailles. Par contre, des beaux carreaux de majolique avec lesquels furent ornés les planchers au Vatican, de même qu'au château Saint-Ange, il n'y a plus que de misérables restes³. Quels superbes vases de majolique renferma le Vatican. c'est ce dont témoignent quelques morceaux de sculpture des fabriques de Cafagioli,

¹ C. Silvani *Germanici in statuum Leonis X P. M. silva*, Romæ, 1524. NOVELLUS présente aussi, dans sa *Vita Leonis X* (Cod. Barb. lat. 2273, Bibliothèque Vaticane), la statue comme très belle.

² L'épithaphe le nomme « familiaris domesticus Leonis X » et célèbre son esprit et ses dons en musique. Francesco est bien un frère de Benedetto, dont traite FABRICZ dans les *Riv. d'Arte*, Firenze, 1904.

³ Des fragments des somptueux carreaux de majolique ont été trouvés récemment par Borgati et rassemblés dans le musée qu'il a formé.

Pesaro et Gubbio, au musée de Cluny, à Paris, qui, d'après les armes, appartiennent au Pape Médicis¹.

Le plus regrettable, c'est que, par suite de la valeur des matériaux, il n'est presque rien resté des œuvres d'orfèvrerie² d'une époque qui fit des merveilles en ce genre; car le luxe, au temps de la Renaissance, atteignit à son apogée principalement dans l'emploi des métaux précieux. De très grandes quantités d'orfèvres occupés par Léon X et qui, dans les livres de comptes, tiennent le premier rang à côté des musiciens, on peut induire quels riches trésors en ce genre furent fabriqués pour lui. Les plus occupés par le Pape furent les Romains Santi di Cola Sabba, Domenico de Sutri, Michele Nardini, Caradosso et Antonio de' Fabbri de San Marino. Ce dernier prit rang immédiatement après Benvenuto Cellini. Antonio, en même temps qu'il s'occupait des affaires de sa ville natale à la Curie, fut, en 1509, un des fondateurs de la corporation des orfèvres qui, sous Jules II, se fit bâtir la ravissante petite église San-Eligio, à la via Giulia. Il était un des plus proches amis de Chigi et de Raphaël.

Du reste, on ne faisait alors aucune différence³ entre les orfèvres et les joailliers. Quel trésor de pierres précieuses, de rubis, de saphirs, d'émeraudes, de diamants, de perles garnissait les tiaras, mitres et pectoraux de Léon X, cela semble presque fabuleux. Un inventaire exact dressé après sa mort en estime la valeur à 204,665 ducats d'or⁴. Une grande partie venait de ses prédécesseurs. Léon X, malgré ses embarras financiers, les a augmentés encore par des achats. Il a commandé une nouvelle tiare en l'année 1516⁵. A côté des

¹ Musée Clugny. 2812 : « Plat creux en forme de drageoir en faïence ital. de la fabrique de Cafagioli, avec les armes de Léon X; » 2892 : « Grand plat rond, fabrique de Pesaro, avec les armes de Léon X; » 3019 : « Plat rond, fabrique de Gubbio, avec les armes de Léon X. »

² A ma connaissance, il n'existe qu'un calice envoyé à Nocera par Léon X.

³ Voy. Luzio, *Lusso di Isabella d'Este*, 1896.

⁴ « Inventario delle gioie appartenenti a Papa Leone X », du 6 décembre 1521. (Archives d'État, à Rome.) — Je publierai plus tard complètement cet inventaire important à beaucoup de points de vue.

⁵ MENTZ (*la Tiare pontificale*, Paris, 1897, p. 76), le conteste à tort. Dans

pierres précieuses, Léon X aimait aussi les gemmes, les camées et les médailles ¹. Un maître en l'art de ciseler les gemmes, Pierre-Maria de Pescia, nommé après son maître Tagliacarne, fabriqua le superbe sceau du Pape. A côté de Tagliacarne brillèrent comme créateurs de médailles de luxe Vittore Gambello, nommé Camelio Caradosso, et Valerio Belli. Parmi les nombreuses médailles qui sortirent des ateliers du Pape se trouvent beaucoup de morceaux d'une grande beauté ².



Jules II avait légué à son successeur le plus grand et le plus difficile héritage dans le domaine de l'architecture. Les nouveaux bâtiments de l'église Saint-Pierre et du Vatican étaient commencés au début du règne de Léon X, de même que le palais Julien dans la via Giulia. La continuation et l'achèvement de ces bâtiments colossaux, que l'esprit audacieux du Pape Rovère avait entrepris, auraient demandé un autre homme que le Pape Médicis à qui, par suite de ses prodigalités exagérées et de la mauvaise organisation des finances, manquèrent bientôt les moyens indispensables à de si grandes entreprises.

Le nom de Léon X n'est lié qu'à peu de monuments dans les États de l'Église : Sainte-Christine, à Bolsena ³; les ports et

un bref du 3 juin 1516, à Pérouse, il est expressément question d'une tiare qui y fut fabriquée. (Bibliothèque communale, à Pérouse.)

¹ Quelquefois, il invita les ambassadeurs à visiter ses trésors. SANUTO, XXII, p. 200. — PARIS DE GRASSIS écrit le 27 décembre 1516 : « Post missam (à Saint-Laurent, à Florence) papa donavit vasculum christallinum ecclesie eidem pro usu corporis Christi in processione deferendi et ut erat estimatum est valoris trium millium duc. propter gemmas. » (Archives secrètes des papes.)

² Voy., outre les ouvrages généraux de FLORAVANTE, *Antiqui Rom. pontif. denarii*, Romæ, 1728; VENUÏ, *Numismata Rom. pontif.*, Romæ, 1744, et CINAGLI, *le Monete de' Papi*, Fermo, 1848. Voy. MUNTZ, *l'Atelier monétaire de Rome*, Paris, 1884; SCHULTE, notamment sur les rapports des Fugger avec les monnaies pap. Voy. aussi GNECCHI, *Un zecchino di Leone X per Ravenna* (*Rev. ital. di Numism.*); FRATI, *Di un ducatoro inedito di Leone X coniato à Bologna* (Publ. de noce), Bologne, 1896, etc.

³ Léon X s'était déjà occupé de cette église étant cardinal. La façade porte

les annexes fortifiés de Civita-Vecchia et d'Ancône; la restauration du château fort de Civita-Castellana et du palais Vitelleschi, à Corneto¹; de petits édifices dans le territoire des chasses du Pape, dans la Magliana, à Palo, Montalto et Montefiascone, où Antonio et Francesco de Sangallo travaillèrent² — et c'est tout.

A Rome, Léon X renonça dès le début à la continuation du grandiose palais Julien et de la non moins puissante annexe de Bramante au Vatican; par contre, il commença le nouveau bâtiment de l'église San-Giovanni pour ses compatriotes florentins. En outre, furent achevés le portique de son ancienne église titulaire nommée Santa-Maria in Domnica³ et les *loggie* de la cour Damase. L'exécution définitive de la belle œuvre dont nous avons parlé fut un peu trop faite à la hâte, si l'on considère le plan de décoration et les besoins pratiques qu'on lui voulait assigner; au printemps de 1520, de tels dégâts se produisirent dans les *loggie* que le Pape se vit obligé d'échanger son appartement qui y était contigu avec celui du cardinal Cibo. Cependant, le jeune Antonio da Sangallo réussit bientôt à conjurer le danger en comblant les espaces laissés vides au rez-de-chaussée. Parmi les restau-

son nom et le chapeau de cardinal. Sur l'autel est un relief, œuvre vraisemblablement d'André della Robbia, apporté à son occasion; il représente le miracle connu, auquel Léon X s'intéressait. (Voy. FUMI, *Regesti di S. Maria di Orvieto*, p. 108-109.)

¹ Sur la façade, on voit les grandes armoiries de Léon X.

² *Reg. Leon. X*, n° 15202. — Un bref du 28 juillet 1517, aux Archives communales de Pérouse, se rapporte à la subvention pour la restauration des murs de Pérouse. Comptes pour les architectes de Léon dans les *Arch. stor. Ital.*, 3^e série, III, p. 1, 217, et VI, p. 1, 183. — FANNICZY a publié les plans des bâtiments de Léon X. Important est aussi un *Libro di ricordi 1513*, aux Archives de la fabrique de Saint-Pierre, qui contient *misura et stima* pour différents bâtiments exécutés par Bramante (Magliana, Restauration de Santa-Maria in Dominica, Réparations au palais du Vatican). On y trouve aussi un inventaire des objets que se fit prêter Léonard de Vinci pour l'ameublement de ses chambres au Vatican.

³ Au plafond, on voit à trois endroits les armes de Léon X. PARIS DE GRASSIS écrit le 19 mars 1519 : « Quia papa antequam ad papatum assumeretur habebat titulum de Navicella et ea ecclesia erat totaliter diruta ideo papa nunc eam restituit et pulcherrimam reddidit, propterea ivit ad stationem que hodie ibi est. » (Archives secrètes des papes.)

rations des vieilles églises de Rome qui furent entreprises sous Léon X, il faut nommer les travaux dans la Santa-Maria Sopra Minerva, dans le baptistère de Latran, à Sainte-Marie-Majeure, et dans le cloître de San-Cosimato. L'hôpital du Saint-Esprit fut considérablement agrandi. Dans le château Saint-Ange, Léon X fit élever une petite chapelle qui existe encore¹. Il a déjà été question des alignements des rues auxquels Julien de Sangallo fut occupé².

La continuation du nouveau bâtiment de Saint-Pierre était déjà rendue nécessaire simplement par l'état de la vieille basilique³. Bramante avait démoli si inconsidérément que le vent pénétrait de tous les côtés dans l'église et rendait impossible le service divin pour le jour de Pâques (27 mars 1513.) De même, les fêtes de Noël et de la Toussaint ne purent être célébrées à Saint-Pierre. Le séjour dans la partie encore debout de la basilique était, comme l'atteste le maître des cérémonies Paris de Grassis, aussi malsain que dangereux. L'architecte en chef des nouveaux bâtiments de l'église Saint-Pierre resta sous Léon X, comme il fallait s'y attendre, Bramante. Seulement, les jours du maître septuagénaire, tourmenté aux mains par la goutte, touchaient à leur fin. Son état était si pénible que, dès le 1^{er} novembre 1513 on dut lui adjoindre un deuxième architecte dans la personne de Fra Giocondo de Vérone. L'illustre Véronais, qui vraisemblablement appartenait à l'ordre des Franciscains et non à celui des Dominicains, était cependant très vieux : il avait plus de quatre-vingts ans⁴.

¹ La chapelle se trouve dans le Cortile delle Palle. A la façade, on voit la devise de Léon X (l'anneau avec les plumes d'autruche) ; à droite et à gauche, deux têtes de lion. A l'intérieur, les armes de Léon X sont conservées au plafond et sur une porte. Borgati, qui a rendu tant de services comme restaurateur du château Saint-Ange, croit qu'il doit y avoir aux Uffizi un croquis de Michel-Ange pour la chapelle. On voit encore, dans le château Saint-Ange, les armes de Léon X sur deux portes de marbre, dans le Cortile di Alessandro VI.

² Julien de Sangallo dessina encore le plan d'un palais pour les Médicis, place Navone. Voy. FABRICZY.

³ Sur les intéressantes vues de Saint-Pierre pendant la construction, malheureusement trop rares, voy. GEYMULLER, *Entwürfe*, p. 324.

⁴ MUNTZ, *Histoire de l'Art*, II, p. 431, et la bibliographie spéciale qui y est

Par suite, déjà au 1^{er} janvier 1514, Julien da Sangallo, qui était, il est vrai, aussi vieux que Bramante, fut établi troisième architecte de Saint-Pierre. Bramante mourut le 11 mars 1514. En mourant, il avait recommandé au Pape pour le remplacer son compatriote et ami Raphaël. Léon X acquiesça à ce désir d'autant plus volontiers qu'il reconnaissait que de plus jeunes forces étaient nécessaires pour avancer la construction de l'église.

Raphaël alors n'était plus un novice en architecture. Dès la première année de son séjour à Rome, il en avait donné des preuves sérieuses. Avec la surprenante souplesse qui était une des qualités les plus saillantes de ce génie étonnant, il s'assimila le style de Bramante. Rapidement, il se mit à l'appliquer de la façon la plus originale : témoin la petite église malheureusement à demi détruite de San-Eligio degli Orefici, construite en forme de croix grecque et couronnée d'une coupole dont la forme est vraisemblablement empruntée à un dessin de Bramante pour une coupole secondaire du nouveau Saint-Pierre. Non moins important est ce fait qu'en même temps l'Urbinatè créait la Farnesina pour Agostino Chigi ¹.

Raphaël qui, depuis le 1^{er} avril 1514, employé provisoirement à la place de Bramante, recevait un traitement annuel de 300 ducats d'or comme premier architecte de Saint-Pierre ², s'acquitta de sa nouvelle tâche à son grand hon-

signalée. Sur la vie de Fra Giocondo, voy. CARINI, dans les *Atti d. Pontif. Accad. di archeol.*, 1894. Fra Giocondo, dans une lettre très caractéristique parue dans le *Courrier de l'Art*, 1888, p. 78, raconte avec quelle libéralité il fut accueilli par Léon X.

¹ Voy. GEYMULLER, *Raffaello Sanzio studiato come architetto*. D'après GEYMULLER, Raphaël serait l'auteur non seulement de la villa Farnesina proprement dite, mais des communs et de la *loggia* dans le jardin attenant.

² Voy. les comptes dans FEA, p. 9, d'après le Cod. H., II, p. 22, de la Bibliothèque Chigi, à Rome. Des détails plus complets se trouvent dans un Cod. chart. s. XVI 4^e, 18 × 23 1/2 cm., 159 feuilles in-f^o du même temps. (Les feuilles 1 à 4 manquent; il manque aussi quatre feuilles à la fin.) (Archives de la fabrique de Saint-Pierre.) Le Cod. porte l'inscription : *Spese, 1514*. Le D^r KALLAN, qui communiqua déjà à SCHULTE quelques notices, traitera longuement de ce livre de comptes. On y trouve non seulement des quittances pour Raphaël, mais pour Julien de Sangallo et les autres Sangallo, pour Fra Gio-

neur et avec un rare bonheur. A partir de ce moment, il déclara qu'il ne pouvait plus habiter aucune autre ville du monde que Rome, et vraiment « par amour pour Saint-Pierre ». — « Quel lieu, écrivait-il le 1^{er} juillet 1514 à Simon Ciarla, est aussi respectable que Rome? Quelle entreprise plus noble que celle de Saint-Pierre? C'est la première église du monde et le plus grand bâtiment qu'on ait jamais vu; les frais se monteront à un million d'or. Le Pape a ordonné de dépenser 60,000 ducats pour le monument; il ne pense à rien autre. » — « Il m'a donné comme compagnon, raconte tout naïvement le maître un peu plus loin, un moine extraordinairement expérimenté qui est âgé de plus de quatre-vingts ans; le Pape voit que celui-ci ne peut plus vivre longtemps, et Sa Sainteté s'est décidée à me donner pour compagnon cet homme illustre et sage afin que, s'il possède quelque beau secret dans l'architecture, je puisse l'apprendre de lui, et que, par là, je me perfectionne dans cet art. Il se nomme Fra Giocondo. Chaque jour, le Pape nous fait appeler et s'entretient longuement avec nous de ce monument¹.

Le 1^{er} août 1514, Léon X régla définitivement la situation et les appointements des trois architectes de Saint-Pierre. Comme « maîtres » ou architectes en chef furent nommés Fra Giocondo et Raphaël. Le premier, comme le plus âgé, obtint un traitement annuel de 400 ducats d'or²; Raphaël,

condo et pour de nombreux tailleurs de pierre, charpentiers, etc., occupés au nouveau bâtiment de Saint-Pierre. SPRINGER évalue à tort les appointements de Raphaël à 700 ducats.

¹ PUNOILKONI, p. 157.

² Ce détail est resté ignoré de tous les chercheurs qui se sont occupés du nouveau bâtiment de Saint-Pierre, même de MONTZ et de GEYMULLER. Vu sa grande importance, je cite ici le bref que j'ai trouvé à la Bibliothèque Ambrosiana. Cod. append. n° 3, f° 115 : « Iocundo architecto. Cum te iis in muneribus omnibus obeundis, quæ ad bonum architectum pertinent, egregium ac præstantem esse eamque artem recte callere et semper antea intellexerimus et nuper post Bramantis obitum in principis apostolorum templi Romani a fere. Julio II° instituti, ea parte quam quidem ipse inchoatam potius quam confectam videmus totiusque templi exemplo recognoscendo tuum ipse nobis ingenium et virtutem exedificandique peritiam abunde probaveris : nos quibus nihil est fere antiquius, quam ut id templum quam magnificentissime

un traitement de 300 ducats d'or¹. Julien da Sangallo reçut également 300 ducats par an; cependant, il ne fut pas seulement nommé « maître », mais « administrateur et coadjuteur² », ce qui signifiait qu'il avait à s'occuper surtout des affaires courantes. Dans le bref à Raphaël, il est dit expressément qu'il a rempli dignement son emploi avec la nouvelle esquisse approuvée par le Pape pour Saint-Pierre. Fra Giocondo mourut le 1^{er} juillet 1515 et Raphaël fut seul architecte en chef de Saint-Pierre. A quel point Raphaël déploya sérieusement toute son activité pour Saint-Pierre, cela ressort d'une lettre qu'il adressait aussitôt après sa nomination à Balthazar Castiglione. « Notre maître, écrivait-il, en me faisant cet honneur, a placé une lourde charge sur mes épaules. C'est le soin du bâtiment de Saint-Pierre. J'espère bien ne pas rester en dessous de cette tâche, et cela d'autant mieux que le modèle que j'ai fait pour le bâtiment plait à Sa Sainteté et a été loué par beaucoup de nobles esprits. Mais mon désir va plus loin. Je voudrais retrouver les belles formes antiques; mais je ne sais pas si ce ne sera pas un vol d'Icare.

quamque celerrime construat, te magistrum ejus operis constituimus cum salario ducatorum quadringentorum auri cameræ nostræ tibi annis singulis persolvendorum a nostris pecuniarum, quæ ad ipsius templi ædificationem erogantur ad nosque perferuntur, magistris, a quibus id salarium æquis pro tempore portionibus dari tibi cum petieris sine ulla mora etiam mensibus singulis mandamus. Hortamur autem in domino devotionem tuam, ut hujus muneris curam ita suscipias, ut in eo exercendo cum existimationis tuæ ac nominis, tum amoris erga te nostri paternæque caritatis deum et templi, quod in toto orbe terrarum longe omnium maximum atque sanctissimum semper fuit maiestatis et celebritatis et in ipsum principem apostolorum debita a nobis pietatis et reverentiæ rationem habuisse videare. Dat. Romæ die 1^o Aug^{ti} 1514 anno secundo. »

¹ Le bref à Raphaël est dans BEMBI, *Epist.*, IX, p. 13.

² Le bref, également jusqu'ici inconnu, se trouve à la Bibliothèque Ambrosienne, n^o 415 : « Juliano de Sancto Gallo. » Il est conçu à peu près dans les mêmes termes que celui à Fra Giocondo, mais sous une forme très travaillée. Dans le livre-registre de la Bibliothèque Ambrosienne, il se trouve dans sa forme primitive. On y trouve les variantes suivantes : « *Ædificiis* » au lieu de « *ædibus* » ; « *exemplo* » pour « *forma* » ; « *fere antiquius* » pour « *prope a* » ; « *templum* » pour « *phanum* » ; « *constituimus* » pour « *facimus* » ; « *salario ducator. tercentorum auri cameræ nostræ* » pour « *stipendio numum aureor. trecentor* » ; « *persolvendorum* » pour « *curandorum* », etc. « Die prima Aug. est changé en « Cal. Aug. » .

Vitruve me donne beaucoup de lumière, mais pas assez. »

On voit que la première esquisse d'après laquelle Giovanni Barile fabriqua un modèle en bois ne satisfit pas le maître. C'est pourquoi il elabora une deuxième esquisse qui est perdue comme la première. D'ailleurs, de l'activité de Raphaël comme premier architecte de Saint-Pierre, il n'est resté aucun dessin de sa main. Aussi les sources de renseignements sont-elles maigres. Un témoignage important est une monnaie qui représente d'un côté, comme sur les médailles de Jules II, l'église Saint-Pierre en forme de croix grecque, et de l'autre côté donne la forme d'une croix latine que Léon X présente à saint Pierre¹. On peut en conclure que, sous le Pape Médicis, on se décida pour des raisons liturgiques à l'érection d'une basilique allongée au lieu de la forme primitivement projetée par Bramante. Raphaël put adopter ce plan sans manque de piété envers son ami mort, à la recommandation duquel il devait sa nouvelle situation, parce que Bramante, selon toute apparence, s'était épris de cette nouvelle forme dans les dernières années de sa vie. Partant de ce point d'histoire, Panvinio put dire plus tard que Raphaël avait suivi pas à pas les traces de Bramante; de même Sébastiano Serlio put vanter l'Urbinatè comme celui qui avait achevé les plans de Bramante. L'esquisse présentée par Serlio, dans son ouvrage paru en 1540, comme plan de Raphaël, a été trouvée si insuffisante et inexacte par la récente critique, qu'elle apparaît en soi presque inutilisable. Seules, les esquisses de Julien da Sangallo et le mémoire de son neveu Antonio peuvent nous renseigner suffisamment sur les vraies intentions de Raphaël. Le mémoire² qui reproduit le brouillon d'un rapport critique au Pape sur les travaux pour Saint-Pierre a été fait avant le 1^{er} juillet 1515, jour où mourut Fra Giocondo et où le maladif Julien da Sangallo se retira du bâtiment (mort le 20 oc-

¹ On a des exemplaires de cette pièce rare, à Paris et à Berlin. Tizio (*Hist. senen.*) mentionne cette monnaie; il l'indique comme devenue très rare aux environs de la mort de Léon X.

² Imprimé dans VASARI (édit. Le Monnier), X, p. 25.

tobre 1516)¹. Il résulte de ce rapport que Raphaël projeta un bâtiment allongé de grande étendue, des nefs transversales différentes de celles du plan de Bramante et une coupole trop lourde pour les piliers. Pour corriger les fautes de la première esquisse de Raphaël, fautes jugées sévèrement dans le mémoire, Antonio da Sangallo, qui fut nommé aide architecte de l'Urbinat le 22 novembre 1516, fit une quantité d'études. Ces matériaux nous éclairent un peu sur les intentions de Raphaël. Il peut être admis comme à peu près certain qu'après la première esquisse critiquée par Antonio da Sangallo, Raphaël en fit une deuxième qui fut vraisemblablement le plan définitif. D'après cette esquisse, Serlio a donné son dessin qui sans aucun doute est inexact, mais cependant révèle une véritable harmonie raphaëlique dans l'alliance du bâtiment allongé et de la coupole, de même que dans le riche porche à colonnes.

Le projet entier n'a pas été mis à exécution, autant qu'on puisse le savoir. Certainement, sous la direction de Raphaël ne furent élevés jusqu'à une hauteur de douze mètres environ que les piliers qui des deux côtés font face aux piliers de la coupole et les arcades de la nef transversale sud. Quant à savoir s'il est vrai, comme le dit Vasari, que Raphaël aurait également consolidé avec Fra Giocondo et Giuliano da Sangallo les fondations du nouveau bâtiment, on ne peut rien assurer à ce sujet². Il est certain, au contraire, d'après le témoignage de Paris de Grassis, que Raphaël employa toute son activité à terminer en avril 1514 les travaux qui devaient rendre possible le service divin dans la partie encore intacte du vieux Saint-Pierre et à donner une sécurité temporaire à ce bâtiment³.

¹ Voy. FABRICZY (*Jahrb. d. preuss. Kunstsamm.*). On y trouve, d'après *Div. cam.*, 1519-1523. f° 99, le décret concernant l'emplacement d'une maison donnée à Julien, et que celui-ci vendit en 1515 à Jacques de Brescia, qui y fit bâtir un palais (aujourd'hui palazzo Costa).

² GEYMULLER, p. 323. Pour la réalisation proprement dite, Raphaël se servit de l'habile architecte Giuliano Leno. Voy. MUNTZ, *Leonard de Vinci*, p. 457. SANUTO mentionne, XXXII, p. 290, une satire sur Leno.

³ J'emprunte ce détail au passage suivant de PARIS DE GRASSIS (*Diarium*,

Les travaux de démolition continuèrent sous Léon X : en novembre 1519, tout le portique de la basilique était en ruine. Le successeur de Raphaël comme architecte de Saint-Pierre fut Antonio da Sangallo, et il eut pour coadjuteur Balthazar Peruzzi.

La faible activité de Raphaël pendant les six années où il remplit officiellement les fonctions d'architecte de Saint-Pierre trouve son explication dans les difficultés d'obtenir des ressources pour la constitution du gigantesque monument. Le Pape avait d'abord assigné comme dotation annuelle 600,000 ducats. Le moyen de se procurer cette somme consistait surtout dans le produit des indulgences. Nous avons montré à quelles suites fâcheuses ceci conduisit en Allemagne. Une forte opposition éclata également dans les pays romains. Il est vrai que les représentants du roi de Portugal, le 21 mai 1514, promirent au Pape 50,000 ducats des revenus du jubilé accordé à leur maître¹. En Espagne,

16 avril 1514), passage auquel jusqu'à présent on n'avait pas fait attention : « Etiam appositum est pallium ad altareid est ad faciem posteriorem, quæ respicit corpus basilicæ. Ipsa basilica heri finita est in cupula sive in novo emicælo fabricari sicut papa potuit cum prius non potuerit celebrare. » (Archives secrètes des papes.) Sous l' « emicælum » a pu être le puissant chœur provisoire de Bramante, qui s'élevait sur les fondations de celui de Nicolas V et qui dura jusqu'en 1585.

¹ *Arm.* XXXIV, t. XVIII (Archives secrètes des papes) : « Obligatio Regis Portugallie. Cum sit quod Sanctissimus Dominus Noster D. Leo papa X ad requisitionem Illmi D. D. Hemanuelis regis Portugallie tam pro fabrica principis Apostolorum de urbe quam pro sustinendo bello et expeditione per ipsum regem contra Mauros et infideles suscepto concesserit in regno Portugallie Jubileum duraturum quo per dictum regem contra Mauros et infideles bellum geretur et idem rex contra dictos infideles exercitum paratum et expeditum in castris habeat et alias prout in bulla desuper expedita plenius continetur. Hinc est quod anno domini 1514 die 24 Maii constituti coram me notaria, etc., magnifici domini D. Tristanus de Acugura (Acunha?) miles Didacus Pacechus et Iohannes de Faria doctores omnes oratores prenominati regis sponte, etc., non vi, etc., nomine dicti regis promiserunt et se in forma camere, etc., obligaverunt solvere dicto S. D. N. pro dicta fabrica duc. auri de camera quinquaginta milia exprimis fructibus et introitibus colligendis et percipiendis ex dicto jubileo juran., etc., renuntian., etc., rogan., etc. Acta fuerunt Rome in palatio apostolico et camera R^{mi} D. Cardinalis sanctorum quatuor coronatorum presentibus ibidem dominis Jacobo Sadoletto S. d. n. pape secretario et Dominico Crispo secretario prefati R^{mi} D. Cardinalis Sanctorum quatuor, etc. Et me Jo. de Att. Rog. »

pendant, Ximénès lui-même protesta contre l'indulgence prescrite en faveur de l'église Saint-Pierre. En mars 1515, la république de Venise défendit dans son territoire la promulgation de cette indulgence et elle persévéra dans cette interdiction.

Plus l'argent des indulgences était rare, plus Léon X s'efforçait, avec l'aide de la fabrique de Saint-Pierre instituée déjà par Jules II, de faire rentrer l'argent d'une autre manière. C'est pourquoi il conféra aux fonctionnaires de cette fabrique le privilège spécial de veiller le plus strictement possible à l'exécution des dispositions testamentaires en faveur de l'église Saint-Pierre¹. En outre, Léon X décida dans de nombreux cas que la moitié des produits des autres indulgences devrait être livrée pour le monument de l'église Saint-Pierre. Mais ceci ne donna pas beaucoup non plus; car partout se produisait une forte diminution des revenus de l'indulgence.

La prodigalité de Léon X et le mauvais état de ses finances vinrent par là-dessus. Il ne faut donc pas être surpris si, comme tant d'autres entreprises, le nouveau bâtiment de l'église Saint-Pierre était interrompu de plus en plus. Déjà, en 1517, on en riait à Rome où l'on disait que Léon X ne terminerait aucune des œuvres de Jules II. En Italie, on colportait la légende que le Pape envoyait à sa sœur Madeleine l'argent des indulgences destiné à Saint-Pierre².

En Allemagne, on répandait la calomnie que les pierres destinées au bâtiment de Saint-Pierre allaient au palais du neveu du Pape. Léon X pouvait encore solennellement affirmer son zèle pour le nouveau bâtiment de la basilique « qui possédait la prééminence sur toutes les églises de la terre et offrait un lieu sûr à la religion chrétienne » ; on y

¹ Voy. là-dessus l'écrit rare : « *Compendio di teorica e di pratica d. rev. Fabbrica di S. Pietro*, » Roma, 1793. A cet objet se rapportent les brefs à Bologne, datés de Rome du 4 décembre 1520 (Archives d'Etat, à Bologne), et à Alphonse de Ferrare du 27 décembre 1520. (Archives d'Etat, à Modène.)

² Ce récit, provenant de GUICHARDIN et propagé par SARPI, est mensonger. Déjà F. CONTELORIUS a remarqué qu'il n'y a pas la moindre trace de preuve de ceci dans les Archives secrètes des papes.)

croyait de moins en moins. En mai 1519, un Vénitien faisait publiquement l'observation que le bâtiment du nouveau Saint-Pierre allait si lentement parce que l'essentiel, l'argent, manquait. En novembre 1521, quatre fermes du chapitre de Saint-Pierre furent vendues afin 'de pouvoir subvenir aux frais du monument'.

Combien la longue durée des travaux était pénible à Raphaël, cela ressort d'une lettre de l'ambassadeur d'Este, datée du 17 décembre 1519. Celui-ci raconte que le maître est devenu souvent très nerveux depuis qu'il occupe la place de Bramante.

Raphaël s'occupait continuellement encore à d'autres tâches architecturales; ainsi, il préparait les dessins pour plusieurs palais privés à Borgo, parmi lesquels le principal était celui du camérier du Pape Branconio del Aquila². Malheureusement, ce monument fut sacrifié à la disposition des colonnes de la place Saint-Pierre. Par contre, le palais exécuté d'après les croquis de Raphaël, pour Giannozzo Pandolfini, à Florence, existe encore.

En revanche le destin n'a pas été favorable à la villa Madame que le cardinal Jules de Médicis fit bâtir. Cette villa, située d'une façon ravissante sur le versant oriental du Monte-Mario, quoiqu'elle n'ait jamais été achevée complètement et qu'elle soit arrivée à une triste déchéance, a de tout temps attiré l'attention des artistes; récemment, on lui a consacré une description enthousiaste et une étude assez poussée. Toutes les questions qui se relient, il est vrai, à cet intéressant ouvrage d'architecture, ne sont pas encore maintenant résolues; on ne sait pas avec certitude si les plans étaient déjà préparés en 1516-1517. Il est certain que, selon le témoignage de Balthazar Castiglione, le bâtiment était en pleine exécution en juin 1519 et qu'il était souvent visité par le Pape³, mais qu'en août 1522,

¹ Les amendes mêmes furent appliquées au nouveau bâtiment de Saint-Pierre. Voy. PARIS DE GRASSIS, édit. Delicati-Arnellini, p. 69.

² Le *Palazzo Spada* en est vraisemblablement une libre imitation.

³ B. Castiglione à Isabelle d'Este, 16 juin 1519. (Archives Gonzague.) De

les travaux n'étaient pas encore terminés¹. Castiglione atteste aussi que Raphaël esquissa le plan primitif. Deux dessins faits dans ses ateliers témoignent encore aujourd'hui de la grandeur et de la beauté de ce plan. Pourtant, l'exécution au fond reposa sur un troisième plan malheureusement perdu. Le tout correspond d'une manière parfaite à la nature du terrain qui s'élève mollement. Toutes les beautés de la situation furent intelligemment mises à profit. Les emplacements de l'hôtellerie, de l'habitation, de la réception, les *loggie* et les terrasses, le théâtre et le champ de courses, les grottes, les fontaines et les jardins sont reliés par les perrons et adaptés harmonieusement à la forme du sol. L'ensemble est le premier exemple de ces dispositions de villas où les jardins et le paysage concoururent à l'effet architectural. Des terrasses, on jouit d'une magnifique vue circulaire sur la ville, la campagne, la chaîne élevée des Apennins et le Soracte dentelé. Achevée, cette « Vigne des Médicis » eût bien été la plus belle villa du temps de la Renaissance. Les ornements décoratifs des superbes portiques furent exécutés par Jean d'Udine et Jules Romain. La *loggia* à triple arceau, haute de 16 mètres, forme le point principal au milieu duquel brillent les armes des Médicis. Les autres décorations consistent en reliefs de stuc et en fresques. Là apparaissent les Saisons, Jupiter, Junon, Neptune, Pluton et Proserpine. Dans les frises qui séparent en dessous les voûtes des coupes, on ne remarque que dieux antiques, satyres et nymphes. Dans la coupole hexaèdre de l'est est peint l'amour de Polyphème pour Galatée. De la même manière n'apparaissent partout qu'antiques peintures à côté des armes et des devises² du maître du monument.

Si on considère que le cardinal Jules de Médicis fut un

cette lettre, il ressort que MUNTZ se trompe (*Hist.*, II, p. 251) quand il dit que la villa Madame a été commencée en 1520.

¹ Lettre de B. Castiglione du 13 août 1522, dans PUNGILEONI, *Elogio*, p. 181-182.

² Un rayon de soleil, tombant par une verrière, éclaire un arbre où on voit l'inscription: « Candor illesus. » Une partie des toits fut élevée en 1525.

très sérieux prélat, de mœurs sévères, on comprend complètement alors, à la vue de la décoration de sa villa, comment l'esprit de l'antiquité classique avait pénétré tous les cercles de Rome. Un autre témoignage de cet esprit est le réveil graduel de la piété à l'égard des respectables restes de l'ancienne Rome¹, dont la Ville éternelle était infiniment plus riche alors qu'aujourd'hui. La preuve la plus importante en est le célèbre bref de Léon X à Raphaël du 27 août 1515, par lequel le Pape remettait « le sort des antiquités romaines » entre les mains de l'Urbinat enthousiaste de l'antique. Par ce bref, l'architecte de Saint-Pierre était nommé inspecteur général de tous les fragments de marbre et pierres exhumés à Rome et autour de la ville dans un cercle de 10 milles. Sous peine d'une lourde amende, chacun devait être tenu à lui donner dans l'espace de trois jours la nouvelle de toutes les trouvailles de cette sorte, afin que le maître pût décider ce qui paraîtrait bon, dans tous ces matériaux, pour le bâtiment du nouveau Saint-Pierre. Mais ces restes antiques ne durent pas être utilisés sans distinction, comme on l'avait fait jusque-là. Léon X ordonna expressément la conservation de toutes les parties dans lesquelles des inscriptions ou des représentations antiques étaient tracées, « qui souvent contiennent de quelque manière un souvenir important et méritent bien d'être conservées au profit de la science et de l'élégance de la langue latine. » Le principal intérêt du bref est renfermé dans ces conclusions. Léon X s'est acquis par là un droit à la reconnaissance du monde savant.

Conclure du bref à une nomination de Raphaël à l'inspection générale et à la garde de toutes les antiquités de Rome et du territoire de la ville ne va pas sans faire quelque violence au vrai sens du texte². Quelle valeur Léon X atta-

¹ Pour les restes d'autres époques, en revanche, on n'avait alors encore aucun sentiment de leur valeur; c'est ainsi qu'on détruisit en 1519 le sarcophage dans le mausolée d'Honorius. Il est certain que, même sous Léon X, on continua à détruire des restes antiques. Voy. MUNTZ, *Antiquités*, p. 44.

² Voy. MUNTZ, *Raphaël*, p. 601. — On est surpris de voir encore ZIMMERMANN, II, p. 484, garder la vieille opinion qui est fautive. KOOPMANN, p. 312, est également dans l'erreur.

chait à la conservation des antiques restes, nous le voyons encore par ce fait qu'il fit placer dans les parvis du Panthéon l'admirable vase de porphyre des thermes d'Agrippa, qui devait recevoir plus tard les ossements de Clément XII¹. Sur deux grandes dalles de marbre existant encore au Panthéon, il fit mettre une inscription qui disait qu'on avait transporté là ce vase d'une si grande élégance pour le conserver intact à la postérité. Il fit placer devant son ancienne église Santa-Maria in Dominica, sur la place qui reçut depuis le surnom de Navicella, un vaisseau votif antique trouvé dans l'île du Tibre. Les humanistes chantèrent cette trouvaille et la déclarèrent d'un heureux présage pour le règne du Pape Médicis. D'ailleurs, le temps de Léon X y était opposé à l'époque de Jules II, très pauvre en trouvailles antiques.

La plus importante découverte antique qui fut faite sous Léon X provint des fouilles qui eurent lieu pour la construction de l'église San-Stefano del Cacco, sur l'emplacement d'un sanctuaire d'Isis. Par des fouilles antérieures, on savait qu'il y avait là une grande statue. Les nouvelles recherches fournirent un brillant résultat, car on trouva deux colossales statues du meilleur temps de Rome : le Nil et le Tibre. Léon X acquit les statues de ces deux dieux fluviaux et les fit placer au milieu du jardin du Belvédère. Il enrichit encore davantage la collection d'antiques fondée par son prédécesseur en obtenant habilement que François I^{er} renouçât à acquérir le groupe du Laocoon. On ne peut non plus passer sous silence que Léon X, qui maintint sous une clôture sévère sa collection particulière d'antiques dans les *loggie* de Raphaël, rendit accessible à tout le monde la cour des statues du Belvédère. Rome eut ainsi, à côté de la collection du Capitole, un deuxième musée public. La postérité reconnais-

¹ L'inscription, que je ne sache pas avoir encore été publiée, est caractéristique : « Leo X Pont. Max. providentissimus || princeps vas elegantissimum || ex lapide Numidico ne pollutum || negligentie sordibus obsolesceret || in hunc modum reponi exornarique || jussit || Bartholomeus Valla || Ramundus Capoferreus || œdiles far. cur. ||. »

sante a grossi les services du Pape Médicis, auquel elle attribue aussi l'acquisition d'œuvres qui certainement proviennent du temps de Jules II comme la Cléopâtre et le Laocoon ¹.

*
* * *

La cause pour laquelle Léon X éclipsa aux yeux de la tradition son prédécesseur incontestablement supérieur n'est pas limitée au domaine de la plastique antique. Elle se retrouve plus ou moins dans l'ensemble de l'activité artistique. La prodigieuse libéralité avec laquelle le Médicis subventionnait les poètes humanistes et les savants a laissé un tel souvenir que pendant des siècles le temps de Léon X fut considéré comme la période brillante de la Renaissance à Rome et même de toute la Renaissance italienne. La gloire attachée au nom de Médicis n'y a pas peu contribué : tout ce que ses ancêtres et surtout son père Laurent le Magnifique avaient fait pour l'art rejaillit sur le Pape, de même que le sens artistique de son entourage et de ses neveux Jules, Julien et Laurent de Médicis ². Une autre cause qui eut une grande influence pour la gloire posthume de Léon X fut enfin le mécénat commencé sous Nicolas V. Son successeur, Adrien VI, resta complètement étranger à la Renaissance; d'autres devoirs plus urgents l'occupèrent. A la vérité, la volonté ne manqua pas à Clément VII d'aller plus loin sur la voie tracée par Léon X; mais les incommensurables mal-

¹ Ce qui est dit ci-dessus l'est d'après les recherches définitives de MICHAELIS, *Histoire de la cour des Statues au Belvédère du Vatican*. (*Jahrb. d. deutsch. archæol. Instit.* V (1890), p. 24 à 26.) Voy. aussi LANCIANI, *Scavi*, p. 155. La note suivante se rapporte à la statue de Cléopâtre : *Divers. Cam.*, LXXI, f° 165^b : « Creditum D. Jer^{mo} de Maffei pro statua Cleopatre posita super fonte Belvedere nuncup, sub die 18 dec. 1521. » (Archives secrètes des papes.) Sur le transfert par Léon X d'antiques statues de Tivoli, voy. MARINI, *Lettera*, p. 117. Sur les collections particulières d'antiques dans la Rome d'alors, voy. MURTZ, *Raphaël*, et notamment LANCIANI, *Scavi*, p. 159.

² Parmi les cardinaux qui favorisaient particulièrement l'art étaient Bibbiena, Cibo et Pucci; parmi les prélats, Pandolfini, Branconio dell'Aquila, B. Turini da Pescia.

heurs de son règne ne lui laissèrent qu'une possibilité très restreinte de faire quelque chose à cet égard. Ainsi, un triste temps pour les arts suivit le règne de Léon X; on se retourna avec regret vers son époque qui apparaissait maintenant dans une si brillante lumière.

Le tableau, esquissé par les humanistes dispensateurs de gloire posthume, du mécénat artistique de Léon X, qui écliprait par son exagération les services de son brillant et grandiose prédécesseur, a réglé, pendant cent ans, l'opinion courante. Maintenant, les recherches récentes permettent de se faire un jugement impartial. La tradition prématurée qui dans Léon X « saluait le protecteur intelligent de tous les artistes » et le célébrait comme le glorieux continuateur des œuvres du Pape Rovère, peut être considérée comme actuellement démolie. En examinant les choses de sang-froid, on est surpris de voir comment une telle appréciation a pu se former; car justement Léon X, au lieu de continuer l'œuvre de son prédécesseur, s'est engagé dans de nombreuses et nouvelles entreprises qui devaient le détourner de l'affaire principale.

En ce qui concerne le goût et l'intelligence pour les arts plastiques, il est incontestable qu'au point de vue monumental, l'enthousiaste et prodigieux Jules II fut sans aucun doute bien plus grand et plus brillant que son successeur, qui estimait avant tout l'art décoratif. Il n'est pas douteux que le Pape Rovère se faisait « une très haute idée de l'art, lui attribuait de grandioses fonctions, y voyait pour la vie d'idéales directions, « tandis que le fin et habile Médicis mettait toujours sa personnalité « au premier plan et appréciait surtout dans l'art les ressources qu'il donne pour augmenter le plaisir de vivre ». Conséquemment, les créations que Jules II provoqua surpassent en valeur intégrale, comme en beauté éternelle, les ouvrages exagérément vantés du temps de Léon X; de ce dernier, il ne reste de comparables à ces créations que les tapisseries et les deux premières Stanze. Mais, si hautement que cela doive être proclamé, il ne faudrait pas cependant, sous prétexte de réaction légitime en

faveur de Jules II, en arriver à rabaisser d'une manière mesquine et outrée les mérites de Léon X; l'opinion sur ce point est si bien retournée qu'il faudrait craindre de tomber dans l'extrémité contraire¹. La vérité doit être dans le juste milieu.

En ce qui concerne d'abord l'universel développement de l'art de la Renaissance, il est exact, sans aucun doute, qu'au temps de Léon X, l'apogée était atteint et que de nombreux signes de décadence devenaient sensibles. Mais il est impossible que le Pape Médicis puisse être rendu responsable de cette évolution naturelle; au contraire, cette évolution l'excuse, car elle explique que les meilleures créations de son temps ne sont plus comparables avec celles de l'époque de Jules II.

Si on considère que Léon X, sous le rapport du goût et de l'intelligence des arts, fut sans aucun doute surpassé par

¹ Les éloges exagérés donnés au mécénat artistique aussi bien qu'au mécénat littéraire de Léon X sont en grande partie le fait des panégyriques des humanistes; cette opinion a duré très longtemps. Le Médicis, heureux dans sa vie, fut également heureux dans sa gloire posthume. Car il trouva dans Jovk, et près de trois cents après dans Roscoë, des biographes qui mirent surtout en évidence ses côtés brillants. Les quelques critiques qui s'élevèrent concernant le mécénat artistique de Léon X et sa position vis-à-vis de Jules II ne pénétrèrent pas. Roscoë resta le livre classique. GREONOVIVS même le subit. En 1882, SEMPER (CARPI, p. 10) parlait encore de la glorieuse phase de la Renaissance sous Léon X. RANKE, ainsi que CNEIOUTON, n'attache pas assez d'importance à l'art. RECMONT marque un grand pas en avant; un plus grand pas encore fut fait avec l'ouvrage de SPRINGER sur Raphaël et Michel-Ange. Rto (*Art chrétien*, 1867) et REICHENSBEROEN, sévères partisans de l'art gothique, représentèrent un point de vue tout à fait différent à l'égard de Léon X. Après que MUNTZ (*Histoire de l'art*, II, p. 246) eut représenté encore en 1891 une opinion très favorable au mécénat de Léon X, GNOLI (*Secolo di Leon X*) en prononça la plus vigoureuse condamnation. Autant je reconnais les grands mérites de ce rude censeur, autant je suis obligé de constater qu'il devait fatalement tomber dans l'autre extrême. Beaucoup de ses arguments sont trop subtils pour résister. Mais fait avec raison valoir les circonstances atténuantes et proclame les services de Léon X pour Raphaël. Mais personne aujourd'hui ne pourrait, comme HOEFLEA, voir dans Léon X le point culminant du temps « où, en littérature et en art, par les œuvres de Raphaël et de Bramante, la semence jetée au temps de son père était en pleine floraison ». J'ai cherché à garder le milieu entre l'admiration exagérée des uns et la dépréciation également exagérée des autres.

Jules II, il ne faut cependant pas en conclure que cette fine intelligence artistique ait manqué au Médicis. Que, parmi les plans pour San-Giovanni de Fiorentini, il ait repoussé ceux de Peruzzi, d'Antonio da Sangallo, et même l'esquisse de son favori Raphaël, et se soit décidé pour le projet de Jacopo Sansovino, le fait est assez significatif. Si, malgré tout, il ne se fit pas alors de grandes constructions architecturales, il faut en accuser le mauvais état des finances et la variété des intérêts du Pape.

Comme l'architecture, la sculpture déclina également d'une manière regrettable. Il faut reconnaître que Léon X fit commencer immédiatement la décoration de la Sainte-Maison de Lorette et qu'il continua par là l'œuvre de son prédécesseur. On ne peut faire grief à Léon X de son attitude envers Michel-Ange; c'est ce que les nouvelles recherches ont montré d'une façon irréfutable. Léon X a toujours tendu la main au maître généreusement et, si, du grand plan qu'il avait conçu pour Michel-Ange, rien ne s'est exécuté, la faute n'en est pas au Médicis. La préférence pour l'art décoratif tient certainement à la direction du goût et à la recherche de la pompe chez le Médicis; mais elle était aussi un vieil héritage des Papes et ne doit pas lui être reprochée.

A l'égard de la peinture, on a reproché à Léon X d'avoir préféré en tout Raphaël et de n'avoir pas considéré les autres maîtres éminents; mais, même sur ce point, les plus sévères critiques ne peuvent nier les grands services qu'il a rendus. Récemment, il est vrai, on a cherché à diminuer et à rabaisser les plus beaux côtés de son mécénat artistique. Comme Léon X, sans aucun doute, doit sa principale réputation de soutien de l'art à sa protection pour l'Urbinat, il paraîtra juste de soumettre cette question à un examen plus attentif en jetant encore une fois un regard en arrière.

D'abord, il ne peut et ne doit pas être contesté que le Pape demanda à l'inépuisable fécondité du maître des choses trop nombreuses et trop différentes¹. Soutenir que la plupart

¹ KOOPMANN proclame avec raison que, dans les idées du temps, la charge

des fonctions qu'il lui donna ne correspondaient pas à la hauteur de ses dons artistiques, est aussi peu juste que de dire que Léon X a plus favorisé Raphaël qu'il n'était nécessaire à l'intérêt de l'art. Jules II aurait sans aucun doute choisi un plus haut sujet pour la troisième stanza, mais Léon X comprit aussi qu'on avait suivi une mauvaise voie; pour la quatrième stanza, il donna des thèmes d'histoire universelle tout à fait appropriés au lieu, et par lesquels le premier de tous les peintres d'histoire, vers la fin de sa vie, atteignit à des données qui, tout en étant directement historiques, prenaient, grâce à la distance des temps, une signification idéale.

Si l'exécution des fresques dans la stanza de l'Incendie ne supporte aucune comparaison avec celle des deux premières stanze, on ne se désintéresse pas pour cela de l'œuvre merveilleuse des *loggie*. Après le sujet qui avait déjà été pris pour les plafonds de la Sixtine autant que pour les deux stanze, que pouvait-on choisir de plus haut, de plus plein de signification et qui convint mieux que les peintures des Actes des Apôtres choisies pour les tapisseries? Que l'effet de cet ouvrage eût été double s'il eût été exécuté en fresque, c'est exact; seulement, la question est de savoir alors s'il se fût adapté à la Sixtine. En outre, il faut tenir compte de ce fait que le Pape était obligé par la tradition à employer les tapisseries pour la décoration des murs inférieurs dans cette chapelle. Cela étant, Léon X ne pouvait, par la commande des tapisseries, que rendre possible à Raphaël de travailler à la Sixtine, de s'y mesurer avec son rival, et de partager avec lui la palme de la victoire. En commandant ce grand ouvrage et en en confiant les esquisses à Raphaël, Léon X s'est acquis dans l'art un titre immortel; car, si les cartons des tapisseries forment dans la couronne de gloire de l'Urbinat une des plus nobles et des plus belles pierres, l'éclat s'en reflète aussi sur le Pape Médicis et lui donne de décorer le théâtre dont nous avons parlé plus haut n'était pas considérée comme indigne de l'artiste; Léonard de Vinci se vantait lui-même de ses connaissances dans cet art.

pour la chapelle Sixtine une place honorable à côté de Jules II. Si, dans d'autres occasions, on regrette avec raison que Léon X n'ait pas continué la grande œuvre du Pape Rovère, on doit aussi être juste et avouer que, là au moins, il a poursuivi et rempli le programme de son prédécesseur. Lorsque, par les tapisseries, la décoration de la Sixtine eut été terminée, la chapelle du palais du Pape devint le lieu du monde où les plus grands artistes s'étaient réunis pour la glorification de la religion ¹. De même que Michel-Ange avait ressuscité sur le plafond de cette chapelle le monde de l'ancienne alliance, Raphaël, par les *loggie* et les tapisseries, est devenu un aussi magnifique interprète de l'ancienne et de la nouvelle alliance : le monde artistique, qui depuis quatre siècles y vient en pèlerinage, est redevable au mécénat de Léon X de ces deux créations. Mais alors, se demande-t-on, la nomination de Raphaël comme architecte de Saint-Pierre ne fut-elle pas préjudiciable à l'exécution de ses peintures? La nouvelle charge lui prit certainement un temps disproportionné et l'artiste courut le danger de se disperser. Mais qui oserait accuser le Pape d'avoir suivi le conseil d'un Bramante? Le résultat, d'ailleurs, parle pour Léon X : cette occupation obligea Raphaël à étudier de plus près l'art antique, dont il eut à tirer parti pour Saint-Pierre, et, ainsi, elle a puissamment aidé au développement de l'Urbinatè.

Enfin, en ce qui concerne la participation prise par les élèves aux œuvres du maître surmené par ses charges, le monde doit directement à cette division du travail des créations traversées d'une vraie beauté raphaélique, car, tant que le maître vécut, ses aides travaillèrent dans son esprit. Il ne faut pas oublier que l'ascension toujours plus haute de Raphaël fut liée à la faveur extraordinaire et à la haute estime que Léon X lui montra, de telle sorte que l'artiste

¹ Qu'il me soit permis ainsi d'exprimer le désir, partagé par STRZYKOWSKI, que Sa Sainteté le Pape Pie X daigne ordonner le transfert des tapisseries de Raphaël, ou de bonnes copies de celles-ci, à leur ancienne place. Ainsi se trouverait heureusement terminée la restauration de la chapelle Sixtine, conduite avec un si beau succès.

apparaît comme un des membres les plus éminents de la cour papale. Si les tableaux que Raphaël donna alors au monde : la *Madone* de Saint-Sixte et la *Transfiguration*, ne furent pas commandés par le Pape, ce dernier cependant eut une certaine influence sur ces créations; car, en le gardant à son service et en le soutenant de sa faveur, le Pape retint le maître dans la Ville éternelle. Quant aux tableaux de visions qui viennent d'être mentionnés, dont chacun, à sa manière, est si incomparablement grand dans l'interprétation du surnaturel, Léon X y a aussi sa part; ils sont comme un écho de la pensée religieuse qui correspondait au Concile de Latran tenu par le Pape¹.

Regarde-t on en arrière, on ne peut s'empêcher d'avouer que le mécénat artistique de Léon X comme son mécénat littéraire a produit inégalement les fruits les plus brillants et les plus précieux; fruits dignes de l'antique supériorité de culture des Papes. Avant tout, les cartons des tapisseries sont une haute réalisation à laquelle on ne peut comparer que très peu de chose tant au point de vue artistique qu'au point de vue religieux. A la vérité, si haut qu'on puisse estimer les services que Léon X rendit à l'art, ils n'atteignent cependant pas ceux de Jules II. La flamme qui échauffe les grandes pensées, Jules II la possédait. Non seulement comme politique, mais aussi comme mécène de l'art, le génial Pape Rovère surpasse de beaucoup et sans restriction le subtil Médicis. Cette vérité a été longtemps méconnue; mais, maintenant, elle apparaît triomphante.

Dans les Alpes, on observe parfois, au coucher du soleil, un merveilleux embrasement de la montagne qui rayonne plus splendidement et plus magnifiquement qu'au milieu du jour. De la même manière, le soleil de Jules II jette sa lumière sur le monde des arts de Léon X. Ainsi, il arriva que ce ne fut pas le puissant Rovère, mais bien son heureux successeur, qui donna son nom au siècle.

¹ BURCKHARDT a proclamé ce fait important pour la première fois et d'une manière définitive.

CHAPITRE XII

LE CONCILE DE LATRAN. — LE CONCORDAT FRANÇAIS.
— ACTIVITÉ DE LÉON X AU POINT DE VUE ECCLE-
SIASTIQUE, SUR D'AUTRES TERRAINS. — JUGEMENT
D'ENSEMBLE.

En face de ses préoccupations d'art, de littérature et de politique, l'activité de Léon X au point de vue ecclésiastique apparaît bien plus effacée qu'il n'eût convenu à un souverain spirituel. Néanmoins, il n'en faudrait pas conclure qu'elle eût été insignifiante. Dans la première moitié de son pontificat se placent deux événements ecclésiastiques de la plus haute portée : le Concile de Latran et le Concordat avec la France. Au premier de ces événements se rattachent les tentatives de réforme ecclésiastique de Léon X.

Malgré les difficultés du moment, Léon X était résolu à poursuivre et à mener à bonne fin l'œuvre de son prédécesseur, en ce qui concernait le Concile¹. Tout de suite après son élévation à la papauté, il s'empressa de répondre, dans les termes les plus louangeurs, à la lettre que le pieux duc Georges de Saxe avait adressée à Jules II au sujet de la promotion d'un procureur au Concile. Le 11 avril 1513, jour de sa prise de possession solennelle du Latran, il fit publier

¹ Une collection officielle, sinon complète, des pièces relatives aux délibérations du Concile de Latran, parut à Rome en 1521. Binius, Labbé, Hardouin se sont servis, non pas de cette édition originale qui est très rare (il y en a un exemplaire à la Hofbibliothek de Vienne), mais d'une impression ultérieure. Voy. GUOLIA, *Studien*, p. 1. — PARIS DE GRASSIS offre des renseignements très intéressants. (Voy. GUOLIA, où les anciennes sources sont discutées.) HENGENROETHER ne peut pas avoir eu d'« actes », parce qu'il n'en existe pas aux Archives secrètes.

une constitution qui donnait une forme précise à son projet d'extension du Concile et qui fixait au 27 avril la sixième session. A cette session prirent part 22 cardinaux, 2 patriarches, 12 assistants du trône, 62 évêques et 13 autres prélats mitrés, parmi lesquels il y en avait plus d'un qui, comme l'évêque de Chieti, Pietro Caraffa, venaient pour la première fois au Concile. Les territoires les mieux représentés étaient ceux du centre de l'Italie et de Venise; du côté des puissances, l'Empereur, l'Espagne, Venise, Milan et Florence. Mario de Perusco remplissait les fonctions de procureur fiscal; celles de secrétaire étaient occupées par l'humaniste Tommaso Inghirami. A la cérémonie religieuse d'ouverture, le sermon fut prononcé par l'évêque Simon Begni de Modruss, qui parla des deux objets principaux en discussion : le danger turc et la réforme de l'Église. Dans un regard rétrospectif sur l'histoire, depuis le grand schisme, il montra les pertes subies par la Chrétienté du fait des Turcs; il fit voir combien la foi et les mœurs s'étaient abaissées dans l'Église et quelles tentatives on avait faites jusqu'à présent pour y remédier. Maintenant qu'on était délivré de l'hérésie et que la paix était revenue, il était temps d'améliorer l'État de l'Église romaine, qui était le principe de la foi, car la santé descend de la tête aux membres, comme la maladie. Voici qu'arrivait le lion de la tribu de Juda, le Salomon que Dieu avait suscité pour délivrer Sion sa fille, et son peuple des mains des persécuteurs et des devastateurs. Mais, continuait l'orateur, il fallait aussi que les Pères présents travaillassent d'un même cœur à réformer ce qui avait été déformé, à chasser le doute, à relever la foi, à raffermir la religion; chacun devait donc commencer la réforme sur soi-même et nettoyer sa propre demeure avant de s'en prendre aux autres.

A son tour, le Pape demanda aux membres du Concile d'avoir tout d'abord sous les yeux l'intérêt de la Chrétienté. Il se déclara décidé à prolonger le Concile jusqu'à ce que la paix fût rétablie dans la Chrétienté. Léon X écarta la proposition du procureur fiscal de procéder contre les défaut-

lants; au contraire, il promit dans un édit d'accorder à tous, sauf aux schismatiques, un sauf-conduit, et il invita les princes à faire de même. En dehors de cela, il ne se passa rien de considérable dans cette session¹.

Il s'agissait d'abord de fixer le mode de délibération. D'une manière générale, le programme des sessions fut préparé dans les Consistoires et ensuite à la Chancellerie papale. En outre, le doyen du Sacré Collège, le cardinal Riario, proposa la formation de quelques commissions, qui devaient diriger les délibérations de concert avec le Pape et les cardinaux. Léon X ne voulut pas nommer lui-même les membres de ces commissions, comme l'avait fait son prédécesseur; il en laissa l'élection aux Pères du Concile, qui choisirent vingt-quatre prélats à la majorité des voix. Ceux-ci se partagèrent en trois groupes de huit, à chacun desquels le Pape adjoignit huit cardinaux et quatre représentants pour ceux qui n'avaient pu prendre part à l'élection; parmi ces quatre figuraient deux généraux d'ordre. De ces commissions, qui se réunirent plus d'une fois, la première devait s'occuper du rétablissement de la paix et de la destruction du schisme; la seconde, de la réforme de la Curie; la troisième, de la Pragmatique sanction et des choses de la foi. Maints sujets demeuraient réservés à l'assemblée générale. Chacun, dans les sessions, était libre d'émettre un avis sur les décrets, de présenter des observations et de proposer des modifications. De la sorte, la libre discussion était largement assurée aux membres du Concile².

A la septième session (17 juin 1513) se trouvèrent réunis soixante-dix-sept évêques, parmi lesquels quatre avaient à représenter l'Angleterre, la Pologne, la Savoie et Ferrare. Pour la Pologne, la Masovie, Milan et Mantoue, les mandats de procuration furent agréés au début de la journée. Le prédicateur parla du danger turec et représenta Léon X

¹ Aux sources citées ici, il faut ajouter une lettre du cardinal Gonzague au marquis de Mantoue, du 28 avril 1513. (Archives Gonzague.)

² HENSCHIVS, III, p. 528, proclame cependant la dépendance des députations envers la Curie. VOY. HESELE-HERGENROETHER, VIII, p. 692.

comme le roi des rois, qui possède deux glaives sur la terre; tous devaient se ranger sous cet homme qui avait été miraculeusement élu et miraculeusement sauvé de captivité. Le Pape fit ensuite lire une bulle¹, par laquelle il promettait d'envoyer aux princes des ambassades de paix et renvoyait au mois de novembre la prochaine session, en faisant remarquer que les Français commençaient à donner des signes de soumission.

En attendant, les commissions ne restèrent pas oisives : le Pape pressait les cardinaux et évêques d'y assister; lui-même ne quitta Rome que fort peu de temps. Un décret de Léon du 20 septembre précisa son attitude vis-à-vis des Hussites de Bohême; il se montrait disposé à quelques concessions relativement à la communion et au vol de biens d'églises, mais sans renoncer au châtiment des coupables et en interdisant la prédication aux laïques.

Le 13 octobre, la commission de la Réforme se partagea, d'après les propositions mêmes de la Curie, en cinq sous-commissions. Le décret qui les constituait s'occupe des bénéfices, recommande aux familiers du Pape une vie décente, et s'élève contre les extorsions d'argent et autres abus.

Pendant ce temps, Léon X s'occupait avec zèle et activité de préparer au Consistoire la matière des travaux de la session suivante (la huitième). Elle eut lieu le 19 décembre 1513. Avec elle se produisit l'adhésion officielle de la France au Concile. Ce fut un Johannite qui prêcha cette fois. Il traita de « l'armée du Christ » dont le général en chef était Léon. En véritable médecin, le Pape Médicis guérissait l'Église par le Concile qui ramènerait le temps de l'âge d'or. Après que le Pape eut approuvé un mandat contre les usurpations en matière ecclésiastique des fonctionnaires français en Provence, fut publiée la bulle devenue célèbre contre les erreurs de la fausse philosophie.

Les trois propositions condamnées étaient : que l'âme rai-

¹ L'archevêque de Trani et d'autres firent quelques objections à cette bulle. RAYNALD, 1513, n° 43; GUOLIA, p. 9.

sonnable de l'homme est mortelle; qu'il n'y en a qu'une seule pour toute l'humanité; que cette opinion est au moins philosophiquement vraie¹.

Cette condamnation atteignait ainsi un dangereux courant d'idées qui eut sa source dans la fausse philosophie du moyen âge et son plein développement dans celle du dix-huitième siècle et en partie aussi dans la nôtre, et qui ne tend à rien moins qu'à détruire tout Christianisme positif. On allait ainsi également à l'encontre de cette fausse Renaissance, dans laquelle se combinaient merveilleusement des éléments antiques, cabalistiques et rationalistes. Les deux premières propositions avaient été avancées notamment par le professeur padouan Pietro Pomponazzi, qui se disait néopéripatéticien de l'école arabe d'Averroès. Bien qu'il semble n'avoir consigné ses opinions que plus tard en des écrits et qu'on ne lui ait pas demandé de se rétracter avant l'année 1518, il n'en avait pas moins déjà contesté la complète immortalité de l'âme individuelle. Il s'agissait du grand problème de l'individualité, qui avait déjà occupé, au moyen âge, le monde des penseurs, et qui avait amené les excès des *Nominaux*. La théorie de la « Vérité double » avait déjà germé dans les écoles des dialecticiens du douzième siècle; elle s'était alimentée dans le Nominalisme et s'était introduite dans la philosophie de Nicolas de Cusa. Cette doctrine produisit cette déchirure artificielle entre la Philosophie et la Théologie, entre le Dogme et la Raison, à quoi se devait reconnaître plus tard la signature du Rationalisme.

La décision du Concile emprunte de ce fait une importance particulière. Il fut posé en dogme que l'âme était la forme du corps, ainsi que le Concile de Vienne l'avait déjà enseigné; que chaque homme avait une âme personnelle, et que toute opinion contraire à la Vérité de la Foi était fausse. Ces définitions étaient aussi nécessaires qu'import-

¹ *Bull.*, V, p. 601. Voy. DITTRICH, *Contarini*, p. 220; HESELE-HERGENROTHER, VIII, p. 585; DANIEL, *Études classiques*, p. 226; et voy. TIZZANI, *I concilii Lateranesi*, Roma, 1878, p. 57

tantes : elles déchargent en quelque sorte la responsabilité de Léon X au sujet des extravagances antichrétiennes dont il favorisa par ailleurs le développement et les intérêts¹.

La bulle combattait pratiquement l'humanisme païen qui envahissait le clergé, en recommandant aux professeurs d'université de faire ce qu'on appelle aujourd'hui de l'Apologétique et en imposant aux prêtres qui voulaient s'adonner aux humanités cinq années d'études de théologie ou de droit canon, comme étant la digue la plus efficace à la fausse philosophie. Jusque dans la salle du Concile, il semble que se soient fait jour les nouvelles idées qui étaient dans l'air : de ce nombre était l'objection que fit l'évêque de Bergame, quelque peu imbu des propositions condamnées. Le général des Dominicains Cajetan se prononça pour l'indépendance plus complète de la Philosophie, probablement parce qu'il redoutait une confusion de cette science avec la Théologie.

Dans cette importante session, on lut aussi une constitution sur les moyens de rétablir la paix dans la Chrétienté, de préparer une croisade et de ramener les Bohêmes à l'Église. Enfin, on proposa une ordonnance sur la réforme de la Curie, pour un abaissement considérable des taxes et contre divers autres abus de pouvoirs. Cependant, plusieurs de ceux qui désiraient une réforme étendue ne se tinrent pas pour contents. Ce sentiment se manifesta publiquement dans cette session. Paris de Grassis, évêque de Pesaro, déclara : « Je vote pour une réforme générale et pour que les réformateurs soient réformés eux-mêmes. » Là-dessus, le Pape dit, en souriant un peu, qu'il allait rêver à la façon dont il pourrait satisfaire aux désirs de tous².

On put voir, par les délibérations qui suivirent, quelle divergence d'opinions il y avait sur cette question de réforme et quelle vigoureuse opposition se livraient sur ce

¹ Voy. BENRATH (*Herzogs Real-Enzyklopædie*, X, p. 388) qui, en disant que la décision du Concile déchargeait Léon X de toute responsabilité, émet un jugement beaucoup trop favorable pour le Pape.

² PARIS DE GRASSIS, dans RAYNALD, 1513, n° 97. — Sur le *quasi subridens*, voy. aussi JUNGMANN, *Dissert. eccl.*, VI (1886), p. 465.

terrain les intérêts opposés. De violentes disputes divisèrent les évêques avec les chefs d'ordres et les cardinaux et retardèrent la poursuite des travaux du Concile. Le Pape dut venir en personne à l'assemblée générale et exhorter les membres du Concile à une douceur fraternelle. Comme beaucoup d'évêques refusaient leur assentiment aux propositions des cardinaux, il les complimenta et leur dit en riant qu'ils avaient été plus habiles que lui, puisqu'il s'était lié par les engagements qu'il avait pris avec les cardinaux.

La neuvième session eut lieu le 5 mai 1514. Cette fois encore le clerc-camérier Antonio Pucci, dans le discours d'usage ouvrant la session, exhorta les assistants et en particulier le Pape, conformément au devoir du Concile, de rechercher les moyens d'améliorer l'Église et de la purger de ses abus. Il fit une peinture vigoureuse des formes de la décadence morale chez les laïques, dans les ordres et le clergé. Le grand fait de la session fut l'acceptation d'une bulle très précise sur la réforme de la Curie et de l'Église¹. La première partie recommande avec force de n'octroyer les évêchés et les abbayes qu'à des personnes qui en sont dignes et en se conformant aux lois canoniques; elle règle la nature des provisions et les procès consistoriaux, rend plus difficiles les démissions et translations, limite les *unions*, *dispenses et réservations*; quiconque conserve après deux ans plus de quatre prébendes, doit les perdre toutes. La deuxième partie s'occupe des cardinaux, de leur conduite, de leur entourage, de leur domesticité, de leurs devoirs, de leurs titres d'église et commendes, de leurs rapports avec leurs parents, de leurs légations, de leurs engagements de résidence et de discrétion. Les règles de vie imposées à la suite des cardinaux s'appliquaient aussi aux familiers du Pape et aux membres de la Curie. La dernière partie de la bulle visait le relèvement religieux et moral de l'état sacerdotal et laïque : la jeunesse doit être instruite avec soin de

¹ Bull., V, p. 604; Reg. Leon. X, n° 8495. Voy. dans HEFELÉ-HERGENRÖTHER, VIII, p. 602, un résumé approfondi de ce document.

la religion; les blasphémateurs, les ecclésiastiques incontinents, négligents et simoniaques doivent être punis rigoureusement; les revenus de l'Église ne doivent plus être diminués; les immunités du clergé doivent être sauvegardées, toutes les sortes de superstitions combattues, tous les faux chrétiens poursuivis, notamment dans la Curie romaine. On voit que toute une légion d'abus étaient attaqués dans cet écrit. La nécessité de cette manifestation était sentie par tout le monde; la bulle fut approuvée à une énorme majorité : cent trente voix contre dix; et même, ceux qui protestèrent ne le firent qu'avec un certain embarras¹.

La bulle a beau nous paraître énergique, elle ne portait cependant pas assez. A beaucoup de points de vues, on se contentait de demi-mesures : mais le pire fut que la plupart restèrent sur le papier, sans passer à la pratique.

Déjà, au concile, on pouvait apercevoir certains symptômes de nature à diminuer les espérances qu'on avait pu fonder sur un renouvellement profond de la discipline ecclésiastique. Pendant tout le temps qui suivit, l'attention des Pères fut absorbée par la scandaleuse querelle des évêques et des réguliers. Cette querelle peu édifiante était déjà vieille de plusieurs siècles; elle était une grande cause d'affaiblissement et de discrédit pour l'Église, mais jamais elle n'avait soulevé pareille tempête. L'épiscopat rassembla toutes ses forces pour en finir une bonne fois avec les privilèges de préséance, particulièrement le *Mare magnum*. En dépit de leur résistance désespérée, les Ordres semblaient sur le point de succomber, ce qui eût entraîné des conséquences incalculables : « Une tempête formidable s'est abattue sur nous, raconte le général des Augustins Egidio Canisio. L'assaut des évêques contre nous et tous les Ordres mendiants, au Concile de Latran, fait rage depuis bientôt trois ans, et, pendant tout cet espace, nous n'avons pas eu un jour de repos, pas une seule suspension d'armes. Tous

¹ PARIS DE GRASSIS, dans RAYNALD, 1514, n° 36. — On voit par SANUTO, XVIII, p. 182, combien on était généralement convaincu, à Rome, de la nécessité d'une réforme du clergé.

les jours, nous sommes assignés; nous devons répondre, ou nous sommes convoqués pour entendre nos adversaires ou plaider notre cause. Il nous faut recourir tantôt au Saint-Père, tantôt au cardinal protecteur, tantôt aux autres cardinaux, tantôt aux ambassadeurs et aux princes, et quêter chez ceux-ci, chez ceux-là, un conseil, un appui, une assistance. » Léon X ne voulut pas jeter brutalement dans la balance, comme faisait son prédécesseur, le poids de son autorité apostolique, qui pouvait offrir un abri au monachisme, et cela afin de ne pas entraver le libre cours des choses; attitude, qu'Egidio attribue à la grande bonté du Pape.

Comme dans la querelle des évêques et des cardinaux, la politique de Léon X se tenait prudemment en médiatrice entre les partis, avec lesquels le Pape aimait à négocier toujours séparément. Relativement au droit abusif des Frères mineurs sur les indulgences de Saint-Pierre, il approuva un compromis avec les évêques. Si, vers la fin du Concile, il consentit à ce qu'il ne fût plus touché aux deux points qui intéressaient surtout les moines, l'exemption et la franchise d'impôt, il n'insista pas moins jusqu'à la fin pour qu'ils cédassent de leurs prétentions sur d'autres objets. Cette attitude au-dessus des partis ne contribua guère à donner ce qui eût été le résultat pratique du conflit : obliger les religieux à prendre en main leur propre réforme et à observer rigoureusement leur règle.

Des deux côtés combattaient les fortes têtes. Les attaques des évêques portaient surtout sur la mauvaise vie de beaucoup de moines, ainsi que sur leurs usurpations en matière de conduite des âmes et de juridiction ecclésiastique. Avec une véhémence éloquente et une grande adresse dialectique, les ordres religieux répondaient dans leurs mémoires justificatifs, en invoquant la supériorité du Pape sur le Concile et faisant un ardent appel « à la pure piété de leur protecteur ». Ces mémoires justificatifs tendaient à diviser adroitement les adversaires, en faisant ressortir le manque d'entente de nombre d'évêques. Quant aux accusations formées par ces derniers contre l'absence de discipline dans les cloîtres,

le parti des moines cherchait à en émousser l'effet, en montrant les tares de l'épiscopat et l'insuffisance du clergé dans le soin des âmes : « Avant de nous renvoyer au droit général, répondaient-ils à leurs adversaires, il conviendrait que vous l'observiez vous-mêmes. » D'un autre côté, les moines ne manquaient pas de rappeler les services qu'ils avaient rendus au peuple chrétien et particulièrement en chaire et au confessionnal. En Italie spécialement, d'où l'opposition contre eux venait surtout, sans les religieux, le nom du Christ aurait disparu; car, en dehors d'eux, bien peu d'Italiens étaient versés en théologie. Aucune séductions, disaient-ils, ne les avaient détournés, aucun danger ne les avait effrayés; ils avaient parcouru les terres ennemies, ils s'étaient dressés contre les princes, ils s'étaient exposés aux mauvais traitements pour défendre le Siège apostolique et le Concile de Latran; et maintenant ce même Concile serait prêt à couler ses propres champions! On y fait encore valoir un autre point de vue : « Ceux qui convoitent les grandes richesses de l'Église, mais qui ne veulent pas se donner l'apparence de combattre contre la religion, apprenant que les ordres sont combattus et interdits par les prélats, croiront trouver une bonne et honorable occasion de faire, sous prétexte de défendre les ordres, ce qu'ils n'auraient jamais fait par affection pour eux ¹. »

A l'issue, mais non à la clôture de la dixième session, le 4 mai 1515, ces querelles se produisirent dans toute leur exacerbation. De nouveau, l'appel à la réforme résonna dans la chaire. L'archevêque de Patras exposa que seul le Saint-Siège avait la capacité de réaliser promptement la réforme intégrale de l'Église. Si tous les membres de cette Église respectaient davantage l'autorité universelle de la Papauté, il n'y aurait pas lieu de recourir à tant de lois contradictoires. Mais, comme il y avait déjà quatre Églises patriar-

¹ HERGENROETHER, VIII, p. 813, a publié, d'après les Archives du Vatican, les « Petitiones praelatorum a S. D. N. Leone X contra Regulares » et la « Supplicatio pro parte et nomine omnium religiosorum », ainsi que les « Responsiones fratrum ».



chaies séparées, le détenteur du siège apostolique n'échapperait pas au châtement, s'il n'obéissait pas à son Juge éternel. Le danger était grand, que d'autres parties encore de la Chrétienté ne fussent perdues bientôt, par suite de leur inobéissance à Dieu et au Saint-Siège. Il fallait donc que le pape et le Concile unissent leurs efforts pour une vraie réforme et régénération de la Chrétienté. Une bulle particulière exposa les résolutions adoptées pour la réduction des exemptions, l'affermissement du pouvoir épiscopal et le maintien de la liberté de l'Église. Importante est la décision, reprise par le Concile de Trente, de transférer la procédure contre les exempts aux évêques comme juges délégués avec la puissance apostolique, dans le cas de négligence des visiteurs; de même, on renouvela aux évêques le droit de visiter une fois l'an les couvents de femmes, qui étaient directement soumis au Saint-Siège, et il fut de nouveau défendu d'en appeler à Rome de la juridiction épiscopale avant que la sentence de l'évêque eût été rendue. Les évêques devaient tenir des synodes provinciaux et diocésains, les premiers tous les trois ans, et où participeraient les exempts.

Deux décrets de cette session n'eurent pas moins d'importance au point de vue des principes. Le premier approuva la constitution de maisons de prêts, monts-de-piété, pour éviter l'exploitation des indigents par les usuriers. En fait, déjà beaucoup de prédicateurs, animés de l'esprit de l'Église, avaient recommandé cette institution créée en Italie sous Pie II, et plusieurs Papes l'avaient approuvée. Théoriquement pour la première, on reconnaissait au prêtre le droit à une indemnité. Léon X rappelle les controverses théologiques et juridiques sur le sujet, et déclare qu'ayant le devoir de propager les institutions modernes utiles, il ne peut que faire l'éloge de ces maisons de prêts et excommunier tous ceux qui enseigneront le contraire. Il reconnaît évidemment le plus haut mérite aux *monti* qui prêtent sans intérêts¹.

¹ *Bull.*, V, p. 622. Voy. HOLZAPFEL, *les Debuts des Montes Pietatis*, Munich, 1903.

Également décisive pour la vie moderne fut l'autre constitution. L'imprimerie était devenue une puissance incomparable et sans précédent, source de bénédiction pour beaucoup et de perte pour les autres. En termes très élevés, le Pape commence par célébrer les avantages que cette invention, donnée à la terre « par la faveur du Ciel », a procurés à l'humanité et à l'Église. Grâce à elle, tout le monde peut acquérir beaucoup de livres à peu de frais; les gens doués peuvent étudier facilement; les savants catholiques, que l'Église romaine désire voir se multiplier, ont le moyen de se bien former et de gagner les incrédules à la vraie doctrine. Cependant, plusieurs maîtres imprimeurs abusent, en divers pays, de leur nouvel art pour propager des écrits qui contiennent des erreurs contre la foi et des attaques contre les personnes d'un rang élevé, et non seulement ne servent pas à édifier le lecteur mais nuisent à la vie religieuse et morale, ainsi que l'expérience l'a démontré et le démontrera de plus en plus clairement à l'avenir. Le chef de l'Église a donc le devoir de veiller à ce que ce qui a été découvert pour servir à la gloire de Dieu, au relèvement de la foi, à l'extension de l'art et de la vraie science, ne tourne pas à leur désavantage, ne nuise pas à la sainteté des croyants, à ce que l'ivraie ne se mêle pas au bon grain et le poison à la médecine. En conséquence, le Pape, avec l'assentiment du Concile, interdit, sous peine d'excommunication et d'amende, l'impression de tout ouvrage sans l'approbation de l'évêque et de l'inquisiteur, et, à Rome, sans celle du cardinal vicaire et du maître du palais. Tout livre qui n'en sera pas muni devra être brûlé.

Une autre importante question aurait dû être résolue dans la dixième session : la réforme du calendrier¹. Léon X, dès le début de son règne, avait montré un grand intérêt pour cette réforme, comme il l'avait fait du reste pour tant d'autres questions scientifiques. En février 1514, il avait

¹ Voy. le remarquable et sérieux travail de Manzi, *la Quest. di riforma del Calendario nel quinto Concilio Lateranese*, Firenze, 1896.

mandé à Rome le savant Paul de Middelbourg¹, auteur d'un ouvrage considérable sur le comput pascal; en juillet 1514, parurent des brefs à toutes les universités et aux princes les plus en vue² pour les prier d'adresser à Rome leurs avis sur la réforme du calendrier. Il en arriva de Vienne, Tubingue, Louvain, Ingolstad. En Italie, Antonio Dolciati, Raggio, Jean-Marie Tolosani, Ant. Albizzi, Basilio Lapi et Cipriano Beneti dédièrent au Pape des écrits sur ce sujet. Les opinions étaient cependant si variées que Léon X dut renoncer à poser la question à la dixième session du Concile, car elle n'était pas mûre. Mais il n'abandonna pas l'affaire. Une commission spéciale examina avec le plus grand soin les avis et prépara, en utilisant ceux-ci, de nouvelles propositions devant servir de base à une étude plus approfondie. Ces propositions furent envoyées en juillet 1516 à de nombreux princes, évêques et universités, avec prière d'adresser à Rome de nouvelles observations ou des savants qu'on pourrait consulter. L'affaire n'aboutit pourtant pas à une solution, mais ce ne fut pas la faute de Léon X, car ses efforts pour la réforme du calendrier sont au contraire un des beaux côtés de l'histoire de son pontificat.

Après les très hautes questions soulevées à la dixième session, le Concile ne put être réuni de nouveau que vers la fin de l'année suivante. Des troubles politiques, la conclusion du Concordat avec la France, les négociations avec les Orientaux, — toutes choses qui rejetaient à l'arrière-plan le Concile, — remplirent l'intervalle.

Un dangereux projet pour la constitution de l'Église et qui préoccupait alors beaucoup de Pères du Concile, ne peut pas être passé sous silence. Ceux-ci songeaient alors à former entre eux une étroite fraternité pour solidariser leurs

¹ MANZI traite en détail de sa personne et de son écrit : *Paulina*.

² Les brefs à l'Empereur (Manzi), à Henri VIII (dans RYMER, VI, p. 1, 119, et ROSCOE, X, p. 232), au roi de Portugal (*Corp. dipl. Port.*, I, p. 379), à Venise (Orig. aux Archives d'État, à Venise, Bolle), à Florence (*Communications de l'Institut autrichien*), ont été composés par SADOLET et sont d'une composition uniforme.

intérêts et les défendre ensemble. Cette fraternité, qui devait rester fermée, était dirigée surtout contre les réguliers ; mais elle aurait pu si facilement et si fatalement tourner à une sorte de constitution oligarchique, qui eût battu en brèche la puissance apostolique, en lui substituant un système épiscopal ! On prévint le danger à la Curie, comme nous le montre la réponse aux douze articles que les évêques avaient préparés pour leur fraternité (*sodalitium*). En tête, est posée la proposition que le Pape « est l'évêque de l'Église universelle et a pour mission de veiller sur toutes les Églises ». Mais la proposition signifie simplement que les Églises particulières sont mieux gouvernées et les droits des chefs des diocèses plus régulièrement représentés par ceux qui ont pleins pouvoirs pour cela que par le pape, qui a pour fonctions de veiller sur les Églises de concert avec le Sacré Collège. « Si ceux qui attentent aux droits des prélats n'étaient pas contenus par la majesté de l'évêque de Rome et du très Saint-Synode universel, que pourraient contre eux un couple d'évêques nommés par leurs confrères? » Si le bas clergé obtenait du Pape et du Concile la permission d'élever de semblables associations dans la ville épiscopale, on verrait vite à quelle anarchie peut conduire le système.

Le danger de la situation n'échappa pas au Pape ; les cardinaux étaient contre ce plan d'association, parce qu'il n'en pouvait sortir que des dissensions entre les évêques. Léon X déclara tout net aux envoyés des évêques que, si on persistait dans cette prétention, il ajournerait d'année en année la prochaine session et que les privilèges des moines subsisteraient en attendant dans toute leur étendue ; que les évêques assistants du trône pontifical suffisaient pour présenter les *desiderata* de leurs collègues. Les évêques demandèrent alors au Pape, comme à leur protecteur, de leur accorder le droit de se réunir pour se concerter sur les affaires qui leur étaient communes et de créer une caisse générale ; ils lui demandèrent aussi de mettre parmi les assistants du trône quelques prélats non italiens. Léon X ne se montra pas opposé à cette dernière requête, mais la création

d'une caisse lui parut superflue. Il renvoya le mémoire et ordonna qu'un examen attentif des écrits pour et contre fût fait par les cardinaux. Quand ceux-ci eurent donné leur opinion, le Consistoire rendit son jugement à l'unanimité; le droit canon, les décrets du présent Concile avaient en grande partie pourvu aux *desiderata* des évêques; pour le reste, le Pape, avec les cardinaux, en finirait plus sûrement qu'une fraternité. Il fut signifié aux pétitionnaires qu'ils voulassent bien accepter pour eux la réponse qu'ils n'eussent pas manqué de faire à leur clergé, si celui-ci leur eût adressé pareille demande. Cet échec des tendances décentralisatrices, à la veille de la grande crise du protestantisme, marque une victoire importante du principe monarchique que le Christ a mis à la base de son Église.

Ces nouvelles divergences d'opinions avaient pris tant de temps que la onzième session ne put avoir lieu que le 19 décembre 1516. Déjà, dans la congrégation générale préparatoire (le 15 décembre), s'était trouvé le premier Américain, membre d'un Concile, l'évêque Alessandro Gerardini, de Saint-Domingue, le même qui, après avoir montré une activité littéraire remarquable, mourut neuf ans plus tard, laissant la réputation d'un saint¹. A la onzième session parurent aussi trois envoyés des Maronites, pour prêter le serment d'Obéissance. Ils présentèrent une lettre d'hommage, datée du 14 février 1515, de leur patriarche Simon Petrus; elle fut lue tout de suite. Déjà, un an auparavant, un délégué du patriarche était venu à Rome, puis bientôt après on avait reçu une lettre où celui-ci, à la suite d'explications dogmatiques et liturgiques, demandait une confirmation de son élection, des insignes pontificaux et d'autres grâces, et sollicitait un peu plus loin la médiation du Pape en faveur des Maronites à Chypre et à Venise. Cette nouvelle mission était une conséquence des brefs et délégations que Léon X

¹ Les missions diplomatiques, dont Gerardini fut chargé par le Pape, méritaient d'être étudiées de près. A son envoi en Russie se rapporte : l' « *Oratio Alex. Gerardini episcopi coram rege Russiæ habita* ». (Cod. Q 3, p. 18 de la Bibliothèque Angelica, à Rome.)

avait envoyés au patriarche, au peuple maronite et au gardien des Frères mineurs à Beyrouth. Le patriarche remerciait le successeur de Pierre de ses riches présents d'abord et des instructions que lui avaient communiquées l'envoyé du Pape sur le saint chrême, le temps du baptême, le mariage, les ordinations, les paroles de la consécration, la procession du Saint-Esprit, le purgatoire, la confession et la communion pascales. Le pape se montra favorable aux prières du patriarche, ainsi qu'il le lui avait déjà promis dans les réponses qu'il lui avait adressées. Les tentatives de rapprochement de Léon X avec l'empereur David III d'Éthiopie eurent moins de succès¹. Il ne put gagner non plus les Russes; il est certain qu'on s'en était au moins occupé, comme le montre le mémoire préparé par l'archevêque de Gnesen sur les erreurs des Ruthènes dans la Russie blanche et dans la Russie rouge.

La onzième session du Concile, qui fut importante surtout par l'approbation du Concordat français et l'abolition de la Pragmatique sanction, s'occupa, en dehors de cela, principalement du soin des âmes. Dans une constitution adoptée à l'unanimité et très conforme aux préoccupations du temps, les conditions d'une bonne et fructueuse prédication furent déterminées. Partant de la nécessité d'un mode unique de prédication, cette constitution insiste d'abord sur ce point que trop de prédicateurs, oublieux de leur mission et en contradiction avec l'esprit des Apôtres et des Pères, ne cherchaient que leur propre gloire, flattaient les masses, détournaient les auditeurs de la vérité, déconsidéraient la Sainte Écriture, disaient des choses fausses, lançaient des calomnies sur des personnes, affaiblissaient l'autorité de l'Église et déployaient un zèle tumultueux et imprudent. C'est pourquoi personne, à l'avenir, ne pourrait monter en chaire sans avoir été examiné par les autorités ecclésiastiques et reconnu apte. Chacun devait se borner à prêcher l'Évangile

¹ Voy. dans HEFELÉ-HERGENROTHER, VIII, p. 684, des détails sur les négociations avec les chrétiens d'Orient.

d'après l'interprétation des Pères de l'Église et s'abstenir des écarts de l'opinion du temps. Si on ne doit pas nier que Dieu révèle parfois les destinées de son Église, par des voies extraordinaires, cependant, comme on ne saurait s'en fier à n'importe qui, de telles révélations particulières ne doivent pas être propagées avant que le Saint-Siège ou tout au moins, en cas d'urgence, l'évêque ne les ait jugées. Quiconque agirait contrairement à ce principe perdrait le droit de prêcher et tomberait sous le coup de l'excommunication. Cette mesure visait un scandale très répandu, qui ne pouvait que compromettre la prédication : nous voulons parler des superstitions apocalyptiques dont certains prédicateurs sans mandat et de prétendus envoyés de Dieu se servaient comme d'une arme puissante contre les autorités ecclésiastiques.

Dans l'intérêt de la conduite des âmes, on posa, dans le cours de la même session, certaines limites entre les droits du clergé séculier et ceux des réguliers, autant que le permit la question laissée en suspens des privilèges des ordres monastiques. Le droit de visite aux cures administrées par des religieux, celui d'examen des candidats moines au sacerdoce, celui de consécration et autres, furent accordés aux évêques; la dispensation des sacrements, les enterrements par des religieux furent soumis à des conditions déterminées; le respect et l'affection réciproques furent recommandés aux deux partis. La session fut clôturée cette fois encore par un *Te Deum*. Ensuite, Léon X fit avec une dévotion visible une longue prière au baptistère San-Giovanni in Fonte, le plus ancien baptistère de Rome, situé à côté de la basilique de Latran. C'était une prière d'actions de grâces, car, par l'abolition de la Pragmatique sanction, le Saint-Siège venait, après tant de pénibles tourments, de remporter une victoire sérieuse.

La tension de la situation politique obligeait le Pape à penser à la prochaine clôture du Concile. L'Empereur était sans doute pour sa prolongation, mais justement la façon impérieuse dont il manifesta son désir paraît avoir été cause qu'on en finit plus vite. Le 1^{er} février 1517, la ques-

tion fut mise en délibération au Consistoire. Le cardinal Grimani y fit la plus violente opposition¹, mais Léon X tint bon. Dans un long Consistoire qui eut lieu le 4 mars, la décision fut arrêtée. D'après les ambassadeurs vénitiens, la peur d'une immixtion de l'Empereur pesa si lourdement dans la balance qu'on décida définitivement la prochaine clôture du Concile². La proposition qui en fut présentée, avec trois projets de décrets, au nom des cardinaux, rencontra encore quelque opposition; on demanda une nouvelle convocation des évêques. Tous se déclarèrent résolument d'accord sur ce point avec le Pape, à l'exception des évêques d'Imola et de Salamanque qui firent valoir que, l'état de guerre ayant cessé dans la Chrétienté, il y avait lieu d'espérer une participation plus large des prélats jusque-là empêchés. Le gouverneur de Rome demanda, de son côté, un décret interdisant les mariages conclus par la simple volonté des conjoints (*privatim*), décret que vota plus tard le Concile de Trente³.

Peu avant la clôture du Concile, Jean-François Pic de la Mirandole adressa au Pape et à l'assemblée ce discours mémorable sur la réforme des mœurs, dans lequel il fit une peinture effrayante de l'état du clergé d'alors. Pic voulait limiter le plus possible ses demandes : il se borna à réclamer que les ecclésiastiques ne fussent plus le sel affadi dont il est parlé dans l'Évangile. Il ne demande pas qu'ils soient des savants, mais qu'ils connaissent au moins les obligations de leur ministère : il ne prétend pas qu'ils fassent pénitence et

¹ « El card. di Grimani oppugnò quantum potuit, » lit-on dans le rapport chiffré de Gabbionetta au marquis de Mantoue, où il est fait mention de ce Consistoire. (Archives Gonzague.)

² « Heri matina fu concistoro et stette fino a hore 20 passate et hanno trattato de serar el concilio; la causa è perche lo imperatore ha scritto de qui che per modo alcuno non si habbi a serar detto concilio et questi per temer li imperiali andamenti hanno deliberato di terminar esso concilio come è detto perche hanno opinion che altri chel pontefice non possino chiamare el concilio. » Lettre de Minio du 5 mars 1517, avec l'injonction de tenir ce renseignement secret. (Archives d'État, à Venise.)

³ Voy. le rapport du cardinal Pucci publié pour la première fois par HENCKENROTHER, VIII, p. 853.

se mortifient comme un saint Jérôme et un saint Benoît, mais qu'ils ne se livrent pas à des festins de sybarites et que leurs servantes ne soient pas recouvertes de bijoux; que sans aller, comme saint Martin, sur des montures nues, ils ne revêtent pas cependant leurs chevaux de pourpre : qu'ils n'assimilent pas les maisons de Dieu à des repaires de comédiens et à des étables de chevaux, pendant que leurs appartements étincellent d'or et sont remplis de tapisseries de pourpre. De Léon X, qui n'a pas été élevé au plus haut degré du sacerdoce par de coupables moyens et par des arrangements honteux, il a toujours espéré une amélioration. « Nous ferons plus pour ramener à notre foi nos ennemis et les schismatiques en restaurant nos mœurs dans leur pureté antique qu'en abordant la mer Noire avec une flotte. » Le devoir de Léon est d'entreprendre cette difficile guerre intérieure; de s'opposer à la méchanceté; de refréner par une rigoureuse discipline le luxe, l'ambition, l'avarice, la volupté, la conduite suspecte des ecclésiastiques; de reprendre les biens d'Église dévorés par eux; de punir ou de déposer les coupables; de supprimer le cumul des offices ecclésiastiques, car, à force de dispenses, on est arrivé à ceci que beaucoup de personnes, qui n'étaient même pas dignes de remplir l'office de diacre, détiennent d'innombrables bénéfices. Les cérémonies et les prières devaient être soumises à une révision, et les livres saints authentiques séparés des misérables apocryphes. « Ainsi le Pape sauvera l'Église de la ruine et s'acquerra une renommée durable. Mais, si la réforme en reste là, de graves afflictions s'abattront sur l'Église. Semblable, quoique rempli de pensées plus consolantes, fut le discours de l'évêque Massinio Corvino d'Isernia, qui fut prononcé à la session de clôture le 16 mars 1517. Il y montrait combien le clergé doit à l'Église et combien, en retour, l'Église doit au clergé. Pour combattre l'infidélité et les vices des peuples chrétiens qui, ingrats envers Dieu et envers l'Église, préfèrent la sagesse des païens à la sagesse du Christ, il recommandait le retour à l'Évangile, qui renferme la vraie sagesse d'où découlent la réelle science et toutes les vertus. De cette

manière, on devait, imitant les apôtres, orner l'Église de force, de grâce et de liberté, et lui rendre l'autorité et la dignité. Aux yeux de l'orateur, la leçon du Concile devait être exclusivement le ciel, le Christ, la spiritualité. De telles phrases sonores ne pouvaient pas beaucoup illusionner sur le sérieux de la situation.

A cette douzième et dernière session du Concile (16 mars) avaient participé, en dehors du Pape et de dix-huit cardinaux, trois patriarches, treize assistants du trône, dix archevêques, soixante-quatre évêques, six généraux d'ordres, plus les ambassadeurs d'Allemagne, d'Espagne, de Portugal, de Venise, de Mantoue et de Bologne. Le programme annoncé par Léon X était rempli. Il ne fut plus lancé qu'une bulle contre l'immorale habitude qu'avait le peuple romain, pendant la vacance du Saint-Siège, d'assaillir et de saccager les maisons des cardinaux. Ensuite, le patriarche d'Aquilée lut la bulle qui établissait pour trois ans une dime turque, confirmait le Concile et en ordonnait la clôture. Après un court regard sur l'histoire et le but de cette assemblée, il y était déclaré que son devoir principal, l'extinction du schisme, avait été rempli, que les divisions des princes approchaient de leur terme, que les comités allaient cesser leurs travaux, que les évêques aspiraient à retourner dans leurs diocèses, que le Pape confirmerait leurs résolutions et veillerait à leur accomplissement, qu'il interdisait de les commenter sans autorisation spéciale et qu'il congédiait les membres du Concile. La plupart répondirent par un *Placet*; il n'y eut que l'évêque titulaire de Krain (Ganea), qui apparait d'ailleurs en d'autres circonstances comme un chef de l'opposition, qui parlât contre la clôture. Après le chant du *Te Deum* et la bénédiction papale, Léon X retourna en grande pompe au Vatican¹.

¹ *Bull.*, V, p. 650; HEFELÉ-HERGENROETHER, VIII, p. 730. Voy. ce dernier, p. 735, à propos du caractère œcuménique du Concile de Latran, violemment attaqué par les Gallicans et en faveur duquel se prononcent énergiquement KNOEPFLER (p. 472) et HEINER (*Kirchenrecht*, I, p. 68), entre autres. On conserve (Archives du château Saint-Ange, *Arm.* VIII, caps. 2), l'expédition originale de la bulle « *Constitutum juxta verbum prophetæ* », avec le sceau de plomb.

Le cinquième Concile de Latran a-t-il été réellement clôturé trop tôt, comme tant d'historiens l'ont affirmé, en considérant l'orage éclaté l'automne suivant? On a répondu à cette question en faisant remarquer avec raison qu'il y avait peu de chances de voir s'accroître sensiblement le nombre des participants, que beaucoup de princes pressaient leur retour et qu'il y avait des menaces de guerre en Italie. Toutes ces considérations pesèrent certainement lourdement dans la balance, ainsi que la crainte qu'avait Léon X d'une immixtion du fantasque Empereur. Mais on ne peut contester qu'il eût été difficile d'espérer de ce Concile beaucoup plus pour la réforme; il est certain que la plupart de ses résolutions ne faisaient que confirmer d'anciennes ordonnances, tandis que l'état de l'Église demandait des mesures plus radicales. Pourtant, si on n'aboutit pas à une réforme bien profonde, le Concile de Latran n'en rendit pas moins une foule de décrets très appropriés au moment, et sur lesquels le Concile de Trente n'eut qu'à édifier. Le seul fait d'avoir consacré la suprématie du Pape donna du reste à ce Concile une importance pratique, à laquelle les Conciles de Bâle et de Constance, avec tous leurs décrets de réforme, ne purent atteindre. Les bulles de Latran contenaient du reste une telle quantité de réformes qu'elles auraient suffi à relever tout l'état moral et religieux du clergé et du monde laïque à Rome et dans la Chrétienté. Mais à quoi servent toutes les lois, si on ne se met pas en peine de les appliquer? Et malheureusement, à ce point de vue, on ne réussit que trop peu.

Les bulles de réformes du Concile furent envoyées des côtés les plus divers, mais elles ne furent observées qu'en Espagne, en Portugal¹ et dans quelques cantons de l'Italie² et encore incomplètement; car l'exemple que donnait la cour de Rome était plutôt néfaste. Le grave abus qui faisait

¹ Pour le Portugal, voy. *Corp. dipl. Port.*, I, p. 397.

² Voy. le bref de Léon X au duc Charles, daté de Rome du 27 mai 1515, et par lequel les évêques de là-bas sont invités à réformer leur clergé. (Archives d'État, à Turin.)

que des enfants, dans toute l'acception du terme, obtenaient des bénéfices et des dignités ecclésiastiques, se prolongea, malgré les décrets du Concile¹. Des candidats très recommandés étaient dispensés de l'application des lois de l'Église qui avaient décidé qu'on ne pourrait obtenir d'évêchés avant vingt-sept ans accomplis; des enfants continuaient à recevoir les plus hautes dignités ecclésiastiques, même le cardinalat². De même, le cumul scandaleux³ des prébendes et le déplorable usage des commandes⁴ fleurissaient après comme avant, jusqu'en cour de Rome. Si, après les décrets de la neuvième session du Concile on vit quelques résignations de prébendes de la part des cardinaux, il s'en fallut de beaucoup cependant que d'une façon générale, ces décrets fussent exécutés. Le relâchement de la discipline, l'incurie étaient beaucoup trop répandus. Léon X lui-même, à plusieurs reprises, permit de passer outre, dans des cas particuliers, aux décisions du Concile⁵.

Il n'est pas étonnant, après cela, que des évêques sans conscience, en particulier beaucoup de ceux qui n'avaient pas paru au Concile, se soient enfoncés de plus en plus dans leurs pratiques habituelles. L'archevêque florentin, cardinal Jules de Médicis, fait une honorable exception; il réunit aussitôt un Concile provincial (1517-1518) pour chercher à appliquer effectivement les décisions du Concile

¹ On en a un effrayant exemple dans *Reg. Leon. X*, n° 9097 : Léon X, le 27 mai 1514, invite le patriarche de Venise à réserver à « Ioh. Baptist. de Sociis, infanti Venetiarum », un canonicat, et, si celui-ci a atteint l'âge de huit ans et en est trouvé digne, à le lui accorder effectivement.

² Par bref du 26 juillet 1515, l'infant Alphonse de Portugal, âgé de quinze ans, est déclaré susceptible de recevoir un évêché ou un archevêché, et cela par une dérogation expresse aux décisions du Concile de Latran. Le bref (Cod. XI, F, 4 de la Bibliothèque nationale, à Naples, et dans *Corp. dipl. Port.*, I, p. 352), manque dans les *Regest. d'HEINGENROEIJEN*.

³ Sur les prébendes du cardinal L. d'Aragon, voy. PASTOR, *Voyage du cardinal L. d'Aragon*.

⁴ Le rapport d'un abbé cistercien français, cité par nous plus haut, se plaint de cet abus.

⁵ Dès le 20 septembre 1515, on trouve une assignation papale passant outre aux prescriptions du Concile contre le cumul des bénéfices, en faveur de Guillaume d'Enckevoirt. *Reg. Leon. X*, n° 17716.

général¹. Ximénès, en Espagne, Christophe de Stadion, évêque d'Augsbourg, et Conrad III de Thungen, prince-évêque de Wurzburg, firent de même².

A Rome, Léon X fit recommander par les officiers de la ville l'observation des décrets du Concile, et particulièrement dans l'intérieur de la capitale; mais on ne voit pas qu'il y ait eu de résultat sérieux. On s'en tint à des demi-mesures extérieures³, malgré que des hommes prévoyants, surtout depuis le commencement du mouvement schismatique en Allemagne, demandassent surtout l'abolition des abus, dont se plaignaient même les bons catholiques: « Pour l'amour de Dieu, je demande, écrivait Aléander en décembre 1520, qu'on supprime enfin beaucoup de nouveautés, comme sont les réservations, dispensations, dérogations des concordats allemands, les compositions, etc. Qu'on réfrène aussi les insatiables détenteurs de prébendes, qui s'arracheraient les bénéfices allemands; car le peuple allemand confond toutes ces choses avec l'affaire de Luther, et la foi catholique, qui est notre principale préoccupation, en reçoit de graves dommages⁴. »

¹ « Statuta Concilii Florentini, 1517 ad Julii de Medicis Card. convocationem celebr. Digesta per Pet. Andr. Gammarum de Casali, Florentiæ, hæc. Phil. Iuntae, 1518. » Outre cette première édition officielle très rare, il en existe une seconde, préparée par : « Pet. Corsus archiepisc. Florent. vicarius, » Florentiæ, 1564. Elle a été imprimée encore dans MANSI, qu'a mis à profit HEGENROETHER.

² Voy., sur ce point, HEFELE-HEGENROETHER, et aussi sur les quelques décrets de réformes de Wolsey.

³ Telle que la réforme des vêtements. Voy. la lettre de Gabbionetta du 14 janvier 1517 (Archives Gonzague), et, sous la date du 16 mars 1517, le : « Decretum pontificis super cappello viridi ab omnibus episcopis regularibus portando, sed zambelotto nequaquam ab eisdem inducendo et capuccino luteo. » (PARIS DE GRASSIS, *Diarium*, Archives secrètes des papes.) — Pour la réforme de la procession de la Fête-Dieu, voy. PARIS DE GRASSIS, ad. a. 1516, et HOFFMANN, p. 462; pour l'abolition, décrétée en 1521, de l'habitude de lâcher un pigeon à la Pentecôte, à Saint-Pierre, voy. HOFFMANN, p. 461. Plus importante est l'institution de deux examinateurs pour éprouver les ordinands. Voy. AMATI, p. 232, et *Req. Leon. X*, n° 6031.

⁴ KATROFF, *Aléander*, p. 97.

II

Le Concile de Latran provoqua en France une vigoureuse opposition, parce qu'il avait ratifié solennellement le Concordat avec François I^{er}. Lorsque la onzième session mit le sceau à cette convention, elle était déjà un fait accompli, grâce aux négociations conduites avec ardeur depuis la bataille de Marignan.

Sous la profonde impression de sa victoire, le rusé roi de France avait compris que ses affaires marcheraient à merveille. Dans l'entretien familial qui eut lieu le 11 décembre 1515 à Bologne, à l'issue du Consistoire, François I^{er} adressa à son hôte la demande tout à fait inattendue de confirmer la Pragmatique Sanction. Léon X protesta que jamais il ne donnerait son acquiescement à une constitution schismatique, mais que pourtant il ne répugnerait pas à un Concordat offrant à peu près le même contenu, à condition, par exemple, que fussent écartées de la Pragmatique Sanction les dispositions hostiles au Pape et que fussent établis sur une base régulière les privilèges qu'elle reconnaissait. Dans cette conversation et les suivantes, le Pape et le roi s'entendirent sur l'essentiel. L'événement dut être encore plus agréable à l'habile roi qu'à celui qui avait été jusque-là son adversaire. Par un habile coup d'échecs, François venait d'obtenir ce qu'il recherchait depuis longtemps : le remplacement de la Pragmatique Sanction qui le gênait par un Concordat extrêmement avantageux. Et par là il se déchargea de tout l'odieux à l'égard de son pays en montrant que ce contrat était conforme au désir du chef de l'Église, qui en avait donné le plan¹.

¹ Voy. MADELIN, *De conventu Bonon.*, p. 65. — Un autre travail de MADELIN, dans la revue *Minerva*, 1903, m'a échappé; mais, de l'aveu de l'auteur, il ne contenait rien d'essentiellement nouveau. Pierre Bourdon, à Corbes (Seine-et-Oise), prépare un travail spécial sur le Concordat de 1516.

Après que le Pape et le roi se furent mis d'accord sur l'article fondamental du Concordat, la nomination des prétats, on chargea deux personnes de confiance de préparer une entente suffisante et formelle. Dans ce but restèrent à Bologne les cardinaux Lorenzo Pucci et Pietro Accolti, et, du côté du roi, son chancelier du Prat. Les négociations furent difficiles, car, des deux côtés, on avait affaire à des personnes rompues à l'art diplomatique. Malgré leur ardent effort, les représentants du Pape ne purent avoir gain de cause relativement à la juridiction. Ils se résignèrent et en peu de semaines on réussit à mettre sur pied les articles du traité : dès le début de février 1516, les plénipotentiaires avaient déjà quitté Bologne¹.

Le point important de ces arrangements était le Concordat en lui-même, qui, du côté français, fut regardé non sans raison comme le plus grand et le plus extraordinaire des privilèges, avec cette particularité qu'il émanait du siège apostolique. Le Pape, en retour de l'abolition de la Pragmatique Sanction, y transportait à la couronne le droit complet de nomination aux évêchés et abbayes donnés en Consistoire; tous ces bénéfices devaient à l'avenir être octroyés dans ces conditions : pour les officiers inférieurs de l'Église, les évêques ont neuf mois dans l'année de leur vacance pour y pourvoir; cependant, le Pape peut hâter ce délai par des mandats. Les expectances et réservations sont entièrement abolies pour la France et le Dauphiné. Tous les procès ecclésiastiques ou concernant les bénéfices, en dehors des *causæ majores* réservées à Rome, doivent, sous peine d'excommunication et de perte de la charge, être terminés dans le pays même en l'espace de deux années.

Suit une série de dispositions, qui n'ont pas été recueillies dans le Concordat postérieur, mais qui devaient longtemps jouer un rôle important dans les relations entre Rome et Paris. Le roi obtenait, sa vie durant, les mêmes privilèges en Bretagne et en Provence que pour la France; le Pape pro-

¹ MADELIN, p. 81; HANOTAUX, p. LVI.

mettait d'approuver tous les privilèges dont ces provinces établiraient la possession. De plus, le simple droit des « premières prières » devait être maintenu au roi. Léon X s'engageait également à être agréable au roi, dans les vacances des évêchés du duché de Milan, s'il ne s'immisçait pas dans la collation des offices inférieurs. Le Pape se montrait également disposé à accorder la bulle de croisade; il laissait la liberté au roi de fixer lui-même la part du denier pour le bâtiment de Saint-Pierre. Le Pape envoyait un légat en France, qui, de concert avec quelques prélats délégués par le roi, établirait les taxes de toutes les cathédrales et abbayes consistoriales; ce qui restait de la taxe de chambre était maintenu. Les réglemens pour les indulgences en faveur des chevaliers monastiques de la Sainte-Croix et pour l'hôpital de Paris, l'éloignement de Wolsey comme administrateur de l'évêché de Tournai, le maintien des deux diocèses créés pour la Savoie, la condamnation des clercs rebelles du duché de Milan, l'absolution de toutes les personnes excommuniées pour leur opposition à l'Église romaine, sont presque exclusivement à compter au profit du roi très chrétien.

Léon X dut, par ces lourds sacrifices, acheter la paix avec la France et le maintien dans l'unité religieuse de ce membre important de la Chrétienté. Le tenace du Prat ne perdit de vue rien de ce qui pouvait satisfaire les désirs de son maître. On pouvait prévoir que les traités expédiés à Paris et à Rome ne rencontreraient pas peu d'adversaires.

L'opposition dans l'entourage du roi fut visiblement très vite vaincue. Louise de Savoie, à qui François I^{er} envoya les projets de traité, pour qu'on en délibérât au point de vue des intérêts de la couronne, du royaume et de l'Église, les trouva très avantageux. Ce fut aussi l'opinion des juristes en vue. De divers côtés, on demanda l'annulation de « quelques points que le Pape avait fait ajouter, tandis que d'autres réclamèrent le temps de la réflexion. Sans s'arrêter à ces observations, François I^{er} fit lire le Concordat au Parlement et exposa en détail les motifs qui l'avaient poussé à

le conclure. Comme les membres du Parlement ne lui répondirent rien, il prit leur silence pour un acquiescement ». Cela se passait au printemps de 1516¹.

Il fut beaucoup plus difficile de gagner les cardinaux au Consistoire. Ils s'opposaient surtout aux nombreuses concessions relatives à la juridiction spirituelle; ils demandaient avec emportement que toute immixtion de fonctionnaires laïques dans les revenus et la possession des églises fût interdite. « Mieux eût valu, disaient quelques-uns, pour l'honneur de Votre Sainteté et du Siège apostolique, qu'aucun accommodement n'eût été fait et que les choses restassent en l'état. » En fait, le Sacré Collège demandait de rompre les articles trop favorables à l'État. Pour aplanir ces difficultés, le roi délégua en avril 1516 un homme de confiance de du Prat, nommé Roger de Barme. Les négociations se prolongèrent une demi-année entière; elles furent rendues plus difficiles encore par ce fait que François I^{er} entreprit des modifications aux arrangements de Bologne² et demanda encore d'autres concessions. Le plénipotentiaire royal, dont Léon X lui-même reconnut et loua la capacité, fit au moins quatre fois la route entre Rome et Paris. Le résultat fut très diversement apprécié. Les deux partis parlaient de modifier les conditions primitives : d'après les Français, elles étaient trop favorables au Pape; d'après le cardinal de Médicis, elles lui étaient trop désavantageuses.

¹ L'importante : « Informatio episcopo Tricariensi S. D. N. nuntio » (Archives d'État, à Florence), présentée par GUASTI comme étant de 1514 et qui méritait d'être publiée, appartient à l'année 1516.

² Le Concordat français a été souvent imprimé, par exemple, dans HANNOUIN, IX, 1867; MURCH, I, p. 226; MISSI, p. 20. — J'ai trouvé aux Archives secrètes l'exemplaire original du Concordat français dont se servit Léon X. Il est sur parchemin et a la forme d'un petit cahier in-folio, relié en soie blanche. Sur la couverture, les armes de Léon X et de François I^{er} peintes dans une brillante miniature, richement ornée d'or. Le sceau de plomb tient à un ruban de soie jaune et rouge. Dans les annotations marginales, j'ai cru reconnaître nettement la main de Léon X; elles représentaient une sorte de résumé du traité. Il n'y a de vraiment intéressante que la note de la feuille 12 : « De vero valore exprimendo. » Elle est ainsi conçue : « De expressione veri valoris, de quo nil fieri dicitur in Gallia. »

Quoi qu'il en fût, c'était, en tous cas, un grand succès que dans cette troisième et dernière phase du développement de la diplomatie pontificale on fût arrivé à lier le Concordat avec la condamnation de la Pragmatique Sanction.

La première et la plus importante disposition du Concordat du 18 août 1516, qui s'étendait au royaume de France, au Dauphiné et aux comtés de Die et de Valentinois, concernait la nomination aux sièges épiscopaux. Le Concordat accordait au roi de France, en retour de l'abandon de la Pragmatique et du droit d'élire les chapitres de cathédrales, le droit de nomination à tous les sièges épiscopaux vacants. Dans le délai de six mois à dater du jour de la vacance, le candidat était présenté au Pape; il devait être maître ou licencié en théologie ou en droit, être âgé au moins de vingt-sept ans et être d'ailleurs une personnalité convenable. Si le candidat désigné par le roi possédait les qualités exigibles, le Pape le consacrait; dans le cas contraire, le roi avait le droit d'en désigner un autre dans l'espace de trois mois. Passé ce délai, ou bien dans le cas où la vacance serait survenue par la mort du titulaire à Rome, le Pape pouvait disposer librement du siège¹. Le roi pouvait aussi nommer de ses parents et des personnes de haut rang, ainsi que des savants réguliers réformés qui n'avaient pu obtenir les grades académiques. Le même droit de nomination fut accordé au roi pour les abbayes et prieurés, mais on ne devait présenter qu'un candidat appartenant à l'ordre intéressé et qui fût âgé d'au moins vingt-trois ans. Étaient exceptés les chapitres des églises, cloîtres et prieurés qui avaient un privilège particulier du Saint-Siège pour faire librement leurs élections.

Toutes les *expectations* et *réservations* étaient abolies par le Concordat, et les provisions pour les bénéfices de collateurs autres que le roi subissaient en même temps une forte réduction. Tout Pape, une fois seulement pendant son pontificat, a le droit d'accorder des expectatives, dans la mesure sui-

¹ La valeur de cette réserve fut contestée en France. Voy. HINSCHUIS, III, p. 164.

vante : une pour le droit de collation de dix bénéfices, et deux pour cinquante et au-dessus.

Toutes les questions de droit, à l'exception des *causæ majores*, doivent être jugées dans le pays même par les juges compétents. Pour éviter des appellations frivoles, la marche de l'instance doit être rigoureusement réglée, et on ne peut en appeler directement au Saint-Siège. Même les appellations de cas qui relèvent directement de Rome doivent, jusqu'à la fin du litige, être confiées à des juges français, à moins qu'il n'y ait déni de justice ou suspicion légitime.

Des dispositions particulières étaient prises contre les craintes non fondées des possesseurs de bénéfices, contre les concubinaires publics autant que contre le mépris des peines ecclésiastiques, excommunication, suspension ou interdit. Les résignations de bénéfices ne doivent être considérées comme légales que si on peut les prouver par des documents authentiques. Comme conclusion, il était dit que le Concordat, s'il n'était ratifié dans les six mois et accepté par les prélats français et le Parlement, ne serait plus valable.

Presque aussi important que ce qui est mentionné dans le Concordat est ce qui y fut passé sous silence. Si beaucoup de décisions de la Pragmatique Sanction sont transportées dans le nouveau contrat, il y manque cependant le passage indiquant que le Pape est subordonné au Concile universel; cette omission impliquait par conséquent que l'opinion antérieure à la Pragmatique était reconnue comme la bonne. Également, l'abolition des Annates ne fut pas mentionnée dans le Concordat; le rétablissement de celles-ci redevenait ainsi possible¹.

Dès que le Concordat eut été signé par le Pape, le 18 août 1516, il fut appliqué, sans avoir égard à ce que les parlements ne l'avaient pas encore enregistré; on le peut affirmer avec certitude, quoiqu'une grande partie des pièces anciennes aient été perdues. Par les documents qui restent,

¹ SCHMIDT, II, p. 591; HANOTAUX, p. LIX; BAUDRILLART, p. 80. — Il est faux que le Concordat ait rendu au Pape la jouissance des Annates, comme RANKE l'a prétendu.

on voit clairement avec quel manque d'égards, quelle naïveté presque cynique, François I^r tira de ce contrat tous les avantages possibles¹. La faveur du roi, des considérations purement mondaines furent déterminantes pour le choix des candidats aux fonctions ecclésiastiques. Là même où les abbayes avaient encore le droit d'élection, celle-ci avait lieu en présence d'un fonctionnaire royal qui exerçait une telle pression qu'il ne pouvait être question de décision libre. Il était fâcheux également que l'examen des candidats à Rome ne fût plus qu'une formalité insignifiante. L'influence absolue que le roi exerçait depuis longtemps sur l'Église française² devenait maintenant un système immuable, établi légalement.

Dès le 16 septembre 1516, toutes les dispositions du Concordat furent étendues à la Bretagne et à la Provence.

Comme, dans le Concordat, il était établi sous peine de nullité que le revenu exact du bénéfice serait établi, Léon espérait obtenir pendant quelque temps le rétablissement des Annates, mais inutilement; car, sur ce point, François I^r ne montra pas la moindre condescendance³. Léon X céda là-dessus.

Le roi montra également une grande fermeté en face de la résistance violente que le clergé, le Parlement et l'Université opposaient au Concordat. Le Pape, tenant à briser cette opposition et à marquer du caractère le plus solennel cet accord complet, en soumit le Concordat, publié déjà par lui le 18 août 1516⁴ dans une bulle, à la ratification du Concile, dans la onzième séance, le 19 décembre 1516. A l'étonnement du Pape et des membres du Concile, les ambassadeurs

¹ Voy. MADELIN, *les Premières Applications du Concordat de 1516*, d'après les dossiers du château Saint-Ange. *Mélanges d'archéologie*, XVII, p. 323, et MACAUD, *Un Procès canonique au seizième siècle, Annales de Saint-Louis des Français*, VI, p. 249.

² IMBART DE LA TOUR, I, p. 109.

³ MADELIN, *De conventu Bonon.*, p. 111, et *Mélanges d'arch.*, XVII, p. 350; GÉBARDIN, *Bénéfices ecclésiastiques*, p. 85.

⁴ Bulle « *Primitiva ecclesia*, » Dat. XV. Cal. Septembre 1516; HARDOUIN, IX, 1810-1825; *Bull.*, V, p. 664.

français n'assistèrent pas à cette séance; ils donnèrent leur adhésion « en secret », comme le rapporte Paris de Grassis. Les ambassadeurs y manquèrent sur un avertissement venu de Paris où on prévoyait un orage au Parlement; car, dans cette même séance, devait être annoncée l'abolition solennelle, formelle, longuement préparée de la Pragmatique sanction.

L'évêque d'Isernia lut la constitution touchant le Concordat français¹. Dans cette constitution, le Pape proclamait que le Concordat avait déjà force de loi du fait de son adhésion à lui et de l'adhésion des cardinaux; s'il le présentait à l'approbation du Concile, c'était afin de lui donner un caractère d'authenticité plus complet. Le Pape y faisait ressortir le devoir qu'il avait de maintenir l'Église et son unité; il donnait ensuite une esquisse de l'histoire antérieure au Concordat par Pie II. L'utilité du Concordat y est célébrée avec une profusion de rhétorique, et, en revanche, l'abandon si complet du droit d'élection y est présenté le mieux possible. Le rétablissement de la paix et du droit commun en France était un si grand profit pour l'Église et l'État qu'aucun sacrifice n'était trop grand pour l'obtenir.

Une conclusion si fautive ne pouvait guère persuader les esprits. Très peu cependant manifestèrent leurs craintes. Domenico Jacovazzi, évêque de Nocera dei Pagani, soutenu par deux autres, subordonna son consentement aux clauses d'après lesquelles les Français reconnaissaient l'abrogation de la Pragmatique Sanction. Comme lui, Girolamo Ghinucci d'Ascoli, qui demanda que l'accord fût formellement accepté par les deux parties, prévoyait sans doute les intrigues des hommes d'État français. L'évêque de Chio désapprouva l'exigence de l'assentiment du roi pour les résignations à la Curie; l'évêque de Tortone en fit autant pour les concessions relatives à la mainmise du Parlement sur la libre juridiction du clergé. Tous les autres princes de l'Église donnèrent le *Placet* sans conditions.

¹ « Divina disponente clementia, » du 19 décembre 1516. HARDOUIN, IX, 1809 à 1829. et *Bull.*, V, p. 678.

Ensuite, un évêque français monta en chaire et annonça le décret *Pastor æternus*, qui contenait l'abolition de la « pestilence de Bourges ». Ce décret proclame pour la première fois la primauté ecclésiastique du Saint-Siège en matière de foi. Ensuite, il expose d'une façon circonstanciée, comment Jules II avait assigné les partisans de la Pragmatique Sanction, quoiqu'il n'eût pu venir à bout de cette « gangrène française » menaçant les âmes et voisine du schisme; comment Léon, avec l'assentiment du Concile, avait accordé délais sur délais, sans que les « obstinés » fissent mine de comparaître. Le caractère d'une « corruption » est établi du fait que la Pragmatique a été révoquée par le roi Louis XI; qu'elle amoindrissait la puissance du Saint-Siège et qu'elle lui contestait le plein pouvoir de donner les bénéfices aux cardinaux et membres de la Curie qui les méritaient; qu'elle encourageait les prélats à négliger l'obéissance, le « nerf de la discipline ecclésiastique »; qu'elle n'avait pas été confirmée légalement, mais tout au plus tolérée par le Pape; qu'enfin l'assemblée de Bale n'avait été qu'un simple conciliabule. Du passé de l'Église, on produisait une foule de documents prouvant que le Pape, dont l'autorité était au-dessus de tous les Conciles, possédait seul le droit de les convoquer, de les transférer et de les dissoudre. Par ces motifs, Léon, dans le Concile actuel, ne pouvait éviter l'annulation d'un usage si funeste, sans se déshonorer et sans déshonorer les Pères du Concile. Comme d'après l'Écriture et les Pères, il est nécessaire au salut que tous les croyants au Christ soient soumis à l'évêque de Rome, la constitution de Boniface VIII *Unam Sanctam*, est solennellement renouvelée, sans préjudice du maintien de la bulle *Meruit*. La Pragmatique devra être abandonnée et retirée des archives royales, sous peine d'excommunication réservée au Pape, d'incapacité à tout office d'Église chez les ecclésiastiques, à tout fief ecclésiastique chez des laïcs.

Tous les Pères unanimement dirent : *Placet*. L'évêque de Tortone ajouta encore : « Je me réjouis de voir révoquer des choses qui tirent leur origine des Conciles ou plutôt des con-

venticules de Bâle et de Bourges. » Lorsque ce fut le tour du Pape Léon X de parler, raconte son maître des cérémonies, il s'écria d'une voix large et sur le ton du triomphe : *Non solum placet, sed multum placet et perplacet* « Non seulement cela me plaît, mais cela me plaît beaucoup, me plaît extrêmement. ¹ »

Cette joie que le Médicis éprouvait de la victoire qu'il avait remportée sur les tendances schismatiques de Bourges était justifiée à plus d'un point de vue. Une dure lutte, vieille de quatre-vingts ans, était ainsi terminée heureusement pour le Saint-Siège. Léon X jouissait en ce moment des sacrifices dont il avait dû payer cette grande victoire.

Le cardinal de Médicis écrivit aussitôt au plénipotentiaire pontifical à Paris que le Concile avait, avec l'assentiment de tous les cardinaux et de quatre-vingts évêques, confirmé le Concordat; que, malgré l'attitude personnelle des envoyés français, on espérait que François I^{er} tiendrait sa parole et donnerait force de loi aux ordonnances du Pape et du Concile. Dès le mois d'avril 1517, on fit l'envoi officiel des actes au roi de France; le nonce transmit la bulle sur l'abolition de la Pragmatique dans une enveloppe violette, celle sur le Concordat dans une enveloppe blanche ². Le choix des couleurs parut nettement symbolique. Avant cet acte, l'orage en France avait éclaté contre l'accord conclu par le roi et le Pape.

Sitôt que fut connu le Concordat, le clergé, le Parlement, l'Université de Paris commencèrent à s'agiter. Tous ceux qui avaient espéré que le roi victorieux imposerait au Pape

¹ PARIS DE GRASSIS, dans MADELIN, p. 89.

² *Manosc. Torrig.*, t. XX, p. 386. — A la Bibliothèque nationale de Paris, l'acte du Concordat est conservé dans l'original. Il porte la signature du Pape et des cardinaux, et le cachet de plomb tient à un ruban de soie rouge et jaune. A cette même bibliothèque, on garde l'original de la bulle de Léon X sur l'abolition de la Pragmatique Sanction (bulle du 19 décembre 1516). C'est un parchemin relié en soie, magnifiquement orné des armes de Léon X et de François. Le cachet est en plomb, disposé comme plus haut. La souscription autographe est celle-ci : « Ego Leo X^{mus} catholice ecclie. eps subscripsi. » Fac-simile dans GUIFFREY, *Musée des Archives nationales*, Paris, 1893, p. 121.

la reconnaissance de la Pragmatique Sanction furent amèrement désillusionnés. Le Concordat contrariait non seulement les vues des partisans des idées conciliaires, mais, en enlevant les libres choix, lésait les intérêts de beaucoup. Le mot d'ordre fut la défense des « libertés gallicanes ». Comme François I^{er}, sous peine de nullité de tout le contrat, s'était engagé dans les six mois à le faire lire par le clergé et le peuple, accepter, publier, assermenter et enregistrer, il dut tout mettre en œuvre pour rester le maître du mouvement. La résistance qu'il rencontra fut si vive qu'il dut par deux fois demander une prolongation du délai, chaque fois d'un an¹.

En vain, en février 1517, le chancelier du Prat avait-il, dans son habile discours aux prélats, conseillers du Parlement et professeurs de l'Université, exposé les motifs politiques qui avaient forcé le roi à la conclusion du Concordat²; en vain François I^{er} avait-il déclaré que, la Pragmatique Sanction ne pouvant plus se maintenir, il avait dû songer, à l'aide du Concordat, à prévenir le retour de l'état de choses antérieur à la Pragmatique. Les patentes royales de mai 1517, qui engageaient les Parlements de Paris, Bordeaux, Toulouse, Grenoble, et les juges royaux à observer le Concordat, rencontrèrent la résistance la plus obstinée. Le Parlement de Paris se refusa constamment à enregistrer et à publier le Concordat; il déclara que le nouveau traité amènerait la ruine de l'État, l'anéantissement de l'Église gallicane à qui il ôterait tout recours. François I^{er} eut beau déployer toute son influence, le Parlement persista dans son opinion qu'on ne pouvait ni ne devait publier ni enregistrer ce traité, mais qu'il fallait s'en tenir avec plus de soin

¹ Ces délais furent accordés le 1^{er} juillet 1517 et le 26 juin 1518 par les bulles : « Dudum siquidem, » dat. Romæ, 1517, Cal. Julii, et « Dudum siquidem, » dat. Romæ, 1518, Sexto Cal. Julii. (Original à la Bibliothèque nationale de Paris.) La première de ces bulles est imprimée dans MUNCH, I, p. 252.

² Le texte original de cette patente, Paris, le 13 mai 1517, est à la Bibliothèque nationale de Paris. Le lieu et la date ont été inscrits ultérieurement, ce que montre l'encre. Ainsi s'explique qu'on l'ait datée du 12 mai.

que jamais à la Pragmatique Sanction et laisser le temps à l'Université de Paris et aux autres Universités de se prononcer. Dans une longue remontrance, le Parlement déclara ensuite qu'à côté de quelques bonnes choses, le Concordat contenait des stipulations très préjudiciables et très dangereuses; que l'abrogation de la Pragmatique était une offense à la France, un attentat contre les synodes de Bâle et de Constance; qu'il était nécessaire d'en appeler à un nouveau Concile. Toute l'éloquence de du Prat fut sans effet, même la concession qu'on avait obtenue du Pape de fixer, pour les petits bénéfices, le montant à 24 ducats, ne produisit aucune impression sur l'opinion des membres du Parlement. Ils ne voulurent pas démordre de leur idée que le Concordat était contraire à l'honneur de Dieu, aux libertés de l'Église et à la bonne administration du royaume¹. Non moins vigoureuse fut la résistance de la faculté de théologie de l'Université de Paris, qui jouissait, par toute la France, de la plus haute considération².

On se livra à l'agitation la plus exagérée; des pasquinades venimeuses circulèrent contre Léon X et du Prat. Le dernier de février 1518, François déclara qu'il était las de négocier, qu'il ne souffrirait pas que le Parlement prit avec lui l'allure d'un sénat vénitien, et s'insurgeât contre des traités conclus par lui, et qu'en conséquence il ordonnait la publication du Concordat. Le 15 et le 19 mars, La Trémouille réitéra, au nom du roi, et en termes menaçants, cette requête. Cette fois, le Parlement céda, *pour éviter un plus grand mal*, et décida, sous réserve de sa protestation, de procéder à la publication et à l'enregistrement; mais il en appela en même temps au Pape mieux informé et à un prochain Concile général réuni selon les règles. Publication et enregistrement furent accomplis le 22 mars. Cinq jours après, l'Université de Paris protesta et en appela également au futur Concile.

¹ Seconde remontrance de la cour du Parlement, dans MUNCH, I, p. 303-307.

² Voy. FÉRET, *la Faculté de théologie de Paris. Époque mod.*, I, Paris, 1900, où l'on traite dans le dernier livre de cette résistance.

Là-dessus, le roi fit arrêter quelques-uns des professeurs les plus ardents et interdit à l'Université de se mêler des affaires de l'État. Le 12 avril partit d'Amboise un décret de François I^{er} ordonnant partout l'enregistrement, auquel il fut ensuite également procédé dans les Parlements de Toulouse, Bordeaux et Grenoble ¹. Le 14 avril, un second édit de François I^{er} annonça l'abrogation de la Pragmatique Sanction ².

Si on se félicita à Rome de la fermeté du roi ³, on s'émut d'autant plus de l'opposition de l'Université de Paris, qu'en Allemagne cette opposition rencontra beaucoup d'approbation ⁴. Après de mûres délibérations parut, le 16 juin 1518, une bulle énergique contre l'appel de l'Université de Paris ⁵; au même objet se rattache un décret de Léon X du 25 juin, par lequel le cardinal légat Bibbiena était chargé de prononcer contre le recteur et l'Université de Paris les censures et peines méritées par leur rébellion téméraire et publique à l'égard des deux plus hautes autorités; rébellion qui les rendait coupables de schisme et d'hérésie. Le même décret fait ressortir la puissance suprême du Pape, qui peut modifier ou abroger pour des raisons sérieuses les décrets de ses prédécesseurs et ceux des Conciles; il montre la témérité

¹ D'après les notes d'enregistrement au sujet de la patente royale du 13 mai 1517, mentionnée plus haut, l'enregistrement eut lieu à Toulouse le 10 mai (non le 22 novembre comme on l'a dit souvent), le 31 mai à Bordeaux, et le 3 septembre 1518 à Grenoble. (Archives nationales de Paris.)

² Original, daté d'Amboise, 14 avril 1518. (Archives nationales, Paris, J. 942.)

³ L'« *Indulto Leonino* » pour la Lombardie, accordé à François I^{er} en 1518, exprime le contentement de la Curie. Voy. GALANTE, *Placitaz*, p. 68.

⁴ La protestation de l'Université de Paris en 1518 servit notoirement de modèle à Luther pour son appel à un Concile.

⁵ L'original de cette longue bulle avec le sceau de plomb est aux Archives nationales de Paris. Il en est de même des originaux de la bulle sur le Concordat au cardinal-légat de Boissy, 16 mai 1518; de la « *Facultas* », accordée à François I^{er}, de choisir le premier mois où le Concordat entrerait en vigueur, dans certaines provinces, 15 juin 1518; de la « *Secunda prorogatio publicationis concordati* », du 26 juin 1518; un cahier intitulé : *Causes et raisons qui ont déterminé le roi à faire avec le Pape le Concordat* (écrit du même temps intéressant pour préciser les intentions de François. Voy. aussi : *Enquête de 1518 contre les opposants au Concordat* (fort in-folio). Archives nationales de Paris, J. 1027.

des appelants, il justifie l'abrogation de la Pragmatique, il réfute brièvement les plaintes élevées contre le Saint-Siège, expose que l'appellation n'est qu'un outrage gratuit et ridicule, nul et sans effet; et il donne au légat plein pouvoir pour procéder contre les coupables et leurs partisans¹.

L'opposition au Concordat et notamment à l'abrogation de la Pragmatique resta vivace en France, même après que la résistance apparente eut cessé, et cela jusqu'à la chute de l'ancienne monarchie². Rien d'étonnant à cela, car nulle part plus que là les tendances schismatiques n'avaient poussé de plus profondes racines. Il est incontestable que, sans le Concordat, on en serait venu à une rupture de l'Église de France avec Rome. Grâce aux grands avantages que le nouveau traité assurait à la couronne, les tentatives de schisme perdirent purement et simplement l'appui de la royauté, L'indépendance des parlements de province ne fit que s'en accroître; ceux-ci poursuivirent avec ardeur l'opposition une fois commencée contre Rome, en sauvegardant leurs prétendues prérogatives et les prétendus intérêts nationaux³.

Dans les traités qui, comme le Concordat, comportent un compromis, il est généralement difficile de bien évaluer les gains et les pertes qui doivent en résulter pour les deux parties. Aussi le Concordat a-t-il donné lieu jusqu'ici à des appréciations très diverses.

L'avantage pour la Papauté consista principalement en ceci que sa lutte si longtemps sans issue contre la Pragmatique Sanction fut terminée victorieusement. Ce que Pie II, Sixte IV et même Jules II avaient vainement tenté, l'habile Médicis le réussit; le dernier reste de l'opposition conciliaire s'éteignit, la suprême autorité de la Papauté fut reconnue de

¹ LÉON X à Bibbiena, 25 juin 1518, publié pour la première fois par HENRI ROETHER.

² DAUNON, *Essai historique sur la puissance temporelle des Papes*, I, Paris, 1818; PICOT, *Histoire des états généraux*, I, Paris, 1673; BAUDRILLART, p. 90, 97.

³ PHILLIPS, t. III, p. 341. Voy. p. 351, sur l'emploi particulièrement fréquent de l'« appellatio ab abusu » par François I^{er}.

nouveau en France, et ce pays, qui avait pris jusque-là une attitude schismatique, fut rattaché de nouveau au Saint-Siège¹.

Cet important résultat fut acheté, il est vrai, par des sacrifices si lourds qu'on put parler à ce propos d'une victoire à la Pyrrhus.

Par le droit de nomination, la Couronne, à quelques insignifiantes réserves près, obtenait en fait le droit de pourvoir de candidats qui lui fussent agréables tous les hauts postes de l'Église de France, dix archevêchés, quatre-vingt-trois évêchés, cinq cent vingt-sept abbayes. Pour mesurer la portée de ce pouvoir, il faut avant tout se représenter l'extraordinaire richesse de l'Église de France. D'après certaines données, le clergé français devait posséder alors un tiers, d'autres disent deux tiers de tout le sol. Ces données sont sans doute exagérées. Par contre, il est établi que le revenu total du clergé français en 1516 s'élevait à 5 millions de livres, presque autant que celui de l'État. Maintenant, la Couronne allait disposer de cette immense richesse. Jamais la royauté n'avait ramassé pareil accroissement de puissance d'un seul coup de filet. Combien une telle dépendance de tout le haut clergé vis-à-vis du gouvernement était dangereuse en soi, combien facilement ce dernier pouvait avoir la tentation de disposer arbitrairement des biens de l'Église et même des choses de la foi, cela tombe sous le sens. Les conditions qui étaient imposées au roi et le droit de contrôle que Rome se réservait offraient, à la vérité, certaines garanties. Cependant, ces garanties ne purent empêcher que le Concordat ne devint bientôt abusivement un instrument de contrainte et de dommage profond pour l'Église.

A Rome, on renonça, avec une incroyable insouciance, au contrôle qu'on pouvait exercer. — Pie V, le premier, essaya pourtant de réagir. — Mais la Couronne exploita avec

¹ HANOTAUX, p. LIX; DE MEAUX, *Luttes religieuses*, p. 44; MAULDE, *Origines*, p. 136, et BAUDRILLART, p. 81, 86. — Peut-être même la racine des tendances schismatiques ne fut-elle pas extirpée; c'est ce que proclame le mémoire d'Aquaviva de 1568, dans LOENNER, *Melet*, p. 222.

une absence de scrupules et un cynisme extrême ce contrat qui lui était si avantageux. Mais, ce qui plus encore que le Concordat fut fatal à l'Église, ce fut la manière scandaleuse et sans conscience dont François I^{er}, oublieux des graves remontrances du noble Lod, di Canossa ¹, abusa des droits qui lui avaient été accordés, et promut des gens indignes aux plus hautes charges ecclésiastiques ². « En débonnaire et libéral camarade, dit un ambassadeur vénitien, il commença à donner des évéchés à la prière des dames, à concéder des abbayes à ses soldats pour les payer de leurs services et enfin à en faire plaisir à toutes sortes de gens, sans avoir le moindre égard à leurs aptitudes ³. » L'histoire qui va suivre n'aura que trop souvent à relever les grands et graves abus qui en furent la suite.

Malgré tout, le Concordat eut ceci de bon, qu'il opposa une digne puissance au danger imminent d'une rupture de l'Église de France avec Rome; rupture que préparaient les troubles qui allaient bientôt résulter des doctrines de l'hérésie ⁴. Le clergé tomba, à la vérité, dans la plus grande dépendance vis-à-vis de la royauté, mais il ne fut pas séparé de Rome; la Couronne, en disposant indirectement des biens de l'Église, ne fut au moins pas tentée de la voler davantage. Le Concordat fit certainement du roi le chef de l'Église de France, mais il le fit en même temps son défenseur naturel. Les rois avaient maintenant le plus grand intérêt à rester catholiques. Pour comprendre l'extraordinaire concession de Léon X, il faut du reste constamment se représenter que la couronne de France, antérieurement à ce traité, disposait en fait d'une façon presque illimitée de la collation des hautes dignités ecclésiastiques. Le traité ne faisait rien

¹ Voy. son *Trattato del governo del regno di Francia*, adressé à François I^{er}. (Cod. Urb. 858, Bibliothèque Vaticane.)

² C'est ce que dit avec raison FÈVRE, *Papauté*, V, p. 202.

³ WOHLBALT, *Rapports de l'État et de l'Église en France au seizième et au dix-septième siècle*, Burg, 1874; MAULDE, *Origines de la Révolution française*; GÉRARDIN, *Bénéfices ecclésiastiques*, p. 92.

⁴ Voy. les considérations d'HANOTAUX, *Études historiques sur le seizième et le dix-septième siècle en France*, Paris, 1886.

autre que confirmer et légitimer un état de choses préexistant; c'était le terme d'une longue évolution. Dans l'état où les choses étaient, le Concordat était peut-être le seul moyen d'établir sur une base légitime les privilèges existants et d'empêcher un plus grand mal, la complète rupture de la France avec Rome¹. Mais si, sur la foi de ce résultat, on s'imaginait que l'Église de France était à l'abri de toute inquiétude, on se tromperait gravement; la crise n'était que conjurée, elle n'était pas supprimée.

III

Léon X fit pour d'autres États encore que la France des concessions si considérables qu'on en parlait encore un demi-siècle plus tard à la Curie².

En Espagne, la royauté, grâce aux privilèges accordés par Sixte IV et Innocent VIII, possédait le droit de présentation et de patronat pour les dignités ecclésiastiques, dans une mesure qui ne laissait presque plus rien à désirer à la puissance séculière. La Couronne, depuis la loi de 1476, exerçait, par le conseil royal, la surveillance la plus étendue sur la juridiction ecclésiastique. Les rois s'y attribuaient enfin le droit de refuser les ordonnances papales, autrement dit le droit de *retencion de bulas*. A cela, il faut encore ajouter la *Cruzada*, la bulle de croisade, qui accordait à la Couronne des faveurs spirituelles, grâce auxquelles elle pouvait subvenir aux frais de la croisade contre les infidèles. A l'instar de ses prédécesseurs, Léon X avait accordé, lui aussi, la *Cruzada* dans des proportions très étendues. Contre le prétendu droit de refuser les bulles papales, le Pape Médicis avait lancé une constitution, datée du 1^{er} mars 1519; cette

¹ Le *Mémoire d'Aquaviva* déclarait déjà que Léon X avait choisi le moindre mal. HANOTAUX, qui ne connaissait pas ce passage du mémoire, s'exprime d'une façon analogue.

² Lettre de Capilupi du 6 juin 1573, Rome. (Archives Gonzague.)

constitution n'eut pas plus d'effet que la tentative du Pape de soumettre aux prescriptions du droit commun l'Inquisition espagnole, parce que Léon X eut justement alors besoin du secours politique de Charles-Quint.

Léon X entretint des rapports particulièrement étroits avec le souverain de Portugal, dont il ne pouvait assez célébrer « l'activité pour la défense et la propagation de la foi en Afrique, Éthiopie et Arabie ». Le roi obtint, par suite, d'importants privilèges : le dixième des biens ecclésiastiques et une part de la *Cruciata*. Il a déjà été question des privilèges qu'Emmanuel le Grand obtint pour ses possessions d'outre-mer. Très précieux fut le droit de patronat sur les trois ordres religieux de chevalerie de Saint-Jacques, d'Avis et du Christ; droit accordé au roi le 30 juin 1516. Plus le Médicis se montrait prodigue, plus le roi multipliait les requêtes et propositions. Le Pape alla trop loin dans les cas suivants : en 1515, il promit, en opposition aux stipulations du Concile de Latran, d'accorder le premier évêché qui viendrait à vaquer en Portugal au quatrième fils du roi, à Alphonse encore enfant. En 1516, l'ambassadeur de Portugal obtint la promesse qu'Alphonse aurait la dignité de cardinal. La même année, le fils du roi reçut l'évêché de Guarda. En juillet 1517, Alphonse fut désigné pour faire partie de la grande promotion de cardinaux : on n'y mit qu'une condition, c'est qu'il ne porterait pas avant dix-huit ans les insignes de sa dignité. Le roi n'était pas encore satisfait : à peine Alphonse fut-il cardinal qu'on sollicita pour lui de nouvelles dignités ecclésiastiques.

En dehors du Portugal, le Pape eut à se plaindre et à sévir dans presque tous les États romains à propos d'attentats répétés contre le clergé et contre les libertés de l'Église¹. Parmi les États italiens, l'orgueilleuse république de Venise se permit maint empiètement². Du côté de la

¹ Voy. les lettres de Léon X à François I^{er}, datées de Viterbe, 4^{er} novembre 1515, et de Florence, 7 février 1516. (Archives nationales de Paris.)

² Voy. SANDO. — Sur un conflit avec Venise, au sujet de l'*Inquisition*, à Brescia, voy. LEA, *Inquisition*, I, p. 539.

marquise Isabelle de Mantoue, du côté de plusieurs des États de l'Église¹, et vis-à-vis des Suisses, le Pape eut à prendre en main la défense des libertés de l'Église. Il est vrai que la corruption du clergé provoqua souvent ces empiétements des États. Nombre de fois, des malfaiteurs tentaient, en invoquant des privilèges cléricaux, de se mettre à l'abri du châtement. Léon X, cependant, établit pour Venise, en 1520, des règles précises, qui permirent de remédier à cet abus. En 1516, un Concordat fut conclu avec Florence relativement aux exemptions d'impôts du clergé².

Les bases d'une étroite entente entre la Pologne et Rome furent jetées par le Concile de Latran, auquel le primat et archevêque de Gnesen, Jean de Laski, donna l'adhésion du royaume³. Deux circonstances furent particulièrement décisives à cet effet : le danger turc et la rivalité de la Pologne avec l'ordre teutonique. A ce dernier point de vue, les désirs de la Pologne se rencontrèrent avec le secret dessein de Léon X, qui ne voulait pas que ce litige fût porté devant le Concile.

La présence de Laski à Rome fut très féconde en résultats au point de vue politique et ecclésiastique; il renseigna le Pape sur la difficile situation du royaume de Pologne débordé par les infidèles et les schismatiques, et obtint par ses négociations la bulle du 14 novembre 1513, qui limita les *réservations et expectations* papales à certains canonicats et archidiaconats, ainsi que la bulle encore plus importante du 9 août 1515. Cette dernière réglait la discipline de l'Église en Pologne par un accord entre le Pape et le roi Sigismond I^{er}. De salutaires dispositions furent prises dans cette bulle concernant l'élection des évêques et leur devoir de

¹ Voy. la lettre à la marquise Isabelle du 23 mai 1520 (Archives Gonzague), et celle à l'abbé de Saint-Pierre et au prieur de Saint-Sévère, du 3 avril 1514. (Archives du Chapitre, à Pérouse.)

² Voy. SCADUTO, *Stato e chiesa sotto Leopoldo I^{er}*. Firenze, 1885.

³ Laski fut nommé *legatus natus*. On ne voulut pas le recevoir, sous ce titre, à Cracovie, en octobre 1515; il fut plus heureux à Gnesen. Voy. BRZEZINSKI, *O stosunku piatogo powszcznego soboru Lateranenskiego do Polski*, Krakow, 1897.

résidence, la réforme de la direction des âmes, les relations avec les schismatiques et la levée des censures. Une bulle du 25 juillet 1515 accorda aux archevêques de Gnesen le titre de *legatus natus*¹. Une bulle du 1^{er} juillet 1519², qu'obtint l'évêque Érasme Ciolek de Plock, fut de la plus haute importance. Le Pape y confirmait, conformément aux désirs du roi, toutes les faveurs obtenues au Concile de Latran, ainsi que les privilèges précédemment accordés à quelques évêques polonais; il déclarait ensuite nulles toutes les réservations et expectations papales qui seraient en opposition avec *l'alternativa mensium* épiscopale; l'alternative était accordée à tous les évêques polonais pour six mois, au lieu de quatre que prescrivaient auparavant les règles de chancellerie. En fait, cette bulle était un Concordat, auquel il ne manquait que la forme extérieure et le nom, ce qui fut réparé sous Clément VII³.

Léon X entretint, dès le début de son pontificat, d'étroites relations avec le roi d'Angleterre Henri VIII. Lorsque le représentant du roi, le cardinal Christophe Bainbridge, devenu presque Italien et très détesté pour ses manières hautaines, mourut, en juillet 1514⁴, Silvestro Gigli, évêque de Worcester, lui succéda⁵. Les efforts de cet habile diplomate n'eurent presque qu'un objet : porter au cardinalat le ministre Thomas Wolsey, ce qui eut lieu en automne 1515. Celui-ci⁶, qui devait jouer dans les rapports entre Rome et

¹ L'original de cette bulle imprimée dans KORYTKOWSKI (*Arceybiskupi Gnieznienscy*, II, Poznan, 1888, p. 622) se trouve aux Archives du Chapitre de la cathédrale, à Gnesen, sous le n° 625.

² La bulle *Romanus pontifex* a été publiée pour la première fois par BRZEZINSKI, *O Konkordatach Stolicy Apostolskiej*, p. 22.

³ Par la bulle *Cum singularem* du 1^{er} décembre 1526, dans BRZEZINSKI, p. 24.

⁴ Soi-disant d'un empoisonnement. On accusa bien certainement à tort Gigli. Voy. CREIGHTON, IV, p. 206; MARTIN, p. 234. — Le tombeau de Bainbridge est au collège de Saint-Thomas de Cantorbéry, via Monserrato, FORCELLA a publié l'építaphe, VII, p. 171.

⁵ Voy. sur lui, CONNELIUS DE FINE, *Journal*. (Bibliothèque nationale de Paris.)

⁶ CREIGHTON, *Cardinal Wolsey*, London, 1888.

l'Angleterre un rôle aussi considérable que fatal, était né à Ipswich, dans le comté de Suffolk, d'un père de petite bourgeoisie. Il commença sa carrière comme aumônier du roi, auquel il sut se rendre indispensable par son habileté et sa souplesse. Bientôt, presque toutes les plus importantes affaires passèrent par les mains de Wolsey; son influence sur Henri VIII ne cessa de s'accroître. Extraordinairement actif, mais démesurément ambitieux et avaré, il obtint bientôt les plus lucratives prébendes : en 1513, l'évêché de Tournai; en 1514, celui de Lincoln, et, après la mort de Bainbridge, l'archevêché d'York. Non content de tout cela, Wolsey ambitionnait encore le chapeau rouge. Son roi fit à Rome tout ce qu'il put dans ce sens. Léon X résista longtemps, puis finit par céder sous la pression des événements politiques. Le 10 septembre 1515, Wolsey fut nommé cardinal. Le Pape lui envoya le chapeau rouge. Le 18 novembre, ce chapeau fut remis, en grande cérémonie, dans l'abbaye de Westminster, au cardinal d'York, comme on appela désormais le plus souvent Wolsey. Le célèbre John Colet prononça à cette occasion son discours sur le caractère de cette nouvelle dignité. Dès juillet, Wolsey était devenu lord-chancelier du royaume.

En véritable parvenu, Wolsey s'entoura d'une pompe et d'un luxe inouis; il fut libéral envers les savants et favorisa la science et les arts. Il s'entendait admirablement avec son roi voluptueux, énergique et personnel; il sut magistralement entrer dans tous ses penchants; il exerça une influence toute-puissante, mais sans jamais s'obstiner à ses idées propres; cet homme orgueilleux et égoïste se subordonna toujours adroitement à son souverain, et embrassa les vues de celui-ci avec la même ardeur que si c'eussent été les siennes. Quel était celui des deux qui gouvernait, c'est ce qu'il eût été difficile de dire, tant le roi et son ministre étaient d'accord. Wolsey mit le service de son souverain au-dessus de tout, même au-dessus de l'intérêt de l'Église. Comme homme d'État, il déploya une étonnante habileté, mais il consacra ses dons si riches à un but unique : deviner la pen-

sée de son roi, maintenir son influence, faire de Henri VIII l'arbitre de l'Europe, et par là s'élever lui-même¹. Lorsque Léon X, en 1518, envoya le cardinal Campeggio en Angleterre, au sujet de la question turque, celui-ci ne put rien obtenir avant d'avoir partagé la dignité de légat avec Wolsey. Léon dut céder, comme il dut sacrifier aussi au lord-chancelier le cardinal Adriano Castellesi. Wolsey l'en récompensa en enlevant au Pape tout le profit de ses efforts pour la paix et en en faisant honneur à son souverain.

Dès lors, on sut à Rome ce qu'on avait à attendre de Wolsey; rien d'étonnant à ce qu'on s'y soit opposé à lui prolonger pour un temps illimité la dignité de légat. Une bulle du 6 janvier 1520 ne lui prolongea ces pouvoirs et ce titre que pour trois ans. Le cabinet anglais, de son côté, se crut lésé par l'attitude du Pape dans la question de la succession à l'Empire.

Les rapports un peu tendus entre Rome et l'Angleterre se transformèrent en relations très amicales, l'année suivante, à la suite de la déclaration catégorique de Henri VIII contre Luther. Le 22 mai 1521 eut lieu au cimetière de l'église Saint-Paul, à Londres, non loin de la célèbre Croix de Saint-Paul, en présence d'une grande foule de peuple, la publication solennelle du bref pontifical contre Luther et l'autodafé de ses écrits. Pendant cette cérémonie, dans laquelle l'évêque de Rochester, John Fisher, prononça un long discours, Wolsey se comporta de telle façon que la tiare depuis longtemps ambitionnée par lui parut enfin posée sur sa tête². L'ambassadeur vénitien, de qui nous tenons ce

¹ MARTIN, qui fait ressortir cela, remarque excellemment : « En général, on peut définir cette politique, à la fois indépendante et protectrice, orthodoxe assurément, et même avec certaines parades de zèle, qu'on aurait tort d'appeler hypocrites, mais qu'il serait naïf de croire entièrement désintéressées. » Le but réel de Wolsey, but auquel il n'a cessé d'appliquer toutes les ressources d'une intelligence supérieure et d'une volonté tenace, ce fut de rendre Henri VIII arbitre de l'Europe, en favorisant tour à tour les deux rivaux qui se disputaient l'hégémonie du continent, Charles-Quint et François I^{er}.

² Voy. les rapports dans SANUTO, XXX, p. 314. Le mandat contre les livres de Luther est dans WILKINS, III, p. 690. — Le discours de Fisher fut présenté directement à Léon X. Voy. BALAN, *Mon. ref.*, n° 98.

récit, ajoute qu'il était venu un bref de Rome prolongeant les pouvoirs de légat de Wolsey. Le 21 mai, Henri VIII annonça au Pape l'envoi d'un ouvrage qu'il avait composé contre Luther. L'achèvement de cet écrit : *Défense des sept sacrements contre Luther*, qui est effectivement l'œuvre du roi, tarda jusqu'à l'automne. Wolsey, qui avait travaillé à cet ouvrage, renouait ses négociations à Rome pour qu'on donnât à son roi un titre honorifique du genre de ceux que portaient les rois de France et d'Espagne¹. Le 14 septembre, l'ambassadeur anglais, au cours d'une audience privée, présenta au Pape l'exemplaire magnifiquement relié de cet écrit de son roi, exemplaire qu'on voit à présent exposé à la bibliothèque Vaticane avec les lettres d'amour d'Henri VIII à Anne Boleyn². Léon X en lut aus-

¹ Le 10 juin 1521, on discuta là-dessus au Consistoire. (L'excellent compte rendu des *Acta consist.* que CREIGHTON, V, p. 321, donne comme inédit, a été depuis longtemps publié dans LOEMMER, *Melet*, p. 199.) On y revint le 14 juin. Voy. KATKOFF. C'était un ancien désir d'Henri VIII; on avait déjà négocié à ce sujet en 1515. Voy. MARTÈNE-DURAND, III, p. 1274.

² La signature de ce codex en parchemin est au Cod. Vatic. 3731. La reliure est moderne. D'après ZANELLI (Bibliothèque Vaticane, 22. Voy. *Mélanges d'archéologie*, XIV, p. 372), la magnifique reliure originale a été volée pendant le sac de Rome. Folio 1 se trouve l'observation suivante : « Anno Dom. millesimo quingentesimo vigesimo primo die XII Oct. Sanctissimus in Christo pater et dom. Leo divina providentia papa decimus consignavit nobis Laurentio Parmenio et Romulo Mamacino pontificiæ bibliothecæ custodibus hunc librum in eadem bibliotheca cum aliis asservandum et custodiendum. » Le folio 2 porte une belle miniature : deux anges portant les armes du roi d'Angleterre. Suit le titre : « Assertio || septem sacramentorum ad || versus Martin. Lu || therum ædita ab || invictissimo || Angliæ || et || Franciæ rege et dom. Hyberniæ Hen || rico ejus nominis octavo. » Dessous encore les armes de l'Angleterre, portées par un griffon et un chien et entourées de fleurs. Folio 3-4 : Dédicace d'Henri VIII à Léon X. Folio 4-5^b : « Ad lectores; » puis le texte. Folio 87^b, d'une autre main et d'une écriture plus petite : « Anglorum rex Henricus Leo decimo mittit || Hoc opus et fidei testem et amicitie. » Dessous, la signature autographe : « Henricus. » Outre cet exemplaire, on en conserve encore plusieurs autres de l'écrit d'Henri VIII, notamment, MEMB, III, p. 1, dans une belle reliure de velours rouge, mais sans la signature du roi; MEMB, III, p. 2 : impression sur parchemin de l'édition de Londres de 1521 et destinée au roi de Portugal, avec la signature d'Henri VIII; MEMB, III, p. 3, également avec la signature d'Henri VIII, reliure du temps de Paul III; MEMB, III, p. 4 : impression sur parchemin avec miniatures; sur le dos, miniature qui représente le roi agenouillé,

sitôt les cinq premières pages, et exprima par des mots et des gestes son extrême satisfaction. L'ambassadeur se permit d'attirer l'attention de Sa Sainteté sur la dédicace, ainsi conçue : « Le roi d'Angleterre Henri envoie cette œuvre à Léon X en témoignage de sa foi et de son affection. » L'ambassadeur voulait, comme le Pape avait la vue faible et que la dédicace était en petits caractères, en faire la lecture; mais Léon X se saisit avidement du livre et lut plusieurs fois avec rapidité la flatteuse dédicace; ensuite, il demanda cinq ou six exemplaires pour les cardinaux.

L'ambassadeur anglais désirait encore présenter l'écrit dans un Consistoire public. Le Pape refusa, sous prétexte que la présence de laïques à cette occasion pouvait soulever, à propos de l'affaire de Luther, des commentaires désobligeants. Comme Léon X restait inflexible, Clerk dut se contenter de présenter le livre et de faire un discours dans un Consistoire secret auquel assistèrent une vingtaine de prélats¹. Pour ce qui était du titre que réclamait Henri VIII, le Pape donna par contre satisfaction au roi d'Angleterre, et cela malgré l'opposition de plusieurs cardinaux. Une bulle du 26 octobre² accorda à Henri VIII d'Angleterre le titre pompeux de « Défenseur de la foi », que les souverains de ce pays portent encore dans leurs armes et sur leurs monnaies. Wolsey, qui avait mené toute l'affaire, recueillit la plus vive reconnaissance de son maître qui fut très satisfait.

La douceur si souvent célébrée et la bonté de Léon X se montrèrent particulièrement dans ses rapports avec les

offrant son écrit au Pape; à la fin, les mots : *Anglorum rex, etc.*, » et la signature d'Henri VIII, certainement autographe comme les autres. La différence des signatures les unes par rapport aux autres montre qu'on ne s'est pas servi d'estampilles. Cet exemplaire, ainsi que le Cod. Vatic. 3731, était vraisemblablement destiné à Léon X personnellement, à qui avaient été adressés un exemplaire manuscrit et un exemplaire imprimé.

¹ Voy. Discours de Clerk au Cod. Vatic. 5313, f° 14.

² RYMER, VI, p. 1, 199. Voy. bref du 4 novembre 1512, dans BREWER, III, n° 1740. Les négociations consistoriales des 11 et 26 octobre sont dans LOEMMER, *Melet*.

juifs. Peu de Papes leur furent plus favorables que le Médicis, à la cour duquel les médecins et les musiciens juifs eurent une situation très en vue. Partout où les juifs éprouvaient de mauvais procédés de la part des chrétiens, il intervint énergiquement pour les défendre. A leurs anciens privilèges il en ajouta de nouveaux : il permit même l'établissement d'une imprimerie hébraïque dans la Ville éternelle. Les historiens des communautés juives de Rome ne se lassent pas de vanter le temps de félicité ininterrompue et de joyeuse sécurité dont leurs coreligionnaires jouirent alors ¹. Dans les divers édits qu'il rendit en faveur des juifs romains, particulièrement pour les cas de vexations injustes de la part du fisc, il exprime l'espérance que les Juifs pourront peut-être, de cette façon, être gagnés au christianisme ². Mais, si loin que Léon X allât dans sa bienveillance envers les juifs, il ne s'en vit pas moins contraint, à diverses reprises, de sévir contre leurs audaces. Il le fit avec sévérité, notamment lorsqu'il découvrit qu'ils avaient publié à Venise un livre contre la foi ³.

Pendant que Léon X approuvait le culte rendu au fondateur des Servites Filippo Benizi et aux sept moines franciscains de Septa en Afrique, il put préparer le procès de canonisation de Jean Capistran, de l'archevêque florentin Antonino, de Laurent Giustiniani, et du fondateur des Minimes, François de Paule. Le Pape aurait désiré surtout voir la canonisation de son compatriote Antonino. Mais, comme les enquêtes étaient conduites avec la plus grande rigueur, elles ne purent être closes assez tôt ⁴. Pour Fran-

¹ VOGELSTEIN-RIEGER, II, p. 33. Voy. *Rev. d'études juives*, XXI, p. 285. — Plusieurs particularités dans *Reg. Leon. X*, par exemple, n° 7801.

² PARIS DE GRASSIS, édit. Delicati-Armellini, p. 67, mentionne que Léon X prit part au baptême de plusieurs juifs en 1518.

³ Voy., par exemple, *Reg. Leon. X*; bref au légat à Avignon du 19 mai 1518, *Arm. XL*, t. III, n° 322. (Archives secrètes des papes.) — Bref du 25 mai 1518 au nonce, à Venise, *Arm. XXXIX, XXXI*, 1518, n° 48, et au doge, *Arm. XL*, t. III, n° 331. (Archives secrètes des papes.)

⁴ Le 18 novembre 1518, Francesco Chiergati rapporte au marquis de Mantoue que, dans le dernier Consistoire, on s'est occupé de la canonisation

cois de Paule, la France intervint. Sa canonisation fut célébrée par le Pape à Saint-Pierre le 1^{er} mai 1519, au milieu de ces grandes et sublimes cérémonies, qui sont d'usage depuis les plus vieux âges en pareilles circonstances.

Léon X se montra très large en distribution d'indulgences. Beaucoup d'églises, non seulement en Italie, mais dans d'autres pays encore, notamment en Allemagne, furent richement pourvues à ce point de vue. Il encouragea par des indulgences la dévotion du Chemin de croix et la confrérie du Rosaire¹, ainsi que les célèbres pèlerinages à Aix-la-Chapelle et à Trèves. Léon X régla par des bulles particulières la condition des auditeurs de Rote, du collège des Abréviateurs des lettres apostoliques et des clercs de la chambre, ainsi que le serment que les évêques devaient prêter au Saint-Siège. Les peines édictées par Jules II contre le duel furent renouvelées et aggravées. Une bulle particulière fut lancée contre la magie et la divination. A maintes reprises, Léon X a revendiqué pour l'Église la belle prérogative de défendre la liberté du genre humain et de relever sa dignité. En face de la diversité d'opinions des missionnaires sur le sort des indigènes d'Amérique, il proclama que non seulement la religion mais la nature même élevaient la voix contre l'esclavage. Par des négociations avec le roi d'Espagne Ferdinand, Léon X s'efforça d'empêcher tout abus de pouvoir et toute injustice de la part des colons contre les Indiens². De plus, le Pape ne cessa de se dépenser pour le rachat des pauvres chrétiens, captifs des Turcs³.

Plusieurs fois, le Pape dirigea sa sollicitude vers l'Église d'Orient. Nous avons déjà parlé de l'union des Maronites qui fut établie au Concile de Latran. On songeait alors

d'Antonino. Mais en 1520, Fabrizio Pellegrino dit que l'affaire demandera encore de longues négociations. (Archives Gonzague.)

¹ Voy. *Reg. Leon. X*, n° 14237, 14627; *Bull.*, V, p. 757; *Bull. ord. prædic.*, IV, p. 392; *Morchegiani a Monsano, Collectio indulgent. (Ad Claras Aquas, 1897.)*

² Voy. MARGRAF, *l'Église et l'esclavage depuis la découverte de l'Amérique*, Tubingue, 1865, p. 81.

³ Voy. *Reg. Leon. X*.

aussi à la réunion des autres Orientaux avec Rome. Les tentatives réitérées de rapprochement avec la Russie échouèrent constamment, en partie par suite des difficultés de la situation, en partie par suite des préventions injustes de ces pays. Jacques Piso, qu'on y envoya comme nonce, ne réussit pas mieux que ne le firent plus tard Schœnberg et Ferreri : aucun de ces envoyés ne put arriver à Moscou¹.

Les Grecs unis qui étaient sous la domination vénitienne furent traités par Léon X avec bienveillance et la plus grande loyauté. Dès 1513 le Pape s'efforça d'apaiser les rivalités entre Latins et Grecs à Rhodes. Léon X, à diverses reprises, se prononça contre le clergé catholique de Corfou, qui voulait forcer les Grecs à abandonner leurs rites, tout comme il intervint très particulièrement en faveur des Grecs à Venise. Les Grecs, dans les possessions vénitienes du Levant notamment à Corfou, continuant à être molestés par le clergé latin, Léon X lança le 18 mai 1521 une bulle rédigée en termes énergiques, reconnaissant à nouveau les droits et privilèges antérieurs des Grecs et condamnant avec force les hostilités du clergé latin. « Les évêques grecs, y était-il dit, ne doivent pas ordonner des clercs latins, pas plus que les évêques latins ne doivent ordonner de clercs grecs. Il est sévèrement interdit aux ecclésiastiques latins de dire la messe dans les églises grecques. Que personne n'ait la témérité de condamner ou d'outrager les rites des Grecs approuvés au Concile de Florence. Là où deux évêques, l'un latin, l'autre grec, résident, aucun d'eux ne doit s'immiscer dans les affaires de l'autre. Malgré les peines sévères qui avaient été décrétées contre les contrevenants, Clément VII ainsi que Paul III eurent plusieurs fois plus tard à intervenir en faveur des Grecs.

Pour la conservation de la Pureté de la foi, le Pape continua à se servir des Dominicains comme inquisiteurs. Dans

¹ Voy. la description détaillée de PIERLINO, I, p. 260-275. On y trouve, p. 276, des détails sur l'activité privée de Paoletto Centurione et de l'appui que lui donna Léon X. Voy. aussi *Amat. di S. Filippo, Bibliografia di viaggiatori*, 1882.

les années 1513, 1515, 1516, Léon X se vit contraint de sévir contre plusieurs prédicateurs illuminés; deux de ceux-là, Théodore de Scutari et Fra Bonaventura, se donnaient comme le Pape angélique annoncé par Savonarole. Fra Bonaventura, qui excitait directement au schisme, frappait le Pape d'excommunication et annonçait sa mort prochaine, fut incarcéré en mai 1516 au château Saint-Ange; à la suite de quoi la foule de ses partisans se dissipa¹. La prompte répression du mouvement amené par ces illuminés est peut-être cause qu'on jugea à la même aune la manifestation de Luther qui suivit de près et qu'on espéra voir promptement finir aussi ce mouvement. Mais l'attitude de Léon X et de son principal conseiller, le cardinal de Médicis, à l'égard du professeur de Wittemberg, attitude que nous avons déjà décrite, montre qu'ils ne partageaient pas de telles illusions. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'ils ne comprirent peut-être pas toute la portée du mouvement qui venait d'éclater en Allemagne.

On comprit encore moins à Rome quel danger menaçait l'Église dans les États scandinaves. Comme en d'autres pays on y était grandement irrité de voir des étrangers et des courtisans en possession des bénéfices ecclésiastiques, en tirer des revenus, sans se soucier de remplir leurs devoirs de pasteurs. Malgré les légitimes plaintes à ce sujet du clergé danois, on ne porta pas remède à la situation. En février 1520 Léon X osa même donner le riche archevêché de Lund au cardinal Cesi.

Une autre faute aussi grande fut l'envoi comme légat en Norvège de cet abbé de la cour pontificale, Jean-Ange Arcimboldi, qui était chargé également de publier l'indulgence pour la reconstruction de Saint-Pierre. Avec quelle absence

¹ Dans le bref du 17 avril 1515, Léon X se félicite de la conduite de l'archevêque de Florence contre « Theodorum perdit. filium qui audens sedem ad Aquilonem ponere sibi Angelici pastoris nomen usurpabat, etc. » (MORENI, II, p. 512.) — Sur Fra Bonaventura, voy. SANUTO, XVIII, p. 139. — Sur un Frate di S. Francesco, contre lequel Léon X procéda, en raison de ses fausses prophéties, voy. SANUTO, XXII, p. 474, et XXV, v. 338, sur un prédicateur à demi fou de Venise.

de conscience cet homme avide procéda, c'est ce que Léon X put apprendre plus tard de la bouche même de Raphaël de Médicis. Ce dernier écrivait de Worms, au commencement de février 1521, que les princes étaient très aigris surtout à cause de ce prélat, qui « avait commis mille mauvais tours inutiles, et avec l'aide des Capucins avait raflé tout l'argent du pays¹ ». Paul Elisen disait plus tard « que le grossier abus de sa force et de sa mission par Arcimboldi avait fait naître le luthéranisme en Danemark; que des légats auraient pu venir de Rome porter de l'édification et faire œuvre utile, mais que l'ambassade d'Arcimboldi avait été un scandale et avait anéanti toute religion et toute crainte de Dieu ».

Arcimboldi se dirigea d'abord en Danemark, à la fin de 1516. Là régnait Christian II, prince bien doué mais violent, qui ambitionnait de refaire l'Union de Calmar. Arcimboldi dut acheter de 1,120 florins du Rhin la permission de publier l'indulgence. En 1518, il se rendit en Suède, où le haut clergé et particulièrement l'archevêque d'Upsal, Gustave Trolle, étaient pour Christian et en conflit avec le Suédois Sten Sture, administrateur du royaume. Arcimboldi, avant son départ du Danemark avait promis au roi Christian d'agir pour lui en Suède. Il fit le contraire. Sten Sture avait su le prendre par son côté faible. Le nonce se laissa complètement gagner par de riches présents et de grandes promesses. Il ne se fit même aucun scrupule de dénoncer à l'administrateur du royaume le secret de toutes les intelligences que Christian avait en Suède. Lorsque l'archevêque d'Upsal fut déposé par la diète suédoise, à cause de ce qu'il favorisait les Danois, le nonce y acquiesça.

Le roi Christian entra en fureur et fit saisir, en avril 1518, tout l'argent et tous les effets qu'Arcimboldi avait laissés en Danemark ou expédiés de Suède; en même temps, le frère d'Arcimboldi et son domestique furent mis en prison; ni protestation, ni prières n'y firent rien. Le nonce du Pape dut

¹ KATKOFF, *Dépêches et rapports sur Luther.*

s'estimer heureux de s'échapper à Lubeck, les mains vides¹. A Rome, où le roi Christian s'était plaint de ses intrigues et de sa trahison, on avait décidé son rappel. Arcimboldi protesta de son innocence, accusant son ancien secrétaire, le Westphalien Dietrich Slageck, de ces calomnies. Ce dernier gagna bientôt une influence considérable sur le roi Christian. Celui-ci avait pressé la déposition de l'évêque d'Upsal et obtenu une sentence d'excommunication contre l'administrateur de Suède. Pour en assurer l'exécution, Christian commença aussitôt la guerre contre la Suède. En janvier 1520, quand toutes les eaux et les tourbières furent couvertes d'une épaisse glace, il ouvrit les hostilités et remporta une victoire sanglante sur le bras de mer gelée, à Bogesund. Sten Sture succomba à ses graves blessures. A la Pentecôte, Christian parut avec sa flotte devant Stockholm. La capitale capitula, après que Christian eut fait la promesse écrite de passer l'éponge sur tout ce qui avait été commis contre lui et l'archevêque Trolle. Les provinces suivirent l'exemple de la capitale. Christian rentra, comme roi de Suède, à Copenhague. Là, il résolut de s'assurer une fois pour toutes la souveraineté sur la Suède par un coup terrible. Dietrich Slageck lui indiqua le moyen d'anéantir ses adversaires, sans rompre sa promesse d'amnistie : « Il fallait, dit Slageck, distinguer entre le roi, qui a le pouvoir et le devoir de pardonner les offenses qui lui sont personnelles, et l'exécuteur de la sentence d'excommunication contre ceux qui avaient pris part à la déposition de l'archevêque d'Upsal. » Christian conforma son attitude à ce plan. Fin octobre, il débarqua avec une flotte de guerre à Stockholm. Le 8 novembre, il fit décapiter sur la place du marché, à Stockolm, sans jugement régulier et contre la parole royale par laquelle il avait assuré le pardon à tous les compromis, quatre-vingt-quatorze hommes de haute condition et fonctionnaires qui avaient combattu la domination danoise ; ils n'obtinrent pas même la faveur de se confesser. De nombreuses exécutions

¹ Antonelli Arcimboldi ne fut libéré que fin 1523. Voy. *Dipl.-Norveg.*, XV, 191.

suivirent celles-ci; on peut en évaluer le nombre à six cents. Parmi les décapités se trouvèrent les évêques Mathias de Strengnæs et Vincenz de Skara.

Bientôt après ce carnage, Christian pria son oncle, l'électeur de Saxe, de lui envoyer à Copenhague quelques théologiens de l'école de Luther et de Carlstadt. Là-dessus, fin 1520, arriva Martin Reinhard; celui-ci répondit si peu aux espérances fondées sur lui que le roi ne tarda pas à le renvoyer en Allemagne. Christian ne renonça pas pour cela à son plan de séparer l'Église danoise de Rome et de la gouverner non seulement en fait, mais légalement, et de fortifier ainsi sa puissance royale. Non seulement il fit venir Carlstadt, mais il commanda de procéder à la préparation d'un nouveau code, constituant formellement en Danemark une Église d'État. Toutes les appellations à Rome furent interdites; pour y suppléer, on devait établir en Danemark une cour suprême dont on ne pouvait appeler qu'au roi et au conseil du royaume. L'acquisition des biens fonds était interdite aux ecclésiastiques, au cas où, « d'après la doctrine de saint Paul (Tim., I), ils ne se marieraient pas ». Personne ne devait être consacré sous-diacre ou diacre avant vingt-cinq ans, ni prêtre avant trente ans. Christian nomma, pour succéder à l'évêque de Skara qu'il avait fait exécuter, l'homme qui avait conseillé le carnage de Stockholm. »

Que fit Léon X en face de cette usurpation du roi? Il décida d'envoyer un nouveau nonce à Copenhague, dans la personne du frère mineur Francesco de Polentia, pour interroger le roi au sujet de l'exécution des deux évêques, mais avec le mandat de ne pas se montrer trop exigeant pour accorder l'absolution au roi, de peur que celui-ci, par obstination ou désespoir, n'adhérât à la doctrine luthérienne. Fin décembre 1521, Francesco de Polentia parut à Copenhague. Le roi rejetait maintenant toute la faute sur Slageck, élevé sur ces entrefaites à l'archevêché de Lund. Celui-ci ne devait pas jouir longtemps de sa nouvelle dignité. En janvier 1522, il trouva la fin qu'il méritait. Comme principal instigateur du massacre de Stockholm, il périt sur le

bûcher, dans la place même où ses victimes avaient été frappées. Le nonce donna alors l'absolution au roi, qui désavouait maintenant ses sympathies pour la nouvelle doctrine. En récompense, Francesco de Polentia obtint l'évêché de Skara. En voyant agir ainsi le Pape et son représentant, le roi n'avait-il pas le droit de penser que tout lui était permis? Si graves que soient les fautes dont il s'est chargé, le Médicis et ses conseillers portent une partie de sa responsabilité. On a donc eu raison de dire que Christian n'aurait jamais pu faire ce qu'il avait fait si Léon X avait rempli son devoir de défendre dans le Nord résolument l'Église contre la tyrannie laïque.

Les affaires des ordres religieux occupèrent souvent le Pape. On est heureux de constater qu'à diverses reprises il s'attacha énergiquement à la réforme de la discipline monastique¹. Quelle qu'ait été sa réussite à ce point de vue dans des cas isolés, ce ne fut pas suffisant pour mettre un terme à des abus qui régnaient depuis trop longtemps.

Léon X montra une sollicitude toute particulière pour l'ordre des Minimes, dont l'épanouissement était tout

¹ Voy. *Bull. ord. præd.*; *Reg. Leon. X*; *Gar. Annali di Trento*, Trento, 1860, p. 423; MARTINI, *Description du couvent d'Engelthal*, 1798; *Corp. dipl. Port.*, I, p. 435; SANUTO, XXV. — Nombre de documents sont encore inédits. Je note, aux Archives secrètes des papes, *Arm. XXXI*, t. XXXI, 1515, n° 115 : « *Episcopo Vercell. sup. reformat. frat. ord. præd. Bugellæ Vercell. dioc.*, » dat. 25 décembre 1515; 1516, n° 119 : *Réforme des religieuses (cisterciennes)*, Savon. dioc., 30 septembre 1516; t. XXXII, f° 214^b : « *Episcopo Fulgin.* » 15 juillet 1518 (*Punition d'un mauvais moine*), f° 66, p. 227, 230 : *Réforme des Dominicains*, 23 mars 1518, 15 juin, 24 août; f° 174 : *Réforme des Clarisses à Ascoli*, 29 juin 1518; f° 232 : *Réforme des Clarisses dans le diocèse de Rieti*, 4 novembre 1518; f° 151 : « *Episcopo Tarvisin.* » (*Réforme des couvents de femmes*), 12 juin 1518. Paris, Archives nationales, L 357 : Bref à Ant. du Prat, du 27 juillet 1518, *Réforme des Carmélites*; Bibliothèque nationale, Lat. 13 846, f° 153 : *Bulla Leonis X pro reformat. monast. s. Petri Lugduni*. Dat. Romæ, 1516, Quinto Id. Junii. Bibliothèque communale de Pérouse : Bref au cardinal Passerini, de Rome, 20 octobre 1521, ordre sévère pour la réforme des couvents. Bibliothèque class. à Ravenne : *Commissione di Leone X al patriarca Ant. Contarini*, concernant les couvents de Venise, particulièrement les Bénédictins de S. Maria à Cœlestibus. Bref à Franc. de Ferrare du 24 juin 1518. (Archives d'État, à Milan.)

récent; les Ermites Augustins, les Carmélites, la Congrégation des Bénédictins de Sainte-Justine et l'ordre des Dominicains eurent souvent à se louer de son bienveillant intérêt. L'ordre de Saint-Lazare, institué en Italie par Innocent, fut restauré par Léon X; le Pape s'occupa enfin des statuts des religieux français de l'Annonciation¹.

Très importantes furent aussi les mesures prises par Léon X à l'égard de l'ordre des Franciscains. Jules II avait tenté encore une fois d'en réunir tous les rameaux sous un seul général; il ne put y parvenir en raison de la résistance des Observants. Ce que l'énergique Rovère n'avait pu faire, Médicis était encore moins apte à l'accomplir. Léon X fit, lui aussi, à la Pentecôte de 1517, au chapitre général tenu à Rome, la tentative d'une réunion des Observants dissidents. A la suite de son échec, il se résolut à une séparation complète de cet ordre, ce qui devait mettre fin à des querelles qui s'éternisaient. Par deux constitutions papales, tous les Franciscains conventuels, qui voulaient conserver leurs privilèges, furent séparés de ceux qui refusaient tout adoucissement à la règle. Les derniers furent réunis en un seul corps et on fonda avec eux quatre petits ordres réformés (Clarisses, Coletains, Amadéens, et deux Custodies de Déchaussés en Espagne et en Portugal). Les Observants ainsi réunis durent s'élire un chef pour six ans, auquel on donna l'ancien sceau de l'ordre et le titre de « général de tout l'ordre des Franciscains ». On confirma aux conventuels leurs privilèges, en particulier le droit de posséder des immeubles et des rentes et d'élire un supérieur général.

Il a été parlé ici assez longuement des nominations de cardinaux de Léon X, notamment de la grande promotion de 1517, pour que nous puissions nous borner à une simple revue rétrospective.

Dans les huit promotions que fit le Pape Médicis, qua-

¹ *Bull.*, V, p. 692; HEIMBUCHER, I, p. 227, 552. Voy. p. 368, sur la recommandation du Tiers-Ordre. Sur la faveur dont fut l'objet l'ordre du Saint-Esprit, voy. BRUNZ, *Ordre du Saint-Esprit*, Paris, 1892.

rante-deux prélats reçurent la pourpre¹. Les contemporains observèrent comme un fait digne de remarque que chacun des quatre grands ordres, Bénédictins, Augustins, Dominicains et Franciscains, obtint un cardinal². Au point de vue de la nationalité, les Italiens furent les plus nombreux de beaucoup. Parmi les trente et un nouveaux cardinaux italiens, on comptait huit Romains (Francesco Conti, Giandomenico de Cupis, Andrea della Valle, Pompeo Colonna, Domenico Jacobazzi, Franciotto Orsini, Paolo-Emilio Cesi et Alessandro Cesarini); sept Florentins (Lorenzo Pucci, Giulio de Médicis, Niccolò Pandolfini, Ferdinando Ponzetti, Luigi de Rossi, Giovanni Salviati et Niccolò Ridolfi); quatre autres Toscans (Bernardo Bibbiena, Giovanni Piccolomini, Raffaello Petrucci et Silvio Passerini); cinq des États de l'Église (Lorenzo Campeggio, Francesco Armellini, Cristoforo Numai, Egidio Canisio et Ercole Rangoni); les autres de Gênes (Innocenzo Cibo et Giambattista Pallavicini); du Piémont (Bonifacio Ferreri); de Milan (Scaramuccia Trivulzio et Agostino Trivulzio); de Venise (Francesco Pisani) et de Gaëte (Tommaso de Vio). Les cardinaux non italiens, à la nomination desquels se rapportent en partie les fluctuations de la politique pontificale, étaient l'Anglais Wolsey (1515), les Français Adrien Gouffier de Boissy (1515), Antoine Bohier du Prat (1517³, Louis de Bourbon⁴ (1517) et Jean de Lorraine; les Néerlandais Guillaume de Croy (1517), Adrien

¹ Voy. CONTELIORUS, *De pontif. et cardin.* XI, p. 48. (Archives secrètes des papes.) Ce n'est pas quarante-cinq, comme on l'a dit souvent, car la nomination de Fr. Quirini est incertaine; celles de l'archevêque de Toulouse, Jean d'Orléans et d'Ant. Sanseverino ne furent pas publiées. CIACONIUS, p. 308, 421. Voy. *Journal*, Cod. Barb. lat. 5352 de la Bibliothèque Vaticane. Sous Léon X moururent vingt-six cardinaux; il y en avait quarante-huit de vivants à sa mort. Voy. CIACONIUS, III, p. 422, 425. Voy. CARDELLA, où l'on trouve de nombreux renseignements pas toujours très sûrs sur la vie de quelques cardinaux.

² Fra Gratia de Francia (un Franciscain) en fait l'observation, Cod. Urb. 1023, Bibliothèque Vaticane.

³ Voy. la lettre de Gabbionetta du 1^{er} avril 1517. (Archives Gonzague.)

⁴ La nomination de Bourbon eut lieu avec celle de Croy, le 1^{er} avril 1517. Sa publication, que CIACONIUS ne put établir, eut lieu le 25 mai 1517. Voy. *Journal*, Cod. Barb.

d'Utrecht (1517) et Eberhard de la Mark (1520); l'Allemand Albert de Brandebourg (1518); l'Espagnol Raimondo de Vich (1517), et don Alphonse, fils du roi de Portugal (1517).

C'est une des caractéristiques du gouvernement de Léon que des considérations politiques et personnelles présidèrent surtout au choix des membres du Sacré Collège. De la sorte entrèrent dans le haut sénat de l'Église plusieurs personnages indignes, qui souillèrent l'honneur et le prestige de la pourpre. Néanmoins, la grande promotion de 1517 représente un commencement d'amélioration.

L'année même où eut lieu cette promotion, commença en Allemagne la grande rupture avec Rome, qui plaça la Papauté devant des devoirs tout nouveaux. Que Léon X les ait compris, on ne saurait l'affirmer. Il ne s'est pas résolu entièrement à reconnaître la nécessité des réformes ecclésiastiques, mais, en cette circonstance si grave comme en tant d'autres choses, il resta le spirituel dilettante et s'en tint à la surface. On ne pouvait réussir à entraver le mouvement antipapiste en Allemagne que par des réformes décisives. Le Médicis se refusa à le voir. D'esprit frivole et gai, il continua à s'adonner avec insouciance à des plaisirs très mondains, quand le terrible orage avait déjà éclaté qui devait détacher du siège romain un tiers de l'Europe. Véritable enfant de la Renaissance en tout, Léon X, au milieu de ses artistes, poètes, musiciens, comédiens, bouffons et autres parasites de Cour, se livra avec une ingénuité effrayante aux étourdissements de la vie mondaine, sans se préoccuper si ces plaisirs étaient convenables ou non à un souverain spirituel. Ni la conduite de la guerre, ni le péril turc, ni l'entrée en scène des nouveaux hérétiques ne le vinrent troubler dans ses distractions et ses jouissances de bel esprit. Le luxe démesuré de sa cour pour tout ce qui touchait les choses mondaines, jeu, théâtre, chasses, était en opposition saisissante avec la vocation d'un porteur de dignités ecclésiastiques. Le laisser aller moral avait été incontestablement plus grand sous Alexandre VI, mais on n'en peut pas moins se demander si le fin épicurisme de

Léon X n'était pas bien plus dangereux encore pour l'Église.

Très peu de contemporains le comprirent. Ils étaient si accoutumés à voir chez les Papes de la Renaissance le côté ecclésiastique à l'arrière-plan, qu'ils ne jugeaient Léon X que comme un prince laïque. Guichardin en parle comme d'un autre prince, ayant eu beaucoup de bonnes qualités et de défauts. Vettori part également de ce point de vue. Il ne veut pas décider, dit-il, si les mérites du Médicis l'emportèrent sur ses fautes; cependant, il se ravise et prononce le jugement suivant : « Si Léon X eut du goût pour les bouffons, il eut avec cela tant de belles qualités que les peuples purent être satisfaits d'un tel prince. »

Vettori et Guichardin ne parlent l'un et l'autre que du prince, du politique, non du Pape, ni même du Mécène. Jove, qui a créé l'image traditionnelle de Léon X, voit les choses d'un point de vue plus haut. Ce n'est pas seulement la flatterie qui a conduit sa plume : le très distingué humaniste a peint surtout un homme de sa famille intellectuelle et celui qui reflète le plus vivement, le plus impartialement, le plus complètement le temps de la Renaissance. Jove a cru devoir terminer sa biographie par ces mots : « La haute vertu de Léon a ramené l'âge d'or à la race humaine : depuis la mort de cet excellent prince, nous sommes revenus aux souffrances de l'âge de fer, et, par notre faute, la Barbarie nous a apporté le meurtre, la peste, la faim, la dévastation, bref, tous les maux : science, art, bien-être en général et claire douceur de la vie, en un mot, tous les biens, ont été mis au tombeau avec Léon X. »

Si Jove ne parle pas de Léon X en tant que souverain ecclésiastique, cela tient à ce que le centre d'activité chez ce Pape ne fut en général pas le terrain religieux. Des juges, qui n'avaient en vue que le bien de l'Église, comme les cardinaux Seripando et Pallavicini, furent amenés pour cette raison à émettre sur le Pape Médicis un jugement très dur. Mais, quand on regarde les choses de plus haut et qu'on prend en considération les services rendus par Léon X dans le domaine de la culture intellectuelle, on est obligé de

reconnaître que, même sous ce rapport, le temps de son règne ne représente pas, comme on l'a dit longtemps, le point suprême de la floraison de la littérature, de la science et de l'art. Il n'en n'est pas moins vrai que, sur ce terrain, Léon X a rendu des services qu'on ne saurait oublier, si on veut émettre sur lui un jugement d'ensemble équitable.

Bien que le dernier mot, sur beaucoup de points, n'ait pas été dit, on n'en est pas moins amené à conclure, dans l'état actuel des recherches, que son Pontificat, exagérément loué par les humanistes et les poètes, éclairé par les rayons de l'art de Raphaël, mais caractérisé aussi par son abandon sans réserves aux tendances mondaines et aux formes brillantes de la nouvelle culture ainsi que par le recul du sentiment ecclésiastique, a été funeste au Saint-Siège.

FIN DU TOME HUITIÈME.

l'humanité que nous nous en rapport. Le temps de son
 être ne s'écoule pas comme on l'a dit longtemps, le
 point d'origine de la formation de la conscience, de la science
 et de l'art. Il n'est pas une fois pour toutes, comme
 dans X. A toute les heures de son existence, il se
 voit étendu sur un jugement d'ensemble équilibré.
 Il n'est que la dernière fois, mais beaucoup de points d'appui
 par où il se voit en son être comme à son tour dans
 l'état actuel des recherches que son l'ontologie, sa psychologie
 nous fait par les humanités et les parties de la vie par son
 travail de l'art de l'habileté sans cesse en mouvement et en
 abandon sans retour aux belles-lettres et aux
 lettres humaines de la nouvelle culture ainsi que par le
 fait du sentiment expérimental à la fois au cœur

LES DEUX MONDES

l'humanité que nous nous en rapport. Le temps de son
 être ne s'écoule pas comme on l'a dit longtemps, le
 point d'origine de la formation de la conscience, de la science
 et de l'art. Il n'est pas une fois pour toutes, comme
 dans X. A toute les heures de son existence, il se
 voit étendu sur un jugement d'ensemble équilibré.
 Il n'est que la dernière fois, mais beaucoup de points d'appui
 par où il se voit en son être comme à son tour dans
 l'état actuel des recherches que son l'ontologie, sa psychologie
 nous fait par les humanités et les parties de la vie par son
 travail de l'art de l'habileté sans cesse en mouvement et en
 abandon sans retour aux belles-lettres et aux
 lettres humaines de la nouvelle culture ainsi que par le
 fait du sentiment expérimental à la fois au cœur

SUPLÉMENT

DOCUMENTS INÉDITS ET COMMUNICATIONS D'ARCHIVES

OBSERVATION PRÉLIMINAIRE

Les documents réunis ici doivent compléter et confirmer le texte. Il n'entrait pas dans mon plan de donner un pareil appendice, l'origine de mes sources étant suffisamment indiquée dans chaque note; et, comme j'y donnais de larges indications, je pouvais me dispenser de citations plus étendues. En ce qui concerne le texte même je me suis fait une règle de garder le plus possible la façon d'écrire des documents et brefs originaux; pour les majuscules et la ponctuation, je n'ai pas besoin de justifier les changements que j'ai pu y introduire. J'ai corrigé parfois de petites fautes. Mes observations personnelles ont été mises entre parenthèses; les passages absurdes ou douteux ont été marqués d'un point d'interrogation ou d'un *sic*. Ceux qui ne me parurent pas essentiels ou utiles pour mon but, je les ai indiqués par des points (...).

Pour la correction des documents suivants et pour la revision d'une grande partie des 7^e et 8^e volumes, MM. le professeur docteur Pogatcher et le docteur Bruder; pour la correction du 9^e volume (Adrien VI) le docteur Bran, et pour celle de l'histoire de Clément VII, le prélat Mgr. docteur Ehses, m'ont prêté un concours si considérable qu'il est de mon devoir de marquer ici toute ma gratitude à ces savants.

I. — STAZIO GADIO A LA MARQUISE DE MANTOUE

1513, Mars 3, Rome.

V. Ex^{ta} haverà inteso che doppo la morte di papa Julio, il corpo del quale fù portato in S. Petro vestito con la pianeta di brocato,

mitra di brocato doro, accompagnato da tutti li card^u e fù posto sopra l'altare di S. Andrea, ove concorse da la matina sino ad due hore di notte tutta Roma per vederlo et per basarli li pedi et far tocar le coroni, beretti et officioi le man, il volto et li panni dil papa con tanta devotione, sel fusse stato il vero corpo di S. Pietro; alle due hore fù sepulto in capella di papa Sixto havendo seco sotto terra tre anelli et vesti per più di milli et cinquecento ducati... Heri li Romani entrorno in congregatione et obtenero de molte petitioni che havevano dimandati al colegio che havessino le gabelle et alcuni datii, di far card^u quatro per li baroni et quatro per li cittadini et di cacciar li monaci di S. Paulo et mettervi canonici Romani, et volere per commendator di S. Spirito uno Romano; il colegio si è rimosso alla deliberatione del futuro papa, promettendo di procurar questo presso S. S^a; il predicto colegio ha donato a casa Colonna il palatio di S. Apostolo... Rome IIII martii 1523.

(Orig. Archives Gonzaga à Mantua.)

2. — LE PAPE LÉON X AUX BOURGEOIS DE BOLOGNE

1513, Mars 11, Rome.

Dilecti, etc. In minoribus constituti et cardinalatus honore ac istius dilectissimæ civitatis nostræ legationis munere fungentes quanto amore quantave caritate vos omnes resque vestras fuerimus comp[le]xi neminem vestrum latere credimus. Itaque hac die, quæ est XI huius mensis martii, de venerab. fratrum nostrorum S. R. E. cardinalium uno omnium assensu nemine discrepante ac spiritus sancti gratia cooperante licet immeriti ad s. apostolatus apicem assumpti persuadere vobis facile potestis rebus quietique vestræ et pacifico istius nostræ civitatis statui Deo auctore nos bene consulturos esse. Pour remercier Dieu, un *triduum* de supplication devra être tenu. Espérons qu'ils persévéreront dans la piété.

Dat. Romæ apud s. Petrum XI martii 1513 ante nostram coronationem.

(Orig. Archives d'État à Bologne, Q. 5.)

3. — LES « LETTRES DE LÉON X » DE P. BEMBO

Les nombreuses lettres latines que Pierre Bembo composa comme secrétaire de Léon occupent, parmi les sources de l'his-

¹ Vol. IV, 1; S.

toire de Léon X, une place exceptionnelle. Elles gardent leur importance même après l'ouverture des Archives secrètes, où les brefs du Pape Médicis sont conservés si incomplètement qu'il faut considérer comme un bonheur pour l'histoire que le célèbre styliste ait emporté une partie du registre pour le publier sous Paul III (1535-1536), à Venise : « *Libri sexdecim epistolarum Leonis X P. M. nomine scriptarum.* » La question de savoir si Bembo s'est permis des changements dans cette édition a déjà occupé Raynald lui-même. Dans ses *Annales* (1513), il fait cette observation : « *Excusæ typis ipsæ litteræ a Petro Bembo fuere inter alias quas Leonis nomine, cui a secretis erat, composuit; sed immutatis paululum consuetis Romanæ curiæ formulis, quas latinæ linguæ nitori elegantiaque, quam consecrabatur, consentire non putabat : quo studio dum scripta perpoliebat Tullianosque flosculos avidius colligebat, incautus etiam gentilitiarum vocum putores aliquos inseruit, a quibus styli Romanæ curiæ sanctitas penitus abhorret : qua de re monitum lectorem volumus ad retundenda maledicentiæ tela, quæ aliqui captata ex huiusmodi oculis occasione iaculari possunt : quapropter nos in literis, quas ex Bembo decerpimus, consuetam pontificalis curiæ formulam, cum Pontifex loquens inducitur, restituisse, cum ea verborum formula fuissent conceptæ atque a Bembo elegantiarum latinarum cupidissimo, dum typis excudebat, immutatæ. »*

Cette observation si juste est malheureusement, comme nous le verrons, à peu près passée inaperçue, quoique Ranke l'ait adoptée. Non seulement des adversaires passionnés de la Renaissance comme Gaume, mais même un érudit de la valeur du professeur berlinois Piper dans sa *Mythologie de l'art chrétien* et d'autres encore n'ont voulu voir dans les tournures antiques employées par Bembo dans les lettres de Léon qu'un exemple frappant de l'influence du paganisme à la Curie de Médicis, et Sabbadini lui-même (*Ciceronianismo*) les a imités. Et cependant la question de l'authenticité de ces lettres est d'une haute importance, surtout si on les veut utiliser comme sources. Ranke ne s'est pas posé cette question. Son *Zweifelleregender Passus* fut pour F. Sydow l'occasion d'un écrit particulier (*Rostocker Dissertation von 1893*). Le résultat auquel Sydow arriva fut que « les lettres étaient authentiques dans la forme et dans le fond et pouvaient être utilisées comme une source inaltérée ». La première partie de cette thèse est fautive, la seconde exacte. Sydow examina le contenu de cinquante lettres; comme il n'y rencontra aucune erreur matérielle il en conclut « que si les lettres de Bembo ont été remaniées, elles l'ont été chaque fois avec une fidélité extrême dans la mémoire des faits, peut-être d'après un journal ». Sydow examine ensuite les

arguments sur lesquels on se base pour dire que Bembo n'a pas donné tout de suite cette forme à ses lettres. Il n'en trouve qu'un : « l'assertion de Raynald, » et la combat de la façon suivante : « Ainsi donc cette conclusion est tirée des *Diarü*? Car les originaux sont dispersés dans le monde entier. » Léon X employait dans ses archives, dit Bembo, qui était à même de le savoir, trente scribes et deux secrétaires particuliers (*Præfat. epist. Leonis. X*). Il tenait à la finesse et à l'élégance du latin; c'est pourquoi il s'attacha comme secrétaires les deux meilleurs néolatinistes du temps. Il est donc absurde de dire que les brefs ne seraient pas authentiques, parce que les brefs de la Curie étaient toujours écrits en mauvais latin, tandis que ceux-ci sont en vrai latin. Un homme d'un esprit aussi fin que Léon voulait que ses brefs privés fussent rédigés avec toute l'élégance possible : c'est pourquoi il appela Bembo. Qu'on lise les lettres adressées par Bembo à des particuliers, à la même époque : c'est la même élégance, la même clarté, le même tour antique qu'on voit à celles écrites pour l'Église. Il eût donc fallu qu'il se fût appliqué à mal écrire, à ramener son latin élégant à la forme usitée dans la Curie, et le Médicis aurait pris pour secrétaire le meilleur des latinistes connus, pour lui faire perdre son latin! — Admettons que Raynald n'ait rien avancé de faux volontairement; il a pu se tromper. Bembo a pu remanier la forme originelle des *Diarü* seulement. Ceux-ci ont été rédigés en mauvais latin par les scribes. Je prends maintenant le contre-pied de l'opinion de Raynald; j'y ai autant de droits que lui. Si je dis que tous les brefs ont été écrits d'abord par les scribes, et que les lettres particulières les plus importantes, dans lesquelles Léon tenait à un style élégant, ont été remaniées par Bembo et Sadolet et n'ont été signées par Léon et scellées de ses armes qu'ainsi remaniées, — mon opinion n'est-elle pas aussi bien fondée? Si Bembo n'a écrit aucune lettre sur l'ordre de Léon X, comment se serait-il surmené à son service comme tous les biographes le racontent? Et s'il a écrit des lettres, il les a sûrement écrites en bon latin, car c'était pour cela qu'il avait été engagé, et, d'autre part, il était incapable d'écrire de mauvais latin. Ajoutez que Bembo dit dans sa préface : « Ce sera pour Paul III un ressouvenir de cette époque ». — « C'est ainsi qu'on écrivait « à la Chancellerie sous Léon. » — « Qu'on prenne modèle! » — « J'ai « gardé dans mes coffres quelques lettres d'alors; elles sont historiques pour nous tous, intéressantes et peuvent servir de modèles « pour ta chancellerie. Les voici! » Il n'y aurait eu aucune raison d'écrire ainsi à Paul, si les brefs de Léon X avaient été expédiés en mauvais latin. » Ainsi s'exprime Sydow. Celui-ci n'a cependant pas étudié suffisamment toute une bibliographie importante.

Dans Mazzuchelli qu'il cite avec de justes éloges, il aurait pu voir que la Bibliothèque Ambrosienne à Milan contenait un Codex (marqué p. 130) du plus haut intérêt pour son travail. Les *Regesta* d'Hergenroether, ainsi qu'une observation de Cian (dans *Giorn. d. lett. Ital.*, XI, 238) (1882), auraient pu attirer son attention sur un Cod. du Vatican non moins important. Il est encore plus incompréhensible que Sydow ne se soit pas avisé que quelques-uns des originaux dispersés par le monde pouvaient subsister encore. Au lieu de cela, il édifie cette hypothèse toute personnelle des *Diarii* dont Bembo aurait pu remanier la forme originelle.

A l'aide des brefs originaux et des manuscrits de la Vaticane et de l'Ambrosienne, la question soulevée ici s'éclaire complètement. Mazzuchelli a déjà cité (*Scrittori*, II, 2, 765) le Cod. Vat. 3364; mais il n'en avait qu'une vague idée, autrement l'importance ne lui en aurait pas échappé. Nohac (*Bibl. de Fulvio Orsini*) se trompa dans la description du Codex; par contre, Cian fait justement observer que le manuscrit ne contient pas les minutes des brefs. Hergenroether cite, à plusieurs reprises, dans ses *Regesta*, le Cod. Vat.; il en note quelques variantes, mais ne semble pas s'être rendu compte de toute la valeur du manuscrit. Cette valeur réside dans les nombreuses corrections qui ont été apportées aux brefs dans le Cod. Vat. Un examen plus attentif nous conduit à ce résultat aussi surprenant qu'intéressant, que toutes ces corrections furent faites pour l'impression, et que justement nombre de tournures païennes qu'on a reprochées si sévèrement au Pape Médicis n'ont été introduites que plus tard et pour l'impression dans le manuscrit du Vatican. En nombre de pages, à des expressions toutes chrétiennes ont été substituées des expressions païennes. Exemples :

I, 5. — L'expression « quod avertat Deus » a été changée en « quod Deus Opt. Max. prohibeat », puis en « quod Deus omen obruat », comme on le peut lire dans le texte imprimé.

I, 24. — « Monialibus murat. Florentiæ » est devenu « sacris virginibus ». La même correction a été faite en divers autres endroits.

II, 20. — Le titre originel « Alberto ordinis b. Mariæ Theutonmagni magistro » a été transformé en « ordinis Marianor. ». (Dans l'imprimé vénitien, on lit : « Societ. Mar. »)

III, 21. — On trouve là l'exemple souvent cité pour démontrer l'introduction du paganisme dans la chancellerie : le changement de « aura s. spiritus » qui a été rayé en « aura Zephyri celestis ».

III, 22. — « Ecclesiæ div. Andreae rectoriæ » devient « ipsorum phano profecto ».

V, 1. — « Cardinalium creationem » est changé en « comitia »

V, 19. — « Republicæ christianæ » en « hujus imperii ».

VI, 25. — « Solymanum tyrannum » en « regem ». Une autre correction légère mais caractéristique, c'est celle de « fratrum nostrum S. R. E. cardinalium » en « fratrum meorum E. R. cardinalium. » Le mot « sanctus » est souvent éliminé.

IX, 4. — « Optimi catholicique principis » est changé en « opt. prudentissimique ».

X, 53. — « Nostræ custodiæ » en « prætorianorum [militum] ». (Dans l'imprimé vénitien : præt. equitum.)

XII, 24. — « Christiani nominis hostibus » en « hostibus nostris ».

XIV, 23. — Xisti card^u ejus ecclesiæ » en « phani »¹.

Presque partout, « mihi » est substitué à « nobis ». Les longues énumérations de titres sont réduites à de simples noms, les périodes officielles ramenées à une forme plus brève, certaines, éliminées. Constamment enfin le calendrier chrétien est transposé en calendrier romain. Par contre, rien d'essentiel en ce qui touche la teneur des brefs n'est modifié.

On va pouvoir juger par l'exemple suivant de l'importance exacte de ces remaniements :

(Copie de l'expédition originale dans Sanuto, XVI, 50².)

Leo Papa X. Dilecte fili etc.³

Postquam⁴ Deus⁵ Maximus statuit felicis recordationis Iulium secundum Romanum pontificem ex hoc laborioso vitæ mortalis curriculo ad illam beatissimam piorum sedem et patriam atque ad se unde venerat revocare, ille autem rebus omni-

bus quæ ad proxime obituros pertinent sancte compositis, ad extremum unctus de⁶ vita placide constanterque decessisset, quod quidem die XXI februarii fuit, Nos, qui tunc cardinalem gerebamus, atque⁷ cæteri ex eodem collegio fratres, cum eius funeri exequisque celebrandis statutum tempus dedissemus, Sancti Spiritus aura et nostri Salvatoris illuminatione præcibus omnibus invocata in unum

¹ X, 44 et XI, 44. — Par contre, on trouve déjà « phanum » dans la première rédaction. De même : XII, 24 « a diis immortalibus » et XIII, 32 « Deorum immortalium », VIII, 17 « deam. » Ici « Bern. S. Mariæ in porticu diac. card. » est changé en « Bern. Bibliena card. »

² Les Variantes du Cod. Ambros. sont désignées par un A dans les notes.

³ A : Duci Venetiarum.

⁴ A : Posteaquam.

⁵ A : Optimus Max.

⁶ A : e.

⁷ A : cæteri.

convenimus conclavium, quæ fecimus ut futurum pontificem de more crearemus. Itaque, quemadmodum Illi placuit, qui Petrum elegit, ut Sui Vicarium in terris gereret, cuius deinceps munus¹ reliqui summi pontifices gesserunt², omnium cardinalium vota, omnes ad unum sententiæ, nos in eius locum die XI mensis martii elegerunt³ et summum pontificem creaverunt. Quod nobilitati tuæ significandum per nostras⁴ litteras fuimus⁵, te atque rempublicam tuam magno amore complexi sumus, a paternæ caritatis affectu atque officio⁶ post hæc⁷ plane non discessuros, sed etiam, ut cogitares, pro tua in nos quidem adhuc omni tempore, in sedem autem apostolicam cum spe⁸ alias tum vero proxime bene cognita illustri singularique pietate ac observan-

tia, confidere nos te senatumque illum⁹ tuum, qui gravissimum¹⁰ semper est habitus, omnes vestros¹¹ cogitatus in Domini semita dirigentes, præterita vestra laudabilia officia¹² atque studia etiam superatos¹³ effecturosque quantum in vobis erit, ut et huius almæ sedis reverentia dignitasque augeatur et fessi iam bellis omnium qui recte sentiunt animi respirare tandem et quietis ac securitatis tempora sperare atque aspicere possint, quod quid honestius quidve utilius¹⁴ tentandum conandumque abs te¹⁵ suscipiatur, non facile reperies aut in quo plus a Deo gratia plus ab hominibus commendationesque¹⁶ promerere¹⁷.

Datum Romæ¹⁸ apud s. Petrum sub anulo piscatoris¹⁹ die 14 martii 1513, ante nostram²⁰ coronationem.

Petrus BEMBUS.

¹ A : vicem.

² A : gereremus.

³ A : legerunt.

⁴ Manque dans A.

⁵ Duximus, non solum ut scires nos, qui profecto quamdiu inter cardiales fuimus.

⁶ A : officio.

⁷ A : hac.

⁸ A : sæpe.

⁹ A : istum.

¹⁰ A : gravissimus.

¹¹ A : nostros.

¹² A : officia.

¹³ A : superaturos.

¹⁴ On lit encore ici : abs te.

¹⁵ Ce passage manque dans A.

¹⁶ On lit encore ici : laudis.

¹⁷ A : commendationisque.

¹⁸ A : promerere.

¹⁹ Apud piscatoris manque dans A.

²⁰ Manque dans A.

(A tergo :) Dilecto filio nobili viro Leonardo Loredano duci Venetiarum.

LEON X. AU DOGE

Première rédaction du Cod. Vatic.

Duci Venetiarum.

Cum Iulius secundus pontifex maximus quem quidem ex hac laboriosa hominum peregritione ad illam beatissimam piorum patriam cœlum ad se unde venerat revocare Deus Opt. Max. constituerat rebus omnibus quæ ad proxime obituros pertinent sancte compositis, ad extremum unctus nono cal. mart. placide constanterque decessisset : ego, qui tum cardinalem gerebam cæterique ex eodem collegio fratres eius funeri more maiorum celebrando præstitutum tempus cum dedissemus, flantis de cœlo favoris auram suppliciter precati quæ cœpta nostra cogitationesque secundaret, unum in locum in Vaticano convenimus conclaviumque fecimus ut novum pontificem de more legeremus. Itaque quem admodum illi placuit, qui Petrum legit, ut suum vicarium in terris gereret, cuius deinceps vicem reliqui summi pontifices geremus, omnium cardinalium suffragia me in demortui locum ad diem quintum idus martias lege-

runt et summum pontificem creaverunt; quam quidem ego creationem meam tibi significare his litteris volui non solum ut scires me qui profecto quamdiu inter cardinales fui te remque publicam tuam magno amore sum complexus a paterni animi benevolentia atque officio posthac plane non discessurum, sed etiam ut cogitares pro tua in me certe adhuc quidem omni tempore, in rempublicam autem cum sæpe alias tum vero proxime bene cognita illustri singularique pietate confidere nos te senatumque istum tuum, qui gravissimus semper est habitus, omnes vestras cogitationes pacis ad nomen signumque convertentes præterita vestra laudabilia officia atque studia etiam superaturos effecturosque quantum in vobis erit ut huius reipublicæ reverentia dignitasque augeatur et fessi iam bellis omnium qui recte sentiunt animi respirare et quietis ac securitatis tempora sperare atque aspirare aliquando tandem possint : quod quid honestius, quidve utilius abste tentandum conandumque suscipiatur non facile reperies aut in quo plus tibi a Deo gratiæ, plus ab hominibus veræ laudis atque gloriæ parias.

Dat. prid. id. martias MDXIII ante coronat. Roma [sic].

L. LOREDANO (1513 MARS 14).

Deuxième rédaction du Cod. Vatic.

Leonardo Lauredano duci Venetiarum.

Etsi non dubito quin ab oratore tuo, viro et prudente et diligente, ea libenter intellexeris, quæ hic proxime acciderunt, tamen illa ipsa si meis etiam litteris ad te perferrentur, multo tibi iucundiora putavi fore. Nam cum Iulius secundus Romanus pontifex, quem quidem iam ad se revocare Deus Opt. Max. constituerat, rebus omnibus, quæ ad brevi morituros pertinent, sancte compositis, ad extremum unctus nono cal. mart. de vita placide constanterque decessisset : ego, qui tum cardinalem gerebam, cæterique ex eodem collegio principes eius funeri celebrando præstitutum tempus cum dedissemus, flantis de celo favoris auram suppliciter precati, quæ cœpta nostra cogitationesque secundaret, unum in locum in Vaticano convenimus, ut novum pontificem more maiorum legeremus. Itaque quemadmodum illi placuit, qui Petrum legit, ut suum vicarium in terris gereret, cuius deinceps munus reliqui summi pontifices gereremus, omnium cardinalium suffragia me in demortui locum ad diem quintum idus martias legerunt et summum pontificem creaverunt. Quæ cum ita se habent, hæc ad te scripsi, non solum ut scires me, qui profecto quamdiu inter cardinales fui, te remque istam publicam magno amore sum complexus, a paterni animi benevolentia atque officio posthac non discessurum, sed etiam ut cogitares, pro tua in me

Imprimé (I, 1) en général avec le texte de la deuxième rédaction, mais avec les changements suivans : *legato tuo, homine*

atque ego

præstitutum *lege*; cum man- que; au lieu de flantis-favoris : *divinæ mentis*; au lieu de cœpta : *incepta*; au lieu de secundaret : *proveheret ei placuit*

certe adhuc quidem omni tempore in rem Romanam autem cum sæpe alias tum vero proxime bene cognita illustri singularique pietate me magnopere confidere, te senatumque istum tuum, qui gravissimus semper est habitus, omnes vestras cogitationes pacis ad nomen signumque convertentes præterita vestra laudabilia officia atque studia etiam superaturos effecturosque quantum in vobis erit ut huius reipublicæ dignitas maiestasque augeatur et fessiam bellis omnium, qui recte sentiunt, animi respirare et quietis ac securitatis tempora sperare atque aspirare aliquando tandem possint : quod quid honestius quidve utilius abste tentandum conandumque suscipiatur non facile reperies aut in quo plus tibi a divina bonitate gratiæ, plus ab hominibus veræ laudis atque gloriæ parias.

Datis prid. id. martias MDXIII ante coronat. Roma [sic].

sed etiam *te certiore[m] facerem, magnam me iam spem recte atque cum dignitate rem Romanam administrandi in senatus tui, qui gravissimus semper est habitus, sapientia, consiliis, æquitate quodque omnium est maximum, erga nos perveteri constantique amore posuisse. Datis etc.*, comme dans la deuxième rédaction du Cod. Vatic.

A l'exception de quelques petits changements, la deuxième rédaction du Cod. Vat. concorde avec l'imprimé; mais les deux rédactions diffèrent fortement au point de vue de la forme d'avec l'expédition originale, avec laquelle ils concordent cependant au point de vue du fond et de la teneur. On peut faire la même comparaison avec d'autres pièces dont l'expédition originale a été conservée. Si maintenant on recourt à la Bibl. Ambros., Cod. P., 130, et si on compare la première lettre au doge avec les trois autres rédactions, on voit que le Cod. Ambr. concorde avec l'expédition originale; il présente encore quelques variantes, car de nombreuses petites erreurs se sont glissées dans la transcription de Sanuto.

Si on poursuit cet examen, on acquiert la certitude que le Cod.

¹ Vol. II, 1; SANUTO, XVI, 170-171 (forme date dans l'imprimé); III, 21; SANUTO, XVI, 479-481; V, 28; SANUTO, XVII, 307-308. V. au XI, 36, avec l'original dans les Archives d'État, à Modène. Une comparaison de X, 5, avec Sanuto ne montre que de légères variantes.

Ambr. représente le registre de la Chancellerie pontificale. Le bref à P. Bembo du 13 avril 1513 dans Sanuto, XVI, 170-171, concorde, sauf de légères différences (Sanuto s'est trompé quelquefois ou a omis quelques mots ; par exemple, dans le Cod. Ambr., on lit, après « tabellarium quam magnis itineribus perferri volumus tibi que mandamus ») avec le Cod. Ambr., tandis que l'imprimé II, 1, s'écarte fort du texte et contient même une fausse date (V id. April. = 9 April). Qu'on compare encore les deux versions suivantes; elles éclaireront vivement la question.

Bref au marquis F. Gonzaga de Mantoue du 30 août 1514.

<p>COD. AMBROS. P. 130</p>	<p>EXPÉDITION ORIGINALE dans Archiv. Gonzaga à Mantua.</p>	<p>PREMIÈRE RÉDACTION du Cod. Vatic.</p>	<p>DEUXIÈME RÉDACTION du Cod. Vatic.</p>
<p>Marchioni Mantuae. Quoniam eo cantore, qui graviori voce in capella nostra apte utatur, egemus, nobilitatem tuam hortamur in domino, velis ad nos Michaellem Lucensem cantorem tuum mittere, erit id nobis admodum gratum pro tua in nos reverentia proque nostra in te paterna caritate plane confidimus. Dat. Romæ 30 augusti 1514 anno secundo.</p>	<p>Dilecte fili sal. et apost. benedict. Quoniam cantore qui graviori voce in capella nostra apte utatur egemus, nobilitatem tuam hortamur in Domino velis ad nos Michaellem Lucensem cantorem tuum mittere tamdiu apud nos futurum quoad alium idoneum ad eam rem perquiramus : erit id nobis admodum gratum teque ita facturum pro tua in nos reverentia proque nostra in te paterna caritate plane confidimus. Dat. Romæ apud S. Petrum sub anulo piscat. die 30 aug. 1514 pont. n. anno secundo. P. Bembus.</p>	<p>Cum ad sacra conficienda precesque divinas celebrandas cantore mihi opus sit qui graviori voce concinat abste velim si tibi incommodum non est ut ad me Michaellem Lucensem cantorem tuum mittas ut eo nostris in sacris atque templo quod est omnium celeberrimum atque sanctissimum communemque totius orbis terrarum pietatem atque lætitiâ continet uti possim. Dat. tertio cal. aug. an. sec. Romæ.</p>	<p>Quoniam ad sacra facienda precesque divinas celebrandas cantore mihi opus est qui graviori voce concinat, velim si tibi incommodum non est ut ad me Michaellem Lucensem cantorem tuum mittas ut eo nostris in sacris atque templo quod est omnium celeberrimum atque sanctissimum communemque totius orbis terrarum pietatem et lætitiâ continet uti possim. Dat. tertio cal. aug. an. sec. Romæ.</p>

Imprimé (IX 22) concordant avec la version 2 jusqu'à sacra conficienda.

Bref à Plaisance du 5 mai 1513.

COD. AMBROS. P. 130	EXPÉDITION ORIGINALE d'après Arch. stor. Ital. App. VI 20. Leo PP. X.	PREMIÈRE REDACTION du Cod. Vatic.
<p>Prioribus Placentiæ. Vestram erga sedem apostolicam atque nos reverentiam, quam dil. filii Lazarus Malvicinus notarius noster oratorque apud nos vester et comes Nicolaus Scottus nobis significarunt libenter accepimus etc.</p> <p>(Tout ce qui suit, y compris la date, manque.)</p>	<p>Dilecti filii salutem et apostolicam benedictionem.</p> <p>Vestram erga sedem apostolicam atque nos reverentiam, quam dil. filii Lazarus Malvicinus notarius, vester orator, qui apud nos venit, et comes Nicolaus Scottus nobis significaverunt, libenter accepimus. Et quidem studium et onera adhibuimus ut ad sedis apostolicæ deditionem rediretis. Redundantis una vos in sinu paterno caritatis recipimus dabimusque operam ut vos urbemque istam ita tractemus ut [n]unquam vestræ erga nos observantiæ poeniteat.</p> <p>Datum Romæ apud s. Petram sub anulo piscatoris die quinto maii 1513 pontif. nostri [anno] primo.</p> <p>(A tergo :) Dil. filijs priori et antiqvis presidentibus negocijs civitatis nostræ Placentiæ.</p>	<p>Reverentia osservantiæ que vestra que Lazarus Malvicinus et Nicolaus Scottus oratores vestri mihi vestro nomine diligenter prestiterunt grata atque optata accidit. Itaque de eo studio quod quidem maximum, sub reipublicæ ditionem atque imperium ut rediretis, communi omnium consensu adhibuistis et laudo et redeuntes in tutelam clientelamque recipio daboque operam ut magis magisque in dies singulos id voluisse vos atque fecisse latemini.</p> <p>Dat. tertio non. maiis au. pr. Roma [sic].</p>

Deuxième rédaction du Cod. Vatic. concordant avec l'imprime II 35.

La très grande importance du Cod. Ambros, P. 130, nous oblige à insister encore, et cela d'autant plus que Mazzuchelli n'en dit rien et se borne à le citer. Le manuscrit n'en a pas été encore utilisé. Je donne un peu plus loin une description suffisante du Codex, que je compare au texte imprimé des *Epistolæ*. Je la dois à l'obligeance de mon cher élève et maintenant collègue privat-docent le docteur Dengel.

Le manuscrit est un in-quarto relié en parchemin.

Au dos sont écrites à l'encre deux signatures plus anciennes :

« 413 » et « GLIII ». A l'intérieur de la couverture, P. 130, est collée la moderne signature.

1. — Feuille du titre : T. n° 413 (rayé).

« P. Bembi Brevia (nomine Leonis P. P. X.) non expolita, sed eo modo, quo fuerunt missa [eorum indices habes in principio]. (Les passages mis entre parenthèse sont ultérieurs et ajoutés d'une autre main. Mazzuchelli, *Scrittori*, II, 2, 765, ne les cite pas.)

Suivent cinq feuilles blanches.

7. — Feuillet de titre : « Index epistolarum, quæ non sunt in libro édito, et sunt in hoc libro. Epistolæ † signatæ sunt in additis ex cod. manu Petri Bembi. » (Cette suscription est de la même main qui a ajouté les passages mis entre parenthèse.) Suit, d'une autre main (celle qui écrivit le *Codex*), la liste des destinataires par ordre alphabétique avec indication de la page.

8. — Feuillet continuant la table précédente : « Index epistolarum editarum quæ non sunt in hoc libro m. scripto. » Addition et table de la main qui écrivit les passages intercalés plus haut.

9. — Feuillet vide.

Ensuite commencent les lettres et la pagination du *Codex*.

En marge de chaque lettre, le numéro de la lettre et l'indication du livre : « Z B. libro primo, epistola I. » Cela va ainsi jusqu'au fol. 229^b (libro XVI, epist. XIV).

Fol. 1 — 229, partout d'une seule et même main (A). Belle et très lisible écriture, peu de corrections. L'écriture doit être de la fin du seizième siècle.

Fol. 230 et 231. — Blancs.

Fol. 232-241. — Suite du recueil de lettres du livre XVI et, détail à remarquer, d'une autre main (B), d'une bonne écriture cependant, datant sûrement de la première moitié du seizième siècle. Tout ce cahier (fol. 232-241), provient vraisemblablement d'un autre codex, ce qu'on reconnaît à ce que le format en est plus petit. Les pages de cet autre codex n'ont pas été numérotées.

Fol. 242-243. — Suit un manuscrit de la même main que plus haut. A

Fol. 244 et 255. — Blancs.

Fol. 246, jusqu'à la fin de la main B (cinq cahiers et deux feuilles ajoutées) du petit format. On y trouve des lettres de différents livres. La pagination finit avec le folio 297. Viennent ensuite (dans le format du manuscrit B) cinq feuillets vides (1).

(1) La remarque « manque » dans le tableau suivant veut dire que dans le *Cod. Ambros.* l'écrit mentionné ne porte pas, comme les autres, le livre et le numéro de la lettre; la plupart de ces lettres (pas toutes cependant) manquent dans le texte imprimé.

*Description du Codex Ambros. et comparaison de celui-ci avec l'imprimé
sur l'édition de Bâle 1539.*

CODEX P. 130			ADRESSE ET DATE DANS CODEX P. 130	COMPARAISON avec l'imprimé : Petri Bembi epistolæ, Aug. Basileæ 1539.
fol.	lib.	epist.		
1 ^a	I	1	Duci Venetiarum 1513 Mars 14	Teneur pareille, forme différente.
1 ^b	I	2	Marchioni Mantuæ » » 15	Ten. par. forme diff.
2 ^a	I	3	Petro Bibicnæ Venetiis nuntio » » 16	» » » »
2 ^b	I	4	Leonardo Lauredano duci Venet. » » 16	» » » »
2 ^b	I	5	Sigismundo regi Poloniæ » » 16	» » » »
4 ^a	I	6	Ep. Eserniensi » » 18	» » » »
4 ^a	I	8	Duci et Antianis Ianuæ » » 22	» » » »
4 ^b	I	7	Viceregi Neapol. et aliis of- ficial. » » 23	» » » »
5 ^a	I	9	Prospero Columnæ » » 25	» » » »
5 ^b	I	10	Vicelegato Marchiæ » » 25	» » » »
6 ^a	I	11	Paulo Capello » » 26	» » » »
6 ^a	I	12	Locumtenent. et conventui Rhodi » » 26	» » » »
7 ^b	I	13	Electo Feltrensi nuntio » » 29	» » » »
8 ^a	I	14	M. Ant ^o Columnæ » » 28	» » » »
8 ^b	I	15	Raim. de Cordova proregi Neap. 1513 Penultima Martii » » » »	» » » »
8 ^b	I	16	Antianis presidentibus civit. Regii 1513 Ultima Martii » » » »	» » » »
9 ^a	I	17	Marchioni Padulæ 1513 Ultima Martii	» » » »
10 ^a	I	18	Iuliano de Medicis nostro fratri 1513 Mars 31 » » » »	» » » »
11 ^a	I	19	Marchioni Padulæ 1513 Avril 1	» » » »
11 ^a	I	20	Proregi Neapoli » » 1	» » » »
11 ^a	I	21	Iacobo Ungariæ regi » » 1	» » » »
			(En marge, de la main qui écrit l'index sur le feuillet 8, la remarque : in edito Vladis- lao Pann. Boem.)	
11 ^b	I	22	Sigism. Poloniæ regi 1513 Avril 1	» » » »
12 ^b	I	23	Regi Britannicæ » » 3	» » » »
13 ^b	I	24	Monialibus muratarum Flo- rentinæ » » 3	» » » »
14 ^a	I	25	Raym. de Cordova proregi Neapol. » » 3	» » » »
14 ^b	I	26	Maxim Mariæ daci Mediol. » » 3	» » » »
14 ^b	I	27	Ferdinando Aragoniæ regi Catholico » » 4	» » » »
15 ^b	I	28	Bernardino de S ^o Severino Bissiuiani principi » » 9	» » » »
15 ^b	I	29	Comiti Ioanni Boiardo » » 12	» » » »
16 ^a	I	30	Th. Campegio et Cornelio Galanti » » 15	» » » »

CODEX P. 130			ADRESSE ET DATE DANS CODEX P. 130	COMPARAISON avec l'imprimé : Petri Dembi epistolæ, Aug. Bailex 1539.
fol.	lib.	epist.		
16 ^a	II	1	Petro Bibienæ Venetiis nuntio 1513 Avril 13	T en. par. forme diff.
16 ^b	II	2	Locumtenent. et conventui Rhodi " " 10	" " " "
17 ^a	II	3	Raphaello Besala et sociis mercatoribus Venetiis com- morantibus " " 11	" " " "
17 ^a	II	4	Ant. Mariæ march. Pallavi- cino " " 11	" " " "
17 ^b	II	5	Ioanni Paulo de Balionibus " " 13	" " " "
18 ^a	II	6	Franc. Pulicæ commiss ^{io} nostro " " 13	" " " "
18 ^a	II	7	Ep. Polen i civ. nostræ Bo- noniæ gubern. " " 13	" " " "
19 ^a	II	8	Francisco Mariæ duci Urbini " " 17	" " " "
19 ^b	II	9	Petro Bibienæ nuntio " " 20	" " " "
20 ^a	II	10	Octaviano electo Laudens. " " 23	" " " "
20 ^a	II	11	Maximil. Mariæ duci Mediol. " " 23	" " " "
20 ^a	II	12	Prioribus civit. Arimin. " " 23	" " " "
20 ^b	II	13	Laurentio Campegio " " 26 (En marge, remarque de la main qui écrit sur le feuillet 8 : in edito Thomæ episc. Fel- trinor. internuntio.)	" " " "
20 ^b	II	14	Alfonso Estensi duci Ferrar- iæ 1513 Avril 27	" " " "
21 ^a	II	15	Francisco Marchioni Mantuæ " " 29	" " " "
21 ^b	—	—	Gubernatori civit. Rhegii " " 29 (Relative à la contribution de guerre.)	Manque.
22 ^a	II	16	Regi Dacia 1513 Avril 20	T en. par. forme diff.
22 ^b	II	17	Hipp. diacono card. Estensi " " 24	" " " "
23 ^a	—	—	Francisco marchioni Mantuæ " " 25	Manque.
23 ^b	II	18	P. ep. Forosempromien. " " 30	T en. par. forme diff.
23 ^b	II	19	Sigism. regi Poloniæ 1513 Ultimo Apr.	" " " "
24 ^b	II	20	Alberto march. Brandeb. " " "	" " " "
25 ^a	II	21	Filiis conventui ord. Theuthon. 1513 Ul- tima Aprilis	" " " "
26 ^a	—	—	Galeatio, Ant ^o M ^o ceterisque Pallavicini fratribus, Dat. Romæ die (une lacune) Aprilis 1513 a. prime	Manque.
26 ^b	II	22	Gubernatori Bononiæ 1513 Mai 1	T en. par. forme diff.
	II	23	manque dans le Codex.	
26 ^b	II	24	Martello thesaur. Rhegii 1513 Mai 1	" " " "
26 ^b	II	25	Civib. et mercant. Lucensibus tribus " " 21	" " " "
27 ^a	II	26	Evang. Tarascono et Iacobo Gambaro, commissariis nos- tris " " 23	" " " "
27 ^a	II	27	Quibusdam fratribus ordi- nis etc. Neapolitanis " " 26	" " " "

CODEX P. 130			ADRESSE ET DATE DANS CODEX P. 130	COMPARAISON avec l'imprimé : Petri Bembi epistolæ, Aug. Basilæ 1539.
fol.	lib.	epist.		
27 ^b	—	—	Gubernatori Bononiæ 1513 Mai 25	Manque.
27 ^b	—	—	Episc. Polen. civ. Bononiæ gubern. " " 20	"
28 ^a	II	29	Gubern. Bononiæ 1513 Ultima Maii	Ten. par. forme diff.
28 ^a	II	30	Helvetiis duodecim cantonum 1513 Ultima Maii	" " " "
28 ^b	II	28	Annib., Ant. Galeatio, Alex. et Hermeti de Bentivolis 1513 Mai 25	" " " "
30 ^a	II	31	Gubern. Rhegii et M. Martello thesaur. Cameræ apost. " " 1	" " " "
30 ^a	—	—	Gubern. Bononiensi " " 1	Manque.
30 ^b	II	33	Leonardo Laured, duci Venet. " " 2	Ten. par. forme diff.
30 ^b	II	32	Petro Bibienæ " " 2	Teneur pareille, forme très différente.
30 ^b ^a	II	33 ¹	Ruffino civ. Rhegii locumten. " " 3	Manque.
30 ^b ^a	II	34	Prioribus Parmæ non daté	Ten. par. forme diff.
30 ^b ^a	II	35	Prioribus Placentiæ " " " "	" " " "
30 ^b ^b	II	32 ^a	Campegio Mediol. nuntio 1513 Mai 5	" " " "
30 ^b ^b	II	37	M. Ant. Columnæ " " 5	" " " "
30 ^b ^b	—	—	P. Bibienæ nuntio Venetiis " " 6	Manque.
30 ^c ^a	II	38	Bononiæ gubernat. " " 12	Ten. par. forme diff.
30 ^c ^a	II	39	Guido [sic] Vainæ " " 14	" " " "
30 ^c ^a	II	40	Marchioni Mantuæ " " 14	" " " "
30 ^c ^b	II	41	Gubern. Bononiæ " " 15	" " " "
31 ^a	II	42	Gubern. Fori Livii " Juin 2	" " " "
31 ^a	—	—	Ursino Mugnano " " 6	Manque.
			(Ordre de se rendre à Rome.)	
31 ^a	II	43	Duci Ferraræ 1513 Juin 6	Ten. par. forme diff.
31 ^b	II	44	Duci Venetiarum " " 6	" " " "
32 ^a	II	45	Ep. Polen. referendario, Bonon. gubern. " " 9	" " " "
32 ^a	II	46	Armor. ductoribus et eorum locumten. qui Bononiæ sunt " " 9	" " " "
32 ^b	III	2	Viceregi Neapol. " " 12	" " " "
33 ^a	—	—	Viceregi Neapol. " " 12	Manque.
			(Il lui recommande la famille Pallavicini.)	
33 ^a	III	3	Duci Mediol. 1513 Juin 12	Ten. par. forme diff.
33 ^b	III	5	Duci Mediol. " " 12	" " " "
34 ^a	III	1	Duci Mediol. " " 12	" " " "
34 ^b	—	—	S. Federis cap. gener. " " 12	Manque.
34 ^b	III	6	Duci Mediol. " " 13	Ten. par. forme diff.
35 ^a	III	7	Gubern. Parmæ " " 16	" " " "
35 ^a	III	8	Magistro seu locumt. et conv. Rhodi " " 16	" " " "
35 ^b	III	10	Magistro seu locumt. et conv. Rhodi " " 20	" " " "

(1) Sic.

(2) Sic; mis pour 36.

CODEX P. 130			ADRESSE ET DATE DANS CODEX P. 130	COMPARAISON avec l'imprimé : Petri Bembi epistolæ, Aug. Basilæ 1539.
fol.	lib.	epist.		
36 ^a	III	9	Gubern. Bononiæ 1513 Juin 19	Ten. par. forme diff.
36 ^b	III	11	Duci Ferrar. " " 20	" " " "
37 ^a	III	12	Gubern. Bononiæ " " 23	" " " "
37 ^a	III	13	Gubern. Ravennæ " " 23	" " " "
37 ^b	III	14	Duci Mediol. " " 24	" " " "
38 ^a	III	15	Duci Ferrar. " " 24	" " " "
38 ^b	III	16	Eidem " " 25	" " " "
38 ^b	III	17	Duci Urbini " " 27	" " " "
39 ^a	III	18	Helvetiis " " 28	" " " "
39 ^b	III	19	Duci Mediolani " " 28	" " " "
40 ^a	III	20	Duci Urbini " " 28	" " " "
40 ^b	III	21	Imperatori " " 28	" " " "
42 ^a	III	22	Petro Bibienæ Venet. nuntio " Ultima Junii	" " " "
42 ^a	III	23	Maxim. duci Mediolani 1513 Juillet 3	" " " "
42 ^b	III	24	Ioach. march. Brandeb. " " 3	" " " "
42 ^b	—	—	Depositario B. M. de Laureto. " " 5 (Ordre d'aller à Rome tout de suite. En marge, de la main du feuillet 8, la remarque : in Add. ch. 1.)	Manque.
43 ^a	III	25	Max. Mariæ duci Mediol. 1513 Juillet 7	Ten. par. forme diff.
43 ^a	III	26	Franc. Mariæ duci Urbini " " 8	" " " "
43 ^b	III	27	Commissario Bonon. " " 9	" " " "
43 ^b	III	28	Max. Mariæ d. Mediol. " " 9	" " " "
44 ^a	—	—	Max. Mariæ d. Mediol. " " 11	Manque.
44 ^b	III	29	Altosaxo exercitus Elvet. cap ^{no} " " 12	Ten. par. forme diff.
45 ^a	III	30	Anselmo Crafel ¹ acolyto " " 12	" " " "
45 ^a	—	—	Episc. Vernlauo apud Helve- tios nuntio " " 13	Manque.
45 ^b	—	—	Helvetiis " " 13	"
45 ^b	IV	1	Helvetiis eccl. lib. defens. " " 14	Ten. par. forme diff.
46 ^b	—	—	Depositario eccl. S. Mariæ de Laureto " " 16 (Venir tout de suite. En marge, de la main mentionnée plus haut : in Add. ch. 1.)	Manque.
46 ^b	—	—	Gubern. et Communitati civit. Arimiu. 1513 Juillet 16 (Compter tout de suite au châtelain du bourg les sommes dues.)	"
47 ^a	IV	2	Max. Mariæ D. Mediol. 1513 Juillet 17	Ten. par. forme diff.
47 ^b	IV	3	Lucretiæ d. Ferrariæ " " 18	" " " "
48 ^a	—	—	Laurentio Malvitio Bonon. " " 22 (Venir tout de suite.)	Manque.
48 ^a	IV	4	Herculi Marescotto Bonon. 1513 Juillet 22	Ten. par. forme diff.
48 ^b	IV	6	Gub. et 30 viris civ. Bonon. " " 23	" " " "
49 ^a	IV	7	Max. Mariæ duci Mediol. " " 24	" " " "
49 ^b	IV	5	Marco Aut. Columnæ " " 23	" " " "

(1) Dans l'imprimé : Crafefio (Grafevio).

CODEX P. 180			ADRESSE ET DATE DANS CODEX		COMPARAISON avec l'imprimé . Petri Bembi epistolæ. Aug. Basileæ 1539,
fol.	lib.	epist.	P. 180		
50 ^a	IV	8	Marco Musuro Cretensi	1513 Août 6	T en . par . forme diff.
50 ^a	IV	9	Castellano Veruculi	" " 11	" " " "
50 ^b	IV	10	Imperatori	" " 13	" " " "
51 ^a	IV	11	Angelo Cospo	" " 15	" " " "
51 ^a	IV	12	Herculi Marescotto	" " 15	" " " "
51 ^a	IV	13	Laurent. Malvino	" " 15	" " " "
51 ^b	IV	14	Annib. Bentivolo	" " 29	" " " "
51 ^b	IV	15	Gubern. Perusæ	" " 29	" " " "
52 ^a	IV	16	Malatestæ Balioni	" " 29	" " " "
53 ^a	IV	17	Malatestæ Balioni	1513 Penultima Août	" " " "
53 ^b	IV	18	Gubern. Forilivii	1513 Ultima Août	" " " "
53 ^b	IV	19	Vicancellario	1513 Sept. 4	" " " "
54 ^a	IV	24	Ioanni Saxatello (seitwärts : Regi Ungariæ de Turcis).	" " 16	" " " "
54 ^a	IV	23	Ant. abatti S. Bertini	" " 9	" " " "
54 ^b	IV	25	Card. Mantuano	" " 10	" " " "
55 ^a	V	7	Regi cath. de creatione card.	" " 8	" " " "
56 ^a	V	8	Octav. Fregosio duci Ianuæ	" " 25	" " " "
56 ^b	—	—	Ursino de Ursinis	" " 23	Manque.
(Venir de suite).					
56 ^b	V	9	Gub. Bonon. Le (lacune)	Sept. 1513	T en . par . forme diff.
57 ^a	V	10	Card. Grimano	Sans date	" " " "
57 ^a	IV	20	Gub. Rhegii et Parmæ	1513 Sept. 5	" " " "
57 ^b	IV	21	Gub. Rhegii	" " 12	" " " "
57 ^b	V	2	Marchioni Mantuæ	" " 17	" " " "
58 ^a	V	4	Duci Mediol.	" " 17	" " " "
58 ^b	V	3	Card. Gonzagæ	" " 17	" " " "
58 ^b	V	5	Gub. Rhegii	" " 11	" " " "
59 ^a	V	6	Comiti Ioan. Boiardo	" " 19	" " " "
59 ^a	V	1	Card. S. P. ad vincula	" " 21	" " " "
59 ^b	—	—	Episc. Pistoriensi	" " 2.	Manque.
(Ordre de delivrer Ludwig Zandorus.) (En marge, de la main plus haut mentionnée in addit. ch. 2.)					
60 ^a	V	11	Petro Biblienæ	1513 Oct. 2	T en . par . forme diff.
60 ^b	V	23	Helvetiis	Sans date	" " " "
60 ^b	V	24	Viceregi Neapol.	1513 Oct. 2	" " " "
61 ^b	V	13	Comunitati Ravennæ	" " 2	" " " "
61 ^b	—	—	Gubern. Spoleti	Nov. 6	Manque.
61 ^b	—	—	Mutio Columnæ	Oct. 15	"
(En marge : in addit. ch. 2.)					
62 ^a	—	—	Viceregi Neapol.	1513 Oct. 12	"
62 ^b	V	21	Card. Sedun.	" " 27	T en . par . forme diff.
63 ^a	V	22	Laurentio Medici	" " 17	" " " "
63 ^a	—	—	Card. Bonon.	" " 24	Manque.
63 ^b	—	—	Hieronymo Casio	" " 5	"
64 ^a	V	16	Duci Venet.	" " 10	T en . par . forme diff.
64 ^a	V	17	Duci Genæ	" " 9	" " " "
64 ^b	V	14	Gub. Bonon.	" " 3	" " " "

CODEX P. 130			ADRESSE ET DATE DANS CODEX P. 130	COMPARAISON avec l'imprimé : Petri Bembi epistolæ. Ausg. Basilcz 1539.
fol.	lib.	epist.		
64 ^b	V	15	Card. de Grassis 1513 Oct. 3	Ten. par. forme diff.
64 ^b	—	—	Card. Bonon. " " 18	Manque.
(En marge : in addit. ch. 3.)				
65 ^a	V	12	Card. de Grassis 1513 Oct. 3	Ten. par. forme diff.
65 ^a	—	—	Gub. Bonon. " " 28	Manque.
65 ^b	V	18	Card. Grimani Sans date.	Ten. par. forme diff.
65 ^b	V	19	Regi Anglie 1513 Oct. 11	" " " "
67 ^a	V	25	Gubern. Bonon. " " 28	" " " "
67 ^a	V	20	Electo Feltr. et Paulo Su- montio " " 20	" " " "
67 ^b	V	26	Duci Mediol. " " 27	" " " "
67 ^b	V	27	Viceregub. Placentiæ et Paulo Sumontio 1513 Nov. 28	" " " "
68 ^a	V	28	Viceregi Neapol. " " 3	" " " "
68 ^b	V	29	Duci Urbini " " 3	" " " "
68 ^b	—	—	Card. Bonon. " Oct. 4	Manque.
68 ^b	—	—	Gub. Bonon. " " 4	"
69 ^a	V	30	Duci Iannæ " Nov. 5	Ten. par. forme diff.
69 ^a	V	31	Gub. Parmæ " " 5	" " " "
69 ^b	V	32	Card. Gurcensi " " 5	" " " "
69 ^b	V	33	Nursinis " " 6	" " " "
69 ^b	—	—	Thomæ Campegio Placent. gubern. et Ludov. Castro- caro commissario " " 5	Manque.
(En marge : in add. ch. 3.)				
70 ^a	V	34	Fabritio et M. Aut. Columnæ 1513 Nov. 6	Ten. par. forme diff.
70 ^a	V	35	March. Pescaræ " " 6	" " " "
70 ^b	V	36	March. Mantuæ " " 10	" " " "
70 ^b	VI	2	Ducissæ Ferrariæ " " 20	" " " "
71 ^b	VI	3	Duci Mediol. " " 20	" " " "
72 ^a	VI	1	Duci Ferraræ " " 20	" " " "
72 ^b	VI	4	March. Montisferrati " " 20	" " " "
73 ^a	VI	5	Rhegii gubernat. (Lacune) Nov. 1513	" " " "
73 ^b	VI	6	Com. Ioanni Petro de Nuvo- lara 1513 Nov. 24	" " " "
73 ^b	VI	7	Gub. Bonon. " " 24	" " " "
74 ^a	VI	8	Card. Bonon. " " 24	" " " "
74 ^a	VI	9	Viceregi Neapol. " " 25	" " " "
75 ^a	—	—	10 viris Bonon. " " 25	Manque.
75 ^a	VI	10	Ep. Cerviensis Cesenæ gub. " " 29	Ten. par. forme diff.
75 ^b	VI	11	Duci Urbini " " 29	" " " "
75 ^b	VI	12	Helvetiis apud Genuam " " 30	" " " "
76 ^a	—	—	Duci Ferrariæ " Déc. 1	Manque.
76 ^a	VI	13	Pontiscurvi officialibus " " 2	Ten. par. forme diff.
76 ^a	VI	14	Card. de Grassis " " 5	" " " "
77 ^a	VI	15	March. Montisf. " " 22	" " " "
77 ^b	VI	16	Regi catholico " " 24	" " " "
77 ^b	VI	18	Archiep. Salernit. " " 28	" " " "

CODEX P 180			ADRESSE ET DATE DANS CODEX		COMPARAISON
fol.	lib.	epist.	P. 180		avec l'imprimé : Petri Bembi epistola, Aug. Basileæ 1539.
78 ^a	VI	17	Nuntio in Hispaniis	1513 Dec. 24	Ten. par. forme diff.
78 ^a	VI	19	Gubern. Bonon.	" " 29	" " " "
78 ^b	VI	20	Duci Ianuæ	1514 Jan. 1	" " " "
78 ^b	VI	21	P. Bibienæ nuntio	" " 4	" " " "
79 ^a	VI	26	Electo Feltrensi	" " 7	" " " "
79 ^a	VI	27	Imperatori	" " 7	" " " "
(Au lieu de Antonius Cominatus in Cod. P. 180 Ant. Ruvere.)					
79 ^b	VI	29	Ant. Guiti de la Volta	1514 Jan. 8	Ten. par. forme diff.
80 ^a	VI	28	Gubern. Bonon.	" " 8	" " " "
80 ^a	VI	30	Barthol. Alviano	" " 9	" " " "
80 ^b	VI	31	Viceregi Neapol.	" " 10	" " " "
81 ^a	VI	32	Marchioni Brandeb.	" " 10	" " " "
81 ^a	—	—	Petro Bibienæ	" " 13	Manque.
(En marge : in add. ch. 3.)					
81 ^b	VI	33	Locumten. Neapol.	1514 Jan. 13	Ten. par. forme diff.
82 ^a	VI	34	Gub. Parmæ et Rhegii	" " 16	" " " "
82 ^a	VI	35	Duci Mediol.	" " 22	" " " "
82 ^b	VI	36	Sesse Gubernatori	" " 25	" " " "
83 ^a	VI	37	Ep. Verulano	" " 27	" " " "
83 ^a	VI	38	Uni ex primatibus Helvet.	" " 27	" " " "
83 ^b	VII	1	Regi Franciæ	" " 30	" " " "
84 ^a	VII	2	Filiæ regis Franc.	" " 30	" " " "
84 ^b	VII	3	Cantono Brensellæ [sic] Helv.	1514 Ultima Ian.	" " " "
85 ^a	VII	4	Viceregi Neapol.	1514 Ultima Ian.	" " " "
85 ^b	—	—	Viceregi Neapol.	1514 Fevr. 1	Manque.
86 ^a	—	—	Burghesio	" " 3	" " " "
86 ^a	VII	5	Viceregi Neapolis	" " 5	Ten. par. forme diff.
86 ^b	VII	6	Magno Magistro Rhodi	" " 6	" " " "
87 ^b	VII	7	Magno Magistro Rhodi	" " 7	" " " "
87 ^b	VII	8	Gub. Bonon.	" " 7	" " " "
88 ^a	VII	9	Gub. Bonon.	" " 7	" " " "
89 ^a	VII	11	Locumten. mag. Rhodi in regno Neap.	" " 6	" " " "
89 ^a	VII	10	Card. Bonon.	" " 7	" " " "
90 ^a	VII	12	Petro Remiræ Sinnessæ gub.	" " 8	" " " "
90 ^b	VII	13	Duci Mediolani	" " 14	" " " "
90 ^b	VII	14	Imperatori	" " 15	" " " "
91 ^a	VII	15	Electo Feltrensi nuntio	" " 15	" " " "
91 ^a	VII	16	Regi catholico	" " 15	" " " "
91 ^b	VII	17	Duci Venet.	" " 15	" " " "
92 ^a	VII	18	Ep. Forosempron.	" " 16	" " " "
92 ^a	—	—	Duci Venet.	" " 20	Manque.
92 ^b	VII	20	Andrææ de Burgo	" " 24	Ten. par. forme diff.
92 ^b	VII	19	Duci Mediolani	" " 24	" " " "
93 ^a	VII	21	Burghesio Petrucio	1514 Mars 7	" " " "
93 ^a	VII	22	Viceregi Neapol.	" " 14	" " " "

CODEX P. 180			ADRESSE ET DATE DANS CODEX P. 180	COMPARAISON avec l'imprimé : Petri Bembi epistolæ, Aug. Basileæ 1539
fol.	lib.	epist.		
93 ^b	VII	23	Balthasari Castilionio 1514 Mars 11	Ten. par. forme diff.
94 ^a	VII	24	Gubern. Parmæ " " 13	" " " "
94 ^b	VII	25	Galeatio Pallavicino " " 13	" " " "
95 ^a	VII	26	Fendat. Parmens. " " 13	" " " "
95 ^a	VII	28	Duci Mediol. " " 14	" " " "
95 ^b	VII	27	Troilo Rubeo " " 14	" " " "
96 ^a	VII	29	Com. Ioan. Petro Gonzagæ " " 17	" " " "
96 ^b	VII	31	Ioan. Saxatello " " 18	" " " "
96 ^b	VII	30	Vicegub. Placent. " " 18	" " " "
96 ^b	—	—	Galeatio Pallavicino " " 18	Manque.
97 ^a	VIII	1	Duci Urbini 1513 (sic; réelement écrit pour 1514) " " 4	Ten. par. forme diff.
98 ^a	VIII	2	Priori Barlettæ " " 24	" " " "
98 ^a	VIII	3	Ioan. Paulo Balioni " " 26	" " " "
98 ^b	VIII	4	Iacobo ab armis " " 27	" " " "
98 ^b	VIII	5	Gub. et commun. Asculi " " 28	" " " "
99 ^a	VIII	6	Magno Rhodi Mag. " Avril 1	" " " "
99 ^b	VIII	7	Priori Lombardæ " " 1	" " " "
100 ^a	—	—	Franc. Dño Engolismen. " " 4	Manque.
100 ^b	VIII	8	Gub Rhegii 1514 Avril 2 (ou 11)	Ten. par. forme diff.
100 ^b	VIII	9	Card. Sedunen. 1514 Avril 18	" " " "
101 ^a	VIII	10	Paulo Victorio " " 22	" " " "
101 ^b	VIII	11	Ugoni Pepulo " " 23	" " " "
102 ^a	VIII	12	Guido Rangono " " 23	" " " "
102 ^b	VIII	13	Duci Mediol. " " 23	" " " "
103 ^a	VIII	14	Regi catholico " " 28	" " " "
104 ^a	VIII	15	Duci Venet. " Mai 1	" " " "
104 ^b	VIII	16	Gub. Arimini " " 7	" " " "
104 ^b	VIII	17 ¹	Gub. eccl. Lauret. " Juin 12	Manque.
105 ^a	—	—	Recanatensibus " " 16	Ten. par. forme diff.
105 ^b	VIII	18	Imperatori " " 16	" " " "
105 ^b	—	—	Nicolao Scotto " " 18	Manque.
106 ^a	VIII	19	Ioanni de Luna " " 20	Ten. par. forme diff.
106 ^b	VIII	24	Duci Sabaudie " " 21	" " " "
107 ^a	VIII	25	Comiti Gebennensi " " 12	" " " "
107 ^a	VIII	26	Balie Senensium " " 24	" " " "
107 ^b	VIII	28	Reip. Florent. " " 24	" " " "
107 ^b	VIII	27	Pindaro Santesio " " 24	" " " "
108 ^a	VIII	29	Regi Hungarie " " 27	" " " "
108 ^b	VIII	30	Gub Parmæ " " 26	" " " "
108 ^b	VIII	32	Electo Feltr. " Juillet 8	" " " "
109 ^a	—	—	Card. Gurgensi " " 8	Manque.
109 ^a	—	—	Vito Trusto " " 8	" " " "
109 ^b	IX	1	Comiti Fed. Lando " " 15	Ten. par. forme diff.
110 ^a	IX	2	Cap. et can. eccl. Veron. " " 17	" " " "
110 ^a	IX	4	Livonia Magistro " " 17	" " " "

(1) Sic.

(2) VIII 17.

CODEX P. 130			ADRESSE ET DATE DANS CODEX P. 130	COMPARAISON avec l'imprimé : Petri Bembi epistole, Aug. Basileæ 1539
fol.	lib.	epist.		
111 ^a	IX	5	Ant. Mariæ Pallavicino 1514 Juillet 19	Ten. par. forme diff.
111 ^b	IX	6	Duci Mediol. » » 19	» » » »
111 ^b	—	—	Duci Sabaudia » » 18	Manque.
112 ^a	—	—	Marchioni Mantuæ » » 20	»
112 ^a	—	—	Alex. Gablonete archid. Man- tuan. » » 20	»
112 ^a	IX	7	Lu.lov. Tornabonæ » » 23	Ten. par. forme diff.
112 ^b	IX	8	Ariminens. » » 24	» » » »
112 ^b	IX	11	Galeatio et Ant. M. Pallav. » » 26	» » » »
113 ^a	IX	9	Com. Petro Mariæ Scotto » » 27	» » » »
113 ^b	IX	10	Plac gub. » » 27	» » » »
114 ^a	IX	12	Philippo Capello etc. » » 28	» » » »
114 ^b	IX	13	Raphaelo pictori » Août 1	» » » »
115 ^a	—	—	Iuliano de S ^{to} Gallo » » 1	Manque.
115 ^a	—	—	Iocundo architecto » » 1	»
115 ^b	—	—	Gub. Bononia » » 5	»
115 ^b	—	—	Card. S ^{ti} Georgii camerario » » 6	»
116 ^a	IX	14	Legato Avinion. » » 7	Ten. par. forme diff.
116 ^a	—	—	Ant. Mariæ Pallavicino » » 7	Manque.
116 ^b	—	—	Ant. de Burgo iuris utr. doct. » » 7	»
116 ^b	IX	15	Regi Angliæ » » 8	Ten. par. forme diff.
117 ^a	IX	16	Laurent. Medici » » 10	» » » »
117 ^a	IX	17	Io et Gentili Saxat[ellis] » » 12	» » » »
117 ^b	IX	19	XL viris Bonon. » » 12	» » » »
118 ^a	IX	18	Duci Ferrariæ » » 12	» » » »
118 ^b	IX	20	Magno Rhodi Mag. » » 19	» » » »
119 ^a	IX	21	Laurent. Medici » » 22	» » » »
119 ^b	IX	22	Marchioni Mantuæ » » 30	» » » »
119 ^b	—	—	Alex. archidiacono Mantuano » » 30	Manque.
120 ^a	IX	24	Duci Urbiui » » 30	Ten. par. forme diff.
120 ^a	IX	23	Card. Senensi 1514 Aug. Ultima	» » » »
120 ^b	IX	25	Nuntiis in Hisp. 1514 Sept. 2	» » » »
120 ^b	—	—	Duci Venet. » » 3	Manque.
121 ^a	IX	26	Regi cath ^o » » 4	Ten. par. forme diff.
121 ^b	IX	27	Duci Venet. » » 7	» » » »
122 ^a	IX	28	Duci Ferrariæ » » 8	» » » »
122 ^a	IX	29	Regi Franciæ » » 15	» » » »
122 ^b	IX	30	Regi christian. » » 19	» » » »
123 ^a	IX	32	Firmania » » 19	» » » »
123 ^b	—	—	Leon. Bonifidei mag. hosp. S. M. Novæ Florentiæ » » 19	Manque.
123 ^b	IX	33	Helvetiis » » 20	Ten. par. forme diff.
124 ^a	IX	31	P. Navarræ » » 26	» » » »
124 ^a	IX	35	Card. Sedunensi » » 26	» » » »
124 ^b	IX	33 ¹	Helvetiis » » 26	» » » »
124 ^b	IX	36	Duci Ferrariæ » » 28	» » » »
125 ^a	IX	37	S. Ferrerio generali Sabaudia » » 28	» » » »

(1) Sic.

CODEX P. 130			ADRESSE ET DATE DANS CODEX		COMPARAISON
fol.	lib.	epist.	P. 130		avec l'imprimé : Petri Bembi epistolæ, Ausg. Basileæ 1689.
125 ^a	IX	38	Card. Albreto	1514 Sept. 28	Ten. par. forme diff.
125 ^a	IX	39	Iano Parrhasio	» » 28	» » » »
125 ^b	IX	40	Cap. Treremium	» » 30	» » » »
125 ^b	IX	42	Duci Ianuæ et archiep. Sa- lernit.	1514 Oct. 4	» » » »
126 ^a	—	—	Marchionissæ Mantuæ	» » 9	Manque.
126 ^a	—	—	Duci Sabaudia	» » 12	»
126 ^b	IX	43	Regi christ ^{mo}	» » 12	Ten. par. forme diff.
127 ^a	IX	44	Duci Urbini	» » 13	» » » »
127 ^a	—	—	Marchionissæ Mantuæ	» » 14	Manque.
127 ^b	X	1	Io. Neroni comm ^{rio} nostro	» » 7	Ten. par. forme diff.
128 ^b	X	2	Ep ^o Tricaricen.	» » 24	» » » »
129 ^a	X	8	Sebast. Ferrerio	1514 Nov. 3	» » » »
129 ^a	X	9	Franc. Gherino civi Flor.	» » 4	» » » »
129 ^b	X	10	Bartol. Liviano	» » 8	» » » »
129 ^b	—	—	Card. S. Vitalis	» » 14	Manque.
130 ^a	—	—	Domino Longæ Villæ	» » 15	»
130 ^a	—	—	Ep ^o Forosempronienzi	» » 20	»
130 ^b	X	12	Duci Mediol.	» » 22	Ten. par. forme diff.
131 ^a	X	13	Duci et Antianis Genuæ	1515 Jan. 7	» » » »
131 ^b	—	—	Philippo Comiti Gebennen.	» » 9	Manque.
131 ^b	—	—	Philiberte de Sabaudia	» » 9	»
132 ^a	—	—	Ep ^o Verulano	» » 11	»
132 ^a	—	—	Duci et Antiapis Genuæ	» » 12	»
132 ^b	—	—	Vicereginæ Neapolit.	» » 12	»
132 ^b	X	14	Helvetiis	» » 27	Ten. par. forme diff.
133 ^b	X	15	Regi christ ^{mo}	1515 Fevr. 13	» » » »
134 ^b	X	16	Ducissæ Engolismensi	» » 14	» » » »
135 ^a	—	—	Notho Sabaudia	» » 14	Manque.
135 ^a	X	17	Card. Sedunensi	» » 15	Ten. par. forme diff.
135 ^b	X	18	Gubern. Parmæ	» » 16	» » » »
136 ^a	X	19	Ioan. Iordano Ursino	» » 17	» » » »
136 ^a	—	—	Asculanis	» » 19	Manque.
136 ^b	X	20	Laur. Tuccio civi Flor.	1515 Ultima Febr.	Ten. par. forme diff.
137 ^a	—	—	Page blanche.	—	—
137 ^b	—	—	—	—	—
138 ^a	—	—	Duci Sabaudia	1515 Mars 20	Manque.
138 ^a	X	27	Nicol. Leonicensi	1515 Ultima Martii	Ten. par. forme diff.
138 ^b	—	—	Card. Mantuano	1515 Avr. 2	Manque.
138 ^b	X	28	Duci Venet.	» » 4	Ten. par. forme diff.
139 ^a	—	—	Duci Mediol.	» » 25	Manque.
139 ^b	X	29	Duci Mediol.	» » 19	Ten. par. forme diff.
140 ^a	—	—	Hieronymo Morono	» » 19	Manque.
140 ^b	X	30	Philippo Gualterotto	» Mai 1	Ten. par. forme diff.
140 ^b	X	31	Latino Iuvenali	» » 17	» » » »
141 ^a	—	—	Duci Mediol.	» » 17	Manque.
141 ^b	—	—	Ducibus Helvet. in Italia	» » 17	»
141 ^b	—	—	Helvetiis XIII Cantonum	» » 17	»
142 ^a	—	—	Card. Sedunensi	» » 17	»

CODEX P. 130			ADRESSE ET DATE DANS CODEX P. 130	COMPARAISON avec l'imprimé : Petri Bembi epistolæ, Augs. Basileæ 1589.
fol.	lib.	epist.		
142 ^b	—	—	Diego de Aquila o ^{ti} Hisp. Mediol. 1515 Mai 17	Manque.
142 ^b	X	32	Duci Genuæ et archiep. Sa- lernit. " " 17	Ten. par. forme diff.
143 ^a	—	—	Antianis Genuæ " " 17	Manque.
143 ^b	X	33	Viceregi Neapoli " " 22	Ten. par. forme diff.
143 ^b	X	34	Magistro Rhodi " " 30	" " " "
144 ^a	X	36	Ioh. Blassiæ tirem. prefecto " " 30	" " " "
144 ^a	X	35	Archiep. Salernit. et duci Genuæ " " 30	" " " "
144 ^b	X	37	Sigism. Trotto " Juin 8	" " " "
144 ^b	X	38	Domini Florent. " " 17	" " " "
145 ^a	X	39	Laur. Medici " " 19	" " " "
145 ^b	X	40	Lud. Ariosto " " 20	" " " "
145 ^b	X	41	Duci Urbini " " 22	" " " "
146 ^a	X	42	Antonio S. Crucis " " 22	" " " "
146 ^a	X	43	Dom. Plumbini " " 21	" " " "
146 ^b	X	44	Card. S. Mariæ in Porticu " Juillet 1	" " " "
147 ^a	X	45	Duci Venet. " " 5	" " " "
147 ^b	X	46	Raff. ep. Grosset. [præf.] S. Angeli " " 19	" " " "
147 ^b	—	—	Gubern. Placentiæ " Août 3	Manque.
148 ^a	X	47	Viceregi Neap. " " 7	Ten. par. forme diff.
148 ^a	X	48	Regi christ ^{no} " " 7	" " " "
148 ^b	X	41	Duci Urbini " " 9	" " " "
149 ^a	—	—	Ioanni Paulo Balioni " " 16	Manque.
149 ^a	X	50	Vicereg. Umbriæ " " 16	Ten. par. forme diff.
149 ^a	X	51	Raphaello Urbinati " " 27	" " " "
150 ^a	X	52	Regi cath. " " 28	" " " "
150 ^a	—	—	Ep ^o Malancitano " " 28	Manque.
150 ^b	X	53	Helvetiis " " 30	Ten. par. forme diff.
151 ^a	—	—	Card. Sedunensi " " 30	Manque.
151 ^b	X	54	Florentinis " " 30	Ten. par. forme diff.
151 ^b	X	55	Henrico com. Nolæ " " ...	" " " "
152 ^a	X	56	Helvetiis " " ...	" " " "
Ces points sont dans le Codex.				
152 ^b	X	57	Vincentio Granatæ 1515 Ultima Aug.	" " " "
152 ^b	X	58	Ragusinis 1515 Sept. 2	" " " "
153 ^a	—	—	Magno cancellario 1515 Ultima Sept.	Manque.
153 ^a	—	—	Imperatori Sans date.	"
(Lettre de créance pour Egidius ord. Aug. eremit.)				
153 ^b	XI	14	Card. Gurgensi Sans date.	Ten. par. forme diff.
153 ^b	XI	5	Regi christ ^{no} 1515 Oct. 4	" " " "
154 ^a	XI	6	Marco Ant. Columnæ " " 5	" " " "
154 ^b	XI	7	Gubern. Spoleti " " 19	" " " "
155 ^a	XI	8	Viceregi Neapol. " " 19	" " " "
155 ^b	XI	9	Cardinalibus singulatim " " 22	" " " "
155 ^b	XI	10	Regi Franciæ " Déc. 2	" " " "

CODEX P. 130			ADRESSE ET DATE DANS CODEX		COMPARAISON avec l'imprimé : Petri Bembi epistolæ, Augs. Basileæ 1539.
fol.	lib.	epist.	P. 130		
156 ^a	XI	12	Aloisîæ Dom. Engolismensi	1515 Déc. 11	Ten. par. forme diff.
157 ^a	—	—	Archiep. Genuensi	» » 13	Manque.
157 ^a	XI	15	Vinc. Martines præfecto	» » 15	Ten. par. forme diff.
157 ^b	XI	16	Lud. com. S. Bonifacii	» » 15	» » » »
157 ^b	—	—	Regi Francorum	» » 16	Manque.
158 ^a	—	—	Ep ^o del Furno	» » 23	»
(Remarque en marge : in add. ch. 5.)					
158 ^a	XI	18	Dom. Ligæ Grisonorum	1515 Déc. 28	Ten. par. forme diff.
159 ^a	XI	19	Regi Franc.	1516 Jan. 3	» » » »
159 ^a	—	—	Ep ^o Tricaricensi nuntio	» » 3	Manque.
159 ^b	XI	20	Vicel. Viterbii	» » 14	Ten. par. forme diff.
160 ^a	XI	21	Duci Ferraræ	» » 27	» » » »
160 ^a	XI	22	Nuntio in Hispania	» » 29	» » » »
160 ^a	XI	23	Ant. abbati S. Bertini	1516 Fevr. 1	» » » »
160 ^b	XI	26	Carolo regi Hispaniæ	» » 12	» » » »
161 ^a	XI	27	Ep ^o Vesprimiensi	» » 16	» » » »
162 ^a	XI	29	Card. Sedunensi	» » 17	» » » »
163 ^a	XI	28	Helvetiis	» » 17	» » » »
164 ^a	XI	32	March. Mantuæ	» » 18	» » » »
164 ^b	—	—	Mediol. gubern.	» » 18	Manque.
165 ^a	—	—	Ioan. Iacob. Trivultio	» » 18	»
165 ^a	XI	30	Io. F. Pico Mirand. com.	» » 18	Ten. par. forme diff.
165 ^b	XI	31	F. Picæ Concordiæ comitiæ	» » 18	» » » »
166 ^a	XI	34	Nuntio apud Helv. ep. Verul	» » 18	» » » »
167 ^a			Page blanche.		
167 ^b			—		
168 ^a	XI	35	Ducissæ Bari	1517 [sic] Mars 10	» » » »
Dans l'imprimé anno ter- tio, dans le manuscrit anno quarto.					
168 ^a	XI	36	Dom. de Lutrech	» » 10	Ten. par. forme diff.
168 ^b	XI	37	Dom. de Lutrech	» » 10	» » » »
169 ^a	XI	38	Ioæ. Paul. Balioni	» » 9	» » » »
169 ^a	XII	3	Lud. regi Ung. puero	» Avril 3	» » » »
170 ^a	XII	2	Orator. Helv.	» » 3	» » » »
170 ^b	XII	4	Ad primates Ung. sepa- ratim	» » 4	» » » »
171 ^a	XII	5	Cardin. Strigon.	» » 5	» » » »
172 ^b	XII	6	Carolo regi Hisp.	1516 » 7	» » » »
173 ^a	XII	7	Sig. regi Pol.	» » 2	» » » »
173 ^b	XII	9	Falisciis	» » 26	» » » »
174 ^a	XII	8	Viterbiensib.	» » 26	» » » »
174 ^b	XII	10	Cornetanis	» » 26	» » » »
174 ^b	XII	11	Viceleg. Viterbii	» » 26	» » » »
175 ^a	XII	12	Archiep. Salernit.	» Mai 5	» » » »
175 ^b	XII	13	Ianuæ gub.	» » 5	» » » »
176 ^a	XII	14	Abbati S. Bertini	» » 10	» » » »
176 ^b	XII	15	Prosp. Columnæ	» » 13	» » » »
176 ^b	XII	16	Regi Hisp.	» » 16	» » » »

CODEX P. 130			ADRESSE ET DATE DANS CODEX P. 130	COMPARAISON avec l'imprimé : Petri Bembi epistolæ, Aug. Basileæ 1539.	
fol.	lib.	epist.			
177 ^b	XII	17	Laur. Medici	1516 Mai 16	T en par. forme diff.
177 ^b	XII	18	Io. Paul. Balioni et Sipicciani dominis	" " 16	" " " "
178 ^a	XII	19	Electo Feltrensi	" " 18	" " " "
178 ^b	XII	20	Comest. Franciæ Borboni duci	" " 20	" " " "
179 ^a	XII	21	Regi Francor.	" " 20	" " " "
179 ^b	XII	22	Duci Borboni	" " 21	" " " "
180 ^a	—	—	Duci Ferrariæ	" " 21	Manque.
180 ^a	XII	23	Ep ^o Vesprimiensi	" " 25	T en par. forme diff.
180 ^b	—	—	Gub. et Antianis et balia Ianuæ	1516 Ul. tima Maii	Manque.
180 ^b	XII	25	Imperat.	1516 Juin 1,	T en par. forme diff.
181 ^a	XII	26	Urbinatib.	" " 1	" " " "
181 ^b	XII	27	Genuensibus	" " 8	" " " "
182 ^a	—	—	Antonio Blassiæ	" " 20	Manque.
182 ^b	XII	29	Agnesinæ Columnæ	" " 21	T en par. forme diff.
182 ^b	XIII	2	Homin S. Martini	" " 24	" " " "
183 ^a	XIII	3	Pet. Io. capitaneo	" " 25	" " " "
183 ^b	—	—	Duci Albanæ	" Inuii ...	Manque.
184 ^a	XIII	4	Philib. de Sabaudia	" Juin 30	T en par. forme diff.
184 ^a	XIII	5	Duci Sabaudiæ	" " 30	" " " "
184 ^b	XIII	6	Regi christ ^{no}	" " 12	" " " "
185 ^a	XIII	7	Gub. et antianis Ianuæ	" Juil 3	" " " "
185 ^b	XIII	8	Eugubinis	" " 10	" " " "
185 ^b	XIII	9	Matheo Strozæ	" " 10	" " " "
186 ^a	XIII	10	Card. S. Mariæ in Porticu	" " 13	" " " "
186 ^a	—	—	Senensibus	" " 23	Manque.
186 ^b	—	—	Card. Cibo	" Août 5	" " " "
186 ^b	XIII	11	Duci Gravinæ	" " 12	T en par. forme diff.
187 ^a	XIII	12	Magno mag. Rhodi	" " 22	" " " "
188 ^a	XIII	13	Regi Francor.	" " 24	" " " "
188 ^a	XIII	14	Ep ^o Tricaric.	" " 24	" " " "
188 ^b	XIII	17	Regi Franc.	" " 27	" " " "
189 ^a	XIII	18	Duci Venet.	" Sept. 12	" " " "
189 ^a	XIII	19	Archiep. Salernit.	" " 23	" " " "
189 ^b	XIII	20	Regi Franc.	" " 29	" " " "
189 ^b	XIII	21	Melchiori, secret. Card. Sedun.,	1516 Ul. tima Sept.	" " " "
190 ^a	XIII	22	Regi Franc.	1516 Oct. 3	" " " "
190 ^a	—	—	Reatinis	" " 4	Manque.
190 ^b	XIII	23	Petro Navarræ	" " 5	T en par. forme diff.
190 ^b	—	—	March' Mantuæ	" " 8	Manque.
191 ^a	XIII	24	Guil. Gallo medico	1516 Septembre 8	T en par. forme diff.
191 ^a	—	—	Regi Hispan.	" " 12	Manque.
191 ^b	—	—	Domino de Ceures	" " 13	" " " "
192 ^a	—	—	Domino de Lutrech	" " 14	" " " "
192 ^b	XIII	25	Domino de Lutrech	" " 15	T en par. forme diff.
193 ^a	XIII	26	Raphaeli Medici	" " 22	" " " "
193 ^a	XIII	27	Regi Castellæ	" " 22	" " " "

CODEX P. 130			ADRESSE ET DATE DANS CODEX		COMPARAISON
fol.	lib.	epist.	P. 130		avec l'imprimé : Petri Bembi epistolæ, Aug. Basileæ 1539
193 ^b	—	—	Bapt. Sabello	1516 September 24	Manque.
194 ^a	XIII	28	Communitati Brixelli	» » 19	Ten. par. forme diff.
194 ^b	XIII	29	Card. Toletano	» November 2	» » » »
195 ^a	XIII	30	Lud. Firmano et Hier. Brancadoriæ	» » 3	» » » »
195 ^b	XIII	31	Pallavicino de Pallavicinis	» December 1	» » » »
195 ^b	XIII	33	Fucarîs mercatoribus Gernanis	» » 12	» » » »
196 ^a	XIII	35	Dom. de Lutrech	» » 23	» » » »
196 ^b	XIII	36	Ragusinis	1517 Janvier 3,	» » » »
196 ^b	—	—	Domino de Lutrech	» » 16	Manque.
197 ^a	XIII	37	Ioa. Georgio Trissino	» » 17	Ten. par. forme diff.
197 ^a	—	—	Domino de Lutrech	» » 18	Manque.
197 ^b	—	—	Fp ^o Siracusano	» » 18	»
197 ^b	XIV	3	Capitaneis Hispan.	» » 19	Ten. par. forme diff.
198 ^a	—	—	Domino de Ceures	» » 20	Manque.
198 ^b	XIV	4	Ep ^o Pacensi	» » 20	Ten. par. forme diff.
198 ^b	XIV	5	March. Mantuæ	» » 21	» » » »
199 ^a	XIV	6	VIII viris Practicæ Florent.	» » 21	» » » »
199 ^b	—	—	Duci Ferrariæ	» » 26	Manque.
200 ^a	XIV	7	Regi Franc.	» » 28	Ten. par. forme diff.
200 ^b	XIV	8	Dom. de Ceures	» » 31	» » » »
201 ^a	—	—	Regi Hispan.	» » 31	Manque.
201 ^b	—	—	Sans suscription, vraisemblablement aussi Regi Hispan.	» » 30	»
202 ^a	XIV	9	Magno Rhodi Magistro Imperatori	1517 Fevrier 2	Ten. par. forme diff.
202 ^b	—	—	Regi Hispan.	» Janvier 2	Manque.
203 ^b	XIV	10	Card. Garensi	» Fevrier 2	Ten. par. forme diff.
204 ^a	XIV	13	Domine Margaritæ de Austria	» » 2	» » » »
205 ^a	—	—	Domino de Ceures	1517 Fevrier 2	Manque.
205 ^b	—	—	Abbatî S. Bertini	» » 2	»
206 ^a	—	—	Electo Feltrensi nuntio	» » 2	»
206 ^b	XIV	14	Regi Hispan.	» » 2	Ten. par. forme diff.
206 ^b	XIV	15	Viceregi Neapol.	» » 15	» » » »
207 ^a	—	—	Viceregi Neapol.	1517 Ultima Februarii	Manque.
207 ^b	—	—	Page blanche.		
208 ^a	XV	3	Ep ^o Dertusensi	1518 [sic] Mars 20, a. V.	Ten. par. forme diff. (1517, a. quinto)
208 ^a	—	—	Alfonso de S. Cruce	1518 (7) » 24, »	Manque.
208 ^b	XV	4	Viceleg. Perusiæ	1517 » 29, »	Ten. par. forme diff.
208 ^b	XV	5	Comiti Potentiæ	» » 30, »	» » » »
209 ^a	XV	8	Regi cathol.	» Avril 3, »	» » » »
209 ^b	XV	12	Latino Iuvenali	» » 17, »	» » » »

(En marge u. ind. ch. 5.)

CODEX P. 130			ADRESSE ET DATE DANS CODEX P. 130	COMPARAISON avec l'imprimé : Petri Bembi epistolæ, Augs Basileæ 1539.
fol.	lib.	epist.		
210 ^a	XV	11	Prosp. Columnæ de Cavis 1517 Avril 26, a. V.	Ten. par. forme diff.
210 ^a	—	—	Viceregi Neapol. » Mai 5, »	Manque.
210 ^b	—	—	Comiti Potentia » » 8, »	»
211 ^a	—	—	Duci Ferrariæ 1518 [sic] » 13, »	»
211 ^a	XV	19	Tudertinis 1517 » 14, »	Ten. par. forme diff.
211 ^b	XV	26	Petro Navarræ » » 27, »	» » » »
212 ^a	XV	27	Regi cathol. » » 31, »	» » » »
212 ^b	—	—	Regi cathol. 1517 Ultima Maii, »	Manque.
213 ^a	—	—	Nuntis apud Helvetios 1517 Juin 1, »	»
213 ^a	XV	28	Prosp. Columnæ de Cavis » » 9, »	Ten. par. forme diff.
213 ^b	—	—	Dominis Ungaris » » 16, »	Manque.
214 ^a	XV	40	Ioan. Iacobo Trivultio » Juillet 1, »	Ten. par. forme diff.
214 ^b	—	—	Magno Rhodi Magistro » » 5, »	Manque.
215 ^a	XV	41	Viceleg. Perusia » » 5, »	Ten. par. forme diff.
215 ^b	—	—	Duci Gravina » » 9, »	Manque.
216 ^a	XV	43	Viceregi Neapol. » » 14, »	Ten. par. forme diff.
216 ^a	XV	44	Helvetiis » » 9, »	» » » »
217 ^a	XV	45	Ductori in exercitu » » 15, »	» » » »
217 ^b	XV	46	Duci Ferrariæ » » 15, »	» » » »
218 ^a	—	—	Viceregi Neapol. » » 16, »	Manque.
218 ^a	—	—	Asculanis » » 16, »	»
218 ^b	—	—	Ugoni de Moncada vi- ceregi » » 17, »	»
219 ^a	XV	47	Card. Pisano » » 21, »	Ten. par. forme diff.
219 ^a	XV	48	Famil. de Rodulphi » » 22, »	» » » »
219 ^b	XV	50	Io. Fr. Pico Miraud. comiti 1517 Août 27, a. V.	» » » »
220 ^a	XVI	2	Card. Pisano 1517 Novembre 11, »	» » » »
220 ^a	—	—	Regi Franciæ » » 12, »	Manque.
220 ^b	—	—	Domino de Lu- trech » » 12, »	»
220 ^b	XVI	3	Senatui Mediol. » Decembre 6, »	Ten. par. forme diff.
221 ^a	—	—	Thomæ Spinello nuntio regio Angliæ apud Cathol. M ^{tem} » » 14, »	Manque.
221 ^b	XVI	4	Regi Catholico 1518 [sic] » 26, »	Ten. par. forme diff. (Dans l'imprimé 1517.)
222 ^a	—	—	Domino de Ceures 1518 » 26, »	Manque.
222 ^b	XVI	5	Ep ^o Ovetensi 1518 Dec. 26, a. V.	Ten. par. forme diff.
223 ^a	—	—	Regi christ ^{mo} » » 30, »	Manque.
223 ^a	XVI	6	Domino de Lutrech 1518 Ultima Dec., »	Ten. par. forme diff. (Dans l'imprimé 1517.)
223 ^b	XVI	7	Lud. regi Ungariæ 1518 Jan. 8, »	Ten. par. forme diff.
224 ^a	XVI	8	Viceregi Neapol. » » 9, »	» » » »
224 ^a	—	—	Viceregi Neapol. » » 10, »	Manque.
224 ^b	XVI	9	Ep ^o Burgensi » » 12, »	Ten. par. forme diff. (Dans l'imprimé 1517.)

CODEX P. 180			ADRESSE ET DATE DANS CODEX P. 180	COMPARAISON avec l'imprimé : Petri Bembi epistolæ, Aug. Basilicæ 1539.
fol.	lib.	epist.		
225 ^a	XVI	10	Regi christ ^{mo} 1518 Jan. 17, a. V.	Ten. par. forme diff.
225 ^a	XVI	11	Ioan. duci Albanizæ » » 18, »	» » » »
225 ^b	XVI	12	Regi catholico » » 25, »	» » » »
226 ^a	—	—	Regi catholico » Fevr. 6, »	Manque.
226 ^b	—	—	Domino de Cieures » » 24, »	»
227 ^a	—	—	Regi christ ^{mo} » » 24, »	»
227 ^a	—	—	Imperatori » Mars 6, »	»
227 ^b	—	—	Reginæ Ungar. » » 6, »	»
227 ^b	—	—	Cardi Gircensi » » 6, »	»
228 ^a	—	—	Electoꝛibus imp. sin- gulatim » » 6, »	»
228 ^a	—	—	Iacobo Bannisio » » 6, »	»
228 ^b	XVI	13	Regi cathol. » » 11, »	Ten. par. forme diff.
228 ^b	XVI	15	Guberu. Bononizæ » » 11, »	» » » »
229 ^a	XVI	16	Regi catholico » » 15, »	» » » »
229 ^b	XVI	14	Nuntio Venetiis » » 18, »	» » » »
230 ^a			Page blanche.	
230 ^b			»	
231 ^a			»	
231 ^b			»	
			<p>Ici commencent les pages écrites de la main la plus ancienne : v. description du Codex. (Les observations en marge indiquant le livre et le numéro de la lettre, sont de la main ultérieure, qui mit des observations analogues dans le reste du Codex.)</p>	
232 ^a	XVI	19	Regi christ ^{mo} 1518 Mars 19, a. VI.	Ten. par. forme diff.
233 ^a	XVI	20	Rhegii gubern. » Sept. 9, »	» » » »
233 ^b	XVI	21	Duci Venet. 1519 Dec. 26, a. VI. [sic]	» » » »
234 ^a	XVI	23	Mediol. ducissæ 1520 Oct. 9, a. VIII.	» » » »
234 ^b	XVI	24	Card. Dertusensi 1520 Oct. 22, a. IX [sic]	» » » »
235 ^b	—	—	Regi Portugallizæ 1520 Oct. 29, a. VIII.	Manque.
			(Cette lettre est raturée.)	
236 ^a	XVI	25	Communit. Rhagusii 1520 Dec. 8, a. VIII.	Ten. par. forme diff.
236 ^b	—	—	Prospero Columnæ » » 14, »	Manque.
			(Raturée.)	
237 ^a	—	—	Civitati Spoleti 1520 Jan. 6, a. VIII.	»
			(Raturée.)	
237 ^b	XVI	26	Civitati Tuderti (raturée au lieu de celle de) Regi Francizæ 1520 Oct. 12	Ten. par. forme diff.
239 ^a	XVI	27	Matri Regis Loysizæ Engolis- mensi ducissæ » » 12	» » » » (Importantes diff.)
239 ^b	—	—	Philibertæ de Sabaudia Ne- morsici ducissæ » » 12	Manque.
240 ^a	—	—	Duci Traiecti » » 16	»
240 ^b	—	—	Gubernat ^o et prioribus Spoleti » » 16	»
241 ^a	XVI	28	Nemorsici ducissæ » » 4	Ten. par. forme très différente.
			Suivent des pages de la première main. (V. description du Codex.)	

CODEX P. 130			ADRESSE ET DATE DANS CODEX P. 130	COMPARAISON avec l'imprimé : Petri Bembii epistolæ, Aug. Basilicæ 1539.
fol.	lib.	epist.		
242 ^a	—	—	Proregi Neapol. 1521 Fevr. 1	Manque.
242 ^b	—	—	Regi Angliæ » » 25	
243 ^a	—	—	Card ^o Eboracen. » » 25	
243 ^b	—	254 ^b	Page blanche.	
Suivent des pages de la seconde main. (V. description du Codex.)				
246 ^a	VIII	20	Duci Sabaudia 1514 Avr. 6	Ten. par. forme diff.
246 ^b	—	—	Philibertæ domicellæ Sa- hauzia » » 6	Manque.
247 ^a	—	—	Duci Sabaudia » » 8	»
247 ^b	VIII	22	Comiti Genevens. » » 8	Ten. par. forme diff.
248 ^a	VIII	23	Regi Francia » Juin 13	» » » »
248 ^b	VIII	31	Hannib. Paleotto » Juillet 1	» » » »
249 ^a	VIII	9	David regi Abissinor. » Nov. 8	Dans le manuscrit, fausse indication de livre et de lettre; cette lettre correspond dans l'im- primé à livre IX, ep. 41.
249 ^b	X	11	Vito Fursto » » 12	Ten. par. forme diff.
250 ^a	X	21	Imperatori 1515 Mars 8	» » » »
250 ^b	X	22	Nuntio in Germania » Mai 8	» » » »
253 ^a	X	40	Ludovico Areosto » Juin 20	» » » »
253 ^b	X	59	Duci Urbini » Août 16	» » » »
253 ^c	X	60	Marco Ant. Columnæ » » 16	» » » »
254 ^a	X	61	Regi Francia 1516 Août 26, a. IV ¹ .	» » » »
255 ^a	—	—	Galeatio Pallavic. 1516 [sic] Penult. Août a. III. [sic]	Manque.
(En marge : add. ch. 4.)				
256 ^a	XI	1	Regi Francia 1515 Sept. 28	Ten. par. forme diff.
256 ^b	XI	2	Magistro Francia » » 28	» » » »
257 ^a	XI	3	Duci Sabaudia » » 28	» » » »
257 ^b	XI	4	Iuliano Medici » Oct. 1	» » » »
258 ^a	XI	11	Legato Romæ » Dec. 3	» » » »
258 ^b	XI	24	Imperatori 1516 Fevr. 9	» » » »
260 ^a	XII	28	Regi Hispania » Juin 19	» » » »
260 ^b	—	—	Dominæ Engolismensi » Août 24	Manque.
261 ^a	XIII	32	Galeatio Pallavicino » Nov. 29	Ten. par. forme diff.
262 ^a	XIII	33	March. Montisferrati » Dec. 7	» » » »
262 ^b	XIII	38	Regi Hispan. 1517 Jan. 10	» » » »
262 ^b	XIV	1	Duci Ferraræ » » 16	» » » »
263 ^a	—	—	Imperatori » » 20	Manque.
263 ^b	XIV	17	Odoni Dom. de Lutrech » Fevr. 6	Ten. par. forme diff.
264 ^a	XIV	18	Regi Hispan. » » 17	» » » »
264 ^b	XIV	19	Ep ^o Pacensi » » 17	» » » »
265 ^a	XIV	20	Regi Hispan. » » 27	» » » »
266 ^a	XIV	22	Regi Francia » Mars 8	» » » »
266 ^b	—	—	Domino de Lutrech » » 8	Manque.

(1) Dans l'édition de 1547 : Anno tertio.

CODEX P. 830			ADRESSE ET DATE DANS CODEX		COMPARAISON avec l'imprimé : Petri Bembi epistolæ, Aug. Basileæ 1539.
fol.	lib.	epist.	P. 130		
267 ^a	—	—	Ducissæ Engolismensi	1517 Mars 8	Manque.
268 ^a	XIV	23	Duci Venet.	" " 8	Ten. par. forme diff.
269 ^a	XIV	24	Duci Venet.	" " 10	" " " "
(Dans le texte quelques corrections d'une main étrangère.)					
269 ^b	XIV	25	Card. Senensi	1517 Mars 12	" " " "
270 ^a	—	—	Prospero Columnæ	" " 12	Manque.
271 ^a	—	—	Ep ^o Sibiricensi nuntio in Gallia	1518 [sic] Mars 5	" " " "
271 ^b	XV	2	Ep ^o Saguntino	1517 Mars 20	Ten. par. forme diff.
272 ^a	XV	7	Regi Hispan.	" Avr. 1	" " " "
273 ^a	XV	9	Laur. Med. duci Urbin.	" " 3	" " " "
273 ^b	XV	10	Regi Franciæ	" " 5	" " " "
274 ^a	XV	13	Ioan. de Berna Helvetio	" Mai 1	" " " "
274 ^b	XV	14	Sebast. Ferrerio	" " 1	" " " "
274 ^b	XV	15	Amet Ben Jaye Ben Semumæ in insula Zerbor. dom.	" " 11	" " " "
275 ^a	XV	16	Comiti Potentiæ	" " 3	" " " "
275 ^b	XV	18	Ioan. Paulo Balioni	" " 14	" " " "
276 ^b	—	—	Perusina	" " 14	Manque.
277 ^b	XV	21	Senensibus	" " 15	Ten. par. forme diff.
278 ^b	XV	20	Ioan. P. Balioni	" " 17	" " " "
279 ^a	—	—	Gentili Balioni	" " 17	Manque.
280 ^a	—	—	Domino de Cievres	" " 17	" " " "
280 ^b	XV	22	Ludov. Tudert no	" " 18	Ten. par. forme diff.
281 ^b	XV	23	Regi Franciæ	" " 19	" " " "
282 ^a	XV	21	Comiti Potentiæ	" " 22	" " " "
282 ^b	XV	25	Domino de Sissa	" " 22	" " " "
283 ^a	—	—	Regi catholico	" " 23	Manque.
284 ^a	—	—	Camillo Triultio	" " 27	" " " "
284 ^b	—	—	Ugoni de Moncada	" " 31	" " " "
285 ^a	—	—	Domino de Cievres	1517 Ultima Maii	" " " "
285 ^b	XV	29	Dom. de Schissæ	" " "	Ten. par. forme diff.
286 ^a	XV	30	Vitello Tifernati	" " "	" " " "
287 ^a	XV	31	Helvetiis	1517 Juin 1	" " " "
288 ^a	—	—	Dom. de Lutrech	" " 5	Manque.
288 ^b	XV	33	Ep ^o Curiensi	" " 5	Ten. par. forme diff.
289 ^a	XV	34	Generali Mediol.	" " 6	" " " "
289 ^b	XV	36	Viceregi Neapol.	" " 19	" " " "
290 ^a	—	—	Ioanni Iacobi Triultio	" " 21	Manque.
290 ^b	XV	37	Nic. Scomberghord. prædic.	" " 21	Ten. par. forme diff.
291 ^b	—	—	Regi cathol.	" " 21	Manque.
291 ^b	—	—	Duci Alvæ	" Juillet 3	" " " "
292 ^b	XV	42	Sing. Cant. Helvet.	" " 7	Ten. par. forme diff.
293 ^b	—	—	Ep ^o Curiensi	" " 7	Manque.
293 ^b	—	—	Thomæ Domino de Lescu	" " 8	" " " "
294 ^a	XV	49	Card. S. Mariæ in Porticu legato	" Août 8	Ten. par. forme diff.
294 ^b	—	—	Domino de Schissæ	" " 14	Manque.

CODEX P. 130			ADRESSE ET DATE DANS CODEX P. 130	COMPARAISON avec l'imprimé : Petri Bembi epistolæ, Aug. Basileæ 1539.
fol.	lib.	epist.		
295 ^a	—	—	Imperatori 1517 Août 20	Manque. Ten. par. forme diff.
296 ^a	XVI	I	Regi catholico » Sept. 19	
296 ^b			Page blanche.	
297 ^a	—	—	Regi chr ^{mo} 1521 Avr. 6	Manque.
			(Nombreuses corrections d'une main étrangère.)	
297 ^b			Page blanche. (Suivent cinq feuillets blancs dans le format du plus ancien manuscrit.)	

Si on compare l'écriture du manuscrit de l'Ambrosiana avec le Cod. Vat. 3364, on constate ce détail important que les f. 1-10^b du Cod. Vatic. sont de la même main qui a écrit les cahiers marqués d'un B dans la description du manuscrit de Milan. Ces cahiers nous offrent le registre que Latino Giovenale Manetti trouva chez Bembo et sur la vue duquel il engagea son ami à publier les brefs de Léon X.

Lorsque le plan de la publication fut arrêté, Bembo fut amené à reconstituer un nouveau manuscrit des brefs, manuscrit qui se trouve au Cod. Vatic. 3364. Pour des raisons de style, Bembo y fit les corrections mentionnées plus haut; il fut fait encore quelques changements sur l'imprimé, en sorte que maintes lettres offrent cinq rédactions différentes : 1^o Registre dans Cod. Ambros.; 2^o expédition originale; 3^o première rédaction du Cod. Vatic.; 4^o deuxième rédaction du Cod. Vatic.; 5^o imprimé.

Si on veut faire attention aux concordances marquées plus haut, il est certain que nous n'avons pour aucun des brefs imprimés dans les *Epistolæ Leonis X. P. M. nomine scriptæ* la forme strictement originale. Aucun ne concorde mot à mot avec le Cod. Ambros. tous sont plus ou moins retravaillés, mais seulement au point de vue du style, la teneur n'offrant pas de grands changements. Les brefs de Léon X par Bembo ne peuvent, dans l'imprimé, jamais être utilisés comme un texte exact; il faut donc les ramener aux originaux, et, lorsque ceux-ci font défaut, s'en rapporter au Cod. Ambros. Au point de vue du fond, l'imprimé peut, par contre, être considéré comme une bonne source historique, tant qu'il s'agit des choses essentielles (Regestes). Pour les particularités, il faut s'en référer au Cod. Ambros., comme il résulte entre autres d'une comparaison du Cod. Ambros., avec l'imprimé pour le texte de la fameuse lettre à Raphaël du 27 août 1515.

COD. AMBROS. FOL. 149, LIB. X,
EPIST. 51.

Raphaello Urbinati.

Cum ad Romanum Principis Apostolorum templum exædificandum, cui plane operi omnem curam diligentiamque nostram adhibemus, maxime intersit, ut lapidum marmorisque materia, qua abundare nos oportet, domi potius habeatur, quam peregre advehatur : exploratum autem nobis sit magnam eius rei copiam Urbis ruinas suppeditare, effodique passim omnis generis saxa fere ab universis, qui Romæ quique etiam prope Romam ædificare aliquid vel omnino terram vertere parumper moliuntur : te, quo architecto eius templi operisque magistro utimur, cuiusque tum virtutem et probitatem, tum vero maxime in nos sedemque hanc apostolicam reverentiam et multum sæpenumero et perspeximus et probavimus, marmorum et lapidum omnium omnisque generis qui Romæ quique extra Romam denum millium passuum spatio deinceps eruentur, præfectum constituimus, ea honesto precio nostro nomine emas. Mandantes omnibus hominibus, mediocribus, summis, infimis, quæ deinceps marmora saxaque omnis generis intra eum [sic], quem diximus, loci spatium effodient, ut te earum rerum præfectum de singulis erutis effossive quamprimum certiore faciant; qui id triduo

BENZI EPIST. LEONIS X LIB. X,
N. 51.

Raphaello Urbinati.

Cum ad principis Apostolorum phanum Romanum exædificandum maxime intersit, ut lapidum marmorisque copia, qua abundare nos oportet, domi potius habeatur, quam peregre advehatur : exploratum autem mihi sit magnam eius rei facultatem Urbis ruinas suppeditare, effodique passim omnis generis saxa fere ab omnibus, qui Romæ quique etiam prope Romam ædificare aliquid vel omnino terram vertere parumper moliuntur : te, quo magistro eius ædificationis utor, marmorum et lapidum omnium, qui Romæ quique extra Romam denum millium passuum spatio posthac eruentur, præfectum facio ea de causa, ut quæ ad eius phani ædificationem idonea erunt, mihi emas. Quare mando omnibus hominibus, mediocribus, summis, infimis, quæ posthac marmora quæque saxa omnis generis intra eum [sic]¹, quem dixi, loci spacium eruent, effodient, ut te earum rerum præfectum de singulis erutis effossive quamprimum certiore faciant. Id qui triduo non fecerit, ei a centum usque ad tercentum [sic] numum aureorum, quæ tibi videbitur, mulcta esto. Præterea quoniam certior sum factus multum antiqui marmoris et saxi, litteris monumentisque incisi, quæ quidem sæpe monumenta

¹ Dans l'édition de Bâle de 1547 : eius.

non fecerit, volumus, ut excommunicationis latæ sententiæ, a qua per neminem nisi per nos absolvi possit, et centum ducatorum auri, qui minima, qui vero ad summum, mille, cæterum nostro arbitrio imponenda pœna inter hæc extrema mulctetur, eumque mulctandum sine alio decreto nostro iam nunc decernimus et declaramus. Præterea quoniam certiores etiam facti sumus, multum antiqui marmoris et saxi, litteris monumentisque incisi, quæ quidem sæpe monumenta notam aliquam egregiam præ se ferunt quæque servari opere precium esset ad cultum litterarum Romanique sermonis elegantiam excolendam, a fabris marmorariis eo pro materia utentibus temere secari, ita, ut inscriptiones aboleantur, mandamus omnibus, qui cædendi marmoris artem Romæ exercent, sub eisdem pœnis, ut sine tuo iussu et concessione lapidem ullum inscriptum cædere secareve non audeant.

Datum Romæ XXVII augusti
1515 anno III.

notam aliquam egregiam præ se ferunt, quæque servari operæ precium esset ad cultum litterarum Romanique sermonis elegantiam excolendam, a fabris marmorariis eo pro materia utentibus temere secari, ita, ut inscriptiones aboleantur : mando omnibus, qui cædendi marmoris artem Romæ exercent, ut sine tuo iussu aut permissu lapidem ullum, inscriptum cædere secareve ne audeant : eadem illi mulcta adhibita, qui secus atque iubeo fecerit.

Dat. 1^o sexto cal. sept. anno tertio. Roma [sic].

4. *Cardinal Sigismondo Gonzaga au marquis de Mantoue*².

1513 Mars 11, Rom.

Venere proximo passato, che fù agli IV dil pres^o, intrassimo in conclave, dove sino a questa sera questi miei s^{ti} r^{mi} card^{li} sono stati in longe pratiche per la moltitudine di quelli che pretendevano et correvano al papato et per le affectioni de Spagnoli et de Francesi et interessi de gli stati de Italia; tandem circa una hora de

¹ Dans l'édition de Bâle de 1547 la suite manque.

² Vol. IV, 1; S. 11, 12, 15, 17.

nocte stringendosi le cose, perchè domatina se doveva fare uno scrutinio, quelli che sono stati contrarii a mons^r r^{mo} de Medici, che erano quasi tutti gli card^{li} vecchii excepto mons^r r^{mo} di S. Georgio et mons^r r^{mo} de Soderini, si sono divisi et, essendosi alcuni de essi adheriti cum noi altri de la parte contraria favorevole al p^{io} r^{mo} s^{ra} card^o de Medici et ad mons^r r^{mo} di S. Georgio, che ambi doi erano subiecti de gli card^{li} giovani, cioè de gli diaconi, gli altri dubitandosi di S. Georgio, preseron per partito di voler più presto Medici che s. s. r^{ma}, in modo che avedendosi noi di questo, anzi essendonci certificato scressimo ad adorare mons^{re} antedetto de Medici, il medesimo feceron tutti loro et così circa una hora di nocte cum gracia del spirito sancto è stato facto papa. Domatina per osservare la forma della electione si farà il scrutinio et si publicarà. Mi rendo certo che haveremo facto uno bono papa, quale attenderà al bene universale di la chiesa et alla pace fra principi christiani. Spero medesimamente per l'anticha amicitia, quale è stato fra la casa de Medici et la nostra et per la observantia di V. S. verso s. s. r^{ma} parimente per la servitù et affectione che sempre io gli ho havuta ultra che sono stato gagliardissimo ad questa sua exaltatione, che S. S^{ta} haverà in specialissima protectione V. S., il stato suo et me, et tanto più mi ralegro quanto che conosco per expresso non poter essere in questa sede persona quale sia in più proposito di lo ill^{mo} s. duca di Urbino, di lo ill^{mo} s. duca Ferrara et de lo ex^{mo} s. duca di Milano, di quello serà S. S^{ta} per le cause quale so essere note ad V. S., cum la quale mi congratulo cum tutto il cuore. Domatina di molte hore prima che se apri il conclave, se publicarà la electione sua et rendomi certo che subito mons^r Lud^o de Fermo scriverà ad V. S. Pur in quest' hora che sono le VIII di nocte non ho voluto manchare di questo officio de scrivere queste poche parole ad V. S., la quale prego voglia comunicare tale bona nova alla ill^{ma} s^{ra} sua consorte et farla intendere ad quelli nostri logotenenti, vicario et clero, acciò rendino le debite gratie a N. S. Dio, et che facino signo di gaudio et consolatione. Questa electione è stata tanto pura quanto mai altra ne fusse facta, non si è parlato de denari ne de beneficii ne de officii, ne di altra promessa o cosa suspecta de symonia. Papa Julio di fe. re. cum la bolla sua ha facto paura tale alle brigate, che non è stato persona quale habbi havuto ardire de contravenire ad quella...

Rome in palatio apostolico in conclavi hora VIII noctis veniente die XI mens. martii.

Il nome del novo Papa El vostro alevo et fid. ser^{re} S[igismondo]
è Leone decimo. card^o di Gonzaga di manu propria.

(Orig. Archiv. Gonzaga à Mantoue.)

5. — ALESSANDRO GABBIONETA AU MARQUIS DE MANTOUE¹

1513 Juni 17, Rom.

... Fu dopoi lecta la cedula de S^a Croce et de mons^r San Severino sotto scritta de lor proprie mane in questa forma senza nominarse card^o : Ego B. de Carvaial promitto iuro et manu propria subscripsi; similititer : Ego F. de S^o S^{ri}o promitto etc^a. In la qual cedula recognoscano per vero et legitimo el sacro Lateranense concilio convocato legitimamente et aprovano et ratificano tute le cose facte et tracta e in dicto concilio et prometano far tanto quanto li comandra N. S. per comovere la S^a sua a mazor clementia verso essi; questa è la substantia, ma la cedula fu molto longa cum iuramenti et molte altre parole... Mercordi passato S. S^a fece concistorio, in el qual tractò de la reductione de questi card^o; quello facesse in contrario mons^r r^{mo} Sedunensis seria longo a dir, qual post multa prostratus ad terram dimandò licentia al N. S. cum dir che nolebat sedere cum impiis et per niente voleva star in corte. A la fine maior pars dominorum concluse col N. S., che per ben de la giesia isti reducerentur, ma cum honore sedis apostolice. Questi dui venirano a Roma senza dubio alcuno de card^o et intrarano de nocte, andando recta via in palazzo del N. S. et li starano quella nocte; la matina sequente serà consistorio dove serano introducti in habitu longo, ma simplice et li domandarano venia al N. S. et al sacro collegio de li errori lor; post multas cerimonias N. S. et el collegio ge perdonarà et li ponerà l'habito et cappa cardinalescha et li farà sedere. Ma per questo non li serà perho dato li beneficii sed restituuntur ad dignitatem tantummodo, in modo che sel re de Franza non li prevede starano molto lezeri...

(Orig. Archiv. Gonzaga à Mantoue.)

6. — ALESSANDRO GABBIONETA AU MARQUIS DE MANTOUE

1513 Juin 30, Rom.

... Li dui nunc r^{mi} card^o S^a Croce et San Severino fureno remissi lunedì prox^o, como che scrisse a V. Ex^{ia} che si dovea fare, et introno in consistorio vestiti da simplici preti et N. S. volse che passasseno per tute le sale del palazzo, dove era tuta la corte, la qual cosa mosse a pietà molti di veder quelli sⁱ in quello habito, max^a Sancta Croce, che tremava como fa una foglia; intrati in consistorio et adorato el N. S., Sua S^a ge disse de gran parole et li dette

¹ Vos. IV, 1; S. 37, 88.

una cedula che dovessero lezere, in la quale abjuraveno el conciliabulo Pisano, ratificaveno et approbaveno le censure et maledictione et privacione de la s^{ta} mem. de papa Julio et in questo passo N. S. ge disse che le persone loro erano securissime, che quando non li piacesse le proposte, che liberamente lo declarasseno, che li faria acompagnar dove lor volesseno securamente, in summa feceno ciò che li fù comandato, et de gratia ultimo loco N. S. legie sententia, in la qual li restituite ad honores et dignitates et ad omnia, preterquam ad beneficia de quibus aliis est provisum; poi li fece mettere el rochetto et la cappa et similiter li donò el cappello...

(Orig. Archiv. Gonzaga à Mantoue.)

7. — LE PAPE LEO X AU CARDINAL FARNESE

1513 Juillet 20, Rom.

Dilecte fili. Venationis tue quam in Farnesianis et Vulsinien-sibus tuis satis feliciter atque ex sententia egisti primitias ut scribis ad nos per te missas accepimus hilariter una cum litteris elegantissime scriptis, que nos certe non minus munere ipso delectarunt, tuum enim et ingenium animum et amantem nostri quem nos propter divitias bonarum artium et litterarum confectas et constipatas in eo semper in honore habuimus, totum nobis expresere. Et quidem fasianis illis expetitis peregre et advectitiis avibus, que propter saporis prestantiam regum mensas lautius instruere solent, nullum suavius condimentum quam eiusmodi epistule adiungi potuit; delectasti igitur et palatum nostrum aviculis et aurem stilo. Sed harum delectationum alteram a multis expectare possumus, alteram que animi tota est, a te precipue. Utinam liceret nobis tecum una eadem quam tu sequeris frui libertate, ad quam tu nos quidem vel honori auctoritati unitas [sic] acciperes enim nos sepe duplici convivio neque ita multis interpellantibus. Verum ut ad propositum redeamus, ea carere libertate, minus moleste feremus, si huiusmodi quandoque a te munuscula accipiemus.

Datum Rome die XX. iulii 1513 anno primo.

(Arch. secrètes des papes, Arm. 44, t. V, f. 12^b.)

8. — PARIS DE GRASSIS A PROPOS DE LA PREMIÈRE PROMOTION DE CARDINAUX DE LÉON X

1513 Septembre 23, Rome.

Die lunæ, quæ fuit XXIII septembris 1513, S. D. N. Leo quatuor cardinales creavit sedentibus in consistorio XX cardinalibus

atque aliis omnibus per literas consentientibus, sic enim fuerat in capitulis conclavis stabilitum, ut pontifex in cardinalium creatione teneretur omnes cardinales absentes a Bononia citra vocare ut adessent aut saltem ut consentirent. Le pape tint aux nouveaux cardinaux le discours suivant : Filii dilectissimi, profecto gratias ingentes vos Deo inprimis reddere oportet cum istis rev^{mi} dominis cardinalibus, qui vos ex infimis et simplicibus in tantum fastigium assumere dignati sunt, ut eisdem æquales fieri mereamini cardinales sicut ipsi, nempe maximam dignitatem ipsorum beneficio et benignitate assequuti estis, quam si mente plena considerabitis et agnoscetis nunquam cessabitis in Dei optimi maximi laudatione et gratiarum actione adversus præfatos dominos istos rev^{ms}. Nos quoque personas vestras libenter proposuimus, quia maxime speramus, quod totis viribus incumbetis in honorem hunc ac onus digne sufferatis, et impleatis quæ sunt ad id opportuna, quæ quamvis vos facturos speramus hortamur tamen et mandamus ut ita [sic] vos in ipsa cardinalatus dignitate sic geratis quod nos de huiusmodi vestra promotione penitere aliquo unquam tempore [non] contingat, in nomine patris etc.

Cop. Paris de Grassis, Diarium, dans Biblioteca Rossiana à Vienne et Archiv. secrètes des papes, XII 23¹.)

9. — PARIS DE GRASSIS SUR L'ENTRÉE DU CARDINAL LANG
AU CONSISTOIRE LE 9 DÉCEMBRE 1513

Tous les cardinaux se rendirent le 9 décembre 1513 à S. Maria del Popolo et de là accompagnèrent Lang au Consistoire : omnes [cardinales] mantellati, non autem cappati propter continuas pluvias, ipse [Lang] autem cum modica corona capitis et cum capillis longis admodum, super quo cum ipsum arguissem, respondit per iocum se bene fecisse ad imitationem Iesu Christi. qui nunquam aut raro legitur comam posuisse. Habuit etiam birretum pellibus nigris suffultum, quod mirum multis visum est cum ipse sit ætate iuvenis respective. In pompa fuit insignis, nam et 50 muliones habuit omnes uno habitu ornatos, equos fere 300 unico habitu indutos præter multos nobiles torquatos ac præter multos oratores qui semper in comitatu sunt, vid. Cæsareus, Mediolanensis, Montiferratinus, Ferrariensis, Florentinus, Senensis, Lucensis et alii.

(Cop. Paris de Grassis, Diarium, dans la Biblioteca Rossiana à Vienne, et Archiv. secrètes des papes, XII, 23.)

¹ Les Archives secrètes gardent pour cette année trois autres manuscrits du *Diarium*, XII, 22; XIII, 18 et XIII, 19.

10. — PARIS DE GRASSIS SUR LA RÉCEPTION DE L'AMBASSADE
D'OBÉDIENCE IMPÉRIALE LE 11 DÉCEMBRE 1513

Eadem die, quæ fuit XI decembris, intrarunt quatuor oratores Cæsaris ad præstandum obedientiam papæ, vid. primus ill. dom. dux Bari, frater ducis Mediolani, qui etiam ingressus fuerat nomine ducis Mediolani præfati, ac. rev. p. dom. episcopus Tries-
tinus, ill. dom. Albertus Carpensis et ill. dom. Antonius de [Rovere], per portam, quæ est in platea palatii, et hospitati sunt hoc mane in domo domini Angeli Neronis, et familiæ quasi usque ad portam illius domus obviarunt, nam etiam familia papæ ultra imaginem crucifixi obviavit, prout debuit, quia ita fuit et fit erga oratores Cæsareos. Multa altercatio fuit inter diversos oratores qui venerunt cum Gurcensi.

(*Cop. Paris de Grassis, Diarium, dans la Biblioteca Rossiana à Vienne, et Archiv. secrètes des papes, XII, 23.*)

11. — LE PAPE LÉON X A BOLOGNE

1514 Fevrier 19, Rom.

Dilect., etc. Ut ad nostrum Romanum gymnasium, quantum fieri potest, perfectas litterarias disciplinas accersiremus idque studium excellentibus doctoribus honestaremus, deputaveramus ad lectionem ordinariam philosophiæ inter alios doctos eximiosque viros dil. fil. Ioannem de Montesdocca¹, cui diebus elapsis scripsimus ut dimissis omnibus aliis lectionibus ad nos se conferret, quem postea rescivimus esse pro presenti anno studio Bononiæ obligatum etiam data fideiussione illi pro eo tempore non deesse. Quamobrem ne dispositioni huic nostre publicum commodum spectanti successus impediatur. Il le décharge de cette obligation pour qu'il puisse venir sans retard à Rome.

Dat. Romæ apud s. Petrum sub anulo piscat. 1514 febr. 19, p. n. a^o 1^o.

P. BEMBUS.

(*Orig. Arch. d'État à Bologne.*)

12. — LE PAPE LÉON X AU DUC ALPHONSE I DE FERRARE

1514 Septembre 5, Rome.

Dilecte, etc. Commisimus dil. filio Simoni Oricellario negocium fodiendi canalis s. Alberti de Ravenna, et quoniam cupimus

¹ MARINI, *Lettera*, p. 40, 119.

huiusmodi opus sine dilatione perfici quia tempus fodiendi preteriret, te hortamur in domino, ut ad pifat. Simonem commiss. nostrum eo mittas decem viros ex illis, quos battifangos appellant, et quilibet eorum secum ducat ad minus quinquaginta operarios, quibus omnibus laboris sui iustum pretium dabitur, eritque nobis gratissimum si miseris cum eis ex tuis quempiam diligentem et industrium virum qui eos cogat et dirigat ad operandum.

Dat. Romæ apud s. Petrum sub anulo piscat. die V sept. 1514,
p. n. a° 2°.

P. BEMBUS.

(Orig. arch. d'État à Modena.)

13. — LE PAPE A PIETRO BEMBO

1515 Januar. 1, Rom.

Al diletto figliolo missier Pietro Bembo Medici patrizio Veneto, secretario nostro domestico. Leone Papa X^{mo}. Al diletto figliolo salute ed apostolica benedizione. Molti segni vi abbiamo mostrato del nostro paterno amore e benevolenza verso di voi, non però maggiore delli vostri meriti e virtù, delle quali dall' Altissimo siete stato copiosamente adornato, ma nondimeno subito asceti per Divina Provvidenza al pontificato, immediate spontaneamente vi chiamassimo al carico di nostro segretario, sforzandoci d'augmentarvi onori e dignità. Questo con l'aiuto di Dio faremo in appresso tanto più abbondantemente e con maggior magnificenza, onorando degnamente l'eccellenza del vostro pregiato ingegno e della vostra molta dottrina, di cui con ogni pienezza e grazia siete dotato. Ed in quanto poi al carico di segretario, è sì grande la vostra fede, integrità ed industria, che in quello, che vi si è dato per onore e beneficio vostro, pare assai più abbiamo avuto riguardo al comodo ed utile nostro, che alla dignità ed interesse vostro, non potendosi circa questa carica desiderare in altri cosa alcuna, che in voi non si trovi in ogni parte corrispondente e conforme alla grandezza e desiderio nostro. Onde quello che ben spesso deve tenersi secreto e nascosto, liberamente e volentieri a voi con tutta purità confidiamo, ed in quello che occorre trattare, negoziare e scrivere prudentemente ed elegantemente, sperimenteremo e vediamo in voi destrezza ed eloquenza ammirabile e di nostra infinita sodisfazione. Che però da tante giuste cause tirati ad un paterno amore ed inclinazione verso di voi, quel che sperare e desiderare devesi da noi a suo tempo vi sarà benignamente e di buona voglia concesso. Intanto per verissimo testimonio e caparra

di questa e per espressa dimostrazione della nostra benevolenza, desiderando stringervi a noi ed alla nostra casa con maggiori legami di parentella, ed insieme accrescere ornamento grande alla vostra onorevolezza, ed in parte anco alla nostra famiglia, della quale siamo, stimando esser cosa degna di principe, non meno aver per affini e congiunti quelli che sono di nobili e segnalate virtù fregiati, che gli altri, che la natura ha dato per parenti di sangue — conciosiacosachè questo avviene per caso, e quello per propria elezione di giudizio — : voi, a noi per virtù caro e per amore unito e congiunto, riceviamo ed adottiamo nel nome, casa e famiglia nostra, concedendovi che possiate usare e godere delli medesimi onori, privilegi, immunità, precedenza e preminenze, che godono ed usano tutti gli altri del nostro sangue e famiglia de' Medici, e che possiate e dobiate chiamarvi ed intitolarvi Pietro Bembo de' Medici, e col medesimo cognome esser chiamato ed intitolato dagli altri. Ed acciò, che non solo con il nome, ma ancora con altri segni e memorie apparisca tanto più questa nostra adozione, vi concediamo, che possiate in ogni loco usare l'arma della nostra famiglia e comunicarla a vostri parenti della vostra medesima casa e cognome, in modo, che la vostra antica arma e de' vostri sia circondata dalle nostre sei palle in campo di color d'oro per chiara espressione della benevolenza, con la quale vi abbracciamo nel seno della paterna carità, esortandovi nel Signore che con l'istesse virtù e meriti, con li quali vi siete fatto degno d'un aumento non ordinario d'onore e di sicura dimostrazione del nostro amore, operato in modo, che prima ringraziando Dio che tale vi ha fatto diventare ed acquistare tanta laude, ingegno, bontà e dottrina, non sia onore, benchè grande, che conferendovisi, non si stimi più presto degno premio della vostra virtù, che degno dell'altrui liberalità ed affetto. E poi servendo rettamente e fedelmente come fate a noi, la cui buona volontà avete già potuto in parte conoscere, ed in avvenire ne proverete frutti più abbondanti, non solo con quella fede, che si deve verso un padrone, ma con quell'amore che si richiede verso un principe affine e parente, procuriate la nostra ed insieme vostra gloria e dignità.

Data in Roma appresso S. Pietro sotto l'anello del pescatore, il primo gennaio 1515, del nostro pontificato l'anno secondo.

Jo. SAOLETUS.

(Cop. Venise, Museo civico. (Raccolta Cicogna, 510 f., 206^a 1.)

¹ L'imprimé de Dom Zasso pour nozze Dionisi-Bembo, Venezia, 1875 : c'est une curiosité bibliographique.

14. — PARIS DE GRASSIS SUR L'ARRIVÉE DE BONNIVET A VITERBE LE
2 NOVEMBRE 1515

Eadem die orator regis Franciæ ingressus fuit solemniter, a familiis cardinalium et pontificis receptus fuit cum solemnitate et ductus ad hospitium coronæ. Is fuit monsieur de Bonivetto laicus, et papa mihi imposuit, ut eum honorifice recipi et tractari facerem prout feci more solito.

(*Cop. Paris de Grassis, * Diarium, dans la Biblioteca, Rossiana à Vienne, et Archives secrètes, XII, 23.*)

15. — CONSISTOIRE A VITERBE LE 5 NOVEMBRE 1515

Die lunæ 5 novembris fuit consistorium secretum in arce præsentibus XIV cardinalibus, in quo conclusum fuit de transmigratione pontificis et curiæ versus Florentiam ac inde Bononiam pro rege Franciæ excipiendo, et papa dixit quod die XX volebat Senas ingredi et die s. Andreæ Florentiam ingrederetur, ubi circa XV dies permaneret; deinde versus Bononiam iret, ubi regem exciperet et festa natalia perageret, ac rursus Florentiam reverteretur et postea Pisas iret solatii gratia; inde ad urbem Romam rediret ante dominicam palmarum, quia omnino intendebat palmas in Roma dare, et prorogavit sessionem concilii Lateranensis ad XV diem post pascha et imposuit mihi, ut simul cum rev. dom. Anthonitano et sanctor. quatuor cardinalibus facerem rotulum de omnibus officialibus curiæ qui et quot ex quoquo ordine deberent sequi pontificem, et sic eadem die fecimus et conclusimus in hunc modum... [suivent les noms]. In eodem consistorio creatus est legatus urbis rev. dom. card. Vulteranus...

(*Cop. Paris de Grassis, * Diarium, dans la Bib'ioteca Rossiana à Vienne et Archives secrètes, XII, 23.*)

16. — LE PAPE LÉON X MENACE FRANCESCO MARIA DELLA ROVERE DE
LA GRANDE EXCOMMUNICATION

1516 Mars 4, Rom.

Leo episc. servus. etc. Ad fut. rei mem. Ex ore sedentis... Cum itaque retroactis temporibus Franciscus Maria fe. re. Julii pape secundi predecessoris nostri secundum carnem nepos non ex linea sive successione investiture, sed ex gratia sedis apostolice et tan-

quam adoptivus filius bon. mem. Guidonis ducis Urbini ad ducatum ipsum pervenerit et in juvenili ac immatura etate ab ecclesia Romana et sede apostolica contra ejus hostes postpositis ceteris capitanei titulo decoratus magnoque stipendio conductus fuerit, certamen ac belli victoriam manifestam perfide detrectavit et quod deterius ac magis horrendum est contra sedem apostolicam, contra patrum et contra fidem a qua feudum dicitur feudatarius et vassallus per prodicionem ad partes hostium contra S^m Rom. Ecclesiam tunc venientium defecit demumque ipsius S^e Rom. Ecclesie card^m (hactenus inexpectatum inauditumque facinus) propriis manibus interfecit, a quo crimine absolutionem per suspectissimos testes magis extorsit quam meruit, premissis omnibus quasi conniventibus oculis a Julio præfato predecessore nostro toleratis eique civitate Pisauri in feudum liberalissime concessa, nichil minus a cedibus et sanguine temperans plures vulneravit, plures etiam propriis manibus occidit. Quibus omnibus posthabitis nos divina gratia ad summi apostolatus apicem assumpti quamquam plurimum querelis pulsati nedum ipsum pacienter tulimus ob. mem. fe. re. Julii predecessoris predicti, cui nos plurimum debuisse fatemur, verum etiam magno stipendio conduximus contra hostes nostros et S^e Rom. Ecclesie tunc in Italiam adventantes, qui tantum abfuit ut munus ei demandatum impleret, ut post multas dilaciones, post varias cavillosasque et dissimulatas condiciones clam cum hostibus sentiens palam tandem cum magno sedis apostolice discrimine ad eos defecit revocatisque militibus jam ad bellum proficiscentibus retentisque per dolum quatuordecim milibus ducatis ei pro stipendio jam solutis domi proditorie se continuit... C'est pourquoi lui et ses partisans furent menacés de l'excommunication : prefatum Franciscum Mariam Ducem eiusque complices, fautores, adherentes, consultores et sequaces... auctoritate omnipotentis Dei... per presentes in virtute s^e obediencie ac sub maioris ¹ excommunicationis late sententie... nec non criminis lese majestatis rebellionisque et aliis infradicendis penis quas ipso facto si monitioni et mandatis nostris predictis non paruerint... incurrere volumus, per presentes requirimus et monemus... quatenus infra XVIII dies... prefatus Franciscus Maria dux eiusque complices... coram nobis... personaliter compareant.

(*Arch. secrètes papales. Regest. Vat., 1193, f. 115-121^a.)*

¹ « Majoris » intercalé d'une autre main.

² Le document finit ici avec les mots : « Incursum Dat. » Ensuite vient d'une autre main : « Dat. Romæ apud s. Petr. anno inc. d. 1516 p. Kl. martii pont. nostri anno tertio. » Le « p » avant « Kl. martii » semble une abréviation de « pridie » bien extraordinaire. Il est plus vraisemblable que

17. — LE PAPE LÉON X A ROBERTO LATINO ORSINI

1516 avril 2, Rom.

Leo, etc., dilecto filio Roberto Latino de Ursinis, electo Regin. ad Hungarie Bohemie ac Polonie regna necnon universas provincias civitates terras et loca carissimis in Christo filiis Ludovico Hungarie et Bohemie ac Sigismundo Polonie regibus illustribus mediate et immediate subiecta nostro et apostolice sedis cum plena potestate legati de latere nuncio et oratori salutem, etc. Cum nuper audivissemus olim clare mem. Wladislai Hungarie et Bohemie regis [obitum] sane pro eo ac debuimus haud mediocrem animi molestiam meroremque percepimus considerantes presertim quam singularis prudentie rege ac principe regnum ipsum Hungaricum viduatam orbatumque esset, quantumve in eius amisione iacturam universa Christiana respublica passa fuerit, quippe qui pro divini nominis gloria et orthodoxe fidei exaltatione nullis laboribus nullisque expensis parcendo velut intrepidus Christi pugil ac fortissimus athleta contra immanissimam Turcorum rabiem stare continuosque illorum impetus et horribilem ferociam arcere ac retundere insuperque gloriosissimos de illis triumphos reportare consueverat. Nos autem dum onus universalis gregis dominici superna dispositione nobis iniunctum diligenter attendimus et nostrum perspicimus imperfectum videntes quod nequimus circa singula per nosmet ipsos exolvere debitum apostolice servitutis, nonnunquam viros electos scientia et dignitate preditos ac virtute conspicuos in partem sollicitudinis assumimus, ut ipsis vires nostras suppletibus ministerium nobis commissum favente pietate superna facilius efficacius et salubrius exequamur, et, quamvis ad eunctorum Christifidelium provincias civitates ac regna paternum studium et diligentiam adhibeamus, ad ipsum tamen Hungaricum regnum, quod Christianitatis totius adversus infidelium conatus inexpugnabile presidium ac tutissimum antemurale semper extitit, aciem nostre considerationis paternis affectibus dirigentes illud eiusque incolas et habitatores tanquam pro fidei nostre custodia assidue vigilantes ac peculiare filios diligentiori cura intuemur et super eorum felici regimine pacifico et tranquillo desideramus specialiter providere ut preserventur a noxiis et optatis pre-

l'écrivain a voulu écrire : « pontif. nostri » ou « primo » et a ensuite oublié d'effacer la lettre. Dans le très rare exemplaire imprimé du *Monitorium Papale* (Bibl. Rossi, à Vienne), la pièce est datée de 1515 Cal. Mart.

¹ En marge : Bembus.

fruantur incrementis. Cum itaque ob recentem decessum¹ prefati regis in dicto regno aliquarum dissensionum ac discordiarum zizanie satore procurante periculum exoriri possit, unde universa respublica Christiana detrimentum pateretur, cum regnum ipsum ut prediximus Christianitatis totius firmum presidium et antemurale dignoscatur, et ad nostrum spectet officium omni cura et vigilancia providere, quod omnia regna Christianorum et illorum incole et habitatores prefati in pacis et quietis dulcedine conquiescant, et ob hanc causam et ut sancta per eos contra prefatos Christi nominis hostes expeditio susciperetur, alias dilectum filium nostrum Thomam tituli sancti Martini in montibus presbyterum card^{l^m} Strigonien. nostrum et apostolice sedis legatum, quem prefatus Wladislaus rex in eius ultimo testamento prefato Ludovico regi tutorem at eius prudentia et auctoritate negotia regni eius expedirentur reliquit, destinaverimus, licet preter spem et desiderium nostrum post destinationem huiusmodi quam plura inter plebeios et nobiles scandala exorta fuerint, nos ad te, quem magnitudine consilii eximia quoque integritate probitate fidelitate ac precipua prudentia comprobatum habemus, cuius affectibus geritur prout indubitanter credimus unacum prefato Thoma cardinali sedare discordias iusticie terminos colere ac errantes ad viam reducere veritatis, mentem nostram potissime convertentes sperantesque quod ea que tibi duxerimus committenda gratia tibi assistente divina circumspecte iuste et fideliter exequeris, te qui etiam referendarius et prelatus domesticus ac secundum carnem affinis noster existis, ad ponendam in dicto regno pro illius salute pacem concordiam quietem et tranquillitatem armaque adversus Christi nominis hostibus [sic] concordibus animis ac viribus feliciter convertenda et pro nonnullis aliis nostris et Romane ecclesie arduis negotiis pertractandis ad car^{mo} in Christo filios nostros Ludovicum Hungarie ac Bohemie ac Sigismundum Polonie reges illustres eorumque regna provincias civitates terras et loca ad omnipotentis Dei laudem Christianeque reipublice statum et honorem nostrum et apostolice sedis nuncium et oratorem cum plena potestate legati de latere in presentiarum destinamus teque in dictis regnis provinciis civitatibus terris et locis nostrum et dicte sedis nuncium et oratorem cum dicta potestate usque ad nostrum et sedis eiusdem beneplacitum auctoritate apostolica tenore presentium constituimus et etiam deputamus, confidentes per hoc, ut firma spes est nostra, quod dextera domini tibi assistente propicia ex sollicitis, operibus tuis dictis regnis provinciis civitatibus terris et locis illorumque incolis et habitatoribus desiderata proveniant

¹ Ms. : diocessum.

commoda fructusque exinde succedent [sic] salutare. Tu igitur munus huiusmodi devota mente suscipiens te in illius executione sic sollicitum ac verbo sermone et opere studiosum et diligentem exhibeas, quod ex tuis laboribus et actionibus fructus optati, quos speramus, succedant tuque per sollicitudinem tuam illam glorie palmam que etiam parum pro curantibus celesti retributione impenditur digne consequi merearis et non immerito possis apud nos et sedem predictam de tam bono opere commendari,

Datum Rome apud S. Pet. anno incar. dom. 1516^o, 4^o non. aprilis pont. nostri a. 4^o.

Visa C. de Liazarriis.

JA. QUESTENBERG.

(*Arch. secr. pap. Regest. Vat. 1196 f. 201¹.*)

18. — AGOSTINO GONZAGA AU MARQUIS DE MANTOUE.

1516 Septembre 5, Rom.

Alors chez Léon X. il intercède chaudement au nom du marquis en faveur de Francesco Maria della Rovere. S. B^o me rispose in questo modo : M. Augustino voi sapeti quello che ve dicessimo a la venuta vostra in Roma circa li casi de quel povro homiciolo de Francesco Maria, qual versi di noi havea usato termini, che non solo de privarlo del stato haveramo ragione, ma de mille vite se tante ne haveasse havute, et certo quando voi venisti in quà havevamo tal animo verso di esso, che non solo in Mantua o sul Mantuano, dove se retrova, non lo havessimo lassato star, ma in loco del mondo, se ben li havessimo dovuto spender tutto el papato nostro. Pur quando voi venesti a noi mandato dal s. marchese qual certo amamo cordialm^o, se vedessimo di boniss^a voglia como anche vi veggiamo hora et se resolvessemo como sapeti hora ve disemo che siamo contentissimi che Francesco Maria se affermi et reposi sul paese del signor marchese, ben perho dandosi esso Francesco Maria quelle cautioni che a questi di li forno ricercate e date a voi in scritto da monsig. rev^{mo} qui; et perchè voi ce avete fatto intendere che esso Francesco Maria è contento assentir al tutto dal capitolo de Sora in fuori, volemo che voi rescrivati ad sig. marchese che siamo contenti che dicto Francesco Mariase ne possi impacciar a modo suo et noi permettemo che non se ne impacciaremo; vero è che non volemo che questo si veddi in scritto, perchè seria

¹ Les pouvoirs pour R. L. Orsini portent la même date, Regest. Vatic. 1197, f^o 188, dans Archives secrètes des papes.

un prejudicar de le ragioni nostre che havimo sopra quel feudo del reame et circa li fidejussori che ci faceti intender detto Francesco Maria non mancar de ogni opera perchè se trovino, li volemo in ogni modo como haveti potuto intendere da monsig. rev^{mo}; sichè scrivetilo al s. marchese et fati che S. S. ce resolvì et como più presto meglio significandoli che se non fosse el rispetto de S. Ex. non seressimo mai venuti a questo.

(Orig. Bibliothèq. de Mantoue et 3 -4.)

19. — LE PAPE LÉON X AUX CARDINAUX AU SUJET DU PÉRIL TURC

1516 Décembre 27, Rom.

In die s. Iohannis. Post missam papa vocatis ad se cardinalibus sedens in solio intimavit qualiter Turcus subiugaverat Soldanum et in suam potestatem receperat omnem illius statum et etiam Hyerusalem ac precipue sepulchrum domini nostri Iesu Christi licet dicatur quod Christianos propterea nullo novo incommodo vexaverit pro nunc et visus est papa velle eos hortari ut cogitent quomodo possint resistere huic si forte vellet tentare aditum ad Christianitatem. Responsum est ei bonum fore si missis legatis ad principes christianos uniant eos in pace universali.

Paris de Grassis, * *Diarium, Biblioteca Rossiana à Vienne et Arch. secrèt. des papes.*

19a. — L'ORATOIRE DE L'AMOUR DIVIN

Aux archives secrètes se trouve dans les Polit. Varia LXXVIII f. 233 f un traité intitulé. * Origine et sommario delle opere pie di Roma institute dal pontificato di Leone X sino a Paolo IV, qui raconte ce qui suit sur l'Oratoire de l'Amour Divin : si ritrovava in Roma una certa secreta spirituale et christianissima compagnia, la quale era solita di congregarsi in S. Dorothea di Trastevere, dove intervenivano prelati et nobili et altre persone che si diletta vano del charitativo et spirituale essercitio, della qual compagnia tra gli altri signori et prelati era anchora mons. il vescovo di Chieti... Onde da questa santa compagnia nacquero in processo di tempo molte opere pie in Roma et fuor di Roma per tutta Italia et non solamente per Italia, ma anchora fuori d'essa in molte provincie et regni della christianità. Hora essendo la detta compagnia un giorno congregata nella detta chiesa di S^a Dorothea al tempo del sopra detto papa Leone, fù fatta una proposta di questa natura,

che conciofossecosa, che per le strade et piazze di Roma si vedesse ogni di gran moltitudine et numero di poveri piagati posti quali in piccole carrette, quali per terra infestissimi al viso et all'odorato di tutto il mondo, onde nasceva che in Roma era quasi continuamente la peste, uno della detta compagnia exclamando alta voce addimandò in prestito cento ducati a rendergli in centuplo a chiunque glielo imprestasse, così uno de fratelli della compagnia prestò li cento ducati a colui che gli addimandava, il quale subito cominciò a far fondar l'edificio del venerabile hospitale di S. Giacomo degli incurabili nella strada del popolo, dove a mano a mano fu instituita una altra compagnia particolare per quel luogo, nella quale entrò papa Leone con tutto il collegio de cardinali et gran numero di prelati et di gentilhuomini, di sorte che vi si fece così gran ritratto di elemosine che incontinentemente si levarono tutti i piagati delle strade et delle piazze di Roma, et fu conosciuto che quelli cento ducati erano veramente moltiplicati in cento doppi, et hora si puo con verità affermare che fino al di d'hoggi nell'edificio solo di quel luogo se ne sono spesi più di centomila ducati. Appresso la detta compagnia di S^a Dorothea prese animo da questa santissima opera degli Incurabili vedendola succeder felicemente, si deliberò di farne un'altra non meno utile et necessaria all'honore et servizio di N. S. Dio, et così fece fondare il venerabile monasterio delle convertite. Et la prima elemosina che diede principio, furono quaranta ducati di M. Mathia Aversa canonico di S. Lorenzo in Damaso, dopo li quali denari si trova essere stato speso in quel monasterio fino a questo di più di 60^m ducati. Quasi nel medesimo tempo fu instituita anchora la venerabile compagnia della Charità, la quale prese la cura et il governo delle dette convertite. Nella qual compagnia sono molti s^{ri} cardinali et prelati et gentilhuomini et ufficiali et mercanti di buon nome, con la protezione d'un cardinale che al presente è mons^r 1^{mo} Morone¹.

20. — LE PAPE LÉON X SUR LE PÉRIL TURC

1517. Janvier.

Missa in die circumcisionis.

Papa venit ad hanc missam licet excusaverit se repletum tussi et catarro... et in fine missæ papa indicavit cardinalibus ad se vocatis qualiter Turchus expulerat Soldanum et vicerat Cairum

¹ Ce détail nous sert à fixer la date de cette note; Morone fut, en effet, de 1553 à 1558 protecteur de la Compagnie ci-dessus; voy. la liste des Protectors dans Archives de S. Girolamo della Carità, à Rome.

sive Babiloniam et sepulchrum domini nostri Jesu Christi conquissiverat, et propterea bonum esset si desuper fieret aliqua consultatio inter ipsos ad obstandum ei ne citra ad nos veniat, et conclusio fuit quod die crastina omnes hora XIX convenirent ad se, et sic convenerunt, sed papa propter catarrum et tussim nihil potuit concludere.

(*Paris de Grassis, * Diarium, Bibliotheca Rossiana à Vienne et Arch. secr. des papes, XII, 23.*)

21. — LE PAPE LÉON X AU ROI FRANÇOIS I^{er} DE FRANCE

1517 Janvier, Rom.

Il envoie au congrès de Cambrai, dil. fil. Nicolaum de Scomberg ord. predicat. familiar. nostrum nobisque propter eius egregias virtutes et religionem apprime et prolatum et charum, ut pro nostra in vos paterna voluntate et affectu eo in conventu una cum nostris nunciis adsit, quo res facilius ad universalem omnium Christianorum principum ineundam et tractandam pacem succedat, hoc presertim tempore, quo propter incredibiles Turcar. tyranni successus ingentemque contra Aegiptios partam victoriam necesse est ut agi per nos ea de re, si vere Christiani sumus, ne differatur. Lettre de créance pour Nic. Scomberg.

Dat. Rome 1517 janvier 4, p. n. a. 4^e.

P. BEMBUS.

(*Orig. Archiv. nation. à Paris. L. 357.*)

22. — ALESSANDRO GABBIONETA AU MARQUIS DE MANTOUE

1517 Janvier 14, Rom.

... Ali dui de marzo prox^o futura se farà lultima sessione del concilio Lateranensis, el quale se absolverà et se serrerà; ogniuno porta qua il capuzo de prete et in li habiti se vede pur qualche reformatione. Ogni dì questa terra se fa più bella, tutto è fabricato andare a S^a Maria del populo venendo per la strada che vene alla casa del nostro card^o, poi alla via dove è la casa di mes^r Aug^o Ghisi se sono fatte de brave case, mons^r di S. Zorzo gli fa un bellis^o palazo; mes^r Juliano Gallo, mes^r Paulo suo fratello et mes^r Paulo Biondo vostro compatre se racco^o a V. S. III^{ma}. Rome XIII^o ianuarij 1517.

(*Orig. Archiv. Gonzaga à Mantua.*)

23. — LE PAPE LÉON X A PROSPERO COLONNA

1517 Mars 12, Magliana près Rome.

Dilcte, etc. Intelligentes sollicitari te a quibusdam ut milites hominesque tuos eis commodes ad præsentem Senarum statum illiusque civitatis, quæ sub nostra et huius S. Sedis protectione est, quietem perturbandam, licet id difficillime adduci possumus ut credamus, existimavimus tamen pro tua in nos eandemque sedem reverentia et officio, cum domicellus Romanus sis, nostraque in te paterna charitate atque affectu te illis nihil eiusmodi concessurum; volumus autem his et nostris litteris te hortari, ut milites hominesque tuos omnino contineas neque permittas ut cum molientibus res novas contraque nostram et huius sedis dignitatem se commisceant; id erit nobis summo opere gratum atque in eo multum a nobis et eadem sede promereberis.

Dat. in villa nostra Malliana sub annulo pisc. die XII martii 1517 a° 4.

BENBUS.

(Orig. Archiv. Colonna à Rome, Brevi n. 61.)

24. — ALESSANDRO GABBIONETA A TOLOMEO SPAGNOLO,
SECRÉTAIRE DU MARQUIS DE MANTOUE

1517 Avril 1, Rome.

Hoggi N. S. ha fatto uno longo consistorio, nel quale ha fatto dui card^{li}, uno ad instantia del re cath^{co}, nepote de mons^r de Chievres, et questo è publicato, e laltro è larcivescovo Bituricensis ad instantia della matre del re ch^{mo}, et questo non è publicato, ma N. S. habuit vota patrum; de altri nulla fuit facta mentio. In eodem consistorio mons^r 1^{mo} de S^a Maria in Portico est publicatus legatus exercitus ecclesiastici. N. S. in questo proposito parlo qualiter el duca Lorenzo era sta ferito et ben che el sperasse chel fosse per guarire...

Rome p^{ma} ap^{le} 1517.

S. ARCHIDIACONUS.

(Orig. Archiv. Gonzaga à Mantoue.)

25. — CONSISTOIRE DU 20 AVRIL 1517

S^{mo} D. N. fecit verbum de rebus Turcharum et de periculo quod toti reipublicæ Christianæ imminet, nisi totis viribus occurratur,

et Sua S^{ua} deputavit r^{omos} d. videlicet Raphaellem Hostiensem sancti Georgii, Franciscum Surrentinum episcopos, Nicolaum tituli sancte Prisce de Flisco, Adrianum tituli sancti Grisogoni presbiteros, Alexandrum de Farnesio sancti Eustachii, Marcum s. Mariæ in via lata, Cornelium diaconos cardinales, qui cogitarent, quibus potissimum dandum esset munus legationis ad principes et reges Christianos et quid interim per S^{ua} Suam agendum censerent et postmodum in consistorio referrent.

(* Acta consist. vicecanc. Archiv. consist. du Vatican.)

26. — CONSISTOIRE DU 19 MAI 1517

Romæ die martis 19 m. maii 1517 fuit congregatio in palatio apost. et expedita fuerunt infrascripta. S. D. N. dixit, cum diebus superioribus habuisset quasi certa et manifesta inditia ex confessione facta per quendam Marchum Antonium Ninum Senensem rev^{erendissimus} card^{inalis} de Petrucciis domus magistrum, qui a præfato cardinali in mandatis habuerat, ut magistro Johanne Baptista de Vercellis chirurgo ministro et auctore fistulam Suæ S^{ua}, quæ [sic] in sede patitur, veneno inficeret idque nephandum consilium rev. d. card. de Saulis et aliis nonnullis complicitibus pluries communicaverat, propterea visum fuit Suæ S^{ua}, ut veritati locus esset et ne talia in oculis Suæ S^{ua} perpetrata impunita et in exemplum aliorum transirent, ipsos dom. cardinales de Petrucciis et de Saulis in castello S. Angeli deponi et detineri, quousque obiecta contra eos habita purgarent; et ut rev. domini intelligerent S^{ua} Suam hac in re, ut æquum est, mature procedere velle, deputavit rev. dom. Surrentinum episcopum, Anconitanum presbyterum et Alex. de Farnesio diaconum cardinales commissarios qui processus factos et fiendos in huiusmodi causa viderent et examinerent, ut Suæ S^{ua} consulere possent.

(* Acta consist. vicecanc. Arch. consist. du Vatican.)

27. — ERGOLE DE CORTE AU MARQUIS DE MANTOUE

1518 Mai 27, Rome.

Per dar aviso a V. Ill. S. de alcune cose che hoccore qui in corte di Roma penso quela averà a piacere de intender : la i di pasati fù concistorio, nel concistorio fù dito de voler privare el card^{inalis} Adriano del capel non venendo a obedientia a la S^{ua} del papa, ma fù concluso li fuse mandato uno breve che venese prometendoli S. S^{ua} de non li far dispiacere. Mons^{signore} card^{inalis} Horsino per

esser lui amico del card^o Adriano tolse questa fonte de farlo venire impetrando da la S^{ia} del papa de scriverli ce venese e che lo assicurava in uno de li soi casteli, qual lui volea; la matina sequente il card^o Horsino spaciò una stafeta, qual hè uno che si domanda el Spagna suo sotscalco, con lo dito breve et sua litera acio venese; el dito Spagna è tornato et dice che el card^o Adriano avea deliberato venir a Roma; da poi la deliberacion sua de venir fù meso una acitatione per sussi li muri de Venetia de questo tenor, sel cardinal Adriano non venia a obedientia da la S^{ia} del papa seria privato del capel; como questo sentite se mutò della deliberacion fata de venir, al contrario dicendo che molto di questo si maravigliava, che se dovea venir volea lo breve del N. S. più cauto et più promissio ne la Santità del N. S. se excusato che avea mandato quella acitatione acio venese più presto; et di novo dito Spagna torna a Venetia con uno altro breve sottoscrito de man de la S^{ia} del papa che lui venga supra la sua fede che non li farà despiacere capitulando che non posa quando serà venuto in Roma partirse senza licentia de Sua S^{ia}; ancora ge scrive el card^o de Medici che debia venir sopra la sua fede; la S^{ia} del N. S. ancora li fa scrivere a tutti li ambasatori che sono qui in Roma del re de Romani et del re di Portogalo et del re di Frantia et della S. de Venetia et del re de Spagna che pur venga che non li serà fato despiacer avendo S. S^{ia} promiso a tuti li diti ambasatori la fede. Hozi se parte e sopradito Spagna pur a stafeta; se dice non venendo serà privato de certo; io ho cercato de intender a che efeto se fa tanta instantia che questo card^o venga; io ho inteso per esser lui homo teribile, como hè, lo papa dubita, stando in Venetia non tramase qualche cosa in dano suo et non andase in le tere de Colonesi dal card^o Voltera grandissimo inimico del papa e faceseno qualche novo trattato; in el animo mio penso lo potria far ancora ad altro efeto che non lo sapese se non la fantasia del papa, dio ge la mandi bona. Quanto in scrivo a V. Ill. S. quella creda che tal cosa no se sa per tuto, anzi se governa sacramente, ma io me son informato de quanto scrivo dal secretario de mons^r cardinal Horsinochel tuto pasa per le man sue qual hemi amicisimo e questo ho fato per eser io desideroso como bon servitore de far intendere a la Ill^e S. V...

Roma die 27 maii 1513.

(Orig. Archiv. Gonzaga à Mantoue.)

28. — CONSISTOIRE DU 29 MAI 1517

Romæ die veneris 29 m. maii 1517... Insuper Sua S^m exposuit quod heri vocaverat rev. dom. Franciscum episc. Albanen. Sur-

rentinum nuncupatum, Petrum de Acoltis presbiterum cardinalem Anconitanum et Alex. Farnesium s. Eustachii diaconum cardinales commissarios deputatos in causa cardinalium detentorum, quibus processus factos super confessione facta per dom^{no} Alphonsum de Petruitiis, Bindinellum de Saulis diaconos cardinales et Marchum Antoninum [sic] Ninum p^u dom. card^{is} de Petruitiis domus magistrum communicaverat eisque legendos tradiderat, ut dominationes suæ dictis processibus lectis et bene examinatis S^uæ consulerent quid in tanta re agendum esset de cardinalibus complicitibus in processu nominatis, qui rev. dom. commissarii consilium dederunt, prout de iure fieri posse affirmabant, ut cardinales complices capi et detineri possent quousque obiecta purgarent, et ob id, cum rev. dom. card. S. Georgii nominaretur inter complices nonnullaque inditia contra eum essent, visum fuit Suæ S^u de consilio tamen rev. dom. commissariorum eundem dominum in palatio detineri quousque inditia purgaret, et Sua S^u mihi vicecancellario mandaverat ut in societate p^u rev. card^{is} S. Georgii manerem quousque eadem S^u Sua aliud de eo deliberaret, idque a me summa obedientia factum est, ob idque consistorio interesse non potui.

(* Acta consist. vicecanc. Arch. consist. du Vatican.)

29. — CONSISTOIRE DU 5 JUIN 1517

Romæ die veneris quinta m. junii 1517. S. D. N. dixit se hesternæ die rev. dom. cardinalem S. Georgii in arcem S. Angeli misisse quia recusabat confiteri quæ perpetrata fuerat contra personam Suæ S^u una cum aliis duobus cardinalibus detentis qui errorem suum confitebantur et ipsum dom. S. Georgii conscium et participem nonnullorum affirmabant, propterea ad indagandam veritatem eo ipsum miserat. Fecit etiam verbum de creandis novis cardinalibus et dixit quod cum essent quattuor tempora, in quibus de creatione novorum cardinalium agi solitum est et ut servaretur laudabilis consuetudo ad imitationem sanctorum patrum, visum fuit Suæ S^u cum nonnullos cardinales de proximo creare intenderet rev^{no} dominos hac de re certiores facere, ut cogitare possent qui potissimum ad hanc dignitatem eligendi essent et qui alias nominarentur promovendi.

(Acta consist. vicecanc. Arch. consist. du Vatican.)

30. — CONSISTOIRE DU 8 JUIN 1517

Romæ die lunæ 8 m. junii 1517. S. D. N. convocatis de more patribus apud eos huiusmodi verba habuit : Ex inditiis et confessionibus cardinalium detentorum manifeste constare duos alios

cardinales ibi presentes una cum aliis complices et conscios conspirationis fuisse seque non sine magna animi molestia quotidie conqueri et ea dicere molestum est quæ sibi et aliis fastidium et dolorem pariant, nescire tamen se ulterius a quo potissimum caveri debeat.

(*Acta consist. vicecanc. Arch. consist. du Vatican.*)

31. — PARIS DE GRASSIS SUR LE CONSISTOIRE DU 8 JUIN 1517

Die lunæ VIII junii Papa in consistorio sedens iussit mihi, ut omnibus oratoribus, qui illuc venerant, inhiberem ne inde discederent, sed expectarent extra consistorium donec eos vocari iuberet intra consistorium, et mihi etiam iussit, ut expectarem; itaque cum diu multumque morati fuisset Papa me intro vocari iussit. Ego fui prima facie dubitans ne Papa vellet ex castello per me vocari facere cardinales ibi carceratos, ut processui interessent simul cum oratoribus, quem legi facere vellet, et cum introgressus fuisset vidi omnes cardinales male contentos et sufflantes ac inter se ipsos sollicitos et valde moestos illicoque dubitavi Papam voluisse carceratos tres privare et degradare, et Papa conversus ad cardinales dixit eis, antequam aliud faciamus vultis confiteri qui estis in peccato vel ne, alioquin nos coacti ponemus vos in castello ubi alii sunt. Ego autem hoc audito converti faciem ad fratrem meum cardinalem de Grassis, de quo etiam dubitavi, non quia timerem eum conscium facinoris, sed ne ob invidiam aliquid sibi impingi fecissent maligni susurriones, et ipse in me tacite inspiciens indicavit se non esse de inquisitis, et Papa mihi iussit ut exirem per modicum tempus; itaque cum etiam diutius mansissent, tandem omnes exierunt quamvis mesti et solliciti et pene desperati, et cum nihil posset a quoquam ex eis intelligi de actis ibidem præsertim quia, ut dictum postea fuit, Papa terribile mandatum eis fecit, ne aliquid de ibi factis aut dictis revelarent, sed ut fieri semper solet omnia inde ad breve tempus patefacta sunt¹.

(*Paris de Grassis, *Diarium, Bibliotheca Rossiana à Vienne et Arch. secr. des papes, XII, 23.*)

32. — BELTRANDO COSTABILI² AU DUC ALPHONSE DE FERRARE

1517 Juin 10, Rome.

Postscriptum³. Lo è comune opinione che de li duy cardinali lo

¹ La suite dans ARMELLINI.

² Episcopus Adriensis.

³ En chiffres.

uno sia il cardinale Adriano et laltro sia il cardinale Frenese on il cardinale de Grassis et se ha chel cardinale s. Georgio ha confesato plenamente et similmente li altri per quanto se expecta ad cadauno de loro. Il cardinale de Siena è stato tirato alla corda, cardinale Saulo et s. Georgio è stato denegato el mangiare, bere et dormire per tormento. De s. Georgio il papa have habuto sino qui XII^m ducati quali se trovava in capsia et li pegni de Sua Santità il teneva per VII^m ducati li havea imprestati questi di passati et ha voluto inventario de ogni cosa se li trova, et credese per alcuni chel cardinale Cornaro habii accusato.

(Orig. Arch. d'État à Modena.)

33. — BELTRANDO COSTABILI AU DUC ALPHONSE DE FERRARE ¹

1517 Juin 24, Rome.

Lo era qualche opinione chel Cornaro fusse stato partecipe de questa conspiratione contro la persona di Nostro Signore et chel predicto la avesse propalata; ma hora chel processo se è publicato, se è veduto che tale opinione è falsa. Et la cosa è venuta in luce per certe littere de Marcho Antonio¹ responsive a quelle del quondam cardinale de Siena, le quale littere sono venute in mano di Nostro Signore et non se scia per che via. Pare che essendo el dicto quondam cardinale a Genazano, scrivesse qui a Marcho Antonio dicesse al Vercelli cioè mastro Baptista andasse a lui a Genazano et che dicto Marcho Antonio li parlò et respose per una sua megia in cifara², como el Vercelli perseverava in voluntade de volerlo servire et chel se offeriva servirlo ad ogni modo et che lo havea boni megli per intrare in casa del papa, cioè Serapicha et Julio di Bianchi³, et credea ge avesse a succedere, et dubitava, se lo andava a Genazano, el seria pilgiato suspecto et poi non seria acceptato, ma che tuta volta el faria quello chel volesse, et questa littera non se scia per che via sia venuta in mano al papa. Do poi, essendosi detenuto Marcho Antonio solo per cosse de stato, cioè di quello de Siena, sopra dicta littera fù examinato cum la tortura et epso pensando chel patrone fusse on preso on morto, non potendo negare che la littera non fusse sua, la dezifarò et confesò. Do poi essendosi su la pratica de fare venire el dicto quondam cardinale de Siena, la Santità di Nostro

¹ Nino.

² Jovius, *Vita Leonis X*, liv. IV.

³ Jovius ne nomme que celui-ci et ne cite pas Serapica.

Signore comise che quello Vercelli, quale se ritrovava a Fiorenza, fusse osservato et li deputo homini lo accompagnassero et di et nocte soto spetie de amittitia; poi, essendo venuto qui epso quondam cardinale de Siena pensando non havere a rendere computo de altro che de cosse del stato de Siena, et essendo stato detenuto insieme cum Sauli, se ha facto pilgiare quello mastro Baptista et condure qui et lo uno et laltro ha confessato de modo che la cossa se è chiarita et declarata bene apertamente; et li cardinali stendo prima su la negativa et volendo lo uno vedere quello havea scripto lo altro, poi lo hebbero veduto, hano poi dicto tuto quello et più che hano potuto lo uno a graveza de laltro et cussi ogni cosa è venuta in luce et verificase el dicto de lo Evangelio: Nihil occultum quod non reveletur.

Il Pochintesta è stato morto solo per havere tenuto pratica col signor Francesco Maria et credesse ne habii facto grande instantia al vescovo Petrucio castellano di Santo Angelo, quale se ritrova a Siena; quello Marcho Antonio et mastro Baptista presto, secondo se tene, morirano de morte atroce. De li già cardinali autem per anchora non se scia quello altro ne habii a succedere. De continuo me racomando in gratia de Vostra Excellentia. Rome XXIIII junii MDXVII.

(Orig. Arch. d'État à Modena.)

34 — CONSISTOIRE DU 26 JUIN 1517

Romæ die veneris 26 m. junii 1517. Cum S. D. N. proposuisset de creandis 27 cardinalibus, quorum nomina legit prout in cedula Suae S^{tie} in qua inter ceteros facta fuit mentio de creandis duobus cardinalibus vid. uno de domo de Columna et altero de domo de Ursinis non specificatis nominibus, et vota a rev. d. cardinalibus exquisivisset, praefatique rev^{mi} domini unanimiter et de communi consensu vota dederunt et consenserunt hac tamen conditione ut Sua S^{tie} XV vel XVI cardinales impresentiarum publicaret, ceteri vero per bullam crearentur cum potestate quod S. D. N. illos post aliquot menses absque aliqua votorum requisitione vel si periculum mortis, quod Deus averteret, immineret S. S^{tie} publicare posset ad ejus libitum, cumque praefata S^{tie} cepisset nominare, quos in praesentia publicare intendebat, visum fuit Suae B^{tie} omnibusque rev^{mi} dominis publicationem hujusmodi differre usque ad primum consistorium, et sic fait conclusum et Sua S^{tie} silentium imposuit omnibus sub censuris.

(* Acta consist. vicecanc. Archiv. Consist. du Vatican.)

35. — PARIS DE GRASSIS SUR LES NÉGOCIATIONS POUR LA
NOMINATION DE NOUVEAUX CARDINAUX DU 26 JUIN 1517¹

De cardinalibus novis creandis. Die veneris XXVI junii papa dedit habitum prothonotariatus aliquibus suis domesticis animo faciendi eos cardinales simul cum aliis multis vid. XXVII² numero quæ res cum videretur nova et insolita irrita est a multis præsertim cardinalibus, qui licet primo restiterint tamen, ut audio, conclusum est hac ipsa die, ut papa posset eosdem in dicto numero creare et nominare, et cum multo tempore mansisset intra cameram suam ratiocinans cum uno quoque antiquo cardinali super voto cuiusque habendo tandem colloquutione finita papa dixit mihi, quod ex quo hora tarda erat quasi XXIII diei et ipse esset ieiunus ac cardinales forte ieiuni aut saltem fessi et fastiditi quod non videbatur sibi sermonem in longum protrahendum esse in consistorio, sed quod concluderet, in primum futurum consistorium creari novos cardinales et si non omnes XXVII prout proposuerat saltem pro nunc XII aut XV et reliquos ante festum nativitatis Christi quia videbat cardinales ad hoc inclinari. Itaque vix consistorium ingressus per mediam horam ibi mansit et res non conclusa sed exclusa fuit cum risu et expectatione vana multorum ac fere totius curiæ quæ omnino et pro certo erat ut hac die cardinales crearentur XXVII sed non fuerunt.

*Paris de Grassis, * Diarium, Biblioteca Rossiana à Vienne, et Arch. secr. des papes.*

36-37. — PARIS DE GRASSIS SUR LA GRANDE NOMINATION DE
CARDINAUX DU 1 JUILLET 1517

Creatio cardinalium novorum numero XXXI. Die mercurii prima julii papa mihi ad suam capellam pro missa audienda vocato dixit se velle eo consistorio cardinales iam conclusos creare et publicare ex quibus aliqui sui domestici erant qui adhuc in habitu prælaturæ non erant et propterea volebat eis dare habitum prothonotariatus prout fecit post missam auditam. nam ipse stans imposuit rochetum datario, deinde comiti Herculi de Rangonibus, tum dom. Francisco Armellino clerico cameræ, hinc nepoti suo de Ridolfis et demum dom. Augustino Trivultio quos omnes postea creavit cardinales simul cum multis aliis, et dixit mihi quod expectarem citra consistorium quia sperabat multos alios simul creare quos ego ex domibus eorum facerem vocari ad

¹ Le manuscrit XII, 23, des Archives secrètes porte XXVIII.

se in consistorium, et cum replicarem posse eosdem moneri ut prius venirent ne postea papa et cardinales nimis diu expectarent non voluit quia nesciebat pro certo an illos quos designaverat posset concludere prout fuit. Itaque cum diu in consistorio sedissent tandem card^l de Medicis exivit ad me de mandato papæ et dedit mihi listam cum nominibus cardinalium noviter creatorum ut illos publicarem et ad consistorium vocari facerem prout feci; nam ego ad cameram vicinam feci convocari XXX parafrenarios papæ et iussi ut ibi sustinerent, donec eis dicerem quid eos facere oporteret, et sic publicavi [la suite jusqu'à absent⁴ dans Raynald 1517 n. 101]. Itaque mandavi parafrenariis papæ ut ex his multos qui nec sperabant nec cogitabant adirent et vocarent ad papam ipsos in consistorio expectantem, nam papa mihi dixerat ut interim quo isti possent venire ipse negocia aliqua expediret prout multa expedivit per horas duas et eo plus ibidem sedens, inter quas expeditiones card^l de Grassis fratri meo dedit monasterium de Strata Bononiensi valoris ducat. 800 vacans per privationem cardinalis Petrutii ac etiam ecclesiam et titulum s. Mariæ Transtyberim cum domibus adiacentibus vacantibus per privationem cardinalis de Saulis ac etiam prioratum s. Bartholomæi de porta Bononiensi vacantem per obitum Iohannis de Gozadinis¹ pridie in gubernio Regiensi crudeliter interfecti. Cum autem nuntiatum fuisset generali s. Augustini ut ad papam veniret quia iam ipse esset creatus cardinalis recusavit venire timens ne fuisset illusus sicut in proximo consistorio fuerat, nam multi ad eum iverunt cum festivitate et gaudio nuntiantes quod esset cardinalis et iam ipse hilaritatem fecit etiam publicam cum risu populi de levitate tanta quia non fuit verum. Tandem cum ego alium atque alium nuntium misissem ut omnino veniret quia papa eum expectabat tandem venit cum iam novi alii omnes ingressi fuissent ad consistorium et papam et cardinales osculati fuissent. De generali autem minorum maior risus fuit, quia, cum ut dicitur ipse non quæsisset hanc dignitatem sed omnino alienus esset quia per paucos dies antea fuerat creatus et electus generalis minorum, non volebat venire dicens nuntiis per me missis quod errarent et non intellexissent mandatum eis datum et similia, tandem cum alios atque alios destinassem ut omnino veniret venit quidem pedester cum zoculis cum vestitu satis vili et in omnibus se novum ostendit et cum ante me esset et peteret quid vellem manebat genuflexus ambobus genibus semper sic mecum loquens ita stupidus erat et in fine duxi eum ad papam qui iam consistorium exierat et eum papa osculatus est et

¹ Ms. : Bozadinis.

cardinalem appellavit sicque ipse ad alios venit in camera cardinalis de Medicis expectantes horam cenæ. Antequam autem cenarent papa dedit omnibus birreta rubea præterquam tribus generalibus quibus dedit nigra et fecerunt omnes cenam cum papa in logia et habui birreta antiqua omnium sic mihi significante pontifice ut facerem. Prodigium magnum ea die supervenit : nam cum dies satis clara et serena esset, subito in turbidam tempestatem versa est et venti grandines et imbres densi fuerunt et fulgur maximum quod percussit turrin s. Mariæ Traspontinæ et abstulit Christum lapideum de gremio matris cuius imago erat supra portam ecclesiæ ita ut ipsa matris imago remansit cum brachiis aperitis quasi flens quod filium perdiderit.

Die ven. III julii fuit publicum consistorium in aula solita ubi cardinales prædicti XXXI declarati et publicati fuerunt. Le Pape parla satis docte et bene more suo.

*Paris de Grassis, * Diarium, Biblioteca Rossiana à Vienne et Arch. Secr. des Papes.*

38. — CONSISTOIRE DU 1 JUILLET 1517

... Cum S. D. N. præter cardinales in proximo consistorio designatos, pro quibus collegit vota, proposuisset rev. d. archiepisc. Consanum, episc. Comensem, generalem ordinis min. S. Francisci de observ. et prothonot. Pisanum addendos esse aliis cardinalibus iam designatis habuissetque vota rev. dominorum libera, Sua S^{an}ctæ de consensu et concilio præfatorum domin. et auct. Dei omnipot., beat. apost. Petri et Pauli et sua creavit et assumpsit in S. R. E. presbiteros cardinales vid...

* *Acta consist. vicecan. Arch. Consist. du Vatican.*

39. — LE PAPE LÉON X AU CARDINAL EGIDIO CANISIO

1517 juillet, Rome.

Dilecte etc. Hodie inducti probitate, prudentia, doctrina, rerum agendarum experientia, moribus probatis, religione et aliis præstantibus virtutibus et meritis tuis te magnam gloriam ord. s. Augustini in numerum et portionem aliorum ven. fratrum nostrorum S. R. E. cardinalium vocavimus. Espère qu'il servira le Saint-Siège. Il doit conserver le généralat jusqu'au prochain chapitre.

Dat. Romæ 1517 Julii 1, P. N. A. 5°.

Cop. Cod. Asburnh. 287 Bibl. Laurent, à Florence.

40. — CONSISTOIRE DU 10 JUILLET 1517

Romæ die veneris 10 m. julii 1517. S. D. N. dixit quod rev. dom. cardinales seniores subscribere vellent bullam creationis dom. novorum cardinalium, in qua derogabatur capitulis conclavis si forsan in aliquo promotioni ultimo factæ obstarent. Deinde S. S^{us} instituit ecclesiam sive monasterium S: Mariæ in Aracoeli in titulum presbyteralem...

* *Acta consist. vicecanc. Arch. Consist. du Vatican.*

41. — CONSISTOIRE DU 24 JUILLET 1517

Romæ die veneris 24 m. julii 1517. S. D. N. restituit dom. Raphaellem Riarium ad dignitatem cardinalatus nec non ad officia et beneficia quæ ante privationem habebat sine tamen præjudicio tituli mei S. Laurentii in Damaso et sine voce activa et passiva prout in capitulis desuper confectis plenius continetur pro quorum observatione collegium rev. dominorum promisit. Deinde Sua S^{us} proposuit restitutionem dom. Bindinelli de Saulis eodem modo, et habuit vota rev^{erendissimorum} dominorum, tamen Sua S^{us} eum tunc non restituit.

* *Acta consist. vicecanc. Arch. Consistoriales du Vatican.*

42-43 — LA GRACE DE RAFFAELLO RIARIO

[In nomine] Domini. Amen. Infrascripta sunt capitula et promissiones S. D. N. facta per dom. Raphaellem de Riario, olim card^{inalis} s^{ancti} Georgii, et cautiones per eum datæ, videlicet :

In primis die septima julii 1517 certiorati per nos notarios etc. infrascripti fideiussores, quod dominus Raphael de Riario, olim card^{inalis} s^{ancti} Georgii, in presentiarum in carceribus in castro S^{ancti} Angeli de Urbe detentus, pro eius liberatione et relaxatione a dicto castro inter alia tenetur dare idoneas et sufficientes cautiones pro summa 150 000 ducatorum auri de camera de non recedendo ab obedientia S. D. N. ullo unquam tempore et de non recedendo ex locis sibi assignandis per eundem S. D. N. in dominio temporali S. R. E. absque eius licentia in scriptis obtinenda et quod erit perpetuo bonus et fidelis servitor prefati S. D. N. et quod nunquam aliquid agat aut machinabitur seu machinari attentabit contra personam, dignitatem aut statum S^{ancti} sue et S. R. E. aut contra eiusdem S. D. N. consanguineos et affines et ill. Medicum familiam, prout latius et diffusius in capitulis inter ipsum d. R.

ex una et S. D. N. initis seu eniendis [sic] continetur ad que relatio in omnibus et per omnia habeatur : hinc fuit et est, quod infrascripti fideiussores et eorum singuli precibus prefati d. R. scientes se non teneri etc. [sic] sponte etc. [sic] promiserunt et quilibet eorum promisit, quod prefatus d. R. promissa omnia et singula servabit et adimplebit sub infrascriptis penis et pecuniarum summis per eos respective promissis, quas infrascripti fideiussores et eorum quilibet in casu contraventionis eo ipso incurrere voluerunt, obligando se quilibet in pleniori forma cameræ cum constitutione procuratorum et aliis clausulis in similibus apponi solitis et consuetis latius extendendis ad sensum sapientis non mutata substantia veritatis.

In primis spectabiles viri Bernardinus Jannelli, Nichodemus Sini, Marchus Bronsini et Joh. Bapt. Petri de Caprarola procuratores et scindici [sic] communitatis et hominum dicte terre Caprarole, prout de mandato manu s[er] Tiberii Johannis de Caprarola notarii publici sub die sexta julii 1517 subscripto ac recognito et penes nos notarios dimisso plene constitit, nomine dicte communitatis pro summa 4000 ducatorum similium promiserunt, videlicet :

Spectabiles viri Hieronimus Bernardini Zucche et Johannes Rose de Capranica procuratores et scindici [sic] ac eo nomine communitatis et hominum dicte terre Capranice, prout de eorum mandato manu Dominici Angeli Antonii de Capranica sub die sexta julii 1517 subscripto et recognito plene constitit, pro summa 4000 ducatorum similium nomine dicte communitatis Capranice promiserunt etc. presentibus dicto Rosello et Jac^o Ant^o de Rogeriis de Sutrio testibus etc.

Spectabiles viri d. Philippus de Lutiis, d. Jac. Ant. de Rogeriis et Franciscus Evangeliste [sic] cives Sutrii procuratores et scindici [sic] communitatis et hominum dicte civitatis Sutrii, prout de eorum procuratorum mandato manu Scipionis condam Jacobi de Sutrio publici notarii sub die sexta julii 1517 subscripto et recognito plene constitit, nomine dicte communitatis Sutrii promiserunt pro summa 10 000 ducatorum similium presentibus dicto Rosello et Hieronimo Zuccha supra dictis testibus etc.

D. Jacobus Ant. de Rogeriis de Sutrio ut principalis et privata persona promisit pro summa 4000 ducatorum similium.

D. Philippus de Lutiis de Sutrio ut principalis et privata persona promisit pro summa 4000 ducatorum similium.

D. Franc. de Agillaria civis Sutrinensis ut principalis et privata persona promisit pro summa 4000 ducatorum similium presentibus d. Rosello de Rosellis de civitate Castelli et Prospero de Sinibaldis ac Vincentio de Speronibus laico Immolensi testibus ad premissa etc.

D. Julius Matheus civis Romanus promisit pro summa 4000 ducat.
 D. Domitius Cechinus civis Romanus promisit pro summa
 1000 ducat.

D. Paulus Gallus civis Romanus promisit pro summa 1000 ducat.

D. Franc. de Spannochis	civis Romanus promisit pro summa	2000 duc.
D. Ricchardus Mazatoste	" " " "	1000 "
D. Stephanus de Capiteferreo	" " promisit " "	2000 "
D. Dominicus de Picchis	" " " "	2000 "
D. Albertinus de Tibaldeschis	" " " "	1000 "
D. Franc. de la Vectera	" " " "	1000 "
D. Jo. Arcionus	" " " "	2000 "
D. Dominicus de Cavalariis	" " " "	2000 "
D. Franc. Brancha	" " " "	2000 "
D. Franc. Blondus	" " " "	4000 "
D. Palutius Matheus	" " " "	2000 "
D. Stephanus de Theulis	" " " "	1000 "
D. Laurentius Steph. de Valle	" " " "	2000 "
D. Antonius Draco	" " " "	2000 "
D. Antonius de Fregiapanibus	" " " "	3000 "
D. Franc. de Fabiis	" " " "	1000 "
D. Antonius de la Volta	civis Bononiensis, pro summa	2000 "
D. Galeatius Poeta	" " " "	3000 "
D. Matheus Gozadinus	" " " "	3000 "
D. Gaspar Lupari	" " " "	3000 "
D. Hieronimus de Crescentiis de Bononia	" " " "	2000 "
D. Carolus Gratus civis Bononiensis	" " " "	2000 "
D. Marchus Antonius Lupari de Bononia	" " " "	3000 "
D. Camillus de Leazariis scriptor apostolicus	" " " "	2000 "
D. Gregorius de Monte Calvello	" " " "	500 "
D. Alexander Gentilis medicine doctor	" " " "	500 "
D. Galienus Almadianus	" " " "	500 "
D. Petrus Perinus	" " " "	500 "
D. Aristophilus medicus	" " " "	500 "
D. Jo. Bap ^{ta} de Spiritibus	" " " "	500 "
D. Neapolionus s[er] Angeli [sic]	" " " "	500 "
D. Antonius Boninsegna	" " " "	500 "
D. Perotius Mostus	" " " "	500 "
D. Palinus [sic] Tignosinus	" " " "	500 "
Joh ^{es} Cordella	" " " "	500 "
Dominicus Bosseus	" " " "	500 "
Dominicus Bonellus	" " " "	500 "
Nicolaus Nicolosinus	pro summa 500 duc.	
Sebastianus Spreca	" " " "	
Jo. Angelus de la Zeccha	" " " "	
Franc. de Abiscio'atis	" " " "	
Marianus Bussa	" " " "	
Petrus Cordella	" " " "	

Omnes de Viterbio per D^{nm} Rainerium Capocciam procuratorem eorum, prout de suo procurationis mandato manu Elisei Petrocchi notarii de Viterbio sub die... [sic] mensis julii 1517 subscripto et recognito plene constitit, respective promiserunt in totum constituen. summam 9500 ducatorum similium.

D. Rainerius Capoccia civis Viterbien. ut principalis et privata persona promisit pro summa 500 duc. presentibus D. Rosello de Rosellis prefato et Prospero de Sinibaldis clerico Oximan. et Vincentio de Speronibus laico Immolensi testibus etc.

Die XII. dicti mensis.

D. Raphaël Casalius	civis Romanus promisit pro summa	3000 duc.
D. Virgilius de Cinciis	civis Romanus " "	2000 "
D. Deminicus de Maximis	" " " "	5000 "
D. Antonius de Fabiis	" " " "	1000 "
D. Marianus de Astallis	" " " "	1000 "
D. Hieronimus de Picchis	" " " "	1000 "
D. Bap ^{la} Palinus	" " " "	4000 "
D. Petrus Paulus Castellanus	" " " "	2000 "
D. Marius Scappuccius medic. doct.	" " " "	1000 "
D. Marchus de Cosciaris	" " " "	3000 "
D. Alexander Miccinellus	" " " "	1000 "
D. Marianus Castellanus	" " " "	2000 "
D. Aloysius Mathutius	" " " "	1000 "
D. Petrus Magdalenus	" " " "	1000 "
D. Jacobus de Fregiapanibus	" " " "	3000 "
D. Jo. Bap ^{la} de Theodoriciis phisicus	" " " "	1000 "
D. Honofrius de Fabiis	" " " "	2000 "

D. Franc. Thomasius civis Romanus pro summa 2000 duc. presentibus D^{no} Philippo Attono et Benedicto de Ballis laico Bononiensi testibus ad premissa vocatis et requisitis.

Die XIII. julii 1517.

D. Franc. de Lenis	civis Romanus pro summa	1000 duc.
D. Marius de Carronibus	" " " "	2000 "
D. Hieronimus Salamonus	" " " "	1000 "
D. Andreas Carosius	" " " "	1000 "
D. Jo. Petrus Cafarellus	" " " "	4000 "
D. Fabius de Montebono	" " " "	1000 "

D. Georgius de Sancta Cruce civis Romanus pro summa 4000 duc. presentibus supra proxime testibus.

Die XIII. julii 1517.

D. Petrus Antonius Mathei civis Romanus pro summa 2000 duc.
D. Cyriachus Matheus civis Romanus pro summa 1000 duc. et

R^{di} patres Dⁿⁱ Cesar de Riario patriarcha Alexandrinus et Augustinus Spinola episcopus Perusinus prefatos Ant^m et Ciriachum indemnes relevare promiserunt, iurarunt etc. presentibus D. Benedicto de Ballis civi Bononien. et Ugone Antonii clerico Lugdunensi testibus.

D. Marchus magistri Simonis civis Romanus pro summa 2000 duc. presentibus quibus supra.

Die XV. dicti.

R^{di} patres domini Cesar Riarius patriarcha Alexandrinus, Octavianus episcopus Viterbiensis, Gisbertus episcopus Rapolanus, Ant. Jacobus episcopus Camerinensis, Augustinus episcopus Perusinus, Altobellus episcopus Polen., Jo. Bap^a episcopus Sulmonensis, Hieronimus episcopus Aretinus, Thomas episcopus Saonensis, Jo. Bap^a episcopus Sulmonensis, Hieronimus episcopus Aretinus, Thomas episcopus Saonensis, Jo. Bap^a episcopus Auximanens., Franciscus Spinola prothonotarius apostolicus, Petrus Paulus episcopus Esinus certiorati per nos notarios etc. de obligationibus et fideiussionibus predictis pro summa 150000 ducatorum sic ut premititur respective dat. sponte etc. approbarunt dictos fideiussores in forma sub penis camere se obligantes iurarunt etc. presentibus D. Paulo Blondo cive Romano et D. Bernardino de Contreras scriptore apostolico testibus etc.

Die XI. dicti.

Certiorati per nos notarios etc. infrascripti officiales promissores, quod D. R. de Riario olim card^{is} Sⁱ Georgii ad presens in carceribus in castro Sⁱ Angeli de Urbe detemptus pro eius ex dicto castro relaxatione et liberatione tenetur dare idoneas fideiussiones pro summa et quantitate 50000 ducatorum auri in auro de camera solvend. S. D. N. in festo omnium sanctorum proxime futuro cum certis pactis et conditionibus in supra nominatis capitulis latius expressis ad que fideiussores infrascripti relationem habere voluerunt : hinc est quod infrascripti fideiussores et promissores ad preces prefati D. R. scientes etc. sponte etc. promiserunt et quilibet eorum promisit pro infrascriptis pecuniarum summis inferius annotatis solvendis in festo omnium sanctorum proxime futuro eidem S. D. N., ut prefertur, pro quibus observandis se in pleniori forma camere obligarunt et quilibet eorum respective se obligavit cum clausulis consuetis et constituendo eorum procuratores irrevocabiles ad resignandum infrascripta eorum officia respective in illius favorem in cuius S. D. N. videbitur et placebit in eventum non solutionis infrascripte summe per eos respective promisse iurarunt etc.

D. Federicus Flavius Fulginas, scriptor archivii Rom. curiæ, promisit et se ut supra obligavit pro summa 500 duc. non tamen cum constitutione procuratoris ad resignandum etc

D. Ferdinandus de Acre scriptor brevium pro summa 500 duc.

D. Antonius Venantius S. D. N. accolitus " " 500 "

D. Petrus Franc. de Costa S. D. N. scutifer et natus sexdecim annorum vel circa ac renuncians beneficio minoris etatis cum assensu et presentia D. Petri de Costa eius patris pro summa 500 duc.

R^{das} pater D. Honofrius de Ursinis prothonot. et secretarius apostolicus pro summa 2000 duc.

D. Julius de Narnia camere apostolice notarius pro summa 500 duc.

D. Donatus camere apostolice notarius pro summa 500 duc. presentibus D^{nis} Philippo Attono et Bened. de Ballis Bononien. testibus etc.

Die XII. dicti mensis.

D. Joh. Sances scriptor apostolicus et cubicularius apostolicus pro summa 1000 duc. non tamen cum constitutione procuratoris ad resignandum.

D. Anthonius de Alexiis de Narnia not^r auditoris camere pro summa 500 duc. non tamen cum constitutione procuratoris ad resignandum etc., quem R^{das} pater D. Franc. Spinola indemnem relevare promisit et iuravit.

D. Berengarius Serra scriptor archivii et cubicularius apostolicus pro summa 1000 duc.

D. Camillus de Leazariis scriptor apostolicus et scutifer, portionarius et presidens annone pro summa 1000 duc

D. Julianus Cecius scriptor archivii et litterarum apostolicarum sollicitator pro summa 500 duc.

D. Hieronimus de Urigiis de Trevio collector plumbi pro summa 500 duc.

D. Gabriel Minutulus scriptor brevium pro summa 500 duc.

D. Matheus Bongianus turris None soldanus et D. Thomas eius frater presidens annone promiserunt... pro summa 1000 duc.

D. Raimundus de Capiteferreo scriptor archivii et scutifer S. D. N. pro summa 500 duc.

D. Jo. Petrus de Cingulo procurator penitentiarie	pro summa	500 duc.
D. Jacobus Simoncinus serviens armor.	" "	500 "
D. Franciscus Carretta serviens armorum	" "	500 "
D. Perseus Bucchanus cam. apost. notar.	" "	1000 "
D. Michael Mieres portionarius ripe	" "	" "
D. Lucentius de Cosciaris subdiac ^r apost.	" "	1000 "
D. Guillelmus Beltrandi abbreviator de minori	" "	1000 "
D. Franc. Palavicinus notarius rote	" "	500 "

D. Petrus Paulus Veccia scriptor archivii et presidens ripe pro summa 500 duc., non tamen cum constit^o procurat^o ad resignan.

Suivent les sommes suivantes de divers officiers de curie : 500 duc., 500 duc., 750 duc., 500 duc., 1000 duc., 1000 duc., 500 duc.

Die XIII. dicti mensi julii.

500 duc., 500 duc., 500 duc. (Benedictus de Costa scriptor brevium natus XII. [sic] annorum cum consensu patris), 500 duc., 500 duc., 1000 duc.

Die XII julii.

250 duc., 250 duc. (Hercules Cantacusinus litt. apost sollicitator), 500 duc., 500 duc., 500 duc., 1000 duc., 500 duc., 500 duc., 1000 duc., 500 duc., 500 duc., 500 duc., 500 duc., 500 duc., 500 duc., 1000 duc., 500 duc., 500 duc., 500 duc., D. Jo. Bap^a de Saldonibus scutifer... pro summa 1000 duc. et D. Cesar patriarcha Alex. et Augustinus Spinola eundem... indemnem relevare promiserunt... [In margine sinistra :] Die 28 novembr 1517 D. Rogerius Saldonus sollicitator promisit pro suprascripto Jo. Bap^a fratre suo solvere duc. 400 in festo resurrectionis... [In margine dextra :] Die 13. octobr. 1517 D. Didacus de Acre scriptor archivii promisit pro 300 duc. pro inscripto Jo. Bap^a Saldono...

Die XIV. dicti mensis.

R^{mo} pater Nicolaus de Capranica episcopus Neocastrensis secretarius apost. pro summa 2000 duc. Le [patriarcha Alexandrin. et Augustinus Spinola episc. Perusinus répondirent pour lui] Paulus Blondus secret. apost. pro summa 1000 duc., un autre 1000 duc., un autre 500 duc. D. Petrus Coptius de Narnia scriptor registri bullarum pro summa 500 duc., un autre 250 duc., un autre 500 duc., un autre 500 duc., un autre 500 duc., un autre 1000 duc., un autre 500 duc., un autre 500 duc., un autre 500 duc., un autre 750 duc., un autre 500 duc.

Die XV. dicti.

Un autre 2000 duc., un autre 500 duc., un autre 1000 duc., un autre 1000 duc.

Dicta Die.

Constitutus coram nobis notariis etc. D^{mo} Raphael de Riario olim card^l s^l Georgii citra etc. constituit suos veros legitimos et indubitatos procuratores etc. r^{do} patres d^{mo} Cesarem de Riario patriarcham Alexandrinum absentem etc., Altobellum episcopum Polen-

sem presentem etc. et quemlibet eorum in solidum specialiter et expresse ad ipsius constituentis nomine et pro eo requirendum et rogandum r^{do} dom. cardinales in capitulis nominatos ut ipsi cardinales pro se ipsis promittant et iurent prout latius in capitulo continetur. Necnon ad requirendum et rogandum magnificos principum oratores in capitulis etiam nominatos, quod oratores ipsi promittant verbis et vice principum suorum, quod D^{mo} R. constituens servabit promissa et quod dicti oratores respective curabunt apud principes suos omni studio, opera et diligentia, quod promittent, approbabunt et ratificabunt prout latius in dictis capitulis continetur, ad que dictus constituens relationem haberi voluit et mandavit promittens de rato et cum clausulis consuetis iuravit etc. presentibus Rome in castro S^{ti} Angeli D^{no} Dominico Colecta canonico Senen. et Ugulino Tesco canonico Urbevetan. testibus etc.

Dicta die.

Consequenter dicti D. Cesar et Altobellus procuratores personaliter in nostri presentia etc. pro executione premissorum adiverunt ill^m D^{mo} Comitem Albertum de Carpo Cesaree Maiestatis oratorem, quem personaliter in eius domo repertum nomine dicti Dⁿⁱ R. constituentis requisiverunt, ut contentaretur promittere S. D. N. verbis et vice Cesaree M^{ti}, quod prefatus R. constituens servabit promissa per eum S. D. N. facta et quod dicta Cesarea M^{ti} infra quatrimestre hoc idem ratificet etc. Qui D^{mo} Albertus orator sic ut premittitur requisitus nomine sui principis promisit S. D. N. et nobis notariis etc... Rome in domo solite habitationis dom. Jo. Ant^o Austone Carpen. nullius dioc. et Angelo Saccazzino laico Carpen. testibus etc.

Die XVI. julii.

Dicti procuratores... adiverunt r^{do} patrem D. Petrum de Orrea episcopum Siracusanum oratorem Catholici regis Hispaniarum, quem similiter requisiverunt ut supra etc. Qui... promisit... hac tamen conditione adiecta, quod dom. Hieronimus Vich collega suus ratificet suam huiusmodi promissionem... presentibus D^{no} Laurentio... [sic] prothonotario Licien. et Paulo Blondo testibus, etc.

Successive... adiverunt d^{no} Hieronimum Vich, qui... ratificavit et approbavit...

Eadem die.

Deinde... adiverunt mag^{cm} D^{no} N. [sic] oratorem regis Portugallic... Qui promisit... [comme plus haut].

Dicta die.

Postremo... adiverunt... r^{dm} patrem D. N. [sic] episcopum Vigornien. oratorem seren^m regis Anglie... [comme plus haut].

Dicta die.

Dicti procuratores adiverunt... r^{dm} card^{lem} Surrentinum qui., promisit prout in dicto capitulo continetur cum conditione, quod hoc idem alii cardinales promittant.

Dicta die.

Adiverunt rev. dom. cardinalem de Flisco..., card^{lem} s^{te} crucis..., card^{lem} de Medicis.,., card^{lem} Cibo..., card^{lem} sanctorum quattuor..., card^{lem} Anchonitan..., card^{lem} Grimanum..., card^{lem} de Grassis..., card^{lem} Agennen.

Infrascripta sunt capitula et conventiones ineundæ inter S^m D. N. et d^{nm} Raphaellem de Riario olim card^{lem} Sⁱ Georgii quorum tenor sequitur et est talis.

Licet nuper tam ex propriis confessionibus Raphaelis de Riario presbyteri Saonen. tunc episcopi Ostien. card^{lm} Sⁱ Georgii quam etiam ex aliis legitimis probationibus et processu contra eum factis et formatis plene constiterit per eum nonnulla excessus et crimina privatione digna perpetrata fuisse ac S. D. N. Leo divina providentia papa decimus in suo concistorio secreto (ut moris est) eundem R. per suam diffinitivam sententiam de fratrum consilio et assensu latam dignitate, honore, auctoritate et galero cardineo ac titulo, insigniis et privilegiis voceque activa et passiva omnibusque et singulis cathedralibus quibus preerat et aliis monasteriis dignitatibus etiam episcopalibus officiisque et beneficiis ecclesiasticis, que in titulum vel commendam seu quovis alio modo obtinebat, privaverit et deposuerit ac privatum et depositum declaraverit, sibi que ne de cetero S^o R. E. cardinalem se nominaret, gereret, scriberet et reputaret ac omnibus Christifidelibus ne eundem R. pro cardinale nominarent, tenerent, tractarent vel reputarent, inbibuerit: tamen S^m Sua illum volens imitari, cuius vices gerit in terris et cuius proprium est misereri semper et parcere quique bracciis suis apertis omnibus se paratum ostendit ad recipiendum peccatores veniam suppliciter implorantes, animum suum ad parcendum eidem R. elementem et misericordem prebuit cum infrascriptis tamen conditionibus, videlicet:

Quod ipse R. teneatur fateri prout fatetur, quod infrascriptam restitutionem et rehabilitationem ex mera Sanctitatis Sue gratia et clementia obtinet, cum merito propter eius demerita erga S^{em} Suam fuisset privatus, ac etiam fateri eandem S^{em} Suam erga cum

maxima clementia usum fuisse, et propterea promittere prout promisit et promittit, quod quamdiu ipse R. vixerit fidelis et prudens erit servus erga S^{em} Suam et pro ea semper Deum rogabit nec unquam de cetero non solum aget, sed nec etiam cogitabit aut machinabitur adversus eam aut eius consanguineos et affines ac ill^{orum} Medicum familiam nec etiam ipse R. per se vel alium seu alios nuntios seu litteras aget aut tractabit quicquam cum aliquo principe Christiano, communitate et dominio, cardinali seu cardinalibus aut aliis prelatiis nisi de rebus suis propriis privatis domesticis et familiaribus.

Item quod ipse R. eidem Sanctitati Suae summam 150 000 ducatorum auri de camera in tribus terminis solvere teneatur et obligatus sit et ad id se efficaciter obliget et de illis in dictis terminis solvendis idoneas cautiones partim per bancharios partim vero per officiales Rom. curiæ prebeat ac dare et prebere promittat, quorum singulorum officia duplum saltem valeant eius quod quilibet eorum promittet. Et primo pro primis 50 000 ducatis teneatur facere, quod dom. Augustinus Ghisius bancharius confiteatur habere illos in depositum ad instantiam dicte Sanctitatis Suae per eum eidem solvend. prout infra dicitur.

Item quod ipse R. antequam liberetur a carceribus et libertati restituatur, teneatur et debeat dare securitatem partim banchariorum idoneorum et probatorum, partim vero officialium Rom. curiæ idoneorum, qui promittant eidem S. D. N. solvere dictos alios 50 000 ducatos in proxima futura celebritate omnium Sanctorum ipsique officiales ultra medietatem valoris officiorum promittere non possint ut prefertur.

Item quod teneatur dare cautionem idoneam de solvendis dictis reliquis 50 000 ducatis in festo resurrectionis dom. nostri Jesu Christi proximo futuro etiam partim per bancharios, partim per officiales Rom. curiæ, quorum singuli promittere non possint ultra medietatem valoris officiorum que obtinent, et si contingeret aliquem officialem ex officialibus expromissoribus datis decedere, tunc loco decedentis huiusmodi teneatur dare alium eque idoneum, qui surrogetur loco defuncti, ipsique officiales sic dati teneantur constituere procuratorem inrevocabilem ad vendendum officia pro satisfactione summe per eum promisse in eventum in quem summam per eos promissam non solverent aut solvi facerent, et ex pretio officii tunc venditi summa promissa eidem Sanctitati Suae persolvatur, residuum pretii predicto officiali cuius officium erat dari debeat.

Item quod ipse R. teneatur dare bonas sufficientes et idoneas cautiones pro summa et quantitate 150 000 ducatorum de non recedendo ullo unquam tempore ab obedientia S^{ae} Suae et de non

recedendo de locis assignandis per eandem Sanctitatem Suam in dominio temporali ecclesie absque eius expresso mandato et licentia in scriptis prestando. Et quod perpetuo erit bonus et perpetuus servitor S^m D. N. pape itaque nihil unquam aget aut machinabitur sive machinari attemptabit contra personam, dignitatem aut statum Sanctitatis Sue aut S^e Rom. Ecclesie nec ulla in re contraveniet voluntati Sue Beatitudinis, sed in omnibus morem geret et obediet ei ut bonum et devotum servitorem decet in quocunque statu et dignitate fuerit ac eum esse contigerit.

Item quod dictus R. teneatur facere quod sacrum collegium cardinalium videlicet cardinalis sancte Crucis, Grimanus, Surrentinus, Fliscus, Monte, Anconitanus, Grassis, sanctorum quattuor, Farnesius, Cornelius. Medices, Cibo, qui interfuerunt sententie privationis, et cardinalis Agennensis, qui tunc presens non fuit, promittant ad eius preces, quod ipse R. servabit omnia supradicta et in eventum in quem illis seu alicui ex eis contraverit quod habebunt eum semper pro privato et ligato omnibus censuris et penis in dicta sententia contentis, et eum ut talem donec vixerint evitabunt et quantum in eis erit persequentur et sententiam predictam ad unguem servabunt et ita illam servare iurabunt et ad id proprio iuramento se astringent nec illius relaxationem impetrabunt nec illa ab aliis pro eis impetrata utentur seu alias uti promittent [sic; — permittent?] publice et secreta ac in communi et nominibus propriis ut singuli promittent quod ipse R. omnia et singula supradicta pure, simpliciter ac libere observabit.

Item quod dictus R. teneatur facere et curare cum effectu quod oratores principum Maximiliani in Imperatorem electi, Francorum Christianissimi et Caroli Hyspaniarum Catholici et Henrici Anglie ac Portugalie et Algarbiorum regum ill^{or} et domini Venetorum promittant verbis et vice principum suorum, quod ipse R. omnia et singula supradicta pure, simpliciter et libere servabit et casu quo non servaret quod ipsi principes eum in regnis et dominiis suis non recipient, sed potius rejicient, persequentur et capient et incarcerabunt et alia facient prout idem S. D. N. eis mandabit, habendo ipsum R. in eum locum in quem S^m Sua habendum esse declarabit, et preter hoc idem R. statim et eo ipso absque alia citatione et declaratione desuper fienda reincidet in omnes et singulas penas ac censuras alias in dicta sententia privationis contra eum concistorialiter lata contentas. Et quod ipsi principes extunc de cetero eundem R. pro cardinali non nominabunt nec tenebunt, tractabunt vel reputabunt, sed pro privato et omnibus censuris et penis in sententia privationis contentis ligatum quoad vixerit habebunt et eum evitabunt et quantum in eis erit persequentur et sententiam privationis ad unguem servabunt

nec in eventum contraventionis huiusmodi eidem S^u Sue et successoribus suis pro eo super predictis supplicabunt. Et quod ipsi principes infra quatuor menses proxime futuros expresse ratificabunt dictum capitulum in eorum literis vel instrumentis desuper conficiendis inserendum.

Item quod promicent nomine quo supra prefati oratores, quod prefati principes sui non instabunt apud Sanctitatem Suam pro obtinenda uberiori gratia tam de persona quam de aliis rebus ipsius R., quam in presentibus capitulis continetur.

Item quod si super contraventione et aliis in supradictis capitulis contentis oriretur aliqua dubitatio seu disceptatio, stare debeat libere declarationi et dicto extrajudiciali eiusdem S. D. N. quibuscunque exceptionibus, allegationibus et oppositionibus ex quacunque causa et grandi et inexcogitata consideratione tam iuris quam facti et alias quomodolibet nequaquam obstantibus.

Die XVII. mensis julii MDXVII.

Constitutus coram nobis etc. d^{no} R. de Riario olim card^{is} S^u Georgii presens sponte etc. visis prius dictis capitulis et eis per nos notarios sibi intelligibiliter lectis, fassus est, promisit ac teneri voluit respective in omnibus et per omnia prout supra in dictis capitulis continetur, pro quibus firmiter observandis et adimplendis se in pleniori forma camere obligavit cum clausulis solitis et consuetis in instrumentis in forma camere apponi solitis et consuetis, dans et concedens nobis notariis infrascriptis licentiam et facultatem extendendi presentem promissionem et obligationem in pleniori et ampliori forma ad sensum sapientis totiens quotiens ante vel post publicationem instrumenti non mutata substantia veritatis, ita quod omnino subsistat iuravit corporaliter tactis scripturis. Presente dom. Mario de Peruschis procuratore phiscali pro dicto S. D. N. recipiente. Acta fuerunt hec Rome in castro S^u Angeli in sala magna presentibus ibidem d^{no} Dominico Colecta canonico Senen., Ugolino Thesco canonico Urbevetano ac Anselmo Thome clerico Narnien. et Ludovico Caramelli de Riconisio clerico Taurinen., testibus, etc. Infrascripte sunt gratie impetrande per dom. Raphaellem de Riario a S^{mo} D. N. papa.

Sanct^{iss} autem D. N. ex sua liberalitate primo erit contentus promittere non levare depositum 50 000 ducatorum penes dictum dom. Augustinum ad instantiam Sue Sanctitatis existens, nisi postquam S^u Sua restituerit eundem R. ad pristinam famam, honorem, dignitatem et libertatem ac officia etiam cardinalatus preter tamen vocem activam et passivam tam in electione Romani pontificis quam in aliis rebus in quibus cardinales votum prestare debent aut soliti sunt, quibus eadem S^u eundem R. carere vult et

intendit, donec et quousque aliud clementie sue visum fuerit et placebit, et beneficia, indulta, pensiones et fructuum ecclesiasticorum loco pensionis reservationes et alias ad eum statum in quo erat ante privationem in omnibus et per omnia ac si dicta privatio subsecuta non esset et prout in litteris apostolicis desuper confiendiendibus latius exprimetur, quas idem R. infra mensem expedire teneatur et si per eum steterit, quominus illas infra dictum mensem expediet, extunc liceat eidem S^u dictum depositum libere petere et recipere.

Item quod eadem S^{ua} debeat eidem R. concedere, quod possit transferre in quascunque personas omnes et singulas pensiones ac fructuum reservationes super quibusvis cathedralibus etiam metropolitanis ecclesiis, monasteriis et quibusvis aliis beneficiis ecc^{lesiasticis} alias apostolica sibi auctoritate assignatis in totum vel in partem etiam si in illarum reservatione non fuisset sibi concessa facultas illas transferendi, dummodo illi, qui pensiones seu fructus huiusmodi eidem R. solvere tenentur, fuerint pro parte dicti R. requisiti et ipsi noluerint pensiones seu reservationes fructuum huiusmodi extinguere, quodque possit ipse R. regimini et administrationi ecclesiarum ac illarum et monasteriorum ac quorumcunque beneficiorum ecc^{lesiasticorum} cuiuscunque qualitatis fuerint commendis in favorem quarumcunque personarum per eundem R. nominandarum cedere ac S^{ua} cessiones huiusmodi admittere et de personis per ipsum R. nominatis ecclesiis et monasteriis huiusmodi providere aut illa et alia beneficia huiusmodi personis nominatis conferre seu commendare debeat ipseque R. a personis, de quibus ecclesiis et monasteriis huiusmodi provisum fuerit seu quibus illa collata seu commendata fuerint, fructus ecclesiarum et monasteriorum et beneficiorum fructus huiusmodi personis, cum quibus conditionem suam poterit efficere meliorem, ad affirmam seu, annuam pensionem seu prestationem locare et ab eisdem personis anticipata solutione non tamen ultra sex annos recipere seu etiam fateri illos recepisse et ad standum locationi et solutioni anticipati huiusmodi se et suos successores obligand., prout inter ipsum R. et illos quibus fructus predictos anticipata solutione locaverit conventum et concordatum fuerit, libere et licite valeat absque labe simonie.

Item quod præfatus S^{anctus} D. N. concedat eidem R., quod possit omnibus regressibus et accessibus ac indultis uti, que ante privationem huiusmodi sibi concessa fuerant et quibus ante dictam privationem uti poterat, præter vocem tamen activam et passivam eadem in electione Romani pontificis quam in aliis rebus, quibus eadem S^{ua} eundem R. carere vult et intendit, prout in litteris restitutionis desuper expediendis latius explicabitur.

Item quod S^{mo} Sua debeat dare super omnibus premissis et eorum singulis signaturas oportunas et necessarias cum clausulis et derogationibus oportunis et necessariis.

Item quod S^{mo} Sua debeat ad omnem liberam requisitionem et voluntatem dicti R. et agentium pro eo premissa exequi, dummodo ipse antequam liberetur de dicto castro S^u Angeli infra mensem a die presentis stipulationis et contractus computandum premissa omnia et singula adimpleat presertim quod prestet dictas cautiones de solvendo 50 000 ducatorum in celebratione omnium Sanctorum et alia 50 000 in festo resurrectionis huiusmodi.

[Fol. 163 f. :] Die XVII. julii 1517.

[In margine :] Constitutio procuratoris. [Suit une demi page en blanc. Au milieu de la page on lit :] Die XXIII. julii 1517. R^{mi} Dⁿⁱ A. tituli S^ce Praxedis presbyter card^{is} et N. card^{is} Cornelius certificati per nos de contentis in dictis capitulis promiserunt et iurarunt prout in dictis capitulis, presentibus in concistorio d^{no} Philippo Adimaro et Andrea de Albizzis S^{mi} Dⁿⁱ N^{ri} camerariis.

Dicta die.

R^{mi} dⁿⁱ card^{is} omnes coram S^{mo} D. N. in concistorio collegialiter congregati promiserunt illud iddem et iurarunt, quod singulariter in eorum domibus promiserant et iuraverant. Promiserunt insuper et iurarunt quod dictus R. de Riario non discedet ex palatio apostolico sine expressa licentia et mandato S^{mi} D. N^{ri} presentibus quibus supra proxime.

Die XXIII. julii 1517.

Constitutus coram nobis notariis infrascriptis etc. r^{do} pater dom. Cesar de Riario patriarcha Alexandrin., Augustinus Spinola episcopus Perusin., Octavianus episcopus Viterbien., Petrus Paulus episcopus Exinus [sic], Antonius Jacobus episcopus Camerinen., Thomas episcopus Saonen., Galeatius de Riario, Isbertus episcopus Rapollanus, Hieronimus Piccholomineus episcopus Ilcinen., Altobellus episcopus Polen., Hieronimus episcopus Aretin., Gabriel episcopus Calven., Franciscus Spinola prothonotarius apostolicus et Jo. Bap^a episcopus Ausiman. sponte promiserunt et quilibet eorum promisit S^{mo} D. N. et nobis notariis etc. d^{no} Mario de Peruschis procuratore phiscali presente et pro dicto S^{mo} D. N. recipiente, quod d^{no} R. de Riario prefatus non discedet ex palatio apostolico hic in Urbe existenti sine expresso consensu licentia et mandato S^{mi} Dⁿⁱ N^{ri} sub infrascriptis penis et pecuniarum summis per eos respective premissis eo ipso in casu contraventionis per eos respective incurren., obligantes se in pleniori forma camere

iurarunt etc. presentibus Rome in palatio apostolico d^{no} Bernardo Cardulo canonico Narnien. et Paulo de Corradinis cubiculariis apostolicis testibus etc.

D ^{ms} Cesar patriarcha		pro summa	10 000 duc.
Augustinus episcopus Perusin.	"	"	10 000 "
Octavianus " Viterbien.	"	"	10 000 "
Petrus Paulus " Esinus	"	"	5 000 "
Ant. Jacobus " Camerinen.	"	"	5 000 "
Thomas " Saonen.	"	"	5 000 "
Galeatius de Riario.	"	"	5 000 "
Isbertus episcopus Rapollan.	"	"	5 000 "
Hieronimus " Ilcinen.	"	"	5 000 "
Altobellus " Polen.	"	"	10 000 "
Hieronimus " Aretin.	"	"	5 000 "
Gabriel " Calven.	"	"	5 000 "
Franc. Spinola prothonotarius	"	"	10 000 "
Jo. Bap ^a episcopus Ausiman.	"	"	5 000 "

Die XXX, julii 1517.

R^{dms} pater d^{ms} Cesar patriarcha Alexandrinus procurator et eo [sic] nomine r^{mi} dⁿⁱ Raphaelis episcopi Ostiensis card^{is} adivit mag^{cm} virum d. Marchum Mumium oratorem ill^{mi} domini Venetorum, quem personaliter in domo ejus solite habitationis repertum nomine quo supra instantissime requisivit, ut contentaretur promictere S^{mo} D. N. et nobis notariis etc. verbis et vice ill^{mi} domini Venetorum quod prefatus r^{ms} dom. R. Cardinalis servabit promissa per eum S^{mo} D. N. facta et quod idem dominium hoc idem infra quadrimestre ratificabit etc.

Qui d^{ms} Marchus orator sic ut premittitur requisitus promisit... presentibus d^{no} Hieronimo Dado dicti oratoris secretario et d^{no} Fa-biano Vigili archipresbytero Spoletano testibus etc.

Dicta die.

Comme plus haut : ... r^{dms} patrem d^{ms} Dionisium episcopum Maclovien, et mag^{cm} virum d^{ms} Matheum de Villabram oratores Christianissimi regis Francorum, quos in domo eorum solite habitationis ut supra similiter requisivit... promisit nomine Christianissimi regis [comme plus haut].

Die XV. septembris 1517 exhibita et presentata fuit pro parte supradicti r^{mi} d. card^{is} ratificatio seu ratificationis instrumentum christianissimi regis Francorum tenoris subsequenti videlicet :

Franciscus Dei gratia Francorum rex, Mediolani dux et Genue dominus universis presentes litteras visuris notum facimus et nos debite certiorati de clementia, misericordia ac gratia, qua sum-mus pontifex Leo decimus usus est in cardinales sⁱ Georgii et de

Sauli cum certis restrictionibus et limitationibus... Cum vero Dionisius episcopus Maclovien. et Mace [sic] de Villebresine oratores nostri apud sedem apostolicam ad dictorum cardinalium instantiam superius dicta promiserint, nos igitur, Summo Pontifici necnon dictis cardinalibus morem gerere cupientes, rata firma et grata que per dictos oratores nostros facta extitere habemus illaque observare promictimus et pollicemur. In cuius rei testimonium has presentes manu nostra subsignavimus et sigillo nostro muniri iussimus. Dat. Rothomagi die XVI. mensis augusti anno dⁿⁱ 1517 et regni nostri 3^o...

FRANCOYS.

Die XV. sept. 1517!

Exibita et presentata fuit pro parte supradicti r^{mi} dⁿⁱ cardinalis infrascripta ratificatio seu instrumentum ratific^o et promissionis ill^o dominii Venetorum tenoris infrascripti : Leonardus Lauredanus Dei gratia dux Venetiarum etc... laudamus, approbamus et ratificamus... Datum in nostro ducali palatio die XXII. augusti 1517...

Suit en langue espagnole la ratification du roi de Castille Arago, Sicile, etc... d. d. En Medianburch a XXVIII. dias del mes de Agosto 1517.

(Cop. (?) *Archives secrètes des papes, Arm. IV, caps. III, f^o 152-165^b.*)

44. — LE PAPE LÉON X RESTITUE SES BIENS AU CARDINAL
RAFFAELLO RIAHIO¹

1517 Juillet 24, Rome.

Leo etc. Ad fut. rei mem. Precellens auctoritas... Sane cum nuper ven^o fratrem Raphaellem de Riario episcopum Ostien. camerarium nostrum S. R. Ecclesie card^o sⁿⁱ Georgii nuncupatum propter crimen lese maiestatis per eum in personam nostram commissum per nostram diffinitivam sententiam de fratrum nostrorum consilio et assensu latam dignitate honore auctoritate et galero et card^o S. R. E. ac titulis insigniis privilegiis et voce activa et passiva necnon omnibus ordinibus ac metrop^o et cath^o quibus preerat aliisque ecclesiis titulis et monasteriis dignitatibus et aliis beneficiis ecclesiasticis quibuscunque que in titulum vel commendam aut administrationem seu quovis alio modo obtinebat necnon quibusvis fructibus redditibus et proventibus ecclesiasticis etiam

¹ Au commencement de l'acte est écrit en marge : Bembus.

loco pensionum annuarum ac pensionibus annuis super similibus fructibus sibi reservatis apostolica auctoritate privavimus et deposuimus ac privatum et depositum declaravimus sibi que ne de cetero pro s^o R. Ecclesie card^u se nominaret gereret scriberet et reputaret ac omnibus Christifidelibus ne eundem Raphaellem pro card^u nominarent tenerent tracterent vel reputarent inlibuimus, ac ipsum Raphaellem degradavimus et curie seculari tradi mandavimus, nosque postmodum volentes imitari vestigia illius cuius vicem in terris gerimus, qui pro persecutoribus suis oravit ad patrem, ac bonum pro malo retribuere, deliberavimus cum eodem Raphaelle uti misericordia et clementia, habita super hiis cum fratribus nostris deliberatione matura de eorundem fratrum consilio ac de apostolice potestatis plenitudine eundem Raphaellem card^{em} iuxta tamen nonnulla capitula conventiones et conditiones inter nos et eundem Raphaellem card^{em} nuper inita et firmata et in quodam instrumento publico per duos camere apostolice notarios videl. dilectos filios Donatum Vulterranum et Julium de [Lücke dans le texte] rogato contenta, quibus nullo pacto preiudicare intendimus, quinimo ea omnia prout conventa fuerunt inviolabiliter observari debere decernimus, in nostram et apostolice sedis gratiam recipimus et ad honorem famam card^{is} dignitatem pileum ac omnes etiam sacros et presbyteratus ordines ac munus consecrationis et usum pallii quo ratione ecclesie Ostien. uti potest necnon camerariatus nostri officium ac Ostien. Conchen. Lucan. et alias cath^{as} etiam metrop^{olitanas} ecclesias necnon monasteria etiam consistorialia titulos ac beneficia et officia ecclesiastica cum cura et sine cura secularia et quorumvis ordinum regularia cuiuscunque qualitatis, etiam si de iure patronatus laicorum etiam nobilium et alias qualificatorum existerent, et ad illorum possessionem necnon regressus accessus ingressus facultates ac fructuum reservationes et alias pensiones ac iura privilegia et indulta et alias gratias et concessionem ac facultates etiam testandi necnon beneficia ecclesiastica conferendi... et bona mobilia et immobilia eidem Raphaeli card^u ante huiusmodi privationem quomodocunque debita et pertinentia necnon in pristinum... statum preterquam titulum s^{ancti} Laurentii in Damaso ac vocem activam et passivam tam in electione Rom. Pontificis quam aliis actibus..., decernentes nihilominus quamcunque electionem tam activam quam passivam, quam de persona ipsius Raphaelis card^{is} pro tempore forsitan quomodolibet fieri contingeret, nullam invalidam irritam et inanem ac nullius roboris vel momenti existere necnon presentes litteras quoad hoc vim specialis et perpetue constitutionis habere donec aliud a nobis quoad huiusmodi vocis prestationem decretum fuerit, auctoritate apostolica tenore presentium restituimus et plena-

rie reintegramus... Quocirca ven^{tu} fratribus nostris Ariminen. et Asculan. ac Spoletan. episcopis per apostolica scripta mandamus, quatenus ipsi vel duo aut unus eorum per se vel alium seu alios presentes litteras et in eis contenta quecumque ubi et quando opus fuerit ac quotiens pro parte dicti Raphaelis cardⁱⁿⁱ super hoc fuerint requisiti solemniter publicantes eique in premissis efficacis defensionis presidio assistentes faciant eum restitutione repositione reintegracione decreto et aliis premissis pacifice gaudere, non permittentes eum desuper per quoscunque quomodolibet indebite molestari...

Tho. DE BINIS.

(Archives secrètes des papes, Regest. Vatic. 1203, f^o 15^b f.)

45. — LE PAPE LÉON X AU ROI FRANÇOIS I^{er} DE FRANCE

1517 Août 3, Rome.

Leo X. recommande pour un canonicat à Paris Joannes Cunsel unus ex iis pueris cantoribus, quos clar. mem Aloisius rex predecessor tuus superioribus annis ad nos misit. Celui-ci est et sua arte, in qua multum quotidie proficit, et grato in nos servitio dignus commendatione et premio.

Dat, Romæ 3 aug. 1517, p. n. a. 5^o.

(Orig. Arch. Nation, à Paris, L. 357.)

46. — PARIS DE GRASSIS SUR LE CARDINAL RAFFAELLO RIARIO

De rev^{endo} cardⁱⁿⁱ s. Georgii decano collegii. Postquam rev. cardinalis s. Georgii ex castro s. Angeli reductus ad consistorium et ibi absolutus a poena in qua condemnatus et privatus fuerat ut supra scripsi. ipse semper mansit in palatio in altis cameris supra cameras papæ, unde aliquando et ad placitum suum veniebat ad papam et similiter cum eo colloquebatur amice et domestice ac etiam cum papa extra palatium et sine eo nunc cum isto cardinali nunc cum alio per prata et suburbanas vineas spatiabatur semper se obedientissimum exhibens, ita ut papa gratiosius magis quotidie sibi videretur. et accedente festo s. Augustini, cuius ordinis ipse est protector, papa concessit ut simul cum aliis cardinalibus multis iret ad missam illius diei solemnem et sic ivit et rediit ad palatium papæ simul cum aliis palatinis cardinalibus licet diceret ipsum potuisse accedere ad palatium suum per illam diem; deinde cum papa per mensem et ultra recessisset extra urbem ad Viterbium et

loca illa ut sui moris est qualibet aestate spatiari, etiam concessit eidem cardinali ut secum iret si vellet et sic ivit cum aliis venantibus et aucupantibus. Deinde papa dedit sibi licentiam ut ad urbem si vellet rediret etiam ad palatium suum diverteret prout divertit, ubi pro me misit ac enixe rogavit ut si possem eum adjuvarem, scit enim me esse amicum, servitorem et tantum sui honoris cupidum sicut alium quemcunque affinem suum ac etiam quia scit qualiter papa mihi fidem præstat et auctoritatem citra iactantiam loquendo. Itaque ego cum primum papa fuit reversus accessi et caute loquendo de variis dixi sibi, quod ex quo consistorium publicum in proximo instabat pro receptione trium novorum cardinalium et card^{l^{is}} s. Crucis qui debebat dicere missam in die omnium sanctorum tanquam episcopus cardinalis non volebat eam dicere novos cardinales sicut alios benedixerat et me respondisse sibi quod ex quo card^{l^{is}} s. Georgii est reversus ad domum suam et iam ivit cum cardinalibus ad missam s. Augustini et simul cum aliis cardinalibus interfuit receptioni cardinalis Grossetani qui accessit ad papam Viterbii existentem, quod nunc si dictus cardinalis s. Georgii excluderetur a consistorio et ipse non benediceret istis novis cardinalibus quod profecto fieret sibi iniuria et quod ego credebam quod papa non esset ita turbatus contra cardinalem ipsum ut ipsum excludat, quo autem ad missam omnium sanctorum si ipse cardinalis s. Crucis non vellet eam cantare quod ego dicerem papæ ut eam consignet card^{l^{is}} s. Georgii episcopo Ostiensi qui eam cantabit libenter ut credo. Itaque cum ego omnia hæc narrata per me cardinali s. Crucis retulissem papæ ipse dixit mihi me optime dixisse cardinali s. Crucis et quod ex quo cardinalis s. Georgii prudenter et humiliter in omnibus se exhibebat quæ papa ei imposuit quod vult ut omnino veni at ad consistorium publicum et faciat officium benedictionis super cardinalibus novis et non alius et quod etiam volebat quod idem cantaret missam in die omnium sanctorum tanquam amicus et conciliatus secum si modo ipse cardinalis vellet cantare. Itaque mihi papa imposuit ut irem et hæc eidem cardinali referrem prout retuli, qui ita contentus et lætus fuit ut me pluries amplexus fuerit cum mille osculationibus et acceptavit cantaret missam pro quibus duabus gratis agebat infinitas gratias S. Sⁱ prout ego reversus ad papam exposui ac etiam subdidi quod S. S^{us} posset eundem cardinalem restituere ad vocem activam et passivam vel saltem ad vocem consultativam in consistorio secreto, papa subdens dixit me esse parum expertum in talibus quia nullus cardinalis haberet in consistorio vocem decisivam nisi papa et quod cardinales habent solum consultativam quia papa quando aliquid proponit dicit nos sic intendimus facere et cardinales respondent placet et similia et

sic risit me dimittens cum aliquali spe quod infra pauca consistoria remitteret ei votum activum et passivum. Hæc sic ad longum volui scribere quia tota curia fuerit admirata de liberatione ista tali quali et præsertim quod ego fuerim is qui ita simpliciter conduxerim factum istud.

*Paris de Grassis, * Diarium, Bibliotheca Rossiana à Vienne et Archiv. secr., XII, 23.*

47. — SAUF-CONDUIT DU PAPE LÉON X POUR JOHANN HEITMERS

1517 Novembre 30, Rome.

Leo Papa X universis et singulis patriarchis, archiepiscopis, episcopis ac quibuscunque in dignitate ecclesiastica constitutis, presbyteris et clericis nec non ducibus principibus, baronibus, comitibus, nobilibus, officialibus, communitatibus, hominibus et particularibus personis inclytarum nationum Germaniæ, Daciæ, Succiæ, Norwegiæ et Gothiæ, ad quas præsentés pervenerint, salutem et apostolicam benedictionem. Rempublicam litterariam diu antea periclitantem et pene intermortuam, a quibusdam vero annis citra reviviscentem volentes Deo propitio fovere, ut non modo præsentibus verum et posteris litterarum specimina et ornamenta conserventur atque amplificentur indeque studiosorum animi ad præclara ingenii monumenta inflammentur, duximus quosque illustrissimos libros ac probatissimos utriusque linguæ auctores undique conquirendos esse, ut in lucem editi studiosis ipsis commode et splendori sint. Certiores itaque facti, quam plurimos vetustissimos libros in diversis locis provinciarum et regnorum prædictorum non sine ingenti rei litterariæ iniuria occulatos esse eosdemque a studiosis omnibus desiderari, idcirco destinamus illum in præsentiarum dilectum filium Iohannem Heytmers de Zonhoven², clericum Leodiensem commissarium nostrum, ut bibliothecas omnes dictarum provinciarum et regnorum perlustret, librosque huiusmodi omni quidem studio et diligentia conquirat et illos vel eorum exempla ad nos transportari faciat. Quare devotionem vestram et imprimis charissimum in Christo filium nostrum Maximilianum Romanorum electum Imperatorem semper Augustum paterna hortamur charitate et maiori quo possumus studio et affectu requirimus, ut pro nostra et huius sanctæ Sedis reverentia atque virtutis et doctrinæ intuitu velit dictum Iohannem commissarium nostrum benigne recipere sinceraque in

¹ Vol. IV, 1; S. 482.

² Zonhoven dans la province belge de Limburg.

Domino charitate tractare ac permittere, ut quascunque bibliothecas ingredi possit; eidem, si ei videbitur, de opportunis salvis conductibus providere; demumque in exsequenda huiusmodi commissione nostra circa tam laudabile opus ita favere atque adesse, ut, quod nos de re litteraria ac commodo et ornamento studiosorum omnium mente concepimus, id ipsum auctore Domino perficere valeamus. Offerentes nos ipsos quoadcunque [sic] paratos ipsorum commodis, quantum cum Deo possumus, privilegiaque, indulgentias et alias ingentes gratias concessuros, prout nonnullis aliis tali causa moti sponte et liberaliter iam concessimus. Detentoribus autem et occupatoribus huiusmodi librorum et ad nos et dictam Sedem illos mittere indebite recusantibus atque scientibus detentores et occupatores huius modi et non revelantibus sub excommunicationis pœna latæ sententiæ, quam ferimus in hic scriptis et a qua nisi per nos quemvis absolvi posse volumus, districtè præcipientes mandamus, quatenus visis præsentibus dictos libros vel exhibeant vel manifestent, ut censuras et pœnas prædictas effugiant ac de obedientia et promptitudine sua a nobis et dicta Sede atque ab omnibus litterarum studiosis merito commendari et ab Deo bonorum omnium remuneratore immortale præmium sperare et consequi possent. Et ut facilius et citius dictus Iohannes commissarius noster præmissa exsequi valeat, damus per præsentem ei facultatem substituendi unum vel plures ad præmissa et quodlibet præmissorum cum pari aut limitata potestate illosque revocandi et ab eisdem rationem gestorum et administratorum exigendi et cogendi, super quibus plenam ei harum serie concedimus facultatem et potestatem. Datum Romæ apud S. Petrum sub annulo piscatoris die ultima novembris MDXVII, pontificatus nostri anno quinto.

Sic signatum Iacobus Sadoletus.

Iohannes Heytmers commissarius pontificius harum litterarum vi communicat aliis litteris huiusmodi potestatem Iohannem [sic] Eydem priorem et pastorem in monasterio Helmershausen ordinis S. Benedicti, ut omnes per Saxoniam, novam et veterem Marchiam, Hassiam vicinasque circumquaque ditiones bibliothecas publicas privatasque, omnes etiam cathedralium ecclesiarum, monasteriorum et collegiorum inspiciat, bonos auctores conquirat etc. Litteræ datæ sunt in monasterio Corbeiensi diœcesis Paderbornensis a, 1519, 30 martii.

(Cop. ex archivo Erfordensi a. 1677 descripsit A. Overham Coll. III¹. Bibliothêque de Wolfenbüttel.)

¹ Aimablement communiqué par mon défunt maître et ami Prof. Floss, a Bonn.

48. — PARIS DE GRASSIS SUR LA PROCESSION DU 14 MARS 1518 POUR
CONJURER LE DANGER TURC

Dominica die de rosa fuit processio sanctissima et devotissima ad quam Papa exivit hora decima tertia, et ego interrogavi an deliberasset omnino ire sine planellis et sine sotularibus et levato pede ostendit mihi se esse in scapinis absque sotularibus et absque penellis quod ego illico intimavi cardinalibus ex quibus multi idem illico fecerunt : seniores vero et qui male sani erant veniam a Pontifice petierunt et sic ut prius remanserunt. Pontifex paratus benedixit rosam ut alias et eam pedester portans ad cappellam parvam consignari feci uni clerico camerae, qui ab inde ad ecclesiam de Minerva portavit ante papam. Papa autem facta oratione ante sacramentum in cappella parva cantavit ex libro letanias devotissime, et cum fletu irrigante a principio Chyrielison usque ad versum sancte Paule ora pro nobis et cum dixit versum sancte Petre geminavit illum tum surgens et procedens semper cantoribus cantantibus respondebat per eosdem versus plena voce idem dicens prout illi cantabant, quod cardinalibus et praelatis significavi, et ipsi similiter fecerunt et dixerunt, quae fuit maxima devotio : cum pervenit ad altare Sancti Petri genuflexus reassumpsit versum, ut regibus, etc., prout supra et cantavit devotissime ; tum finitis per cantores letaniis incepit papa, veni creator spiritus, et sic surgens venit ad plateam et per vias omnes usque ad Minervam in quibus viis erant 15 altaria equis spatiis distantia inter se, plena sanctissimis reliquiis, ante quae singula papa in terra pulverulentissima genuflexit cum omni devotione non expectans cussinos aut tapetia sicut mos est in talibus. Bone Deus quantus populus utriusque sexus est, non credidisset fuisse tantum populum in tota Italia ; et quidem omnia loca plena devotionis et pietatis. In scalis sancti Petri erant ex officialibus digniores et ut processio papalis pertransibat, sic ipsi officiales sequebantur ordine quisque suo usque ad portam Minervae, ubi conservatores cum senatore expectarunt et acceperunt baldacchinum quod fuit de ipsis sic ordinatum ne fieret aliqua rixa cum oratoribus ut mos est eorum. Papa in ianua osculatus est crucem, aspersus et incensatus est et quia ante chorum hinc inde erant quatuor tabernacula vid. salvatoris, sanctae Mariae Maioris, sancti Joannis Baptistae et sanctae Mariae in Porticu, papa ut prius in nuda humo devotissime genuflexus diutius oravit ante unamquamquam imaginem, et non accepit in ianua rosam ne impediretur propter illam in orationibus, perveniens ad altare oravit ; tum divertit ad claustrum fratrum in quo parumper moratus mutavit camisiam et revestitus est ac

ad missam rediit cum rosa in manibus : eam missam cantavit cardinalis Cavalicensis cum orationibus quinque, videlicet de rosa, de sancto Spiritu, de nimis pressuris, de pace et contra paganos; elevato calice retraxit se celebrans ad cornu epistolæ, ubi genuflexus mansit, quoad papa similiter genuflexus cantavit devotissime versiculos et orationes ut infra, quibus finitis papa retrocessit et continuata est missa usque ad finem, et data benedictione papali electus Carpentaratensis, qui erat secretarius papæ, venit quidem in cappa oraturus, sed papa voluit quod esset paludatus et mitratus orans : sicque sermo factus est quamvis multum non intellectus propter exilitatem vocis naturalis, ab aliis alioquin doctus et eo finito cardinalis de Farnesio prior diaconorum in cappa sua ut erat accepta bulla e manibus papæ ivit ad pulpitem ubi nuper ille oravit et stans legit ex minuta continentia bullæ super expeditione contra Turcas, qua bulla finita papa cantavit Tedeum laudamus et in fine versiculos infrascriptos cum oratione ut ibidem; et hæc quidem facta et dicta sunt omnia me ordinante sic ut supra : et cappellam paravi inter tribunam principalem hinc et chorum fratrum inde, sic ut ad altare esset adherens cancellis tribunæ et solium papæ esset versus sacristiam, cardinales hinc a solio inde ad altare, subsellia prælatorum versus cappellam sancti Thomæ Aquinatis, versis illi renibus et alia more solito et erat hora xx sonata quando hac finita sunt...

Paris de Grassis, Diarium. Arch. secr., XII, 23.*

49. — ANTONIO DE BEATIS A LA MARQUISE ISABELLE DE MANTOUE

1518, Mai 1, Rome.

... Intorno la Magliana se son fatte di bellissime cacie et con gran piacere di sua S^{ta} che in vero el sig^{re} ² ha ultra quantità de cani et tele cinque monterì excellentissimi, a li quali el Papa prima che retornasse da la Magliana fe donare xxv duc^{ti} doro per uno et un confessionale, et tra li altre fere ³ che morsero in la dita Magliana ce ammazaro un cervo grossissimo serrato in le tele in pochissimo loco, dove el Papa intrò ad piede con lo speto a la mano et in l'altra lo occhiale...

Orig. Arch. Gonzaga a Mantua.

¹ Le cardinal Luigi d'Aragona, qui avait là sa villa « Decimo. »

² Ms. : scire.

50. — LE PAPE LÉON X A LORENZO DE' MEDICI, DUC D'URBIN

1518 Mai 28, Rome.

Duci Urbini de promotione electi Metensis. Ex nobilitatis tue litteris quas ad nos de honore di. fi. Io. electi Metensis misisti cognovimus et tuam etiam quidem, sed illius christianissimi et nobis huicque sancte sedi omnibus necessitudinum vinculis coniunctissimi Regis summam voluntatem, ut eum ipsum Io. ad amplissimum ordinem cardinalatus advocaremus, tantumque honorem quo nullus a nobis tribui maior potest in homine illo et nobilitate et virtute eximia pedito collocaremus. Quod etsi arduum ac difficile hoc tempore nobis videbatur propter tibi non ignotam in eo ordine patrum multitudinem, cui ampliorem numerum adicere multo honestius erat ut recusaretur, quam ut per nos a sacro collegio peteretur, tamen nostra constans et perpetua voluntas isti clarissimo regi in omnibus quoad licitum sit gratificandi eiusque desyderia ceteris rationibus omnibus antepondi fecit, ut omni auctoritate ac studio nostro hanc rem in secreto nostro consistorio et proponeremus et venerabilium fratrum nostrorum cum voluntate obtineremus. In quo cum nobis et nostre orationi ipsius Io. electi familie splendor generisque nobilitas longa serie a Lotharingie ducibus alte repetita, eiusdemque et fratris ipsius nobilis viri Antonii virtus fuit adiumento, tum vero, ut de voluntate ac precibus carissimi in Christo filii nostri F[rancisci] hoc a nobis magnopere postulantis fides venerabilibus fratribus nostris per nos est facta, sine ulla ulterius difficultate et mora et nobis presentibus et isti regi absentis a cunctis facile et libenter assensum est. Itaque eum hodie in eodem consistorio Deo auctore cardinalem pronuntiavimus. Quod statim voluimus nostris litteris nobilitati tue significare ut cognoscere posses id quod tamen multo antea cognovisti, nihil esse tam arduum neque tam difficile, quod illius amicissimi regis causa nobis non planum et facile videatur. Itaque in iis que illi grata sunt aut etiam erunt, nec amoris nostro modum nec liberalitati sumus posituri nec vero dubitamus quin in eadem ille erga nos et hanc sanctam sedem futurus sit voluntate; postulat hoc animi, postulat honoris ipsius amplitudo, in altero ut nobis mutua benevolentia respondeat, in altero ut sibi glorieque sue nihil magis convenire arbitretur quam sedis apostolice dignitatem amplam atque honestam velle et ut ita sit omni opera curare; sed de his erunt partes tue reducere ei in memoriam quam simus illius nomini et honori dediti. Nos insignia huius summi honoris quo predictum electum Metensem

affecimus ad te missuri sumus, ut per te regi assignentur, et de eius auctoritate honestiori iam et clariori vertici ipsius Metensis imponantur. Tua vero nobilitas diligenter ac celeriter quas ad ipsum regem quasque ad dilectum iam filium nostrum Io. cardinalem Metensem litteras scribimus curabit reddendas. Datum Rome 28 maii 1518 anno sexto.

Arch. secr. pap. Arm. 44, tom. 5, f. 167^b-168.

51. — LE PAPE LÉON X AU GRAND-DUC VASILI DE MOSCOU

1518 Juin 4, Rome.

Leo episcopus servus servorum Dei. Dilecto filio nobili viro Basilio magno totius Russie et Moschovie principi potentissimo salutem et apostolicam ben. Sumus prepositi a Domino Deo nostro per illius inscrutabilem providentiam universo generi fidelium suorum, qui sunt vocati ad repromissionem vitæ æternæ, ut pastoris vigilis vel potius pii pastoris amore atque animo illorum salutem sedulo procuremus, quæ cum in duabus rebus maxime consistat, ut pacem inter se et caritatem conservent et ut ab impetu et rabie infidelium Christi hostium defendantur, nos utramque hanc curam perpetuamque sollicitudinem animo gerentes et nunc quidem precipue immanissimorum Turcarum maximis successibus, quantum Dominus concesserit, cupientes obsistere, ne illius potentia in generalem perniciem non solum Christianitatis verum etiam aliorum quoruncunque hominum evadat, elegimus dilectum filium Nicolaum de Schomberghe [sic] ordinis predicatorum, cuius hominis virtuti ac prudentie plurimum confidimus et quem ad magnas res tractandas adhibere sumus soliti, nuperque ad carissimos in Christo filios nostros Cesarem, Francie, Hispanie, Anglie Reges misimus. Et nunc iterum ei mandavimus, ut ad ipsum Cesarem et ad te aliosque nonnullos reges et principes se conferret tecumque alia quædam et ut arbitramur ad tuum quoque honorem et commodum unionemque Christianarum rerum ac sectarum pertinentia consilia nostra nostro nomine communicaret. Hortamur igitur nobilitatem tuam in Domino et pro affectu animi nostri erga te valde requirimus, ut eum libenter et amice audiens nos ipsos tecum existimes illo loquente loqui eamque fidem illi habeas, quam nobis haberes. Et si quid animum tuum movet, quem et nobilem et generosum esse intelleximus, nostra in te paterna benivolentia, qui, quod cum tuo incremento dignitatis et salute tua perpetua fiat, cupimus vehementer, et Deum ibi et te illius sanctissimæ fidei esse propitium, in iis, quæ tecum

communicaverit, et promptum te et benivolum ostendas, quod erit nobis summopere gratum. Datum Rome apud sanctum Petrum anno incarnationis dominice mill^{mo} quingent^{mo} decimo octavo, pridie nonas junii, pontificatus nostri anno sexto. Albergatus.

Arch. secr. pap. Regest. Vat. 1194, f. 225.

52. — LE PAPE LÉON X AU PRINCE DES TATARES

1518 Juin 4, Rome.

Leo episcopus servus serv. Dei. Illustri Tartarorum principi timorem divini nominis et amorem. Etsi id quod maxime cuperemus nondum factum est, ut simus tecum non solum humana sed celesti amicitia conjuncti, tamen cum assiduas preces ad Deum et Dominum nostrum fundamus, ut te talem et tam ægregium [sic] principem ad suorum electorum numerum aggregare dignetur, spem habemus in illius infinita clementia, nos te aliquando simul cum multis maximis Christianitatis regibus carissimi in Christo filii loco habituros. Sed donec quidem hoc divinum nobis advenerit bonum, nihil prohibet interea, quin, que communem nobis tecum securitatem et salutem adversus nimiam et cupidatem et potentiam Turcarum principis contineat, humana inter nos amicitia jungamur. Nam et tu is princeps es, sicut intelligimus, ut et prudentia et virtute polleas, et nos tales esse cupimus, ut amicitia nostra tibi et utilitati et ornamento esse possit. Quare hoc animo volentes, eligimus dilectum filium Nicolam Sconbeghe [sic] ordinis prædicatorum, cuius hominis virtuti et prudentie plurimum confidimus et quem ad magnas res tractandas adhibere sumus soliti, nuperque ad carissimos in Christo filios nostros Cesarem, Francie, Hispanie, Anglie reges etiam misimus, et nunc iterum ei mandavimus, ut ad ipsum Cæsarem et ad te aliosque nonnullos reges et principes se conferret, tecumque alia quædam, ut arbitramur, ad tuum quoque honorem et commodum, ut speramus, pertinentia consilia nostra nostro nomine communicaret. Hortamur igitur et pro affectu animi nostri erga te valde requirimus, ut eum libenter et amice audiens nos ipsos tecum existimes illo loquente loqui, eamque fidem illi habeas, quam nobis haberes. Quod erit nobis summopere gratum et tibi ut quotidie magis cognosces salutare et honorificum. Datum Rome apud sanctum Petrum anno incarnationis Dominice millesimo quingentesimo decimo octavo pridie nonas junii, pontificatus nostri anno sexto. Albergatus.

Arch. secr. pap. Regest. Vat. 1194, f. 226.

53. — LE PAPE LÉON X AU DOMINICAIN FRANCESCO DA FERRARA

1518 Juin 24, Rome.

Sane non absque animi nostri displicentia accepimus, quod nonnullæ ex monialibus sub cura et secundum instituta fratrum prædicat. congregat^o Lombardiæ degentibus obedientiæ iussum detractantes propria temeritate, aliæ vero pretextu indultorum apostolicorum ad falsi suggestionem concessorum ex monasteriis, in quibus professionem emiserunt regularem, ad alia etiam non regularia loca se transferre seu verius apostatare presumpserunt, hactenus et in dies presumunt in animarum suarum periculum et monasteriorum predictorum detrimentum. Il doit par contre intervenir. Dat. Romæ 1518 junii 24, p. n. a. 6°.

Adresse : Francisco de Ferraria vicario generali ord. prædic. congregat. Lombardiæ.

Orig. Arch. d'Ét. à Milan. Autogr. III.

54. — LE PAPE LÉON X AU CARDINAL RAFFAELLO RIARIO

1518 Juin 28, Rome.

Léon lui donne la permission : die crastina, que erit festivitas beator. Petri et Pauli, in maiori altari Basilice principis Apostolorum de Urbe missam et alia divina officia etiam in presentia nostra celebrandi...

Arch. secr. Regest. Vat. 1194, f. 235.

55. — BALDASSARE CASTIGLIONE AU MARQUIS DE MANTOUE

1519 Juin 5, Rome.

... Qui se parla più che d'ogni altra cosa di questo futuro imperio, et opinione de molti è che non debba cascare ne in Francia ne in Spagna, pur ogni cosa è in confuso. Li Francesi non parlano si largamente di questo come facevano prima. Monsig. della Rochia è gionto qui dui di sono, ma non ha parlato a N. S.^o prima che questa matina e per quanto demonstra la sua instructione, la qualè venuta dui di prima nelle mani del papa, che esso sia gionto, non porta altro se non che el Chistianissimo se condole con N. S. della morte del duca Lorenzo con tutto el cuore et offerisce a Sua B.^o el stato, la persona etc., e quando a quella pia-

ccia di exaltare qualchun altro della casa sua, mostra volerli dare ogni aiuto possibile; potrebbe essere ch'egli habbia qualchaltra commissione a bocha più secreta, la quale io insino a qui non ho intesa. Dicesi che la armata del re catholico per mare molto grosso è uscita del porto de Carthagene indrizata alla via de Sicilia e sopra di questo variamente si ragiona...

Orig. Arch. Gonzaga à Mantoue.

56. — BALDASSARE CASTIGLIONE AU MARQUIS DE MANTOUE

1519 Août 17, Rome.

Le pape hâtera son départ de Rome, surtout à cause de la mort probable du Cardinal Luigi de Rossi, el quale a questhora sta in transito... El principio del suo male è stato gotta ne anchor troppo acerba et ègli sopragionto un poco di febre con flusso e debilità di stomacho che in un tratto gli ha levato tutta la vertu¹. Alchuni dicono che è stato veneno, ma io non lo credo e più presto estimo che li medici non intendendo la sua infirmità l'habbino ammazato come fanno anchor molti altri...

Orig. Arch. Gonzaga à Mantoue.

57. — BALDASSARE CASTIGLIONE AU MARQUIS DE MANTOUE

1519 Août 19, Rome.

... Questa mattina circa alle hore XIII el card. de Rossi è passato all' altra vita; una sua buona abbatia che è in Flandra estimasi chel card. Salviati l' haverà; un altro assai buon beneficio che credo sia in Savoya haverà monsig. de Medici. El Papa demonstra grandissimo despiacere et ha pianto e piange e dice pubblicamente che la morte del fratello e quella del nepote non li dolsero più di quello che se habbi fatto questa...

Orig. Arch. Gonzaga à Mantoue.

58. — BALDASSARE CASTIGLIONE AU MARQUIS DE MANTOUE

1519 Août 27, Rome.

A questi dì essendo morto monsig. rev^{mo} de Rossi N. S. se ne ha preso grandissimo fastidio per il quale S. S^a parve che se alte-

¹ = virtù.

rasse un poco di doglia di testa e turbatione di stomacho et ad alchuni medici parve che un giorno non fosse senza febre, pur el di drieto non fu niente...

Orig. Arch. Gonzaga à Mantoue.

58 a. — ANGELO GERMANELLO A LA MARQUISE ISABELLE DE MANTOUE

1520 Février 19, Rome.

... In Roma per adesso non se intende altro de novo, omneuno attende ad le feste; la zobia grassa fo facta la festa de agone et fo uno bellissimo spectaculo; se armarono tucte le arti con el populo de Roma et se partectero de Capitolio con undeci carri triumphali con varie insigne tucti in ordinanza; el primo carro havea lo insigne de una Italia, da poi con intervallo de gente armate li subseguiva el carro con la imagine della dea Isis, dea de la terra in colosso facta ad similitudine de uno simulacro de dicta dea, che ha el papa in la sua logia antiquiss^e et bello; da poi era el carro de Neptuno innudo con el tridente in colosso; el quarto era uno Herculi, che duceva molti homini catenati; el quinto era uno Atlante con la sphaera in le spalle; el sexto era Eulo, dio de li venti, el septimo Vulgano con li sui ministri Piragmon, Brontes et Steropes; l' uctava era el Venere con una Roma de sopra; el nono era uno Alexandro magno ad cavallo in lo suo bucefalo in figura de uno gran colosso; el decimo era uno mondo con una vipera de sopra, lo undecimo una lupa, el XII et XIII in altre figure tucti intervallati luno dal altro et in colossi; da poi subseguivano gente armate et a piede et ad cavallo con li ioculatori secundo se usava in li triumphu antiqui. Subseguivano circa cento pucti benissimo vestiti ad l' antiqua et velleribus niveis et festa fronde revincti, tucti pieni de perle et de altre cose pretiose ad cavallo in bellissimi cavalli falarati ad l' antiqua et coperti de pelli de lupo, cervieri la groppa de dicti cavalli per la maior parte et de altre bellissime coperte et omneuno havevano li staffieri ad la sua livrea et erano menati ad mano doi camelli vivi jovenecti li quali novamente son stati donati al papa et molti belli cavalli et subseguivano molti altri adolescenti ad cavallo in mirabili cavalli et procedevano molti cavalli bardati. Li ultimi erano quattro cavalli bardati con barde et sopraveste tucte de broccato; da poi subseguiva et figliolo del s^r Joanzorzo Cesarino et lui et tucto el cavallo con sopraveste de broccato et portava lo stendardo de lo populo Romano et el senatore con uno gran manto de broccato et

con lu capuccio in testa pur de broccato et li andavano ad lato li conservatori pur vestiti de broccato et li precedevano molti cavalli coperti con molti soni de tamburi, trombete et altri instrumenti et andarono tucti de directo dal Capitolio al castello dove era el papa et passarono in borgo per fine ad la piazza de san Piero et retornaro in agone molto tardo et fo uno nobiliss^e spectaculo de una gran gente et una gran pompa et referto de molto più cose che io non scrivo. El card^o de san Vitale, el quale ha la sua casa che responde in agone, fece quel dì uno belliss^e et nobile pasto, dove intervennero vinti cardinali per posser da poi veder la festa, ma poco ne gustarono, quando arrivò in agone era iam nocte. Hoie è stata facta la caccia de doi thori in Capitolio, uno de li thori ha ammazati doi homini; domane se fa la festa de Testaccio. Se io ho fastidita la V. Ex^{ia} con queste cose li scrivo ultimo quella se degnarà admetterne la scusa et ascriverlo al tempo per essere de carnevale.

Rome XIX feb MDXX.

Orig. Arch. Gonzaga à Mantoue.

59. — ANGELO GERMANELLO AU MARQUIS DE MANTOUE

1520 Mars 17, Rome.

Post scripta è occorso che havendo el papa chiamato Joanpaulo Baglione in Roma et essendo venuto assicurato de lo arcivescovo Ursino et molti altri s^u pur Ursini andando dal papa, el quale se ritrovava in castello, per prestarli obedientia fo retenuto dal governatore de Roma et el barisello a conducto de sopra in castello et clauso in certe stantie; el papa sta da basso; lu dicto arcivescovo et li altri Ursini molto se affatigano per cavarlo; el papa domanda securtà de sexanta milia ducati de bene vivendo; tucta via vadono preparando dicte securtà; miser Angelo da Cese la ha facta per uno per XX milia ducati et molti altri per altre summe et tucti sonno officiali perche el papa recerca voler la securtà de tal qualità... Rome XVII marcij MDXX.

Orig. Archiv. Gonzaga à Mantoue.

60. — ANGELO ERMANELLO A LA MARQUISE ISABELLE DE MANTUA

1520 Avril 11, Rome.

Altro per adesso non occorre se non visitare humilm^{te} la V. Ex^{ia} con le pressenti et significarli come hoie in Roma sonno stati doi spectaculi, uno li funerali de Augustino Ghisci, el quale morete

¹ Vol. IV, 4; S. 306.

heri matina et hoie è stato sepulto al Populo accompagnato da la famiglia del papa et de tucti card^u et da octo regule overo ordini de frati con circa doicento cinquanta torce portate da facchini et li frati omneuno hebe el suo ceriolo et ci era anchora circa octanta preti seculari et cento vestiti de negro, benchè dicono che li vestiti sonno cento et vinti, et ci erano anchora molti bactuti et altre brigate dove erano circa XXXVI vescovi. È stato sepulto in la sua cappella, la qual tucta via faceva fare et ia ei haveva spesi più de quattordeci milia ducati. Ha lapsati heredi doi soi figlioli maschi et dotate doi altre figliole femine, li quali haveva suscepti de una sua concubina et da poi la ha sposata, et li lassate sub protectione del papa et de mes^r Angelo da Cese, et secundo se dice ha lassata robba per seicento milia ducati tra el traffico de lo alumè et le altre robbe. Lo altro spectaculo è stata la intrata che ha facta in Roma don Joanni Emanuele oratore de re de Romani, el quale è intrato in Roma accompagnato secundo el solito de li altri ambasciatori, ma de li sui ha poca brigata et male in ordine et è intrato senza cariagi et è alloggiato in la cancellaria in casa del card^o de Medici. Venerdì serà concistorio publico et lunedì se dice che el papa andarà ad la Magliana dove starà alcuni dì. Venerdì sancto de nocte morete lo excell^{mo} pictor Raphael da Urbino. De Joanpaulo Baglione se tene comunemente che el papa li habia facta tagliare la testa, benchè non se habia per certo... Rome XI aprilis 1520.

Orig. Archiv. Gonzaga à Mantoue.

61. — FABRIZIO PEREGRINO AU MARQUIS DE MANTOUE

1521 Janvier 15, Rome.

... Martin Luther damnato per heretico dicono haveve voluto intervenire alla dieta per justificare le opinione sue spincto dal duca di Saxonia et complici suoi; ma Cesare non lha comportato, anzi che ha cacciato el nuntio del p^o duca con gran minaccie; et anchora ce aviso che detto Martino con sue predicatione ha subvertiti certi populi et cità de Saxonia, di modo che hanno abrusati tutti li libri et corpi di ragione cano^a et levati da la obedientia de la Chiesa Romana...

Orig. Archiv. Gonzaga à Mantoue.

62. — BALDASSARE CASTIGLIONE AU MARQUIS DE MANTOUE.

1521 Juillet 6, Rome.

... La nova del capitaniato di V. E. è tale che darà da ragionare ancor un pezzo per Roma: per satisfatione di quella gli

dico che non solamente tutta la corte, ma tutta questa città ha fatto dimostrazione di haverne grandissima contentezza e prelati e cardinali, Ursini e Colonesi e d'ogni sorte homini.

Orig. Archiv. Gonzaga à Mantoue.

63. — BALDASSARE CASTIGLIONE AU MARQUIS DE MANTOUE

1521 Août 23, Rome.

... Il Papa sta de bonissimo animo et se ripromette certa victoria misurando le forze del suo exercito con quelle dello inimico.

N. S. non ha maggior piacere che intendere nova del campo e le grande e le piccole. C'est pourquoy il faut que le marquis écrive souvent.

Der Papst spera finirla (la guerre) presto e tiene per certo che' l re de Anglittera debbe essere seco e con Cesare et ha ancora optima opinione che li Sig. Venetiani non debbino essere troppo gagliardi amici de Francesi. N. S. questa mattina dopo la messa in castello benedi le bandere et il bastone del capitaniato de la chiesa che se hanno da mandare a V. Ex. M. Giacomo da Gamba ra li porterà a quella : sono bellissime et N. S. spera che debbiano essere vitoriose...

Orig. archiv. Gonzaga à Mantoue.

64. — LE PAPE LÉON X AU CARDINAL GIULIO DE' MEDICI

1521 Septembre 30, Rome.

Leo X... dilecto filio Julio tit. s^u Laurentii in Damaso presbytero card^u s^u Rom. Ecclesie vicecancellario in civitate nostra Bononie ac exarchatu Ravenne, Tuscia et Italia et ad quecunque ipsius Italie et extra eam ad que forsan te declinare contigerit loca nostro et apostolice Sedis legato salutem. Cum nuper quod non sine animi nostri molestia referre cogimur sperantibus nobis, quod christiani reges ac principes mutua inter se concordia consentientes et indutias alias per nos indictas ac per eos acceptatas constanter ac fideliter servantes contra perfidos Turchas Hungarie regnum invadere parantes arma capere ac non solum dictum regnum ab imminente periculo tutari ac defendere, sed ipsos etiam Turchas debellare ac provincias et regna tandiu per eos detenta et occupata a tam dira et crudeli servitute vindicare deberent et circa id car^u in Christo filius noster Carolus Roman. et Hispaniarum rex Cath^u in imperatorem electus ac

nonnulli alii reges et principes una nobiscum intenti essent unusque nostri adeo piis ac promptis desideriis omnino contrarius videlicet Francorum rex totius christiane reipublice commodis privatam suam ambitionem preferens, dictas indutias temere violare ac dictum Carolum in imp^{er} electum nichil tale suspicantem regno suo Navarre potius insidiis ac proditione quam vi bellica et aperto Marte spoliare presumpsisset, quod tamen non multo post magna suorum amissione ac strage relinquere coactus fuit, similibusque insidiis civitatem nostram Regii per iniquitatis filium Thomam Deloscuti occupare nixus fuisset, præfatus Carolus in imperatorem electus memor se S^{an}c^te Rom. Ecclesiæ advocatum esse et ad ipsum præter ceteros omnes pertinere, ipsam ab omnibus injuriis defendere et contra eam aliquid moliri ausos ulcisci, nostra magis quam propria sua injuria motus tam novam et inauditam temeritatem et insolentiam ulcisci statuit et propterea equestres ac pedestres copias fere omnes quas pro custodia et defensione regni sui Siciliæ citra Pharum habebat nobis concessit ut illis militaribus copiis nostris conjunctis Parmam et Placentiam civitates nostras, quas a dicto rege occupari ac detineri publice pacis et quietis causa per aliquot annos toleravimus, tandem recuperare possemus. Postquam igitur valido et copioso comparato exercitu injurias per dictum Francorum regem nobis illatas, ne alii ejus exemplo similia tentare præsumant, debite ulcisci ac dictas civitates et alia loca, castra et oppida ad nos et dictam Roman. Ecclesiam pertinentia recuperare statuimus ac deliberavimus, cogitantibus nobis ydoneum aliquem eligere, cui tantarum rerum summam tuto credere possemus, nemo circumspectione tua usu rerum prudentia ingenii dexteritate ac fide aptior occurrit, cum præsertim memores simus, ipsam circumspectionem tuam tot ac tam arduis curis et legationibus sibi per nos et hanc sanctam sedem commissis ac demandatis ita semper se in omnibus gessisse, ut eximiæ virtuti parem felicitatem in ea conjuncta [m]esse cognoverimus nec sinistri aliquid unquam ex his audiverimus quæ ipsius ductu et auspicio gereretur ac propterea nobis promittere possimus, quod eadem circumspectio tua in hoc tantæ molis ac magnitudinis negotio tractando et ad finem optatum perducendo spei quam de singulari et eximia ipsius virtute concepimus divina favente clementia respondebit : te igitur ad omnipotentis dei laudem christianæque fidei exaltationem ejusque hostium ac rebellium confusionem, et depressionem nostri ac dicti Caroli in imperatorem electi exercituum invicem unitorum nostro et dictæ Roma Ecclesiæ nominibus de fratrum nostrorum consilio usque ad beneplacitum nostrum legatum de latere auctoritate apostolica cum eisdem facultatibus et concessionibus in omnibus et per

omnia, quas in litteris et legatione Bononiem. tibi concessimus, tenore præsentium constituimus creamus et deputamus. Quocirca eidem circumspectioni tuæ per præsentés mandamus, ut ad dictos exercitus te conferas et, quantum cœlestis gratiæ infusio tibi ministrabit, omnipotentis Dei qui justas causas foventibus semper propitius adest, prospero auxilio ac eorundem exercitum valido robore fretus prudentique tuo consilio utens ita agas ordines atque disponas omnia et singula quæ ad consequendæ victoriæ effectum cognoveris expedire; non dubitamus enim quin, gressus tuos domino dirigente, sanctissimum hoc negotium, ad quod a nobis et dicta sede missus ac destinatus, prosperum ad felicem sortiatur exitum. Et ut nobis ac desideriis nostris plenius satisfacere valeas, dilectis filiis dictorum exercituum ad nostra et dictæ sedis stipendia militantium capitaneo gubernatori tam in castris militaribus quam in civitatibus terris et locis nobis mediate vel immediate subjectis nostro nomine et auctoritate præcipiendi et ordinandi necnon contradictores quoslibet et rebelles per quæcunque juris opportuna remedia compescendi licentiam et facultatem concedimus. Non obstantibus...

Dat. Romæ. etz. [sic] anno, etc. [sic] mill^{mo} quingent^{mo} vigesi-
moprimo, pridie Kal. octobris, pontificatus nostri anno nono.

D. DE COMITIBUS

Collat : Hip. de Cesis.

Archives secrètes des papes. Regest. Vat. 1202, f. 233.



TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE X

	Pages.
Personnalité et manière de vivre de Léon X. — Ses finances et sa cour. — La Rome des Médicis.....	1

CHAPITRE XI

ÉTAT DE LA LITTÉRATURE, DE LA SCIENCE ET DE L'ART

PREMIÈRE PARTIE

Développement de la Renaissance sur le terrain littéraire. — Bembo et Sadolet. — Vida et Sannazar. — Science de l'antiquité. — Raphaël et le plan de l'ancienne Rome. — Faveur accordée aux études grecques. — La Bibliothèque Vaticane et l'Université romaine.....	85
--	----

DEUXIÈME PARTIE

Léon X, mécène des arts. — Stanze, tapisseries et <i>loggie</i> de Raphaël. — Développement des arts secondaires. — Nouvelle construction de Saint-Pierre. — Sollicitude pour les antiquités de Rome.....	160
---	-----

CHAPITRE XII

Le Concile de Latran. — Le Concordat français. — Activité de Léon X au point de vue ecclésiastique, sur d'autres terrains. — Jugement d'ensemble.....	238
---	-----

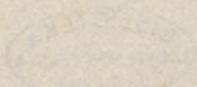
SUPLÉMENT

DOCUMENTS INÉDITS ET COMMUNICATIONS D'ARCHIVES.....	299
LISTE DES ARCHIVES ET COLLECTIONS MANUSCRITES UTILISÉES.....	393



TABLE DES MATIÈRES

Page	CHAPITRE X
1	Personnalité et mission de Léon X. — Ses lettres et sa cour. — La Rome des Médicis.....
CHAPITRE XI	
ÉTAT DE LA LITTÉRATURE, DE LA SCIENCE ET DE L'ART	
TROISIÈME PARTIE	
82	Développement de la Renaissance sur le terrain littéraire. — Rôle de l'écrit. — Vides et épanouissement de l'écrit. — Rôle de l'écrit et le plan de l'écrit. — Rôle de l'écrit. — Rôle de l'écrit.....
DEUXIÈME PARTIE	
100	Léon X, mécène des arts. — Statue, tapisseries et livres de Léon X. — Développement des arts secondaires. — Nouvelles constructions de Saint-Pierre. — Sculptures pour les autels de Rome.....
CHAPITRE XII	
202	Le Concile de Latran. — Le Concile de Latran. — Le Concile de Latran.....
SUPPLÉMENT	
208	DOCUMENTS INÉDITS ET COMMUNICATIONS D'ÉCRIVAINS.....
262	LISTE DES ARCHIVES ET COLLECTIONS MANUSCRITES INÉDITES.....



PARIS
TYPOGRAPHIE PLON-NOURRIT ET C^{ie}

8, RUE GARANCIÈRE

100.

Biblioteka Główna UMK



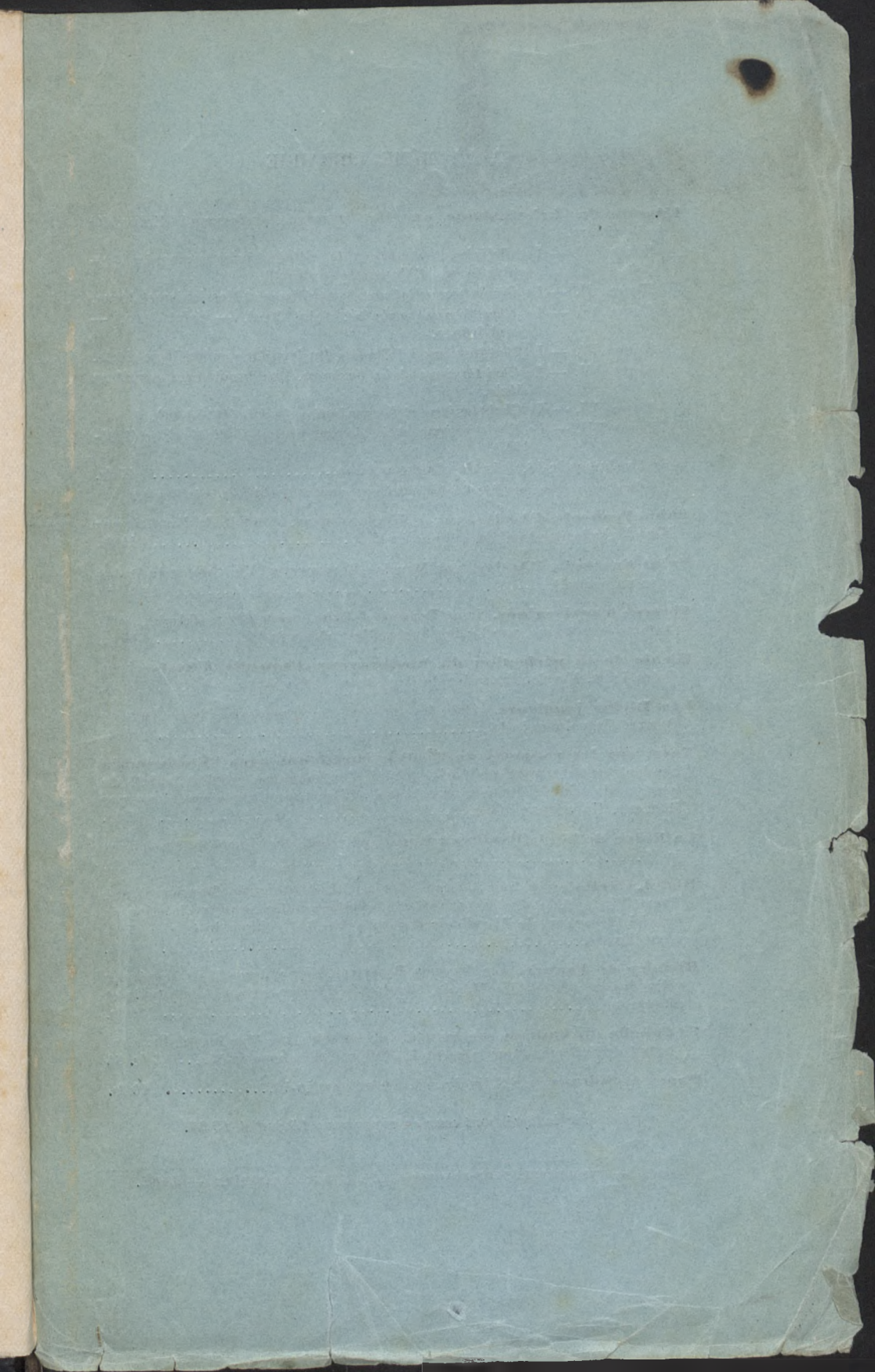
300045133745

PARIS

LENOX TERRY & CO. BOOKSELLERS

15 NASSAU ST. N.Y.







L'Avenir du Christianisme, par Albert Durourcq, professeur à l'Université de Bordeaux.

Tome I. — *Les Religions païennes et la religion juive comparées* (jusqu'au temps d'Alexandre le Grand).

Tome II. — *La Révolution religieuse*. Syncrétisme et Messianisme. Jésus.

Tome III. — *Le Christianisme primitif*. Saint Paul. — Saint Jean. — Saint Irénée.

Tome IV. — *Le Christianisme et l'Empire*. Du deuxième au huitième siècle.

Tome V. — *Le Christianisme et les barbares*. Du cinquième au onzième siècle.

Tome VI. — *Le Christianisme et l'organisation féodale* (1049-1300).

Tome VII. — *Le Christianisme et la désorganisation individualiste* (1294-1527).

Sept volumes in-16. Prix de chaque volume..... 47 fr.
(Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques, prix Perret.)

Saint François d'Assise, par G. K. CHESTERTON. Traduit de l'anglais par Mme Isabelle RIVIÈRE. Un volume in-16..... 40 fr.

Saint François d'Assise, par Maurice BEAUFRETON. Un volume in-8° écu avec un portrait..... 43 fr. 50

Figures franciscaines. *Saint François d'Assise, sainte Claire d'Assise, saint Antoine le Padouan*, par Lucien ROURE. Un volume in-16..... 40 fr.

Miroir de la perfection du bienheureux François d'Assise, par Frère LÉON. Version française de Paul BUDRY. Un volume in-16..... 40 fr.

Les Divins jongleurs. *Épisodes de l'épopée franciscaine*, par Auguste BAILLY. Un volume in-16..... 40 fr.

Essai sur les rapports de l'Église chrétienne avec l'État romain pendant les trois premiers siècles. Suivi d'un mémoire relatif à la date du martyre de sainte Félicité et ses sept fils. et d'un appendice épigraphique, par DOULCET. Un volume in-8°..... 47 fr.

La Ruine de la civilisation antique, par Guglielmo FERRERO. Un volume in-16..... 40 fr.

Histoire religieuse, par Georges GOYAU. Illustrations de Maurice DENIS. Tome VI de l'*Histoire de la Nation française* publiée sous la direction de Gabriel HANOTAUX, de l'Académie française. Un fort volume in-4° abondamment illustré..... 60 fr.

Histoire de France, par Jacques BAINVILLE. Un volume in-4° carré sur vélin des papeteries des Marais, illustré de 28 hors-texte en phototypie et rotogravure..... 80 fr.

Le Conclave du Vatican, son caractère et ses actes, par Mgr Joseph FESSLER. Traduit de l'allemand sur la seconde édition. Un volume in-16..... 8 fr. 50

Papes et Sultans, par Félix JULIEN, Un volume in-16..... 40 fr.

Les prix indiqués sont ceux en vigueur au 15 juillet 1926.